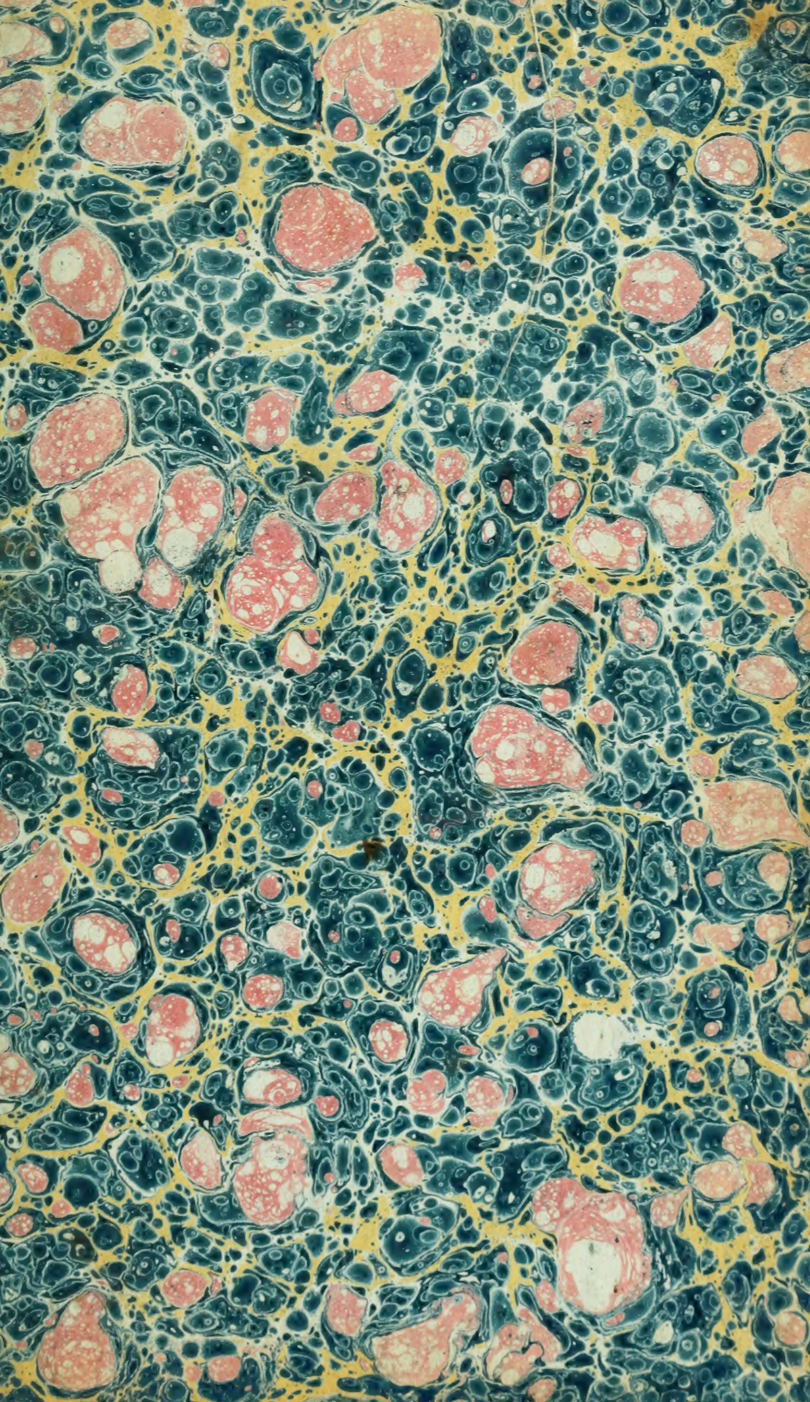




Hon.ble Frederick William Aylmer.

C.B.



HISTOIRE DE FRANCE.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LES GAULOIS

JUSQU'A LA MORT DE LOUIS XVI

PAR ANQUETIL

DE L'INSTITUT ET DE LA LÉGION D'HONNEUR.

NOUVELLE ÉDITION

REVUE ET CORRIGÉE.

TOME SECOND.



A PARIS

CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,

RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N° 17.

M. DCCCXVIII.

HISTOIRE

DE FRANCE.

987-1793.

TROISIÈME RACE,

DITE DES CAPÉTIENS,

COMPRENANT 33 ROIS, SOUS 805 ANS D'EXISTENCE.

La suite des rois Capétiens se partage naturellement en trois grandes sections : les Capétiens directs, les Valois et les Bourbons.

De 987 à 1328. Les Capétiens directs comptent quinze rois, en 341 ans.

De 1328 à 1589. La branche des Valois, treize rois, en 261 ans.

De 1589 à 1793. La branche des Bourbons, cinq rois, en 206 ans.

Si l'éloignement des faits dont se compose l'histoire des Capétiens directs, et le peu d'importance apparente de la plupart de ces faits, les rendent pour nous d'un intérêt beaucoup moindre que celui que peuvent offrir des événements plus graves et plus rapprochés de nous, peut-être réclament-ils davantage l'attention du philosophe. Quel spectacle en effet plus attachant pour lui que la suite et le développement de ces efforts constants

et de ces progrès insensibles du pouvoir royal, le plus ferme garant de la félicité des peuples, lequel, nul à-peu-près à l'accession des premiers Capétiens au trône, est peu à peu reconquis par eux sur la féodalité, et transmis, avec la majeure partie du territoire françois à la branche qui doit les suivre! Quelque circonspecte d'ailleurs qu'ait été généralement la politique des Capétiens, pour ne point trop éveiller la jalousie; quelque pacifiques qu'aient été leurs moyens ordinaires d'accroissement, la législation, les affranchissements et les alliances, la force néanmoins qu'ils furent obligés de déployer aussi quelquefois contre des vassaux puissants et peu soumis, tels sur-tout que les ducs de Normandie et d'Aquitaine, devenus rois d'Angleterre, ne laissent pas de jeter de l'éclat sur leur histoire. Cet éclat augmente encore aussi bien que l'intérêt, lorsque ces mêmes Capétiens prennent part aux croisades, qui toutes se trouvent renfermées dans la période de temps qu'ils occupent: guerres pieuses, impolitiques sans doute, et que fit naître un zéle plus généreux peut-être qu'éclairé, mais dont les résultats furent avantageux à la société; parceque l'esprit factieux des grands y trouva un aliment qui désormais lui fit répandre au-dehors cette inquiéte activité qui nuisoit à tous au-dedans; parceque le besoin de fonds disponibles où ils se trouvèrent leur fit aliéner et disséminer leurs vastes domaines; parceque le même besoin procura de nombreux affranchissements, dont l'exemple une fois donné devoit entraîner de rapides imitations; et parcequ'enfin ces circonstances et mille autres encore, nées de la même cause, secondèrent naturellement les efforts des rois pour ressaisir leur pouvoir, lequel se

trouva consolidé, lorsque la cause elle-même qui avoit favorisé cette révolution vint à cesser d'exister.

La branche des Valois nous offre avec un intérêt plus soutenu des résultats qui ne doivent pas être moins utiles. Cent vingt ans de guerres contre l'Angleterre, avec une variété de succès et de désastres qui mirent plusieurs fois la France à deux doigts de sa perte, et qui placèrent même l'étranger sur le trône; la restauration miraculeuse de la chose publique, au moment le plus désespéré, et l'expulsion entière hors du territoire françois de ceux qui sembloient le posséder incommutablement; d'autres guerres en Italie, aussi honorables à la valeur françoise que peu profitables, que funestes même à l'état; la rivalité des maisons de France et d'Autriche, maintenue par des hommes tels que François I et Charles-Quint; des guerres civiles, et la dernière née du fanatisme religieux, et empreinte de toutes les fureurs qu'il est capable d'enfanter; les caractères les plus divers et les mieux prononcés; des mœurs aussi intéressantes que bizarres, mélange confus de générosité, de valeur, de galanterie, d'ignorance et même de barbarie; des hommes gigantesques, preux chevaliers qui semblent au-dessus de notre nature actuelle, et qui, introduits sur la scène des événements, donnent une teinte nécessairement romanesque à l'histoire; enfin, au milieu de cette période même, un homme qui semble n'y pas appartenir, tant il est étranger à l'enthousiasme; politique profond; qui calcule froidement toutes les chances, qui les prépare, qui les fait naître, qui sait ordinairement en profiter, et qui achéve de mettre les rois hors de page: tel est le spectacle vraiment dramatique que nous présente cette partie de notre histoire.

Mais c'est à la Branche des Bourbons que la France doit son illustration la plus pure. C'est sous la domination de ses rois que les conquêtes de l'esprit humain vont de pair avec les exploits militaires. Sous leur administration, la sagesse des lois, la politesse des mœurs, la perfection des arts portent la civilisation à un degré de hauteur qui semble le terme fixé aux combinaisons de la sagesse humaine, et d'où elle ne sauroit plus que déchoir. Ce moment arrive, par les essais imprudents d'une philosophie présomptueuse, qui s'enorgueillissoit d'avance de l'application de ses principes au gouvernement de l'état, et dont le tact impur, flétrissant tout-à-coup les germes de tant de prospérités, plongea la France dans l'anarchie et dans un chaos de ruines de tout genre.

Tels sont les faits généraux qui vont être développés dans la suite de cette histoire.

987-1328.

CAPÉTIENS DIRECTS.

QUINZE ROIS EN 341 ANS.

HUGUES-CAPET,

AGÉ D'ENVIRON 45 ANS.

Le prince Charles n'étoit pas auprès de son neveu quand il mourut. Il est certain que, s'il y avoit eu un 987.
ordre de succession bien établi, le trône devoit lui appartenir, et il auroit dû y monter sur-le-champ, comme fils de Louis d'Outremer; mais il y avoit déja eu des interruptions dans la succession directe, et ces interruptions, toutes en faveur des parents ou amis de Hugues-Capet, sembloient l'autoriser à réclamer la couronne, sur-tout contre un prince absent et coupable de fautes ou d'imprudences qui lui avoient enlevé l'estime des grands et l'amitié des peuples. Hugues-Capet, entouré des préventions favorables à ses ancêtres, jouissant lui-même d'une réputation de sagesse et de bravoure bien méritée, comte de Paris et duc de France, n'eut qu'à se présenter dans une assemblée de seigneurs, qui se tint à Noyon, pour se faire proclamer roi.

Les uns disent que l'élection fut unanime et volontaire, les autres, que le candidat avoit environné l'as-

987. semblée de troupes qui lui assurèrent la plus grande partie des suffrages. Telle qu'ait été cette élection, il s'en tint content; et, faisant peu de cas de quelques réclamations impuissantes, de Noyon il alla à Reims se faire couronner.

Voilà deux races finies, qui, prises ensemble, ont duré cinq cent soixante-sept ans. Deux fois le royaume a été exposé à une dissolution totale, et à chaque fois il s'est trouvé un homme qui en réunit les parties qui se séparoient, et en a fait un tout mieux cimenté qu'auparavant. Ces deux hommes sont Pepin-le-Bref, chef de la deuxième race, et Hugues-Capet, chef de la troisième.

Les deux premières, la Mérovingienne et la Carlovingienne, outre les causes de dissolution particulières à chacune, savoir, la puissance des maires du palais sous la première, l'érection des grandes seigneuries sous la seconde, ont eu encore un principe de ruine qui leur est commun; savoir, le partage du royaume par les monarques entre leurs enfants. La Capétienne n'a pas eu le même germe de destruction. Ses princes ont été assez sages pour ne point diviser le royaume entre les frères; mais ils ont eu aussi l'imprudence d'en donner souvent des parties considérables aux cadets, ce qui les a rendus quelquefois redoutables aux aînés, et a beaucoup retardé la réunion des membres au corps.

L'histoire va apprendre comment ces princes de la troisième race ont obvié au démembrement qui menaçoit le royaume; par quels moyens ils ont rattaché à leur couronne les beaux fleurons qui en avoient été arrachés, et ont donné à la monarchie une consistance,

un éclat, une force qui auroit dû la rendre indestruc-
tible; mais lorsque tout plioit sous l'autorité de nos 987.
monarques, et après des siécles de la puissance la plus absolue de leur part, du sein même de l'obéissance la plus soumise des peuples, s'est développé tout-à-coup un germe de faction et d'indépendance, que depuis long-temps y déposoient sourdement des esprits jaloux, vains et irréfléchis : comme un vent impétueux, il a soufflé sur toutes les grandeurs, les a renversées, dispersées, anéanties, et a enveloppé dans la même destruction clergé, noblesse et royauté.

Sous Hugues-Capet la France contenoit l'espace entre la mer de Gascogne, la Manche, le Rhin, la Suisse, les Alpes et la Méditerranée; mais dans cette étendue, combien de seigneurs qu'on appeloit grands vassaux, vrais souverains, lesquels ne reconnoissoient dans la royauté qu'un titre avoué par un simple hommage qui gênoit peu leur indépendance!

Au nord, les comtes ou ducs de Flandre avoient à-peu-près sous leur domination ce qui a composé ensuite les Pays-Bas et la Hollande. Dans la même partie, les comtes de Vermandois étoient maîtres de la Picardie et de la Champagne. Au levant étoient les ducs de Bourgogne, et ceux de Lorraine, qui s'étendoient en Alsace le long du Rhin; au midi, les ducs de Gascogne et d'Aquitaine dominant dans l'Auvergne, la Guienne, le Poitou, la Saintonge; et au couchant enfin les ducs de Bretagne et de Normandie, tous s'avançant plus ou moins dans l'intérieur vers le centre; de sorte qu'il ne restoit proprement à Hugues-Capet en montant sur le trône, en pleine et entière souveraineté, que le duché de France, dont Paris étoit la capitale, l'Orléanois, des

domaines assez étendus en Champagne et en Picardie,
987. et quelques forteresses dans d'autres provinces, où les rois tâchoient de prendre toujours des positions, et d'où leurs grands vassaux les repoussoient sans cesse. Sa puissance à la vérité se rehaussoit de sa suzeraineté sur les nombreux hommagés de la couronne; mais ce droit étoit plus ou moins reconnu, plus ou moins contesté, suivant les circonstances; et c'étoit au talent de faire valoir cette dernière ressource laissée à l'autorité royale, que tenoit son rétablissement en France, ou la consommation de son anéantissement.

Les grands vassaux devoient au monarque le service militaire, c'est-à-dire des troupes, quand ils en étoient requis; ils les entretenoient et menoient à l'armée eux-mêmes. Feudataires de la couronne, ils avoient aussi des feudataires ou vassaux, tenus, à leur égard, aux mêmes obligations qu'ils contractoient par serment avec le monarque; c'est-à-dire, fidélité, aide et secours; ne pas souffrir qu'il fût fait tort à leur seigneur dans ses biens et sa personne, le défendre, payer sa rançon s'il étoit fait prisonnier; contribuer par des rétributions, redevances et présents à l'éclat de sa cour et à l'établissement de ses enfants. Ces feudataires sont, à ce qu'il paroît, l'origine de la noblesse. Elle formoit autour du suzerain comme une famille; mais elle n'a pu former un corps dans le royaume, parcequ'à mesure que les grands vassaux se sont détruits, ceux d'une province n'ont pas pu se joindre à ceux d'une autre, avec lesquels ils n'avoient pas de lien commun.

Il en étoit autrement du clergé. Il y avoit entre les clercs des possesseurs de grands fiefs, et, comme chez les laïcs, des sous-inféodations, mais ce n'étoit pas le

nœud féodal qui les unissoit. Une hiérarchie bien graduée, une communauté de devoirs, de fonctions, de lois, de priviléges, d'intérêts, jusqu'à l'habillement qui les distinguoit des laïcs, tout concouroit à faire du clergé un corps très puissant dans l'état. Aussi l'étoit-il dans les Gaules mêmes, avant Clovis, sous les Romains. Mais dans le temps présent son autorité venoit principalement du respect pour la religion dont ses membres étoient les ministres. Grands et petits, tous à l'envi les comblèrent de biens. Leur crédit sur le peuple se composa alors de ces richesses et de l'influence que les lois de mœurs, publiées dans les assemblées générales et sanctionnées par les rois, donnoient aux clercs sur toutes les actions de la vie, même les plus secrétes. Les monarques eux-mêmes fléchirent quelquefois sous ces lois, soit crainte réelle des foudres qui les menacoient, soit politique, et afin d'engager les peuples par leur exemple à redouter les peines éternelles s'ils s'abandonnoient dans cette vie à des passions injustes, licencieuses, ou féroces. Ainsi les rois de la troisième race, qui tenoient leur sceptre de l'élection, moyen qui pouvoit le faire passer dans les mains des grands vassaux, secondés du peuple, avoient intérêt de s'attacher le clergé, qu'on pouvoit regarder comme le régulateur de la volonté générale.

987.

Hugues-Capet sentit ce besoin et l'utilité d'avoir pour lui le clergé, lorsque Charles se mit en devoir de réclamer la couronne qui lui avoit été enlevée. Le Lorrain s'adressa à Adalbéron, archevêque de Reims, et lui demanda conseil sur les mesures qu'il devoit prendre pour s'assurer la succession de son neveu. Peut-être vouloit-il engager le prélat à le sacrer; cérémonie qui mettoit

alors un grand poids dans l'opinion publique. Quoi-
987. qu'attaché à la famille de Lothaire, auquel il devoit son archevêché, le prélat, qui venoit de couronner Hugues-Capet, répondit à Charles ces paroles tirées d'une de ses lettres : « Rappelez-vous ce que je vous ai dit quand « vous m'avez consulté ; c'étoit alors qu'il falloit gagner « la faveur des grands du royaume : car pouvois-je seul « vous faire roi ? C'est ici une affaire publique, et qui « ne dépend pas d'un particulier. Vous m'accusez d'être « ennemi du sang royal. J'atteste mon Rédempteur que « je ne vous hais pas. Vous me demandez ce que vous « devez faire, je ne le sais pas, et quand je le saurois, « je n'oserois vous le dire. »

988. L'affaire étoit décidée : Hugues-Capet avoit pris les devants, non seulement pour lui-même, mais il se hâta encore de prendre la même précaution pour Robert, son fils, âgé de quinze ans. Six mois après avoir été reconnu roi, il obtint des prélats et seigneurs assemblés à Orléans que ce jeune prince lui seroit associé, et il le fit couronner dans cette ville.

On ne peut guère douter que la formule employée alors n'ait été celle qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Si elle ne marque pas une élection formelle, elle exprime du moins un consentement, d'où paroissoient découler le droit du prince et sa puissance sur les sujets qui se soumettoient volontairement à son autorité. L'archevêque le présentoit aux grands et aux peuples réunis dans l'église, et leur disoit : « Le voulez-vous pour votre roi ? » *Vultis hunc regem ?* L'assemblée répondoit par acclamation : « Nous le voulons, il « nous plaît, qu'il soit notre roi ! » *Laudamus, volumus, fiat*.

Il étoit difficile qu'une autorité si dépendante dans son principe fût d'abord bien réglée ; aussi se passa-t-il 988 90. beaucoup de temps avant que les rois de la troisième race obtinssent de leurs vassaux une entière obéissance. Dès le régne de Hugues-Capet, un Audibert, vicomte de Périgord, donna l'exemple de la résistance. Il faisoit le siége de Tours contre la volonté des deux rois, le père et le fils : dans les lettres qu'ils lui écrivirent pour l'engager à le lever, ils se permirent un reproche qui le taxoit d'ingratitude. Qui vous a fait comte? lui disoient-ils. Et vous, leur répondit fièrement Audibert, qui vous a faits rois?

Le prince Charles auroit pu profiter de ce penchant 991. à l'insubordination, si clairement exprimé ; profiter des factions qui ne manquent jamais dans les changements de régne ou d'administration. Outre plusieurs seigneurs très puissants attachés à la famille de Charlemagne par habitude et par reconnoissance, il y en avoit même qui descendoient de ce prince en lignes collatérales masculine et féminine, tous beaucoup plus portés pour un rejeton de cet empereur que pour un petit-fils de Robert-le-Fort que quelques uns avoient vu leur égal. Par ces motifs, le duc d'Aquitaine prit les armes en faveur de Charles. Ce prince ne seconda son partisan ni assez vite ni assez puissamment, et laissa à son rival le temps de forcer le duc à se soumettre.

Après bien des délais, Charles entra lui-même en 991-95. France avec une armée d'Allemands qu'on connoissoit sous le nom de Lorrains. Il prit Laon, qui étoit alors une forteresse importante, s'empara même de la ville de Reims, mais ne put déterminer l'archevêque, in-

quiet pour lui-même des conséquences, à le sacrer. Il
991-95. livra bataille à Hugues, remporta une grande victoire, et, lorsqu'il ne lui falloit peut-être plus qu'un peu d'activité pour se placer sur le trône, héritier de la mollesse des derniers rois ses ancêtres, il resta dans Laon, pour y consommer dans le repos les fruits de ses pillages. Il fut attaqué à son tour, fait prisonnier par la trahison de l'évêque Ascelin, et renfermé, sous bonne garde, dans une tour d'Orléans. L'opinion la plus probable est qu'il y vécut assez pour qu'il lui naquît deux fils qui moururent presqu'en naissant. Avant sa prison, il en avoit eu un, nommé Othon. Ce dernier rejeton direct de Charlemagne régna après son père dans son duché de basse Lorraine ou de Brabant, ne marqua aucune prétention sur la France, et mourut sans laisser de postérité.

996. La mort de Charles assura le sceptre dans la main de Hugues-Capet. Il gouverna avec une grande prudence. Environné de grands seigneurs jaloux les uns des autres, quelquefois il se rendoit arbitre entre eux, gagnoit leur estime et leur amitié par de sages décisions, et concilioit à la dignité royale une considération que le ton impérieux ne lui auroit pas acquise. Quelquefois aussi, sans se mêler de leurs querelles, il les laissoit se battre entre eux. Ils s'affoiblissoient ainsi, et l'autorité royale se renforçoit à proportion. Hugues-Capet étoit politique habituellement, et vaillant dans l'occasion. Il régna neuf ans, mourut âgé de cinquante-cinq, et laissa son royaume aussi tranquille que si sa famille eût gouverné pendant une longue suite d'années. Il fixa son séjour à Paris, que les rois de la seconde race avoient négligé, et fut en-

terré dans l'église de Saint-Denys, qui devint par préférence le lieu de la sépulture de nos rois. 996.

ROBERT,

AGÉ D'ENVIRON 26 ANS.

Robert, âgé de vingt-six ans, succéda à Hugues 996-99. son père. Son régne, quoique long, paroît, faute de mémoires suffisants, un des plus stériles en événements. Entre ceux qui peuvent fixer l'attention, s'offre le spectacle d'un roi saint, ou du moins reconnu pour tel dans les légendes, et ce saint excommunié. Il avoit épousé Berthe, fille de Conrad, roi des deux Bourgognes (1) et veuve de Eudes, comte de Champagne. Malheureusement ce mariage se trouva taché de deux vices. Robert étoit parent de son épouse au quatrième degré, et alors les empêchements alloient jusqu'au septième. De plus, le roi avoit tenu sur les fonts de baptême un enfant de la comtesse, et l'affinité contractée par cette cérémonie étoit encore un obstacle qu'il falloit lever par des dispenses, alors difficiles à obtenir.

Plusieurs évêques de France consultés avoient pensé que l'avantage du royaume permettoit de ne se pas

(1) Le duché de Bourgogne ne faisoit point partie de ce royaume, qui se composoit de la Bourgogne Transjurane (la Suisse), de la Cisjurane (la Franche-Comté), du Dauphiné et de la Provence. En 1032, à la mort de Rodolphe III, qui ne laissa pas d'enfants et qui institua pour son héritier l'empereur Conrad-le-Salique, ce royaume se démembra par les usurpations des gouverneurs particuliers; et de là vinrent les comtes de Bourgogne, de Provence, de Viennois, et de Savoie.

996-99. laisser arrêter par ces deux difficultés; mais le pape Grégoire V en jugea autrement. Il ordonna aux deux époux de se séparer, et, sur leur refus, il les excommunia; il mit le royaume en interdit. Selon une loi publiée par Pepin dans le concile de Verberie en 755: « Un excommunié ne devoit pas entrer dans l'église, « ni boire, ni manger avec les autres chrétiens. Sachez, « disent les pères, dont le roi n'est ici que l'organe, qu'au» cun ne peut ni boire, ni manger avec lui, ni recevoir « ses parents, ni lui donner le baiser de paix, ni se join« dre à lui dans la prière, ni le saluer; et, si quelqu'un « communique avec lui de plein gré, qu'il sache qu'il « est excommunié lui-même. » Pendant l'interdit, il étoit défendu de célébrer l'office divin, d'administrer les sacrements aux adultes, d'enterrer les morts en terre sainte; le son des cloches cessoit; on couvroit les tableaux dans les églises; on descendoit les statues des saints, on les revêtoit de noir, et on les couchoit sur la cendre et des épines. Tout prenoit un aspect lugubre. Il paroît qu'on n'avoit encore rien vu de pareil en France. Le peuple consterné déféra si humblement aux ordres du pape, que le roi se vit généralement abandonné de ses courtisans et de ses domestiques. Il ne lui resta, dit-on, que deux serviteurs, qui faisoient passer par le feu les plats ôtés de dessus sa table, et jetoient la desserte aux chiens.

1000. Robert lutta trois ans contre les anathêmes, céda enfin, fut relevé de l'excommunication, et épousa Constance, fille de Guillaume Taillefer, comte de Toulouse; elle étoit très belle, mais fière, capricieuse, et si opiniâtre que l'infortuné mari n'eut point de repos avec elle pendant son mariage. Elle voulut gouverner, et

gouverna, quelque effort que fît Robert pour se sous-
traire à sa domination. 1000.

Ce monarque étoit naturellement pacifique ; cepen- 1001-2.
dant il ne redoutoit pas la guerre, quand l'intérêt de son royaume l'exigeoit. Le comte de Champagne, fils de Berthe, l'épouse dont il avoit été forcé de se séparer, déja trop puissant par ses domaines et ses alliances, voulut encore s'agrandir ; Robert le resserra dans ses limites. La vacance du duché de Bourgogne lui fournit une autre occasion de guerre. Le duché devoit lui revenir, comme héritier naturel de Henri-le-Grand, son oncle, qui étoit mort sans enfants. Son droit lui fut contesté par Ott-Guillaume, premier comte propriétaire de Bourgogne (de Franche-Comté), fils d'Adalbert, roi d'Italie, et beau-fils de Henri qui l'avoit adopté. Les hostilités entre eux durèrent douze ans, et se terminèrent par un traité qui adjugea à Robert le duché et à Guillaume le comté de Dijon, pour sa vie. Robert, au lieu de fortifier son pouvoir de la possession d'une si belle province, ne s'en fut pas plutôt mis en possession, qu'il en fit l'apanage de Henri, son second fils.

Le monarque fut aidé dans cette conquête par Ri- 1003-10.
chard-le-Bon, duc de Normandie, son cousin-germain. Il fut encore fortifié du secours du Normand dans une guerre que des droits de suzeraineté sur la Flandre firent naître entre lui et l'empereur Henri II. Ces princes, reconnus tous deux pour saints dans les légendes, se firent la guerre, appelés par des vassaux qui, selon leur intérêt, portèrent leur hommage à l'un au préjudice de l'autre. Cette cérémonie étoit alors importante, par l'obligation déja mentionnée que contrac-

1003-10. toit le vassal, d'armer pour son souverain ; de voler à son secours quand il en seroit requis, de payer sa rançon et celle de ses fils, s'ils étoient faits prisonniers ; enfin de ne point souffrir qu'il lui fût jamais fait aucun tort dans sa personne, son honneur et ses biens. Tout cela se juroit, sous peine de perdre son fief. Outre l'avantage de priver l'empereur de ce vasselage intéressant, Robert trouvoit à satisfaire sa bonté naturelle, en cherchant à assurer le Brabant à deux princesses, filles du malheureux Charles de Lorraine, auxquelles l'empereur avoit enlevé cet héritage pour en gratifier un Godefroy, déja comte de Bouillon, de Verdun et des Ardennes. Le roi de France parvint à faire rendre quelque justice à ces princesses. Elles satisfaites par quelques terres qui leur furent concédées, Robert ne fut pas difficile sur les autres conditions, et la paix se conclut entre les deux suzerains.

Remarquons, en passant, que le Godefroy dont il vient d'être parlé eut pour petite-nièce Ide de Bouillon, mère du fameux Godefroy, chef de la première croisade ; et que celui-ci, devenu roi de Jérusalem, ayant résigné le Brabant, dont il avoit été investi par l'empereur Henri IV, ce duché fut donné par Henri V à la maison de Louvain, tige de celle de Hesse d'aujourd'hui, par Henri de Brabant, dit l'Enfant, qui fut premier landgrave, en 1263.

1011-18. A l'exemple de Hugues-Capet, son père, Robert résolut de faire sacrer et reconnoître de son vivant Hugues, son fils aîné, âgé de douze ans. Il paroît que cette précaution étoit un secret de famille que les Capétiens se transmirent. Ce fut pour la reine Constance une occasion de développer son caractère intrigant et

impérieux. Sans doute elle n'avoit pas attendu ce moment pour se montrer à son mari telle qu'elle étoit, et s'en faire craindre. On remarque qu'il n'osoit faire graces ou faveurs sans son aveu, et que, quand cela lui arrivoit, il avoit grand soin de dire à ses obligés : « Sur-tout n'en parlez point à la reine. » Elle eut l'audace de faire massacrer sous les yeux de son époux Hugues de Beaumont, qu'il avoit élevé, sans la consulter, à la dignité de comte du palais. 1011-18.

Ce fait rend croyable ce qu'on rapporte de sa conduite à l'égard du père et des enfants : charmée que son mari, en faisant couronner Hugues, se soit donné un rival qu'elle pourra faire agir si le père résiste à sa volonté, elle se met à endoctriner le jeune monarque, et l'excite à attirer à lui la puissance, dont elle comptoit profiter; mais, ne trouvant pas en lui la docilité qu'elle espéroit, elle le tourmente, l'oblige, à force de mauvais traitements, à quitter la cour, et même à prendre les armes. Au lieu de se porter en force contre son fils, le père, qui savoit la cause de sa révolte, va le trouver, le raméne, et le traite si bien qu'il s'en fait un ami et un aide pour le gouvernement. 1019-22.

Malheureusement Hugues mourut. Nouvelles prétentions de la part de la mère. Elle veut que ce soit non point Henri qui reçoive la couronne, mais Robert, son cadet, qu'elle espère plier plus facilement à ses idées. Le père tient bon, il fait sacrer l'aîné; Constance, de travailler aussitôt à susciter Robert contre son frère. Cependant elle ne réussit pas à les brouiller. Contrariée dans son desir, elle conçoit une haine mortelle contre tous les deux, et les fatigue tellement par ses tracasseries, qu'elle les force de s'éloigner comme avoit fait 1022-25.

1022-25. leur aîné. Le père va de même les chercher, les ramène, et pacifie tout, autant qu'il étoit possible avec une pareille femme. C'est en partie dans l'exercice de la patience, dont Robert peut être présenté comme modèle aux époux mal assortis, que ce prince s'est sanctifié; d'un mari trop complaisant on dit encore, *c'est un vrai Robert.*

1025-29. Ce prince étoit fort exact à tous les exercices de piété. Il assistoit régulièrement aux offices divins, prenoit part au chant, non, comme Charlemagne, à voix basse, mais tout haut. Il a fait des motets et des hymnes, qu'on chante encore. A sa contenance dans l'église, on pouvoit juger qu'il étoit pénétré d'un vrai sentiment religieux. Mais on peut reprocher à ses dévotions des excès, et des abus qui tiennent d'ailleurs à l'ignorance et aux préjugés du temps.

Pour ne point exposer les plaideurs à un faux serment, il faisoit retirer les reliques des châsses sur lesquelles ils devoient jurer, comme si une pareille précaution pouvoit mettre la conscience en sûreté. Des scélérats avoient attenté à sa vie, ils alloient être condamnés à mort. Robert les fait, dit-on, préparer par la pénitence à la communion qu'ils reçoivent, et envoie dire aux juges occupés à les juger qu'il ne peut se résoudre à se venger de ceux que son maître a admis à sa table, et il les admet à la sienne. Comment accorder cet excès d'indulgence avec l'affreuse condescendance commandée par un faux zèle, d'assister avec la reine et toute sa cour au supplice d'une troupe de manichéens, misérables fanatiques, qui refusèrent jusqu'au bûcher de rétracter leurs erreurs. Quand ils sentirent l'action de la flamme, ils s'écrièrent qu'ils

avoient été trompés. On voulut éteindre le feu, il n'étoit plus temps. Ils furent consumés, laissant aux spectateurs le regret d'une atrocité inutile. 1025-29.

Les pélerinages étoient alors fort en vogue. Sitôt qu'une coutume paroissoit tenir à la religion, il étoit difficile que Robert ne l'adoptât pas. Il alla à Rome visiter le tombeau des saints Apôtres. Ce prince traitoit les évêques avec respect, marquoit beaucoup de considération à ceux qui se conduisoient bien, et n'épargnoit ni les remonstrances, ni les menaces, peut-être même les punitions, à ceux dont les mœurs s'éloignoient de la décence de leur état. Forcé de fléchir, pendant les premières années de son régne, sous les ordres absolus de Grégoire V, on remarque qu'il ne fut pas en grand commerce avec ses successeurs. Un d'eux vint en France, y fut reçu honnêtement, mais sans grand éclat. Un second montra le desir d'y faire un voyage; le roi eut l'adresse de l'en détourner. Ainsi sa piété ne l'aveugloit pas sur les risques que la puissance ecclésiastique, trop peu contenue, pouvoit faire courir à la sienne.

Le roi Robert mourut à soixante ans, généralement regretté. « Nous avons perdu notre père », s'écrioient en gémissant ceux qui assistèrent à ses funérailles. « Il « nous gouvernoit en paix, sous lui nos biens étoient « en sûreté. » Ce que disoient ceux qui étoient présents, toute la nation le répétoit. Nul prince n'a jamais été mieux loué et plus universellement. 1030-31.

On ne peut s'empêcher de remarquer quelques rapports entre le roi Robert et l'empereur Charlemagne. Tous deux étoient fils du chef de leur dynastie royale: tous deux ont eu un régne fort long. Charlemagne a recueilli les restes de la littérature romaine dans les

1030-31. Gaules, Robert, ceux de la littérature de Charlemagne, dispersés et presque anéantis par les guerres civiles de la seconde race. L'exemple de Robert, ses encouragements ont posé les fondements du vaste édifice des connoissances humaines dont nous jouissons; et si les savants doivent leur admiration à Charlemagne, ils ne peuvent refuser à Robert leur estime et leur reconnoissance. Il ne fut pas empereur; mais il en refusa la dignité qu'on offroit à son fils. Enfin il protégea les lettres, et les récompensa, non pas avec la magnificence de Charlemagne, mais à proportion de ses revenus, qui étoient fort bornés. Ils lui laissèrent cependant les moyens de bâtir des monastères, et de faire des libéralités aux églises; il paroît que c'étoit à embellir les objets du culte et les armes des guerriers que l'adresse des artistes s'employoit alors. Dans une entrevue avec l'empereur d'Allemagne, le roi de France lui offroit un livre d'évangiles et d'autres livres d'église, dont la couverture étoit délicatement traitée en or, argent et ivoire; des reliquaires plus précieux par le travail de l'orfévrerie que par la matière; enfin des armures parfaitement ciselées et gravées. L'empereur lui fit porter en échange un lingot d'or pur, pesant cent livres. Ne pouvant faire un présent orné, il le fit riche, et l'accompagna d'un grand et long repas, selon la coutume d'Allemagne.

Robert laissa trois fils, Henri, Robert et Eudes.

HENRI I,

AGÉ D'ENVIRON 27 ANS.

1031. Henri I avoit vingt-sept ans environ quand il succéda à Robert. Quoiqu'il eut été déja couronné du vivant de

son père, il eut cependant de la peine à s'affermir sur son trône. Constance, sa mère, n'avoit pas épuisé toute sa malice avec son mari. Il lui en restoit pour son fils aîné. Comme elle n'espéroit pas qu'il se laisseroit gouverner, elle suscita contre lui Robert, son second fils. La faction étoit si puissante que Henri fut obligé de fuir de Paris, lui douzième. Il gagna Fécamp, où le duc de Normandie tenoit sa cour. Ce duc reçut son suzerain avec beaucoup d'honneur; mais ce qui valut encore mieux, il lui donna une bonne armée, avec laquelle Henri rentra dans son royaume. Fort de ce secours, il contraignit les rebelles de traiter d'un accommodement. Constance s'y opposa tant qu'elle put, mais elle ne réussit pas à l'empêcher, elle se vit même dans la nécessité de se laisser comprendre dans le traité. N'ayant plus ensuite rien à brouiller, elle mourut, et fut enterrée dans l'église de Saint-Denys, auprès du roi son mari, dont elle avoit continuellement troublé le repos. 1032.

Le sceau de la réconciliation entre les deux frères fut le duché de Bourgogne, que Henri avoit reçu de son père, et qu'il transmit généreusement à Robert. Mais cette espéce de récompense de la rebellion excita Eudes, le troisième frère, à tâcher de s'en procurer une pareille par le méme moyen. Il demanda aussi un apanage, et prit les armes pour se le faire donner. On dit même qu'il portoit ses vues plus loin que Robert, et qu'il ne se proposoit pas moins que de détrôner son frère et de se mettre à sa place. Il étoit aidé dans ce projet par le comte de Champagne. Henri trouva encore une ressource dans la bonne volonté du nouveau duc de Normandie, Guillaume, surnommé depuis le Conquérant, qui arma en sa faveur. 1033-35. 1036.

1036. C'étoit alors un monarque bien peu redoutable qu'un roi de France qui voyoit sa capitale serrée, d'un côté, par les comtes de Champagne, lesquels, par eux ou leurs alliés, occupoient depuis la Flandre jusqu'à Senlis, et une partie de la Brie jusqu'à Melun; d'un autre côté, les Normands venoient jusqu'à Pontoise. Les ducs de Bourgogne s'étendoient en-deçà de Sens et d'Auxerre; de sorte qu'après les environs de Paris, très rapprochés, la vraie et unique puissance des rois consistoit dans l'Orléanois. Le pays Chartrain, la Touraine et l'Anjou avoient leurs ducs et comtes, qui se regardoient comme indépendants, et au-delà de la Loire le roi n'étoit presque connu que de nom.

1037. Comment, dans un espace si rétréci, trouver un apanage pour Eudes? Henri défendit son petit domaine contre lui et ses partisans, le vainquit, le fit prisonnier, et l'envoya dans la tour d'Orléans calmer sa passion ambitieuse. Il y resta deux ans; on ne sait pourquoi son frère le relâcha. Ce fut alors comme une bête féroce déchaînée. A la tête d'une troupe de brigands, il parcouroit les provinces, ne vivant que de butin et de rapines. Un ancien auteur a recueilli des circonstances de sa mort, que nous rapportons dans les propres termes de l'historien Velly. « Dans une des courses du prince Eudes, le malheur voulut qu'il pillât quelques serviteurs « de saint Benoît (1). Déja il s'en retournoit chargé d'un « riche butin, lorsque la nuit le surprit dans un village, « qui étoit encore sous la protection du bienheureux « patriarche. Le cimetière, fermé d'un bon mur, lui pa- « rut un endroit sûr : il y fit camper sa petite armée. On

(1) Velly, t. II, p. 357.

« servit un grand repas de ce qui avoit été pris sur les 1037.
« élus de Dieu. Cependant on manquoit de cire pour « faire les luminaires : c'est l'expression de l'anonyme, « qui semble indiquer qu'on ne se servoit alors que de « lampions : le prince se fit ouvrir l'église, et, malgré « les remontrances de ces bonnes gens, il enleva le « cierge pascal pour éclairer sa table. La vengeance fut « prompte. Le téméraire étoit à peine au lit qu'il se « sentit frappé d'une maladie qui l'enleva en très peu « de temps. Tant il est vrai que personne, de quelque « condition qu'il soit, roturier, gentilhomme ou prince, « ne peut toucher impunément aux biens de saint Be-« noît. »

Il se peut que de pareilles histoires répandues dans le peuple aient quelquefois servi de rempart aux richesses monastiques contre l'avidité des personnes crédules ; mais la meilleure sauvegarde étoit une réputation de bonnes mœurs, dont les moines jouissoient alors plus que les ecclésiastiques. On reprochoit à ceux-ci la simonie et un libertinage domestique, que les conciles et les papes foudroyoient en vain, et qu'on ne put réprimer autrement qu'en autorisant les seigneurs à vendre comme esclaves les enfants provenus de ces unions illicites ; les moines, au contraire, ayant leur bien en commun, étoient peu tentés, excepté pour se procurer des dignités, d'employer les viles manœuvres de la si-
monie. La vie commune, l'inspection réciproque qu'elle 1039-46.
facilite, étoient une sauvegarde contre le libertinage. Aussi, dans les réglements de discipline qui nous restent, en trouve-t-on beaucoup plus qui regardent les ecclésiastiques que les moines, dont les désordres, s'il y en avoit, étoient plus renfermés et moins connus.

1039-46. Sous Henri I, et sans doute par son concours, s'établit une espèce de police pour la guerre. On l'appela « *la trève du seigneur*, monument de la foiblesse du gou-« vernement et du malheur des temps (1). Chaque sei-« gneur prétendoit avoir droit de se faire justice à main « armée, et, comme les seigneurs étoient multipliés à « l'infini, ce n'étoit par-tout que violences et brigan-« dages. On chercha long-temps un reméde à un mal si « contraire à la religion et à la société, et on commença « d'abord par ordonner que, depuis l'heure de none du « samedi jusqu'à l'heure de prime du lundi, personne « n'attaqueroit son ennemi, moine ou clerc, marchand, « artisan, ou laboureur. On statua ensuite que depuis « le mercredi au soir jusqu'au lundi matin on ne pour-« roit rien prendre par force, ni tirer vengeance d'une « injure, ni exiger le gage d'une caution. Le concile de « Clermont, celui où fut publiée la première croisade, « confirma ces dispositions, et les étendit même aux « veilles et aux jours des fêtes de la Vierge et des saints « Apôtres. Il déclara de plus que depuis le mercredi qui « précède le premier dimanche de l'avent jusqu'à l'oc-« tave de l'épiphanie, et depuis la septuagésime jus-« qu'au lendemain de la trinité, il ne seroit permis ni « d'attaquer, ni de blesser, ni de tuer, ni de voler per-« sonne, sous peine d'anathême et d'excommunica-« tion. »

Comme chacun a sa manière de voir, un évêque de Cambray, nommé Gérard, se déclara contre ce statut pour deux raisons; la première, parcequ'on exigeoit le serment, ce qui exposoit au parjure; et en effet pres-

(1) Velly, Ann. 1044.

que tous ceux qui jurèrent cette paix violèrent leur serment. La seconde raison de Gérard étoit que le mélange d'autorité ecclésiastique et civile dans cette prohibition avoit quelque chose de contraire au droit du souverain, à qui seul il appartient de réprimer les violences par la force, de terminer les guerres et de faire la paix. 1039-46.

Plusieurs seigneurs étoient de l'avis de Gérard, mais dans un sens différent. C'est qu'ils ne vouloient pas d'un réglement qui leur faisoit tomber les armes des mains dans des temps et pour des intervalles déterminés. Les Normands sur-tout montrèrent la plus grande répugnance, et ne se rangèrent enfin sous cette loi bienfaisante que quand ils crurent ne pouvoir s'y soustraire. Frappés par la maladie des ardents, espéce de peste qui, après avoir ravagé la France, les tourmenta à leur tour, ils allèrent même dans leur soumission plus loin que les autres, et établirent chez eux une association qu'on appela la *confrérie de Dieu*. Seigneurs et prélats, riches, pauvres, tous y étoient admis indistinctement. Ils se donnèrent pour se reconnoître une marque qui consistoit en un petit capuchon blanc, et une médaille de la Vierge, attachée sur la poitrine. On faisoit jurer aux récipiendaires de poursuivre sans relâche ceux qui troubleroient le repos de l'église et de l'état.

Entre ces seigneurs tourmentés du desir des com 1047-53.
bats, un des plus embarrassants pour le roi de France étoit Guillaume, duc de Normandie, qui commençoit à lui causer de vives inquiétudes. A la vérité, ce prince avoit rendu à Henri un grand service en l'aidant à s'affermir sur son trône; mais le monarque l'avoit bien payé de retour en se déclarant pour lui contre une li-

1047-53. gue de seigneurs qui, s'autorisant de l'illégitimité de sa naissance, vouloient annuller le testament que Robert-le-Diable ou le Magnifique, son père, avoit fait en sa faveur. Henri avoit combattu pour lui de sa personne. Dans une occasion il fut renversé d'un coup de lance, et courut risque de la vie.

1054-58. Soit que la force que Guillaume se sentoit le rendît présomptueux et exigeant, soit que la foiblesse de Henri le rendît ombrageux, il se glissa quelque froideur entre les deux amis. Des prétentions sur des forteresses et des villes frontières, signifiées avec hauteur, repoussées avec indignation, les aigrirent. Henri n'étoit pas homme à souffrir patiemment une atteinte à ses droits : dans une occasion où l'empereur Henri III voulut protéger contre lui un vassal rebelle, le roi lui offrit de vider leur querelle dans un combat singulier corps à corps. Les altercations avec Guillaume se soutinrent le reste du régne du roi Henri, et furent mêlées de guerre, de raccommodements et de ruptures.

1059. Henri I, pour éviter les inconvénients qui avoient suivi le premier mariage de son père, avoit fait chercher en Russie, après la mort d'une première femme, une princesse dont il n'eût à craindre ni parenté, ni alliance spirituelle. Anne, fille d'Iaroslave, duc de ce pays, lui donna trois fils, Philippe, Robert et Hugues. Se trouvant engagé dans des actions litigieuses avec le duc de Normandie, peu sûr de la bonne volonté des autres grands vassaux, il résolut, selon la politique de sa famille, de faire couronner, de son vivant, Philippe, son fils aîné, qui n'avoit encore que sept ans. Il lui fallut une négociation et des prières pour obtenir le consen-

tement des seigneurs françois, et qu'ils voulussent bien lui prêter serment de fidélité. 1059.

Cette cérémonie fut faite à temps, car, l'année sui- 1060.
vante, Henri mourut, à l'âge de cinquante-quatre ans, d'une médecine prise mal-à-propos. Il eut le temps de régler ses affaires, et appela à la tutèle de ses enfants et à la régence de son royaume Baudouin V, comte de Flandre, son beau-frère. La reine Anne, isolée et sans appui dans une cour étrangère, ne parut pas, sans doute, à son mari, capable de soutenir une tutèle qui pourroit être orageuse. Elle ne se fâcha pas de la préférence donnée à son beau-frère, ou s'en consola dans les douceurs d'un second hymen. Elle épousa Raoul, comte de Crespy et de Valois, en conservant toujours le titre de reine; mais Raoul étoit parent de Henri; ce fut une cause de dissolution, et d'abord d'excommunication, parcequ'il refusoit de se séparer de la reine. On ne sait si ce commerce dura long-temps; mais après qu'il eut cessé, soit volontairement, soit par la mort de Raoul, Anne, à ce qu'on croit, retourna finir ses jours en Russie.

Henri I étoit belliqueux, brave, doux, humain et loyal. Son régne n'est taché ni de perfidie ni d'aucune cruauté; il respectoit la religion, accueilloit les prélats avec égard, et les personnes doctes avec complaisance et affabilité.

PHILIPPE I,

AGÉ DE 8 ANS.

La nature avoit beaucoup fait pour Philippe I; il étoit 1061.

1061. d'une taille majestueuse, avoit une physionomie ouverte, les yeux vifs, beaucoup d'aptitude aux exercices du corps; il montroit de l'esprit et du courage. Baudouin cultiva ces heureuses dispositions avec quelque succès; mais il paroît qu'il ne put lui donner ni le goût de l'application, ni une certaine ardeur pour le travail, si nécessaire à un roi.

Montant sur le trône à huit ans, et déja couronné, il eut le malheur d'être flatté et approuvé de bonne heure; ce qui l'accoutuma à s'abandonner à ses passions, sans respecter souvent ni lois ni bienséance. Le jugement le moins désavantageux que les historiens aient porté de ce prince, c'est qu'il fut un égoïste sur le trône, voyant rouler autour de lui les événements les plus importants sans y prendre de part active que quand le cours des circonstances l'entraînoit. Tel est à-peu-près l'aperçu de son régne, qui a été un des plus longs de la monarchie.

1062-65. Les premières années de la régence de Baudouin furent troublées par la répugnance de plusieurs seigneurs à reconnoître son autorité, et par leurs efforts pour s'y soustraire. Les plus opiniâtres dans leur indépendance étoient les Gascons, comme les plus éloignés du centre. Le régent léve subitement une armée, sous prétexte d'aller secourir les Chrétiens d'Espagne contre les Maures. Quand il se trouve au milieu du pays des rebelles, il tombe à l'improviste sur leurs villes, prend leurs forteresses, bat leurs troupes, et les force de faire l'hommage qu'ils refusoient. Baudouin prend, selon les circonstances, d'autres mesures pour assurer l'autorité et augmenter les petits états de son pupille. Il se mêle dans les querelles de ses voisins, autant qu'il faut cependant

pour ne pas s'attirer des guerres trop importantes, et, à titre, tantôt d'auxiliaire, tantôt d'arbitre, il obtient des châteaux, des villes, et même des provinces entières; témoin le comté de Châteaulandon qu'il se fit céder, en récompense de ce que, des deux frères qui se disputoient le comté d'Anjou, il s'engagea à laisser tranquille possesseur le cadet, Foulques-le-Réchin, qui, pour en jouir, avoit assassiné son aîné, ou le tenoit enfermé. 1062-65.

Quelques personnes penseront que, dans l'impuissance de punir le crime, Baudouin fit bien d'en profiter à l'avantage de son pupille, d'autant plus que l'assassin n'auroit pu être châtié sans qu'on tourmentât les peuples, qui n'étoient point coupables.

Pendant la régence arriva la conquête de l'Angleterre 1066.
par Guillaume, duc de Normandie. Ce prince n'avoit pour lui que le testament, vrai ou supposé, d'Edouard-le-Saint, mort sans enfants. Il se présentoit contre lui un Harold, fils de Godwin, ministre tout puissant sous les derniers rois. Chacun avoit ses partisans. Guillaume manquoit d'argent, et, au moment où il alloit tenter l'entreprise, le duc de Bretagne lui déclara la guerre, comme ayant sur la Normandie, par sa mère fille de Robert-le-Diable, plus de droit que le bâtard de ce dernier duc. Les seigneurs normands ne voyoient pas de bon œil le projet d'Angleterre. Guillaume leur demandoit de l'argent: s'il échouoit, ils craignoient de rester dépouillés et appauvris; s'il réussissoit, leur pays pouvoit devenir une province d'Angleterre: ils le refusèrent donc unanimement dans une assemblée générale qu'il avoit convoquée.

L'adroit Guillaume ne se désespère pas. Il prend chacun à part, les flatte, les sollicite. Tel qui n'auroit rien

1066. donné, se sentant appuyé des autres, seul vis-à-vis d'un prince qui pouvoit un jour se ressentir de son refus, ouvroit sa bourse, vendoit ses meubles, engageoit ses terres, levoit pour lui des soldats et construisoit des vaisseaux. Il ne s'en tint pas aux Normands. Il empruntoit de tous côtés, et à gros intérêts, qu'il hypothéquoit sur les biens qu'il donneroit à ses prêteurs quand il seroit maître de l'Angleterre.

Il avoit plus d'une manière pour parvenir à son but; s'il marchandoit avec quelques uns, avec d'autres il affectoit un procédé noble et désintéressé. Par exemple, à Baudouin, régent de France, comte de Flandre et un peu son parent, il envoie un blanc-seing, avec prière de le remplir de la somme et de l'intérêt qu'il voudra. On dit que le Flamand s'appliqua trois cents marcs d'argent de rente, dont les fonds furent fournis en vaisseaux, munitions, soldats, qu'il leva autant, et peut-être plus, en France qu'en Flandre.

Pendant ces préparatifs, le duc de Bretagne, qui inquiétoit le Normand, meurt, et si à propos qu'on l'a cru empoisonné.

L'expédition de Guillaume devint le rendez-vous des braves. Tous y accourent: les comtes d'Anjou, de Poitou, de Ponthieu, de Bourgogne, tous vassaux de la France, y mènent leurs chevaliers et leur milice. Les fils même du dernier duc de Bretagne en veulent partager l'honneur. Le politique Guillaume gagne le pape, qui excommunie d'avance ceux qui s'opposeroient à lui. Le signal du départ est donné. On remplit les vaisseaux, on se jette sur tout ce qu'on peut trouver d'embarcations. Le vent souffle favorablement, point d'obstacle au débarquement; mais Harold avance à la tête d'une

armée. Guillaume alors incendie ses vaisseaux, et met ainsi les siens dans l'alternative de la mort ou de la victoire. Les rivaux se rencontrent, l'Anglois est tué dans la mêlée. Un mois suffit à Guillaume pour se placer sur le trône, et l'Angleterre, conquise par les François, devint leur ennemie la plus acharnée. 1066.

Le secours que fournit Baudouin pour le succès d'un voisin si dangereux a été regardé comme une action impolitique de sa part. Il n'en vit pas les suites. Sa mort, arrivée un an après la conquête, laissa Philippe maître de lui-même, et du gouvernement de son royaume, à quinze ans. On ne voit pas qu'il ait été nommé d'autre régent. La première guerre du jeune monarque eut lieu à l'occasion de la famille de son tuteur. Il soutint d'abord Richilde, veuve de Baudouin, mère de deux fils, contre Robert, comte de Frise, son beau-frère, qui vouloit enlever à la veuve sa tutéle, peut-être pour envahir ensuite plus facilement les états de ses neveux. Cette guerre eut des alternatives singulières. Philippe, à différentes reprises, fut vainqueur et vaincu. La veuve et son beau-frère furent faits prisonniers à peu de jours l'un de l'autre; délivrés tous deux, ils alloient recommencer les hostilités, lorsque le jeune roi se laissa gagner par Robert, qui lui offrit des terres dans l'Orléanois, et la main de Berthe, fille de sa femme, qu'il avoit épousée, veuve de Floris ou Florent I, comte de Hollande. Richilde, privée d'un de ses fils par le sort de la guerre, plia avec l'autre sous la force des circonstances : elle céda la Flandre à l'oncle, ne retenant que le Hainaut. 1067-75.

A mesure que l'expérience vint à Philippe, il sentit plus vivement la faute faite par son tuteur d'avoir pro- 1076-86.

1076-86. curé tant de forces au duc de Normandie. Ainsi, malgré son goût pour le repos, il ne put se refuser aux occasions de susciter à son voisin des embarras, ou d'augmenter, quand il pouvoit, ceux qui existoient. Guillaume avoit trois fils : repartant pour l'Angleterre, d'où il étoit venu faire un voyage en Normandie, il jugea à propos de faire don de cette province à Robert, son fils aîné, mais sans se dessaisir. Le jeune prince demande à jouir. Le père répond « que sa coutume n'est pas de se déshabiller avant de vouloir se coucher. » Grande querelle entre le père et le fils. Celui-ci menace, et, en attendant qu'il puisse être en état d'agir, il demande un asile au roi de France. Philippe le reçoit à bras ouverts, et lui donne pour sa retraite Gerberoi, château très fort en Picardie. Guillaume, ne voulant pas laisser au rebelle le temps de se fortifier, va aussitôt l'assiéger et le presse vivement. Pendant une sortie, le père et le fils se rencontrent dans la mêlée, et combattent corps à corps sans se reconnoître. Le père est désarçonné et blessé. Au cri qu'il fait, son fils le reconnoît, se jette à ses pieds, le place sur son propre cheval et le ramène dans son camp. Le père eut beaucoup de peine à lui pardonner, moins la faute, que la honte d'avoir été vaincu par son fils. Il se laissa néanmoins fléchir par les prières de son épouse, femme très estimable, qui prit, sans succès, beaucoup de peine pour accorder ses trois enfants quand son mari fut mort.

1087. Il étoit encore au moins en froideur avec Philippe, quand il cessa de vivre, ce fut même un dépit contre le roi de France qui hâta son trépas. Guillaume étoit excessivement replet, et cet embonpoint étoit chez lui une espèce de maladie qui exigeoit des remèdes. Pen

dant qu'il se faisoit traiter à Rouen, la garnison de Mantes, ville dépendante de la Normandie, se permit des courses dans les environs, et même sur les terres des vassaux de Guillaume. Ceux-ci, ne recevant pas de secours de leur seigneur, s'adressèrent au roi de France, obligé, comme suzerain, de faire rendre justice par les seigneurs à leurs sujets. Philippe leur répond qu'il n'a pas de secours à leur donner : « J'en suis « bien marri pour vous, ajoute-t-il ironiquement, mais « pourquoi votre maître reste-t-il en couches si long-« temps. » Guillaume auroit dû mépriser cette fade plaisanterie ; il s'en piqua, et fit dire à Philippe « qu'il « comptoit aller faire ses relevailles à Paris avec dix « mille lances, en guise de cierges. » En effet, il se jeta en furieux sur les terres de France, y fit de grands ravages, et, pour punir les Mantois qui lui avoient attiré cette espèce d'insulte, il mit le feu à la ville, qui fut réduite en cendres. Il étoit tellement animé, qu'il porta, dit-on, lui-même du bois pour augmenter l'incendie ; il se fatigua et s'échauffa si fort à cet exercice que la fièvre le prit. Il en mourut en peu de jours, laissant après lui la réputation d'avoir été grand capitaine, politique habile, et un exemple que dans les entreprises hasardeuses il faut donner quelque chose à la fortune. 1087.

On croiroit volontiers que la crainte inspirée par un voisin si redoutable étoit pour Philippe un motif de circonspection : sans retenue sitôt qu'il put satisfaire sans risque ses passions, il s'y abandonna en homme qui ne connoît plus aucun frein. Jusqu'alors il avoit bien vécu avec Berthe, son épouse, quoique huit ans de mariage sans enfants lui fissent appréhender qu'elle ne fût frappée de stérilité. Enfin, au bout de ce terme,

elle lui donna un fils, nommé Louis, et un an après une
1087. fille. Cette fécondité, presque inespérée, auroit dû assurer l'union des deux époux, et ce fut précisément dans ce temps que Philippe répudia son épouse, sans qu'on sache la véritable raison de cette action : des chroniqueurs du temps assurent qu'elle n'étoit autre que le dégoût. Le roi rencontra un évêque complaisant qui prononça le divorce, fondé sur la parenté, prétexte qui n'étoit pas difficile à trouver, à moins qu'on ne fût des deux extrémités de l'Europe, comme étoient Henri I et Anne de Russie, père et mère de Philippe. La disgraciée fut reléguée à Montreuil-sur-Mer. Ce fut sans doute le refus qu'elle fit de donner son consentement au divorce qui lui attira des gênes et des privations dans son exil ; mais elle conserva toujours le titre de reine jusqu'à sa mort, qui arriva en 1093.

1088. Il se répandit bientôt qu'un roi de trente-trois ans, beau, bien fait, qui passoit pour galant, étoit à marier. Un comte de Sicile, nommé Roger, extrêmement riche, annonce sa fille, dont la jeunesse étoit encore embellie par d'immenses trésors. Philippe accepte le parti. Le père envoie sa fille à son futur époux avec un train magnifique et une grosse somme d'argent. Mais, quand elle arriva, un nouvel attachement avoit changé les premières résolutions du monarque. Il la renvoya donc, mais privée, dit-on, de l'argent et des bijoux qu'elle avoit apportés ; ce qui est difficile à croire.

1089-93. Le comte de Montfort avoit une fille, nommée Bertrade, qui passoit pour la plus belle personne de France. Sur sa réputation, Foulques, comte d'Anjou, que sa mauvaise humeur a fait surnommer le Réchin, la demanda en mariage, et l'obtint. Bertrade ne s'étoit prêtée

à ce mariage qu'à regret, et par des considérations d'intérêt. Veuf pour la troisième fois, valétudinaire et âgé, son mari n'avoit rien qui pût lui plaire. Sur la nouvelle que Philippe s'étoit séparé de Berthe, l'appât d'une couronne, peut-être quelque penchant pour un prince aimable, séduit l'épouse du Réchin. Elle fit secrétement ses arrangements avec le roi de France. Il vient rendre au comte une visite de politesse et d'amitié, en est très bien reçu, et en s'en retournant il lui enléve sa femme. 1089-93.

Il y avoit deux difficultés à vaincre pour vivre tranquille avec elle, 1° faire ratifier par l'église son divorce avec Berthe; 2° casser le mariage de Bertrade avec le Réchin. Plusieurs évêques assemblés, considérant les inconvénients qui pourroient survenir s'ils condamnoient le divorce prononcé par leur confrère, le confirmèrent. L'Angevin, de son côté, se prêta sans beaucoup de peine à se séparer d'une femme infidéle, et la revit même par la suite, sans trop marquer de mauvaise humeur. Mais le pape refusa d'approuver le divorce, et enveloppa dans la même excommunication Philippe, Bertrade, les évêques approbateurs de leur mariage, et celui qui avoit béni la nouvelle union. Cette affaire dura longues années, pendant lesquelles les François se rendirent célébres en Europe et en Asie.

Henri, petit-fils de Robert I, duc de Bourgogne, lequel étoit petit-fils lui-même de Hugues-Capet, et Robert Guiscard, gentilhomme normand, tous deux aidés par la noblesse françoise, conquéroient alors des états, le premier le royaume de Portugal, le second la Pouille et la Sicile, sans que le roi de France prît part à leurs exploits. Sous son régne commencèrent les croisades. 1094.

Le desir de visiter les lieux consacrés par les princi-

1094. paux mystères du christianisme avoit rendu les pélerinages dans la Palestine très communs. Elle étoit possédée par les Mahométans, que les historiens du temps appellent Sarrasins, par les Turcs, par d'autres infidèles, et même par des païens. Témoins du zèle des chrétiens, du prix qu'ils mettoient à la permission de remplir dans ces saints lieux les devoirs de piété qu'ils s'étoient imposés, ils leur faisoient chèrement acheter la liberté d'y parvenir et d'y satisfaire leur dévotion ; ils les rançonnoient, les pilloient dans la route, et leur faisoient éprouver toutes sortes de vexations, autant par cupidité que par haine pour leur religion. Retournés dans leur patrie, les pélerins ne manquoient pas de raconter les peines qu'ils avoient endurées, et de peindre avec toute la chaleur du zèle le triste état des saints lieux et des chrétiens que la dévotion y appeloit ou y retenoit. Ces récits affligeants touchoient les cœurs, indignoient contre les oppresseurs, et faisoient desirer de venger les persécutés ; mais on s'en tenoit à des vœux stériles.

Un gentilhomme picard, nommé Pierre l'Ermite, tout en remplissant les devoirs du saint voyage, s'appliqua à connoître les pays qu'il parcouroit. Il examina les chemins, rechercha quels étoient les plus sûrs et les plus commodes, ainsi que les ports où l'on pouvoit aborder avec le moins de difficultés. Il se convainquit de l'inexpérience des barbares, et sur-tout de leur sécurité, qui promettoit une victoire aisée, si l'on vouloit seulement courir le risque d'une attaque. Muni de ces observations, l'Ermite, ou de nom ou de profession, vient trouver le pape, et lui présente une lettre du patriarche de Jérusalem, qui dépeignoit pathétique-

ment le triste état des chrétiens de la Terre-Sainte, et demandoit un prompt secours. 1094.

Ce pape étoit Urbain II, pontife d'un génie élevé, 1095. propre à imaginer et à diriger de grandes entreprises. Il accueillit le pélerin avec des marques d'approbation encourageantes : l'Ermite, en attendant l'effet des espérances qu'elles lui firent concevoir, visite presque toutes les cours de l'Europe. A la recommandation du pape, et pour lui-même, comme chevalier pieux et vaillant, il y étoit accueilli. Par les récits vifs et touchants des maux que souffroient les chrétiens, et qu'il avoit éprouvés lui-même, il embrasoit les cœurs du zèle dont il étoit enflammé ; et tous attendoient avec impatience le développement des moyens d'aller délivrer leurs frères opprimés, qu'on leur insinuoit comme prochain.

A cet effet, Urbain indiqua un concile à Clermont en Auvergne. Comme on savoit qu'il devoit y être question des secours pour la Terre-Sainte, il s'y fit un concours prodigieux de princes, de seigneurs et de nobles de toutes les classes. Les évêques s'y trouvèrent au nombre de trois cent dix. Il s'y fit des réglements de discipline dont on n'a que les extraits ; mais on ne doit pas oublier que l'excommunication du roi pour son mariage avec Bertrade y fut confirmée. Les affaires ecclésiastiques réglées, le pape prit la parole, et, décrivant les maux dont les chrétiens de la Palestine étoient affligés, parla avec une onction pathétique qui arracha des larmes et des sanglots, et, prenant alors un ton véhément qui sentoit l'inspiration : « Enrôlez-vous, dit-« il à ces guerriers toujours ardents pour les combats,

1095. « enrôlez-vous sous les enseignes de Dieu ; passez, l'é-
« pée à la main, comme vrais enfants d'Israël, dans la « terre de promission ; chargez hardiment, et, vous » ouvrant un chemin à travers les bataillons des in- « fidéles et les monceaux de leurs corps, ne doutez « point que la Croix ne demeure victorieuse du Crois- « sant ; rendez-vous maîtres de ces belles provinces « qu'ils ont usurpées, extirpez-en l'erreur et l'impiété ; « faites, en un mot, que ce pays ne produise plus des « palmes que pour vous ; et de leurs dépouilles élevez « de magnifiques trophées à la gloire de la religion et « de la nation francoise. »

Il faudroit ne la pas connoître, cette nation, pour supposer que, flattée et encouragée par l'image de la gloire qu'on lui montroit, elle seroit restée indifférente. De toutes parts s'éléve un cri, *Dieu le veut !* « Allez « donc, reprend le pontife, allez, braves chevaliers « de Jésus-Christ, allez venger sa querelle ; et, puisque « tous ensemble vous avez crié *Dieu le veut*, que ce « mot, venu de Dieu, soit le cri de votre entreprise. » Le signe fut une croix d'étoffe rouge, qu'on portoit sur l'épaule droite ; d'où est venu le nom de *croisade*.

Les princes et les grands seigneurs s'empressèrent de la recevoir des mains du pape. Le peuple se présenta aussi en foule ; les cardinaux et les évêques en distribuèrent à tous ceux qui se présentèrent, et en prirent eux-mêmes. Cette marque étoit comme un vœu de faire le saint voyage. Retournés chez eux, les croisés inspirèrent le même enthousiasme à leurs parents et à leurs amis. Les femmes se firent de cette croix un ornement : on l'attacha aux enfants. Chacun se mit à faire les préparatifs du voyage ; et, comme rien ne se

peut sans argent, on vendit terres, seigneuries, droits, meubles, maisons, comme si on n'eût dû jamais en avoir besoin. Les juifs profitèrent beaucoup à cette émulation de ruine; mais aussi, dans quelques cantons, après s'être enrichis, ils furent pillés et massacrés. C'est leur coutume, dans les commotions d'état, de se remplir comme des éponges du bien des chrétiens, et leur sort d'être pressés ensuite. 1095.

Les principaux chefs de la croisade furent : Hugues-le-Grand, comte de Vermandois, frère du roi; Robert, duc de Normandie; Godefroy de Bouillon, duc de la basse Lorraine, et ses deux frères Eustache et Beaudouin; Robert, comte de Flandre; Etienne, comte de Blois; Rotrou, comte du Perche; le vieux Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, le premier prince qui s'enrôla sous l'enseigne de la croix; Boémond, prince de Tarente, fils de Robert Guiscard, duc de Pouille et de Calabre, et Tancrède, son cousin, petit-neveu du même Guiscard. En calculant tout ce que la France, l'Allemagne et l'Italie fournirent de croisés, on présume qu'il en sortit bien environ cinq millions. Que devint cette multitude? Les premiers, ramassés de la France, sous la conduite de Pierre l'Ermite, qui ne put se refuser au plaisir flatteur d'être général d'armée, périrent avant que d'arriver en Palestine; beaucoup d'autres détachements, commandés par des aventuriers d'autant plus hasardeux qu'ils n'avoient rien à perdre, comme un *Gauthier sans argent*, eurent le même sort. Enfin parut la grande armée, celle des seigneurs françois et allemands. Leur rendez-vous naturel étoit dans les états de l'empereur de Constantinople, Manuel Comnène. Celui-ci ne vit pas sans inquiétude cette mul-

1095. titude de Latins inonder son empire, et avisa avec prudence aux moyens de s'en débarrasser. Il les flatta, les caressa, s'empressa de leur fournir les moyens de traverser le plus tôt possible le détroit, et leur promit des secours, dont il paralysa l'effet. Arrivés en Bithynie, les croisés se donnèrent un chef qui fut Godefroy de Bouillon.

Cependant Kilidge-Arslan, premier sultan turc seldjoucide d'Iconium, appelé aussi Soliman, du nom de son père, attendoit les chrétiens de pied ferme. Déja par sa valeur et son habileté il avoit anéanti deux armées de croisés. Mais il déploya alors en vain ses grandes qualités : il avoit affaire à d'autres hommes. Ceux-ci emportent Nicée, et défont ensuite le sultan dans une bataille rangée qui les rend maîtres de toutes les places fortes de l'Asie mineure. Antioche arrête quelque temps leurs efforts ; mais, au bout de sept mois, cette ville tombe sous leur pouvoir, comme les autres. De cette place, ils vont au-devant de l'armée qu'envoyoit, pour reprendre Antioche, le calife de Bagdad, ou plutôt le sultan seldjoucide Barkiarok, entre les mains duquel étoit toute l'autorité. Les croisés lui tuèrent, dit-on, cent mille hommes. Cette victoire donna occasion aux califes fatimites d'Égypte de s'emparer de Jérusalem sur les Turcs Ortokides, qui depuis peu l'avoient enlevée aux Persans, et que ces derniers se trouvoient alors dans une égale impuissance d'exproprier ou de défendre. Mais les Egyptiens ne gardèrent pas longtemps leur conquête, car l'armée chrétienne, ayant mis presqu'aussitôt le siége devant cette ville, l'emporta au bout de six semaines, le 18 juillet 1099. L'attaque et la défense avoient été également vives et brillantes,

Les assiégeants ternirent malheureusement l'éclat de la victoire par tous les excès de licence et de barbarie, dont une guerre de la nature de celle qu'ils avoient entreprise auroit dû, ce semble, les éloigner. 1095.

Les seigneurs qui avoient des fiefs assurés dans leur patrie y retournèrent; les puînés des familles les remplacèrent. Mais au lieu de se donner, par la concentration de l'autorité, un gouvernement fort, capable de protéger efficacement la conquête, dominés par leur vanité et plus encore peut-être par les préjugés du siècle, où l'on ne connoissoit pas d'autre forme de gouvernement, ils la disséminèrent comme à l'envi et se firent une multitude de petits états qu'ils décorèrent comme ceux d'Europe des noms de duchés, comtés, baronnies, avec les mêmes charges et les mêmes avantages. De là des princes d'Antioche, des comtes de Tripoli, d'Edesse, de Jaffa, d'Ascalon; des marquis de Tyr; des seigneurs de Ramlah, de Krak, de Sidon, de Béryte, et autres, tous plus ou moins indépendants, mais sur-tout les deux premiers, dont la puissance étoit égale à celle des rois de Jérusalem, et dont les perpétuelles dissentions avancèrent la ruine commune.

On ne peut disconvenir que la dépopulation n'ait été immense; mais il se mêla parmi les croisés une multitude de fainéants, de pillards, de brigands, et de gens perdus de débauche, qui se croisèrent eux-mêmes, et dont le départ, loin d'être une calamité, devint un soulagement pour les cantons qu'ils abandonnèrent. Ceux qui envisagent les croisades sous le point de vue politique disent qu'elles donnèrent aux rois les moyens d'augmenter leur puissance, parceque les grands vassaux démembrèrent leurs fiefs et les vendirent aux ro-

1095. turiers : par le même motif, ils affranchirent beaucoup de leurs serfs ; autant de diminué de la masse de leurs forces, quand, attaqués par les monarques dans leurs droits ou prétentions, ils voulurent leur résister. L'affranchissement des serfs facilita les acquisitions, et occasiona des lois plus détaillées que les anciennes sur les héritages, la sûreté et le partage des propriétés. Enfin la communication avec l'Orient accoutuma les François à aller chercher eux-mêmes les belles étoffes de l'Inde et les épiceries, qu'ils recevoient auparavant des Vénitiens et des Génois.

Dans ce temps les armoiries commencèrent à devenir communes. Ceux qui revenoient de la croisade ne manquoient pas de se faire grand honneur de cette expédition, et, pour en réveiller perpétuellement le souvenir, ils plaçoient les bannières sous lesquelles ils avoient combattu dans les endroits les plus apparents de leurs châteaux, comme des monuments de gloire. Les familles en s'alliant se communiquoient ces signes d'illustration, et les fondoient les uns dans les autres. Les dames les brodoient sur les meubles, sur leurs habits, sur ceux de leurs époux ; les demoiselles sur ceux des chevaliers ; les guerriers les faisoient peindre sur leurs écus ; mais, comme les étendards entiers n'auroient pas pu tenir dans de petits espaces, on abrégeoit, pour ainsi dire, la représentation des hauts faits qu'ils devoient retracer à la mémoire. Au lieu du pont que le chevalier avoit défendu, on mettoit une arche ; au lieu de la tour, on mettoit un créneau ; un héaume au lieu de l'armure complète qu'il avoit enlevée à un ennemi. Le fond de l'écusson étoit ordinairement la couleur de la bannière primitive, et les domestiques s'en montroient

chamarrés dans les cérémonies. Ainsi on peut dire que le blason a été, dans le principe, une espéce de langue qui faisoit reconnoître les droits à l'estime publique, et les alliances. 1095.

On doit aussi aux voyages d'outremer les emblêmes et les devises héraldiques; il ne nous en reste presque pas de ce temps qui ne fassent allusion aux coutumes, aux animaux, aux plantes de ce pays. On trouve enfin à cette époque les premiers essais de la poésie françoise. Des croisés revenus de la Palestine parcouroient les châteaux pour y porter les nouvelles de ceux qu'ils avoient laissés en Orient. Ils récitoient les prouesses dont ils avoient été témoins, en augmentoient le merveilleux, comme il arrive ordinairement aux conteurs, et inventoient, au défaut de la réalité. On appeloit *trouvères* ceux qui mettoient en vers, ou plutôt en prose rimée, ces belles actions, et leur donnoient une modulation; *chantères* et *ménestrels* ceux qui les accompagnoient d'instruments. Ils étoient bien venus, fêtés et chargés de présents. Il ne faut pas les confondre avec les *jongleurs* qui promenoient des bêtes étrangères, et faisoient, pour de l'argent, des tours de force ou d'adresse qu'ils avoient appris dans l'Orient. Ceux-ci amusoient ou étonnoient, mais n'intéressoient pas, et étoient peu considérés.

On remarque enfin, comme une singularité du régne de Philippe I, la naissance des plus célébres ordres religieux militaires, qui de France se sont répandus dans toute l'Europe: les Hospitaliers de Saint-Jean, et les Templiers; les premiers fondés par Raymond Dupuy, gentilhomme dauphinois; les seconds par neuf gentilshommes réunis, tous François. Ils se vouèrent, à la

1095. réception, au service et à la défense des pélerins de la Terre-Sainte, et, de religieux soldats qu'ils étoient d'abord, sont devenus souverains. Enfin les Antonins, fondés par un gentilhomme de Dauphiné, nommé Gaston, qui voua sa personne et ses biens au soulagement de ceux qui étoient atteints d'une espéce de peste qu'on appeloit le *feu sacré*.

Après ces ordres, qui doivent leur établissement à la charité chrétienne, et au desir d'être utile à ses semblables, en viennent d'autres enfantés par une émulation de piété, et le projet de se sanctifier dans les exercices d'une vie plus austère que celle du commun des chrétiens : les Chartreux, institués par saint Bruno, chanoine de Reims, les Grammontins par Etienne, gentilhomme ; les Prémontrés par saint Norbert ; et les moines de Cîteaux par Robert, abbé de Molême, tous François, qui cherchèrent dans leur patrie les solitudes les plus désertes, les terrains les plus ingrats, qu'ils ont rendus fertiles par un travail opiniâtre, et qui sont devenus entre leurs mains la source de grandes richesses, long-temps enviées, quoique légitimement acquises.

Ceux qui ne dédaignent pas les lectures un peu tristes, dans lesquelles on trouve quelquefois les mœurs de nos ancêtres, remarqueront que les régles de ces ordres sont dures, sévères, faites pour rompre la volonté et courber les têtes sous un joug despotique : seroit-ce par contraste, et dans l'intention de rendre le sceptre de l'autorité moins pesant pour les religieux, que Robert d'Arbrissel l'a mis entre les mains des femmes? Il étoit né dans le diocése de Rennes. Urbain II lui donna une mission particulière pour prêcher aux peuples. Son éloquence le fit suivre par une multitude de personnes

des deux sexes dans le Poitou et l'Anjou, où il exerçoit son talent. Arrivé sur les confins des deux provinces, 1095.
il jugea une solitude nommée Fontevrault, où il se trouvoit, propre à fixer les plus zélés de ses auditeurs. Il y bâtit d'abord des cabanes, qui devinrent bientôt deux monastères, l'un destiné aux femmes, qui devoient avoir toute l'autorité; l'autre aux hommes, qu'il mit sous la dépendance absolue des femmes. Lui-même se soumit à l'abbesse qu'il venoit d'établir, à l'exemple, disoit-il, de saint Jean, qui, depuis que Jésus-Christ lui avoit donné la sainte Vierge pour mère, étoit resté constamment subordonné à sa volonté.

Mais si d'une part la France s'édifioit de ces établissements pieux, d'une autre elle demeuroit toujours scandalisée de l'excommunication de son roi. Il est vrai que Philippe faisoit de temps en temps des tentatives pour obtenir la levée des censures; mais il ne réussissoit pas, parcequ'il refusoit toujours de se séparer de Bertrade : au contraire, outre que l'excommunication avoit été solennellement prononcée par Urbain II dans le concile de Clermont, elle fut réaggravée dans plusieurs autres conciles tenus par des évêques de France, et il paroît qu'on ne lui épargnoit aucune des humiliations attachées à cette peine. Il étoit comme isolé dans sa cour. Ses domestiques ne lui rendoient que les services les plus indispensables, encore avec l'air de la contrainte et du regret. A peine ses sujets remplissoient-ils à son égard les devoirs de bienséance. On ne récitoit l'office divin qu'à voix basse devant lui, et il n'osoit y paroître la couronne sur la tête.

Le mépris des peuples, qui se manifestoit quelquefois ouvertement, et leurs murmures, firent craindre 1104.

1104. au roi des troubles, peut-être une révolution. Ces circonstances le déterminèrent à partager son trône avec Louis son fils, et à le faire sacrer, quoiqu'il n'eût pas encore vingt ans. Il s'étoit déja distingué, et continua de se signaler encore contre des vassaux qui affectoient l'indépendance. On commença alors à apercevoir l'effet de la croisade. L'absence de ceux qui étoient en Orient priva ceux qui restoient du secours qu'en semblables occasions les vassaux se donnoient réciproquement contre le souverain; la diminution d'hommes propres aux armes, qui restoient presque tous croisés, exposoit aux attaques du jeune prince les seigneurs, dénués de leurs forces ordinaires. On nomme, entre ceux qu'il soumit, les ducs, comtes, châtelains de Montmorency, de Luzarche, de Mont-Lhéri, de Marle et Couci, des seigneurs des Marches de Champagne et de Berry, réfractaires d'autant plus dangereux qu'ils étoient plus voisins. L'activité que le jeune roi mit dans cette guerre l'a fait surnommer *le Batailleur*.

1104-6. Sa couronne ne le mit pas à l'abri de désagréments qu'il éprouva à la cour de son père; peut-être même les occasiona-t-elle par la jalousie qu'elle inspira à Bertrade, mère de deux fils qu'elle élevoit dans l'espérance du trône, ou du moins d'un très grand apanage. Comme la fermeté de Louis ne lui permettoit pas beaucoup d'espoir, elle lui donna tant de dégoûts qu'il se retira auprès de Henri I, roi d'Angleterre. Il n'y fut pas plutôt arrivé que ce prince reçut une lettre cachetée du propre sceau de Philippe, par laquelle il étoit prié de faire mourir son hote, ou du moins de le retenir prisonnier. Henri, peu scrupuleux d'ailleurs, puisqu'il venoit de faire aveugler son frère aîné pour s'assurer la

couronne, montre la lettre à Louis. Le jeune prince part bouillant de colère. Il va droit à son père. « Je re-« mets, dit-il, entre vos mains un fils que vous avez « condamné sans l'entendre. » Philippe ignoroit cette intrigue; il en montra son étonnement et son indignation. Sans doute il fit entre son fils et sa maîtresse ce qu'on appelle vulgairement une *paix plâtrée*, comme font ordinairement les hommes foibles, amis de leur repos. 1104-6.

Apparemment l'accommodement ne fut pas d'abord bien sincère, puisqu'on dit que Louis fut empoisonné, qu'il ne fut sauvé que par l'habileté d'un médecin qui n'étoit pas celui de la cour, et qu'il porta toujours sur son visage, couvert d'une pâleur livide, la preuve du crime tenté contre lui. Philippe donna en propre à son fils le Vexin François et la ville de Pontoise, pour y résider à l'abri des embûches dont le séjour de la cour pouvoit le menacer.

Mais, comme tout a un terme, de nouvelles circonstances mirent une paix solide dans cette cour agitée. Bertrade, voyant que tous ses efforts pour se faire déclarer épouse légitime avoient été inutiles, songea du moins à procurer un sort à ses enfants. Elle avoit besoin pour cela du concert de Louis. Adroite et insinuante, elle sut si bien le flatter qu'il consentit que ses frères adultérins prissent le nom de princes, et qu'ils fussent reconnus pour héritiers du trône, si lui ou sa postérité masculine venoit à manquer. L'excommunication de Philippe et de Bertrade fut ensuite levée par le pape Pascal II, parcequ'ils promirent de se séparer. Cependant Bertrade demeura à la cour. On ne voit pas qu'elle ait pris le titre de reine.

1108. Philippe mourut dans sa soixantième année. Son corps fut transporté à St.-Benoît-sur-Loire. De Berthe il ne laissa qu'un fils, Louis, qui fut son successeur, et une fille, Constance, mariée à Hugues, comte de Troyes, puis à Boémond, prince d'Antioche. De Bertrade il eut deux fils, qui moururent sans postérité, et une fille, Cécile, mariée à Tancrède, cousin de Boémond, puis à Pons de Toulouse, comte de Tripoli.

Comme on reconnoît à Philippe I de l'esprit et de la valeur; que son gouvernement a été doux; que sans doute il étoit juste, puisqu'il n'a éprouvé ni troubles, ni factions, malgré l'espéce de mépris qu'a versé sur lui son excommunication pendant vingt ans, ne pourroit-on pas hasarder de porter de lui un jugement un peu différent de l'opinion commune, et de celui même que, d'après les historiens les plus estimés, nous avons présenté au commencement de son régne? Les enthousiastes de toute espéce de gloire ont blâmé un roi de France de n'avoir pas été, à la tête des chevaliers françois, cueillir les lauriers de la Palestine; mais il eut peut-être besoin d'un plus grand courage pour ne point participer à cette entreprise, qu'il ne lui en auroit fallu pour l'exécuter. D'ailleurs l'histoire ne marque pas qu'il se soit refusé à aucun projet utile. Philippe ne fut donc peut-être pas, comme on l'a trop cru, un indolent sur le trône, mais un roi modéré, prudent, qui n'a pas eu la manie de faire naître les événements, mais n'a pas fui les occasions d'en profiter : moins jaloux de l'éclat de la couronne que soigneux d'en retrancher et émousser les épines, il paroit qu'il aimoit singuliérement le repos. Heureux s'il fut parvenu à dompter une

passion qui a fait le tourment de sa vie domestique, et lui a attiré l'indifférence et le mépris de ses peuples ! 1108.

LOUIS VI, LE GROS,

AGÉ DE 28 ANS.

Louis-le-Gros étoit déja accoutumé au trône lorsqu'il l'occupa seul. Il avoit vingt-huit ans. Quoiqu'il eût déja été sacré, il se fit couronner de nouveau, cinq jours après la mort de son père, dans l'église d'Orléans, parcequ'il y avoit schisme dans celle de Reims. Il jugea à propos de renouveler et de hâter cette cérémonie, pour se donner, par l'opinion qu'on y attachoit, plus de force contre les factions qui l'environnoient

Ce Henri, roi d'Angleterre, qui l'avoit accueilli lors- 1109-14.
qu'il fuyoit la cour de son père, devint, lorsque Louis eut pris le sceptre, son plus opiniâtre ennemi. Il se rendit le centre des factions, l'appui de tous ces vassaux inquiets, remuants, tourmentés du desir de l'indépendance, qui environnoient le domaine rétréci du roi de France. On compte entre eux les seigneurs de Corbeil, de Créci, de Puiset, de Mont-Lhéri, et d'autres, dont la proximité fait voir ce qu'avoit perpétuellement à craindre de ces vassaux, toujours armés, un roi siégeant à Paris.

Le premier qui lui causa de l'embarras fut Guy-de-Rochefort, seigneur de Gournai. Louis, avant de porter la couronne, avoit épousé sa fille, qui n'étoit pas encore nubile, et s'en étoit séparé, avant la consommation du mariage, par un divorce dont on ignore le motif. Cette séparation laissoit des intérêts à démêler

1109-14. entre le beau-père et l'ancien gendre. Mais ne fût-ce que le ressentiment de l'affront fait à la fille d'un de leurs co-vassaux, il suffisoit pour susciter à Louis une foule d'ennemis à sa porte. Le roi d'Angleterre étoit l'ame de cette ligue. Il la rendit fort dangereuse en lui donnant un chef apparent : c'étoit le prince Philippe, fils de Bertrade, auquel la couronne étoit promise, si Louis n'avoit point d'enfants. L'Anglois lui fit entrevoir la possibilité de le placer dès-à-présent sur le trône. Bertrade ne manqua pas d'appuyer de son talent pour l'intrigue la prétention de son fils. Cette guerre mêlée de négociations, dura cinq ou six ans. Dans cet intervalle Guy mourut, et ses fils, moins ardents à venger leur sœur, se prêtèrent à des accommodements. Bertrade mourut aussi, et laissa son fils Philippe libre de profiter de l'indulgence de son frère, qui, deux fois maître de lui imposer de dures conditions, deux fois lui en avoit accordé des plus favorables. Philippe se retira dans les terres que Louis lui donna, y vécut tranquille, et mourut sans postérité masculine.

Ainsi se dissipa cette faction qu'on a appelée la ligue de Mont-Lhéri, du nom d'un château d'un des principaux seigneurs qui y prirent part ; mais si le roi en obtint la fin de la faveur des circonstances, il dut à son activité et à sa valeur les succès qui le mirent en état de tenir tête si long-temps à une réunion si formidable. On doit se représenter ce prince, malgré l'épaisseur de sa taille, qui l'a fait nommer Louis-le-Gros, sans cesse agissant, passant rapidement d'un combat à un siége, d'un siége à une bataille, toujours à la tête de ses troupes, ne se reposant jamais tant qu'il avoit quelque chose à faire, bravant et défiant ses ennemis. Le comte

de Champagne, qui fut depuis son ami, s'étoit vanté de le combattre s'il le rencontroit dans la mêlée. Louis 1109-14. lui épargna la peine de le chercher. Il paroît à pied dans le premier rang, franchit un fossé qui le séparoit de l'ennemi, et le met en fuite. Pendant cette guerre il y a peu de châteaux voisins qui n'aient été pris et repris plusieurs fois. Le Puiset entre autres le fut jusqu'à trois fois, et fut enfin détruit.

Un moyen pour faire cesser les cabales et les rendre 1115. moins actives étoit que Louis se donnât des héritiers. Dans ce dessein, il épousa Adélaïde, fille de Humbert II, comte de Maurienne et de Savoie, et ne fut pas trompé dans ses espérances. Cette princesse étoit jeune et belle. Elle est sur-tout recommandable par l'attention qu'elle eut pour l'éducation de ses enfants. Elle la surveilloit elle-même dans ce qui pouvoit la concerner, présidoit aux leçons, et, ce qui est plus important, leur donnoit l'exemple de la décence et de la vertu. Louis jouit avec elle de la paix domestique; heureux de la trouver dans son palais quand la guerre lui accordoit quelque relâche.

Le roi de France eut occasion de rendre au roi d'An- 1116-18. gleterre les sollicitudes que celui-ci lui avoit occasionées; mais du moins ce fut pour une cause juste. Henri I, fils de Guillaume-le-Conquérant, partagé par son père d'une simple somme d'argent, avoit trouvé moyen d'envahir sur Robert, son aîné, et l'Angleterre par adresse, et la Normandie par violence. Le prince Guillaume, dit Cliton, fils de Robert, échappé à la vigilance de son oncle, vint réclamer la Normandie auprès du roi de France, seigneur suzerain. Celui-ci conseilla de voir les seigneurs normands, de travailler à les

1116-18. gagner, et lui promit de le seconder quand son parti commenceroit à prendre consistance. La ligue ne fut pas difficile à former. Henri, grand roi, mais méchant homme, étoit détesté; les seigneurs normands demandèrent que le duché fût rendu au fils de leur duc. Sur leur requête, Louis, comme seigneur suzerain, somma Henri de comparoître devant le tribunal des pairs, où son droit seroit jugé. Il se présenta, mais sur la frontière, à la tête d'une armée. Louis alla au-devant de lui. Alors commença une guerre opiniâtre et sanglante que les deux roi firent en personne.

Les historiens parlent de leurs armées comme très considérables, en disant qu'elles consistoient chacune en cinq cents hommes d'armes. Il faut en effet remarquer que chacun de ces hommes d'armes étoit un seigneur de fief qui menoit à sa suite des vassaux obligés envers lui au service militaire. Après plusieurs escarmouches, les armées se trouvent en présence dans la plaine de Brenneville, près du château de Noyon, à peu de distance des Andelys. Louis, emporté par son ardeur ordinaire, voyant que la victoire balançoit, se jeta au milieu des bataillons ennemis pour la fixer. Un fantassin anglois saisit la bride de son cheval, en s'écriant « Le roi est pris! — Si tu savois les échecs, lui « dit Louis sans se déconcerter, tu saurois que le roi « ne se prend pas. » En même temps il lui fend la tête d'un coup de hache et se débarrasse; mais la bataille fut perdue, et la déroute si complète que le roi resta toute une nuit égaré dans les bois : une vieille femme qui le rencontra à l'aventure le ramena le lendemain aux Andelys, où les fuyards s'étoient réunis.

Piqué de sa défaite, Louis envoya offrir à Henri de

vider leur querelle corps à corps : l'Anglois répondit 1116-18.
qu'il n'avoit garde de soumettre au hasard d'un combat la possession d'un bien dont il jouissoit. Il fallut donc continuer à ravager les terres les uns des autres, ce qui étoit la manière de faire la guerre dans ce temps-là, jusqu'à ce que Henri, pressé de retourner dans son royaume, et sollicité d'ailleurs par le pape Calixte II, qui s'étoit porté pour médiateur entre les deux rois, consentit à se détacher de la Normandie, mais en la laissant à Guillaume, son propre fils, qui en fit hommage au roi de France.

En quittant la Normandie, il arriva à Henri le plus 1119.
grand des malheurs qui ait jamais accablé une famille royale. Il partoit de Harfleur, seul sur son bord; sur un autre étoient Guillaume, son fils aîné, quatre autres fils bâtards, quatre filles naturelles, dont quelques unes étoient déja mariées, et plus de cent soixante personnes des meilleures maisons d'Angleterre. La mer étoit calme, le vent favorable. Toute cette jeunesse ne songeoit qu'à se divertir. Les matelots, trop bien payés d'avance, étoient ivres la plupart, et incapables de manœuvrer. En sortant du port, le vaisseau touche, s'enfonce, le gouffre se referme, et tout disparoît. Aucun ne fut sauvé. Henri voit ce désastre; il continue son triste voyage, déchiré par le remords des injustices et des crimes qu'il avoit commis pour établir sa nombreuse famille, que la justice divine lui enlevoit en un instant.

Il ne lui restoit qu'une fille nommée Mathilde, qu'il 1120-25.
avoit mariée à Henri V, empereur d'Allemagne. Les enfants qui pouvoient provenir de ce mariage devoient être héritiers de ses états : c'est pourquoi il ne lui fut

1120-24. pas difficile de déterminer son gendre à le seconder, lorsque, pressé de rendre, selon sa promesse, la Normandie à son neveu Guillaume, il fit entendre au mari de sa fille qu'il avoit intérêt de le secourir pour conserver le duché. Le roi de France vouloit qu'il fût restitué, et menaçoit. Le beau-père et le gendre se concertèrent. Le premier devoit attaquer la France du côté de la Picardie, pendant que le second y feroit irruption par la Lorraine. L'empereur prit pour prétexte de ses hostilités une excommunication lancée contre lui cinq ans auparavant, dans un concile tenu à Reims, à l'occasion des investitures qu'il prétendoit avoir droit de donner aux évêques, droit que le pape regardoit comme un abus de puissance, et qui a été long-temps le sujet de querelles très animées. L'Allemand publia qu'il vouloit détruire, raser, effacer de dessus la terre cette ville, monument de son déshonneur, et parut sur les frontières à la tête d'une armée formidable, ramassée en Bavière, Saxe, Lorraine, et dans les parties les plus reculées de l'Allemagne.

Louis, instruit de ce complot des deux Henris, avertit les François du danger commun, convoque les grands vassaux, et leur assigne rendez-vous sous les murs de Reims, l'objet des vengeances de l'empereur. Ils s'y trouvèrent chacun avec leurs milices, que l'on fait monter, dans le compte le moins exagéré, au nombre de trois cent mille hommes; les évêques, les abbés, les chapitres y menèrent leurs serfs, et l'on croit que les abbesses mêmes y parurent en personne.

L'empereur, qui ne s'attendoit pas à cette réunion,

prétexte des affaires au fond de l'Allemagne, et y retourne. Le roi d'Angleterre, craignant de voir tomber sur lui cette masse redoutable, se met à négocier. Louis auroit bien voulu se servir de ses forces rassemblées pour réduire tant l'Anglois que quelques vassaux d'une fidélité douteuse qui n'avoient pas fourni leur contingent; mais ce n'étoit pas l'avis des seigneurs présents. S'ils avoient bien voulu se réunir contre l'ennemi qui les menaçoit tous, ils n'avoient pas le même intérêt contre leurs co-vassaux, dont l'abaissement procuré par leurs efforts pouvoit peut-être fournir au roi le moyen de les abattre eux-mêmes. Ils remontrèrent donc que, ne s'étant rassemblés que pour s'opposer à l'empereur, et ce prince étant retourné dans son pays, l'obligation de leur service étoit finie. Ils se retirèrent, et mirent par-là le roi dans la nécessité de traiter avec le roi d'Angleterre. 1120-24.

L'accord entre eux n'étoit pas facile. L'un vouloit que le prince Guillaume eût le duché de Normandie, l'insulaire refusoit de s'en dessaisir. Pendant cette altercation, qui dura plusieurs années, il survint un de ces événements qui, sans liaison avec une affaire difficile à terminer, servent cependant quelquefois au dénouement. Charles-le-Bon, comte de Flandre, est assassiné, et meurt sans postérité. Le roi, comme seigneur suzerain, se trouva maître de disposer de ce beau fief. Il le donna au prince Guillaume, dans l'intention, s'il ne pouvoit se rendre maître de la Normandie, de le mettre au moins à portée de faire valoir ses droits dans l'occasion. Mais cette précaution politique devint inutile. Guillaume fut blessé mortellement dans un combat contre un compétiteur qui lui 1125.

1125. disputoit la Flandre. Par la mort de son neveu, Henri demeura tranquille possesseur du duché qui lui étoit envié, et fut plus heureux que Louis dans les mesures qu'il prit pour s'assurer la Normandie. L'empereur Henri V mourut. Le roi d'Angleterre remaria Mathilde, sa fille, à Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou, dont le voisinage pouvoit être une protection à la Normandie contre les entreprises du roi de France. Mathilde eut un fils, Henri, qui devint la souche des Plantagenets, rois d'Angleterre et ducs de Normandie.

1126-28. L'irruption de l'empereur fournit, pour la première fois, à un roi de la troisième race l'occasion de paroître un grand monarque. La splendeur du trône, la puissance de celui qui l'occupe, viennent principalement de la force militaire : or la manière dont se faisoient les levées rendoit le roi dépendant de ses vassaux. Il publioit un ban qui leur enjoignoit à tous de se présenter sous les armes, avec leurs serfs et feudataires, en temps et lieux déterminés. De ces vassaux, les uns avoient de la bonne volonté et accouroient au commandement du roi, les autres étoient indifférents et n'obéissoient qu'avec lenteur; d'autres, mécontents du motif de la guerre, refusoient. Ainsi manquoient les plus belles expéditions, ainsi échouoient les plans les mieux concertés. Il n'y avoit que les affaires d'un intérêt général et commun, telles que les grandes invasions, et ensuite les croisades, qui produisissent un rassemblement sans délai et sans exception : les croisades, parcequ'il y avoit un certain déshonneur attaché à ceux qui restoient inactifs; les invasions, parcequ'alors le suzerain avoit droit d'exercer sur les feudataires

refusant, la rigueur des lois féodales, et de les poursuivre comme déloyaux et ennemis de la patrie. 1126-28.

Cependant, comme il pouvoit arriver que des feudataires ne pussent, pour de bonnes raisons, ou servir eux-mêmes, ou fournir les hommes dont leur fief étoit tenu, ils offroient de l'argent, dont le suzerain se servoit pour faire ses levées à volonté : les rois préféroient ce moyen, qui les rendoit maîtres de leurs armées, et c'est l'origine de la solde des troupes. Des possesseurs de fiefs, sur-tout les ecclésiastiques, étrangers par état au service militaire, composèrent pour s'en exempter; l'abonnement qui en résulta fut une des sources des décimes du clergé.

On entrevoit le principe de ces établissements dès le régne de Louis-le-Gros; mais on en découvre aussi plus distinctement un autre, qui a insensiblement changé la forme du gouvernement. Les guerres avoient réuni les habitants dans les villes, comme dans des asiles où ils étoient à l'abri des irruptions soudaines de la soldatesque; mais ils trouvoient souvent d'autres calamités. Chacune avoit un seigneur. Il n'étoit pas rare de le voir exercer sur les réfugiés qui s'étoient mis sous sa protection des droits tyranniques, mettre des impôts toujours croissants, exiger des corvées, gêner le commerce, faire acheter des priviléges, outrer les amendes, exercer ce qu'ils appeloient la justice arbitrairement et sans régle fixe. A la vérité, ce seigneur avoit un tribunal auquel les bourgeois pouvoient s'adresser dans les contestations entre eux; mais, comme les juges étoient nommés par lui et en dépendoient, il étoit difficile que ces citadins obtinssent justice dans

1126-28. les affaires où les intérêts du seigneur étoient compromis. Ainsi vexés, ils recoururent au roi, comme au seigneur suzerain, pour faire réformer les jugements qui leur étoient contraires. Le roi reçut volontiers ces appels, et, afin de les rendre plus faciles, il établit dans les villes des juges que les bourgeois invoquoient dans le besoin.

Ce fut d'abord dans les villes dépendantes des grands vassaux ecclésiastiques, comme moins capables de s'opposer à cette innovation, que s'introduisirent ces tribunaux royaux; ensuite ils s'étendirent dans les fiefs laïcs. Ainsi les habitants des cités s'accoutumèrent à entendre parler d'un roi, et à reconnoître un autre maître que leur seigneur. Dans les affaires qui regardoient la masse des bourgeois, comme répartitions d'impôts, service militaire, et autres discussions élevées entre eux et le seigneur, ils s'assembloient sous la protection de ces tribunaux, présentoient leurs requêtes et leurs plaintes en commun, d'où ces assemblées ont été appelées *communes*. Elles ont insensiblement formé une puissance capable de balancer celle des seigneurs, et les rois s'en sont servis utilement.

Louis-le-Gros, fort attentif à l'exercice de la justice, malgré les distractions de ses guerres perpétuelles, envoyoit dans les provinces qui lui étoient immédiatement soumises des personnes probes et éclairées, chargées d'examiner si les juges faisoient leur devoir, de pourvoir au plus pressé, et de faire leur rapport sur le reste. Il avoit pour ministres et aussi pour généraux de ses armées, quatre frères nommés Garlandes, honorés de sa confiance et des principales dignités de sa cour, sans qu'on pût leur donner le nom de favoris, si

l'on en croit Louis, qui disoit qu'un roi n'en doit avoir d'autre que son peuple. Il consultoit aussi le célèbre Suger, abbé de Saint-Denys, qu'il avoit connu pendant sa jeunesse, lorsqu'il étoit élevé dans cette abbaye, et il ne cessa de l'appeler à ses conseils. 1126-28.

Louis-le-Gros dut à l'éducation qu'il reçut dans ce monastère une piété solide, dont il donnoit l'exemple dans sa cour, sans affectation. Il respectoit les évêques, et montroit à ceux qui remplissoient bien leurs devoirs de l'estime et même de la vénération, mais il n'épargnoit pas les remontrances et les disgraces à ceux qui s'en écartoient. Zélé pour la conservation des biens et des priviléges ecclésiastiques, mais zélé avec prudence, il réprimoit sévèrement les tentatives des laïcs sur les droits du clergé. On trouve pendant son régne plusieurs guerres qu'il entreprit à ce sujet. Cependant saint Bernard, qui commençoit à paroître, blâma la modération qui lui faisoit quelquefois suspendre les hostilités. L'archevêque de Sens et l'évêque de Paris, ne lui trouvant pas assez d'activité, l'excommunièrent; mais le pape, bien informé, leva l'excommunication.

A ce zéle protecteur pour le clergé, on ne niera pas qu'il n'ait pu se mêler un intérêt personnel, celui d'empêcher les seigneurs laïcs spoliateurs, déja trop puissants, de le devenir encore davantage par les dépouilles enlevées aux ecclésiastiques. Tel a été le motif de la plupart des guerres entreprises ou soutenues par Louis-le-Gros. Cependant on doit ajouter, pour son honneur, que souvent aussi il a employé ses armes au châtiment de grands crimes. Il prit, après une opiniâtre résistance, dans la ville de Laon, le seigneur de Couci, qui en avoit assassiné l'évêque, parceque le

1126-28. prélat l'avoit excommunié pour ses désordres. Le coupable mourut en prison de ses blessures. Un Hugues de Créci s'étoit emparé de la personne du seigneur de Mont-Lhéri, son parent, dans l'espérance d'obtenir du prisonnier une donation de ses biens. Il promena le prisonnier de château en château, lié et garrotté. Puis, voyant que ces mauvais traitements ne réussissoient pas à lui arracher le consentement desiré, il le fit étouffer et jeter par une fenêtre, afin qu'on crût qu'il s'étoit tué en se précipitant lui-même; mais le crime fut découvert. Le roi attaqua le scélérat, confisqua ses domaines, le poursuivit de retraite en retraite. Hugues ne sauva sa vie qu'en se faisant moine. Louis vengea aussi la mort de Charles-le-Bon, comte de Flandre, que des monopoleurs avoient assassiné parcequ'il vouloit les forcer à ouvrir leurs greniers dans un temps de disette. Il fit expirer les assassins dans les supplices. L'un d'eux fut attaché à un poteau, et on lia sur sa tête un chien qu'on frappoit sans cesse, afin qu'il lui déchirât le visage. On mettra ici, comme un exemple des cruautés qui s'exerçoient dans ce temps, ce trait d'Amauri de Montfort, commandant l'armée du roi en Auvergne. Ayant fait une centaine de prisonniers dans une sortie des défenseurs de la ville de Clermont, qu'il assiégeoit, il leur fit couper la main droite, et la leur fit remporter dans la main gauche, pour la montrer à leurs camarades. Cette horrible barbarie les consterna au point qu'ils rendirent la ville sur-le-champ. Louis-le-Gros s'exposoit sans ménagement : dans un assaut qu'il livroit à la forteresse d'un vassal rebelle, il reçut à la cuisse une blessure dont il se ressentit le reste de sa vie.

Comme il avoit été couronné du vivant de son père, 1129.
il fit aussi sacrer Philippe, son fils aîné. Ce prince mourut dans l'année, d'un accident. Louis-le-Gros, après avoir donné de justes regrets au jeune roi, dont les belles qualités avoient fait concevoir de grandes espérances, fit couronner Louis, son second fils, surnommé le Jeune, pour le distinguer d'avec son père. Cette cérémonie fut faite à Reims par le pape Innocent II, qui étoit en France. On croit que c'est alors qu'a été fixé à douze le nombre des pairs de France qui devoient y assister, six ecclésiastiques et six laïcs: ainsi ce qui n'étoit auparavant qu'une dénomination qui marquoit seulement l'égalité entre plusieurs seigneurs qui jouissoient de la même puissance, qui étoient pairs, *pares*, fut érigé en dignité. Ceux à qui elle fut attribuée furent, parmi les ecclésiastiques, l'archevêque de Reims et les évêques de Langres, de Laon, de Beauvais, de Châlons-sur-Marne et de Noyon, les trois premiers avec le titre de duc, et les trois autres avec celui de comte; et, parmi les laïcs, les trois ducs de Bourgogne, de Normandie et de Guienne, et les trois comtes de Champagne, de Flandre et de Toulouse.

Quelques années après le sacre de son fils, Louis eut 1130-36.
une belle occasion de satisfaire un de ses plus chers desirs, c'est-à-dire d'augmenter son royaume, sans coup férir, par un mariage. Guillaume IX, duc d'Aquitaine, possesseur de ce duché, qui comprenoit une grande partie du midi de la France, touché de repentir des cruautés qu'il avoit exercées sur ses sujets et sur ses voisins, fit vœu d'un pélerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. Avant de partir, il reconnut par son tes-

1130-36. tament Éléonore, sa fille, son héritière, et la recommanda au roi de France. Louis crut ne pouvoir mieux répondre aux intentions du duc, son ami, qu'en la mariant à son fils, partageant déja le trône qu'il devoit bientôt occuper seul. Ce mariage étoit bien assorti pour l'âge et les biens; heureux s'il l'eût été également pour les caractères! Éléonore apporta en dot la Guienne, le Poitou, la Gascogne, la Biscaye, et plusieurs autres domaines au-delà de la Loire jusqu'aux Pyrénées. Par la réunion de ces belles provinces, Louis-le-Jeune se trouva plus puissant que tous ces grands vassaux qui luttoient auparavant, et souvent avec avantage, contre le roi leur suzerain.

1137. Louis-le-Gros jouit peu du plaisir d'avoir procuré cette belle fortune à son fils. Il étoit depuis quelque temps attaqué d'une langueur, suite de ses fatigues. Elle le conduisit au tombeau à l'âge de soixante ans. Il laissa sa femme, Adélaïde de Savoie, assez jeune pour qu'après lui avoir donné six princes et une princesse elle eût encore un fils de Matthieu de Montmorency, auquel elle se remaria. Louis donna en mourant cette leçon à son successeur: « Mon fils, souvenez-« vous que la royauté est une charge dont vous rendrez « un compte rigoureux à celui qui seul dispose des « sceptres et des couronnes. »

Le règne de Louis-le-Gros fait époque dans notre histoire. On y trouve, comme il a été dit, le commencement d'usages qui ont été le germe d'amélioration dans le gouvernement; la création de justices royales, qui ont donné lieu aux communes, d'où est né le tiers-état; les partages de fiefs plus fréquents; les affranchissements encouragés: une nouvelle manière accré-

ditée de lever les troupes, et leur solde établie : toutes
innovations dont on ne sentit pas alors l'importance, 1137.
mais qui ont été le fondement de la grandeur et de
la puissance auxquelles les rois de France sont par-
venus.

On avoit, avant Louis-le-Gros, des lois civiles et ecclésiastiques, mais ces réglements n'étoient pas rangés dans l'ordre qui en fit alors une science. La théologie eut aussi le même avantage, à l'aide des collections de passages de l'Écriture sainte et des Pères, qui devinrent communes. Insensiblement le latin fut relégué dans les écoles et dans le barreau; la langue vulgaire s'enrichit et se perfectionna par l'usage; la poésie ou la manie de la versification devint commune, et la lutte qu'elle exigeoit contre les mots rebelles à la rime ou à la mesure épura le langage à la longue. De même les subtilités scolastiques, sources de beaucoup d'erreurs, et la fureur de la dispute, vice dominant du douzième siécle, accoutumèrent cependant à mettre plus d'ordre et de clarté dans le raisonnement.

On n'ose dire qu'il y eût proprement de la poésie, de la musique, de l'astronomie; que la peinture, la sculpture, l'architecture, fussent des arts, et non de pures routines sans régle; qu'enfin la médecine fût une science : mais on commençoit à sentir les inconvénients de l'ignorance, et à tâcher d'y remédier par l'imitation des anciens, dont les ouvrages se prêtoient ou se transmettoient comme des dons précieux. Ce crépuscule, qui est devenu dans la suite un jour éclatant, s'entrevoyoit alors dans les écoles du clergé et des moines : celle de Saint-Denys étoit fort célébre. Louis-le-Jeune y avoit été élevé comme son père : tous deux portoient à

1137. ce monastère un grand respect, à double titre, comme dépôt des sciences et comme le sanctuaire du premier patron du royaume. Sa bannière, sous laquelle combattoient les vassaux de l'abbaye, devint l'étendard de la France. Louis-le-Gros et ses successeurs alloient dévotement la prendre sur l'autel quand ils partoient pour une expédition, et la reportoient avec pompe à la fin de la guerre. On l'appeloit *oriflamme*, parceque le bâton étoit couvert d'or, et le bas de l'étoffe découpé en forme de flammes.

LOUIS VII, LE JEUNE,

AGÉ DE 18 ANS.

1137-40. Sitôt que Louis eut rendu les derniers devoirs à son père, il alla chercher Éléonore, son épouse, en Guienne, où il tenoit sa cour avec elle depuis son mariage. L'arrivée d'une jeune reine et la pompe des fêtes qui l'accompagnèrent eurent bientôt fait disparoître les crêpes funèbres dont la France étoit couverte. Il y eut quelques mouvements populaires presque séditieux dans ce changement de monarques. Il paroît aussi que quelques seigneurs voulurent éprouver le jeune roi, qui n'avoit que dix-huit ans. Un de ceux qui se montrèrent les plus turbulents étoit le châtelain de Montgeai. Louis battit ses troupes, assiégea son château, le prit et le fit raser, conservant néanmoins la tour ou donjon. On remarque que, dans leurs plus grandes animosités, les seigneurs respectoient réciproquement ce type de leur domination. C'étoit là qu'ils recevoient la foi et l'hommage de leurs vassaux, et qu'ils en gardoient les titres. De la tour du Louvre, détruite sous les derniers des

Valois, relevoient les grands vassaux de la couronne.

Ces mouvements furent apparemment peu inquiétants, puisque le jeune roi ne jugea pas à propos de prendre, comme ses ancêtres, la précaution de se faire sacrer de nouveau. Il montra beaucoup de modération dans une affaire que suscita la prétention de la reine Eléonore sur le comté de Toulouse, comme petite-fille de Philippine, frustrée de la succession de son père, par la vente que celui-ci avoit faite de son duché à Raimond de Saint-Gilles, son frère, si renommé dans la première croisade. Du poids de sa puissance Louis auroit pu écraser le petit-fils de Raymond, qui en jouissoit au préjudice de son épouse; mais il eut la complaisance de se prêter au desir de plusieurs grands de sa cour, qui sollicitoient pour le possesseur, et il se contenta de l'hommage. 1137-40.

Une autre affaire, entreprise aussi par considération pour Eléonore, causa à son époux un repentir bien amer. Raoul, comte de Vermandois, cousin du roi, ayant fait divorce, comme il n'arrivoit que trop fréquemment dans ce temps, Louis trouva bon qu'il épousât la princesse Pétronille, sœur puînée de sa femme. Thibault II, comte de Champagne, qui étoit oncle de l'épouse répudiée, appela au pape de la sentence de divorce, qu'il prétendoit mal fondée. Il vint un légat qui la cassa, réprimanda les évêques qui l'avoient prononcée, menaça d'excommunication Raoul et la belle-sœur du roi, si elle ne quittoit son mari, et signifia à Louis qu'il mettroit le royaume en interdit s'il continuoit de protéger les coupables. 1141.

La menace eut son effet, parceque le roi tint bon. En vengeance des troubles que l'interdit causoit dans

1141. ses états, le monarque entra avec des forces considérables sur les terres du comte de Champagne, et les ravagea cruellement. Le comte, trop foible, demanda grace et l'obtint, à condition qu'il travailleroit auprès du pape pour faire lever l'excommunication. Louis, dans cette confiance, congédie son armée; mais elle n'est pas plutôt séparée que le pape lance de nouveau ses foudres. Le roi soupçonne de la collusion de la part du comte de Champagne, rentre sur ses terres le fer d'une main et le flambeau de l'autre, met à feu et à sang ce malheureux pays, assiége la ville de Vitry en Perthois, la prend d'assaut, et, dans le transport de la colère que lui cause une trop longue résistance, il fait mettre le feu à l'église, où s'étoient réfugiés trois mille cinq cents habitants. Ils y périrent tous. Le moment de la fureur passé, Louis, naturellement bon, voit toute l'énormité de son crime; il en est pénétré de douleur. De ce moment, dit-on, il s'interdit tous les amusements et tous les plaisirs. On ajoute que dans les premiers jours qui suivirent cette catastrophe il en oublioit les affaires, et que souvent on l'a surpris fondant en larmes au souvenir de la déplorable suite d'un instant de vivacité non réprimée.

1142-44. Dans cette disposition d'esprit, il ne fut pas difficile d'obtenir du monarque le consentement à toutes les mesures qui pouvoient contribuer à terminer cette malheureuse affaire du divorce, dont on ignore l'issue. Il fut aisé de lui persuader que, pour réparation d'un si affreux abus de la force, il falloit une action de grand éclat, et très utile à la religion. Les croisades, dont on s'occupoit beaucoup, paroissoient réunir ces deux caracteres. Les papes n'avoient cessé d'en entretenir la

ferveur, par des prédicateurs distribués dans toute
l'Europe. Leur principale organe en France étoit saint 1142-44.
Bernard, réformateur de l'ordre de Cluni, fondateur et abbé de Clairvaux. Sa naissance et l'austérité de ses mœurs lui donnoient un grand crédit à la cour, où ses parents tenoient un rang distingué. Son éloquence étoit à-la-fois convaincante et insinuante. La douce persuasion couloit de ses lévres.

Outre les motifs religieux qui avoient fait entrepren- 1144-45
dre la première croisade, il se trouvoit pour celle-ci des raisons qu'on ne pése pas assez lorsqu'on la blâme. La première avoit formé en Asie des royaumes et des principautés : les possesseurs et titulaires de ces états étoient parents assez proches des seigneurs françois, et presque tous puînés de familles illustres. Comme cadets peu favorisés de la fortune, ils étoient allés former en Asie des établissements qui leur manquoient dans leur patrie. Environnés d'Arabes, nommés Sarrasins, anciens propriétaires, les nouveaux étoient dans un état de guerre perpétuelle. Harcelés par des hordes sans cesse renaissantes, affoiblis même par leurs victoires, ils tendoient leur mains suppliantes vers l'Europe, demandoient aide et protection, prioient, sollicitoient. Le comté d'Edesse venoit de leur échapper par l'indolence d'un Courtenay, lâche successeur de Joscelin, son père, qui, indigné de la pusillanimité de son fils, lors des premières attaques de Noradin, s'étoit fait porter mourant sur le champ de bataille, et dont les derniers regards avoient vu fuir les Sarrasins. Sans doute il auroit été à desirer que les princes de l'Europe n'eussent pas provoqué et favorisé dans le principe ces établissements asiatiques ; mais la faute étoit faite. Convenoit-il

1144-45. de laisser périr sans secours des guerriers valeureux, auxquels on étoit attaché par les liens du sang et par la profession d'une même religion, les plus chers intérêts qui ont coutume de déterminer les hommes.

1146. On ne peut guère douter que ces considérations n'aient influé sur la résolution que prirent les seigneurs françois de se rendre à l'assemblée que le roi convoqua à Vézelay en Bourgogne pour y traiter cette affaire. C'est la première qu'on a nommée *parlement*. Ils s'y trouvèrent avec leurs principaux vassaux, en si grand nombre, que l'église ne pouvant les contenir, on dressa dans la prairie une espéce de théâtre. Bernard y parut à la droite du roi. Il fit un discours pathétique qui arracha des larmes. Aux soupirs, aux sanglots se méla le vœu énergiquement prononcé d'aller secourir les chrétiens opprimés par les infidéles.

1146-47. Louis se présenta le premier, et reçut à genoux la croix des mains de l'abbé de Clairvaux; tous les seigneurs l'imitèrent. Les femmes même, la reine à la tête, emportées par le même enthousiasme, s'engagèrent au saint pélerinage, et reçurent aussi la croix. Dans ce moment d'une impulsion irréfléchie, on offrit à saint Bernard le commandement de l'armée qui alloit se former. Il refusa. On renvoya donc la délibération sur cet objet à une assemblée qui fut indiquée à Étampes, et qui s'y tint l'année suivante. Il y fut décidé qu'on prendroit le chemin par terre, et les croisés, par acclamation, déférèrent le commandement au roi.

1147-48. Deux choses sont à observer dans cette expédition: la conduite militaire et la conduite morale. L'armée se trouva, les uns disent de deux cent mille hommes, les autres seulement de quatre-vingt mille: contradiction

qui peut se concilier en supposant qu'il n'y avoit que quatre-vingt mille combattants effectifs; mais que le total pouvoit monter au nombre cité, parcequ'il se joignit à l'armée des personnes de tous les états : beaucoup de femmes de ces croisés, avec leur famille, des prélats, prêtres, moines, abbés, abbesses, religieuses; et, comme on alloit par terre, il n'est pas étonnant qu'à la suite du corps principal se soient attachés des fainéants, des vagabonds, une populace ramassée dans la fange des villes, que l'impossibilité de trouver assez de vaisseaux auroit répoussés, si l'on se fût déterminé pour le chemin par mer. 1147-48.

Cette multitude part de France dans le mois d'août, dirige sa route par l'Allemagne, la Bohême, la Hongrie, sans qu'on nous dise s'il y avoit eu des magasins préparés, des repos fixés, une police établie, des mesures prises pour passer les rivières, et autres précautions propres à prévenir ou à surmonter les difficultés d'une si longue route; mais ce que l'on sait, c'est qu'il y eut un extrême désordre. Les vivres manquèrent. Les croisés qui avoient quelque argent s'en procurèrent à haut prix. Les autres pilloient leurs hôtes dans les villes, et prenoient tout ce qu'ils pouvoient enlever dans les campagnes; les habitants les poursuivoient comme des voleurs et des brigands, les égorgeoient, les assommoient, de sorte que l'armée étoit déja bien diminuée quand elle arriva devant Constantinople.

Alors régnoit l'empereur Manuel Comnène. Il avoit déja essuyé une irruption de croisés allemands, sous la conduite de l'empereur Conrad III, et s'en étoit débarrassé en les faisant transporter au plus vite en Asie; il leur y donna, dit-on, des guides infidèles, qui, sous

1147-48. un soleil brûlant, les firent errer dans des solitudes dépourvues de vivres et d'eau, et qui les exposèrent dans des situations désavantageuses aux attaques multipliées des Sarrasins, lesquels en firent périr un grand nombre.

La politique de l'empereur grec s'occupa, comme il avoit fait à l'égard des Allemands, du soin d'écarter au plus tôt les François de ses murs : mais il trouva ceux-ci plus exigeants que les premiers. Ils vouloient des vivres, des habits, des munitions, en un mot une restauration entière de leur armée. Se lassant de demander, ils prenoient ce qu'on ne vouloit pas leur donner, et, pour n'être pas obligés de revenir si souvent à la charge, quelques uns proposèrent de s'emparer de Constantinople. Avec de pareils hôtes il n'y avoit pas à tergiverser. Manuel leur accorda tout ce qui étoit en sa disposition pour le moment, et leur prodigua les promesses de vivres et de secours de toute espéce quand ils seroient passés en Asie.

1148-49. Mais, lorsqu'ils furent au-delà du Bosphore, les villes fortes se fermèrent devant eux : on leur descendoit dans des paniers, le long des murs, des vivres en petite quantité et chèrement achetés. Les habitants des campagnes fuyoient, et ne laissoient derrière eux ni provisions de bouche, ni secours pour le transport des bagages. On ne traversoit que des pays ou naturellement stériles, ou ruinés par les Allemands. Après une grande défaite, ceux-ci rétrogradèrent, et Conrad ramena les restes infortunés d'une armée de quarante mille hommes dans celle du roi de France, qui le reçut, lui et les siens, avec égards et cordialité. L'empereur se détermina à finir son pélerinage comme un particulier. Il retourna

à Constantinople, d'où il gagna par mer la Palestine, pendant que les François avançoient fièrement à travers les obstacles et les dangers de toute espèce. 1148.

Après des marches pénibles, fatigués et harassés, ils arrivent sur les bords du Méandre; la rive opposée étoit bordée d'une armée de Sarrasins disposés à défendre ce passage. Les François ne perdent pas de temps en délibérations et préparatifs; ils se jettent dans le fleuve; une partie le passe à la nage, le roi à la tête, l'autre trouve un gué; ils arrivent tous ensemble sur le rivage, frappent, renversent, et, après une résistance courte, mais vive, l'armée ennemie est dispersée.

Le besoin de repos, la fraîcheur de la vallée qu'arrose le Méandre, retiennent quelques jours les vainqueurs sur les bords du fleuve. Ils avoient ensuite un pays montueux à franchir. Les Sarrasins les observoient cachés dans les ravines. L'armée des François étoit divisée en deux parties, l'avant-garde et l'arrière-garde. Le roi ordonne à celui qui commandoit la première d'attendre la seconde au haut d'une montagne assez roide qu'il falloit gravir. Arrivé sur le sommet, le général ne trouvant ni eau ni fourrage, attiré d'ailleurs par l'aspect riant d'un vallon qui s'étend sous ses pieds, y descend tranquillement. Les Sarrasins sortent aussitôt de leurs retraites, s'emparent du poste que l'imprudent avoit abandonné, fondent avec impétuosité sur l'arrière-garde qui montoit, et renversent les soldats les uns sur les autres.

Dans ce désordre, le roi est séparé des siens, et poursuivi par un groupe d'ennemis qui s'attachent à lui. Il s'adosse contre un arbre, et reçoit la décharge de leurs traits, que la bonté de son armure rend inu-

1148-49. tiles. Dans un moment de relâche il trouve même la facilité de monter sur cet arbre. Là, comme dans un donjon, il repousse avec son bouclier ceux qui tentoient de l'escalader, et fait voler à grands coups de cimeterre les mains, les bras, les têtes des plus avancés. Las de sa résistance, et ne le connoissant pas, les assaillants l'abandonnent. Il descend de son arbre, rencontre un cheval sans maître, s'en saisit, erre toute la nuit dans les détours de la montagne, et arrive enfin au point du jour à son armée, qui s'étoit réunie.

Après bien des marches et contre-marches dont on attribue les erreurs à la trahison des guides que les Grecs fournissoient, les François arrivent dans la Pamphilie, près d'une petite ville sur la mer, appartenant à l'empereur Manuel. Le gouverneur conseille au roi d'achever son voyage par mer, et lui offre des vaisseaux; mais, quand il fallut s'embarquer, il ne s'en trouva pas assez. Louis fut obligé de laisser une grande partie de ses troupes, qui le rejoignirent par terre, et arrivèrent fort harassées et très diminuées à Antioche. L'armée campa hors de la ville.

Le prince qui y régnoit se nommoit Raymond de Poitiers; il étoit oncle de la reine Eléonore, bien fait, spirituel, et point encore éloigné de l'âge qui permet la galanterie. La réception fut brillante, accompagnée des démonstrations les plus flatteuses d'estime et de reconnoissance, telle qu'elle devoit être pour un monarque qui venoit de si loin visiter les fils, les frères, les parents, les alliés des anciens vassaux de sa couronne.

On pourroit trouver le fond d'un roman dans le peu que l'on sait de ce qui se passa à Antioche pendant quelques mois de séjour; la reine Eléonore en seroit

l'héroïne. Elle y fut, dit-on, en commerce de tendresse avec un jeune Sarrasin, appelé Saladin, et même accusée de répondre à la passion que lui marqua Raymond, son oncle. Les témoignages en parurent si peu ménagés que le mari conçut plus que des soupçons. Le prince d'Antioche avoit espéré, de l'arrivée du monarque et des troupes qui l'accompagnoient, des secours contre les Musulmans, ses voisins avec lesquels il étoit perpétuellement en guerre, et se flattoit, par ce moyen, d'une augmentation de ses petits états. A ce sujet, il faisoit auprès du monarque des instances assez vives qu'appuyoit Éléonore, et qui donnèrent à Louis sur son épouse le soupçon de quelque collusion qu'il jugea à propos de rompre brusquement. Il la fait sortir clandestinement d'Antioche pendant la nuit, se retire avec elle dans son camp, et la méne à Jérusalem, où ils s'acquittent ensemble des devoirs du pélerinage. L'empereur Conrad s'y étoit rendu de Constantinople. Louis a la complaisance de s'engager avec lui dans une entreprise contre Damas. Elle ne réussit pas. Le roi quitte alors la Palestine, court encore quelques dangers sur mer, et rentre enfin dans son royaume, avec autant de gloire qu'on peut en acquérir dans une expédition très malheureuse : telle en a été la conduite militaire.

1148 49.

1149-50.

Par ce qui vient d'être dit, on peut juger quelle a été la conduite morale. Les relations du temps nous apprennent que peu de croisés eurent des intentions purement religieuses ; ou, s'ils en eurent, elles se corrompirent en route. Il n'y a point de crimes atroces, de brigandages, d'actions honteuses qu'on ne leur reproche. Saint Bernard, qui avoit promis des succès, s'appuya sur les témoignages de cette dissolution trop connue

pour se disculper des revers; il en prit même occasion
1149 5. d'exhorter les peuples à se rendre, par la réforme des mœurs, dignes d'une autre croisade.

Louis trouva son royaume en bon état, graces aux soins de Suger, abbé de Saint-Denys. On croit qu'il avoit présidé à l'éducation du roi dans ce monastère. Il conserva toujours auprès de lui un crédit mérité, et s'opposa fortement à la croisade, ou du moins à ce que le roi s'y engageât lui-même; mais le goût du temps, le souvenir déchirant du massacre de Vassy et l'éloquence de saint Bernard l'emportèrent.

1151-52. Il y avoit alors deux hommes qui de leurs disciples auroient pu former une armée, saint Bernard et Abailard. Le premier, outre les deux cents moines rassemblés dans les déserts de Clairvaux, pouvoit mettre sur pied tous ceux dont le nombre n'est pas connu, habitants de cent soixante monastères répandus tant en France qu'en Allemagne, qu'il vit élever sous ses yeux. Abailard compta à Paris jusqu'à deux mille disciples, et étoit souvent accompagné d'une multitude peu inférieure dans les autres lieux où ses malheurs le conduisirent. Il enseignoit la dialectique avec des subtilités et des raffinements qui parurent porter atteinte à la pureté des dogmes de la religion. Plusieurs conciles le condamnèrent, sur la dénonciation de saint Bernard. Heureusement ces deux hommes, qui auroient pu armer tant de mains, se contentèrent de combattre par des arguments. On connoît les amours infortunés d'Abailard et d'Héloïse, qui se retira comme lui dans un monastère. Il mourut dans un âge avancé. Son corps fut porté au Paraclet, dont Héloïse étoit abbesse, et le même tombeau a renfermé les deux amants.

Louis avoit dissimulé en Asie son mécontentement sur la conduite d'Éléonore, son épouse; mais, revenu dans son royaume, il se disposoit à éclater. Suger suspendit les effets de son ressentiment, en lui montrant les suites dangereuses du divorce, qui le mettroit dans l'obligation de rendre à la souveraine de la Guienne les beaux états qu'elle lui avoit apportés en dot. Cet habile conseiller réconcilia assez bien les deux époux pour qu'il leur naquît une fille, le second fruit de leur mariage. Mais Suger mourut, et, soit attachement à sa première résolution, soit nouveaux mécontentements dans son mariage, le roi reprit son projet de divorce. 1152.

Il ne fut pas difficile à terminer : la parenté, prétexte ordinaire, légèrement discutée dans une assemblée d'évêques convoquée à ce sujet, fut le fondement de la sentence qu'ils prononcèrent. La reine le desiroit. On croit même qu'elle avoit déja pris des mesures pour un nouvel engagement. « Louis, disoit-elle de son mari, « est plus moine que roi. » « Bien lui en prit, ajoute « Mézeray, car, s'il n'eût été un peu moine, il l'eût « châtiée d'une autre façon, et n'eût pas été si con- « sciencieux que de lui rendre la Guienne et le Poitou. » Elle les porta, six semaines après son divorce, à Henri Plantagenet, comte d'Anjou, déja duc de Normandie, et désigné roi d'Angleterre, qu'elle épousa, et ne réserva rien pour les deux princesses qu'elle avoit eues du roi de France, et qu'elle laissa à leur père.

Deux ans après, il se remaria à Constance, fille d'Al- 1154-55. phonse, roi de Castille. Ce mariage fournit au pieux monarque l'occasion d'un pélerinage à Saint-Jacques de Compostelle; mais on croit qu'il fut aussi attiré en Espagne par des raisons politiques et par des affaires

1154-55. à régler avec son beau-père. Constance lui fit goûter les douceurs de la paix domestique; mais elle ne lui donna qu'une fille.

Le monarque ne tarda pas à éprouver les fâcheux effets de son divorce. Avant que de succéder au trône d'Angleterre, Henri II, duc de Normandie, fut, à l'égard du roi de France, vassal respectueux et soumis; mais, sitôt qu'il se vit la couronne sur la tête, il devint difficultueux, querelleur, opiniâtre, artisan de prétentions toujours nouvelles. Il sembloit qu'il lui répugnât de se reconnoître vassal d'un monarque à peine aussi puissant que lui; de sorte qu'on ne pouvoit s'empêcher de remarquer entre ces deux rois un levain d'aigreur et de jalousie qu'Éléonore faisoit fermenter. Elle conservoit pour son premier mari un dédain qu'elle communiquoit au second. Rarement on pardonne à ceux qu'on a offensés; mais Louis eut lieu de se consoler des sacrifices qu'il avoit faits en la renvoyant, lorsqu'il la vit devenir le fléau de son second époux, armer ses enfants contre leur père, et remplir l'Angleterre de troubles et de confusion.

1155-59. Louis ne pouvoit encore prévoir les ressources que la discorde dans la cour de Henri lui offriroit contre ses entreprises; mais la trop grande puissance de son vassal lui donnoit nécessairement des inquiétudes, et lui fit prendre une sage précaution contre les hostilités dont il étoit menacé. Les guerres que les seigneurs françois étoient dans l'habitude de se faire entre eux pour le moindre sujet occupoient leurs forces, et empêchoient le roi de tirer d'eux, dans les grandes occasions, les secours dont il avoit besoin. Il pourvut adroitement à cet inconvénient dans une assemblée, qu'on nomme encore

concile, et qu'il tint à Soissons. On compte entre les grands qui s'y trouvèrent le duc de Bourgogne, les comtes de Flandre et de Champagne, et beaucoup de marquis, de barons, de châtelains, tous souverains dans leurs terres, et presque toujours en guerre les uns avec les autres. Le roi étoit estimé pour sa piété et sa bonne foi. Il leur fit entendre combien étoit fâcheuse pour les peuples, ruineuse pour eux-mêmes, cette manière de soutenir leurs droits et de se faire rendre justice. Il les engagea de s'obliger, s'il naissoit quelques différents entre eux, de les terminer à l'amiable et par arbitres. Ils jurèrent en conséquence une tréve de dix ans. Elle procura du moins quelque relâche à la France, que nous avons vue presque toujours tourmentée par des guerres intestines ou étrangères. Il y eut alors un schisme causé par deux prétendants qui se disputoient la tiare. Leurs droits furent vivement discutés par le clergé et dans les écoles, mais sans causer de troubles dans le royaume. 1155-59.

La reine Constance mourut, et, quinze jours après, Louis épousa Alix, fille de Thibault-le-Grand, comte de Champagne. Si on blâme la précipitation de ce mariage, on doit du moins en reconnoître la convenance. Deux frères d'Alix avoient épousé les deux princesses, filles du roi et d'Éléonore; et peut-être y eut-il des raisons de consolider promptement par de nouvelles noces l'alliance avec une maison si voisine, si puissante, et jusqu'alors si factieuse. 1160.

Alors commencèrent ces guerres avec l'Angleterre qui ont duré trois cents ans, guerres que les Anglois, ainsi qu'on le verra, ont faites contre la France avec les forces de la France; habiles dès ce temps à armer le 1161-65.

1161-65. continent pour leurs intérêts. Henri II mêla à ces premières hostilités une apparence de déférence respectueuse. Il assiégeoit Toulouse, qu'il prétendoit appartenir à Éléonore, son épouse, ainsi que l'avoit aussi prétendu Louis au commencement de son régne. Mais Louis avoit transigé avec le possesseur d'alors, Raymond, qui avoit épousé sa sœur. A ce titre il embrasse sa défense, pénétre dans la ville à travers l'armée ennemie, et fait des sorties vigoureuses. Henri déconcerté léve le siége, en faisant dire au roi que le respect qu'il a pour son seigneur l'empêche de continuer l'attaque d'une ville qu'il défend en personne; mais en même temps, de la Normandie où il s'étoit retiré, il se jette sur la Picardie et le Beauvoisis, qu'il ravage cruellement. La guerre alloit devenir très animée et générale, lorsqu'un légat envoyé par Alexandre III réconcilie les deux princes, leur fait signer la paix, et la cimente par les fiançailles qu'il fait lui-même du jeune Henri, dit Court-Mantel, fils aîné du roi d'Angleterre, et âgé de sept à huit ans, avec Marguerite, fille de Louis et de Constance, sa seconde femme, et moins âgée de deux ans que le jeune prince.

1165. La naissance d'un fils étoit le vœu du roi et de la France entière. On le demanda par des processions et autres actes de dévotion, auxquels le roi et la reine assistèrent avec une piété exemplaire. Il naquit enfin ce prince, qu'on nomma Philippe-Dieu-donné, comme étant un présent du ciel, et qui reçut depuis le surnom d'Auguste. Son berceau fut orné des palmes de la victoire et de l'olivier de la paix. Ces alternatives étoient dues aux hostilités et aux tréves avec l'Angleterre, qui se succédèrent pendant plusieurs années.

Elles aboutirent au célèbre traité de Montmirail dans le Maine. Le roi d'Angleterre y parut, accompagné de ses deux fils Henri et Richard. C'étoit le jour de l'Épiphanie. En abordant le roi de France, il lui dit : « Seigneur, dans ce jour où trois rois ont offert des présents au roi des rois, je me mets sous votre protection « avec mes enfants et mes états. » Après ce préambule, il renouvela son hommage pour la Normandie. Henri, son fils aîné, en fit autant pour l'Anjou, le Maine et la Bretagne, comme arrière-fief, et Richard pour l'Aquitaine, dont Eléonore se défit en sa faveur. Sans doute alors se conclut le mariage de Henri-le-Jeune avec Marguerite, fille de Louis et de Constance ; et on convint de fiancer Alix, âgée de deux ou trois ans, fille de la reine de France régnante, et de même nom que sa mère, avec Richard, le second prince anglois, âgé de onze à douze ans. L'âge tendre de la princesse a fait douter à quelques uns qu'il y eût alors autre chose que des propositions, et leur a fait reporter les fiançailles, six ans plus tard, à la paix d'Amboise, en 1174. Du reste, dans cette assemblée célèbre les deux rois se firent raison sur toutes leurs prétentions, réglèrent leurs droits, fixèrent leurs domaines. Il fut de même stipulé que les grands vassaux qui avoient pris part aux dernières guerres seroient reçus en grace par les deux rois, qu'ils se rendroient respectivement les prisonniers et les terres, châteaux et villes dont ils s'étoient emparés les uns sur les autres. Dans cette occasion, Henri-le-Jeune servit à table le roi, comme grand-sénéchal de France, charge qui étoit attachée au comté d'Anjou, dont il venoit de faire hommage. On ne parla pas à Montmirail d'une nouvelle croisade ; mais il en fut

1169-70.

1169-70. question dans une entrevue qui eut lieu l'année suivante, à Nonancourt entre les deux rois. Ils ne parurent pas fort empressés ni l'un ni l'autre, et il y a lieu de croire qu'en montrant quelque condescendance pour cette entreprise, ils cédoient moins à leur inclination qu'aux instances pressantes du pape, qui cependant n'obtint que des promesses vagues.

1170. Si l'influence de la cour de Rome fut utile au roi d'Angleterre dans toutes les circonstances, la puissance qu'elle s'attribuoit l'embarrassa beaucoup à l'occasion du meurtre de Thomas Becquet, archevêque de Cantorbéry. Ce prélat, qui avoit été chancelier de Henri et son conseil, pourvu par lui de l'archevêché, encourut sa disgrace par sa fermeté à soutenir les priviléges ecclésiastiques, et se retira en France. Le roi le reçut avec respect et affection. Le même légat qui venoit de faire la paix des deux royaumes réconcilia aussi Thomas avec Henri. Le premier retourna en Angleterre en pleine jouissance de son siége et de ses droits. Il continua de les faire valoir outre mesure, à ce que le roi prétendoit. Il lui arrivoit journellement des plaintes en Normandie, où il faisoit sa résidence ordinaire, contre la rigueur du prélat à faire exécuter ses propres ordonnances par la voie des censures et de l'excommunication. Henri, fatigué de ces dénonciations importunes, s'écrie dans un moment d'impatience: « N'y aura-t-il « donc personne qui me délivre de ce prêtre? » Aussitôt quatre hommes, croyant faire leur cour au roi, partent et assassinent l'archevêque dans sa propre église.

Un cri d'horreur s'élève en Angleterre. Le crime est imputé à Henri. En vain, pour sa justification, il

abandonne les coupables, et permet de les poursuivre et de les punir : on veut qu'un mot échappé dans la colère soit un ordre ou un consentement ; ou du moins que lui-même subisse un châtiment pour l'exemple. Il est menacé d'excommunication ; son royaume va être mis en interdit. Il se soumet, et, pieds nus, en chemise, il se dévoue à toutes les humiliations de la pénitence publique devant le tombeau du prélat, qualifié du titre de martyr, et déja célèbre par une réputation de miracles. Comment a-t-il oublié, disoit Louis, le conseil du prophète : *Irascimini, et nolite peccare.* Mettez-vous en colère, mais ne pêchez pas? Il oublioit lui-même l'incendie de Vitry ! Ces deux exemples sont un avertissement aux princes de mesurer leurs paroles, parcequ'ils sont entourés de vils flatteurs, toujours prêts à seconder leurs desirs et à les prévenir, quelque honteux et atroces qu'ils puissent être. 1170.

De retour en Angleterre, Henri, par des motifs politiques dont il ne tarda pas à se repentir, associa à son trône son fils aîné Henri, dit le Jeune, pour le distinguer de son père. Il n'avoit alors que quinze ans. Dans un âge aussi tendre, au milieu de l'éclat dont il étoit environné, et comblé des témoignages les plus délicats de l'affection d'un père, tout sembloit devoir exciter vivement en lui le sentiment de la reconnoissance. Il ne laissa percer que celui de la fierté et de l'indépendance, dont il ne tarda pas à donner des preuves plus manifestes. Marguerite ne fut pas couronnée avec lui. Louis s'en plaignit. Henri eut la condescendance de s'engager à faire recommencer la cérémonie ; et à quelque temps de là, en effet, les deux époux furent couronnés à Winchester par l'archevêque de Rouen. 1171-72.

1171-72. Ils passèrent ensuite à la cour de France, où ils étoient ardemment desirés. Louis inspira, dit-on, à son gendre la prétention ou de jouir de l'Angleterre, dont il étoit couronné roi, ou de demander la Normandie, laissant le choix à son père. D'un autre côté, Richard réclamoit la Guienne, qu'Éléonore lui avoit cédée, et la mère appuyoit la demande de ses deux fils, soit qu'elle espérât plus d'autorité en augmentant celle de ses enfants, soit par dépit des galanteries de leur père, qui lui rendoit avec usure les inquiétudes dont elle avoit payé la tendresse de son premier époux. Bientôt une révolte générale éclata.

1173-76. La guerre fut très opiniâtre entre le père d'une part, la mère et les deux fils de l'autre; à ceux-ci s'étoient joints les rois de France et d'Écosse. Les seigneurs se partagèrent entre eux, ce qui balança aussi les succès et les revers, et prolongea les hostilités. L'Angleterre en étoit le principal théâtre. C'étoit là que le vieux Henri éprouvoit la plus forte résistance. Pour se débarrasser tout d'un coup de ces petites armées qu'on lui opposoit sans cesse, il ramasse en Normandie tout ce qu'il peut trouver de brigands, de bandits, de gens sans aveu, et accoutumés au pillage dans les guerres alors perpétuelles. On leur donna le nom de coteraux, ou parcequ'ils étoient armés de grands coutels, ou parcequ'ils s'assembloient par coteries; de routiers, du latin *rumpendo*, parcequ'ils rompoient et brisoient. Avec cette troupe, qui faisoit la guerre sans ménagement, le roi d'Angleterre, en étonnant et effrayant, fut bientôt vainqueur. Au bout de dix-huit mois, fatigué de cette guerre immorale, et honteux d'en être le chef, Louis fit des propositions de paix qui furent facilement

acceptées. Le traité fut conclu à Amboise. Alors fut remise entre les mains du vieux Henri, et pour être élevée en Angleterre, Alix, âgée de sept à huit ans, et destinée à être l'épouse de Richard, qui en avoit alors seize à dix-sept. 1173-76.

Il n'y avoit que trois ans que la princesse avoit quitté la France, et elle n'avoit encore que onze ans, lorsque Henri réclama sa dot, et notamment la ville de Bourges, qui en faisoit partie. Louis ne s'y refusoit pas; mais il entendoit que le mariage fût célébré avant cet abandon; et parceque Henri, qui ne jugeoit point encore à propos de passer à la célébration, tenoit néanmoins à l'occupation de la ville, on se prépara de part et d'autre à la guerre. Louis fit intervenir le pape, qui menaça Henri de mettre son royaume en interdit, s'il se refusoit davantage à donner satisfaction au roi de France; de là de nouvelles et longues négociations, et enfin une entrevue à Nonancourt. On parut y avoir oublié l'objet principal de la querelle, pour ne s'occuper que d'une nouvelle croisade, où les deux rois, à l'invitation du légat du pape, prirent l'engagement d'entrer. Quant à leurs différents particuliers, ils se bornèrent à nommer des arbitres, et firent néanmoins un traité dont les expressions sont remarquables. « Telle est, disent les « deux rois, et telle sera désormais notre amitié, que « chacun défendra la vie de l'autre, ses membres, sa « dignité, ses biens. Je secourrai de toutes mes forces, « moi Henri, Louis, roi de France, et moi roi de France, « de tout mon pouvoir, le roi d'Angleterre, mon homme « et mon vassal. » Cet accord, qui tranquillisoit le roi d'Angleterre, favorisoit le desir qu'il avoit d'aller passer quelque temps dans son royaume; et, afin de n'y 1177.

être troublé par aucune inquiétude, il tira de Louis,
1177. avant son départ, une sauvegarde pour son duché de Normandie et ses autres états de France. Louis fut heureux, de son côté, de ce que les troubles de la famille du roi d'Angleterre ne permirent pas à celui-ci d'employer contre lui toutes ses forces. Le vassal étoit alors plus puissant que le suzerain. Il venoit de conquérir l'Irlande : aux états qu'il possédoit en France, tant de son chef que de celui de sa femme, il avoit ajouté la Bretagne, en faisant épouser à Geoffroy, son troisième fils, l'héritière du dernier duc. Enfin il s'étoit assuré une diversion d'Allemands, en cas de besoin, contre la France, par le mariage d'une de ses filles, Mathilde, avec un duc de Saxe et de Bavière, le fameux Henri-le-Lion, dont la spoliation fait époque dans l'histoire d'Allemagne, et qui fut père de l'empereur Othon IV, dont la défaite à Bouvines est une des époques brillantes du régne de Philippe-Auguste.

1178-79. De nouveaux embarras militaires auroient été d'autant plus fâcheux pour Louis, qu'il commençoit à ressentir des infirmités. L'affoiblissement de sa santé lui inspira la résolution d'associer Philippe, son fils, aux soins du gouvernement, et de le faire sacrer. Pendant qu'il s'occupoit de ce dessein, un accident pensa lui faire perdre ce fils chéri. Ce prince s'étoit égaré en chassant dans la forêt de Compiégne. La nuit arrivant, il erroit à l'aventure, et crioit de temps en temps pour appeler du secours. Au milieu des plus sombres ténèbres, se présente à lui un grand homme noir, une hache sur l'épaule, soufflant du charbon embrasé dans un vase qu'il tenoit. A cet aspect, le jeune prince sent une subite horreur ; il ne se déconcerte cependant pas,

et ordonne au spectre de le conduire : ce n'étoit qu'un charbonnier. Arrivé au château, Philippe est saisi d'une fièvre qui le met dans un grand danger. On ne s'entretenoit alors que des miracles de saint Thomas de Cantorbéry. Louis-le-Jeune, qui avoit traité le prélat pendant qu'il étoit en France avec beaucoup d'égards, plein de confiance dans son intercession, part pour l'Angleterre, charge son tombeau de présents magnifiques, et, revenant précipitamment dans son royaume, apprend, en débarquant, l'agréable nouvelle de la guérison de son fils. 1178-79.

Sitôt que sa convalescence fut confirmée, le roi reprit le dessein de le faire couronner. Cette cérémonie se fit à Reims, dont le frère de la reine étoit archevêque. Ce fut, dit-on, alors que le privilége exclusif d'être le lieu du sacre des rois fut annexé à cette ville. Elle fut la plus brillante qu'on eût encore vue. Le nombre des douze pairs, six ecclésiastiques et six laïcs, s'y trouva complet, ou en personnes ou par représentants. Henri-le-Jeune soutenoit la couronne, comme duc de Normandie; le comte de Flandre portoit l'épée royale; et ce sont, sans doute, les fonctions dont les autres pairs s'acquittèrent alors, qui ont réglé les attributs de leurs pairies; à l'un, le droit de présenter le sceptre; à l'autre, la main de justice; à un troisième, de chausser les éperons; et enfin de s'acquitter de différents services, tant dans la cérémonie que dans le repas qui suivoit. 1179.

Louis ne s'y trouva pas. Une maladie, suite de ses fatigues, le retenoit au lit. Il n'assista pas non plus à la cérémonie du mariage de Philippe, auquel il donna pour épouse Isabelle, fille de Baudouin V, comte de Hainaut. On remarqua que cette princesse descendoit

1179. en droite ligne d'Ermengarde, fille du malheureux Charles de Lorraine, qui avoit été privé du trône, après la mort de Louis V, son neveu, dernier roi de la race Carlovingienne. Les François virent avec quelque plaisir la réunion des deux maisons royales, quoique ce fût au bout de deux cents ans, et un rejeton de Charlemagne briller encore sur leur trône.

1180. La maladie du roi, qui alloit toujours en croissant, laissa au jeune Philippe presque seul les soins du gouvernement. On trouve des édits, lois et réglements qui ne sont signés que de lui, même du vivant de son père. Ce prince languissoit, frappé d'une apoplexie qui lui fit perdre successivement l'usage de ses membres. Il mourut dans la soixantième année de son âge, la quarantième de son régne, et fut enterré dans l'abbaye de Barbeaux, près Melun, qu'il avoit fondée et richement dotée (1).

Louis VII est regardé comme un prince des plus pieux qui aient régné sur la France. Avec les qualités d'un grand roi, prudence, bravoure, générosité, il avoit aussi celles d'un honnête homme; franchise, bonté, fidélité à sa parole. On ne lui reproche que cet excès de vivacité qui le rendit cruel à Vitry, et dont il eut des remords qui lui arrachèrent souvent des soupirs. Nul roi, depuis que sa famille régnoit, n'avoit mieux soutenu les droits de sa couronne. S'il laissa échapper par son divorce des parties précieuses de son royaume, il en réunit d'autres, ou du moins il se fit des

(1) Charles IX, passant par cette abbaye quatre cents ans après, fit ouvrir son tombeau. Le corps fut trouvé entier. Le roi prit pour lui une crosse d'or qu'il avoit au cou, et distribua aux courtisans des bagues qu'on trouva à ses doigts. VELLY, p. 208, t. III.

alliances utiles par les mariages de ses filles, et par le sien propre avec Alix de Champagne. 1180-81.

PHILIPPE-AUGUSTE,

AGÉ DE 15 ANS.

Après avoir vu Philippe exercer l'autorité royale du vivant de son père, on s'attend d'autant moins qu'elle sera remise entre les mains d'un autre, que le nouveau roi avoit quinze ans. Cependant Louis nomma un régent. Ce fut Philippe d'Alsace, comte de Flandre, homme estimé, honoré en tout temps de la confiance du dernier monarque, parrain du jeune, et devenu son oncle par le mariage d'Isabelle de Hainaut, sa niéce, avec le roi. Alix de Champagne, mécontente de cette disposition testamentaire, quitta la cour et se retira en Normandie. Elle y fut reçue par le roi d'Angleterre, « avec des honneurs qui marquoient, dit un historien, « autant d'envie de profiter des troubles, que d'estime « et de respect pour une grande princesse. » Ce desir, s'il a existé, mais qu'on peut presque toujours soupçonner dans les Anglois, quand ils se mêlent des affaires de France, n'eut alors aucune suite. Les parties s'accommodèrent. La reine eut la tutèle de son fils, et le comte de Flandre la régence du royaume.

Le régent avoit, sous Louis, profité de sa faveur pour retenir le comté de Vermandois, que sa femme lui avoit laissé en usufruit au préjudice d'Eléonore sa sœur, et des droits du roi, le plus proche héritier après elle. La jalousie, qui avoit sommeillé pendant la vie du bienfaiteur du comte de Flandre, se réveilla quand Louis fut mort. Il vit s'élever contre lui quatre frères

1180-81. de la douairière Alix de Champagne, tous puissants en terres et en dignités. A ceux-ci se joignirent beaucoup d'autres seigneurs également accrédités dans le royaume. Soit trop grande difficulté pour se soutenir, soit dégoût d'une cour où il étoit vu de mauvais œil, Philippe se retira dans ses états de Flandre.

Les confédérés ne conférèrent cependant pas la régence à la reine. Ils la firent tomber à Clément de Metz, simple gentilhomme, qui avoit été gouverneur du jeune monarque. De Metz ne vécut qu'un an. Son frère, aussi estimé que lui, le remplaça, et mourut aussi peu de temps après. Alors le roi ayant dix-huit ans, prit en main les rênes du gouvernement. Il s'y fit aider par Guillaume de Champagne, archevêque de Reims, homme d'un grand mérite, frère de sa mère, et donna une grande autorité aux autres frères, qu'on soupçonne tous d'avoir suscité les intrigues qui dégoûtèrent le tuteur flamand.

1182-83. Paris attira les premières attentions de Philippe : l'étendue de cette capitale, depuis qu'elle avoit franchi les bords de son île, nommée la Cité, peut se connoître par les accroissements qu'on laissa hors de l'enceinte que ce prince lui donna. Ces accroissements étoient, du côté du nord, le Louvre, Saint-Honoré, Saint-Martin, le Temple et leurs enclos, et une partie du Bourg-l'Abbé : du côté du midi et du couchant, les bourgs de Saint-Éloi, de Saint-Victor, de Saint-Marcel, et de St.-Germain-des-Prés. Tout ce qui restoit du côté du nord, en-deçà des endroits cités, c'est-à-dire, depuis le petit Châtelet, à-peu-près jusqu'à Saint-Gervais, et s'arrondissant derrière la Grève, fut environné d'un mur épais, flanqué de grosses tours ; le côté du midi ne demandoit

pas les mêmes précautions, parceque le royaume s'étendant au loin dans cette partie, la capitale n'étoit point exposée à des incursions subites, comme du côté du nord, où elle se trouvoit resserrée par les seigneurs de Champagne et par ceux de Flandre, qui venoient jusqu'à Beauvais et Dammartin. Le roi fit aussi paver les rues, et donna des ordres pour qu'elles fussent nettoyées et débarrassées des immondices qui s'accumuloient et infectoient l'air. La lèpre, alors fort commune, avoit nécessité des léproseries, qui, n'étant ni closes, ni surveillées, laissèrent répandre et propager cette affreuse maladie : le roi les fit ceindre de murs, et y établit une police prudente. Enfin, pour prévenir s'il étoit possible tout genre de corruption, il fit des lois sévères contre les prostituées. Un saint prêtre, nommé Pierre de Roissi, en avoit converti quelques unes ; le jeune monarque fit bâtir le monastère de Saint-Antoine, pour recueillir celles qui voudroient quitter leurs mauvaises habitudes. Les intervalles qui restoient entre les groupes de maisons placées hors de la nouvelle enceinte, dans des espaces cultivés qu'on appela Petits-Champs, ou Champeaux, se remplirent insensiblement de lieux de plaisirs, où les bourgeois alloient se délasser, et de petits marchands, que l'affluence y attiroit. Ainsi se forma la contiguité entre ces groupes séparés. 1182-83.

Il paroît que là se retiroient les Juifs, toujours habiles à choisir les lieux et les moyens propres à leur procurer du gain, quel qu'il soit. Ils faisoient le commerce presque seuls. On leur reprochoit des usures exorbitantes. Philippe les bannit du royaume. Les grands seigneurs, avec lesquels ils partageoient leur profit, les défendirent tant qu'ils purent. Le roi fut inexorable, et

1182-83. soutint son édit. Il ne leur donnoit que trois mois pour sortir des terres de son obéissance. Leurs créances furent déclarées illégitimes, les François déchargés des obligations contractées à leur égard, en payant au trésor royal la cinquième partie de la dette, réserve fiscale qui jetoit quelque odieux sur l'édit. On disoit, en faveur des bannis, qu'ils étoient proscrits sans examen préalable des crimes qu'on leur imputoit, tels que des dérisions de la religion chrétienne, et l'assassinat d'enfants chrétiens crucifiés par eux, en haine de cette même religion. Leurs partisans disoient encore qu'une pareille émigration feroit une plaie incurable au commerce, que les juifs seuls soutenoient; pendant que le roi et son conseil pensoient au contraire que leur bannissement engageroit les François à s'appliquer au commerce, que ces usuriers envahissoient. Il leur fut accordé de vendre leurs immeubles et d'emporter leurs meubles, mais dans un terme si court que la permission devenoit illusoire.

1183. Vers ce temps le jeune Henri se souleva de nouveau contre son père : il n'éprouva que des revers, et la douleur qu'il en conçut le conduisit au tombeau. La répétition du douaire de sa femme, et notamment de Gisors, pensa renouveler les hostilités entre la France et l'Angleterre. D'heureuses négociations les prévinrent. On transigea pour le douaire au moyen d'une somme, et, quant à Gisors, il fut convenu que cette ville feroit partie de la dot d'Alix, qui avoit alors dix-sept ans, et que cependant le vieux Henri différoit toujours de donner à son fils Richard, avec lequel elle étoit accordée depuis quinze ans.

1184. Cependant Philippe de Flandre, en faisant le sacri-

fice de la régence, n'avoit pas abandonné le Vermandois, que Louis VII lui avoit cédé, au moins pour un temps. Le nouveau roi, quoique neveu du comte, fut moins complaisant que son père, et redemanda le Vermandois, tant en son nom qu'en celui d'Éléonore, qui lui avoit cédé ses droits. L'oncle, croyant intimider son ancien pupille, se jette sur la Picardie, où il exerce d'affreux ravages. Il vint jusqu'à Dammartin, dont il prit le château. Le roi se mit aussitôt en campagne, et si bien accompagné que l'agresseur eut peur, et demanda à s'accommoder. Un légat du pape, qui étoit alors en France, intervint et fit obtenir au Flamand de garder les villes de Péronne et de Saint-Quentin sa vie durant. Il restitua le pays d'Amiens avec les autres dépendances du Vermandois. Le jeune monarque tomba ensuite sur le duc de Bourgogne, qui dans cette querelle avoit soutenu le comte de Flandre. Il prit deux de ses plus forts châteaux, qu'il garda, comme gages de la fidélité qu'il se fit jurer. 1184.

Ces guerres, toujours accompagnées de pillage, faisoient beaucoup de malheureux. Les paysans, que le ravage et l'incendie chassoient de leurs chaumières, devenoient errants, vagabonds, et enfin pillards à leur tour. Poursuivis par les mêmes calamités, ils formoient bientôt des compagnies de voleurs et de brigands. On les nomma Pastoureaux, c'est-à-dire Petits Bergers, parceque les hommes de cet état faisoient la plus grande force de ces attroupements. Ils se rendirent si formidables que le roi même fut obligé d'aller les combattre. Ils se défendirent avec acharnement; mais enfin ils furent dispersés après de grands massacres. 1185-86.

Les seigneurs ne pouvoient pas se cacher que c'é-

1185-86. toient les guerres continuelles entre eux qui occasionnoient tous ces maux. Ils cherchèrent un moyen de les prévenir. Dans le midi de la France, où ces désordres étoient plus fréquents, ils convinrent, sous la foi du serment entre les mains des évêques, et en se soumettant à l'excommunication, en cas d'infraction, de s'abstenir de guerroyer pendant quatre jours de la semaine. Ces jours étoient le jeudi, à cause de l'institution de l'eucharistie, le vendredi, en mémoire de la mort de Jésus-Christ, et le samedi, à cause de son repos dans le tombeau, et le dimanche, pour célébrer sa résurrection. Cette convention fut appelée la paix de Dieu.

Une effervescence de religion vint à l'appui de cette institution. Un charpentier du Puy-en-Velay, nommé Durand, homme simple, dit-on, mais qui, comme on verra, n'oublioit pas ses intérêts, publia que Dieu lui avoit parlé et commandé de prêcher la paix. Il apportoit pour preuve de sa mission une petite image de la Vierge, qu'il disoit lui avoir été indiquée, cachée dans le tronc d'un arbre, d'où il l'avoit enlevée. Il fabriqua sur ce modèle des images qu'il vendoit, et dont il tira un assez gros profit, parceque la dévotion de la porter devint presque générale, après une assemblée de gentilshommes, de seigneurs et d'évêques, qui se tint au Puy le jour de l'Assomption. On y régla les conditions de cette confrérie, dont le but étoit de procurer une paix permanente, et l'on convint du costume des confrères. Ils devoient porter sur la poitrine cette image, et sur la tête un capuchon de linge blanc. Le charpentier Durand vendoit aussi ces coiffures.

Avec ces marques un homme étoit non seulement en sûreté, mais en vénération même, au milieu de ses en-

nemis. Bientôt des fainéants, des scélérats, poursuivis pour leurs forfaits, se réunirent sous l'égide sacrée. Ils mendioient d'abord, ils prirent ensuite. Leur troupe se grossit de paysans crédules, de gens sans aveu de toute espéce, de femmes même et de filles que la licence y attiroit. On juge quels désordres se commettoient dans cette association de gens brutaux, sans frein et sans discipline. Les prédicateurs tonnèrent contre la dépravation des confrères; les seigneurs les éloignèrent par force de leurs châteaux. Les confrères à leur tour récriminèrent contre le clergé et lui reprochèrent son luxe et ses richesses; ils attaquèrent même les dogmes; chacun d'eux retranchoit de la religion ce qui lui en déplaisoit; les uns la confession, les autres le purgatoire. Ils en conservoient cependant l'extérieur, et marchoient sous des drapeaux où étoient représentés Jésus-Christ, la Vierge et les Saints. Quant aux seigneurs, de quel droit, disoient les confrères, envahissent-ils les biens qui doivent être communs à tous, tels que les prés, les bois, le gibier qui parcourt les champs et les forêts, le poisson qui peuple les rivières et les étangs; présents de la nature qu'elle destine également à tous ses enfants? Sur ces principes, il n'y avoit pas de genre de déprédation que les associés ne se permissent. Toute la noblesse s'arma. Elle les poursuivit comme des bêtes féroces. On ne leur faisoit point de grace quand ils étoient pris; aussi se permettoient-ils de terribles représailles. Ils détruisoient les châteaux, et portoient par-tout l'incendie après le ravage. On les accuse d'avoir porté la férocité jusqu'à faire rôtir les enfants sous les yeux de leurs mères. De part et d'autre on se déchiroit par les tortures et les supplices les plus affreux. 1185-86.

1185-86. Ainsi une confrérie établie pour le soutien de la paix devint la cause d'une guerre d'extermination. Les prêtres et les moines, les monastères et les églises éprouvèrent le même sort que les nobles et les châteaux. Après bien des ruines et bien du sang répandu, ces attroupements furent dissipés ; mais les principes de haine contre le clergé et la noblesse se sont soutenus dans le midi de la France, et ont été, long-temps après, le ferment de nouveaux troubles.

1186. En Angleterre régnoit encore Henri-le-Vieux, assez embarrassé de sa femme Éléonore de Guienne, et de ses quatre fils, presque toujours en mésintelligence ouverte avec lui. Le roi de France se mêloit des querelles du père avec les enfants, quand il y trouvoit ses intérêts, ce qui arrivoit de temps en temps. Des bornes de frontières furent causes de contestations entre eux ; et des contestations ils en vinrent aux hostilités.

Le roi de France attaqua l'Anglois par une descente en Angleterre. Elle réussit ; il avançoit dans l'île, et déja il se promettoit des succès décisifs, lorsqu'un légat du pape, sollicité par les évêques anglois et normands, obtint que les parties belligérantes entreroient en négociation. Le légat montra dans les conférences tant de partialité, que Philippe ne put s'empêcher de dire « que sa conduite sentoit les florins anglois. » Ainsi, florins ou guinées, ces insulaires sont depuis long-temps en possession de se servir avantageusement de ces armes contre les François.

1187-89. La bonne intelligence parut se raffermir entre les deux rois, à l'occasion de la croisade que les chrétiens d'Orient sollicitoient vivement. Tout étoit en confusion dans la Palestine. Le trône de Jérusalem, successive-

ment occupé par des femmes, des enfants, des hommes que la mauvaise santé ou l'imbécillité rendoit incapables de gouverner, ébranlé par les factions de seigneurs ambitieux qui se disputoient l'autorité, attaqué enfin dans ces circonstances par toutes les forces des Sarrasins, réunis sous le célèbre Saladin, s'écroula entre les mains du malheureux Guy de Lusignan. La ville de Jérusalem fut prise. Pendant ces désastres, les princes européens voyoient journellement arriver à leurs cours des ambassadeurs suppliants, chargés de longues requêtes, qui contenoient des peintures énergiques des barbaries exercées par les infidèles, et des récits douloureux des souffrances des chrétiens. 1187-89.

Touchés ou fatigués de ces lamentations, les rois de France et d'Angleterre s'abouchèrent et convinrent d'une croisade qu'ils commanderoient en personne. Sitôt que ce projet fut connu, seigneurs, bourgeois, paysans, gens enfin de tout état, s'empressèrent de prendre la croix. Philippe profita habilement de cet élan de ferveur pour établir un impôt, qui, tout pesant qu'il étoit, n'excita, à cause du motif, ni plaintes, ni murmures; on l'appela la *dîme saladine*. Tous ceux qui ne s'enrôloient pas, ecclésiastiques ou séculiers, roturiers ou nobles, excepté quelques religieux et les hôpitaux, devoient payer, tant que dureroit l'expédition, la dixième partie de leurs revenus. Ceux qui se destinoient à partir étoient autorisés à engager pour trois ans les produits de leurs patrimoines ou de leurs bénéfices, et la loi mettoit les prêteurs à l'abri de toute opposition ou répétition.

Les moyens établis en France pour favoriser la croisade furent aussi pratiqués par Richard, surnommé 1190.

1190. Cœur-de-Lion, devenu roi d'Angleterre : en les employant avec ardeur dans la Guienne et les autres états qu'il possédoit en France, il se vit bientôt à la tête d'une bonne armée. Un rassemblement si puissant sous ses ordres le tenta. Il y avoit toujours entre les deux rois des sujets de querelles pour les frontières : il en existoit entre autres une ancienne à l'occasion du comté de Toulouse. Sans plainte préalable, Richard méne ses croisés contre les troupes que le roi de France entretenoit sur ses limites pour les défendre. Philippe, quoique surpris, soutint si bien l'attaque, qu'après quelques revers, il devint agresseur et vainqueur ; ces alternatives amenèrent des négociations, puis la paix et des mesures communes entre les deux princes pour la croisade. Cette résolution fut prise à l'instigation d'un saint prêtre, nommé Foulques, curé de Neuilli, qui, dans cette croisade, remplit à-peu-près le même rôle que Pierre l'Ermite dans la première.

Ce qui venoit d'arriver fit d'abord prendre aux deux rois l'engagement de ne point attaquer, sous quelque prétexte que ce fût, les états l'un de l'autre, tant que l'expédition dureroit. Ils firent ensuite ensemble des lois de police, qui devoient être observées dans les deux armées. Défense de mener des femmes, excepté les lavandières. Quiconque tuera sera, selon le lieu du délit, ou jeté dans la mer, ou enterré vivant, lié avec le cadavre du mort. Celui qui blessera aura le poing coupé ; qui frappera, sera plongé trois fois dans la mer ; au coupable de larcin on enduira la tête de poix chaude ; il sera poudré de plumes et abandonné sur le premier rivage.

Les deux rois s'embarquèrent vers le milieu de l'été ;

Philippe à Gênes, Richard à Marseille, avec promesse de bien vivre ensemble; bien vivre comme peuvent faire des rivaux qui se sont déja mesurés, et auxquels, malgré l'estime réciproque, il reste plus de jalousie que de bienveillance. Philippe avoit fait son testament : il contenoit des dispositions sages à observer pendant son absence, et en cas de mort ou de prison. Il laissoit à la vérité son royaume tranquille, sous la régence d'Alix de Champagne, sa mère, et de Guillaume, archevêque de Reims, son oncle; mais sans autre ressource, en cas d'événements fâcheux, qu'un seul prince presqu'encore au berceau. Il l'avoit eu d'Isabelle, fille de Baudouin, comte de Flandre, jeune princesse douée de graces et de vertus, qui mourut à vingt-un ans. Elle avoit éprouvé quelques désagréments à l'occasion de Philippe, l'ancien régent, son oncle, dont elle prit trop vivement le parti. Sa disgrace dura peu, et, quand la mort l'enleva, elle étoit parfaitement réconciliée avec son époux, dont elle emporta les regrets et ceux de tout le royaume. 1190.

Des vents orageux poussèrent les deux rois en Sicile, et les y repoussèrent quand ils voulurent en sortir, de sorte qu'ils y passèrent le reste de l'été et tout l'hiver. Leurs troupes s'y trouvèrent désœuvrées et réduites, à cause de leur grand nombre, à une modique subsistance; double motif pour rendre redoutable aux Siciliens le séjour de pareils hôtes. Il y eut querelle entre les Anglois et les habitants de Messine. Les premiers, soupçonnant beaucoup de vivres dans la ville, en demandèrent trop, au jugement des Messinois, lesquels, craignant la famine, refusèrent d'en donner la quantité exigée. Les Anglois assiégèrent la ville, la prirent d'assaut, et la pillèrent; ce fut la première cause de 1191.

1191. brouillerie entre les rois de France et d'Angleterre. Richard fit arborer ses étendards sur les murs de sa conquête. Philippe trouva mauvais que son vassal se donnât une pareille liberté en présence de son suzerain. L'affaire s'accommoda en partageant les honneurs, quoique les François, indifférents sur la querelle, n'en eussent point partagé les périls. Des soupçons survenus au roi de France augmentèrent la froideur entre les deux monarques. Celui d'Angleterre, brouillé d'abord ouvertement avec Tancréde, qui régnoit en Sicile, et qui étoit personnellement piqué de ses manières hautaines et impérieuses, se réconcilia tout-à-coup avec lui. La plus parfaite intelligence s'établit entre eux. Ils tenoient des conférences fréquentes dont ils ne faisoient aucune part à Philippe. Celui-ci ne pouvoit être sans défiance et sans crainte entre deux princes qui se montroient assez mal intentionnés, et dont les forces réunies, tombant sur lui sous quelque mauvais prétexte, étoient en état de lui faire courir les plus grands dangers.

1191-92. Cependant on conservoit réciproquement les égards de bienveillance; mais enfin Richard éclata. Nous avons vu Henri ne cesser d'apporter des obstacles à la conclusion du mariage de son fils avec Alix. On soupçonna cette constante opposition d'être causée par un attachement condamnable du vieux monarque pour sa future belle-fille. Quelques uns y ont donné un motif politique, celui de mortifier et de contenir Éléonore, en laissant entrevoir qu'il pourroit bien la répudier pour épouser Alix. Quoi qu'il en soit, l'année même que mourut ce prince, et Alix ayant alors vingt-trois ans, Richard, stimulé par Philippe, ayant rompu avec son père pour

ce sujet, l'avoit contraint, à l'aide des secours du roi de France, à recevoir la loi, à se dessaisir de la princesse et à la remettre entre des mains tierces. Ce fut l'une des conditions du traité d'Azai ou de Coulommiers, conclu en 1189. Mais cette violence faite au vieux roi, les revers qui l'avoient forcé d'y condescendre, et surtout le nom de Jean, son fils, qu'il affectionnoit pardessus tous les autres, et qu'il trouva sur la liste de ses ennemis, furent autant de coups de poignard qui procurèrent sa mort et qui l'accélérèrent. Elle eut lieu deux jours seulement après la ratification du traité. 1191-92.

Rien n'empêchoit désormais Richard de remplir des engagements dont il avoit poursuivi l'exécution avec tant de chaleur, alors qu'il ne dépendoit pas de lui de les remplir. Sa conduite subséquente, et l'oubli où il laissa la princesse, prouvèrent qu'un zéle factieux l'avoit seul dirigé dans ses démarches. Il étoit circonvenu d'ailleurs par Éléonore sa mère, pour laquelle il eut toujours beaucoup d'attachement et de déférence. Naturellement indisposée, par l'effet de sa jalousie contre une princesse qui avoit passé pour sa rivale, elle appuyoit de tout son crédit les bruits déshonorants qui s'étoient repandus sur Alix. Elle fit plus : profitant ou abusant de la confiance que lui témoignoit son fils, elle se rend en Navarre pour lui chercher une femme, et lui fait savoir qu'elle l'amène avec elle.

A cette nouvelle, Richard déclare à Philippe qu'il ne veut plus de sa sœur, qu'il attend une autre épouse, et que, si le roi s'oppose à son mariage, il renoncera à la croisade et retournera en Angleterre. Philippe, choqué et de l'affront préparé à sa sœur et de la menace de le réaliser sous ses yeux, considère cependant que,

1191-92. s'il laisse retourner l'Anglois dans ses états, celui-ci pourra profiter de son absence pour exciter des troubles dans les siens. En conséquence, il se détermine, avec grand regret néanmoins, à faire le sacrifice de sa sœur et à la reprendre, à condition que Richard, de son côté, rendra l'argent et les villes du Vexin qui avoient été donnés pour sa dot. Mais pénétré de sa propre importance, et mettant d'ailleurs sa gloriole à afficher les prétentions les plus outrées, ou à faire prévaloir ses caprices les plus irréfléchis, Richard, toujours entier, fier et tranchant, refusa nettement de les rendre; et Philippe, par les mêmes considérations qui l'avoient déja forcé à dissimuler, se vit encore obligé cette fois d'en passer par la volonté de son impérieux allié, et de se contenter, pour sauver au moins son honneur, d'une apparence de dédommagement en argent et de la remise d'Issoudun et de Grassay, et de quelques autres domaines qu'il réclamoit en Auvergne. Quand cet arrangement fut conclu, l'Anglois, soit caprice, soit amour du repos, ne voulut plus partir de Sicile. Il fallut que ses propres troupes, qui desiroient achever leur pélerinage, l'y forçassent. Il mit enfin à la voile pour la Palestine : mais une tempête le porta sur l'île de Chypre. La première division de sa flotte échoua sur les côtes. Un Isaac Comnène régnoit dans l'île. Par ses ordres les malheureux naufragés sont renfermés dans des cachots. Richard, abordant avec la seconde division, apprend ce procédé barbare. Il se jette aussitôt dans ses chaloupes, saute le premier à terre, taille en pièces les troupes que le tyran lui oppose, le fait prisonnier lui-même et le dépouille de toutes ses possessions. Richard, pendant son séjour en Palestine, vendit ou donna ce

royaume à Guy de Lusignan, pour le dédommager de la perte qu'il faisoit de celui de Jérusalem, et sa famille le posséda environ trois cents ans. Au bout de ce temps il passa aux Vénitiens, et de ceux-ci aux Turcs, qui s'en rendirent maîtres en 1571. Richard s'y pourvut abondamment de vivres, en tira de fortes contributions, et arriva en Palestine dans un état brillant, à la tête de troupes fraîches et bien reposées, pendant que les François abordés en Palestine avoient déja ressenti l'influence de ce climat brûlant et étoient attaqués de maladies qui en enlevoient un grand nombre. 1191-92.

Aux deux rois réunis se joignirent les chrétiens du pays avec leurs inimitiés et leurs ambitions. Un marquis de Montferrat s'étoit fait déclarer roi de Jérusalem. Lusignan revendiquoit ce vain titre. Richard l'appuyoit; Philippe étoit pour le marquis. A la vérité, les animosités disparoissoient quand il étoit question de combattre; mais elles se remontroient dans les délibérations, et empêchoient souvent qu'on ne prît pour les opérations militaires le parti le plus avantageux. La mésintelligence ou la rivalité entre les deux rois étoit si marquée, que l'ami de l'un devenoit l'ennemi de l'autre. Léopold, marquis d'Autriche, s'étoit joint avec les Allemands au roi de France; ce fut assez pour que celui d'Angleterre, cherchât à le molester. Les fourriers de l'armée avoient marqué un logement pour le marquis, et, selon la coutume, ses gens y avoient attaché les enseignes de leur maître. Richard les fit arracher et traîner dans la boue, action dont il eut tout lieu de se repentir dans la suite.

Cette conduite impérieuse et hautaine, Richard se la permettoit à l'égard de tout le monde, sans distinction. 1192.

1192. Philippe eut souvent occasion de s'en plaindre: las de ces contrariétés, dégoûté par le peu d'avantages que procuroient à la cause commune quelques succès partiels, n'en espérant pas beaucoup plus par la suite, vu la mésintelligence qui ne faisoit qu'augmenter entre tous les chefs croisés, affoibli d'ailleurs par une maladie qui lui fit perdre les cheveux et les ongles; après la prise d'Acre, conquête assez éclatante pour honorer une retraite, Philippe prend le parti de regagner son royaume et déclare son dessein. Richard se récrie, invoque la promesse qu'ils se sont faite de ne quitter la Palestine qu'après l'expédition consommée. Philippe reste ferme dans sa résolution ; il laisse au roi d'Angleterre dix mille de ses meilleurs fantassins et cinq cents gendarmes, sous le commandement du duc de Bourgogne, qui seconda peu le roi d'Angleterre, et il part.

Quelques mois après, Richard suivit son exemple, malgré des succès contre Saladin, qu'il défit dans une sanglante bataille, et auquel il enleva plusieurs places. Mais la défection du duc de Bourgogne et la retraite du marquis d'Autriche, Léopold, le forcèrent à faire aussi la sienne. Après un traité avec Saladin, dont on n'a pas les clauses, mais dont on connoît les effets, et après avoir fait reconnoître pour roi de Jérusalem Henri, comte de Champagne, gendre du roi Amauri d'Anjou, mort vingt ans auparavant, il se mit en mer pour regagner l'Europe. La tempête l'accueillit à son retour comme à son départ. Elle le porta cette fois à Aquilée, au fond du golfe Adriatique. Richard essaya de traverser l'Allemagne déguisé en templier: mais, reconnu sur les terres du marquis d'Autriche, qu'il avoit offensé en Palestine, il y fut arrêté et livré par lui à l'empereur

Henri VI, autre ennemi de Richard, à cause de ses liaisons avec Tancréde, roi de Sicile, usurpateur de ce royaume au préjudice de Constance, femme de l'empereur. Richard entre ses mains expia les délires de sa vanité par une détention de quatorze mois. 1192.

Philippe trouva son royaume en bon état. Il crut l'occasion opportune pour rompre l'injuste traité que lui avoit arraché en Sicile l'impérieux Richard, au sujet de la dot et du douaire de sa sœur, et auquel il ne s'étoit soumis que pour prévenir le retour dont menaçoit ce prince, retour qui sembloit devoir être aussi funeste à l'expédition de la Terre-Sainte, que dangereux pour la France en l'absence de son roi. Philippe entre donc dans le Vexin, se remet en possession des villes qu'il avoit cédées, et même de quelques domaines normands qu'il disoit dépendants des villes reconquises; ce qui donna occasion aux Anglois de l'accuser de violer la parole qu'on s'étoit donnée réciproquement, de respecter pendant toute la durée de l'expédition les propriétés l'un de l'autre. Mais ces petits intérêts s'absorbèrent bientôt dans d'autres plus importants. 1193.

Le vieil Henri avoit eu quatre fils. Henri l'aîné, que le père associa au trône, mourut avant lui sans enfants. Richard Cœur-de-Lion, pourvu de l'Aquitaine du vivant de son père, mais non de la couronne d'Angleterre, en hérita, ainsi que de la Normandie, et les joignit à son duché. Henri maria son troisième fils Geoffroi à l'héritière de Bretagne. Ce prince mourut jeune, et ne laissa qu'un fils nommé Artus ou Artur. Quant au quatrième nommé Jean, ni son père, ni sa mère, ne pensèrent à lui donner d'états, d'où il fut appelé Jean-sans-Terre. A son départ pour la Terre-Sainte, il paroît que Richard,

1193. faute de confiance en son frère Jean, ne lui laissa aucune autorité ni dans l'Angleterre, ni dans la Normandie. Tout au plus on peut conjecturer qu'il lui abandonna, comme une espèce d'apanage, le comté de Mortain, dont ce prince prit le titre.

L'absence de Richard parut à Jean une belle occasion de se tirer de l'état de nullité où il étoit. Il prétendit avoir droit de faire des changements dans l'administration que Richard avoit réglée pour ses états. Il cassa des juges et des gouverneurs, en transféra d'un endroit à l'autre. Les régents laissés par Richard ne tardèrent pas de s'opposer à ses entreprises, et le forcèrent à quitter l'Angleterre. Il s'appliqua alors à soumettre les seigneurs de Normandie, où il résidoit, et pour cela il eut recours au roi de France, son suzerain. Celui-ci ne refusa pas de lui prêter son assistance, et Philippe et Jean devinrent très bons amis.

On fut quelque temps sans être bien éclairci sur le sort de Richard; enfin on apprit qu'il étoit prisonnier entre les mains de l'empereur d'Allemagne. Sa mère Éléonore alla trouver Henri VI pour traiter de la rançon de son fils. On prétend que les principales difficultés qu'elle trouva vinrent de la part de Philippe-Auguste et du comte de Mortain, qui avoient un égal intérêt à perpétuer la captivité de Richard. A mesure que la reine faisoit des offres, ils les couvroient par des enchères fort puissantes auprès de l'empereur, très affamé d'argent: cependant Richard obtint sa liberté si à propos, que, s'il n'eût pas quitté l'Allemagne avec la plus grande célérité, l'empereur, qui, séduit par de nouvelles offres, avoit envoyé des troupes pour le ramener, l'auroit remis dans les fers.

On peut croire qu'il revint plein d'un assez juste ressentiment contre le roi de France et le comte de Mortain. Philippe, pour mettre le comte à l'abri de la colère de son frère, lui donna des places de sûreté, munies de bonnes garnisons, dont il lui laissa la disposition. Jean, que l'on connoîtra encore mieux par la suite, abusa cruellement de cette confiance. Qu'il tâchât de regagner les bonnes graces de son frère, rien de plus convenable; mais il y parvint par la plus horrible trahison. Se trouvant à Évreux, une de ses places de sûreté, il invita à dîner les officiers de la garnison, au nombre de trois cents, presque tous gentilshommes, les fit tous massacrer à la fin du repas, et livra la ville à son frère, qui reçut de ses mains ensanglantées ce fruit affreux de la plus noire perfidie. 1193.

Philippe en tira vengeance en brûlant la ville d'Évreux. Il étoit alors embarrassé dans une affaire qui lui causa beaucoup de peines et d'inquiétudes. Il y avoit trois ans que la reine Isabelle étoit morte. Le roi songea à finir son veuvage, un peu long pour un prince de vingt-cinq ans. On ne sait ni pourquoi il alla chercher une sœur de Canut, roi de Danemarck, ni pourquoi il s'en sépara dès le lendemain des noces. Les uns disent qu'il lui trouva quelque défaut secret; d'autres, selon les préjugés du temps, que ce fut l'effet d'un maléfice. Elle se nommoit Ingelburge, n'avoit que dix-sept ans, et joignoit à la beauté les graces ingénues de son âge. Philippe demanda le divorce. Il assembla à Compiégne des évêques pour le prononcer. Les procédures se firent en françois, que la Danoise ignoroit. Quand on lui lut et expliqua la sentence, elle fondit en larmes, en s'écriant : « Male-France! Male-France! Rome! Rome »!

1193. faisant entendre qu'elle en appeloit au pape. On desiroit qu'elle retournât en Danemarck. Elle y consentit d'abord, et se mit en route; mais, sur ce qu'on lui remontra que quitter la France ce seroit abandonner sa cause et se condamner elle-même, elle revint sur ses pas, et se mit dans un couvent. Se croyant assez autorisé par la sentence du divorce, Philippe alla encore chercher une étrangère, et épousa Agnès de Méranie, fille d'un duc de Misnie, princesse qu'on disoit issue de Charlemagne, et qui, comme Ingelburge, étoit à-la-fois jeune et belle.

Mais les efforts du roi de Danemarck et ceux du roi d'Angleterre, qui le secondoit, obtinrent du pape la révision du procès. Elle eut lieu dans un concile tenu à Paris sous les yeux du roi. Sa présence ne put lui procurer que des délais et une indécision, dont on ne le laissa pas jouir long-temps. Ces procédures s'étoient passées sous Célestin III, moins actif, moins entreprenant que son successeur Innocent III. Ce dernier, soupçonnant que cette affaire n'avoit pas été traitée dans les conciles de Compiègne ou de Paris avec le discernement ou l'équité nécessaire, en convoqua un troisième à Lyon, ville libre, et qui n'étoit pas alors censée dépendante de la France. La sentence fut absolument contraire aux desirs du roi. Elle le condamna à quitter Agnès et à reprendre Ingelburge, sous peine d'excommunication et de l'interdit de son royaume. Il y eut aussi des peines canoniques prononcées contre les évêques, jugés dans les deux conciles comme coupables de négligence, ou de s'être laissé séduire.

Le roi crut encore se tirer d'embarras par un appel et d'autres moyens dilatoires; mais le pape n'écouta

rien : au temps prescrit pour l'expiration des délais, il lança l'excommunication et l'interdit. Alors les églises se fermèrent comme sous le roi Robert ; les prêtres cessèrent leurs fonctions, refusèrent d'administrer les sacrements, excepté le baptême. On tira les reliques des saints de leurs chasses, et on les étendit sur la cendre et le cilice. On voila leurs statues et leurs tableaux. Le son des cloches ne se fit plus entendre. Tout prit un air lugubre qui désoloit le peuple. Le roi défendit ces démonstrations, qu'il regardoit comme hostiles. Il maltraita les prêtres qui les prêchoient et qui les observoient ; les seigneurs et les peuples qui s'y prêtoient éprouvèrent des vexations ; ils s'aigrirent et se révoltèrent. Il s'ensuivit des désordres semblables à ceux d'une guerre civile. La malheureuse Ingelburge fut renfermée dans le château d'Étampes, et exposée à de mauvais traitements, jusqu'à être privée, dit-on, du nécessaire. Deux légats envoyés par le pape vinrent exhorter le monarque à faire cesser le scandale. La rigueur l'avoit exaspéré; ils le prirent par douceur, et obtinrent de lui qu'il reprendroit son épouse ; mais il ne la garda que quarante jours, et la renvoya. 1193.

C'étoit déjà beaucoup que d'avoir dompté ce caractère fougueux, ne fût-ce que pour quelque temps. Cette première réussite donna des espérances. En effet, le roi parut vouloir entrer en accommodement. Il demanda une nouvelle révision. Elle lui fut accordée. Les évêques qui en étoient chargés s'assemblèrent à Soissons. Philippe y vint escorté de jurisconsultes et de canonistes, comme un homme bien déterminé à se défendre. Mais, au moment le plus vif de la discussion, il va trouver sa femme, qui étoit dans un couvent de la ville, l'embrasse,

1193. la met en croupe derrière lui, gagne Paris, et envoie dire aux évêques qu'ils peuvent se retirer, que tout est fini. Il vécut désormais très bien avec elle, disent quelques uns ; mais selon d'autres la princesse ne recouvra que son titre de reine, et alla en jouir à Étampes, où elle fut reléguée. Quant à Agnès, obligée de renoncer à une union qu'elle croyoit contractée selon les lois, elle mourut de chagrin. Elle laissa deux enfants, qu'on déclara légitimes à cause de la bonne foi de leur mère ; mais ils ne lui survécurent pas long-temps. On doit savoir gré à Philippe-Auguste d'avoir foulé aux pieds la mauvaise honte qui perpétue quelquefois les fautes, et d'avoir eu le courage de se condamner lui-même à la face de ses sujets, qu'il avoit scandalisés.

Comme, malgré cet écart, il étoit estimé, l'ordre se rétablit bientôt dans le royaume, et il se trouva en état de soutenir la guerre contre le roi d'Angleterre avec plus d'égalité qu'il ne l'avoit pu pendant ces troubles. Elle avoit commencé dès que Richard fut délivré de sa captivité, et elle continua avec des ravages, des incendies et des excès de tous genres, qui marquoient bien l'animosité des deux princes. Il n'y a point de mal qu'ils ne s'efforçassent de se faire, et souvent ils se cherchoient dans la mêlée pour se combattre corps à corps. L'usage étoit encore que nos rois traînassent après eux dans leurs marches, même en temps de guerre, leur trésor, leur chapelle, les ornements royaux, les matricules des impôts, les titres de propriété, et autres papiers importants. Richard surprit entre Freteval et Blois l'arrière-garde où étoit ce dépôt, s'en empara, et ne voulut pas le rendre, du moins les archives, quelques offres qui lui fussent faites. Elles sont encore dans la tour de Lon-

dres. Des témoins oculaires disent qu'il n'y reste que des cadastres d'impositions, et que c'est tout ce qui a été pris. 1194-98.

Entre les actions de bravoure qui signalèrent des deux côtés cette guerre sanglante, on ne doit pas oublier une rencontre très périlleuse, dont Philippe se tira par l'opiniâtreté de son courage. A l'occasion de successions et de partages, il s'étoit élevé entre les seigneurs flamands des contestations que Richard fomentoit : le roi de France, leur seigneur suzerain, alla les concilier. Il soumit, à main armée, les plus obstinés. Comme il revenoit seulement avec deux cent soixante hommes d'armes, et à-peu-près le double de fantassins, il trouva, sur le bord opposé d'une petite rivière qu'il devoit passer, une armée d'Anglois rangée en bataille. Selon les régles de la prudence, il devoit retourner ou se fortifier sur sa rive, en attendant des secours; mais quelle honte pour le roi de France de fuir devant les Anglois, ou de marquer de la timidité! Il fond, à la tête de son escorte, sur ces nombreux bataillons, par un petit pont qu'ils avoient laissé exprès pour l'attirer; il les écarte, les renverse, et entre triomphant dans Gisors, où il se met en sûreté.

Cinq ans de guerres furent souvent entremêlés de 1199.
tréves; mais ces princes ne les faisoient, à ce qu'il paroît, que pour reprendre haleine. Ils étoient dans un de ces intervalles pacifiques, lorsque Richard mourut devant le petit château de Chalus en Poitou. Le bruit s'étoit répandu que le seigneur de ce lieu avoit trouvé un trésor considérable. Richard, comme comte de Poitou, en demande sa part; il est refusé, assiége le château, s'expose inconsidérément, et, percé d'une fléche, ex-

1199. pire devant cette bicoque. On attribua sa mort moins à la blessure qu'aux excès qu'il se permit pendant le traitement. Il étoit fort adonné aux plaisirs licencieux, ne s'en cachoit pas, et faisoit même un sujet de plaisanterie de ses penchants à la débauche. Foulques de Neuilly, ce prêtre respectable, apôtre de la dernière croisade, que sa vertu autorisoit apparemment à lui parler librement, lui dit un jour : Sire, défaites-vous « promptement de trois méchantes filles qui vous ruineront, la Superbe, l'Avarice et la Paillardise. Eh « bien! répondit-il, je donne ma Superbe aux templiers, « mon Avarice aux moines, et ma Paillardise aux prélats. »

1200-3. Après Richard, qui ne laissa pas d'enfants, l'Angleterre et ses dépendances sur le continent devoient appartenir à Artur, fils de Geoffroy, qui avoit épousé l'héritière de Bretagne, et qui étoit mort aîné de Jean-sans-Terre ; mais celui-ci s'en empara. Artur réclama ses droits et la protection du roi de France. Philippe lui accorda des secours, mais mesurés de manière que la guerre des Anglois, qui étoit la paix des François, ne se terminât pas trop tôt, et qu'ils eussent le temps de s'épuiser. Aussi dura-t-elle cinq ans avec une égale animosité entre l'oncle et le neveu. Le jeune prince s'y conduisit avec beaucoup de bravoure. Il étoit près d'éloigner Jean-sans-Terre de la Normandie, où se portoient les plus grands coups, lorsqu'il se laissa surprendre dans une embuscade. L'oncle, le tenant entre ses mains, lui demanda pour rançon la cession absolue de ses droits. Artur n'y voulut pas consentir. Jean le traina de prisons en prisons, ajoutant souvent de mauvais traitements à la captivité. Enfin il se le fait amener à

Rouen, où il demeuroit, l'enferme dans une tour au milieu de la Seine, s'y rend dans la nuit et renouvelle ses instances et ses menaces. Le jeune prince resta inflexible. Jean ordonne à son capitaine des gardes de le défaire de cet opiniâtre. Le capitaine se défend de prêter la main à aucune violence. L'oncle tire son épée, la plonge dans le corps de son neveu, l'étend mort à ses pieds, et, se courbant sur le corps presque encore respirant, il y attache une grosse pierre et le roule dans la rivière. C'est là le récit le plus probable de cette horrible catastrophe, dont d'autres historiens transportent la scène à Cherbourg, sur les bords de la mer. 1200-3.

Quoique commis dans les ténèbres, ce crime affreux fut bientôt connu. Il excita une indignation universelle. Les Bretons, qui aimoient tendrement Artur, le seul descendant de leurs princes, coururent à la vengeance, et se jetèrent sur la Normandie, de tous les états de Jean-sans-Terre le plus prochain d'eux. Beaucoup de seigneurs normands, soit pour n'être pas pillés, soit par horreur de ce crime atroce, se joignirent aux Bretons. Tous ensemble en demandèrenl la punition au roi de France, seigneur suzerain. Philippe, qui n'étoit peut-être pas étranger à cette commotion générale, assemble la cour des pairs, y cite son vassal pour répondre tant sur ce crime que sur d'autres chefs d'accusation, entre lesquels, outre ce qu'on appeloit la foi mentie, se trouvoient des perfidies semblables à l'assassinat des officiers de la garnison d'Evreux. 1203-4.

Le roi d'Angleterre ne déclina pas la juridiction. Il demanda un sauf-conduit; Philippe en offrit un pour venir, mais il déclara que l'assurance pour le retour dépendroit des dispositions de la sentence qui seroit pro-

1203-4. noncée. Jean n'osa s'exposer à la rigueur du tribunal. Il ne comparut pas, et n'envoya personne, et fut, comme contumace, condamné à la mort. Par le même arrêt, toutes ses terres situées dans le royaume furent déclarées confisquées, acquises au roi, et rattachées à la couronne. Ainsi la Normandie fut réunie à la France, deux cent quatre-vingt-douze ans après qu'elle en avoit été séparée. Mais la sentence qui privoit Jean ne fut pas si aisée à exécuter qu'à prononcer. Philippe, à la vérité, s'empara de parties considérables; mais la totalité ne revint à la France qu'après deux cent cinquante ans de guerres opiniâtres.

1204. Ce n'étoit pas assez pour les François des guerres qu'ils trouvoient chez eux; ils en allèrent chercher en Asie. Au milieu même des plaisirs, on parloit toujours de croisades. Foulques de Neuilli, qui avoit si bien réussi à en former une troisième sous Philippe et Richard, se mit en tête d'en provoquer une quatrième; mais il ne put y engager des rois. Il apprend que Thibault-le-Grand, comte de Champagne, le plus riche et le plus magnifique prince de ce temps, a indiqué auprès de Corbie un tournoi, où doivent se rendre les grands seigneurs et les gentilshommes les plus distingués des terres et des états voisins; il y court, et emploie si utilement son éloquence et son zéle, qu'au milieu des festins, des joutes, des fêtes galantes que ces divertissements occasionoient, tous prennent la croix et s'engagent au saint voyage.

Ils députent à Venise six d'entre eux, chargés de faire avec la république un marché pour transporter la troupe en Palestine. Ces marchands, plus rusés que cette noblesse, uniquement occupée de combats et de

gloire, mettent le transport si haut qu'une partie des 1204.
croisés se dégoûte. Ceux-ci retournent dans leur pays ; les plus zélés cherchent d'autres routes; mais les Vénitiens les regagnent, en consentant, à défaut d'argent, à être payés en services, et ces services consistoient, de la part des croisés, à reprendre au profit de la république la ville de Zara en Dalmatie, que le roi de Hongrie leur avoit enlevée. A cette condition les républicains promettent de joindre aux croisés un corps de troupes croisées aussi, et engagées par vœu à l'expédition.

On signe le traité avec une satisfaction réciproque. Les guerriers arrivent en foule à Venise. Ils partent. Zara est prise. Pendant qu'on se préparoit à gagner la Palestine, arrive un prince grec, nommé Alexis, fils d'Isaac l'Ange, empereur de Constantinople, détrôné, privé de la vue, et retenu en prison par Alexis, son propre frère, qu'il avoit lui-même autrefois tiré de captivité. Le jeune Alexis étoit fortement recommandé aux croisés par l'empereur Philippe, qui avoit épousé Irène, sa sœur. L'Allemand promettoit et juroit d'aider puissamment les croisés pour le recouvrement de la Terre-Sainte, s'ils assistoient son beau-frère, et les pressoit de commencer par son établissement. De son côté le jeune prince faisoit des offres magnifiques. Il verseroit dans la caisse de la croisade deux mille marcs d'argent, fourniroit des vivres en abondance pendant un an, temps suffisant pour remettre son père sur le trône; ensuite il enverroit en Palestine, avec les croisés, dix mille hommes à ses frais; enfin, ce qui devoit faire un extrême plaisir au pape, dont les légats étoient présents et jouissoient d'une grande autorité, il soumettoit l'église grecque à la latine. Les Vénitiens inclinoient aussi

1204. pour les Grecs, parcequ'ils se flattoient que, dans une guerre qui se feroit à leur porte, ils pourroient s'emparer de quelques villes à leur bienséance, et augmenter leurs états de terre ferme. Constantinople! Constantinople! s'écrient tous les croisés. On appareille; ils voguent, et voilà cinq ou six mille François, treize ou quatorze mille hommes à la solde des Vénitiens, devant une ville entourée de fortes tours, de bonnes murailles, garnie de munitions, renfermant plus de quatre cent mille hommes propres à porter les armes, commandés par un empereur assez affermi sur le trône, quoique usurpateur. On dit qu'à la vue de ces formidables remparts, les croisés, tout intrépides qu'ils étoient, furent un peu étonnés de leur entreprise. Mais le gant étoit jeté; il falloit ou vaincre, ou retourner honteusement. Ils attaquent avec furie, escaladent, sont repoussés, reviennent à la charge, se précipitent dans la ville. L'usurpateur effrayé ramasse ses trésors et s'enfuit. Les vainqueurs replacent Isaac l'aveugle sur le trône, et aident le fils à réduire les rebelles qui résistoient encore.

Ils croyoient qu'ils n'avoient qu'à ouvrir la main et qu'ils alloient y voir tomber le fruit de leur victoire; en effet, Alexis, pour les satisfaire, mit des impôts, et s'empara de l'argenterie des églises. Cette conduite mécontenta ses sujets. Le clergé lui gardoit une secrète rancune, pour la promesse qu'il avoit faite de le soumettre à l'église de Rome. Comme d'ailleurs l'argent ne venoit ni promptement ni abondamment, les croisés murmuroient : ils s'imaginèrent voir dans les délais le projet de les dégoûter, afin que, fatigués de remises perpétuelles, ils prissent enfin le parti de retourner dans leur pays ou de regagner la Palestine. Ces soupçons mirent beau-

coup de froideur entre les seigneurs croisés et Alexis : 1204.
de sorte qu'il ne trouva en eux aucune ressource au moment d'une conjuration qui se tramoit contre lui. Le chef de la faction se nommoit aussi Alexis, surnommé Murtzuphle aux gros sourcils. Il n'eut pas de peine à se défaire du jeune prince, haï du peuple et du clergé, et délaissé par ses protecteurs. Le fils de l'aveugle fut tué en prison, et Isaac son père mourut de chagrin.

Murtzuphle fit des tentatives auprès des croisés pour se les concilier et se maintenir par eux sur le trône : mais ils dédaignèrent de s'associer à l'assassin de leur ancien ami. Ils campoient hors de la ville, et de là voyoient les travaux que le nouvel empereur faisoit pour sa défense. Les préparatifs étoient alarmants. En effet, le premier assaut réussit mal aux croisés; mais dans un second ils emportèrent la ville. On fait un tableau affreux des violences commises par une soldatesque effrénée. Pillage général et inhumain, sans égard pour les femmes, ni respect pour les églises. La part des seuls François fut portée par estimation à quatre cent mille marcs pesant d'argent. Murtzuphle se sauva avec ce qu'il put emporter des richesses du palais.

Le trône resta vacant. Il ne fut plus question entre 1204-6.
les vainqueurs de le faire remplir par les Grecs. On convint que l'empereur seroit françois, et le patriarche vénitien. La couronne échut à Baudouin, comte de Flandre. Boniface, marquis de Montferrat avoit été sur les rangs; mais les Vénitiens n'en voulurent pas, dans la crainte que, s'il survenoit quelque discussion avec lui, il ne fût aidé contre eux par les princes d'Italie, la plupart ses alliés ou ses parents. Boniface se dé

1204-6. dommagea par le royaume de Thessalie, qu'il acquit en épousant la veuve de l'empereur Isaac. Un Lascaris, seigneur grec, s'empara de la Natolie, et sous le titre d'empereur établit son siége à Nicée. Alexis Comnène, petit-fils d'Andronic I, se retira à Trébisonde, sur les bords du Pont-Euxin, vers la Colchide, et y fonda un petit état, qu'il décora du nom magnifique d'Empire de Trésibonde. Beaucoup d'autres, tant Grecs que François, se firent des principautés. Les Vénitiens se donnèrent l'île de Crète ou Candie, avec la liberté, dont ils usèrent amplement, de joindre à leurs états tout ce qui s'offroit à leur convenance. Ainsi se démembra l'empire grec, auquel il ne resta qu'un territoire fort circonscrit, exposé à être envahi par le premier agresseur qui se présenteroit; ce qui ne seroit pas arrivé, si la politique des Vénitiens n'eût empêché de mettre à sa tête un empereur qui auroit pu compter sur les secours voisins.

L'empereur Baudouin succomba à une première attaque des Bulgares. Ils le tinrent seize mois prisonnier, et le firent mourir dans de cruels supplices. Il eut cinq successeurs, qui tous ensemble régnèrent cinquante-six ans : les François perdirent Constantinople sous un empereur nommé Baudouin, comme le premier, mais d'une autre maison; de celle de Courtenay, parvenue au trône par alliance avec celle de Flandre. Cette ville tomba alors entre les mains des Paléologues, qui la gardèrent encore cent quatre-vingt-treize ans; ils en furent après ce terme dépossédés par les Turcs.

1207-8. Jusqu'alors il n'avoit été publié en France de croisades que contre les infidèles. Le commencement du treizième siècle en vit éclore une contre les chrétiens; titre cependant dont on ne doit pas honorer les Albi-

geois, s'ils ont réellement été coupables des erreurs et des vices que les historiens du temps leur reprochent. 1207-8.
Il n'y avoit pas de point de religion qu'ils n'attaquassent, les sacrements, les mystères, et jusqu'à la divinité de J. C. Le paradis, l'enfer étoient, pour la plupart d'entre eux, des dogmes ridicules; le purgatoire surtout une invention des prêtres pour obtenir des fondations et des aumônes abondantes. On sait trop combien l'irréligion peut enfanter de désordres parmi le peuple, quel bouleversement de tous les principes, même civils, quelle corruption dans les mœurs, l'affranchissement de toute crainte pour l'avenir, introduit chez des hommes grossiers, et combien elle les rend propres à lever l'étendard de l'insubordination et à violer toutes les lois. On ne doit donc pas être étonné des abominations en tout genre que les historiens rapportent des Albigeois: ils ont été ainsi nommés parceque c'est dans le canton d'Alby, ville du haut Languedoc, qu'ils formèrent leurs premiers rassemblements, et que se tint un premier concile contre eux. De l'Albigeois, ils se répandirent dans le reste du Languedoc, le Toulousain, la Provence jusqu'aux Pyrénées, pays alors occupé par beaucoup de petits seigneurs retirés dans leurs montagnes, hérissées de châteaux très propres à receler les pillards et leur butin. On tenta de les gagner par la douceur et la persuasion; les évêques y employèrent tous leurs soins. Ils joignirent à leur clergé des prédicateurs qui eurent d'abord des succès. Le pape nomma des légats, chargés d'appuyer leurs efforts par les foudres de l'église, ou par l'indulgence, selon les circonstances.

Peut-être ces bandes se seroient-elles dissipées, si elles n'avoient trouvé un appui dans Raymond VI,

1207-8. comte de Toulouse. Ce prince, d'une foi suspecte, dans le dessein de réhabiliter sa réputation à cet égard, appelle auprès de lui Pierre de Château-Neuf, un des légats. La conférence entre eux ne fut pas pacifique. Raymond chassa le légat, avec menace de le punir sans doute des reproches qu'il lui avoit faits. En route, Pierre fut tué par des assassins, apostés à ce qu'on crut par le comte de Toulouse. Le pape l'excommunia, et mit ses états en interdit : les évêques de Languedoc allèrent prier le roi de venir au secours de l'église et d'appuyer les armes spirituelles par les temporelles.

Cependant Jean-sans-Terre n'oublioit pas la sentence infamante portée contre lui dans la cour des pairs, et la confiscation de la Normandie qui en avoit été la suite. Il travailloit sourdement à susciter des ennemis à la France. L'alliance qui existoit entre lui et l'empereur Othon IV, fils de sa sœur Mathilde, lui donnoit des espérances d'une vengeance sûre, et à Philippe, au contraire, des craintes d'une agression dangereuse. Il répondit donc aux évêques de Languedoc que, dans la situation douteuse où il se trouvoit, il ne pouvoit prudemment quitter le centre de son royaume ; mais il confisqua les terres du comte de Toulouse, sur lesquelles le pape avoit jeté l'interdit, les abandonna au premier occupant, exhorta les barons à contribuer à la défense de l'église, arma pour cet objet quatre mille hommes qu'il promit d'entretenir, et permit qu'on prêchât une croisade dans tout le royaume. Les ecclésiastiques se montrèrent très ardents à la publier : les laïcs nobles et roturiers prirent la croix à l'envi. Ils la portoient sur la poitrine, afin de se distinguer de ceux de la Terre-Sainte, qui la portoient sur l'épaule. Leur service étoit

de quarante jours. On dit que leur première armée se
monta à cinq cent mille combattants. 1207-

Raymond, effrayé de cette masse qui alloit tomber 1209.
sur lui et l'écraser, s'humilia devant le légat, qui voulut bien lui pardonner, à condition qu'il se soumettroit aux rigueurs de la pénitence publique. En conséquence, le comte de Toulouse parut en chemise à la porte de l'église, y fit abjuration des erreurs contenues dans une formule qu'il répéta. Le prélat ensuite lui mit son étole au cou : le tirant d'une main, et le frappant de l'autre avec une baguette, il l'amena jusqu'au pied de l'autel, où il promit obéissance à l'église romaine : son excommunication fut levée ; il prit la croix et se mit à combattre ceux qu'il protégeoit auparavant.

Il se trouva ainsi à l'abri des efforts des croisés. Ils 1209-10.
tombèrent sur des villes et châteaux en assez grand nombre, depuis Toulouse jusque dans la Navarre, où les Albigeois s'étoient établis, les en chassèrent et s'y fortifièrent eux-mêmes. Ces acquisitions formoient une étendue de pays considérable, où se trouvoient des villes importantes, comme Béziers, Carcassonne et plus de cent châteaux. Le conseil des croisés, qui avoit à sa tête, outre les légats, un abbé de Cîteaux, violent et absolu, regardant ces conquêtes comme légitimes possessions de l'église, résolut d'y nommer un gouverneur. Il proposa le commandement à différents seigneurs, qui le refusèrent. L'abbé de Cîteaux, usant du pouvoir que lui donnoit sa réputation de zèle et de capacité, ordonne à Simon, comte de Montfort-l'Amauri, de le prendre. Simon l'accepte. Il s'étoit beaucoup distingué en Palestine, passoit pour homme de bien, et se montroit très zélé pour la cause de l'église. Mais se trou-

vant maître de beaucoup de places fortes, et à la tête
1209-10. d'une belle armée, son zéle se changea insensiblement en desir de régner, de sorte qu'il ne prenoit pas seulement les places qu'occupoient les Albigeois, mais toutes celles qui étoient à sa bienséance, et non seulement du domaine du comte de Toulouse, avec lequel il s'étoit brouillé, mais encore de ceux des comtes de Foix, de Comminges et de Béarn, qui n'étoient pas accusés d'hérésie.

1211. Le comte de Toulouse, incapable, même avec le secours de ses alliés, d'arrêter ce torrent, alla à Rome, et fit au pape une harangue si touchante, que le saint-père ému écrivit au légat de suspendre les hostilités contre Raymond; que le crime d'hérésie dont il étoit accusé, ainsi que sa connivence au meurtre du légat, Pierre de Château-Neuf, ne lui paroissoient pas bien prouvés; qu'il falloit procéder avec beaucoup de circonspection dans cette affaire, consulter les prélats et barons de France, faire enfin promptement paix ou tréve, et ne plus tourmenter ce malheureux pays. En effet, la guerre s'y faisoit avec une barbarie affreuse. Les récits qui nous restent des excès commis de part et d'autre font horreur. La fureur des hérétiques s'exerçoit principalement sur les prêtres et les moines, qu'ils regardoient comme leurs principaux ennemis. Non seulement ils détruisoient églises et monastères, mais ils massacroient impitoyablement tous ceux qui tomboient entre leurs mains, et les faisoient souvent expirer dans les tourments. C'étoit une rage des deux côtés, une rage aveugle, une égale soif de sang. Guillaume IV, prince d'Orange, tombé entre les mains des Albigeois, fut écorché vif par eux et coupé en morceaux. Quelquefois

il se trouvoit dans les villes attaquées par les croisés des catholiques mêlés aux hérétiques. Prêts à livrer l'assaut à Béziers, les assaillants vinrent demander à l'abbé de Cîteaux comment ils pourroient distinguer les catholiques, afin de les sauver : « Tuez tout, répondit « l'abbé; Dieu connoît ceux qui sont à lui. » 1211.

Raymond, revenu de Rome, s'étoit encore joint aux croisés ; mais, n'obtenant aucune justice, il les quitta, se tourna une seconde fois contre eux et recommença la guerre pour recouvrer ce qu'ils lui avoient enlevé. Dans cette intention il demande du secours à l'empereur Othon, son parent. Le roi de France étoit en froid avec l'Allemand pour des intérêts politiques. Il fut piqué de ce qu'un de ses vassaux recouroit à un prince son ennemi. Non seulement il abandonna le comte de Toulouse, mais encore il se montra disposé pour Montfort, qu'il avoit jusque-là peu favorisé. Raymond ne tira pas grand avantage de l'imprudence qui lui avoit fait solliciter l'empereur; mais il trouva une bonne ressource dans Pierre, roi d'Aragon. 1212.

Ce prince avoit un grand intérêt de finir cette guerre, qui infestoit les pays limitrophes à ses états, jusques et compris la Navarre. Outre les ravages dont ses peuples souffroient, cette croisade empêchoit les effets d'une autre que le pape lui avoit permise contre les Sarrasins. Déterminé par ces différents motifs, Pierre accourut au secours du comte de Toulouse, qu'il croyoit vexé injustement. Il s'y porta de si grand cœur, que, ne se ménageant pas, il fut tué dans une bataille; le comte de Montfort fut tué aussi dans un assaut. Sa mort donna d'abord du relâche à la guerre, qui finit ensuite d'elle-même.

1212. Cette croisade contre les Albigeois étoit comme une fiévre qui avoit ses intermittences. L'engagement des croisés n'étant que pour quarante jours, quand ce terme étoit expiré, ils se retiroient. D'autres à la vérité survenoient; mais dans l'intervalle du recrutement les Albigeois s'étoient renforcés, avoient quelquefois repris des postes importants. Tant que Montfort vécut, les arrivants trouvoient une armée à laquelle ils s'incorporoient, regagnoient les conquêtes perdues, et en faisoient même de nouvelles. La mort de Montfort fit cesser ces alternatives. Les seigneurs, ses auxiliaires, se retirèrent dans leurs châteaux et s'y cantonnèrent. Leurs sujets, catholiques et hérétiques, las d'une guerre, la plus dévastatrice qu'il y ait jamais eu, s'accoutumèrent à se souffrir. Philippe-Auguste, quand cette espèce de ligue commença à se dissoudre, envoya Louis, son fils, avec des troupes et l'appareil imposant de la souveraineté. Il appela auprès de lui les grands, peu accoutumés à la soumission. Il les obligea de rendre hommage et de prêter serment de fidélité au roi son père. Raymond, comte de Toulouse, recouvra une partie de ses états. Simon, comte de Montfort, fut décoré du titre de saint, parcequ'il étoit mort les armes à la main contre les hérétiques; et Philippe gagna à cette guerre dont il se mêla peu, de faire respecter les droits de sa couronne dans des pays qui les méconnoissoient depuis Charlemagne. Cependant il resta dans ces contrées un levain d'insubordination toujours prêt à fermenter.

1212-13. Jean-sans-Terre, taché du sang d'Artur, son neveu, couvert de l'opprobre d'une conduite licencieuse qui le rendoit méprisable, joignoit à ces griefs des violences

contre le clergé. Ce dernier crime lui attira d'abord des remontrances que le pape Innocent III lui fit parvenir par des légats qu'il lui envoya, ensuite des injonctions de rendre au clergé les biens qu'il lui avoit enlevés, enfin l'excommunication et la déchéance du trône. Cette déchéance se marquoit par l'exhortation aux sujets de renoncer à leur serment de fidélité. On ne sait si c'est dans cette occasion que, joignant l'ironie à la cruauté, Jean, ne voulant pas, dit-il, souiller ses mains du sang d'un prélat, fit revêtir l'archevêque de Cantorbéry d'une tunique de plomb, dans laquelle il mourut. 1212-12.

Après la promulgation de la sentence d'excommunication, qui commença à mettre du trouble dans l'Angleterre, les légats passent en France, et proposent la couronne au prince Louis, fils de Philippe-Auguste, et neveu du monarque anglois, comme ayant épousé Blanche de Castille, fille d'Éléonore, sœur de Jean. Le roi, acquiesçant au desir de son fils, et croyant l'occasion favorable, sans s'amuser à attaquer le roi d'Angleterre dans ses terres du continent, se prépare à porter la guerre dans son île. Neuf cents embarcations sont rassemblées à l'embouchure de la Seine, chargées de troupes prêtes à partir. Jean, pour détourner l'invasion, a recours à la même puissance qu'il avoit provoquée; il offre au pape de se constituer vassal et tributaire du saint-siége, de reconnoître qu'il tient du souverain pontife sa couronne, et de lui payer tous les ans mille marcs sterling à la Saint-Michel. A ces conditions, Jean devient le fils dévot de l'église, un prince modeste, un roi très bénin; et, par la même bulle qui lui donne ces titres, le pape défend à Louis d'attaquer le fief de l'église. Philippe suspend ses préparatifs, qui lui avoient coûté 1213.

1213. beaucoup d'argent; mais, afin de n'en pas perdre tout le fruit, il tourna ses armes contre Ferrand, comte de Flandre, dont il envoya ravager les côtes par sa flotte, et qu'il attaqua par terre en personne.

Ferrand étoit fils de Sanche I, roi de Portugal, et arrière-petit-fils de ce Henri, cadet de Bourgogne, que nous avons vu s'établir en Portugal au temps de la première croisade. Il devoit son comté à la protection du roi de France, qui avoit favorisé son mariage avec Jeanne, comtesse de Namur, fille aînée de Baudouin, premier empereur latin de Constantinople, et héritière de son comté de Flandre; mais le roi, pour prix de ces faveurs, avoit retenu les villes d'Aire et de Saint-Omer. Ferrand, plus piqué de la retenue que reconnoissant des bienfaits, redemanda ces villes, essuya des refus, et, désespérant de se les faire restituer par ses seules forces, eut recours à l'empereur Othon, qu'il savoit ennemi de Philippe. La guerre contre le Flamand fut mêlée de succès et de revers. Le roi fit des conquêtes assez importantes; mais il perdit la plus grande partie de sa flotte, qui fut surprise et brûlée.

1213-14. L'expédition contre Ferrand paroît avoir eu pour principal but de rompre les premiers efforts d'une ligue formée contre la France. Jean-sans-Terre et Othon en étoient les chefs. Une haine commune les unissoit; elle étoit cimentée par les liens de la parenté. Ils avoient appelé ou admis à cette union plusieurs seigneurs du nord et du couchant de la France, entre lesquels se trouvoit, outre Ferrand, Renaud, comte de Boulogne, un des principaux instigateurs de l'entreprise. Les confédérés tinrent à Valenciennes une assemblée, où ils se partagèrent la France. Ferrand devoit avoir l'Ile-de-

France et Paris, Renaud le Vermandois, le roi d'Angleterre les pays d'outre Loire, et l'empereur tout le reste. 1213-14.
Les capitaines allemands auroient pour récompense les fiefs et les riches possessions de l'église. Presque tous étoient excommuniés, ou pour leurs forfaits particuliers, ou pour leur liaison avec Othon, excommunié lui-même : aussi firent-ils entre eux cette convention remarquable, que, quand ils auroient vaincu Philippe, le seul protecteur de l'église, ils extermineroient pape, évêques, moines, et ne laisseroient que les prêtres nécessaires au culte, qui n'auroient, comme dans la primitive église, d'autres revenus que les aumônes des fidéles, sans qu'il leur fût permis d'accepter désormais aucune fondation.

Pour l'accomplissement de ces projets, Othon amena 1214.
contre la France une armée qu'on dit de cent cinquante mille hommes, sans compter la cavalerie. Elle entra par la Flandre. Avec tous ses efforts, Philippe n'avoit pu rassembler que cinquante mille hommes, tant cavaliers que fantassins. Du reste, le courage, l'ardeur, la capacité militaire, étoient égales dans les chefs des deux armées. Après plusieurs marches et contre-marches, elles se rencontrèrent dans la plaine de Bouvines, sur une des rives de la Meuse, à peu de distance de la ville de Lille. La bataille se donna le 25 juillet, un des jours les plus chauds de l'année, sous un soleil ardent, et dura depuis midi jusqu'à la nuit.

Le roi, qui avoit marché toute la matinée, ne comptoit pas combattre dans ce jour. Il avoit pris la résolution de faire reposer ses troupes harassées, et lui-même jouissoit d'un peu de fraîcheur au pied d'un frêne, lorsqu'on vint l'avertir que les ennemis paroissoient. Il en-

tendoit déja dans les postes avancés le cliquetis des
1214. armes. Aussitôt il reprend les siennes, fait une courte prière dans une chapelle qui se trouvoit près de lui ; et, comme il soupçonnoit des traîtres dans son camp, il imagine de les lier par une espéce de serment qu'ils auroient honte de rompre. Le monarque fait poser son sceptre et sa couronne sur un autel portatif à la vue de son armée ; puis, élevant la voix : « Seigneurs françois, « dit-il, et vous valeureux soldats, qui êtes prêts d'ex- « poser votre vie pour la défense de cette couronne, si « vous jugez qu'il y ait quelqu'un parmi vous qui en « soit plus digne que moi, je la lui cède volontiers, « pourvu que vous vous disposiez à la conserver entière « et à ne la pas laisser démembrer par ces excommu- « niés. — Vive Philippe ! vive le roi Auguste ! s'écrie « toute l'armée ; qu'il régne, et que la couronne lui reste « à jamais ! nous la lui conserverons aux dépens de nos « vies. » Ils se jettent ensuite à genoux, et le roi attendri leur donne sa bénédiction, qu'ils demandent. Il prend alors son casque, monte à cheval, et vole à la tête de l'armée. Les prêtres entonnent les psaumes, les trompettes sonnent, et la charge commence.

L'ordre de bataille des confédérés étoit de porter tous leurs efforts contre la personne du roi, persuadés que, lui tué ou fait prisonnier, leurs projets n'éprouveroient ni obstacles ni retardements. Ainsi trois escadrons d'élite devoient l'attaquer directement, pendant que, de chaque cóté, un autre de même force tiendroit en échec ceux qui voudroient venir à son secours. L'empereur commandoit ces trois escadrons : il marchoit précédé d'un chariot qui portait l'aigle d'or sur un pal du même métal. Othon fond impétueusement sur lat roupe royale.

Le choc est soutenu avec fermeté; mais le nombre l'emporte. Philippe est renversé et foulé aux pieds des chevaux. En vain le chevalier qui portoit l'étendard auprès de lui le haussoit et baissoit pour avertir du danger où se trouvoit le roi et appeler du secours; serrés de trop près eux-mêmes par les escadrons qu'on leur avoit opposés, les plus voisins du roi se soutenoient à peine, loin de pouvoir courir à son aide. Cependant ils font un effort commun, repoussent les assaillants, et attaquent à leur tour: Philippe est remonté, il tombe comme la foudre sur ses ennemis, le chariot impérial est renversé, l'aigle enlevée. Othon, trois fois démonté, saisi au corps par un chevalier françois, et délivré par les siens, prend un des premiers la fuite. Les comtes de Flandre et de Boulogne, qui avoient le plus grand intérêt à ne pas tomber entre les mains du roi, entretinrent longtemps le combat, mais furent enfin faits prisonniers et présentés au roi. Après de durs reproches, il les fit charger de fers. Renaud fut enfermé dans un noir cachot, attaché à une grosse chaîne, qui lui permettoit à peine d'en parcourir l'espace; et Ferrand fut traîné à la suite du roi, pour servir à son triomphe. 1214.

Le principal succès de la bataille est dû à Guérin, chevalier du Temple, qui s'étoit distingué dans les guerres d'Orient, et qui étoit nommé évêque de Senlis. Chargé de ranger l'armée en bataille, il eut l'adresse de mettre le soleil dans les yeux de l'ennemi, ce qui contribua beaucoup à la victoire. Philippe, évêque de Beauvais, se servit dans cette journée d'une masse de fer, avec laquelle il assommoit les ennemis. Il avoit été fait prisonnier autrefois dans une bataille où il s'étoit distingué par le carnage. Le pape demanda sa liberté,

1214. en l'appelant son fils; le vainqueur envoya au souverain pontife les habits ensanglantés du prélat, et lui fit dire, comme autrefois les enfants de Jacob à leur père : « Reconnoissez-vous les vêtements de votre fils? » Le souverain pontife n'insista pas; l'évêque, délivré par un autre moyen, devint plus scrupuleux ou plus circonspect, et c'est pour cela que, de peur de répandre le sang, il tuoit, non avec l'épée, mais avec la masse.

Les communes, qui faisoient le plus grand nombre dans l'armée, n'en faisoient pas la principale force; c'étoient les chevaliers, ces hommes couverts d'une armure impénétrable, montés sur des chevaux bardés de fer comme eux, qui décidoient de la victoire. Mais aussi, dans une déroute, la soldatesque, légèrement armée, alerte et avide de butin, faisoit une terrible exécution sur les fuyards. Rarement les vilains, comme on les appeloit, gardoient des prisonniers de leur classe, parcequ'ils ne pouvoient pas en espérer grande rançon. Ils tuoient pour les dépouilles; aussi, quand le massacre étoit une fois commencé, il devenoit épouvantable. On dit que les confédérés perdirent de cinquante à cent mille hommes, malheureux Allemands et Flamands tirés de leurs villages pour venir se faire égorger en France; au lieu que peu de chevaliers perdirent la vie dans la bataille de Bouvines. Il étoit difficile de les tuer, à moins qu'on ne les assommat; mais aussi, une fois démontés, il étoit très aisé de les faire prisonniers, parceque emmaillotés, pour ainsi dire, dans leurs armures, il leur étoit presque impossible de se relever. Les fantassins les tiroient avec des crocs de dessus leurs chevaux, les garrottoient, et les emmenoient pour en tirer rançon. Il fut présenté au roi, sur le champ de

bataille, vingt-cinq seigneurs portant bannière, une multitude de nobles et chevaliers, et cinq comtes, outre Renaud de Boulogne et Ferrand de Flandre. Une vieille tante de celui-ci, inquiète du succès de son entreprise, avoit consulté une sorcière, qui lui répondit : « On combattra, le roi sera renversé, foulé aux pieds des che- 1214.
« vaux, ne sera point enseveli; et après la victoire, Fer-
« rand entrera en grande pompe dans la ville de Paris. » Cette prédiction, si elle n'a pas été faite après coup, est assez étonnante. En effet, on combattit, le roi fut renversé et foulé aux pieds des chevaux, n'en mourut point; Ferrand entra dans Paris en grande pompe, mais différente de celle que la prophétesse avoit fait entendre; il étoit traîné à la suite du roi, chargé de chaînes, dans un chariot attelé de quatre chevaux; et le peuple a chanté long-temps une chanson qui finissoit par ce jeu de mots:

Et quatre ferrants (1), bien ferrés,
Traînent Ferrand bien enferré.

Dans cette bataille ne paroissent ni Jean-sans-Terre, ni Louis, fils de Philippe. Ils étoient occupés l'un contre l'autre en Poitou, où le roi d'Angleterre descendit avec une armée, pour opérer une diversion favorable à Othon son neveu. Louis le défit en plusieurs rencontres, et enfin dans un combat décisif livré près de Chinon, le même jour, à ce qu'on dit, que la bataille de Bouvines. On ajoute que les courriers qui alloient porter réciproquement la nouvelle de ces victoires se rencontrèrent près de Senlis, dans le lieu même où Philippe-Auguste

(1) On donnoit alors le nom de Férants ou Ferrants à des chevaux d'une certaine espèce ou d'une certaine couleur.

1214. a fait bâtir une abbaye, honorée du nom de la victoire.

1215-16. Jean-sans Terre se retira dans son royaume. Soit habitude de faire le mal, soit qu'il voulût se venger sur ses sujets du malheur qu'il venoit d'éprouver, il ne ménagea plus rien. Ce tyran tourmentoit le peuple par les impôts, violoit ouvertement les priviléges des villes et de la noblesse, et pilloit les églises. Cette fois cependant ce ne fut point le clergé qui l'inquiéta. Il trouva même chez le pape des ressources contre les entreprises de ses barons.

Fatigués de ses vexations, ils lui adressèrent d'abord des plaintes modestes. Il n'en tint compte. Alors ils élurent un chef, qu'ils chargèrent, sous le nom de maréchal de Dieu et de l'église, de contraindre le roi, par force s'il le falloit, à leur rendre justice. Jean parut se prêter à leurs desirs. Il convint de quelques réformes; mais, quand il crut avoir endormi leur ressentiment par la fausse sécurité qu'il leur inspiroit, il recommença à les mécontenter. Sans s'amuser alors à de nouvelles remontrances, ils le déclarèrent déchu de la royauté, et envoyèrent l'un d'entre eux offrir la couronne à Louis, fils de Philippe-Auguste et neveu du roi d'Angleterre par Blanche de Castille sa femme, qui étoit fille d'Éléonore, sœur de Jean.

1216. Le prince l'accepte, et fait des préparatifs. Le pape, depuis que Jean s'étoit déclaré vassal du saint-siége, entretenoit en Angleterre un légat nommé Galon. Il passe en France en même temps que le député des barons; remontre à Louis que l'Angleterre, comme fief du saint-siége, est sous la protection immédiate du pape; que l'attaquer c'est attenter aux droits sacrés de

l'église, et qu'il excommuniera tous ceux qui se rendront coupables de ce sacrilége. Louis et Philippe ré- 1216.
pondent : « Jean est un homme vicieux, déshonoré par « toute sorte de forfaits, condamné à mort par les pairs « de France, pour l'assassinat d'Artur et d'autres cri- « mes : il n'a pu donner un royaume dont il étoit dé- « chu. » Fort de ce raisonnement, Louis continue ses préparatifs. Son père faisoit semblant de n'y prendre aucune part, dans la crainte de se brouiller avec le pape. Il laisse donc partir son fils; mais il n'a pas la prudence de retenir Galon; ce qui se pouvoit sous quelque prétexte. Le légat suit le prince, et en arrivant il l'excommunie. Ses foudres ne firent point alors grand effet. Louis étoit passé avec une bonne armée, portée, dit-on, sur sept cents vaisseaux. Les Anglois le reçurent avec acclamation. Il entra dans Londres honoré du titre de libérateur du peuple, y fut couronné, et y présenta ainsi un spectacle dont la contre-partie devoit avoir lieu en France à deux cents ans de là.

Au moment où il se croyoit sûr du trône, par la haine que toute l'Angleterre portoit à Jean, ce roi mourut, les uns disent d'une indigestion, les autres du chagrin d'avoir perdu ses trésors au passage d'une rivière; d'autres enfin par un crime qui marque l'espéce de rage dont on étoit possédé contre lui. Un moine, dit-on, d'une abbaye dont il avoit pillé les biens, lui présenta du vin empoisonné, en fit l'essai en sa présence pour lui ôter toute défiance, et mourut comme lui dans de violentes convulsions.

Cette mort changea la face des affaires. Jean laissoit 1216-17.
trois fils en bas âge. Les Anglois trouvèrent injuste de faire souffrir des fautes de leur père ces enfants inno-

1216-17. cents. Ils proclamèrent roi Henri III, l'aîné. Ce fut alors que les foudres de l'excommunication devinrent utiles contre Louis. Il défendit courageusement le droit qu'on lui avoit donné, et eut des succès ; mais son armée dépérissoit, même par ses victoires. Il passa en France pour en tirer des secours. Son père, dans ce voyage, ne voulut le voir qu'en secret ; tant le souvenir des maux qu'il avoit éprouvés par l'excommunication lui faisoit craindre de s'y exposer de nouveau en communiquant avec son fils excommunié !

Tous les François ne furent pas si craintifs. Le prince emmena avec lui un corps de troupes assez considérable, prises sur-tout dans la noblesse. Blanche de Castille, son épouse, qui commença alors à faire présager ce qu'elle pourroit être dans des temps difficiles, lui envoya aussi un puissant renfort. Avec ces secours il tint quelque temps la campagne ; mais il fut à la fin repoussé et resserré dans la ville de Londres. Toute ressource manquoit du côté de la France. Le peuple anglois se montroit mal disposé à son égard ; les seigneurs qui lui avoient donné la couronne l'abandonnoient. Il consentit d'abdiquer, mais sans aucune démonstration humiliante. Il lui fut libre de ramener tous les guerriers qui s'étoient dévoués à son service. On lui donna même quinze mille marcs d'argent pour le rachat des otages qu'il avoit exigés quand on lui offrit le trône. Quant à l'excommunication, elle fut levée pour le prince et ses adhérents, à condition que les laïcs qui l'avoient suivi en Angleterre paieroient pendant deux ans à l'église le revenu de leurs biens ; le prince lui-même fut taxé au dixième. Les ecclésiastiques qui l'avoient aidé devoient aller en pélerinage à Rome y recevoir la pénitence qui

leur seroit imposée, et s'en acquitter dans ce lieu même 1216-17.
ou venir l'accomplir dans la cathédrale de leur pays, s'y présenter un jour de grande fête, confesser publiquement leur faute, et faire le tour du chœur, tenant en main des verges dont ils seroient fustigés par le chantre. Telle étoit la rigueur de la pénitence canonique, « dont certainement, dit Mézeray, on ne s'accom- « moderoit pas aujourd'hui. »

Cette expédition dura dix-huit-mois. On reproche à Philippe-Auguste de la pusillanimité dans cette occasion, et une foiblesse qui fut la cause du mauvais succès de l'entreprise. En effet, si le père eût montré moins de crainte d'être enveloppé dans l'anathème de son fils, peut-être les seigneurs françois l'auroient-ils secouru avec plus d'ardeur. On rejette aussi les malheurs de l'entreprise sur la jactance françoise, qui déplut aux Anglois, et détacha de Louis ceux qui avoient été ses plus zélés partisans; mais la vraie cause du désastre fut la mort de Jean-sans-Terre.

Philippe-Auguste, délivré de ce prince, qu'il regar- 1217-22.
doit comme un ennemi personnel, passa le reste de sa vie à faire régner la justice et la paix dans son royaume, qu'il avoit prodigieusement agrandi. Il conquit la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine et le Poitou sur le roi d'Angleterre; la Picardie sur Philippe d'Alsace, comte de Flandre, régent de France au commencement de son régne; l'Auvergne et Chatelleranlt sur les comtes qui en étoient possesseurs; et réunit encore à la couronne l'Artois, par son mariage avec Isabelle de Hainaut, à laquelle Philippe d'Alsace, son oncle, en avoit fait don; et un grand nombre de villes et de châteaux en Berry et dans d'autres provinces, par divers

1217-22. achats. Il s'appliqua à pacifier et restaurer les malheureuses contrées ravagées pendant la guerre des Albigeois. On a vu que les croisés lui offrirent leurs conquêtes ; le pape le pressoit de les accepter : mais, touché par les prières du jeune comte de Toulouse, après la mort de Raymond VI, son père, il rendit au fils le comté et la plus grande partie de ses états. Également généreux à l'égard des autres seigneurs de ce pays, il se contenta de l'hommage qui les incorporoit au royaume, dont ils s'étoient distraits par la foiblesse et l'inattention des monarques ses ancêtres.

Ses acquisitions furent autant l'ouvrage de sa politique que de sa valeur. Il y a peu de vies qui aient été aussi actives que la sienne. Toujours il fut occupé de guerres, de traités, de réglements, de réforme, de lois sur les propriétés, les fiefs, les droits des seigneurs, les devoirs des vassaux. Le premier de nos rois, il mit un ordre constant dans cette matière, abandonnée jusqu'alors à l'arbitraire. Les mœurs attirèrent aussi son attention, quoique, outre son divorce, on puisse lui reprocher bien des écarts. On lui reconnoît un fils et une fille illégitimes. Le fils devint évêque de Noyon, selon la coutume de ce temps, qui destinoit ces enfants, dès leur naissance, à l'état ecclésiastique.

On reconnoît à Philippe-Auguste du génie pour les siéges, du goût pour les machines, dont il récompensoit noblement les inventeurs. Il paroît aussi que sous son régne, la tactique a fait des progrès, et qu'on ne combattoit plus tumultuairement comme auparavant. Il étoit plus maître de ses soldats, parcequ'il les payoit. C'est pour cet emploi, ou sous ce prétexte, qu'ont été établis par lui les premiers impôts permanents. On re-

marque sous lui trois armements maritimes très considérables ; il fortifioit ses places et réparoit promptement les villes qu'il avoit prises ; ainsi il ne négligea aucune des parties de l'art militaire. 1217-32.

Il aimoit les bâtiments. On a déja vu qu'il ferma Paris de murailles. Il construisit des halles, entoura de cloîtres le cimetière des Innocents, pour procurer un abri à ceux qui venoient y pleurer leurs parents et leurs amis. Ce roi donna à la capitale un prévôt chargé de la police, bâtit un palais autour de la grosse tour du Louvre, contribua à l'édifice de la cathédrale déja commencée, et à l'accroissement de l'Université. On appela ainsi une société d'hommes appliqués à l'étude de toutes les sciences, qui se forma insensiblement. Philippe lui donna de grands priviléges. Malgré les lumières qu'il s'efforça de répandre, de son temps ont été pratiqués les rites grossiers connus sous les noms de *Fête de l'Ane* et de *Fête des Fous*. Dans la première, chaque antienne ou oraison étoit terminée par l'imitation éclatante du braiment de cet animal. Dans la deuxième, les ministres inférieurs de l'église, chantres et enfants de chœur, se permettoient des danses et des chansons lascives jusque dans le sanctuaire, et contrefaisoient ridiculement, sur l'autel même, les plus saintes cérémonies, sans dessein cependant de profanation ; tant étoit grande la simplicité des mœurs !

Les circonstances procurèrent l'établissement de plusieurs ordres religieux : l'ordre de la Foi de J.-C. ; tout militaire, institué pour combattre les Albigeois, et qui disparut avec eux ; l'ordre de la Trinité, qui engageoit à racheter les prisonniers faits par les infidèles dans les guerres saintes, et réduits à la captivité ;

1217-22. l'ordre du Saint-Esprit, hospitaliers institués pour le soulagement des pauvres et des malades ; son chef-lieu étoit à Montpellier ; enfin l'ordre des Frères Prêcheurs, appelés aussi Dominicains, du nom de leur fondateur, et Jacobins, d'un de leurs emplacements dans la rue Saint-Jacques, destinés spécialement à la conversion des hérétiques. Il a joué un grand rôle dans la guerre des Albigeois. On accuse ces religieux d'avoir porté dans cette guerre un zéle trop vif, qui a été, dit-on, l'origine de l'inquisition.

Cet ordre et celui des Franciscains, nommés Cordeliers, qui parut quelque temps après, n'étoient pas riches. Ils faisoient un singulier contraste avec les moines de Cluni et de Cîteaux, qui regorgeoient. Aussi ceux-ci étoient-ils fort considérés des grands. Leurs monastères, vastes et magnifiques pour le temps, servoient de lieu d'assemblée à la noblesse. Les abbés admis à la cour s'immisçoient dans les affaires d'état. Tel on a vu figurer avec une distinction sinistre un abbé de Cîteaux dans la guerre des Albigeois. La pauvreté dont les nouveaux religieux faisoient profession les assimilant au peuple, ils jouissoient d'un grand crédit dans cette classe, dont les aumônes fournissoient à leur subsistance. Ils aidoient les prêtres séculiers dans les fonctions du ministère, et devinrent souvent leurs rivaux.

L'histoire, qui nous a conservé ces faits, n'en rapporte presqu'aucun propre à nous faire connoître les habitudes des François sous Philippe-Auguste. La cour de ce prince a dû être splendide, brillante de la magnificence qui convient à un grand monarque. Cependant on ne voit pas qu'il ait donné de ces fêtes éclatantes

qui entraînent de grandes dépenses; aussi lui reproche-t-on de la parcimonie, qualifiée d'avarice par quelques historiens. Heureux défaut, s'il a épargné au monarque la nécessité de surcharger le peuple, qui paye toujours ces magnificences! 1217-22.

Au reste, Philippe-Auguste étoit généreux à propos, noble dans son maintien, affable et accueillant, zélé pour l'ordre et la justice, vaillant comme on l'a vu, très attaché à ses devoirs, et tâchant d'inspirer ces dispositions aux autres. Dans une médaille frappée pour la cérémonie de la promotion de son fils à l'ordre de chevalerie, on voit le monarque donnant l'accolade au jeune prince, et pour légende ce vers: 1223.

Disce, puer, virtutem ex me, regumque laborem.

« Apprends de moi, mon fils, la vertu et les travaux « qui conviennent à un roi. » Exhortation qu'un père rougiroit de faire à son fils, s'il ne pouvoit se rendre témoignage qu'il donne l'exemple. Il mourut à cinquante-neuf ans. Son testament renferme un legs assez modique pour la croisade, peu de dons aux monastères, mais des habits aux pauvres et une somme très considérable qui sera tirée uniquement de ses domaines. Il a été surnommé *Dieu-Donné*, parcequ'il naquit après une longue stérilité de sa mère; *Conquérant* et *Auguste*, à cause de ses victoires et de ses grandes qualités.

LOUIS VIII, COEUR DE LION,

AGÉ DE 36 ANS.

Louis avoit trente-six ans quand il monta sur le trône; 1223-25.
il avoit alors de Blanche de Castille, son épouse, des

1223-25. enfants dont l'aîné atteignoit déja l'adolescence : il se fit sacrer à Reims et couronner avec elle. La réception qui lui fut faite à Paris, au retour de cette cérémonie, a excité l'enthousiasme d'un de nos historiens, qui la dépeint en ces termes : « Toute la ville sortit au-devant « du monarque ; les poëtes chantoient des odes à sa « louange, les musiciens faisoient retentir l'air du son « de la vielle, des fifres, du tambour, du psaltérion et « de la harpe. Aristote se tut, Platon fit silence, et les « philosophes déposèrent pour un moment l'esprit de « dispute. » Ainsi il y avoit dans ce temps des poëtes qui louoient, des musiciens qui chantoient et des philosophes qui disputoient.

Un régne de trois ans présente peu d'événements importants. Nous y plaçons, comme un des plus propres à fixer l'attention de ceux qui réfléchissent, la propagation des Franciscains, nommés Cordeliers, parcequ'ils se ceignoient d'une corde. S'il paroît étonnant que Zénon, père des stoïciens, en prêchant la faim et la soif, ait trouvé d'ardents sectateurs de sa doctrine, on ne doit pas être moins surpris que saint François, paysan d'Assise en Ombrie, homme simple et sans lettres, qui prêchoit la pauvreté la plus stricte, le jeûne, le renoncement à tous les plaisirs, ait aussi fait des disciples, et des disciples en si grand nombre, que de son vivant, dit-on, on comptoit plus de trois cents couvents de son ordre. Vivant d'aumônes, déchargés des soins qu'entraîne l'administration des biens, ils se livrèrent à la prédication et à l'étude de la théologie scolastique, de toutes les sciences la plus estimée alors ; ils devinrent grands maîtres en dispute. L'université les admit dans son sein, comme elle y avoit

reçu les Jacobins, non sans craindre que l'attachement à 1223-25.
des opinions de corps n'excitât des troubles. Les papes se les attachèrent par des priviléges; ils en marquèrent leur reconnoissance, en soutenant les maximes qui plaisoient à la cour de Rome. Alors aussi parurent les Carmes et beaucoup d'autres ordres, que le zéle pour la conversion des hérétiques multiplioit. On commençoit à comprendre qu'il étoit mieux de les prêcher que de les combattre. La même ferveur gagna le sexe dévot: il n'y eut point d'ordre religieux qui n'eût de religieuses; mais la pauvreté évangélique bâtit leurs couvents, lesquels ne furent pas cependant tout-à-fait abandonnés, comme ceux des hommes, à la ressource hasardeuse des aumônes.

Ce siècle d'exagération fut le moment le plus brillant de la chevalerie. L'amour de Dieu et des dames en étoit la base. Sorti à peine de l'adolescence, le gentilhomme étoit envoyé, en qualité de page chez un grand seigneur, où il apprenoit les exercices du corps, à monter à cheval, chasser, tirer des armes, et aussi le service intérieur, celui de la table et de la chambre, faire les ménages, se rendre agréable aux dames, les prévenir par des soins respectueux. Les mères accoutumoient leurs filles à recevoir ces délicates attentions avec une affabilité qui ne dérogeoit pas à la modestie. La gloire des demoiselles consistoit à exceller dans les travaux à l'aiguille, à pouvoir montrer de riches tapis, des habits pour leur père et leurs frères, ouvrages de leurs mains. Les gâteaux, confitures, et autres friandises de table étoient leurs amusements; elles s'occupoient à les préparer, ainsi que les onguents, les extraits et les baumes propres à la guérison des blessures des

1223-25. chevaliers. D'ailleurs, rien, dans l'éducation des deux sexes, qui tendît à orner l'esprit. Il n'étoit pas rare de trouver des chevaliers qui ne sussent pas lire.

Le page, après avoir passé par les grades de *damoiseau* et de *varlet*, parvenoit à celui d'*écuyer*; il portoit devant le chevalier les différentes piéces de l'armure, les brassards, les gantelets, le heaume, l'écu; lui posoit le casque sur la tête, le revètoit de la cuirasse. Arrivé à la dignité de *bachelier* ou *bas chevalier*, il accompagnoit le chevalier dans les combats. Chacune de ces gradations étoit accompagnée de cérémonies particulières. On donnoit à celle de la chevalerie un caractère auguste et religieux. Le *novice* (c'étoit le nom du candidat) devoit assiter à de longs offices, à des veilles dans l'église, à de fréquents sermons, et apporter à ceux-ci, avec l'assiduité, de l'attention, car les prêtres l'observoient. Le jour de la réception, les parents, les amis, et tous les chevaliers du canton convoqués, menoient le récipiendaire au milieu d'eux à l'église, revêtu d'un habit blanc, comme les néophytes, son bouclier pendu au cou. Les dames et demoiselles assistantes lui attachoient les éperons dorés, la cuirasse et toutes les piéces de l'armure. Le plus ancien chevalier s'approchoit alors, lui ceignoit l'épée qu'il prenoit sur l'autel, lui donnoit sur l'épaule un petit coup du plat de la sienne, et l'embrassoit en disant: *De par Dieu, Notre-Dame et monseigneur saint Denys*, ou un autre saint, le plus révéré dans le canton, *je vous fais chevalier*. L'écuyer lui amenoit son cheval de bataille; affermi en selle, il brandissoit sa lance, faisoit flamboyer son épée et caracoloit devant l'assemblée. Pour lors le chevalier devenoit un être privilégié. Il parcouroit les châteaux,

et étoit reçu par-tout comme un homme qui fait honneur. Les dames et les demoiselles alloient au-devant de lui; s'il revenoit des combats, elles le désarmoient et l'armoient pour de nouveaux. Ce n'étoit pas un petit ouvrage pour leurs mains délicates d'ajuster ces enveloppes de fer, dont le chevalier étoit pour ainsi dire empaqueté. De ces soins obligeants naissoit entre les deux sexes une familiarité respectueuse, qu'on peut regarder comme l'origine de la galanterie qui a si longtemps caractérisé les François. 1223-25.

Si un chevalier venoit à se rendre coupable d'une faute grave, comme lâcheté ou trahison, l'ignominie de son châtiment étoit l'inverse de l'éclat de son adoption. Après la sentence de ses pairs, il étoit amené sur un échafaud : on brisoit devant lui et on fouloit aux pieds ses armes. Son écu noirci étoit attaché à la queue d'une jument et traîné dans la boue. Des hérauts proclamoient son crime et le chargeoient d'injures; ils lui versoient de l'eau chaude sur la tête, comme pour effacer le caractère conféré par l'accolade. On le tiroit de l'échafaud avec une corde nouée sous les bras, et il étoit porté à l'église sur une civière couverte du drap mortuaire. Les prêtres récitoient sur lui le même office que pour les morts. S'il survivoit à cette lugubre cérémonie, il ne lui restoit d'autre ressource que d'aller se faire tuer dans un combat, ou cacher sa honte dans un cloître. Pour des fautes moins graves, il étoit exclu de la table où se trouvoient d'autres chevaliers; s'il s'y présentoit, chacun s'éloignoit : on tranchoit la nappe devant lui, jusqu'à ce qu'il se fût purgé par serment ou par le combat, selon l'exigence du cas, du crime dont il étoit noté. Comme nous croyons trouver

1223-25. l'origine de la galanterie françoise dans le commerce avec les dames, autorisé par la chevalerie, nous nous imaginons aussi pouvoir faire naître l'honneur françois de l'horreur qu'inspiroit le châtiment du chevalier félon.

Louis VIII a été surnommé Cœur-de-Lion pour son courage indomptable à la guerre, dont il avoit donné des preuves sous son père; il le fit encore pendant la courte durée de son régne. Il n'est pas bien clair s'il a renouvelé la guerre des Albigeois, ou si eux-mêmes ont provoqué ses armes par de nouvelles hostilités : ce qu'il y a de certain, c'est qu'il fit prêcher contre eux une croisade, et qu'il se mit à la tête. Henri III, le nouveau roi d'Angleterre, auroit pu nuire à son entreprise. Il y avoit toujours entre les deux monarques des sujets de dissentions pour des envahissements respectifs. L'Anglois répéta des terres en Poitou, dont il prétendoit que la restitution lui avoit été promise par Philippe-Auguste. Louis contint Henri, en le faisant menacer par le pape d'excommunication, si, par son intervention favorable aux hérétiques, il mettoit des obstacles aux opérations de la guerre sainte. Ainsi la croisade lui donnoit des soldats et le garantissoit des projets hostiles d'un ennemi redoutable; deux avantages que ces sortes de rassemblements n'avoient pas encore présentés.

1226. Mais ce succès ne répondit pas aux espérances de Louis. Le jeune comte de Toulouse, Raymond VII, contre lequel il dirigea ses efforts, ne lui opposa que des mesures défensives, mais plus ruineuses que n'auroient été des combats suivis de la victoire. Il fit bouleverser le pays par lequel les croisés devoient passer, labourer les prés, couper les moissons en herbe, brûler les magasins, boucher les fontaines, de sorte que la

disette et la fatigue, se joignant à l'ardeur de ces climats brûlants, causèrent des maladies contagieuses dans l'armée. Louis en fut frappé et mourut à Montpensier en Auvergne, ne remportant pour tout avantage de sa croisade que le châtiment d'Avignon, qui avoit osé lui résister. Il combla les fossés de cette ville, abattit les murs et trois cents des maisons les plus élevées : celles des bourgeois les plus distingués étoient alors garnies de tours. 1226.

Louis n'infligea pas de châtiments personnels aux habitants. Il étoit doux et humain. Le peu de temps qu'il régna ne lui permit pas de faire briller ses belles qualités sur le trône; mais la bonne intelligence qui régna entre lui et Philippe-Auguste, la confiance que lui montroit son père, en lui donnant le commandement de ses armées, et en l'appelant à ses conseils, font l'éloge du fils. Il mourut après trois ans de régne, âgé seulement de quarante ans. De onze enfants que lui avoit donnés Blanche de Castille, son épouse, il restoit quatre fils, qu'il dota par testament fait d'avance: il laissa à Louis, l'aîné, la couronne; à Robert, le second, l'Artois; à Alphonse, le troisième, le Poitou et l'Auvergne; et à Charles, le quatrième, l'Anjou et le Maine. S'il en naissoit encore, ils entreroient dans l'état ecclésiastique. De ses filles, une est morte jeune: l'autre, nommée Isabelle, a fondé le monastère de Longchamp, où elle est morte saintement. Il laissa la régence et la tutéle à Blanche son épouse.

Ce fut trois ans après la mort de Louis VIII que mourut aussi ce fameux Gengiskan, qui de chef d'une petite tribu tartare, au nord de la Chine, celle des Mogols, parvint à s'asseoir sur le trône de l'Asie, qu'il conquit

1226. dans sa totalité. Les Tartares, sous Octaï, son fils, étendirent leurs ravages en Europe, et désolèrent avec la plus extrême cruauté la Russie, la Pologne et la Hongrie. Houlagou, neveu d'Octaï, prit Bagdad en 1258, et mit fin à l'empire des Califes. Ce fut vers Mangoukan, son frère, que Rubruquis, frère mineur, fut envoyé par S. Louis, pour obtenir la liberté de prêcher le christianisme dans ses états. Mangou l'avoit embrassé, mais avec toutes les restrictions et les pratiques que l'ignorance et la barbarie pouvoient y joindre. Deux puissances restèrent alors en Orient: celle des Gengiskanides, qui pendant quelque temps contraignit celle des Turcs à se tenir dans l'obscurité; et celle des sultans d'Égypte, qui non seulement résistèrent aux Tartares, mais qui encore ressaisirent peu-à-peu sur eux les conquêtes qu'ils avoient faites en Syrie.

LOUIS IX, OU SAINT LOUIS,

ÂGÉ DE 12 ANS.

1226-27. Louis IX, que nous appelons S. Louis, n'avoit que douze ans quand il monta sur le trône. Son père, comme nous venons de le dire, avoit nommé régente Blanche de Castille, son épouse. Plusieurs seigneurs n'approuvèrent pas cette disposition, et résolurent de confier cette place à Philippe, comte de Boulogne, oncle paternel du jeune roi. Blanche se conduisit dans cette affaire avec une fermeté mêlée d'adresse qui la fit réussir.

Il ne convient pas, disoient les mécontents, que le royaume soit gouverné par une femme, sur-tout par une femme étrangère; mais leur vrai motif étoit que cette femme gouverneroit trop bien à leur gré. Ils s'é-

toient flattés, les uns, d'être appelés à partager l'autorité, les autres, d'obtenir des domaines qui pourroient leur convenir; et au contraire ils voyoient Blanche disposée à agir sans les consulter. Loin qu'ils pussent espérer qu'elle leur abandonneroit les fiefs dont ils s'étoient déja emparés, ils apercevoient dans ses démarches le dessein de les recouvrer. Dans une assemblée tenue entre eux, ils convinrent de l'attaquer. Quelle résistance pouvoient faire une femme et un enfant? Ils concertèrent leurs mesures, se donnèrent des paroles, prévirent tout, et, comme il arrive assez ordinairement dans ces sortes de coalitions, tout manqua. Le comte de Toulouse, le plus ardent d'entre eux, encore armé, parceque les désastres du feu roi avoient laissé ses forces entières, attaqua le premier, sans doute trop tôt, puisqu'il ne fut pas secondé par ses confédérés, qui apparemment n'étoient pas encore prêts. La régente, au contraire, qui s'attendoit à un choc, tenoit une bonne armée en état d'agir sur-le-champ. Elle battit le comte, le poursuivit vivement, et le réduisit à accepter une paix aussi honteuse pour lui qu'avantageuse pour elle. 1226-27.

Raymond VII avoit une fille, héritière unique de ses états. Il fut convenu qu'elle épouseroit Alphonse, le troisième fils de Louis VIII; que le père de la princesse jouiroit, sa vie durant, de son comté; qu'après sa mort il passeroit à Alphonse, et que si ces époux mouroient sans enfants, le comté retourneroit à la couronne. Ce n'étoit pas ce qu'il y avoit de plus désagréable dans le traité; le comte devoit rembourser au roi cinq mille marcs d'argent dépensés pour les frais de la guerre, s'obliger à une redevance annuelle qui seroit fixée, abandonner toutes ses terres au-delà du Rhône, et souf- 1227-29.

frir que ses principales villes fussent démantelées. Pour
1227-29. sûreté de ces conditions, Blanche exigea que la jeune comtesse seroit amenée à la cour de France, afin d'y être élevée sous ses yeux; et cet otage n'empêcha pas le comte de se rendre et de rester prisonnier dans la tour du Louvre, jusqu'à l'entier accomplissement de la partie du traité qui concernoit les restitutions et autres clauses onéreuses. Il ne faut pas oublier que, comme fauteur des hérétiques albigeois, et hérétique lui-même, il fut condamné aux cérémonies humiliantes de la pénitence publique, et qu'il la subit ainsi qu'avoit fait son père.

Ce dur traitement avertissoit les conjurés de ce qu'ils avoient à craindre. Ils prirent des mesures qu'ils crurent mieux concertées que les premières, et se donnèrent un chef, qui fut Enguerrand de Couci. On dit même qu'ils avoient dessein de le faire roi. Les plus considérables d'entre eux étoient Philippe, comte de Boulogne, oncle du jeune roi, déja évincé de la régence, et Thibault, comte de Champagne. La reine n'eut besoin contre ces deux confédérés que d'adresse. Elle détacha d'eux Philippe, en lui remontrant qu'il n'avoit rien à gagner, puisqu'ils venoient de mettre à leur tête le sire de Couci; qu'il seroit par conséquent bien impolitique à lui de travailler contre son neveu pour les autres, sans espérance d'avantages pour lui-même. Quant à Thibault, il avoit toujours ressenti pour Blanche une passion dont il ne se cachoit pas. On a encore de lui, en son honneur, des vers aussi tendres que galants. La reine s'en amusoit du vivant de son mari, et lui marquoit quelques égards, dont il se contentoit alors; mais, voyant qu'il n'obtenoit pas plus de la veuve que de l'épouse, on croit que ce fut le dépit d'un amour mal re-

connu qui le jeta dans le parti des mécontents. Foible ennemi pour Blanche! Une lettre gracieuse le ramena à ses pieds. Non seulement il abandonna ses amis, mais il révéla leurs secrets à la dame de ses pensées, comme s'exprimoient alors les chevaliers. Elle en gagna encore d'autres par présents ou par promesses. 1227-29.

Elle négocia d'ailleurs les armes à la main, et tira de la tour du Louvre, pour lui donner le commandement de ses armées, ce Ferrand, donné en spectacle aux Parisiens après la bataille de Bouvines. Ferrand, brave soldat et capitaine expérimenté, justifia la confiance de sa libératrice. La régente avoit reconnu par expérience la nécessité de ces mesures de sûreté. Peu auparavant, le roi avoit pensé être enlevé, se rendant à Vendôme, où les mécontents étoient convoqués pour lui exposer leurs griefs. Ils lui avoient tendu une embuscade sur le chemin. Blanche en fut avertie par le comte de Champagne, qui, pour l'amour d'elle, trahissoit son parti. Elle n'eut que le temps de se jeter avec son fils dans Mont-l'Héri, et de faire savoir aux Parisiens le danger que couroit le roi. A cette nouvelle, ils sortirent en foule pour voler à son secours, et le ramenèrent en triomphe dans leurs murs.

La guerre alors changea de face: on prit d'autres prétextes. Les révoltés publièrent qu'ils s'étoient armés, non pour attaquer le roi, mais pour forcer Thibault à rendre à Alix, reine de Chypre, le comté de Champagne qu'ils prétendoient usurpé sur elle. Elle étoit née dans l'Orient, de Henri II, comte de Champagne et roi de Jérusalem, frère aîné de Thibault III, père de Thibault; et par conséquent le comté, après la mort de son père, devoit lui appartenir: mais elle avoit été évin-

1227-29. cée en vertu de la loi salique. La querelle que les mécontents firent au comte au sujet de sa parenté n'étoit qu'un moyen imaginé pour punir avec une espèce de justice leur infidèle confident. La régente prit sa défense, et envoya son fils faire contre eux ses premières armes. Il leur présenta la bataille. Ils la refusèrent, par respect, dirent-ils, pour leur souverain; et cette déférence amena des négociations.

On donna à Louis, quoiqu'il n'eût que quinze ans, l'honneur d'avoir discuté lui-même les droits réciproques; mais, s'il prit connoissance de l'affaire, ce fut sans doute sous l'inspection de sa mère. Il paroît qu'elle songea davantage aux intérêts de son fils qu'à ceux de l'amoureux Thibault. Il fut confirmé dans son comté, mais condamné à assurer une rente de deux mille livres à sa cousine, et à lui en donner quarante mille comptant, pour les frais de son voyage d'Asie en Europe. Quarante mille livres comptant! et il n'avoit point d'argent. On ne trouvera certainement pas une grande correspondance de tendres sentiments dans la manière dont Blanche le tira d'embarras. Il possédoit les comtés de Blois, de Sancerre, de Chartres et de Châteaudun : elle offrit de les acheter et de lui en compter le prix, qui serviroit à le libérer envers Alix. Il hésitoit, la régente le pressa. « Enfin, dit Mézeray, ce pauvre prince rendit « derechef les armes à l'amour; et après un grand sou« pir, Madame, lui dit-il, mon cœur, mon corps et « toutes mes forces sont à votre commandement. » Après ce sacrifice, il se retira tout pensif, emportant dans son cœur, pour tant de belles terres dont il s'étoit dépouillé, le souvenir de sa dame, qui se changeoit en tristesse quand il venoit à penser qu'elle étoit si honnête et si

vertueuse qu'il n'en auroit jamais que des rigueurs. 1230-33.

La ligue n'étoit pas toute dissipée. Elle avoit encore en Bretagne un confédéré, d'autant plus dangereux que Henri III, roi d'Angleterre, l'appuyoit. Le duc, nommé Pierre Mauclerc, arrière-petit-fils de Louis-le-Gros, loin de se soumettre, ce qui lui auroit obtenu, comme à beaucoup d'autres, une paix supportable, appela à son secours le roi d'Angleterre. Le monarque vint, débarqua une armée; mais, au lieu de la mettre aussitôt en action, il se renferma dans la ville de Nantes, où il passa l'hiver en fêtes et en plaisirs. Pendant ce temps Louis tenoit la campagne. Sa mère l'accompagnoit. Il y eut un hiver très rigoureux. Blanche montra de tendres attentions pour les soldats, elle les mit tant qu'elle put à l'abri de l'intempérie de la saison; elle faisoit faire de grands feux, donnoit des récompenses à ceux qui apportoient du bois au camp, et adoucissoit, autant que la discipline le permettoit, la sévérité du service militaire. Il y eut peu de combats: parceque, voyant l'inaction du roi d'Angleterre, on lui laissa le soin de détruire lui-même son armée par la mollesse et les délices de la ville.

La régente profita de cette espèce de trève pour convoquer les grands vassaux à Compiégne. Les anciens mécontents s'y rendirent: le jeune monarque les reçut avec affabilité. On fit des arrangements de justice et de conciliation, et les coupables obtinrent grace. Le duc de Bretagne fut cité à cette assemblée; il n'y comparut pas; et continua dans sa rebellion. Mais, privé de l'appui du roi d'Angleterre, qui ramena dans son royaume les débris de son armée sans avoir rien fait, il fut obligé de paroître au pied du trône, la corde au cou, disent

1230-33. les historiens. Le jeune monarque lui fit une réprimande sévère, et ne lui accorda son pardon que par considération pour son sang, et qu'en retenant à titre de confiscation plusieurs de ses meilleures places. Le duc Pierre se piquoit d'habileté; et, comme il en montra peu dans cette circonstance, ses sujets eux-mêmes, par opposition au nom de Clerc qu'il affectoit, lui donnèrent celui de Mauclerc, mauvais Clerc.

1233-36. Quand Louis eut atteint vingt-un ans, époque de la majorité, sur laquelle il n'y avoit encore aucune loi, mais une simple coutume, Blanche remit entre les mains de son fils les rênes du gouvernement, sans les abandonner entièrement. Elle avoit songé auparavant à le marier, et lui avoit donné à choisir entre quatre filles de Raymond Bérenger, comte de Provence. Il prit Marguerite, l'aînée. Ses deux frères, Robert et Alphonse, reçurent aussi chacun une épouse : Robert, Mathilde, fille du duc de Brabant, avec le titre de comte d'Artois; Alphonse, cette Jeanne de Toulouse qui lui avoit été destinée par un traité. Il eut le titre de comte de Poitiers et de Toulouse. Charles, le dernier des frères du roi, n'étoit pas encore en âge d'établissement.

1236-41. Cette jeune cour, sous l'œil sévère de Blanche, ne s'émancipoit pas en plaisirs éclatants. Louis prit dès-lors le train de vie qu'il a toujours mené depuis, partagé entre les exercices de piété et le soin de son royaume. L'office divin, dont il aimoit la splendeur, étoit pour lui comme une récréation. Il se plaisoit beaucoup dans la compagnie des religieux, s'entretenoit avec eux de sujets de piété, et les admettoit à sa table. On rapporte qu'y ayant un jour appelé Thomas d'Aquin, dominicain, docteur célèbre, qui a été honoré

du titre de saint, ce religieux, sortant comme d'une extase, frappa fortement la table, et s'écria : « Voilà un « excellent argument contre les manichéens. » Son prieur le poussa du coude, et rougit de cette imprudence ; mais le roi, loin d'en être choqué, témoigna son estime pour un homme qui, sans se laisser distraire par l'honneur que lui faisoit un grand monarque, continuoit, même à sa table, à s'occuper de ses études. Louis accueilloit aussi les autres savants. Il recherchoit les livres, très rares alors, se faisoit lire ce qu'on avoit d'histoire, et engagea quelques hommes studieux à s'y appliquer et à l'écrire. La Sorbonne, d'où sont sorties des décisions souvent adoptées par l'église, lui doit son établissement. L'Université, qu'on a appelée *la fille aînée* de nos rois, fut comblée par lui de faveurs, quoique cette fille ombrageuse et délicate sur ses priviléges lui ait donné, ainsi qu'à ses successeurs, également ses bienfaiteurs, des mécontentements qui ont mêlé de l'amertume aux douceurs de la paternité. 1236-41.

On a vu que Philippe-Auguste lui avoit accordé de grands priviléges, entre lesquels on doit compter celui d'exercer elle-même la police sur ses membres, à l'exclusion des juges civils. La multitude d'écoliers que sa réputation attiroit à Paris étoit sans doute utile aux bourgeois par la consommation, mais quelquefois aussi à charge par la pétulance de cette jeunesse. Il s'éleva des rixes entre les écoliers et les bourgeois. L'Université crut n'être pas assez protégée dans la capitale, et mit en délibération si elle y resteroit ou si elle chercheroit un autre asile. Pierre Mauclerc lui offrit la ville de Nantes; mais l'affaire s'arrangea, et l'Université resta à Paris.

1236-41. Pendant ce mécontentement, elle avoit fermé ses écoles. Les Jacobins et les Cordeliers n'avoient été reçus dans son sein qu'à condition de renfermer l'enseignement dans leurs cloîtres; mais ils profitèrent de ces troubles pour ouvrir des écoles publiques. L'Université, rentrée dans ses droits, interdit aux religieux cette licence, qu'elle prétendit contraire à ses statuts. Ce fut la source de longues contestations, dont les papes se mêlèrent; elles jetèrent souvent des divisions dans ce corps respectable. Le roi prit peu de part à la dispute. Il la laissa entre les intéressés, où elle s'assoupit, comme il arrive ordinairement dans ces sortes de querelles, quand l'autorité ne s'en mêle pas.

Trois fléaux tourmentoient le royaume, et sur-tout Paris et les grandes villes : les usuriers, les juifs et les prostituées. On voit, par la contexture des lois de Louis contre les premiers, que le législateur connoissoit leurs perfides ruses pour profiter des besoins pressants de l'emprunteur; il leur opposa des amendes, la perte de leurs créances, et même des peines infamantes : efforts inutiles; la cupidité, plus forte que les lois, a toujours su les éluder. Il en est de même des juifs. Chassés de la France, ils y sont toujours revenus, et jamais en si grand nombre que quand nos discordes promettoient à la partie vile d'entre eux des vols et des rapines, qu'ils dérobent aux recherches en les dénaturant. Louis les bannit. Ils avoient déja récupéré de grands biens depuis la proscription prononcée cinquante-trois ans auparavant par Philippe-Auguste. Les précautions prises par les deux rois contre leur rapacité et leur retour furent aussi sévères et aussi inutiles les unes que les autres. On dit qu'à leur exil est due l'invention des lettres-

de-change, auxquelles le commerce a obligation de son agrandissement et doit son activité. 1236-41.

Quant aux prostituées, le roi crut avoir trouvé le moyen d'en diminuer le nombre et la publicité dans une mode qui régnoit alors. Les femmes portoient des ceintures dorées. Un édit en défendit l'usage aux femmes mal famées, pour les distinguer des femmes honnêtes. Des peines corporelles, le fouet, l'exposition publique, étoient prononcées contre celles qui seroient surprises en contravention à l'ordonnance. Il arriva que, rassurées par la difficulté de la preuve, presqu'aucune n'obéit à la loi. Sans doute quelques unes s'autorisèrent de leur ceinture pour se soustraire à l'injure du mépris; mais elles n'y gagnèrent rien. On les reconnut et on continua de les mépriser; d'où est venu le proverbe que *bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée*.

Le point d'honneur et la vanité d'une femme occasionèrent alors une guerre dans laquelle Louis courut de grands dangers. Après avoir marié Alphonse, son frère, à Jeanne, héritière et comtesse de Toulouse, il se fit un plaisir d'aller le mettre lui-même dans l'exercice de ses droits et de lui faire rendre hommage par ses vassaux. Entre eux se trouvoit Hugues X de Lusignan, comte de la Marche, neveu de Guy, roi de Jérusalem. Il avoit épousé Isabeau, fille et héritière d'Aymar, comte d'Angoulême, veuve de Jean-sans-Terre, mère de Henri III, roi d'Angleterre, et de Marie, femme d'Othon IV, empereur d'Allemagne. Elle entra dans une espéce de rage quand elle sut les intentions du voyage du roi avec son frère. « Moi, s'écrioit-elle, moi « veuve d'un roi, mère d'un roi et d'une impératrice, 1242.

1242. « me voilà donc réduite à prendre rang après une simple comtesse, à faire hommage à un comte ! Ne commettez pas, disoit-elle à son mari, ne commettez pas « une pareille lâcheté : armez-vous ; mon fils et mon « gendre viendront à votre secours ; je soulèverai tous « les seigneurs du Poitou, mes alliés et mes vassaux ; « et, s'ils ne suffisent pas, je vous reste : moi seule je « puis vous défendre et vous affranchir. »

Louis, ignorant ces desseins, se présente avec une simple escorte d'honneur. Tout-à-coup, lui, son frère et leur cour se trouvent investis dans Poitiers, et ne s'en tirent que par un accord désavantageux, que le roi fut obligé d'aller signer auprès de Lusignan et de sa femme, mais dont il tarda peu à se trouver dégagé, par une nouvelle insolence du comte de la Marche. Sommé par Alphonse de venir renouveler son hommage à une époque déterminée, il s'y rend en effet, mais pour lui déclarer qu'il ne le tient point pour son seigneur, mais pour un usurpateur et un injuste détenteur des domaines du roi d'Angleterre, et qu'à ce titre il ne lui doit rien, non plus qu'au roi son frère. Aussitôt que Louis est instruit de cet acte formel de rebellion, il convoque un parlement pour aviser à la conjoncture. Hugues est déclaré déchu de ses fiefs, et le roi, avec des forces considérables, se dispose à aller mettre cet arrêt à exécution. Isabeau, comme elle l'avoit promis, forma une ligue des seigneurs du Poitou et de la Saintonge, qu'elle appuya des forces du roi d'Angleterre. Mais, avant de les mettre en action, elle essaya, comme elle l'avoit promis encore, de se suffire seule, pour s'affranchir de la soumission demandée, et elle tenta contre Louis l'assassinat et le poison, mais sans succès.

Le roi d'Angleterre, appelé en effet par sa mère, vint 1242.
lui-même, avec des troupes déja nombreuses, auxquelles se joignirent celles des seigneurs poitevins et saintongeois. Les deux armées se rencontrèrent en Saintonge, sur les bords de la Charente, près d'un château nommé Taillebourg. Les Anglois étoient maîtres du château et du pont que le château commandoit. Louis auroit pu se contenter de leur fermer le passage pour les empêcher de pénétrer en France, et ils n'auroient peut-être pas osé le tenter devant lui; ainsi il pouvoit les tenir long-temps en échec: mais il lui étoit important de finir promptement cette guerre, et d'une manière éclatante, parcequ'il étoit menacé par d'autres vassaux, restes de la ligue formée sous la régence, que le moindre délai, une apparence de timidité, pouvoient engager à se soulever de nouveau.

Il se trouvoit dans la même position que Philippe-Auguste près de Gisors: un pont à franchir, une armée entière qui l'attendoit sur le bord opposé, de plus un château garni de machines qui lançoient des traits et des pierres sur le pont, et jusque sur la rive françoise, où les soldats de Louis avoient peine à se rassembler. Le jeune monarque prend avec lui une petite troupe intrépide, se précipite sur le pont, renverse les barricades: la plus grande partie de ses braves est blessée ou tuée à ses côtés; il avance néanmoins, et arrive avec huit chevaliers au débouché du pont. Les soldats se pressent pour le suivre. Comme le pont étoit fort étroit, leur nombre même devient un obstacle à leur ardeur; très peu parviennent jusqu'à lui. Alors il se trouve environné. Ses huit chevaliers lui font un rempart de leur corps, mais ils sont abattus ou tués; le roi reste à découvert.

1242. Les piques, les dards, les épées se brisent sur son armure. Il se défend en désespéré, frappe, écarte, culbute : néanmoins, encore un moment, il étoit tué ou fait prisonnier. Heureusement des soldats du pont se dégagent de la foule et arrivent à la file; d'autres, malgré les traits qui pleuvoient sur la rivière, parviennent dans des nacelles. Louis est dégagé. A l'exemple de son grand-père, il fond sur les Anglois, et remporte une victoire complète. Le roi d'Angleterre se rembarque. La fière Isabeau, son mari, et deux enfants, sont forcés de se prosterner aux pieds du roi, de rendre au comte de Toulouse, son frère, l'hommage qu'ils refusoient, et Lusignan perdit par la confiscation une partie de ses états.

1242-45. Cette victoire, due à la valeur de Louis, et une autre non moins glorieuse pour lui, remportée le lendemain près de Saintes, rendirent circonspects ceux des grands vassaux qui auroient été tentés de lutter avec le jeune guerrier. Sa prudence lui acquit en même temps l'estime des étrangers. Il n'entra point dans la querelle des Guelfes et des Gibelins, qui étoit alors fort animée. S'il ne s'opposa pas aux anathêmes d'Innocent IV, qui excommunia, dans le concile de Lyon, l'empereur Frédéric II, du moins ne souffrit-il pas que Robert, son frère, acceptât l'empire que le pape lui offroit : il auroit cependant eu une raison légitime de se venger de Frédéric, qui avoit tenté de le surprendre dans une embuscade que cet empereur lui dressa à Vaucouleurs, lors d'une entrevue qu'il lui avoit demandée, sous le prétexte de traiter en personne de leurs intérêts communs.

1245-47. Ni Robert ni les deux autres frères de Louis, n'avoient

besoin d'états à conquérir. Charles même, le plus jeune, déja pourvu de l'Anjou et du Maine, avoit obtenu l'expectative certaine de la Provence, avec la main de Béatrix, héritière de ce comté. Ce mariage éprouva beaucoup de difficultés; le roi réussit à écarter les rivaux autant par force que par persuasion. Il entroit dans le plan de sa politique, sans doute inspirée par sa mère, s'il ne pouvoit chasser les Anglois de France, du moins de les empêcher d'y pénétrer davantage, en fermant les issues qui pouvoient leur y donner entrée. En rendant ses frères, par ces réunions, seigneurs de l'Anjou, du Maine, de l'Artois, du Toulousain, de la Provence, il bordoit la Flandre, la Bretagne, la Guienne, et les états intermédiaires, qui ouvroient les communications intérieures utiles aux projets de l'étranger. Aussi, pendant les années qui font le milieu de son régne, jouit-il d'un repos que lui seul interrompit.

1245-47.

Ce calme étoit très avantageux à ses peuples, par la liberté qu'il donnoit au roi d'exercer sa vigilance dans toute l'étendue du royaume, et de rendre lui-même la justice dans les endroits les plus rapprochés de ses séjours ordinaires. On aime à se représenter le vertueux Louis, assis dans le bois de Vincennes, au pied d'un chêne, entouré de ses courtisans, qui apprenoient de lui à secourir le pauvre et consoler les malheureux. Il appeloit devant ce tribunal champêtre et paternel la veuve, l'orphelin, l'homme sous l'oppression, frappé du fléau de la misère; et ils s'en retournoient aidés et consolés. Son temps se partageoit entre les exercices de piété, la société de sa famille, la conversation des gens de lettres du temps, religieux et autres docteurs en théologie, la seule science cultivée et estimée alors. Des

1245-47. écrivains rapportent avec dédain les pratiques austères de religion qu'il s'imposoit, privations, jeûnes, macérations, qu'ils traitent d'excès ; mais peut-on savoir de quel frein il avoit besoin pour dompter ses passions? et rien de ce qui, dans le sanctuaire de la conscience, nous rappelle à Dieu, peut-il être blâmé, quand les devoirs de notre état n'en souffrent pas?

Il n'est pas dit que ses frères l'imitassent en tout ; mais du moins ne voit-on pas qu'ils se soient permis les superfluités d'un luxe ruineux, un jeu désordonné, et autres défauts communs dans les cours. Trois jeunes princes, chacun avec sa jeune épouse, vivoient paisiblement, sans jalousie l'un de l'autre, sous les yeux et la discipline, quelquefois sévère, de Blanche leur mère. On dit qu'elle prétendoit régler jusqu'aux plaisirs que le mariage leur permettoit. Marguerite se plaignoit un jour amèrement de cette gêne : « Ne me laisserez-vous « voir mon seigneur, lui dit-elle, ni en la vie ni à la « mort? » On ajoute que la conduite de Blanche étoit fondée sur la crainte que sa belle-fille ne prît plus de place qu'elle dans le cœur de son époux ; et qu'elle osa même, dans une maladie qu'il eut, la repousser de l'appartement de son mari. Mais cette circonstance pouvoit prouver qu'alarmée des empressements trop vifs de son fils, elle employa, moins par jalousie que par prudence et tendresse, des moyens que la confiance respectueuse du prince autorisoit.

1248. Tout ce qui touchoit la religion affectoit sensiblement le pieux monarque. Thibault IV, comte de Champagne, devenu par héritage roi de Navarre, avoit dans un moment de ferveur fait publier une croisade. Il s'y étoit engagé en personne, avec beaucoup de seigneurs

ses vassaux. Comme ils ne trouvèrent pas de vaisseaux, ils allèrent par terre, souffrirent la faim, la soif, éprouvèrent des trahisons dans les pays par où ils passèrent; de sorte que leur nombre étoit fort diminué lorsqu'ils arrivèrent en Palestine, devant Jaffa, l'ancienne Joppé, qui fut leur unique conquête. Encore furent-ils forcés de l'abandonner promptement, et Thibault revint seulement avec les principaux chefs de son armée; le reste avoit péri. 1248.

On ne s'aperçut pas que cet événement fît sur Louis l'impression à laquelle on s'attendoit. Il se contenta de plaindre les malheureux; mais il se promit intérieurement de les venger: à l'appui de ce desir, il lui survint une maladie qui le mit aux portes de la mort. Dans le moment le plus critique, il fit vœu solennellement, devant toute sa cour, de prendre la croix s'il en échappoit. Sa santé revint, et, quand il fut totalement rétabli, il songea à accomplir son vœu. Il n'étoit pas embarrassé de mettre sur pied une armée assez considérable pour relever le courage des chrétiens, et les mettre, pour un temps, à l'abri des vexations des infidéles; mais il auroit voulu un effort plus puissant, exciter un enthousiasme général, et jeter pour ainsi dire toute l'Europe en masse sur l'Asie. Ses tentatives auprès des autres princes furent inutiles: réduit à ses seules forces, il convoqua un parlement, où il fit agréer sa résolution; ses trois frères, Alphonse de Toulouse, Robert d'Artois, Charles d'Anjou, se croisèrent. La reine Marguerite prit aussi la croix, et, à son exemple, Jeanne, sa belle-sœur, épouse d'Alphonse, et beaucoup d'autres dames de haut rang, ainsi que des évêques, des abbés, et une multitude de seigneurs.

1248. Il y en avoit cependant, même entre les courtisans, qui répugnoient de s'engager à cette expédition lointaine. Louis, dans les grandes fêtes, assistoit à l'office divin avec toute sa cour. Nos rois étoient encore dans l'usage de distribuer, dans ces jours solennels, ce qu'on appeloit des *livrées*, espèces de capes uniformes qu'on revêtoit par dessus ses habits. Le roi, pour la messe de minuit, à Noël, fit broder des croix sur ces casaques. Il eut soin qu'il y eût peu de lumière dans l'endroit où on les délivreroit. Ils endossèrent tous celle qu'on leur présentoit, sans se douter de la ruse; mais, au premier rayon de lumière, chacun aperçut sur l'épaule de celui qui le précédoit le signe qu'il présentoit lui-même à celui qui le suivoit. Ils prirent gaiement le parti de le regarder comme un véritable engagement. Ils donnèrent au roi le nom de *pêcheur d'hommes*, et allèrent en foule le féliciter du succès de sa pêche. Plusieurs cependant représentèrent qu'ils n'avoient pas d'argent pour faire leurs équipages; le roi leur en fournit, partie comme prêt, partie comme don. On les excita à vendre des terres et des châteaux; le clergé et les moines acquirent plusieurs de ces domaines. Les bourgeois des villes, enrichis par le commerce, réduits auparavant à ne pouvoir acquérir que des terres chargées de redevances onéreuses envers la noblesse, commencèrent à s'affranchir. Le roi lui-même acheta des possessions utiles de seigneurs qu'il vouloit mettre en état de faire le voyage, et on remarque que ce fut principalement de ceux qui pouvoient causer du trouble pendant son absence; d'où on a conclu que cette entreprise fut autant l'ouvrage de la politique que de la dévotion. Il fit prêter serment de fidélité à ses enfants par les seigneurs

qui restoient, nomma Blanche, sa mère, régente, avec les pouvoirs les plus étendus, et partit d'Aigues-Mortes dans le mois de juin. Sa flotte étoit de cent vingt gros vaisseaux, et de plus de quinze cents petits. 1248.

Le roi avoit fixé pour premier rendez-vous l'île de Chypre, où régnoit Henri, petit-fils d'Amaury de Lusignan, et petit-neveu de Guy, que Richard avoit fait roi de Chypre après la prise de Jérusalem par Saladin. Du consentement de Henri, Louis avoit ordonné d'immenses magasins de vivres; de sorte que l'armée se trouva dans l'abondance tout le temps qu'elle y resta. Le séjour fut plus long qu'on ne l'avoit prévu. Il fallut attendre l'arrière-garde, qui fut contrariée par les vents; puis acquérir des connoissances sur l'état du pays, pour former le plan d'attaque. Le roi avoit d'abord dessein d'aller droit en Palestine, et de conquérir Jérusalem, qui étoit le but de son voyage; mais on lui fit observer que la Palestine étoit un pays entièrement dévasté, que toutes les villes étoient démantelées; qu'à la vérité il seroit aisé de s'en emparer; mais que, n'ayant ni le temps ni les moyens de s'y fortifier, il arriveroit qu'aussitôt que les croisés seroient partis les chrétiens reperdroient leurs forteresses aussi promptement qu'ils les auroient acquises; qu'alors ils resteroient, comme auparavant, en proie aux vexations des infidèles, et que ce seroit toujours à recommencer. 1249.

Allez plutôt en Égypte, lui disoit-on. C'est le soudan ou souverain de ce pays qui tient sous ses lois la Palestine. C'est lui qui, sitôt que vous serez parti, s'en rendra de nouveau le maître. C'est par lui qu'il faut commencer, si vous voulez donner de la solidité au trône de Jérusalem que vous vous proposez de rétablir. Mais

1249. ce soudan étoit un prince très puissant. Il étoit petit-neveu de Saladin, et se nommoit Malec-Sala : il tenoit sous son empire, avec la Palestine et l'Égypte, les villes et pays de Damas. Il étoit bon général, exercé à la guerre, qu'il faisoit continuellement aux Arabes, et toujours à la tête d'une armée de Mamelucks, milice turque du Kapschak ou de la Circassie, qu'il s'étoit formée, et qui étoit destinée à détrôner la famille de Saladin.

Les derniers motifs ayant prévalu malgré les difficultés auxquelles on devoit s'attendre, l'attaque de l'Égypte fut résolue, et on cingla vers Damiette. Aussitôt qu'on en aperçut les tours, toute la flotte se rassembla autour de la galère du roi. Les chefs montèrent sur son bord pour recevoir ses derniers ordres : « Il parut d'un « air à inspirer de la résolution aux plus timides (1), « *Vous promets*, dit Joinville, l'historien de cette croi-« sade, *que oncques si bel homme armé ne vis. Il parois-« soit par dessus de tous, depuis les épaules en amont.* « Quoiqu'il fût d'une complexion délicate, son courage « le faisoit paroître capable des plus grands travaux. Il « avoit les cheveux blonds, et réunissoit tous les agré-« ments qui accompagnent d'ordinaire cette couleur. On « remarquoit dans toute sa personne un je ne sais quoi si « doux en même temps et si majestueux, qu'en le voyant « on se sentoit pénétré en même temps de l'amour le « plus tendre et du respect le plus profond. La simpli-« cité de ses armes, simplicité qui n'excluoit pas la pro-« preté, lui donnoit un air plus guerrier que n'auroit « pu faire la richesse qu'il négligeoit. »

Sa harangue fut courte ; il parloit à des braves qui

(1) Velly, t. IV, p. 417.

n'avoient pas besoin d'être excités à bien combattre ; il s'attacha seulement à réveiller en eux les sentiments chrétiens qui auroient dû être le mobile de leur entreprise. Dans la crainte que le soin de veiller à sa conservation ne les rendît trop circonspects dans l'action, il leur dit : « Ne me regardez pas comme un prince en « qui réside le salut de l'état et de l'église ; vous n'avez « en moi qu'un homme dont la vie, comme celle de tout « autre, n'est qu'un souffle que l'Éternel peut dissiper « quand il lui plaît. Marchons avec confiance ; si nous « restons victorieux, nous acquerrons au nom chrétien « une gloire qui remplira l'univers; si nous succombons, « nous obtiendrons la couronne du martyre. » 1249.

Il donne le signal ; la chaloupe qui portoit l'oriflamme précède les autres. Comme s'il y avoit honte d'être prévenu, Louis entre dans la mer jusqu'aux épaules, l'écu pendu au cou, l'épée au poing. Une armée bordoit le rivage ; une flotte défendoit le port. Vaisseaux et soldats furent en même temps attaqués avec fureur par les François, quoiqu'ils n'eussent pas encore leur arrière-garde, retardée par les vents. La défense dura deux jours : deux jours de combats équivalents à deux batailles. Enfin l'opiniâtreté des Sarrasins céda à la bravoure françoise ; ils abandonnèrent Damiette, sans penser à la défendre. Les François en prirent possession, la munirent, la fortifièrent, et s'en firent un point d'appui pour le reste de l'expédition.

L'arrière-garde arriva ; il fut décidé qu'on iroit au Caire, et on fit des préparatifs pour passer le Nil. La possession de Damiette donnoit la jouissance d'une rive ; on se flatta d'autant plus aisément de s'emparer de l'autre, qu'on savoit la mort de Malec-Sala, qu'une

1249. maladie venoit d'enlever à la Massoure, comme il revenoit en toute hâte de la Mésopotamie pour s'opposer aux croisés. En attendant Almoadin son fils, qu'il avoit laissé en Mésopotamie, les Sarrasins élurent pour commandant Facardin, l'un d'entre leurs chefs.

Alors commencèrent les désastres des croisés. Ils passèrent le Tanis qu'ils avoient devant eux par un gué que des transfuges leur indiquèrent. Robert, comte d'Artois, l'aîné des frères du roi, demanda à passer le premier et à conduire l'avant-garde. Louis, qui se défioit de son bouillant courage, ne le lui accorda que sous la condition expresse qu'il n'attaqueroit point que lui-même ne fût à portée de le secourir. Le comte promet tout : mais, à peine a-t-il passé le fleuve, qu'il fond sur les ennemis, dont la contenance lui paroît incertaine : il les disperse et les poursuit jusqu'aux portes de leur camp. En vain le grand-maître des Templiers et les autres généraux, suspectant une fuite aussi précipitée, essaient de modérer l'ardeur du jeune prince : à leurs sages remontrances il ne répond que par des
1250. insultes et continue à marcher en avant. Frémissant d'indignation, mais n'osant toutefois l'abandonner, ils le suivent à l'attaque du camp, qui est surpris. Facardin est tué dans la mêlée; son armée, composée de soixante mille combattants, se débande, et perd à-la-fois son général, ses machines et son camp. Jamais témérité n'avoit été couronnée d'un pareil succès ; mais le comte semble prendre à tâche de lasser la fortune. Ce n'est point assez pour lui d'avoir dispersé l'ennemi ; seul, il veut l'anéantir ; et, sans attendre son frère, avec la poignée d'hommes et de chevaux qu'il a sous la main, et malgré les nouvelles remontrances de ses généraux,

qu'il se croit de plus en plus autorisé à mépriser, il 1250.
poursuit les fuyards, entre pêle-mêle avec eux dans la ville de la Massoure, et, toujours emporté par son ardeur, passe au-delà de la ville sans penser seulement à se l'assurer par un détachement. Il ne s'arrête que lorsqu'il se voit dans l'impossibilité d'atteindre les fuyards. Pendant qu'il s'opiniâtroit si imprudemment à leur poursuite, un Musulman nommé Bondochar, simple Mameluck, mais homme de tête, qui préludoit à sa haute fortune, reconnoît qu'il n'est poursuivi que par une poignée d'hommes qui n'est pas soutenue. Il le fait remarquer à ses compagnons, en rallie plusieurs, et, avec le discernement d'un général, il marche droit à la Massoure, dont il s'assure. Il y massacre le peu de chrétiens qu'il y trouve, puis ceux qui y revenoient à la file, sans défiance d'y rencontrer un ennemi. Tous les généraux tombent sous ses coups, et avec eux le comte d'Artois. Bondochar fait publier que c'est le roi lui-même qui a été tué, et ranime ainsi le courage des Musulmans, qui brûlent alors du desir de venger la honte de leur surprise.

Louis cependant avoit passé le fleuve; mais il ne restoit plus personne à secourir. A la nouvelle de ce désastre, l'effroi changea de côté, et il ne fallut pas moins que l'intrépide fermeté du roi pour résister à l'impétuosité des Sarrasins. Les François ne furent point battus, ils contraignirent même l'ennemi à rentrer dans son camp avec une perte immense; mais, quelque considérable qu'elle pût être, l'issue de la bataille fut moins funeste aux Sarrasins, qui pouvoient se recruter, qu'à Louis, qui y perdit la moitié de son armée.

1250. Devenus bien supérieurs, les Sarrasins changèrent leur manière de combattre; ils laissèrent les croisés assez tranquilles dans leur camp, craignant d'irriter ces lions, dont la fureur paroissoit terrible; dans ce camp où les uns pleuroient leurs amis, et gémissoient sur eux-mêmes, tourmentés par la douleur des blessures, dont l'ardeur du climat augmentoit le danger, les autres se livroient au jeu et à la bonne chère, autant que leur situation le permettoit, car les vivres vinrent bientôt à manquer. Ils arrivoient de Damiette par des bateaux; les coureurs ennemis répandus sur l'autre bord du Nil tuoient à coups de flèches les matelots, et s'emparoient de la cargaison; les remèdes et les secours de toute espèce pour les malades devinrent aussi rares que les vivres; une contagion mit le comble à tous ces maux.

Comme la plupart des chefs avoient été tués, comme presque tous les autres et le roi lui-même étoient languissants et dans une espèce de stupeur, à peine donnoit-on des ordres. Il n'y avoit plus de discipline; les cadavres restoient sans sépulture autour du camp, où on les jetoit sans précaution; il s'en amoncela un grand nombre auprès d'un pont que Louis avoit fait jeter sur le Tanis. La corruption des uns et des autres infecta l'air et les eaux; les petits poissons que le soldat en tiroit, corrompus eux-mêmes, étoient plutôt un poison qu'une nourriture. Une si triste situation fit songer à la retraite, retraite de malades, de blessés, d'hommes exténués par défaut de nourriture, sous un soleil brûlant, devant une armée saine et active. On entassa des blessés, ou languissant de maladies, le plus grand nombre qu'on put dans les bateaux. On plaça le roi avec

peine sur un cheval. On se distribua les postes ; les moins foibles se chargèrent de protéger la marche. 1250.

Mais cette triste phalange ne se fut pas plutôt ébranlée que les ennemis l'assaillirent de tous côtés, de près, de loin, en queue et de front, à coups de dards, d'épées et de masses. Louis, dans ce moment, retrouva sa vigueur; il faisoit avec les chevaliers qui l'environnoient des charges terribles. Pendant la fuite des ennemis, les François tâchoient de gagner du terrain ; mais ceux-là revenoient toujours plus nombreux. Les forces enfin abandonnèrent le monarque ; il succomboit, il alloit être tué ou pris. Un chevalier nommé Geoffroy de Sargines le tira de la mêlée, reçut les coups qu'on lui portoit, et le fit passer au-delà du pont. Gauthier de Châtillon soutint long-temps seul sur ce pont l'effort des ennemis ; mais ils l'abattirent à la fin, et, passant précipitamment par-dessus son corps hérissé de flèches, percé et meurtri, ils arrivèrent à une maison où gisoit le monarque presque mourant. Des chevaliers le défendoient encore. Un huissier cria, sans commandement, que le roi ordonnoit qu'on se rendît, que, s'ils ne le faisoient pas, ils exposoient sa personne. Les armes leur tombèrent des mains, qui furent aussitôt chargées de chaînes.

Le roi, ses frères et les seigneurs pris avec eux, eurent beaucoup à souffrir de la soldatesque effrénée, jusqu'au moment où Louis put s'aboucher avec Almoadin. Ils firent ensemble un traité assez avantageux pour des vaincus, réduits à une si extrême détresse : mais la catastrophe du soudan les replongea dans de nouveaux malheurs. Quelques émirs, mécontents ou jaloux, inspirèrent à leurs troupes des sentiments de révolte,

1250. Ils répandirent le bruit qu'Almoadin vouloit garder pour lui et ses favoris la rançon du roi, sans leur en faire part; qu'il avoit même dessein de se servir des prisonniers françois, après qu'il auroit rompu leurs fers, pour se débarrasser de ceux qui lui étoient suspects, entre autres des Mamelucks, qui faisoient dès-lors un corps puissant dans l'armée. Ces imputations soulévent cette milice ombrageuse. Ils attaquent le jeune soudan à l'improviste : il se sauve dans une tour de bois sur le bord du Nil. Les révoltés y mettent le feu. Almoadin se jette dans le fleuve pour se sauver à la nage; mais il est percé de flèches avant d'arriver à l'autre bord.

Le roi se ressentit, ainsi que les autres prisonniers, de l'anarchie causée par cette rebellion. Les mutins s'emparèrent de sa personne. Les uns venoient lui demander insolemment leur part de sa rançon : ils allèrent même jusqu'à le menacer de massacrer sous ses yeux ses compagnons d'infortune, et de le mettre lui-même à la torture; pendant que d'autres, temoins de son courage dans la bataille, admirant sa fermeté dans les fers, et touchés de sa patience et de sa douceur, lui offroient leur couronne. Il devint, en quelque manière, arbitre entre les émirs, et les rapprocha. On remit sur le tapis le traité dont l'exécution avoit été suspendue par les troubles, et il fut suivi sans aucun changement. Le roi rendoit Damiette pour sa rançon personnelle, n'ayant jamais voulu consentir à être mis à prix d'argent : pour ses frères et les autres prisonniers, il s'engageoit à une somme de huit cent mille besans d'or (1) (cent mille

(1) Besans ou bisantins, monnoie de Bysance ou de Constantinople, de la valeur d'un huitième de marc d'argent, et par conséquent équivalent à 6 à 7 fr. d'aujourd'hui.

marcs d'argent), dont le tiers seroit payé comptant, et on stipula une trève de dix ans. Louis laissa son frère Alphonse et un certain nombre de chevaliers en otages, et partit pour Damiette, d'où il envoya le premier paiement, qui délivra ces prisonniers. Le trésorier se vanta à Louis d'avoir gagné par ruse quelque chose sur le poids des espéces, auxquelles les Sarrasins ne se connoissoient pas. Le scrupuleux monarque ordonna que ce gain illicite fût restitué. Ce premier paiement, trop fort pour ce qui restoit dans la caisse royale, fut formé des contributions volontaires des malheureux qui avoient échappé, tant par terre que par eau, à la fureur des barbares, et qui s'étoient réfugiés à Damiette, et de tous les meubles et bijoux que la reine Marguerite, Jeanne, sa belle-sœur, et les dames de leur suite, purent retrancher à leur nécessaire, et qu'elles vendirent à des Juifs. 1250.

Le roi remit Damiette aux Sarrasins, et se rendit à Saint-Jean-d'Acre, où la reine l'avoit déja précédé. Il seroit difficile de peindre la désolation de cette princesse quand elle avoit appris la captivité de son mari. L'idée effrayante qu'elle s'étoit faite, peut-être avec raison, de la lubricité de la milice asiatique, lui causoit des convulsions de désespoir. Elle s'imaginoit toujours les entendre aux portes de son appartement : on mettoit la nuit, dans sa chambre, un vieux chevalier pour la rassurer. Dans un de ses moments d'effroi, elle se jeta à ses pieds : « Jurez-moi, chevalier, lui dit-elle, que « vous ferez tout ce que je vous demanderai. » Il le promit. « C'est, ajoute-t-elle, que, si les Sarrasins s'empa-« rent de cette ville, vous me couperez la tête avant qu'ils « me puissent prendre. — J'y songeois », répondit-il.

1251-53. Les princes et leur suite abandonnèrent le plus tôt qu'il leur fut possible cette plage funeste; mais, malgré leurs instances, le roi demeura en Palestine. Il avoit une double intention : la première de ne point laisser sans espoir les chrétiens de ce pays, qu'il étoit venu secourir, et de ne point perdre tout le fruit de ses peines; la seconde de forcer les infidèles à remplir, à l'égard des prisonniers, les conditions de la capitulation. Dans l'ivresse de leur succès, en prenant Damiette, ils avoient massacré les chrétiens sains et malades qu'ils y trouvèrent. Au lieu de garder auprès d'eux ceux dont ils espéroient la rançon, ils les envoyoient au loin dans le désert, afin que les travaux auxquels ils les assujettissoient fissent augmenter le prix du rachat; ils eurent même la mauvaise foi de retenir, sous mille prétextes, ceux dont ils avoient touché l'argent. Il n'y avoit que la présence du monarque, l'estime dont il jouissoit, la crainte qu'il inspiroit encore dans son malheur, qui pût mettre des bornes à ces vexations. Il réussit ainsi à rassembler autour de lui beaucoup de soldats et de chevaliers, que son départ auroit réduits à une perpétuelle captivité. Il releva les fortifications de plusieurs villes, et accorda entre eux les princes chrétiens de la Palestine. Ceux qui lui donnèrent le plus de peine furent les chevaliers de Saint-Jean et ceux du Temple, dont les prétentions et les priviléges se croisoient : ils les mit en état, s'ils fussent restés unis, de se soutenir contre les infidèles, en attendant les secours qu'il ne désespéroit pas de leur apporter. Ce fut l'ouvrage de quatre années de séjour, pendant lesquelles il s'occupa des mêmes actions de justice et de bienfaisance que celles qu'il exerçoit dans son royaume.

Il régnoit véritablement par sa vertu ; ce fut elle qui le sauva du poignard du prince des Assassins, qu'on appeloit le *Vieux de la Montagne*, redouté dans tout l'Orient. Ce souverain d'une petite contrée, dont on ignore la position exacte, et que l'on place dans les montagnes de la Syrie, ou dans celles de la Perse, mettoit à contribution les rois. Il avoit fait bâtir un palais délicieux, dans lequel il renfermoit des jeunes gens dont il fascinoit l'esprit par la jouissance de tous les plaisirs ; il leur inculquoit la persuasion qu'ils goûteroient pendant toute l'éternité dans le Paradis céleste les voluptés dont il les enivroit dans le terrestre ; qu'ils en jouiroient s'ils obéissoient à ses ordres, quels qu'ils fussent, aux risques même de leur vie. Ces fanatiques, envoyés à une cour, demandoient des présents au nom de leur prince. Si le roi refusoit, il falloit qu'il prît bien des précautions pour échapper à leur zèle sanguinaire : car que ne peut pas un homme qui s'est dévoué à la mort? 1251-53.

Il en arriva deux auprès du monarque françois. Admis à sa présence, ils lui dirent : « Connoissez-vous « notre maître? » Il répondit froidement : « J'en ai en- « tendu parler. — Comment, répliquèrent-ils, est-ce là « l'estime que vous faites de celui de qui dépend votre « vie? Tous les sceptres se baissent devant lui : c'est « par sa permission que vous vivez. Le roi de Hongrie, « le sultan d'Égypte, tous les princes de l'une et de l'au- « tre loi, lui ont rendu leurs devoirs ; et vous, depuis si « long-temps que vous êtes en Orient, vous ne lui avez « envoyé ni présents ni remerciements. Hâtez-vous « de lui payer l'usufruit de votre vie, qui ne sera « pas longue, si vous ne vous soumettez point à ses « ordres. » Louis les remit à un autre instant pour

avoir sa réponse, et, quand ils revinrent, ils trouvè-
1251 53. rent les grands maîtres des deux ordres et d'autres seigneurs qui leur dirent : « Qu'on ne parloit point à un « roi de France ainsi qu'ils l'avoient fait; que, sans le « respect pour le droit des gens, on les eût fait jeter à la « mer, et qu'ils eussent à se représenter sous quinzaine « avec d'autres lettres de leur maître, pour faire satis- « faction de leurs imprudentes menaces. » Quinze jours ne se passèrent pas que de nouveaux ambassadeurs lui apportèrent la chemise et l'anneau de leur prince. La chemise qui touche le corps, et l'anneau qui est le sceau du mariage, marquoient la disposition du *Vieux de la Montagne* à contracter une union étroite avec le roi des François. L'aventure finit par des présents réciproques. La crainte peut-être avoit saisi le vieux prince; il n'étoit rien moins qu'invincible : déja il étoit tributaire des chevaliers de la Palestine, et, cinq ans après, les Tartares, dans une de leurs excursions, détruisirent le Paradis, et dispersèrent les adeptes et leurs houris.

1254. Le roi auroit pu profiter de la déférence générale pour visiter les lieux saints et achever son pélerinage. Certainement il auroit été reçu avec respect dans Jérusalem, quoique cette ville fût entre les mains des infidéles; mais on lui fit observer qu'il étoit au-dessous de la dignité d'un grand monarque d'entrer en suppliant dans une ville dont il s'étoit promis la conquête, et pour laquelle il avoit fait de si grands efforts. Il renonça donc à ce projet, et dès ce moment il tourna les yeux vers la France. Blanche, sa mère, établie régente, étoit morte il y avoit plus d'un an; raison péremptoire pour ne pas retarder davantage son retour.

Il s'embarqua avec la reine et ce qui lui restoit de sa

cour, augmentée d'un fils, dont Marguerite étoit accouchée à Damiette, trois jours après avoir reçu la nouvelle de la captivité de son mari. On le nomma Tristan, parcequ'il étoit né dans les tristes circonstances de cette malheureuse entreprise. Pendant que l'on voguoit à pleines voiles vers l'île de Chypre, une secousse violente ébranle le vaisseau à la vue d'une petite île déserte : on juge qu'il a touché, et sa visite montre le danger de continuer la route sur ce navire, fait exprès pour contenir beaucoup de monde ; il n'y en avoit point d'autre. On propose au roi de débarquer. Il refuse ; on le presse : « Pourquoi, dit-il, tant d'instances ? C'est, lui répond-on, « que la conservation de quelques malheureux matelots « importe peu à l'univers ; mais rien ne peut égaler le « prix d'une vie comme celle de Votre Majesté. — Or, « sachez, reprend ce généreux prince, qu'il n'y a per- « sonne ici qui n'aime son existence autant que je puis « aimer la mienne. Si je descends, ils descendront aussi ; « en me rembarquant sur quelque navire qu'on m'en- « verra moins grand que celui-ci, je serai obligé de « laisser la plupart dans une terre étrangère, peut-être « sans espérance de revoir jamais leur pays. J'aime « mieux mettre en la main de Dieu ma vie, celle de la « reine, et nos trois enfants, que d'exposer tant de « personnes à un si triste sort. » Le dommage fut réparé. Il acheva heureusement son voyage, pendant qu'en effet ceux qui quittèrent le bâtiment restèrent plus de deux ans sans trouver moyen de retourner en France. Il est rare qu'un monarque, qu'un prince, quelqu'un enfin distingué par sa naissance ou ses dignités, se mette ainsi au niveau des autres hommes. Cette humilité lui venoit de la persuasion du néant de

1254.

toutes les grandeurs en présence du Souverain Être.
1254. Sénéchal, disoit-il à Joinville, après une affreuse tempête qui avoit pensé les engloutir : « Or, regardez si « Dieu n'a pas montré son grand pouvoir quand, par « un seul des quatre vents, le roi, la reine, ses enfants, « et tant d'autres personnages, ont pensé abymer. Ces « dangers sont des avertissements et des menaces de « celui qui peut dire : Or, voyez-vous que je vous eusse « tous laissé noyer, si j'eusse voulu? » Il paroissoit étonnant au pieux monarque que les gens de mer, séparés de la mort par une simple planche, y pensassent si peu. Il établit une police sévère sur son vaisseau; les jurements étoient punis, le jeu défendu. La prière se disoit à des heures fixes, quand le temps le permettoit; on faisoit des instructions chrétiennes aux matelots, sur-tout aux jeunes : et le monarque ne croyoit pas au-dessous de lui d'animer ces exercices par sa présence.

Le sire de Joinville, qui nous a conservé ces détails, étoit assez familier avec lui pour se permettre des observations qu'on pourroit regarder comme tenant de la remontrance. Le roi descendit dans un petit port de Provence, où on ne l'attendoit pas. Il n'y avoit ni chevaux ni commodités propres au transport de tant de personnes et de leurs équipages : heureusement l'abbé de Cluni, qui se trouvoit dans le voisinage, lui amena deux chevaux. Il eut à cette occasion une audience qui parut longue. « N'est-il pas vrai, Sire, dit Joinville au « roi, que le présent du bon moine n'a pas peu contribué à le faire écouter si longuement? Il en peut être « quelque chose, répondit le roi. Jugez donc, Sire, re- « prit le bon chevalier, ce que feront les gens de votre

« conseil, si Votre Majesté ne leur défend pas de prendre 1254.
« de ceux qui ont affaire pardevant eux : car, comme « vous voyez, on en écoute toujours plus volontiers. Le « roi sourit, sentit la sagesse de l'avertissement, et, « ajoute le sénéchal, il ne l'oublia pas. »

Il trouva son royaume en bon état. Pendant son absence il n'avoit été troublé que par les désordres des pastoureaux. On appela ainsi des hommes possédés d'un enthousiasme fanatique, qui saisit principalement les gens simples de la campagne, de petits cultivateurs, et sur-tout les bergers. Leur association commença par les exhortations véhémentes d'un nommé Jacob, natif de Hongrie, échappé des cloîtres de Cîteaux. Il prêchoit la croisade, non, disoit-il, aux gentilshommes et aux riches, dont Dieu rejetoit l'orgueil, mais aux pauvres et aux petits, auxquels Dieu avoit réservé l'honneur de délivrer le roi et les lieux saints. La Sainte Vierge et les Anges lui avoient apparu et commandé de rassembler les fidèles pour la sainte expédition.

Bientôt le *maître de Hongrie*, ainsi l'appeloit-on, fut environné de disciples, hommes de tous états, femmes et enfants, dont on fait monter le nombre à cent mille. Il leur distribua des drapeaux chargés de devises et de représentations de ses visions, leur donna des chefs, tous prédicateurs comme lui. Le sujet de leurs discours changea à mesure qu'ils se renforçoient. Après n'avoir parlé que de piété et de dévotion, ils se mirent à invectiver contre les moines, les chanoines, les évêques et la cour de Rome. Ils se donnoient la licence d'exercer, quoique laïcs, les fonctions du culte, confessoient, *dépeçoient* les mariages, les *refesoient*, accommodoient la morale chrétienne à leurs idées et à leurs intérêts, et ces

1254. intérêts étoient un libertinage affreux qui s'introduisit dans ce ramas d'hommes grossiers, ignorants et oisifs. Quand Jacob prêchoit, il étoit environné de satellites, prêts à se jeter sur ceux qui oseroient le contredire. Un clerc eut cette hardiesse à Orléans. Il entreprit de réfuter *le maître :* pour toute réponse, un de ses disciples lui fendit la tête d'un coup de hache.

La régente toléra d'abord ces rassemblements de croisés, parcequ'elle n'y voyoit que des secours qui se préparoient pour son fils. Jacob, à la tête de sa troupe, fut bien reçu dans Paris. En faisant les fonctions sacerdotales, il se décora dans l'église de Saint-Eustache des ornements pontificaux; il prêcha avec son arrogance ordinaire, et, comme il étoit soutenu par la populace, les membres de l'Université, plus savants que guerriers, dit Mézeray, et de plus intimidés par l'assassinat de quelques prêtres victimes de ces furieux, se barricadèrent dans leurs colléges, et ne durent leur salut qu'à cette prudente précaution.

Pareilles scènes se passoient à Amiens, à Orléans, à Bordeaux, et dans d'autres villes, où les lieutenants de Jacob, aussi bien accompagnés que leur général, exerçoient leur mission. Ces excès étonnèrent la régente. Elle se repentit de ne les avoir pas arrêtés dans le principe, et prit des mesures sages, les moins rigoureuses cependant qu'il fût possible, contre des fanatiques la plupart plutôt séduits que méchants. Blanche ordonna qu'on laissât passer, qu'on aidât même ceux qui voudroient s'embarquer, ou quitter le royaume de toute autre manière: on saisit les chefs, dont on ne fit que peu de ces exemples sanglants qui aigrissent plutôt les persécutés qu'ils ne les corrigent. Ce défaut de chefs,

le besoin de vivres, le dégoût et l'ennui d'une vie errante, en rappelèrent beaucoup dans leurs demeures champêtres, où ils reprirent leurs travaux ordinaires. 1254.
Ainsi s'écoula ce torrent, parcequ'on lui ouvrit un passage; et Louis, à son retour, n'en trouva que de foibles traces.

L'Université lui causa quelque embarras. On peut se rappeler que les Jacobins et les Cordeliers reçus dans son sein, à condition de ne point enseigner publiquement, ouvrirent leurs écoles quand l'Université ferma les siennes, à l'occasion de l'excommunication de Philippe-Auguste: l'interdiction de l'instruction, qui rendoit oisifs une multitude d'écoliers, et faisoit fermenter le mécontentement dans ces jeunes têtes, étoit, pour un corps enseignant, un grand moyen de soutenir ses priviléges, ou d'en obtenir du gouvernement, que cette suspension inquiétoit. Si, dans ces temps de crise, les religieux continuoient de donner leurs leçons, l'Université n'avoit plus rien à espérer de cette interruption qui lui avoit été quelquefois si utile. Elle fit donc un décret qui portoit qu'aucun ne seroit reçu dans son sein s'il ne s'obligeoit par serment à obéir à ses statuts faits à ce sujet. Les religieux refusèrent de s'engager. Après bien des débats, l'affaire fut portée devant le pape, dont le tribunal étoit saisi d'une autre plus importante, en ce qu'elle touchoit la discipline de l'église gallicane.

Les atteintes que les religieux mendiants y portoient se connoissent par une bulle d'Innocent IV, donnée même avant les derniers troubles de l'Université: « Pour « garder les droits à chacun, dit le souverain pontife, « et spécialement aux évêques et aux curés, qui sont la

1254. « vraie hiérarchie ecclésiastique, les réguliers ne pour« ront point, aux jours de fêtes, recevoir les séculiers « à l'office divin, ni à la confession, sans la permission « de l'Ordinaire. Ils ne feront aucun sermon chez eux « pendant qu'on célébrera l'office divin aux jours de fêtes « dans les paroisses, ni dans les autres églises, sans l'or« dre des évêques et des curés des lieux. » Telle a toujours été la discipline de l'église de France. L'histoire ne doit pas la laisser ignorer. Dans ce procès sur la discipline se trouve souvent mêlée l'Université, parceque, si les religieux en général se soumettoient à l'Ordinaire, ceux qui étoient admis au doctorat se prétendoient, par ce titre, exempts de l'examen et de la juridiction épiscopale, quand ils vouloient confesser et prêcher. Il y eut sur ces matières, pendant six pontificats, plus de quarante bulles, atténuantes, confirmantes, explicatives, souvent contradictoires. Cette guerre de plume fut très animée.

Les adversaires répandirent avec profusion les critiques, les satires, les personnalités aigres et mordantes. Le roi ne se méla de ces querelles que pour adoucir les esprits; elles se seroient plus envenimées s'il avoit fait agir l'autorité. Elles ne finirent point, mais s'assoupirent.

1255-69. Les quinze années qui s'écoulèrent après le retour du roi présentent peu d'événements importants pour la postérité; mais les contemporains durent s'estimer heureux de vivre dans une période de temps qui fournissoit peu de matériaux à l'histoire. Son silence est quelquefois le signe du bonheur. Il se rencontre néanmoins dans cet espace de temps des faits qui méritent d'être recueillis. Le premier est une conciliation

entre les enfants de la comtesse de Frandre, Marguerite, 1255-69.
fille de Baudouin, premier empereur de Constantinople, et veuve de Bouchard d'Avesnes et de Guillaume de Dampierre. Elle voulut partager de son vivant ses états aux enfants des deux lits. Jean d'Avesnes, partagé du Hainaut, crut apercevoir dans sa mère de la prédilection pour Guy de Dampierre, son frère, qui obtint la Flandre. Il s'en plaignit amèrement, et s'échappa contre elle en propos insultants. Le roi, invoqué dans cette discussion que le sort des armes tenoit encore en balance, termina le différent au desir de la mère, et ordonna que le griffon que les d'Avesnes portoient dans leurs armes seroit peint désormais sans langue et sans griffes. C'est un talent dans un prince de proportionner la peine à la faute. C'en est encore un de savoir adoucir la remontrance.

« Une femme de qualité, vieille et fort parée, lui de-
« manda un entretien secret. Il la fit entrer dans son
« cabinet, où il n'y avoit que son confesseur, et l'écouta
« aussi long-temps qu'elle voulut. Madame, lui dit-il,
« j'aurai soin de votre affaire, si de votre côté vous avez
« soin de votre salut. On dit que vous avez été belle ; ce
« temps n'est plus, vous le savez. La beauté du corps
« passe comme la fleur des champs : on a beau faire,
« on ne la rappelle pas. Il faut songer à la beauté de
« l'ame, qui ne se fane pas. Ayez soin de votre ame,
« madame, et j'aurai soin de votre affaire. » L'historien qui rapporte ce fait présume que la coquette se corrigea.

Les officiers du comte d'Anjou avoient jugé en sa faveur un procès dans lequel un de ses vassaux réclamoit un château qu'il prétendoit lui appartenir. Le condamné appelle au roi. Le comte, indigné de sa hardiesse,

1255-69. le fait mettre en prison. Les plaintes de l'opprimé parviennent à Louis : il le fait mettre en liberté. Mais le plaignant n'avoit pas d'argent pour suivre son procès; la crainte de désobliger le frère du roi lui fermoit toutes les bourses, et en même temps le privoit d'avocats. Louis lui en nomme un, lui avance de l'argent, et l'affaire scrupuleusement discutée, le comte est condamné, et l'appelant réintégré dans son château.

Une cause à-peu-près pareille suscita un procès par-devant le conseil du roi pour lui-même : il y étoit présent. Le possesseur de la terre en litige produisoit, comme piéce probante, une charte revêtue de toutes les formes, et même du sceau ; mais ce sceau étoit brisé et en partie effacé. Sur ce défaut, les conseillers étoient prêts à rejeter la piéce. Louis se fait apporter d'autres chartes du même temps, en confronte les sceaux avec celui qu'on présentoit, remarque dans ces débris quelques restes qui lui en rendent l'authenticité probable, et se condamne lui-même.

On connoît son inflexible sévérité dans l'exercice de la justice ; c'est pourquoi toute la cour trembloit pour la vie d'Enguerrand, baron de Couci, coupable d'un meurtre affreux. Il avoit fait pendre, comme braconniers, deux jeunes gens de considération, qui s'exerçoient à tirer de l'arc dans une de ses forêts. Malgré les priviléges qu'il alléguoit, le roi le fit enfermer dans la tour du Louvre et comparoître devant son tribunal. Couci, amené en sa présence, demanda qu'il lui fût permis, selon la coutume pratiquée à l'égard des barons, d'appeler auprès de soi ses parents pour prendre leur conseil. Tous ceux qui siégeoient avec le roi se levèrent et se joignirent à l'accusé comme parents. Louis

l'étoit lui-même. Il demeura presque seul sur son tribunal, garni de trop peu de juges pour prononcer une sentence de mort. Il se laissa toucher par les prières de tant de personnes distinguées, et condamna du moins le coupable à la fondation de deux chapelles, où se feroit l'office pour le repos de l'ame des défunts, et il permit que, selon la loi des compensations, qui n'étoit pas tout-à-fait hors d'usage, le criminel rachetât sa vie par une somme de dix mille livres, qui fut employée à bâtir l'hôpital de Pontoise. 1255-69.

Cet Enguerrand étoit frère puîné et héritier de Raoul de Couci, blessé mortellement à la bataille de la Massoure, et le héros d'une tragique aventure qui a exercé la verve de nos poëtes. On doit se rappeler que chaque chevalier avoit une *dame de ses pensées*, à laquelle il rendoit des soins respectueux : mais la retenue des chevaliers, si vantée, n'étoit pas toujours telle qu'on ne pût quelquefois la suspecter. Raoul de Couci s'étoit dévoué au servage de Gabrielle de Vergy, épouse du seigneur de Fayel, qui prit de l'ombrage de cet attachement. Raoul, sentant sa mort inévitable et prochaine, appelle son écuyer, lui donne une lettre, lui ordonne de la porter, avec son cœur, renfermé dans un vase, et de remettre l'un et l'autre à la dame de Fayel. L'écuyer revenu de la Terre-Sainte, et rôdant autour du château pour s'acquitter de sa commission, est rencontré par le mari. Il lui arrache la lettre et le vase, livre le cœur à son cuisinier pour en faire un ragoût qu'il savoit plaire à sa femme, la regarde avec une maligne joie se repaître de ce mets affreux, et lui montre ensuite la lettre et le vase. Pendant que Gabrielle lit, son visage se couvre d'une sombre tristesse, avec

1255-69. toutes les marques d'un désespoir concentré, et, sans éclater en plaintes et en reproches, elle dit : « Puisque « j'ai mangé une si noble viande, et que mon estomac « est le tombeau d'une nourriture si précieuse, je n'y « en mêlerai jamais d'autre. » Elle s'enferme dans son appartement, et se laisse mourir de faim.

Il y a peu de régnes pendant lesquels la paix avec l'Angleterre ait été aussi soutenue que pendant celui de Louis IX; mais on peut douter s'il ne l'acheta pas un peu cher. Contre l'avis de son conseil, la seule fois, dit-on, qu'il s'en étoit écarté, il rendit à Henri III, roi d'Angleterre, le Limousin, le Quercy, le Périgord, qui avoient été confisqués sur Jean-sans-Terre. Il ajouta la promesse de l'Agénois et de la Saintonge, si Alphonse, son frère, mouroit sans enfants. Il est vrai que Henri, sans doute en reconnoissance de si beaux dons, donna à l'hommage qu'il fit au roi de France un éclat auquel le vassal ne se prêtoit pas volontiers dans ces sortes de cérémonies. Il se prosterna devant le trône de Louis, avec ses enfants, se reconnut son homme-lige, lui prêta serment de fidélité, se mit sous sa protection, et un des fils du roi étant mort, il aida lui-même, comme les autres princes, à porter son corps à la sépulture. On a blâmé cette générosité de Louis, dont il donna dans le temps des raisons assez mauvaises en politique, comme le scrupule de retenir des biens dont la confiscation lui paroissoit avoir été injuste, et le desir de se procurer par-là une paix constante avec l'Angleterre; mais c'étoit faire affront à la cour des pairs, qui avoit prononcé cette confiscation après mûre délibération sous Philippe-Auguste; et c'étoit aussi un mauvais moyen d'éviter la guerre, que d'augmenter le territoire

et par-là les forces et la puissance d'un ennemi déja si redoutable. 1255-69.

Il n'y a pas de services que Louis, toujours généreux à l'égard de Henri, ne se soit empressé de lui rendre. Celui-ci avoit établi gouverneur dans les provinces situées en France, et avec tous les pouvoirs de vice-roi, Simon de Montfort, comte de Leicestre par sa mère, beau-frère de Henri, dont il avoit épousé la sœur, et le plus jeune des fils du fameux Simon, qui avoit commandé la croisade contre les Albigeois. Leicestre en avoit usé dans son gouvernement de manière à soulever les seigneurs les plus puissants du pays. Sur les plaintes qu'ils formèrent, le comte passe en Angleterre pour se justifier près de Henri; mais ce fut avec une hauteur et une arrogance faite pour blesser son maître, lors même qu'il eût été innocent. De là entre eux une haine dont chacun saisit toutes les occasions de donner à l'autre des preuves. Celle de Leicestre fut favorisée par les circonstances. L'Angleterre étoit alors dans toute l'ardeur d'une discorde civile entre le prince et les barons, à l'occasion de diverses chartes de liberté, accordées et révoquées tour-à-tour par le foible monarque. Le comte fomente les mécontentements, obtient un éclat, léve des troupes, attaque celles que lui oppose son souverain, les dissipe, et parvient à s'emparer de la personne de Henri et de celle de son fils Edouard. C'est dans ces occurrences malheureuses que plus d'une fois l'arbitrage de Louis fut réclamé également par le prince et par les barons. Il s'employa avec zéle à les accorder, mais il ne put y réussir; et de leurs transactions avec lui, il ne demeura que le témoignage si honorable pour Louis, d'avoir été jugé par tous les

1255-69. partis assez juste et assez impartial pour les accommoder en effet.

Louis porta le même esprit de conciliation dans des différents survenus entre les comtes de Châlons et de Bourgogne; entre ceux-ci et Thibault V, comte de Champagne et roi de Navarre; entre les comtes de Bar et de Luxembourg. Les politiques de son conseil le blâmoient de son empressement à pacifier. Ne vaudroit-il pas mieux, disoient-ils, les laisser se battre entre eux, pour profiter ensuite de leur affoiblissement? « Si je suivois vos avis, leur répondit-il, je serois privé de la grace de Dieu, qui me commande « d'accorder les querelles entre les princes chrétiens, « et je perdrois la bienveillance de mes voisins, lesquels, s'apercevant de ma malice, se joindroient « pour m'attaquer, et, me trouvant abandonné de « Dieu, ils me vaincroient aisément. »

Ainsi Dieu, le desir de lui plaire, la crainte de l'offenser, étoient toujours dans sa bouche et dans son cœur. Cette disposition habituelle ne pouvoit exister sans des élans de dévotion qui paroîtroient fort étranges dans notre siécle, puisqu'ils parurent tels dans le sien. Il eut dessein de se faire moine. Ce ne fut pas une simple velléité, mais une résolution si bien prise, que la reine, ses enfants, son confesseur lui-même, eurent beaucoup de peine à le faire revenir de cette idée. Cependant ce même homme qui croyoit devoir sacrifier jusqu'à sa liberté à la religion étoit ferme contre les abus qu'on prétendoit autoriser des lois de l'église. Les excommunications étoient alors très fréquentes, et si ordinaires que les personnes frappées des foudres de l'église ne s'embarrassoient plus de se

faire absoudre, ni par conséquent de réparer les torts pour lesquels elles avoient encouru les censures. Les évêques se plaignirent au roi de cette négligence, et le prièrent de forcer les excommuniés à se faire absoudre dans l'année. Louis voulut bien s'y engager, mais à condition que ses juges examineroient si l'excommunication étoit justement prononcée. Cet arrangement ne plut pas aux évêques. « Mais, leur dit le monarque, « voilà le duc de Bretagne qui avoit été excommunié « par l'évêque de Nantes ; sept ans après, l'excommu- « nication a été déclarée à Rome indûment fulminée. « Si j'avois forcé le comte à la faire lever dans l'année, « je l'aurois injustement engagé à des satisfactions qu'il « ne devoit pas. » Les évêques retirèrent leur requête. Jamais S. Louis ne permit que la juridiction ecclésiastique empiétât sur la royale, et il eut toujours grand soin de contenir la première dans ses justes bornes. 1255-69.

On remarque cette attention dans son code intitulé, *Etablissements de S. Louis*. Il ne parut qu'un an avant sa mort; mais c'est l'ouvrage de toutes les années pacifiques de son régne, le fruit du travail de personnages d'une habileté et d'une probité reconnues, chargés de surveiller la conduite des juges et l'exercice de la police. Il prenoit ce soin lui-même. On trouve dans ces institutions des réglements pour le commerce, auquel les voyages d'Asie avoient donné quelque activité. S. Louis s'y est appliqué sur-tout à débrouiller le chaos des lois féodales et à assurer les propriétés; il fixe les ressorts des juridictions, les causes ou délits dont la connoissance leur est attribuée, le droit d'appel, depuis le seigneur châtelain jusqu'au souverain: par-là il a préparé l'affranchissement des bourgeois des villes,

1255-69. et donné lieu à la formation de ce qu'on a appelé depuis le *tiers-état*. Le vagabondage est sévèrement défendu ; des patrouilles réglées sont ordonnées dans les campagnes et sur les chemins, et les habitants des lieux où un crime s'est commis en sont rendus responsables.

Comme les asiles étoient sacrés, et leur inviolabilité réputée tenir à la religion, Louis ne les abolit pas ; il défendit, au contraire, que les criminels fussent pris dans l'église ; mais il ordonna que le clergé les mettroit dehors, et que, s'il ne les chassoit pas, les officiers royaux pourroient les aller prendre jusqu'au pied des autels. Les péages très fréquents, qui génoient la communication, furent ou retranchés ou supprimés. Il fut défendu au juge d'acheter des biens dans l'étendue de sa juridiction ; la peine du talion fut proscrite, sans distinction d'états ni de personnes. Le roi donna plus de force et d'authenticité aux lois déja faites pour suspendre les guerres particulières pendant quelques jours de la semaine ; il prit même assez d'empire sur la coutume pour les faire cesser des semaines entières, qu'on appeloit *les semaines le roi.*

S'il ne put abolir les duels judiciaires, il fit du moins observer les lois rigoureuses de ces combats, lois bien capables de les rendre moins fréquents, en portant d'avance la terreur et l'effroi dans le cœur des champions. Avant qu'il leur fût permis de combattre, ils subissoient un interrogatoire sévère, accompagné d'exhortations et de serments. On récitoit solennellement sur eux l'office des morts, comme s'ils n'en devoient pas revenir, et on les avertissoit que le vaincu seroit traîné hors de la lice par les pieds, et attaché au gibet. Pen-

dant ces lugubres cérémonies, la réflexion pouvoit amener le repentir ou le désistement. S'ils persistoient, les juges du camp donnoient le signal après qu'on leur avoit répété la funeste sentence d'être traîné par les pieds et pendu, sentence qui devoit être exécutée sur le mourant comme sur le mort, car il pouvoit arriver que le vaincu ne fût que blessé. Ceux qui se louoient pour ces sortes de combats subissoient, sans grace, le sort destiné à leurs commettants. On l'avoit ainsi réglé, de peur que l'assurance d'être exempts du dernier supplice ne les disposât à ne point employer tous leurs efforts contre l'adversaire avec lequel ils se seroient arrangés d'avance. Ces sortes de combats se prescrivoient judiciairement, non seulement pour venger des affronts ou des violences personnelles, mais encore pour obtenir la possession disputée de terres, seigneuries, ou autres propriétés. 1255-69.

Les *semaines le roi* furent très utiles à Charles d'Anjou, frère de Louis, pour la conquête de Naples et de la Sicile. Depuis long-temps les empereurs et les papes ne cessoient d'attiser le feu d'une guerre acharnée, dont le terme sembloit être la destruction des uns ou des autres. Les princes de la maison de Souabe qui occupoient le trône impérial avoient encore irrité le dépit des papes par une alliance qui, leur donnant Naples et la Sicile, avoit considérablement accru leur puissance en Italie. Frédéric II, l'un des princes les plus illustres que l'Allemagne ait eus pour chefs, avoit été, pour cette raison, plus en butte qu'aucun autre, soit aux menées sourdes, soit aux agressions découvertes des souverains pontifes. Il avoit soutenu leurs attaques avec vigueur: mais, s'il en sortit avec gloire, les

1255-69. fatigues qui en furent inséparables abrégèrent de beaucoup sa carrière. Conrad IV, son fils, digne par son énergie de remplacer un tel père, en eut une bien plus courte encore. A peine il étoit sur le trône, que, par le crime de Mainfroi, son frère naturel, le poison vint trancher ses jours. Il laissa pour héritier de ses états et de ses dangers un fils encore au berceau, connu sous le nom de Conradin.

Le pape Urbain IV, comme seigneur suzerain du royaume de Naples, se déclare tuteur de cet enfant, et à ce titre se met en possession de ses états. Mainfroi prend la même qualification, et s'en autorise pour chasser l'armée du pape, qui fait en vain prêcher une croisade contre lui. Il bat les croisés qu'on lui oppose, et, victorieux de toutes parts, il dépouille un masque dont il n'a plus besoin, et se fait poser la couronne sur la tête. Urbain, dans l'impuissance de conserver le patrimoine de son pupille, avisant aux moyens d'en priver au moins l'usurpateur, se croit autorisé à disposer d'un royaume dont il est suzerain, et l'offre en conséquence à Charles, frère de S. Louis, comte d'Anjou de son chef, et de Provence par sa femme. Sourd aux conseils généreux et timorés de son frère, Charles accepte l'offre en 1265, passe en Italie, est couronné à Rome, puis entre dans la Pouille, à la tête d'une nouvelle armée de croisés. Il rencontre Mainfroi près de Bénévent, lui livre bataille, et le défait. Mainfroi même est tué dans la mêlée, et laisse une fille nommée Constance, qu'il faut remarquer, en ce que, mariée alors à Pierre-le-Grand, roi d'Aragon, elle lui porta des droits que nous verrons se réaliser sous peu, et d'une manière bien tragique pour les François.

Charles d'Anjou, devenu roi de Sicile par la mort de Mainfroi, tarda peu à avoir un nouvel ennemi à combattre. Conradin, à la tête d'une armée d'Allemands, que ses graces, sa jeunesse et ses malheurs avoient attachée à sa fortune, venoit reconquérir l'héritage de ses pères. Mais que pouvoit une expérience de seize ans contre un prince consommé dans l'art de la guerre? Les deux armées se rencontrèrent à Aquila dans l'Abbruzze. Celle de Conradin, victorieuse au premier choc, s'étant débandée pour piller le camp de Charles, fut chargée par une troupe de Picards, qui la défit entièrement. Conradin échappa à ce désastre, et il étoit près de s'embarquer et de se dérober à toutes les poursuites, lorsqu'il fut arrêté et livré à Charles, qui remit à un tribunal composé de juges de toutes les parties du royaume à prononcer sur le sort du jeune prince. Mais cet appareil de justice et d'impartialité n'avoit été imaginé que pour sauver des apparences trop odieuses. Ce jeune héros, dont le crime avoit été de se commettre aux hasards de la guerre pour réclamer les droits les plus légitimes, fut jugé digne de mort. La sentence fut exécutée publiquement à Naples : et ce fut la main du bourreau qui, en 1268, éteignit cette illustre maison de Hohen-Stauffen, ou de Souabe, qui avoit donné à l'Allemagne six des plus grands empereurs qui l'aient gouvernée.

1255-69.

Des historiens ont prétendu excuser le roi de Naples, en disant que la vie de Conradin auroit été la mort de Charles. Affreuse politique, qui punit par un supplice présent un mal qui pouvoit ne pas arriver! Ce Charles s'est montré sur le trône soupçonneux, dur, tyran sombre, haï de ceux mêmes qui l'y avoient placé.

1255-69. Plusieurs revinrent en France, d'autres s'établirent dans la conquête, et ce fut la seconde fois que les François donnèrent des maîtres à cette partie de l'Italie : deux cent vingt ans auparavant ils l'avoient soumise, conduits par les fils de Tancréde de Hauteville, connus sous la dénomination de rois normands.

On voit par-là que le François n'a besoin que d'être conduit pour tenter les choses les plus difficiles ; de même, tranquille dans ses foyers, il déploie une égale ardeur pour les sciences et les arts, quand il a l'exemple d'un prince qui les aime et qui les protége : tel fut Louis IX. Les savants, comme nous l'avons déja dit, trouvoient auprès de lui un accueil favorable, des distinctions flatteuses, des encouragements et des récompenses. Outre ses bienfaits à l'Université de Paris, il en créa une à Bourges, augmenta celle de Toulouse, fit des dons importants à la Sorbonne, et la rendit dépositaire de livres très précieux pour le temps, et qui ont commencé sa bibliothéque. Il est à remarquer que les premiers de nos poëtes et de nos historiens qui ont écrit en françois, Guillaume de Lorris et Villehardouin, vivoient pendant son régne. On croit que ce fut lui qui engagea Vincent de Beauvais, dominicain célébre, à écrire le *Miroir historial*, que nous avons encore. Aux fondations littéraires il ajouta des fondations pieuses ; la Sainte-Chapelle, divers hôpitaux, et entre autres celui des Quinze-Vingts, et des couvents pour les Dominicains, pour les Cordeliers et pour les Carmes. Ses faveurs tomboient avec profusion sur tous ces ordres. Il a fait des dépenses considérables en châsses, bijoux et ornements pour les monastères de Saint-Denys et d'autres églises. Louis savoit qu'on le blâmoit de ces prodi-

galités ; mais il répondoit : « Si argent projetois en pia- 1255-69.
« fes et ribauderies, cil qui se deult ne m'affoleroit « mie. » (Si j'employois mon argent en faste et en débauches, tel se plaint de moi, qui se garderoit alors de me blâmer).

On ne doit pas mettre au nombre des générosités répréhensibles ce qu'il dépensoit pour l'éclat du trône et la solennité des fêtes qu'il rendoit nationales. Le peuple montra la part qu'il prenoit à la satisfaction du souverain dans les réjouissances qui eurent lieu lorsqu'il maria sa fille Élisabeth à Thibault II, roi de Navarre, et son fils aîné, Philippe, avec Isabeau d'Aragon. Lorsqu'il fit chevalier ce même Philippe, et Robert, son neveu, fils de Robert, son frère, tué à la Massoure, tout Paris fut tapissé, et ses habitants se livrèrent à cette vraie joie qui caractérise l'affection. Aussi Louis, touché de ces marques d'attachement, disoit dans une effusion de tendresse à Philippe son fils, qui devoit lui succéder : « Beau fils, je te prie que te fasses « aimer du peuple de ton royaume, car vraiment j'ai« merois mieux qu'un Ecossois vînt d'Ecosse, ou quel« que lointain étranger, qui gouvernât bien et loyau« ment, que tu te gouvernasses mal à point et en re« proche. »

Entre les actions sages dont nous avons parlé, la 1269.
malignité humaine, la jalousie secrète qu'elle excite contre ceux qu'un grand mérite élève au-dessus des autres, a cherché une erreur de jugement, une faute grave en politique, et malheureusement la sévérité de l'histoire présente l'une et l'autre dans la seconde croisade de S. Louis, la huitième et la dernière de toutes. Miné par les maladies, si exténué qu'à peine pouvoit-il

1269. revêtir sa cuirasse et charger sa tête de son casque, le pieux roi méditoit toujours la guerre contre les infidéles; mais où porter ses armes? En Palestine? Les chrétiens y étoient si affoiblis qu'on désespéroit d'y pouvoir trouver un port. En Egypte? Mais elle étoit passée sous le sceptre du redoutable Bondochar ou Bibars, général habile, dont la célébrité remontoit à la journée de la Massoure, et dont les armes, depuis qu'il étoit soudan, avoient également été funestes aux chrétiens, aux Sarrasins et aux Tartares; d'ailleurs despote absolu, dont les ordres s'exécutoient avec autant de célérité que de rigueur. Sur un simple soupçon, il avoit fait, en un seul jour, massacrer quatre-vingts émirs, ses compagnons d'armes et les instruments de sa grandeur.

Le secret étoit l'ame de son gouvernement; il ne vouloit être ni reconnu dans ses courses ou promenades, ni deviné dans ses projets. Un malheureux, le rencontrant dans une de ces circonstances, descend de cheval et se prosterne selon la coutume; il le fait pendre pour l'avoir décelé. Un de ses premiers émirs, instruit qu'il médite un pélerinage à la Mecque, vient le prier de le mettre du voyage: Bon-doc-har ordonne qu'on lui coupe la langue dans la place publique. Pendant l'exécution, un hérault crioit: « Tel est le supplice que « mérite un téméraire qui a osé sonder les secrets du « soudan. »

Outre la prudence qui défendoit d'attaquer un prince qui savoit si bien obtenir l'obéissance, il se présenta une autre considération qui détourna de l'Egypte. Omar, roi de Tunis, entretenoit avec le monarque françois une intelligence secréte, dont on ignore le but et le motif. On présume que c'étoit de la part du Tunisien le

desir d'établir le commerce entre ses sujets et les François. L'adroit Africain, connoissant la passion du monarque, faisoit entrevoir dans la négociation qu'il embrasseroit volontiers la religion chrétienne, s'il le pouvoit sans trop s'exposer : « Oh! s'écrioit Louis, si j'avois « la consolation de me voir le parrain d'un roi mahométan! » Il se persuada donc qu'il n'étoit question que d'aider la foi de l'Africain; l'entreprise cependant n'étoit pas dénuée de tout moyen de tirer parti du plan, que le zèle trop confiant de Louis revêtoit à ses yeux de trop grands avantages. Si le prosélyte trompoit, on attaqueroit sa capitale, qu'on savoit pleine de richesses. Elles serviroient à la conquête de la Terre-Sainte; la possession de Tunis interromproit les habitudes entre les Maures d'Afrique et ceux d'Espagne, priveroit les Africains des vivres et des munitions qu'ils tiroient des Espagnols, rendroit la mer libre aux croisés pour les recrues et autres secours qu'on leur enverroit de France. Toutes ces raisons étoient fortement appuyées par Charles, roi de Naples. Il promettoit une armée pour cette expédition, et comptoit la composer des mécontents de son royaume, qui étoient en grand nombre, François et autres. Outre le plaisir de s'en débarrasser, il espéroit qu'après les avoir jetés sur cette plage, ils y formeroient des établissements qui demeureroient dans sa dépendance, et mettroient ses côtes à l'abri des incursions barbaresques. Par tous ces motifs, dont celui qu'on fondoit sur la confiance dans la bonne foi d'Omar étoit assez chimérique, on se détermina pour Tunis. 1269.

Le roi fit son testament, dans lequel il confirma les dispositions déja faites en faveur de ses enfants : à Philippe, l'aîné, sa couronne; à Jean, dit Tristan, Crespy,

1269. et ce qu'on a appelé depuis le comté de Valois ; à Pierre, le comté d'Alençon et le Perche : à Robert, qui a été la tige des Bourbons, le comté de Clermont en Beauvoisis. Les filles avoient eu leur dot en se mariant ; Élisabeth, au roi de Navarre ; Blanche, à Ferdinand de La Cerda, héritier de Castille, comme aîné d'Alphonse X l'Astronome, mais dont les enfants, à la mort de leur aïeul, furent privés de leurs droits par Sanche IV, leur oncle ; Marguerite, au duc de Brabant ; Agnès, la dernière, trop jeune pour être mariée, eut dix mille livres, et épousa ensuite Robert II, duc de Bourgogne. Le testament contenoit des legs immenses pour les pauvres, les hôpitaux et les églises. Il offrit la régence à Marguerite, son épouse ; à son refus, il nomma Matthieu, abbé de Saint-Denys, et le sire de Nesle, deux hommes très estimés.

1270. Les préparatifs qu'on lui voyoit faire n'excitoient pas un grand zèle. Le mauvais succès de sa première croisade diminuoit, si elle n'ôtoit pas entièrement la confiance pour celle-ci. Beaucoup de seigneurs desiroient s'en dispenser sous différents prétextes. Joinville lui-même, le confident, et on peut dire l'ami de Louis, pressé, sollicité, s'excusa sur ce qu'il étoit attaqué de la fièvre. « Venez, lui répondit le roi, nous « avons ici des physiciens qui vous guériront aussi bien « que les vôtres. » Le sénéchal ne se laissa point gagner. Le monarque, voyant ses démarches pareillement inutiles auprès de beaucoup d'autres, imagina une ruse.

Il écrivit secrètement au pape de lui envoyer un légat pour l'exhorter lui-même au saint voyage. Simon de Brie, cardinal de Sainte-Cécile, vint accompagné

d'ambassadeurs du Levant. Dans un parlement tenu à Paris, il fit une harangue pathétique sur l'obligation imposée à tout chrétien de secourir ses frères opprimés. Louis, de qui venoit la proposition, reprit publiquement la croix qu'il n'avoit jamais quittée. Il la fit prendre aussi à ses trois fils; Philippe, son aîné; Jean Tristan, comte de Valois; et Pierre, comte d'Alençon; à Alphonse, son frère, comte de Toulouse; à son gendre Thibault, roi de Navarre; et à Robert, son neveu, fils de Robert, son frère, comte d'Artois. Il obtint aussi le même engagement du comte de Flandre, du duc de Bretagne, des Montmorency, Montpensier, Laval, et autres principaux seigneurs du royaume. L'enthousiasme gagna même au-dehors. Édouard, fils du roi d'Angleterre, leva de belles troupes, moyennant trente mille marcs d'argent que Louis lui prêta. Le prince engagea pour cela une partie de la Gascogne, quoique le roi lui offrît cette somme en pur don. Les jeunes princes emmenèrent leurs épouses, plusieurs seigneurs les imitèrent; et ce cortége, moitié pieux, moitié galant, sous un roi austère, qui n'avoit en vue que la religion, partit de Marseille sur la fin de mars, temps peu propre à commencer une expédition dans un pays où on alloit trouver des chaleurs ardentes et des sables brûlants.

1270.

Aussi le premier soin fut-il de mettre à l'abri de l'excès du chaud les princesses, leur suite, les hôpitaux, et tous ceux qui n'étoient pas propres à la guerre. On trouva une vallée rafraîchie par des ruisseaux, et ombragée d'arbres, où on les plaça. L'armée entière débarqua à trois lieues de Tunis, et y campa. Louis envoya avertir Omar de son arrivée, et lui rappeler sa promesse pour le baptême. Omar répond qu'il ira le

1270. recevoir à la tête de cent mille hommes. C'étoit une escorte trop forte pour une cérémonie. Le roi donna ordre d'attaquer le port, où il vouloit mettre ses vaisseaux, qui n'étoient pas en sûreté dans la baie. Malgré une grande résistance, il fut pris, ainsi qu'un fort qui le défendoit, et la ville aussitôt assiégée. Elle étoit si bien munie de gens de guerre qu'il y avoit peu d'espérance de la prendre autrement que par famine. Les assiégeants y travaillèrent en ravageant les dehors; mais ils ressentirent la disette d'eau et de fourrages avant de la faire souffrir aux assiégés.

L'air étouffant et les exhalaisons pestilentielles des marécages commencèrent à répandre des maladies dans l'armée; le flux de sang, les fièvres chaudes, la dyssenterie. Pour avoir une plus grande facilité à se fournir d'eau douce et à se procurer un air frais, l'armée alla camper au-dessous de Carthage. Il y avoit un château qu'on disoit rempli de vivres et de toutes sortes de rafraîchissements; les François s'en emparèrent de vive force, et n'y trouvèrent presque rien. Ils étoient sans cesse harcelés par les Africains, les battoient, à la vérité, mais se ruinoient par leurs victoires. Le siége, que continuoient des corps détachés de l'armée, n'avançoit pas. L'inquiétude se joignit à ces maux; on craignoit de voir paroître à tout moment dans le camp de l'ennemi un grand secours que le soudan Bon-doc-har avoit promis à Omar. De sorte qu'il fut résolu que Louis attendroit son frère Charles, qu'on savoit être parti de Sicile, et qu'on ne tenteroit rien avant son arrivée, mais qu'on resteroit renfermé dans un camp bien palissadé.

Ce repos forcé enhardissoit les Maures. Ils assiégèrent le camp à leur tour, et fatiguèrent jour et nuit les malheureux soldats, mal nourris, et épuisés par des travaux continuels et les maladies. La contagion se répandit, elle atteignit les chefs. Ils mouroient en grand nombre, ou de leurs blessures, ou de la malignité de l'air. On compte que l'armée diminua de moitié en un mois. Le légat du pape et Tristan moururent. Philippe étoit languissant d'une fiévre quarte, et Louis lui-même fut attaqué d'un flux de sang et d'une fiévre violente qui l'étendit sur son lit de mort. 1270.

Il en vit les approches avec la confiance d'un chrétien et la sérénité d'un sage. Il appela auprès de lui les principaux de son armée. « Mes amis, leur dit-il, j'ai fini « ma course. Ne me plaignez pas. Il est naturel, comme « votre chef, que je marche le premier. Vous devez « tous me suivre. Tenez-vous prêts au voyage. » Il leur fit ensuite une exhortation sur leurs devoirs de guerriers, défenseurs de la religion, adorateurs de la croix qu'ils portoient, qu'ils devoient bien prendre garde de déshonorer par une vie licencieuse. Il tâcha aussi de raffermir leur courage par l'espérance du secours prochain que Charles, son frère, leur amenoit. Puis, tendant la main à son fils, et le serrant tendrement, il lui dit : « Aime Dieu de tout ton cœur. Sois doux et com« patissant pour les pauvres. Soulage-les tant que tu pour« ras. Ne mets sur ton peuple de tailles et de subsides « que les moins onéreux qu'il sera possible, et seule« ment pour les affaires très pressantes. Recherche la « compagnie des prudents, fuis les mauvais. Ne souffre « pas que personne dise devant toi des paroles de mé-

1270. « disance ou d'impiété. Fais justice, mon fils, à toi et « aux autres. Tiens ta promesse. Si tu as le bien d'au« trui, rends-le promptement. Conserve la paix. Si tu « es forcé à la guerre, ménage le malheureux peuple. « Aime-le, mon cher fils. Veille sur les juges, et infor« me-toi souvent de la manière dont ils rendent la jus« tice. » Il finit en le priant de l'aider par prières, messes, oraisons et aumônes par tout le royaume. « Je te donne telle bénédiction que jamais père peut « donner à son fils, priant Dieu qu'il te garde de tous « maux, et principalement de mourir en péché mortel. » Il reçut ensuite pieusement les sacrements, se fit étendre sur la cendre, prit la croix, la posa sur sa poitrine, ferma les yeux, et rendit l'ame sans effort, en prononçant ces paroles du psaume 5 : « J'entrerai dans « votre maison, et je vous adorerai dans votre saint « temple. »

A peine avoit-il expiré que la mer se couvrit de vaisseaux pavoisés, ornés de banderoles, d'où partoient une musique bruyante et des cris de joie. C'étoit l'armée de Sicile qui arrivoit. Charles, étonné de n'entendre pas répondre à ses démonstrations d'alégresse, alarmé de ne voir sur le rivage que des signes de désolation, se jette dans une barque, arrive, va à la tente royale, voit son frère, dont le visage respiroit encore la douceur et la bonté. Il se précipite sur ce corps inanimé avec tout l'abandon du plus sincère attachement, le presse entre ses bras, et l'arrose de ses larmes. Tout le camp retentissoit de soupirs et de sanglots. La perte étoit commune. Princes, seigneurs, chevaliers, soldats, confondus ensemble, pleuroient également un

bon roi, un brave guerrier, qui leur étoit ravi dans une terre étrangère, au moment des plus grands périls. La vénération générale a donné à Louis IX le titre de *Saint*, que l'église lui a confirmé. 1270.

Le président Hénault remarque deux hommes dans S. Louis, l'homme public et l'homme privé. « Ce prince, « dit-il, d'une valeur éprouvée, n'étoit courageux que « pour de grands intérêts. Il falloit que des objets puis- « sants, la justice ou l'amour de son peuple, excitas- « sent son ame, qui, hors de là, sembloit foible, simple « et timide. C'est ce qui faisoit qu'on lui voyoit donner « des exemples du plus grand courage quand il com- « battoit les rebelles, les ennemis de son état, ou les « infidéles; c'est ce qui faisoit que, tout pieux qu'il « étoit, il savoit résister aux entreprises des papes et « des évêques, quand il pouvoit craindre qu'elles n'exci- « tassent des troubles dans son royaume; c'est ce qui « faisoit que, sur l'administration de la justice, il étoit « d'une exactitude digne d'admiration. Mais quand il « étoit rendu à lui-même, quand il n'étoit plus que par- « ticulier, alors ses domestiques devenoient ses maî- « tres; sa mère lui commandoit, et les pratiques de la « dévotion la plus simple remplissoient ses journées. A « la vérité, toutes ces pratiques étoient ennoblies par « les vertus solides, et jamais démenties, qui formèrent « son caractère. »

On ne retranchera de ce portrait, qui paroît fidéle, que l'imputation d'avoir laissé ses domestiques devenir ses maîtres. Jamais S. Louis n'eut de favoris. Il étoit bon avec ceux qui le servoient dans son intimité, mais jamais dominé par eux : nous remarquerons même que,

1270. dans ses dernières leçons à son fils, il lui donna ce conseil : « Sois libéral avec tes serviteurs, mais garde « ta gravité avec eux. »

Il mourut le 25 août, à cinquante-cinq ans, la quarante-quatrième année de son régne. Marguerite, son épouse, lui survécut quinze ans. Son éloge peut être renfermé dans cette remarque, qu'elle rendit heureux celui qui auroit voulu ne vivre et ne régner que pour le bonheur des autres. Si l'on eut à reprocher à S. Louis des fautes et des foiblesses, il faut reconnoître qu'il a eu toutes les vertus et aucun vice : éloge qui ne convient à presque aucun des personnages que l'histoire propose à l'estime et à la vénération publique.

PHILIPPE III, DIT LE HARDI,

AGÉ DE 25 ANS.

Après quelques jours donnés à la douleur, jours de stupeur et de découragement, où, si les Maures eussent attaqué l'armée, ils auroient pu la détruire, on songea aux mesures nécessaires dans la circonstance. Le nouveau roi envoya porter cette triste nouvelle en France aux régents, qu'il confirma. Il se fit prêter le serment de fidélité par tous ceux qui étoient présents. Le roi Charles prit le commandement, du consentement de tous. Il étoit bon général, grand politique, deux qualités précieuses dans un chef en ce moment critique.

Il s'agissoit de finir au plus tôt, et sans de grands sacrifices, cette malheureuse expédition; mais il importoit fort que l'ennemi ne pénétrât pas ce desir. On le provoqua; il fut vaincu, et sa défaite l'engagea à une

négociation. Omar avoit un intérêt pressant de se délivrer de ces fâcheux hôtes, dont l'audace pouvoit à la fin être funeste à Tunis, qu'ils assiégeoient toujours. C'est pourquoi il accorda des conditions beaucoup plus favorables qu'on n'avoit droit de les espérer. Ce ne fut point la paix, mais une tréve de dix ans; différence médiocrement importante pour le roi de Tunis, qui s'inquiétoit peu de ce qui pouvoit arriver au bout de ce terme. On croit aussi que les croisés préférèrent une tréve à la paix, parceque S. Louis, dans sa dernière exhortation, leur avoit expressément recommandé de ne point faire la paix avec les infidéles. Les croisés ont été imités en cela par les chevaliers de Malte, qui ne faisoient avec l'Empire Ottoman que des tréves, mais si rapprochées l'une de l'autre, qu'elles étoient à la fin devenues une paix perpétuelle qui les rendoit inutiles au but de leur institution. 1270.

On convint que le port de Tunis seroit désormais franc, et les marchandises qu'on y apporteroit exemptes de douanes; que les habitants françois de Tunis, chargés de chaînes au moment de l'arrivée de leurs compatriotes, seroient mis en liberté; qu'ils pourroient avoir des églises; qu'on n'empêcheroit pas les Musulmans de se faire chrétiens; que le roi de Tunis paieroit tous les ans un tribut que Charles prétendoit lui être dû, et dont il avoit fait un des motifs de la guerre; que, pour les frais faits par les seigneurs françois, il leur seroit payé deux cents mille onces d'or, dont la moitié comptant et le reste dans deux ans.

L'argent devoit être partagé entre les soldats, et il ne le fut pas; ils manquèrent aussi le pillage de Tunis, qu'on leur avoit promis; de sorte qu'ils partirent assez

1270. mécontents : mais un grand nombre d'entre eux ne portèrent pas jusqu'en France leurs murmures et leurs plaintes. La flotte prit le chemin de la Sicile. Une tempête la surprit dans la rade de Trepani, lorsqu'elle étoit près d'aborder. Dix-huit gros vaisseaux et un grand nombre de petits, chargés des équipages de l'armée, périrent à la vue du port, et avec à-peu-près quatre mille personnes de toutes conditions. Heureusement pour eux, les trois rois de France, de Navarre et de Sicile, les principaux seigneurs et leur suite, avoient eu le temps de débarquer.

1271. Philippe fut retenu en Sicile par un reste de la maladie contractée à Tunis, et par celle plus considérable de Thibault, roi de Navarre, son beau-frère, qui mourut quinze jours après son débarquement. Sa femme lui survécut peu. Isabelle d'Aragon, épouse de Philippe, traversant à cheval une petite rivière en Calabre, fit une chute qui lui causa une fausse couche, dont elle mourut. Alphonse, frère de S. Louis, comte de Toulouse, et Jeanne son épouse, moururent aussi en Italie, en revenant de cette funeste expédition : ainsi le nouveau roi rentra en France avec les tristes restes du roi son père, de la reine Isabelle son épouse, de Tristan son frère, du roi de Navarre son beau-frère, d'Alphonse, son oncle, et de Jeanne, comtesse de Toulouse, sa tante. Son régne commença donc par des funérailles. Celles de S. Louis furent attendrissantes. Philippe porta lui-même, avec les seigneurs de sa suite, les os de son père dans un coffre, depuis Paris jusqu'à Saint-Denys. C'étoit la coutume que les amis et les parents rendissent ces derniers devoirs en personne à

ceux qu'ils pleuroient. Ce respect pour les morts fait honneur aux mœurs de ce siécle. 1271.

Les impressions lugubres de ces malheurs furent suspendues, mais ne furent point effacées par le sacre de Philippe, qui se fit à Reims. Il y avoit peu de familles qui n'eussent des chefs ou des parents très proches à regretter. Chacun s'occupa de ses pertes et du soin de les réparer. C'est peut-être à cette espéce d'affaissement général, à l'attention exclusive que chacun apporta à ses intérêts prochains et personnels, qu'est due la paix pendant les quinze années que régna Philippe-le-Hardi. Quelques bruits de guerre se firent entendre sur les frontières, mais sans grands événements.

Ils avoient été occasionés par les usurpations des 1272.
deux beaux-frères, Géraud, comte d'Armagnac, et Roger-Bernard, comte de Foix, sur Casaubon, seigneur de Sompuy. Le malheureux spolié réclama l'aide de Philippe, et lui céda même sa seigneurie. Les détenteurs de Sompuy ne tinrent aucun compte du changement de possesseur. Philippe indigné se propose de châtier les rebelles de manière à prévenir la tentation de les imiter. A cet effet, il convoque le ban et l'arrière ban des vassaux de la couronne, et fixe leur rendez-vous à Tours. Ceux qui ne s'y trouvèrent point furent condamnés à des amendes qui servirent à défrayer les autres. A l'approche de cet appareil formidable, Géraud prit le parti de la soumission : pour Roger, confiant en ses montagnes et en son château de Foix, taillé dans le roc, il osa défier la puissance du roi au pied même de ses murailles. La fierté du vassal excite l'opiniâtreté du suzerain. Une multitude de travailleurs est comman-

1272. dée pour tailler la roche. Pressés et soutenus tour-à-tour par l'impatience du prince et par ses encouragements, ils avancent les travaux avec une célérité qui porte enfin la terreur dans le sein du comte. Il demande à traiter ; mais le roi veut qu'il se rende à discrétion, et Roger est contraint d'en passer par cette extrémité. Une détention d'un an fut la peine imposée à sa félonie : au bout de ce temps, le roi lui rendit sa faveur.

Il est remarquable que, vingt ans après, le fils de Philippe se porta pour médiateur entre lui et la maison d'Armagnac, que la succession de Béarn avoit brouillée avec son ancien allié. Le dernier vicomte de Béarn n'avoit laissé que des filles. Roger avoit épousé l'aînée, déclarée héritière par le testament de son père, et Géraud, la cadette. Bernard, fils de celui-ci, prétendit que le testament étoit supposé, et de là entre les deux maisons des hostilités qui durèrent quatre-vingts ans. Le parlement de Toulouse, investi de cette affaire dès l'origine, ordonna le duel entre l'oncle et le neveu. Il eut lieu à Gisors, en présence de Philippe-le-Bel, qui sépara les combattants, et qui essaya vainement de les accorder, en leur assignant à chacun une portion de l'héritage. Il resta en définitif à la maison de Foix, d'où il passa à la maison d'Albret, puis à celle de Bourbon.

1276. Une autre guerre en Espagne suivit d'assez près celle de Foix, et fut encore moins fertile en événements militaires. L'occasion en fut donnée par Alphonse X, roi de Castille, dit le Sage et l'Astronome, celui à qui les Allemands offrirent le trône impérial pendant les temps d'anarchie qui suivirent la mort de Conrad, père du jeune Conradin. Il étoit fils de S. Ferdinand et petit-fils de Bérengère, sœur de Blanche, mère de S. Louis.

On est incertain si Bérengère étoit ou non l'aînée de Blanche. Elle avoit épousé Alphonse, roi de Léon, cousin-germain de son père. Le pape avoit refusé des dispenses et contraint même, au bout de quelques années, les deux époux à se séparer; seulement il avoit légitimé leurs enfants. De ces faits il résultoit qu'à la mort de Henri, roi de Castille, frère commun de Blanche et de Bérengère, le trône appartenoit à S. Louis, soit comme fils de l'aînée, si Blanche l'étoit en effet, soit, dans le cas contraire, comme évinçant les enfants nés d'une union qui avoit été déclarée nulle. Louis ne jugea point à propos de faire valoir ses droits. Il y renonça même formellement depuis, en faveur de l'alliance d'une de ses filles, Blanche, avec Ferdinand de La Cerda, fils aîné d'Alphonse, et sous la condition que les enfants de La Cerda hériteroient de la Castille, lors même que leur père viendroit à mourir avant leur aïeul. Le cas prévu arriva. Sanche, second fils d'Alphonse, se distinguoit alors contre les Maures. Son père, par inclination pour lui, interroge les états de Castille sur le sort de sa succession. Ils décident que Sanche est l'héritier du trône, conformément aux coutumes des Goths, chez qui les droits de la proximité prévaloient sur ceux de la représentation, coutume que sembloit attester la cause même du traité relatif aux enfants de La Cerda, laquelle eût été inutile si l'usage contraire n'eût pas été constant.

1276.

Quoi qu'il en soit, Philippe, sur cette déclaration, se crut obligé de maintenir les droits de ses neveux et les siens. Il fit des préparatifs immenses. Mais les hostilités ne furent pour ainsi dire que commencées. Alphonse fit des avances pour la paix, et l'obtint sans sacrifice,

1276. par l'adresse qu'il eut de faire entrevoir qu'il étoit et seroit toujours instruit de toutes les mesures prises et à prendre contre lui. Les dangers que pouvoient courir le monarque et l'état, d'une intelligence pratiquée au sein même du conseil, parurent d'un intérêt plus grave que les motifs qui avoient allumé la guerre, et les firent oublier. On s'en fit même un devoir de reconnoissance envers Alphonse, et la recherche du traître devint l'unique objet de tous les soins du gouvernement. Les soupçons s'arrêtèrent sur le grand chambellan La Brosse, et ils ajoutèrent aux griefs qui peu après déterminèrent sa perte. Alphonse, au reste, fut mal payé du zéle qu'il avoit témoigné pour Sanche, son fils : presque entièrement dépouillé par lui, il le maudit en mourant, et rappela les La Cerda à sa succession ; mais il étoit trop tard, et leur ancien protecteur, occupé alors en Aragon, ne put venir à leur aide.

Philippe profita des avantages que Blanche, sa grand'-mère, avoit ménagés au royaume, en mariant Alphonse, son fils, à l'héritière de Toulouse, à condition de réversion de tous ses états à la couronne, en cas que les époux mourussent sans enfants. Quand le roi fut débarrassé des soins les plus urgents, il songea à recueillir cette belle succession que lui ouvroit la mort de son oncle et de sa tante, arrivée, comme nous l'avons dit, en Italie en revenant de Tunis. Le roi de Sicile forma quelques prétentions sur l'héritage de son frère ; mais elles furent détruites par un arrêt formel du parlement, et sur ce principe, qu'à défaut d'hoirs, les domaines concédés à titre d'apanage retournoient de droit à la couronne. En conséquence, Philippe y réunit solennellement le Poitou, l'Auvergne, une partie de la Saintonge

et du pays d'Aunis, et le comté de Toulouse, qui comprenoit, outre la province de ce nom, des parties considérables du Rouergue, du Quercy et de l'Agénois. Cette réunion eut lieu après le sacre. 1276.

Le roi n'avoit que vingt-six ans lorsqu'il perdit Isabelle d'Aragon, qui, en cinq années de mariage, lui avoit donné quatre enfants, dont il lui restoit trois fils, l'aîné nommé Louis, le deuxième Philippe, comme son père, et le troisième Charles de Valois. Après trois années de veuvage, il avoit songé à de secondes noces et avoit épousé Marie, sœur du duc de Brabant. Elle fut amenée par son frère, reçue avec magnificence au milieu du concours des grands du royaume, que le roi avoit mandés pour la cérémonie du couronnement de la princesse, qui se fit dans la Sainte-Chapelle de Paris. Marie étoit belle et spirituelle. Elevée dans la cour de Brabant, où les lettres étoient en honneur, elle en porta le goût sur le trône. On dit même qu'elle aidoit de ses conseils un célébre poëte de son temps, Adenez-le-Roi, qui lui dut une partie de sa réputation.

Ses talents et ses graces lui donnèrent beaucoup de 1278.
crédit auprès de son mari. Ce prince, depuis son veuvage, s'étoit laissé subjuguer par un homme de basse naissance, nommé La Brosse, qui avoit été barbier ou chirurgien de son père. Il lui donna la charge de grand chambellan, et lui confioit la direction de ses principales affaires. Il est assez difficile de démêler les fils de l'intrigue qui le perdit. On ne s'en donneroit pas la peine, et on épuiseroit ce sujet en peu de mots, en disant que ce fut un homme que la faveur tira du néant, et que l'indignation publique y fit rentrer, chose assez ordinaire dans les cours; mais il y eut dans cette affaire des

1278. circonstances qui méritent du détail. Voici comme on peut se les représenter.

La Brosse, accoutumé à jouir seul de la confiance du roi et à décider de tout souverainement, trouve mauvais que la jeune reine obtienne des graces sans daigner les faire passer par son canal. Il appréhende qu'elle ne le supplante dans l'esprit du roi, et il travaille sourdement à la détruire elle-même. Ce projet n'est pas plus tôt soupçonné que les flatteurs du ministre, tous ceux qui attendoient de lui des dignités ou des richesses, dont il avoit été jusqu'alors le distributeur, ameutés contre la reine, s'empressent à l'envi de la noircir. On rend suspecte au roi la conduite facile de sa jeune épouse, si éloignée de la gravité de la cour de S. Louis, son père. On lui fait entendre que Marie est indignée de ce que les enfants de la première femme succéderont au trône, au préjudice de ceux qu'elle pourra avoir, et qu'elle se plaint hautement de cette loi comme d'une injustice.

Dans ces entrefaites, le jeune Louis est attaqué d'une fièvre maligne, accompagnée de convulsions. Il meurt. Des taches livides paroissent sur sa peau; quelques unes, à l'ouverture du corps, se manifestent dans les entrailles. Il est empoisonné, s'écrie-t-on! et c'est la reine, ajoutent les soudoyés de La Brosse, qui a commis le crime. Marie accuse au contraire La Brosse, et soutient que c'est lui-même qui l'a commis, afin de le rejeter sur elle et de la perdre. Elle fait remarquer que tous ceux qui entourent le prince et qui l'ont servi pendant sa maladie sont du choix de La Brosse; elle demande qu'on les interroge, qu'on les applique même à

la torture, s'il le faut; qu'enfin l'on approfondisse cet affreux mystère. 1278.

Le roi se trouvoit fort embarrassé entre un homme en qui il avoit pleine confiance, et l'épouse qu'il aimoit. Les choses en vinrent au point qu'il étoit question, faute de preuves, d'ordonner le combat. Le duc Jean, frère de Marie, qui l'avoit amenée si pompeusement à son epoux, arriva pour soutenir en champ clos l'innocence de sa sœur, et lui servir de champion, s'il se présentoit un accusateur. Or, si le champion de la reine eût succombé, selon la loi existante, elle auroit été brûlée vive comme empoisonneuse.

Il parut que cette offre de combat n'étoit qu'une bravade pour faire impression sur l'esprit du roi; car où La Brosse, un homme de rien, sans soutien, sans alliance, auroit-il trouvé un champion contre le frère de la reine, et les plus grands seigneurs du royaume déclarés pour elle? Le roi tenoit cependant toujours à ses soupçons; ils lui faisoient chercher des éclaircissements par tous les moyens. Il employoit menaces, promesses, recours aux personnes pieuses qu'il croyoit pouvoir tirer la vérité du ciel. On ne sait qui lui indiqua une béguine, espéce de religieuse de Nivelle en Brabant, célébre dans le pays par ses révélations. Ce ne fut certainement pas La Brosse qui desira, pour découvrir la vérité, un oracle pris dans les états de son ennemi, et qui étoit sous la puissance du frère de la reine, sa partie: mais s'il ne put empêcher que le roi ne la consultât, il fit du moins nommer pour recevoir son secret l'évêque d'Evreux, qui étoit son parent, et un abbé de mince capacité.

1278. On entrevoit obscurément qu'il y eut auprès d'elle une négociation; qu'elle répugnoit à se mêler de cette affaire; qu'à la fin elle consentit à s'ouvrir à l'évêque, mais seulement en confession, et elle ne dit rien à l'abbé. « Que m'apportez-vous » ? dit le roi au prélat arrivant. Il répond qu'il n'a pu rien tirer d'elle qu'en confession. « Je ne vous avois pas envoyé pour la confesser », répond le roi, et il députe à la recluse un autre évêque et un chevalier du Temple. Leur rapport se trouve favorable à la reine, mais n'est pas encore assez concluant.

Dans ces circonstances, un homme dont on ne dit ni le nom ni la qualité, tombe malade dans un couvent de Melun. On ne dit pas non plus d'où il venoit. Il étoit chargé d'une lettre qu'il confie à un religieux, en lui recommandant de ne la remettre qu'entre les mains du roi lui-même: il meurt. Le religieux s'acquitte de la commission. Philippe communique la lettre à son conseil. On ne dit pas ce qu'elle contenoit, mais seulement qu'au sceau elle fut reconnue pour être de La Brosse. Il fut condamné, comme convaincu de trahison, d'intelligence avec les ennemis de la France, de vol, de péculat: et de quels crimes un disgracié n'est-il pas coupable? il fut condamné à être pendu; et le duc de Bourgogne, celui de Brabant, le comte d'Artois et beaucoup de seigneurs assistèrent à l'exécution. Un historien remarque, au sujet de la croyance accordée à la recluse de Nivelle, « que c'est à la cour, où on se pique d'être « au-dessus du préjugé vulgaire, que se trouve le plus « de crédulité sur ce qu'on appelle astrologie, divina- « tion, nécromancie. » Cette crédulité vient de l'importance que les grands attachent à leur existence, bien

différents de S. Louis, qui, comme nous l'avons vu, ne se croyoit pas plus qu'un autre homme. 1278.

La mort de La Brosse fut le salut de la reine. Il ne fut plus question du poison. Cette inculpation n'avoit été de part et d'autre qu'un moyen subsidiaire. La véritable cause de la lutte étoit la jalousie de crédit et d'autorité; et dans cette lutte la reine, jeune et belle, devoit triompher.

Les événements de l'intérieur sont peu importants 1282.
sous cette époque de Philippe-le-Hardi; mais les *Vêpres Siciliennes*, cet affreux massacre commis hors du sol de la France, ne doivent pas être omises dans son histoire. On se rappelle que les François conquirent les royaumes de Naples et de Sicile sous Charles d'Anjou. Leur chef ne se fit pas aimer; et, trop accueillis des femmes, les conquérants se firent redouter des hommes. Ils se moquoient de la jalousie des uns, abusoient de la complaisance des autres, tournoient en ridicule moins la religion que ses mystères, qui les gênoient. Ainsi les peignent les auteurs italiens qui prétendent par-là justifier l'horrible vengeance exercée contre eux. Le lundi de Pâques, le son des cloches qui appeloient les fidèles à vêpres fut le tocsin qui sonna la mort de tous les François. Ce massacre cependant ne fut pas prémédité; il fut le pur effet du hasard. Une révolte, il est vrai, étoit préparée et organisée de longue main par Jean de Procida, gentilhomme sicilien, qui avoit pris toutes les formes pour soulever les princes et les peuples contre les François; mais le moment d'éclater n'étoit pas encore fixé, lorsque les cris de la pudeur outragée en pleine rue et en la personne d'une jeune fille qui se rendoit à vêpres, devinrent comme le signal qui

1282. arma soudain tous les bras contre eux. Les Siciliens les assaillirent de toutes parts, dans les églises, dans les rues, dans les maisons. Les alliances contractées ne furent qu'un moyen de plus pour les trouver, et s'en défaire. On les assassinoit dans les bras de leurs épouses. Les pères fendoient le ventre de leurs filles en tiroient les fruits de leurs mariages avec les François, et les écrasoient contre les murailles. On fait monter le nombre de ceux qui périrent de douze à vingt-quatre mille. Un seul homme, nommé Guillaume de Pourcelet, gentilhomme provençal, fut épargné à cause de sa grande probité. La ferme contenance des François à Messine les sauva du massacre; mais ils furent obligés d'évacuer l'île.

1282-84. Après le massacre, le peuple, comme il arrive d'ordinaire, fut effrayé lui-même des excès de sa fureur. Il demande grace, et envoie à Rome prier le pape de solliciter son pardon auprès de Charles. Celui-ci, à la nouvelle de ces assassinats, étoit parti d'Italie bouillant de colère, et il assiégeoit Messine. Ses troupes, peu nombreuses d'abord, se fortifièrent successivement par l'arrivée de celles que Philippe son neveu lui envoya, et par les secours que lui menèrent les comtes d'Artois, de Bourgogne, de Boulogne, de Dammartin, de Joigny, les seigneurs de Montmorency, et d'autres renommés chevaliers, accourus de toutes parts pour punir les assassins de leurs compatriotes.

Les Messinois étoient près de se rendre, sans autre ressource que la pitié de Charles, le moins miséricordieux des hommes, lorsqu'ils virent arriver, à la tête de forces considérables, don Pèdre, roi d'Aragon. Il prétendoit avoir des droits sur la Sicile, comme vengeur et

comme héritier de l'infortuné Conradin, cousin-germain de Constance, sa femme, fille de Mainfroi. A la vérité, 1282-84.
l'apparition de son armée fit lever le siége; mais, quoiqu'il reçût des renforts de plusieurs princes d'Italie, qui partageoient le ressentiment des Siciliens contre les François; quoiqu'il en tirât de l'empereur de Constantinople, auquel Charles avoit enlevé ce qui restoit aux Grecs dans le Ravennat et la Calabre, l'Aragonois se vit bientôt inférieur à Charles, aidé de toutes les forces de France, et de la protection du pape, qui excommunia don Pédre, comme envahisseur d'un fief de l'église. Persuadé que, pour obtenir un répit dont il avoit besoin, il ne s'agissoit que de piquer d'honneur son antagoniste, l'Aragonois, sous prétexte de ne pas faire de la Sicile un champ de carnage, propose à Charles un combat de cent contre cent chevaliers, dont les deux rois seront les chefs. Le défi est envoyé en termes trop piquants pour n'être pas accepté; le champ, le lieu, sont fixés à Bordeaux, le terme dans six mois. Les hostilités sont suspendues au grand désavantage de Charles: les deux adversaires se rendent à Bordeaux; l'un comparoît le matin, l'autre l'après-midi, du jour indiqué. Ainsi ils n'eurent garde de se rencontrer; mais le desiroient-ils? Charles meurt dans l'année. La guerre est reprise; et la Sicile, qui avoit été si long-temps l'arène des Carthaginois et des Romains, le devient encore des Espagnols et des François pendant deux siécles.

Dans le cours des hostilités, qui se prolongèrent, le 1285.
jeune roi de Navarre, qui étoit accouru au secours de Charles, mourut dans la Pouille. Il laissoit une jeune princesse, unique héritière de ses états. Par leur position, ils convenoient fort au roi d'Aragon; mais, par la

même raison, ils ne convenoient pas moins au roi de
1285. France. Tous deux montrèrent de l'empressement pour l'héritière dont la main donneroit la couronne à celui qui l'obtiendroit. Philippe l'enleva à don Pédre, qui s'en croyoit déja sûr pour un de ses fils, et conclut le mariage de la jeune reine avec Philippe son fils aîné, auquel il fit prendre le titre et la couronne de roi de Navarre, conjointement avec son épouse.

La querelle entre les deux rois n'en resta pas là. Dans l'excommunication par laquelle le pape Martin IV prétendoit priver don Pédre du royaume de Sicile, il avoit enveloppé la déchéance du trône d'Aragon. Le souverain pontife en offrit la couronne au roi de France; il l'accepta pour Charles, son second fils, et se mit en état d'aller le mettre en possession. Pendant qu'il conduisoit une partie de son armée par terre, il embarqua l'autre sur ses propres galères, et sur des vaisseaux pisans et génois qu'il avoit loués.

Les commencements de l'expédition furent brillants. Philippe entra triomphant dans plusieurs villes d'Aragon, où il fit reconnoître son fils. Se croyant alors sûr du succès, par économie ou par d'autres motifs, il renvoya les vaisseaux soudoyés. Les siens, retirés dans le port de Roses, furent attaqués par l'amiral aragonois, qui en prit et détruisit quelques uns; les François eux-mêmes furent réduits à brûler quinze galères, désespérant de les sauver. Après les premiers succès, l'armée de terre, dénuée des rafraîchissements que la mer pouvoit fournir, languit et se fondit insensiblement. Le roi songea à se retirer. Soit de chagrin ou de fatigue, peut-être l'un et l'autre, il tomba malade, et mourut à Perpignan, le 6 octobre. Telle fut l'issue de la seule guerre

importante que Philippe ait eue pendant son régne. L'histoire ne rapporte de lui aucune action particulière 1285. d'audace, qui ait dû lui mériter plus particulièrement le surnom de Hardi. On conjecture qu'il lui vint de sa conduite dans l'expédition d'Afrique, et du courage et de la fermeté qu'il fit paroître dans la position hasardeuse où il se trouva après la mort de son père : mais, hardi dans les combats, l'affaire de La Brosse marque qu'il étoit timide et irrésolu dans le conseil. On pourroit lui reprocher sa confiance aux révélations d'une béguine, si cette opinion lui avoit été particulière ; mais c'étoit celle du temps.

Sous Philippe-le-Hardi ont commencé les anoblissements, qu'il faut distinguer des affranchissements. On sortoit de la classe des serfs par la possession d'un fonds. La nécessité où s'étoient trouvés les croisés de vendre des parties de leurs domaines pour faire leurs équipages avoit rendu ces acquisitions communes ; mais le fief n'anoblissoit qu'à la troisième génération. Philippe étendit ce privilége à ceux qui se distinguèrent dans les arts. Un célébre orfévre, nommé Raoul, est le premier qui en a joui. Cette concession fait honneur au discernement de Philippe, peut-être aussi à sa politique, puisque le mélange qui se fit dans la noblesse diminua beaucoup la considération dont elle jouissoit parmi le peuple, et la rendit moins redoutable à l'autorité royale.

D'un autre côté, Philippe assura l'intégrité de la monarchie, lésée par l'ancienne coutume qui faisoit passer les apanages des princes, faute d'enfants, aux héritiers collatéraux. Il ordonna que, faute d'héritiers directs, ces apanages seroient réunis à la couronne ; mais il accorda le droit d'hériter aux filles, qui portoient ensuite

1285. ces apanages, par mariage, dans d'autres familles. Son successeur remédia à cet abus en bornant le droit d'hériter aux seuls enfants mâles, et en ordonnant, après l'extinction de leur postérité mâle, la réversion des apanages à la couronne. C'est ainsi que les rois de la troisième race, qui avoient favorisé l'érection de grands fiefs pour se faire aider par les possesseurs à monter sur le trône, se sont servis de la multiplication des petits pour diminuer l'autorité des grands vassaux, en la divisant, et pour parvenir, comme ils ont fait, à restituer au royaume son ancienne étendue.

On dit que sous Philippe-le-Hardi se tint à Montpellier une assemblée solennelle, composée de plusieurs princes chrétiens et des ambassadeurs des absents, et qu'ils y stipulèrent que les domaines de leurs couronnes seroient inaliénables. On n'a point les clauses du traité passé entre eux; on ignore si ce fut une garantie réciproque de leurs états. Il n'est même pas certain que cette convention ait existé. Philippe III mourut à quarante ans, après en avoir régné quinze. Il laissa deux fils et une fille d'Isabelle d'Aragon, sa première femme; un fils et deux filles de Marie de Brabant, la deuxième. Celle-ci vécut encore trente-six ans après la mort de son époux, très considérée à la cour de son beau-fils et dans celle de ses successeurs.

PHILIPPE IV, DIT LE BEL,

ÂGÉ D'ENVIRON 17 ANS.

1286-89. Philippe IV, dit le Bel, étoit à Perpignan, auprès de son père, quand ce prince mourut. Le monarque, âgé seulement de dix-sept ans, alla se faire sacrer à Reims,

et prit la couronne de France, conjointement avec Jeanne, son épouse, fille et héritière de Henri-le-Gros, comte de Champagne et roi de Navarre. 1286-89.

Philippe-le-Hardi, en mourant, laissa à son fils trois grandes affaires à terminer, trois couronnes à assurer dans sa famille, 1° celle d'Aragon, que le pape lui avoit offerte en représailles de l'usurpation de la Sicile par Pierre-le-Grand, après les Vêpres Siciliennes, et que Philippe avoit acceptée pour Charles de Valois, son second fils; 2° celle de Castille, qu'il falloit enlever à don Sanche IV, qui la possédoit au préjudice des deux enfants de Ferdinand de La Cerda, son aîné, époux de Blanche, fille de S. Louis, laquelle étoit devenue veuve avant la mort de son beau-père, Alphonse X, roi de Castille; 3° celle de Naples et de Sicile, qu'il falloit affermir sur la tête de Charles-le-Boiteux, son neveu, fils et héritier de Charles d'Anjou, conquérant de ces deux royaumes.

Ces trois prétentions ne furent ni abandonnées ni 1290-91.
soutenues avec beaucoup d'activité; Philippe agit comme s'il eût compté moins sur les efforts qu'il pouvoit faire, que sur le bénéfice des circonstances futures. Elles se présentèrent en effet assez à propos pour un accommodement général. Alphonse II, après la mort de Pierre, roi d'Aragon, son père, retient sa couronne, abandonne à don Jaime II, son frère, celle de Sicile; donne la liberté à Charles-le-Boiteux, roi de Naples, que son père avoit fait prisonnier, et la lui rend à condition que Charles, à son tour, les délivrera des poursuites du duc de Valois; ce qui fut obtenu par la cession que fit Charles au duc de son comté d'Anjou, moyennant qu'il renonçât à ses prétentions sur l'Ara-

gon. Quant aux droits des La Cerda, les rois de France et
1290-91. d'Aragon, dans une conférence tenue à Baïonne, convinrent qu'il seroit donné à ces princes trente-deux villes et le duché de Médina-Cœli, dont leurs descendants jouissent encore. Ainsi, des trois couronnes, la maison de France ne conserva que celle de Naples, et privée encore de la Sicile, son plus beau fleuron.

Le roi d'Angleterre, Édouard I, contribua à ces arrangements, comme allié de toutes les parties et même parent de plusieurs. Il vécut d'abord en bonne intelligence avec Philippe-le-Bel, et fut reçu à Paris avec grande magnificence, quand il vint faire hommage des terres qu'il tenoit en France. Il céda alors le Quercy, à charge d'une rente de trois mille livres tournois, que le roi de France lui assura.

1292-93. Ces démonstrations amicales cachoient des intentions hostiles; on pouvoit remarquer que les deux rois se fortifioient d'alliances pour attaquer ou se défendre. Philippe flattoit Guy de Dampierre, comte (1) de Flandre, province par où l'Anglois pouvoit faire l'irruption la plus subite en France. Il desiroit se rendre maître de sa fille, afin de la faire épouser à Louis, son fils, quand ils seroient nubiles l'un et l'autre. Édouard avoit formé les mêmes prétentions pour son fils aîné, nommé Édouard comme lui, et le comte les avoit approu-

(1) Guy de Dampierre, comte de Flandre, étoit fils de Guillaume, qui en avoit épousé l'héritière, et Guillaume étoit le second fils de Guy I de Dampierre, grand bouteiller de Champagne, qui avoit épousé l'héritière de Bourbon. Les deux héritages, entrés dans la famille de ce dernier, passèrent depuis, par des mariages, l'un dans la maison d'Autriche, et l'autre dans la maison de France; et ainsi ces deux illustres maisons se sont trouvées avoir, par les femmes, une origine commune en la personne du premier Guy de Dampierre.

vées sans attendre l'agrément du roi, nécessaire en pareil cas, selon les lois féodales, aux vassaux immédiats de la couronne. Ce sujet de rivalité, joint à beaucoup d'autres, faisant aisément prévoir au roi d'Angleterre l'infaillibilité de la guerre, il s'employa de bonne heure à susciter des ennemis à la France. A cet effet, il prêta cent mille francs à Adolphe de Nassau, empereur d'Allemagne, à condition d'entrer en France avec une armée quand il en seroit requis. Par adulations et par présents, il gagna encore Amédée, comte de Savoie, très accessible à ce genre de séduction. Il donna aussi une de ses filles en mariage à Henri, comte de Bar, et une autre à Jean, duc de Brabant: par là il investissoit la France au-dehors, et dans l'intérieur il entretenoit des liaisons avec des mécontents qui devoient se montrer au moment de la rupture 1292-93.

La guerre fut commencée par une rixe entre deux matelots, l'un Anglois, l'autre Normand. Ils faisoient assaut à coups de poing sur le port de Baïonne. Suivant une relation, le Normand glisse, et tombe par malheur sur son couteau, qui lui perce le cœur. Suivant une autre, l'Anglois, irrité de la supériorité de son adversaire, tire son couteau et le tue en trahison. Ce dernier récit est apparemment celui qui fut cru par les matelots normands. Ils demandèrent la punition du coupable. Ils ne purent en obtenir réparation des Anglois, auxquels appartenoit Baïonne, et ils en tirèrent vengeance. Ayant pris en mer plusieurs vaisseaux anglois, ils en pendirent les matelots; ceux-ci usèrent de représailles; ils se poursuivirent avec acharnement. Ces violences exigèrent une véritable intervention des deux rois. Il y eut des conférences à ce sujet. On ne s'ac- 1293-96.

1293-96. corda pas, et Philippe cita Édouard, son vassal, au parlement de Noël, pour répondre des dommages causés par ses sujets sur les côtes de France. Comme il ne comparut pas, le roi envoya le connétable de Nesle pour se saisir de tous les domaines que les Anglois possédoient en-deçà de la mer. Cette commission s'exécuta facilement, parceque les villes de ces provinces se livrèrent elles-mêmes.

Dans le parlement qui se tint après Pâques, nouvelle citation et nouveau défaut; Édouard est déclaré contumace et déchu de toutes les terres qu'il avoit en France. Irrité de ces procédures, il envoie en Guienne un corps d'armée qui chasse les François des villes qu'ils gardoient en séquestre. Ces places sont reprises par Charles de Valois, frère de Philippe, auquel succéde Robert, comte d'Artois, son cousin, qui bat les Anglois de manière qu'ils ne peuvent plus tenir la campagne dans ce pays. Pendant ce temps, les François font une descente en Angleterre: elle n'aboutit qu'à quelques ravages, sortes de calamités qui tombent sur les peuples, et ne décident rien. Henri, comte de Bar, gendre d'Édouard, fit une excursion en France. La reine Jeanne de Navarre, épouse de Philippe, alla au-devant de lui sur la frontière de Champagne, le contraignit de s'humilier devant elle, et l'emmena prisonnier.

L'empereur Adolphe, en conséquence de ses engagements avec le roi d'Angleterre, menaça aussi d'entrer en France. Il écrivit une lettre hautaine à Philippe, qui, dit-on, ne lui répondit que ces deux mots: *Nimis germanicè*, cela est trop allemand.

129[illegible]. Philippe-le-Bel s'occupoit alors des préparatifs de la guerre de Flandre, l'événement le plus important de

1297.

son régne. Ce prince, sérieusement appliqué au projet de soustraire la fille de Guy de Dampierre, comte de Flandre, au fils du roi d'Angleterre, attire à sa cour la fille et le père, et retient le dernier prisonnier à la tour du Louvre. Après y avoir fait quelque séjour, le comte eut la liberté de retourner dans ses états, mais la princesse fut retenue comme otage de la fidélité de son père. Elle mourut de chagrin de ce que sa captivité la privoit du mariage avec l'héritier d'Angleterre, qui étoit près de se faire.

Retourné en Flandre, et irrité de l'outrage qu'il avoit reçu, Guy déclare la guerre au roi par un héraut, et le défie ; cette formalité de vassal à suzerain étoit réputée à insulte. Pour la punir, Philippe passe lui-même en Flandre, à la tête de soixante mille hommes. Ses généraux, avec d'autres corps, qui pénètrent en même temps de différents côtés, gagnent deux batailles. Robert II, comte d'Artois, fils de celui qui fut tué à la Massoure, commandoit à celle de Furnes. Il y perdit Philippe, son fils. Cet événement, en raison de ce que la représentation n'avoit pas lieu en Artois, donna occasion dans la suite à Mahaud, sœur de Philippe, d'évincer Robert III, son neveu, mais non sans une opiniâtre opposition de celui-ci. Ce fut le sujet d'un procès trop fameux sous Philippe de Valois : procès dont l'issue défavorable au comte causa sa défection, et par suite tant de malheurs à la France. Cependant le roi, de son côté, s'emparoit en personne des plus fortes villes de Flandre. Muni de ce nantissement, il accorda au Flamand d'abord une trêve de deux mois, puis une prolongation de deux ans, motivée sur l'espérance d'une paix définitive que proposoit le roi d'Angleterre, par la médiation du pape.

1297-98. Celui qui occupoit alors le trône pontifical étoit Benoît Cajétan, connu sous le nom de Boniface VIII, prélat impérieux, hautain, intimement persuadé de la prééminence de son autorité sur toutes les puissances de la terre : il avoit déja eu un différent avec Philippe, à l'occasion d'une levée de deniers que le monarque vouloit faire sur le clergé. Le pontife défendit aux ecclésiastiques de payer, sous peine d'excommunication encourue *ipso facto*. Le roi n'attendit pas sa permission, il continua ses levées, et la bulle n'eut aucun effet ; mais il resta, des deux côtés, certaines dispositions peu amicales.

1298. Cependant, malgré ces préventions, le roi de France accepta la médiation. Philippe croyoit que le travail du pape ne seroit qu'une discussion qui éclaireroit les points en litige, et que rien ne seroit décidé sans avoir auparavant appelé et entendu les parties. Il fut donc bien étonné quand l'évêque de Durham, ministre d'Édouard, vint lui présenter la bulle censée conciliatoire, mais qui étoit un jugement absolu et définitif.

1298-99. Boniface l'avoit prononcée en consistoire public, dans la plus grande salle de son palais, devant tout le sacré collége. Il y disoit : « La Guienne sera restituée au mo-« narque anglois pour la tenir à foi et hommage comme « auparavant : à nous seront réservées, comme au seul « juge, les contestations qui pourront s'élever au sujet « du ressort. Les places prises par les deux rois reste-« ront séquestrées entre nos mains jusqu'à l'entière exé-« cution de la sentence : à nous appartiendra la décision « sur la restitution des marchandises enlevées, ou les « compensations exigibles. Le monarque françois re-« mettra au comte de Flandre les villes conquises. Pour

« sûreté de la paix entre les deux rois, celui d'Angle- 1298-99.
« terre, devenu veuf par la mort d'Éléonore de Castille,
« sa première femme, épousera Marguerite, sœur de Phi-
« lippe, et le prince Édouard, son fils, Isabelle, fille du
« roi de France. » Du reste, le pontife se réserve d'employer pour l'exécution du traité à intervenir toute l'autorité que lui donne sa qualité de médiateur et de vicaire de Jésus-Christ.

Cette bulle fut présentée au roi dans son conseil, où assistoient les principaux seigneurs du royaume, et lue par l'évêque anglois. Robert, comte d'Artois, cousin du roi, prince vif et bouillant, eut bien de la peine à en laisser achever la lecture. Peu s'en fallut qu'il ne frappât le prélat. Il lui arracha le papier des mains, le mit en pièces, et en jeta les morceaux au feu. Le roi fit condamner cette bulle par le parlement, et protesta contre les principes de la souveraineté du pape, qu'elle établissoit.

La guerre recommença et menaçoit d'être plus vive que jamais, lorsque des circonstances heureuses ramenèrent la paix plus tôt qu'on ne l'espéroit. Édouard I se trouvoit engagé dans une guerre contre les Écossois; il travailloit en même temps à soumettre la principauté de Galles, qu'il joignit à sa couronne. Pour suivre ces opérations il lui falloit de la tranquillité du côté de la France. Il commença par épouser Marguerite. Cette princesse, devenue reine d'Angleterre, et Jeanne, sa belle-sœur, reine de France, entreprirent un accommodement entre les deux royaumes. Le jeune Édouard, qui desiroit la main d'Isabelle, se mêla de la négociation. Il y eut un traité conclu, qui, d'abord accepté par le roi, ne fut point ratifié par lui. Les Anglois, aux-

1298-99. quels ce retard causa des pertes en Guienne, accusèrent Philippe de mauvaise foi. Il se justifia en disant que les deux princesses s'étoient laissé surprendre par des propositions insidieuses. Cependant ces démarches pacifiques, comme si elles eussent été des préliminaires, amenèrent un traité définitif en 1303.

On convint, pour la Guienne, d'un expédient qui concilioit les prétentions du souverain et du vassal. Édouard I donna à son fils cette province, comme lui appartenant toujours, malgré la confiscation ; et Philippe la donna, de son côté, en dot à sa fille, sous la condition de foi et hommage de la part du mari et de réversion à la couronne de France, faute d'hoirs mâles. Le reste des contestations avec l'Angleterre s'accommoda sans beaucoup de difficultés. Il ne fut pas question dans ce traité du comte de Flandre. Édouard, n'ayant plus besoin de lui, l'abandonna au ressentiment de Philippe.

Le malheureux Guy réclama l'intervention du pape, qui s'étoit montré, dans sa sentence arbitrale, disposé à le favoriser; mais c'étoit une recommandation peu efficace auprès du roi ; ces deux hommes avoient l'un pour l'autre une antipathie qui leur causa bien des peines à tous deux. Ils s'étoient brouillés, comme on a vu, au sujet de la décime exigée du clergé. La sentence arbitrale dont on a parlé, loin de les réconcilier, ajouta à leur ressentiment. Dans ce même temps, Boniface, irrité contre les Colonnes, famille puissante à Rome, avoit juré leur extinction. Il leur reprochoit des discours et des libelles diffamatoires contre son élection ; en effet, il ne l'avoit obtenue qu'en trompant Célestin V, son bienfaiteur, et en lui suggérant l'idée d'abdiquer ;

mais on croit que Boniface joignit au desir de se venger celui de faire passer les biens des Colonnes, qui étoient immenses, aux Cajétans, ses parents. Il y avoit dans cette famille disgraciée deux cardinaux, Jacques et Pierre, oncle et neveu. Le pontife les cita à son tribunal, les dégrada, parcequ'ils n'osèrent comparoître, les condamna comme schismatiques, hérétiques, blasphémateurs, rebelles au saint-siége, exclus à perpétuité de toutes les prélatures; les personnes qui les recevroient étoient excommuniées comme eux, et les lieux où ils se retireroient soumis à l'interdit. Leurs parents furent enveloppés dans cette proscription et déclarés incapables, jusqu'à la quatrième génération, de posséder aucune charge publique, ecclésiastique ou séculière. La violence de cette sentence fait connoître l'animosité du pontife, et la distribution qu'il fit des biens des condamnés, sur-tout aux Cajétans, ses parents, montre quelle sorte d'intérêt, outre la vengeance, le faisoit agir. Les Colonnes se dispersèrent et se cachèrent où ils purent. Le cardinal Pierre aima mieux rester trois ans inconnu, et forçat sur une galère, que de risquer de tomber entre les mains du pape, et trouva enfin, ainsi que son oncle, une retraite à Gênes. Étienne Colonne, leur parent, qui avoit levé des troupes pour les soutenir, chercha un asile en France, et y fut bien reçu. Ce bon accueil à un ennemi du souverain pontife ne devoit pas faire espérer une grande déférence de la part de Philippe à l'intervention de Boniface en faveur du comte de Flandre. 1298-99.

Le malheureux Guy, réduit à ses seules forces, ne tint pas long-temps contre les troupes du roi de France, commandées par Charles, comte de Valois, son frère, 1299.

Il fut battu en plusieurs rencontres et resserré dans la
1299. ville de Gand. Le comte n'y étoit pas trop en sûreté, parceque les Gantois, effrayés des incommodités d'un siege, ne paroissoient pas fort disposés à défendre leur prince; il y avoit même lieu de soupçonner que plusieurs étoient dans l'intention de le livrer. Instruit de sa détresse, Valois lui conseille d'avoir recours à la bonté du roi, d'aller se jeter entre ses bras, et lui promet que, s'il ne réussit pas à faire sa paix dans l'espace d'un an, on le laissera libre de revenir en Flandre. Le comte va se prosterner aux pieds du monarque, avec deux de ses fils et quarante seigneurs flamands. Le roi les reçoit très froidement, dit que son frère a outrepassé ses pouvoirs, et les retient tous prisonniers. Le père fut envoyé dans le château de Compiégne; Robert, dit de Béthune, l'aîné de ses fils, dans celui de Chinon; Guillaume, le second, dans une forteresse d'Auvergne; et les seigneurs en différentes prisons. Philippe fit en même temps déclarer par le parlement que le feudataire avoit mérité la confiscation par sa félonie, et, en vertu de cette déclaration, il réunit la Flandre à sa couronne. Valois fut très mécontent de ces actes rigoureux, si contraires à la parole qu'il avoit donnée. Il les attribua à Enguerrand de Marigny, principal ministre du roi, et se promit de s'en venger. En attendant l'occasion, il se retira en Italie, où, par son mariage avec Catherine, petite-fille de Baudouin de Courtenay, dernier empereur de Constantinople, il acquit des droits à cet empire. Le pape les lui confirma et le déclara son vicaire en Italie. Ce fut à ce titre qu'il essaya de calmer les factions des Guelphes et des Gibelins, ou des noirs et des blancs, qui déchiroient Florence. Le Dante, exilé par lui à cette

occasion, s'en est vengé dans son poëme de l'Enfer, où il l'a placé, et où il s'est efforcé de flétrir sa mémoire. 1299.

Philippe alla en grand cortége visiter ses nouveaux états. Il mena avec lui Jeanne, son épouse. Elle fut étonnée, en arrivant à Bruges, de la magnificence des dames : « Je croyois, dit-elle, paroître ici comme la seule « reine : mais j'y trouve plus de six cents femmes qui « pourroient me disputer cette qualité par la richesse « de leurs habits. » Cette ostentation étoit un appât séduisant pour les financiers que le roi laissa après lui. Ils étoient chargés de fixer et de lever les impôts, sous la direction de Pierre Flotte, administrateur fiscal, et habile en ce que nous appelons *travailler le peuple en finance*. Jacques de Châtillon, comte de S. Paul, et oncle de la reine, fut nommé gouverneur général. On a peine à croire que sa protection pour les maltôtiers ait été gratuite : quoiqu'il en soit, il les secondoit puissamment. Pour eux, ils partoient de ce principe, qu'on ne pouvoit jamais trop demander à ces citadins opulents, et le roi, persuadé, par le luxe dont il avoit été témoin, que le fardeau, quel qu'il fût, étoit encore au-dessous de leurs forces, rejetoit leurs remontrances, quand elles parvenoient jusqu'à lui. 1300-2.

Le peuple flamand, accoutumé à être traité par ses princes avec modération, murmura. Le gouverneur commença à bâtir des citadelles pour le contenir ; il s'appliqua aussi à former un parti, en favorisant, dans la répartition des impositions, les nobles, et principalement ceux qui se montroient attachés aux François.

Les dépenses de la ville de Bruges pour la réception du roi et de sa cour avoient été considérables. Le peuple, quand il fut question de solder ces frais, se plai-

1300-2. gnit, non de ce qu'on le faisoit payer, mais de ce que les protégés du gouvernement, qu'on commença à appeler *la faction du lis*, étoient ménagés à son préjudice. Un tisserand, nommé Pierre-le-Roi, vieillard accrédité entre les artisans, parla hautement. Les magistrats le font jeter dans un cachot, avec vingt-cinq autres, aussi peu endurants que lui.

Aussitôt les corps de métiers se soulévent, courent à la prison, enfoncent les portes et mettent les détenus en liberté. Châtillon, appelé par les magistrats, leur améne du secours. D'accord avec eux, il devoit entrer brusquement dans la ville, au son d'une cloche qui avoit coutume de se faire entendre à heure réglée pour quelque opération de police. Au même signal, *la faction du lis*, qui étoit avertie, devoit occuper les postes principaux, et tous ensemble devoient tomber sur les séditieux. Ceux-ci, par hasard, ou prévenus par des avis secrets, avoient pris le même signal pour attaquer. Les deux troupes se rencontrent et en viennent aux mains. Celle des artisans est secondée par les femmes et les enfants; qui, des fenêtres et du haut des toits, font pleuvoir une grêle de pierres et de tuiles, et jusqu'à des meubles, sur les gens du gouverneur; ils les mettent en fuite, les poursuivent vivement et en font un grand carnage.

Cependant, à l'aide de sa citadelle, Châtillon reste assez fort pour faire condescendre Pierre le Roi et cinq mille ouvriers à abandonner la ville, et aller s'établir ailleurs. Alors le gouverneur, mis à l'aise par cette proscription, appesantit sa vengeance, tant en impôts qu'en mauvais traitements sur ceux qui restent. Poussés au désespoir, ils rappellent leurs exilés, qui n'étoient pas encore fort éloignés, et ils tombent tous ensemble

avec fureur sur les gens *du lis*. Les excès auxquels ils se livrèrent ressemblent à ceux que s'est en tout temps permis le peuple, une fois déchaîné; les uns déchiroient avec leurs dents les malheureuses victimes de leur férocité, leur ouvroient le ventre, les traînoient par les rues; d'autres portoient au bout d'une pique des têtes dont ils se jouoient inhumainement. Ils lavoient leurs mains dans le sang, s'en frottoient les bras et le visage, et ceux qui s'en montroient le plus souillés étoient accueillis par des applaudissements. 1300-2.

Il n'étoit pas possible que dans ce désordre il n'y eût des Flamands mêlés avec les François, et que le peuple ne les poursuivît également. Pierre-le-Roi, au plus fort du carnage, le fait cesser. « Suspendez vos coups, s'é-« crie-t-il, ne confondez point les innocents avec les « coupables. Aucun de ceux-ci n'échappera. » Il fait garder les portes de la ville, vers lesquelles les habitants effrayés se précipitoient en foule. Pour mot du guet il donne des paroles flamandes que devoient prononcer tous ceux qui vouloient sortir : chose impossible aux François. Reconnus par cette épreuve, comme s'ils avoient été jugés par un tribunal, ils étoient poussés brutalement hors du guichet, et massacrés ou assommés par ceux qui les attendoient armés de coutelas, de haches et de massues. Il périt quinze cents François ou gentilshommes du pays dans cette malheureuse journée.

Le roi, après les témoignages d'affection que lui 1301-2.
avoient donnés les Flamands lorsqu'il étoit allé prendre possession du pays, ne s'attendoit pas à un pareil changement de scène. On lui avoit, selon l'ordinaire, caché les torts de l'oncle de la reine; il se proposa d'aller en

1301-2. personne punir les rebelles, et ordonna de grandes levées. Il étoit près de se mettre à leur tête, lorsque la reine d'Angleterre, sa sœur, le fit avertir en secret de ne pas s'éloigner de Paris, parcequ'il s'y préparoit des mouvements auxquels le roi, son mari, n'étoit pas étranger. Des historiens racontent que ce fut une ruse du roi d'Angleterre, qui trompa lui-même sa femme par de fausses confidences, afin qu'elle effrayât son frère et l'empêchât de porter toutes ses forces contre les Flamands, qu'il auroit subjugués trop promptement; d'autres disent que Philippe, connoissant la fermentation qui agitoit le peuple, eut de lui-même la prudence de ne pas s'éloigner.

En effet, les murmures étoient grands et même menaçants dans presque toute la France. Deux choses y donnoient lieu: la multiplicité des impôts, et l'altération des monnoies. Elle fut portée, sous ce régne, au point qu'elles n'avoient plus que le septième de leur valeur intrinséque, et on les faisoit prendre sur le pied où elles étoient sous S. Louis: ce qui a mérité à Philippe-le-Bel le surnom de *Faux-Monnoyeur*. Il y eut des émeutes dans plusieurs villes; à Paris le peuple se porta à de grands excès contre les partisans; il pilla leurs maisons, et détruisit celle de Pierre Barbette, le plus signalé d'entre eux. Le roi s'étoit retiré au Temple; la populace l'investit, le tint deux jours renfermé, sans permettre que les vivres même y parvinssent. Peut-être le prince ne trouva-t-il pas dans les Templiers, auxquels il avoit confié sa personne, la bonne volonté qu'il desiroit d'eux contre les révoltés; peut-être leur demandoit-il plus qu'ils ne purent. Mais on date de cette cir-

constance la haine de Philippe-le-Bel, qui eut pour cet ordre religieux de si funestes suites. 1301-2.

Il donna le commandement de son armée contre les Flamands à Robert, comte d'Artois, son cousin, le même qui, quatre ans auparavant, avoit battu ces mêmes Flamands à Furnes. C'étoit un guerrier célèbre, mais vif et emporté; il partit dans la confiance qu'avec sa cavalerie, toute couverte de fer et composée de l'élite de la noblesse, il auroit bientôt dispersé cette *canaille*, ainsi l'appeloit-il : canaille à peine armée, ramassée dans la fange des marais de la Flandre et dans la bourgeoisie inexpérimentée des villes. Mais ces nouveaux soldats étoient en très grand nombre; la nécessité forma des chefs qui surent contenir l'impétuosité de ces phalanges tumultueuses. Elles attendirent les François près de Courtray, derrière une petite rivière et un fossé bourbeux qu'on ne pouvoit apercevoir que lorsqu'on étoit arrivé sur le bord. Le comte d'Artois n'hésitoit pas à croire qu'il les mettroit en fuite au premier choc. Le connétable de Nesle et les meilleurs officiers lui conseillent de ne pas affronter leur furie et une position qui n'étoit point à mépriser. Ils lui remontrent qu'en temporisant il pourra affamer cette multitude, qui se dissipera alors d'elle-même. D'Artois traite ces observations de conseils pusillanimes, dictés par la timidité et même par la trahison. « Vous verrez si je suis traître, « reprend de Nesle; vous n'avez qu'à me suivre, je vous « mènerai si avant que vous n'en reviendrez jamais. — « Et moi, répond le téméraire guerrier, je vous mon« trerai que je serai aussi avant que vous dans la mêlée »; et il donne l'ordre à ses cavaliers de marcher en avant. 1302.

1302. Ils passent la rivière, et courent ensuite à bride abattue pour charger les Flamands. Dans l'impétuosité de leur course, ils rencontrent le fatal fossé, dont ils ne soupçonnoient point l'existence. Le premier rang s'y enfonce, le second de suite, le troisième et les autres, et tous piquant toujours, sans s'apercevoir qu'aucun de ceux qui entroient dans ce gouffre n'en ressortoit, et qu'après de vains efforts, hommes et chevaux se renversoient les uns sur les autres et s'abymoient sans retour. A la fin, les derniers, reconnoissant le danger, s'arrêtent sur le bord du précipice, et, saisis de frayeur, se rejettent sur l'infanterie qui les suivoit, et en rompent les rangs : les Flamands, témoins de ce désordre, font le tour du fossé, se jettent avec fureur sur ces fantassins plus qu'à demi vaincus, et en font un horrible carnage.

A l'exemple d'Annibal, qui, après la bataille de Cannes, envoya au sénat de Carthage un boisseau d'anneaux des chevaliers romains tués dans cette bataille, les Flamands firent un trophée de quatre mille paires d'éperons dorés, dépouille des chevaliers qui avoient seuls le droit d'en porter; on compta parmi les morts, outre le comte d'Artois, Châtillon le gouverneur, cause coupable de cette guerre, le brave de Nesle, qui ne voulut point accepter le quartier qu'on lui offroit, et quantité de comtes et de seigneurs de la plus haute noblesse. Après cette victoire, toutes les villes secouèrent le joug, et se donnèrent pour gouverneur-général Jean, comte de Namur, fils de Guy, d'un second lit.

1302-3. Cette sanglante déroute arriva dans le temps des plus forts démêlés de Philippe-le-Bel avec Boniface VIII. On a vu que ces deux hommes ne manquoient pas l'occa-

sion de se provoquer. Le pape en trouva une dans des plaintes que lui fit porter l'archevêque de Narbonne, au sujet d'un hommage que le roi exigeoit de lui pour quelques fiefs de son église. Le pontife jugea à propos d'envoyer pour ce seul objet un légat en France, et le légat qu'il choisit fut Bernard de Saisset, qu'il avoit fait évêque de Pamiers malgré le roi, et qui, depuis qu'il portoit la mitre, n'avoit cessé de contredire le monarque, et de le chagriner autant par ses propos que par sa conduite. Admis au conseil en présence du roi, il y parla avec tant d'arrogance que Philippe ne put entendre son discours jusqu'à la fin, et le fit chasser de la salle d'audience. Il le renvoya à Rome, espérant que le pape le désavoueroit et lui feroit justice de son insolence : mais Boniface, sans réparation au roi, renvoya Saisset dans son évêché, où il continua ses intrigues et ses propos insultants et séditieux. Le roi le fit enlever et comparoître devant son conseil. Pierre Flotte, alors garde des sceaux, lui lut les chefs d'accusation. Les principaux étoient des discours satiriques contre la personne du roi, et une rébellion perpétuelle contre son souverain, dont il publioit que l'autorité étoit bien inférieure à celle du pape. 1302-3.

Ces délits furent jugés assez graves pour s'assurer du prélat. Après beaucoup de discussions sur la manière dont il seroit gardé pendant le cours de son procès, il demanda lui-même à l'être sous l'archevêque de Narbonne, son métropolitain, de peur d'être maltraité par une garde laïque qu'on lui auroit donnée. On lui accorda un vaste appartement dans le château de Senlis, pour compagnie son camérier, son chapelain, un clerc destiné à réciter l'office avec lui, et un autre

1302-3. chargé de sa dépense ; trois courriers, un cuisinier, un aide de cuisine, son médecin, sept mulets dehors pour son service, et permission d'écrire, mais à lettres ouvertes. L'article des trois courriers feroit croire qu'il lui étoit quelquefois accordé de se promener ; et c'est pour une pareille réclusion que Boniface jeta les hauts cris, menaça le roi d'excommunication, et de mettre le royaume en interdit, s'il ne relâchoit l'évêque. Il envoya à ce sujet jusqu'à cinq bulles, toutes plus fortes les unes que les autres.

Philippe, instruit des intentions du pape, sachant que ses menaces commençoient à alarmer le peuple et pouvoient causer des troubles dans le royaume, convoqua une assemblée des plus grands seigneurs. On en compte trente-un, tous princes, comtes et hauts barons ; il s'y rendit aussi des évêques et des abbés, dont le nombre n'est pas marqué. Les principes du pape et sa conduite furent examinés et improuvés. Le clergé lui écrivit à lui-même pour le rappeler à des sentiments plus modérés. La noblesse adressa aussi une lettre pathétique aux cardinaux dans la même intention. Des échevins, jurats, et maires de plusieurs villes, écrivirent enfin de pareilles lettres au souverain pontife au nom de leurs communes ; on prétend même que ces dernières furent admises par leurs députés à l'assemblée des seigneurs et des prélats, qui se tint, à ce sujet, à Notre-Dame, et que ce fut la première fois qu'elles concoururent par leurs représentants, dits du *tiers-état*, à ces grandes réunions politiques, connues depuis sous le nom d'états-généraux. Quelques uns veulent que cette innovation n'ait eu lieu qu'après la funeste bataille de Courtray, et que ce soient les immenses besoins du

moment qui aient suggéré à Enguerrand de Marigny 1302-3.
de faire spécialement consentir aux nouvelles charges ceux sur-tout qui devoient en supporter la majeure partie : d'autres font redescendre cette admission jusqu'en 1314.

Ce concert des principaux de la nation étonna le pape, mais ne le fit pas revenir à résipiscence. A l'assemblée il opposa un concile qu'il convoqua à Rome, et il ordonna aux évêques françois de s'y trouver. Le roi le leur défendit. Comme les excès du pontife alloient toujours croissants, qu'il avoit réellement excommunié Philippe, qu'il offroit sa couronne à Albert d'Autriche, qui la refusa, et qu'il étoit à craindre que dans le concile de Rome il ne se passât des choses contraires à la tranquillité du royaume, le monarque convoqua encore au Louvre une assemblée pareille à la première; mais dans celle-ci le pape fut accusé personnellement.

Il n'y a pas de crimes dont on ne le prétendît coupable. Guillaume de Plasian ou du Plessis, conseiller du roi, lui reprocha, dans son acte d'accusation lu en public, d'être hérétique, simoniaque, de ne point croire à l'eucharistie, de se moquer des jeûnes et des abstinences, de soutenir que le bonheur des hommes ne consiste que dans le plaisir des sens, d'être fornicateur, incestueux, meurtrier, sorcier, d'avoir un démon familier, de professer une haine implacable contre les François, de leur susciter des guerres et des troubles, de donner les biens de l'église à ses neveux, d'avoir fait mourir le saint pape Célestin V, de peur que l'on ne découvrît les ruses perfides dont il s'étoit servi pour se mettre à sa place. L'excès même de ces imputations jetoit du doute sur la réalité des crimes. Cependant

1302-3. Plasian affirma qu'ils étoient vrais, et que sa dénonciation étoit fondée sur les informations exactes que Guillaume de Nogaret, son confrère, avoit faites secrètement en Italie. Sur les conclusions de Plasian, le roi fit lire un écrit, qui porte en substance qu'il est d'avis de convoquer un concile auquel il assistera en personne; que Boniface y sera jugé, et qu'en attendant il appelle au futur concile et au pape futur de tout ce que pourroit attenter celui qui siége maintenant au gouvernement de l'église.

1303. Mais, outre cette précaution, Philippe employa des moyens plus efficaces pour mettre un terme aux embarras que lui suscitoit l'opiniâtreté du pontife. Il avoit déja pris des mesures pour que ses bulles fulminantes ne pénétrassent pas dans le royaume. Le légat qui en étoit porteur fut arrêté sur la frontière, et retenu sous bonne garde. Le pape, tout intrépide qu'il se montroit dans ses écrits, n'étoit cependant pas sans frayeur sur les dangers que pouvoit lui faire courir le roi de France au milieu d'une ville telle que Rome, renfermant une populace nombreuse qu'il seroit possible d'ameuter contre lui. C'est pourquoi il se retira à Anagni, lieu de sa naissance, dans la confiance qu'en cas d'entreprise sur sa personne ses compatriotes ne manqueroient pas de le défendre.

Les terreurs de Boniface n'étoient pas sans fondement. Philippe songeoit réellement à le faire enlever, à le contraindre de comparoître devant un concile qu'il convoqueroit à Lyon, et à le faire déposer. On ne sait jusqu'où ensuite il auroit porté sa vengeance. Deux hommes furent chargés de cette expédition, Sciara Colonne, homme de guerre, pour donner à l'entreprise

l'activité nécessaire, et Guillaume de Nogaret, homme de loi pour y mettre les formes. Ils assemblent secrétement des soldats épars, qui n'étoient pas rares en Italie, partagée en petits états toujours en guerre les uns contre les autres. A la tête de cette troupe ils se présentent devant Anagni à la pointe du jour. Les portes se trouvent ouvertes, ou par négligence, ou par connivence; ils entrent au cri de *Vive le roi de France! meure Boniface!* Les habitants surpris ne font aucun mouvement. Le seul marquis Cajétan, un des neveux du pape, qui occupoit une maison placée comme un boulevard en avant du palais, oppose quelque résistance; mais il est bientôt forcé de se rendre. Le pape étonné prie qu'on suspende l'attaque, et envoie demander ce qu'on lui veut. Qu'il rétablisse les Colonnes, répond-on, et qu'il se dépose lui-même. Il auroit volontiers consenti à la première condition, mais la seconde lui rend tout son courage. Il se fait revêtir des habits pontificaux, et, la tiare en tête, les clefs de S. Pierre à la main, assis sur son trône, il attend fièrement les assaillants.

1303.

Nogaret l'aborde avec respect, lui signifie les procédures faites en France contre lui, le somme de se laisser conduire au concile, et, en lui donnant des gardes, l'assure qu'il ne prend cette mesure que pour sa sûreté. Boniface traite avec mépris et les procédures et celui qui les poursuit. « Vous ne voulez donc pas céder la « tiare? lui crie Sciara. — Non, répond le pontife, plutôt « la mort. Voilà ma tête, je mourrai sur le trône, où « Dieu m'a élevé. » Il exhala ensuite sa colère en imprécations contre le roi, et le maudit jusqu'à la quatrième génération. Sciara répond aux malédictions du pape par

1303. des injures grossières et le frappe de son gantelet sur la joue. Il l'auroit tué, si Nogaret ne l'eût retenu. Pendant cette altercation, la soldatesque pilloit ses trésors. Tous les rois du monde, dit un historien contemporain, joignant leurs richesses ensemble, n'auroient pu fournir en un an ce qui fut pris en un seul jour dans le palais du pape et dans celui de son neveu. Nogaret remit son prisonnier sous la garde d'un capitaine florentin, auquel il recommanda les égards dus à sa dignité : mais il fut mal obéi. Les mauvais traitements que le pape éprouvoit lui firent craindre qu'on ne l'empoisonnât. Son geolier, qui auroit pu le rassurer contre ce soupçon, ne le fit pas, afin de lui laisser le tourment de l'inquiétude. Ne voulant pas manger des mets qui lui étoient offerts, le pontife seroit mort de faim, si une vieille femme ne lui avoit fait parvenir un peu de pain et quelques œufs qui le sustentèrent pendant trois jours.

Les habitants d'Anagni revinrent pendant ce temps de leur étourdissement; ils prirent les armes, chassèrent la garnison sous les ordres du capitaine florentin, et mirent le pape en liberté. Dans un discours qu'il fit à ses compatriotes en place publique avant que de quitter la ville, il s'éleva avec véhémence contre l'imputation des crimes dont on le chargeoit; il le termina par une déclaration à laquelle on ne s'attendoit pas. Il dit que pour le bien de la paix, et pour imiter le sauveur du monde, il étoit déterminé à réhabiliter les deux cardinaux Colonnes et toute leur famille dans leurs titres et dans leur biens; qu'il pardonnoit à Sciara et à Nogaret les injures qu'il en avoit reçues, déchargeoit tous leurs complices de l'excommunication, excepté ceux qui

avoient pillé les trésors de l'église, à moins qu'ils ne les rendissent; qu'enfin il vouloit se réconcilier avec la France, et indiqua même un cardinal qu'il devoit charger de la négociation. Boniface puni et repentant, ainsi qu'il paroît par ses aveux, partit bien escorté pour Rome. Presque en arrivant, il fut attaqué d'une fièvre violente, et mourut dans la huitième année de son pontificat, pendant lesquelles il éleva vingt-deux de ses parents à l'épiscopat, trois au cardinalat, et deux à la dignité de comte. 1303.

A la nouvelle de la funeste journée de Courtray, Philippe avoit convoqué le ban et l'arrière-ban, imposé le cinquième sur tous les revenus, et augmenté la valeur des monnoies. Il tenta aussi un accommodement avec les Flamands, et leur envoya leur vieux duc. Celui-ci trouva à la tête de ses sujets deux de ses fils qui n'avoient pas été faits prisonniers avec lui, et dans tout le peuple une aversion décidée contre la France. La victoire avoit enflé leur courage, et les faisoit revenir à des prétentions dont ils s'étoient départis auparavant. Ils ne vouloient plus céder la moindre partie de leur territoire. Philippe, au contraire, s'opiniâtroit à retenir Lille et d'autres villes circonvoisines qui lui avoient été abandonnées auparavant; de sorte que Guy de Dampierre ne put réussir dans sa négociation, et revint à Compiègne, où il mourut l'année suivante, âgé de quatre-vingts ans. 1304.

Le roi, contraint de continuer la guerre, résolut de la faire en personne. Il entra en Flandre à la tête de cinquante mille hommes d'infanterie et de douze mille chevaux. Selon la coutume observée pour les grandes expéditions, il avoit été prendre avec solennité l'oriflamme

1304. à Saint-Denys, et avoit fait beaucoup de chevaliers. Les Flamands lui opposèrent une multitude de combattants, bourgeois et paysans, peu exercés aux armes, mais redoutables par leur nombre. Campés entre Lille et Douay, dans un lieu fortifié, nommé Mons-en-Puelle, ils y attendoient les François. Ceux-ci, avec leur impétuosité ordinaire, fondent sur ces soldats peu aguerris, forcent les retranchements, font un horrible carnage, et chassent les fuyards au loin devant eux. C'étoit en juillet, et par une des journées les plus chaudes de l'année. La poursuite fut extrêmement pénible, et se prolongea si long-temps que ce ne fut qu'au déclin du jour que l'armée victorieuse rentra au camp et songea enfin à se remettre des fatigues du jour, à l'aide des aliments et du sommeil. L'officier et le soldat s'y livroient avec une égale sécurité, quand tout-à-coup des cris aigus et le cliquetis des armes se font entendre. Les gardes avancées avoient été forcées. Les Flamands étoient au milieu des François étonnés et surpris; ils frappoient sans relâche, et poursuivoient chaudement leur avantage. Tout fuyoit; les François culbutés se replioient l'un sur l'autre; l'effroi étoit par-tout; chacun ne songeoit qu'à se sauver. Le roi, qui dans ce moment commençoit, avec quelques officiers restés auprès de lui, à prendre quelques rafraichissements, reste ferme dans la déroute générale: une troupe nombreuse de ces forcenés l'environne; mais ils ne le reconnurent point, parce-qu'il avoit quitté sa cotte d'armes; Philippe, avec sa seule épée et vingt gentilshommes aussi mal armés que lui, se défendit contre une multitude effroyable, jusqu'à ce que le comte de Valois, son frère, qui avoit d'abord pris la fuite, quoique très brave, et qui venoit de ras-

sembler un corps de cavalerie, accourut à son secours; alors la chance tourna : les chevaux, passant et repassant sur cette infanterie trop pressée, l'eurent bientôt mise en désordre. La déroute fut générale, et le carnage si affreux que des historiens portent la perte des Flamands à trente-six mille hommes restés sur le champ de bataille. La gloire de cette fameuse journée est certainement due à Philippe-le-Bel. Il en consacra la mémoire par un monument placé dans la cathédrale de Paris. Il y étoit représenté à cheval avec ses armes en désordre, telles qu'il les avoit quand il fut surpris. 1304.

Il croyoit avoir atterré les Flamands par cette défaite; mais ils continuèrent à défendre pied à pied leur pays, jusqu'à ce que, se trouvant en assez grand nombre, ils lui envoyèrent demander paix ou bataille. « N'aurons-nous jamais fait? s'écria le monarque; je crois « qu'il pleut des Flamands. » Il prit le parti le plus sage. On traita. Robert, fils aîné du comte Guy, délivré de sa prison, entra en possession du comté de Flandre, à charge d'hommage. Son autre frère et les seigneurs flamands furent mis aussi en liberté, et le peuple conserva ses anciens priviléges. Lille, Douay, Orchies et Béthune restèrent à la France. On convint d'une tréve de dix ans, et d'une somme de cent mille francs, qui seroit payée au roi pour les frais de la guerre dans des termes fixés. Cette convention suspendit les hostilités, mais non la haine qui continua entre les deux peuples.

A Boniface VIII succéda Benoît XI, prélat doux, 1305.
modéré, et d'une grande vertu. Il rétablit la paix dans l'église de France, en interprétant, modifiant ou annullant les différentes dispositions des bulles de son prédécesseur. Il réconcilia personnellement Philippe-le-Bel

1305. avec le saint-siége, en laissant cependant quelque chose à desirer pour la plénitude de l'absolution tant du roi que de ses agents, et pesant scrupuleusement les mots de ses bulles, pour ne point flétrir lui-même ni tacher la réputation de Boniface; mais c'étoit précisément cette flétrissure que Philippe-le-Bel desiroit. Il la demanda avec instance. Le pape temporisoit, éludoit. La mort le tira d'embarras.

Il y avoit deux factions dans le conclave; la première des Cajétans ou Italiens, la seconde des Ursins ou François. Elles étoient égales en puissance, et se combattirent neuf mois. Enfin Nicolas di Prato, évêque d'Ostie, leur proposa un expédient qui paroissoit devoir concilier les intérêts : ce fut que les Italiens proposeroient trois sujets qui ne seroient pas de leur pays, et que les François en choisiroient un des trois sous quarante jours. Cette convention étant arrêtée, Nicolas, qui étoit attaché secrètement à la France, envoie au roi un courrier avec le nom des trois candidats, afin qu'il indique à la faction françoise celui qu'elle devra choisir.

Entre les trois se trouvoit Bertrand de Got, archevêque de Bordeaux, qui avoit eu de vifs démêlés avec Philippe-le-Bel, et que les Italiens croyoient son ennemi irréconciliable; c'est pour cela qu'ils l'avoient mis entre les éligibles, persuadés que, si le choix tomboit sur lui, ils auroient un pape dévoué à leurs volontés. Mais rien ne tient contre l'appât d'une couronne. Le roi, après avoir examiné ce qu'il pouvoit craindre ou espérer des trois candidats, se détermina pour Bertrand. Il lui écrit de se rendre promptement, et en grand secret, pour affaire qui l'intéresse, dans une abbaye située au milieu d'une forêt, près de Saint-Jean d'Angély : il s'y trans-

porte aussi avec les mêmes précautions. En abordant 1305.
l'archevêque, il lui dit : « Voulez-vous être pape ? » Le prélat proteste de sa soumission et de sa correspondance à tous les desirs du monarque, s'il lui procure cette dignité. Philippe lui expose les moyens qu'il a de réussir, mais à cinq conditions : « La première, lui dit-il, « que vous me réconcilierez parfaitement avec l'église ; « la deuxième, que vous révoquerez toutes les censures « contre ma personne, mes ministres, sujets et alliés ; « la troisième, que vous m'accorderez pour cinq ans les « décimes de mon royaume ; la quatrième, que vous « condamnerez authentiquement la mémoire de Boni- « face : la cinquième, je me la réserve et vous la décla- « rerai en temps et lieu. »

Le prélat promit tout. Le roi écrivit à Rome, et il fut élu. Son sacre se fit à Lyon avec beaucoup de magnificence. Le roi y assista. Le pape prit le nom de Clément V, et déclara qu'il fixoit son séjour à Avignon, sujet de mécontentement et de regret pour les cardinaux italiens.

Voici comme les quatre articles connus furent exécutés : 1° le roi personnellement fut entièrement réhabilité, déchargé de toutes censures et anathêmes, reconnu bon catholique, et roi très chrétien ; 2° ceux qui avoient écrit, agi, travaillé de quelque manière que ce fût dans cette affaire, reçurent l'absolution sans aucune condition onéreuse et humiliante, excepté Nogaret, qui fut condamné à aller porter les armes dans la Terre-Sainte, s'il y avoit une croisade, et, en attendant, à faire des voyages aux principaux pélerinages alors fréquentés. Le roi souffrit que cette peine fût infligée à un de ses meilleurs serviteurs, qui n'avoit agi

1305. que par ses ordres; 3° les décimes furent accordées, et, afin qu'elles fussent payées exactement et sans difficulté, une bulle régla et fixa la valeur des monnoies, qui varioient perpétuellement. Cette instabilité étoit une véritable vexation. Pour en délivrer le royaume, le clergé avoit offert deux vingtièmes du revenu de tous les bénéfices; mais le roi gagnoit davantage au monnoyage, d'autant plus que la matière lui coûtoit peu, parcequ'il obligea *toute manière de gens*, excepté les prélats et les barons, de porter à la monnoie la moitié de leur vaisselle d'argent. Il frappa aussi sur les juifs, qu'il bannit de France par un édit sujet à interprétation; de sorte qu'il tira de grosses sommes tant des dépouilles de ceux qui partirent que des sacrifices de ceux qui voulurent demeurer.

La quatrième condition que Clément V avoit acceptée l'embarrassa plus que les trois premières : c'étoit de faire le procès de la mémoire de Boniface. Philippe-le-Bel pressoit; le pape différoit. Enfin il imagina cet expédient. Vous avez, dit-il au roi, appelé au futur concile; j'en assemblerai un où cette cause sera portée, et en effet il le convoqua pour être tenu à Vienne en Dauphiné. On n'a jamais su positivement quel étoit le cinquième article de leur convention; mais tous les historiens ont conjecturé, peut-être par les faits qui suivirent, que c'étoit la destruction de l'ordre des Templiers.

1306-7. Ces religieux possédoient de grands biens, objet de convoitise. L'ordre n'étoit composé que de gentilshommes. Il pouvoit dans les occasions donner le ton au reste de la noblesse du royaume. C'étoit un état dans

l'état, une cause perpétuelle d'ombrages et d'inquiétudes pour un roi qui ne pouvoit se dissimuler que la charge des impôts lui retiroit l'affection de son peuple. Philippe avoit éprouvé la mauvaise volonté de ces religieux, lorsqu'ils l'abandonnèrent aux insultes de la populace, quand il s'étoit retiré dans leur citadelle du Temple, comme sous leur protection. Tenter de réformer un corps armé et l'avertir par des reproches publics, c'étoit l'avertir de prendre des mesures qui pouvoient être d'une dangereuse conséquence pour la tranquillité du royaume et la sûreté du roi lui-même. La politique conseilloit de le surprendre, et elle fut écoutée. Le 13 octobre 1307, le grand-maître, Jacques de Molay, fut arrêté à Paris avec soixante chevaliers. Le secret fut si bien gardé que tous furent saisis à la même heure par toute la France.

1306-7.

Ce qu'on répandit dans le public pour justifier cette brusque expédition est une accusation plus que suspecte de crimes affreux, à peine croyables de quelques particuliers, à plus forte raison d'un corps religieux. Deux scélérats, près de subir le dernier supplice, l'un, apostat de l'ordre des Templiers, l'autre, bourgeois de Béziers, se confessent réciproquement dans la prison, faute de confesseurs, parcequ'on les refusoit alors aux criminels condamnés à mort. Le bourgeois dépositaire des secrets de l'apostat, déclare qu'il a de grandes révélations à faire, et demande que ce soit au roi en personne. Ils sont transportés auprès du monarque, qui les écoute. On ne sait s'ils chargèrent l'ordre de tous les crimes qui ont ensuite motivé sa destruction, ou s'ils se bornèrent aux plus graves; ceux-ci étoient

1307-8.

1307-8. plus que suffisants, s'ils étoient vrais, pour attirer sur cette société les foudres du ciel et les châtiments de la justice humaine.

La plume se refuse au détail de ces abominations. Abjuration de la foi, orgies libertines, cérémonies infames accompagnées d'infanticides; enfin toutes les superstitions insensées et dégoûtantes, les rites bizarres, les excès de la débauche la plus effrénée reprochés aux anciens hérétiques, il n'y en a aucun dont on n'ait chargé les Templiers.

1308-11. Les Templiers étant religieux, on les fit d'abord comparoître devant les tribunaux ecclésiastiques. Ils furent interrogés sévèrement et confrontés. Les uns avouèrent ou nièrent tout, les autres ne se récrièrent que contre une partie des imputations, persistèrent dans leurs aveux, ou revinrent contre. Ces derniers se plaignirent que c'étoit par la force des tourments, et en leur promettant leur grace, qu'on avoit tiré d'eux des confessions flétrissantes. Un concile assemblé à Paris examina solennellement la cause des prisonniers. L'arrêt en renvoya absous plusieurs qui ne furent trouvés coupables d'aucun crime, en relâcha quelques uns qui s'étoient avoués coupables, mais qui, témoignant du repentir, ne furent grevés que d'une simple pénitence; quant à ceux qui se rétractèrent après avoir confessé les crimes qu'on leur imputoit, par une jurisprudence bien extraordinaire ils furent jugés relaps, et cinquante-neuf, condamnés comme tels à la peine du feu, subirent leur sentence dans un champ proche de l'abbaye de Saint-Antoine, malgré les protestations qu'ils firent de leur innocence. Un autre concile de Senlis en condamna neuf à la même peine, et aucun d'eux n'avoua

les crimes dont on les accusoit. Dans le même temps, un concile de Salamanque les déclaroit tous innocents. Le roi d'Angleterre recevoit ceux qui se réfugioient dans ses états, et plusieurs princes d'Allemagne, contents de s'emparer de leurs biens, laissoient sauver les accusés; de sorte que cette diversité d'opinion et de conduite à leur égard laisse encore leur innocence ou leur crime sous le sceau de l'incertitude. 1308-11.

Ces terribles exécutions détruisirent les membres; mais il falloit une sentence solennelle pour abolir l'ordre. On doit se rappeler que Clément V, pressé après son élection de condamner Boniface VIII, avoit adroitement répondu que, puisque le roi avoit consenti sur cet objet de s'en rapporter à un concile, il en convoqueroit un où cette cause seroit portée. Clément l'indiqua à Vienne, et l'ouvrit lui-même par un discours dans lequel il exposa les motifs et le but de l'assemblée: savoir, la réformation des mœurs, l'extirpation de quelques hérésies du temps, le recouvrement de la Terre-Sainte, l'extinction de l'ordre des Templiers, et le jugement à porter sur Boniface VIII. Comme si cette affaire ne pouvoit sans risque souffrir le moindre délai, dès la première séance, sans discussion ni examen, sans attendre le roi qui devoit y assister, Clément décide que Benoît Cajétan a été légitime pasteur de l'église, qu'il est mort catholique, que jamais il n'a été hérétique, et que les preuves alléguées contre lui pour le flétrir de cette imputation ne sont pas suffisantes. 1311-12.

Philippe-le-Bel ne s'attendoit pas à ce résultat précipité. Il n'arriva que pour la seconde session, accompagné des princes et seigneurs de la cour, et eut le chagrin de voir adopter unanimement par les pères

1311-12. assemblés le décret de la première; de plus, trois docteurs célèbres, le premier en théologie, le second en droit canon, le troisième en droit civil, prononcèrent chacun une harangue approbative de la déclaration. Enfin parurent dans la salle deux chevaliers catalans, armés de toutes pièces pour soutenir la décision par le combat. Ils défièrent en présence du roi et de sa cour ceux qui seroient assez hardis pour l'attaquer, et jetèrent le gant ou gage de bataille; personne ne le releva, et ce fut une affaire jugée.

Celle des Templiers n'eut pas l'avantage de réunir une pareille généralité de suffrages. Quand le pape proposa d'abolir un ordre composé de la principale noblesse des états chrétiens, qui avoit rendu de si grands services à l'église dans les guerres saintes, beaucoup d'évêques se déclarèrent contre ce projet. Ils dirent que l'affaire n'avoit pas été assez examinée, qu'il paroissoit qu'il y avoit eu de la passion dans plusieurs juges; que les preuves tirées de confessions arrachées par la torture n'étoient pas suffisantes, et qu'elles étoient plus que contre-balancées par les désaveux des malheureux, prononcés dans les supplices jusqu'à la mort. Les prélats opinoient donc à reprendre l'affaire dans son principe et à l'examiner de nouveau.

Cette disposition ne plaisoit ni au pape, ni au roi. Clément répondit avec humeur que, si par le défaut de formalités il ne pouvoit prononcer juridiquement contre les Templiers, « la plénitude de la puissance pontificale suppléeroit à tout, qu'il les condamneroit par voie d'expédient, plutôt que de mécontenter son cher fils le roi « de France. » En effet, il prononça dans un consistoire secret la sentence qui cassoit, supprimoit et annul-

loit l'ordre militaire du Temple, et la répéta dans une séance publique en présence du roi et de toute sa cour, en ces termes : « Quoique nous n'ayons pas prononcé « la sentence selon les formes de droit, nous suppri- « mons l'ordre par provision, et par l'autorité aposto- « lique, nous réservant, et à la sainte église romaine, « la disposition des personnes et des biens des Tem- « pliers. » Ce jugement, quoique provisionnel, a eu toute la force d'un arrêt définitif, et l'ordre est resté pour toujours proscrit et aboli. Les biens furent dispersés entre plusieurs mains. Les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem en eurent la plus grande partie. Philippe ne retint qu'une partie du mobilier et de l'argent pour acquitter les dépenses énormes de ce grand procès, d'où on a conjecturé que ces rigoureuses poursuites contre ces infortunés ont moins été l'effet de la cupidité que celui de la politique et de la vengeance. Le concile de Vienne se termina par une exhortation à la croisade et des réglements pour la réformation des mœurs. 1311-12.

De tous les malheureux chevaliers renfermés dans les cachots au premier moment de leur proscription il n'en restoit plus que quatre en France ; Jacques de Molay, grand-maître de l'ordre, qui avoit été parrain de l'un des enfants du roi ; Guy, grand-prieur de Normandie, frère du dauphin d'Auvergne ; Hugues de Péralde, grand-visiteur de France ; et le grand-prieur d'Aquitaine, qui avoit été directeur des finances du royaume. Le pape s'étoit réservé de prononcer sur leur sort, et se proposoit de leur accorder des adoucissements : mais, pour l'honneur de sa sentence contre l'ordre, et pour la justifier, il vouloit qu'ils fissent en 1313-14.

1313-14. public, à la vue du peuple, les aveux qu'ils avoient faits devant les tribunaux, et il envoya deux cardinaux pour être présents à cet acte solennel.

Les quatre principaux personnages de l'ordre du Temple sont présentés au peuple sur un échafaud dressé dans le parvis de Notre-Dame; près d'eux des bourreaux construisoient un bûcher pour les avertir du sort qui les attendoit, s'ils ne remplissoient les conditions qu'on leur avoit imposées. On lit à haute voix les aveux qu'ils avoient faits plusieurs fois des abominations de leur ordre. Un des ministres de Rome prononce un long discours sur cet objet, et les somme de confesser en public les crimes qu'ils avoient avoués secrétement devant les juges. Alors le grand-maître, vieillard vénérable, s'avance sur le bord de l'échafaud, secouant les chaînes dont il étoit chargé, et regardant le bûcher d'un air de dédain, il dit: « L'affreux spectacle « qu'on me présente n'est point capable de me faire « confirmer un premier mensonge par un second. J'ai « trahi ma conscience: il est temps que je fasse triom- « pher la vérité. Je jure donc, à la face du ciel et de la « terre, que tout ce qu'on vient de lire des crimes et de « l'impiété des Templiers est une horrible calomnie. C'est « un ordre saint, juste, orthodoxe; je mérite la mort « pour l'avoir accusé à la sollicitation du pape et du « roi. Que ne puis-je expier ce forfait par un supplice « encore plus terrible que celui du feu! Je n'ai que ce « seul moyen d'obtenir la pitié des hommes et la misé- « ricorde de Dieu. » Guy, grand-prieur de Normandie, tint le même langage; les deux autres persistèrent dans leurs aveux.

La surprise des juges, des délégués du pape et de

leurs suppôts fut extrême. On remmena les deux réfractaires dans leurs cachots. Le roi assembla précipitamment son conseil. Sans être entendus de nouveau, ils furent condamnés, comme hérétiques relaps, au supplice du feu, et la sentence fut exécutée le lendemain dans l'île du palais. Au milieu des flammes, et jusqu'au dernier soupir, ils protestèrent de leur innocence, et citèrent le roi et le pape au tribunal de Dieu; Clément, dans quarante jours, et Philippe dans l'année. Le peuple, témoin de la constance de ces deux infortunés, donna des larmes à leur fin tragique, et crut qu'ils mouroient innocents. Il fut ensuite confirmé dans cette nouvelle opinion par la mort des deux auteurs de cette terrible catastrophe, qui arriva au terme marqué par leurs victimes. 1313-14.

Il est difficile de croire que l'ordre entier, sur-tout les anciens, fussent coupables des impiétés aussi insensées que bizarres qui leur étoient imputées; mais il se peut que la jeunesse de l'ordre, attachée pour la plus grande partie à la cour par sa naissance, ait participé à la dissolution qui y régnoit. Philippe-le-Bel avoit trois fils, remarquables comme lui par leur beauté. Louis avoit épousé Marguerite, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et d'Agnès, fille de S. Louis; Philippe, Jeanne, comtesse de Bourgogne, ou de Franche-Comté; et Charles, Blanche, sœur puînée de cette dernière. Marguerite et Blanche, convaincues d'infidélité, furent, par arrêt du parlement, le roi y séant, renfermées dans la forteresse de Château-Gaillard en Normandie, où la première fut étranglée, et d'où la seconde ne sortit que pour se faire religieuse. Leurs complices, Philippe et Gauthier d'Aulnay, deux frères, gentilshommes nor-

1313 14. mands, bien inférieurs en bonne grace à leurs époux, furent traînés à la queue d'un cheval sur un pré récemment fauché, mutilés et attachés à une potence. Les fauteurs de l'intrigue subirent l'exil, la prison ou la mort. Jeanne comparut aussi devant le parlement, et y fut déclarée innocente. Depuis un an, elle étoit reléguée au château de Dourdan. Philippe, son mari, la reprit : « en cela, dit Mézeray, plus heureux ou plus « sage que ses frères. »

Ce parlement par lequel furent jugées les brus de Philippe-le-Bel étoit bien différent des grandes assemblées qu'on a appelées quelquefois parlements pendant les deux races qui ont précédé la troisième. Sous la première ils n'étoient composés que des grands seigneurs, successeurs des compagnons de Clovis, et se sont nommés Champs de Mars. Sous la seconde, à cette noblesse guerrière furent joints les prélats possesseurs de grandes terres, survenues au clergé soit par dons des laïcs, soit par concession des évêques, choisis, pour la plupart, dans la haute noblesse. Ils appliquoient à leurs églises des portions considérables des héritages de leurs pères, qui sortoient ainsi de leurs familles, pour ne plus y rentrer, parceque les biens du clergé lui devenoient une propriété inaliénable. Ces deux parlements, que les rois présidoient toujours, décidoient de la paix et de la guerre, des impôts, des alliances, jugeoient leurs pairs, approuvoient les volontés du monarque, et quelquefois les restreignoient. C'étoit l'ouvrage de quelques séances qui se tenoient dans des temps indéterminés, selon les besoins du royaume et la nécessité des circonstances.

Jamais les premiers parlements ne connurent des affaires des particuliers, et rarement les seconds s'en oc-

cupèrent; mais la mauvaise administration de la justice, 1313-14.
livrée à des baillis ou autres juges mercenaires dépendants de la volonté des seigneurs, faisoit que souvent leurs vassaux avoient recours aux rois pour se soustraire aux vexations. Les monarques admettoient volontiers ces appels, qui accoutumoient insensiblement le peuple à reconnoître les rois supérieurs aux seigneurs, quelque puissants qu'ils fussent. Le tribunal que les rois ouvrirent aux plaignants étoit leur propre conseil, qui les suivoit par-tout. Comme, par la nature d'une partie de ses fonctions, telle que la police intérieure, le conseil représentoit les anciens parlements, on s'habitua à lui donner ce nom. Jusqu'à Philippe il avoit été ambulatoire; ce prince le fixa à Paris dans son palais, et ordonna qu'il se tiendroit deux fois l'an, aux octaves de Pâques et de la Toussaint, et que chaque séance seroit de deux mois. Il étendit le même réglement à l'*échiquier*, ancienne justice des ducs de Normandie; aux grands jours de Troyes, justice des comtes de Champagne, et établit enfin un parlement à Toulouse pour les provinces méridionales. Ces dispositions sont de l'année 1302.

Le parlement qui fut établi à Paris étoit d'abord composé d'anciens barons et de prélats que le roi désignoit à chaque session. Mais la permanence établie par le nouveau réglement, et les connoissances positives qu'exigea bientôt l'introduction de lois romaines dans notre jurisprudence, depuis la découverte des Pandectes de Justinien, qui avoit été faite en 1137 à Amalphi, s'accommodoient mal avec les mœurs et les habitudes de la plupart de ces seigneurs illettrés, qui ne respiroient que les camps et la guerre. Il fallut leur donner des adjoints

1313-14. pris dans les classes inférieures, et ces adjoints peu-à-peu, par la retraite absolue des barons, se trouvèrent naturellement investis du droit exclusif de juger les peuples. Les choses en étoient à ce point, lorsque Philippe de Valois, en 1344, donna une nouvelle organisation à ce tribunal, qui reçut alors à-peu-près la forme qu'il a conservée depuis jusqu'à son extinction. Il ordonna qu'il y auroit trente juges, moitié clercs et moitié laïcs dans la chambre dite du Plaidoyer et depuis la Grand'Chambre; quarante à celle des Enquêtes, où se jugeoient les procès par écrit; et huit enfin aux Requêtes, chargées d'abord de recevoir les enquêtes des parties, et ensuite de juger les affaires de moindre importance qui n'étoient pas d'un intérêt assez grave pour être communiquées au parlement. Ce tribunal prit le nom de Cour, et le lieu de ses séances, celui de Palais, parcequ'à cette époque il se tenoit effectivement à la cour et dans le palais du roi. Sa forme n'a varié depuis que par le nombre des magistrats et par celui des chambres qui en a été la suite. A l'extinction du parlement, elles étoient au nombre de cinq: la Grand'Chambre, qui avoit dix présidents et quarante-sept conseillers, dont douze étoient clercs; trois Chambres des Enquêtes, comptant chacune deux présidents et vingt-trois conseillers; et une dernière Chambre des Requêtes, composée de deux présidents et de quatorze conseillers: en tout cent trente-huit juges, sans compter les princes du sang et les ducs et pairs, au nombre de soixante environ, qui tous avoient droit d'entrée au parlement, mais qui n'y jugeoient pas effectivement.

C'est aussi au temps de Philippe-le-Bel que la Chambre des Comptes fut également rendue sédentaire; elle

le fut même avant le parlement. Destinée d'abord à entendre exclusivement les comptes du roi, elle fut investie dans la suite de plusieurs autres attributions. 1313-14.

On regarde encore Philippe-le-Bel comme l'instituteur des états-généraux. Dans sa querelle avec Boniface VIII, il s'appuya, en effet, du suffrage des magistrats, des universités, des maires et des principaux bourgeois des villes; mais, si plusieurs personnages qui n'étoient ni prélats ni nobles assistèrent aux assemblées qui se tinrent alors et y donnèrent leurs voix, peut-être n'étoit-ce pas comme députés des ordres dont ils étoient membres, mais comme savants dans la jurisprudence du royaume et dans le droit canon.

On doit rapporter à cette époque l'acquisition que fit la France de la seconde ville du royaume. Lyon, détachée du domaine sous Lothaire, pour devenir la dot de Mathilde, sa sœur, épouse de Conrad, roi d'Arles, avoit passé avec ce royaume aux empereurs d'Allemagne, par le testament de Raoul ou Rodolphe, fils de Conrad. L'empereur Fréderic Barberousse l'avoit depuis cédée aux archevêques. Les rois de France pensèrent alors à rentrer insensiblement dans leur ancienne souveraineté, et leurs progrès furent rapides. Saint Louis eut une cour de justice dans la ville; Philippe-le-Hardi se fit prêter serment par son archevêque; Philippe-le-Bel y tint un officier sous le nom de *Gardiateur*, et, afin de se concilier le chapitre, il lui fit cette fameuse concession qui, érigeant tous ses biens en comtés, donna occasion aux chanoines de prendre le titre de Comtes de Lyon. Toutes ces attributions néanmoins n'étoient pas tellement reconnues, que Pierre de Savoie, nouvel archevêque, ne se crût autorisé à refuser le serment. Il en-

1313-14. gagea les habitants dans sa querelle, et ceux-ci se portèrent à des extrémités qui les rendirent coupables. Philippe s'en prévalut pour agir à son tour en ennemi; mais, sur la simple démonstration de ses forces, tout se soumit, et un traité formel reconnut le roi de France pour souverain.

Ce n'étoit qu'à regret et comme forcés que les Flamands avoient subi la loi d'une trêve qui démembroit leur province, et qui de plus les assujettissoit à un impôt, payable par termes, pour les frais de la guerre. Chaque échéance renouveloit leur mécontentement : il s'ensuivoit des retards dans le recouvrement, et souvent des refus. Philippe, très délicat sur cet article, montra du mécontentement et de la colère, menaça les indociles Flamands d'une guerre à outrance, publia qu'il la feroit en personne, et arma chevaliers ses trois fils et beaucoup de jeunes seigneurs qui devoient le suivre. A la naissance, aux mariages des enfants des grands, quand il les faisoit chevaliers, et dans d'autres occasions éclatantes, les vassaux étoient dans l'usage de faire des présents à leur seigneur. Dans cette circonstance, Philippe-le-Bel convertit le présent en imposition : il augmenta aussi la redevance, pour subvenir aux dépenses de la guerre qu'on alloit faire, et quand cet argent fut entré dans ses coffres, il fit quelques démonstrations hostiles, puis envoya Enguerrand de Marigni, son ministre, qui s'arrangea avec les Flamands, et tira d'eux ce qu'il put. Il n'y eut point de guerre, et l'argent des Parisiens resta au roi, avec le plaisir des fêtes brillantes qu'ils lui donnèrent en l'honneur des nouveaux chevaliers.

Elles durèrent trois jours. Jamais, si on en croit les auteurs, on ne vit une pareille magnificence, qui fera juger du goût de nos bons aïeux. « On donna, selon la « coutume, des robes neuves à tous les grands; ils « changeoient trois fois par jour d'atours ou d'habille-« ments, tous plus superbes les uns que les autres; luxe « inconnu jusque-là. Tous les corps de métiers paru-« rent vêtus à l'avantage, chacun avec les marques et « les ornements de son art. On éleva dans les carre-« fours des théâtres ornés de superbes courtines, on joua « maintes féeries. Là vit-on Dieu manger des pommes, « rire avec sa mère, dire ses patenôtres avec ses apô-« tres, susciter et juger les morts; les bienheureux « chanter en paradis, accompagnés des anges; les « damnés pleurer dans un enfer noir et infect, et les « diables rire de leur infortune. » On y représentoit des sujets tirés de l'écriture sainte et de l'histoire : Adam et Ève, avant et après leur péché; le massacre des innocents, le martyre de saint Jean-Baptiste, Caïphe sur son tribunal, Pilate se lavant les mains. 1313-14.

« Là fut vu maître Renard, d'abord simple clerc qui « chante une épître, ensuite évêque, puis archevêque, « enfin pape, toujours mangeant poussins et poules « (méchante allusion à Boniface VIII); des hommes « sauvages, des rois de la féve, mener grands ricolas « (grande joie); des ribauds en blanche chemise aga-« cier par leur biauté, liesse et gaieté; les animaux de « toute espéce marcher en procession; des enfants de « dix ans jouter dans un tournoi; des dames caroler de « biaux tours; des fontaines de vin couler, le grand « guet faire la garde en habits uniformes; toute la ville

1313-14. « baller, danser et se déguiser en plaisantes manières. » Ainsi, dès ce temps, les parades et les mascarades étoient le divertissement du peuple.

Le roi, Louis son fils aîné, roi de Navarre depuis la mort de Jeanne sa mère, et Édouard II son gendre, roi d'Angleterre, qui avoit été mandé à la cour pour raison de quelques forfaitures, traitèrent chacun leur jour la cour et la ville. Le couvert étoit sous des tentes. Les convives furent servis à cheval, et le lieu du festin éclairé d'une infinité de flambeaux, quoique ce fût en plein jour. Pour finir, « les bourgeois de Paris parti-« rent en bon ordre de l'église de Notre-Dame, bien « armés, équipés lestement, et vinrent passer au nom-« bre de vingt mille chevaux et de trente mille hommes « de pied, auprès du Louvre, où le roi étoit aux fenê-« tres. Ils allèrent de là dans la plaine de Saint-Germain-« des-Prés se mettre en bataille et faire l'exercice. Les « Anglois étoient étonnés que d'une seule ville il pût « sortir tant de gens bien faits, et prêts à combattre. »

Ce luxe que nous venons de décrire contrastoit singulièrement avec les lois somptuaires que Philippe-le-Bel donna au commencement de son régne. Il y en avoit pour le repas et les habillements. « Nul, dit-il, « ne donnera au grand mangier, c'est-à-dire au souper, « que deux mets, et un potage au lard, sans fraude ; et « au petit mangier (le dîner), un mets et un entre-« mets. Les jours de jeûne deux potages aux harengs « et deux mets, ou bien un potage et trois mets. Dans « ces jours il n'y avoit qu'un seul repas. On ne mettra « dans chaque écuelle qu'une manière de chair ou de « poisson. Le fromage n'est pas un mets, s'il n'est en « pâte ou cuit à l'eau. » Nos rois jusqu'alors avoient

donné l'exemple de cette sobriété. On ne servoit jamais que trois plats sur leur table. Leur boisson de préférence étoit le vin d'Orléans. Henri II en faisoit toujours porter avec lui quand il alloit à la guerre, persuadé qu'il excitoit aux grands exploits, et Louis-le-Jeune en envoyoit par présent. L'eau-rose parfumoit les boissons, entroit dans tous les ragoûts et faisoit les délices de la table. Si Philippe-le-Bel s'est astreint dans le commencement de son régne à cette frugalité qu'il avoit prescrite lui-même, on peut juger qu'il s'en est ensuite beaucoup écarté, puisqu'il a été le plus dépensier de nos rois. 1313-14.

On peut en dire autant de ses lois pour les vêtements. On a vu que, dans la cérémonie des chevaliers, hommes et femmes en changeoient trois fois par jour. Cependant il n'en étoit permis aux ducs et aux comtes les plus riches que quatre par an, autant à leurs femmes, deux aux chevaliers, un seul aux garçons, pas plus à la dame ou demoiselle, si elle n'étoit châtelaine. L'habillement des hommes étoit une soutane ou longue tunique, et par-dessus un manteau, qu'on attachoit sur l'épaule droite, afin qu'étant ouvert de ce côté on pût avoir l'entière liberté du bras droit. L'habit court, excepté à l'armée, n'étoit que pour les valets; le bonnet étoit la coiffure du clergé et des gradués : il s'appeloit mortier quand il étoit de velours. On le galonnoit, on en varioit les couleurs et les ornements, ainsi que des chaperons ou espéces de capuchons dont le peuple se coiffoit. Les militaires portoient un petit chapeau de fer, diminutif du heaume et du casque, incommodes par leur pesanteur.

Alors étoient en vogue les souliers dits à la poulaine.

1313-14. Ils finissoient en pointe, dont le bec étoit plus ou moins long, selon la qualité de la personne, depuis un demi-pied jusqu'à deux pieds. Cette pointe se relevoit, et des élégants y attachoient des grelots : à force de vouloir se surpasser en ridicules, on alla jusqu'à y appliquer des figures indécentes. Un historien traite cette mode d'outrage fait au Créateur, et peu s'en fallut que ceux qui la suivirent ne fussent traités d'hérétiques. « Mais « quand les hommes se fâchèrent de cette chaussure « aiguë, dit un écrivain du temps, furent faites des « pantoufles si larges devant qu'elles excédoient de « largeur la mesure d'un bon pied, et ne savoient les « hommes, ajoute-t-il, comment ils se pouvoient dégui- « ser. » Les femmes, sans doute, n'étoient pas moins inventrices, ni moins changeantes. La loi se contente de marquer les broderies, fourrures, diamants dont elles pouvoient enrichir leurs habits, sans en prescrire les formes.

Une disposition plus importante et digne de la politique et de la prévoyance de Philippe-le-Bel fut celle qu'il introduisit en loi à l'occasion des apanages qu'il forma à ses deux derniers fils. De Hugues-Capet à Philippe-Auguste, les apanages avoient été donnés en toute propriété et sans aucune condition de retour, en sorte qu'ils ne pouvoient revenir à la couronne que par alliance ou par acquisition ; de Louis VIII à Philippe-le-Bel, on avoit stipulé le retour ; mais à défaut d'hoirs seulement : Philippe-le-Bel restreignit la transmission des apanages aux seuls hoirs mâles, et, conformément à l'esprit de la loi salique, il statua qu'à leur défaut les apanages à concéder à l'avenir retourneroient de plein droit à la couronne.

Philippe passa la dernière année de sa vie dans une langueur qui le conduisit au tombeau à l'âge de quarante-huit ans, dans la vingt-neuvième année de son régne. Les uns attribuent sa maladie à une chute de cheval qu'il fit à la chasse; d'autres au chagrin causé par de sombres réflexions qui le plongèrent dans une mélancolie habituelle. 1314.

En effet, le passé et le présent devoient le tourmenter, ainsi que l'avenir. Avec trois fils, tous trois hommes faits, il put prévoir l'extinction de sa race. Il lui étoit difficile de se cacher que l'excès des impôts avoit rendu son gouvernement odieux, et que l'altération des monnoies, ce honteux agiotage, imprimoit une tache ineffaçable sur sa réputation. Quand il se rappeloit sa conduite à l'égard des Templiers, il avoit beau tâcher de rassurer sa conscience par les preuves juridiques de leurs désordres, il ne se pouvoit que leurs désaveux et leur fermeté dans les supplices n'excitassent, du moins chez lui, des doutes et des remords; et tant de sang répandu dans la guerre de Flandre, dont la justice n'étoit rien moins qu'évidente; enfin le déshonneur de sa famille; trois brus à-la-fois accusées de mauvaise conduite; deux condamnées, une seule échappée à la conviction, mais non pas aux soupçons; leurs séducteurs punis publiquement, comme pour afficher la honte des princesses et de leurs époux : que d'amères réflexions tant de sinistres souvenirs devoient exciter en lui! Il n'est donc pas étonnant que ses contemporains aient cru, comme nous venons de le dire, qu'il mourut de chagrin. Il recommanda à son fils de diminuer les impôts et de soulager le peuple : exhortation ordinaire aux mourants, toujours oubliée par leurs successeurs.

1314. Bernard de Saisset, cet évêque de Pamiers, si hautement déclaré contre Philippe-le-Bel, dit dans ses apologies contre ce prince : « Ce n'est qu'un fantôme, une « belle image, qui ne sait rien faire que de regarder le « monde et se faire regarder. » Quoique ce soit le sarcasme d'un ennemi, on peut penser qu'il ne l'auroit pas hasardé dans un écrit public, s'il n'y avoit eu du moins quelque fondement aux reproches; et on seroit d'autant plus porté à y croire, qu'on sait généralement qu'il n'est que trop ordinaire aux *beaux*, ainsi vulgairement nommés, de se complaire dans leur figure, et de solliciter en quelque manière l'admiration par des afféteries à peine excusables dans l'autre sexe.

Ce ridicule à part, Philippe avoit des qualités propres à lui attirer l'estime (1). Beaucoup d'attention à faire rendre la justice, quoique dans ce qui le regardoit personnellement il s'en soit souvent écarté. Il montroit de la connoissance dans les affaires; sa politique a été souvent heureuse. On lui reproche peu de fermeté dans ses résolutions, à moins que ses vengeances n'y fussent intéressées; d'ailleurs il étoit vaillant, généreux, magnifique, avide de gloire, mais encore plus d'argent, pour le dépenser jusqu'à la prodigalité. Il prévoyoit, dit-on, l'état fâcheux où tomberoit le royaume après sa mort, et ce triste pronostic est regardé comme une des causes du chagrin qui le tua.

Le règne de Philippe-le-Bel fait époque dans l'histoire de la monarchie, parcequ'il fixe la démarcation entre les anciens parlements et le nouveau. S'il n'a pas été l'auteur, il a du moins donné, par ses fréquentes con-

(1) Velly, t. VII, p. 394.

vocations, l'idée des états-généraux, qui tantôt ont consolidé, tantôt miné le trône, et l'ont enfin renversé. 1314.
Philippe a rendu plus rares les combats judiciaires; il a ajouté à la France des parties considérables de la Flandre et du Lyonnois, la Champagne et le comté d'Angoulême. A lui ont cessé les croisades, quoiqu'il ait lui-même pris la croix, avec ses fils, beaucoup de seigneurs, et le roi d'Angleterre lui-même; mais il paroît que ces princes ne regardoient cette action que comme une cérémonie propre à leur donner auprès des peuples une réputation de zéle et de bravoure. La boussole ou la propriété qu'a l'aimant de se diriger vers le nord, connue peut-être avant le régne de Philippe, n'a été que de son temps appliquée à la marine. Ses démêlés avec Boniface ont éclairci les points de discipline contestés entre les papes et les rois, et ont donné naissance à ce que l'on appelle les libertés de l'église gallicane, qui ne sont réellement qu'une barrière contre les prétentions qu'avoit le saint-siége.

La cour de Rome se fit un grand appui dans les religieux mendiants, qui pullulèrent depuis le milieu du treizième siécle et pendant tout le quatorzième. Ils étoient alors dans toute la ferveur de la pratique du vœu de pauvreté, de sorte que la plupart rejetoient les biens que leur offroit l'admiration des fidéles pour l'austérité de leur vie. Afin de lever le scrupule des plus timorés d'entre eux, le pape Nicolas III, qui avoit été de l'ordre de Saint-François, déclara que les biens-fonds donnés aux mendiants appartiendroient au pape, et que les religieux n'en auroient que l'usufruit. La délicatesse sur la désappropriation a été poussée par quel-

1314. ques dévots d'entre eux jusqu'à soutenir que les aliments dont ils usoient journellement appartenoient au pape et non à eux.

Le clergé séculier eut aussi ses excès dans un autre genre : il étoit très persuadé de sa prééminence, et inexorable sur ses priviléges. Pierre de Jumeau, prévôt de Paris, avoit fait pendre un écolier pour un crime qui méritoit la mort. L'Université se plaignit vivement de cet attentat aux droits qu'elle exerçoit sur ses suppôts : n'étant pas satisfaite de la réponse du roi, elle ferme ses écoles, et cesse ses fonctions. L'official prononce l'excommunication contre le magistrat : le clergé prend fait et cause pour l'Université. De toutes les paroisses de Paris partent des processions suivies d'un peuple nombreux ; elles se rendent à la maison de l'infracteur des immunités. Chacun lance contre elle des pierres en disant : « Retire-toi, maudit satan ; reconnois « ta méchanceté ; rends honneur à notre mère sainte « église que tu as insultée en blessant ses immunités ; « autrement, que ton partage soit avec Dathan et Abi- « ron, que l'enfer engloutit tout vivants ! » Le prévôt fut condamné à faire réparation à l'Université, avec injonction d'aller à Rome pour obtenir son absolution. Le roi fonda deux chapelles, où se diroient, à perpétuité, des messes pour le repos de l'ame de l'écolier, et qui seroient à la collation de l'Université. Quand cette scène scandaleuse, dont on riroit à présent, arriva, Philippe sortoit à peine de ses démêlés avec Boniface, et sans doute il ne voulut pas mécontenter le clergé, qui l'avoit bien servi dans cette circonstance. C'étoit aussi dans le temps que le peuple, surchargé d'impôts et aigri par les variations des monnoies, prenoit par-tout une

attitude menaçante; on crut sans doute l'adoucir en montrant des égards pour ses préjugés. C'est ainsi que l'abus du pouvoir force quelquefois de composer avec les prétentions, et compromet l'autorité. 1314.

C'est du régne de Philippe-le-Bel, et précisément de l'époque de l'arrestation des Templiers, que date la Confédération helvétique. Elle doit sa naissance aux mesures cupides de l'empereur Albert, fils du fameux Rodolphe de Habsbourg, pour former une principauté en Suisse à l'un de ses fils. Dans ce dessein, il proposa aux états de l'Empire formant les cantons de Schwitz, d'Uri et d'Unterwalden, de les réunir aux terres de la maison de Habsbourg; et sur leur refus, il ordonne aux avoués qu'il y envoyoit au nom de l'Empire de les vexer en toutes manières. Son projet étoit de les porter à la révolte, qui lui fourniroit un prétexte plausible de leur faire la guerre et de les plier à ses volontés. Les trois états, à l'effet de repousser la tyrannie et de se maintenir dans leur indépendance, se confédérèrent alors par les soins de trois hommes célébres dans leur patrie, Wernier Stouffacher, de Schwitz; Gauthier Furst, d'Uri; et Arnould de Melchthal, d'Unterwalden. Ceux-ci, après s'être associé plusieurs de leurs amis, et entre autres le fameux Guillaume Tell, s'emparent des citadelles qu'Albert avoit élevées pour les maintenir, les démolissent, chassent les avoués, et en massacrent même quelques uns. L'empereur, informé de ces désordres qu'il avoit fait naître, se dispose à en profiter; et déja il touchoit aux frontières, lorsqu'un de ses neveux qui revendiquoit de lui son héritage l'assassina. Après Albert, divers princes de la maison d'Autriche firent à plusieurs reprises des tentatives contre les Suisses; mais leurs

1314. efforts furent toujours inutiles; et la confédération s'accrut même en divers temps de nouveaux membres qu'elle reçut dans son sein, et qui la portèrent successivement au point où elle est parvenue depuis.

LOUIS X, LE HUTIN,

AGÉ DE 23 ANS.

1315. En treize ans, trois frères, fils de Philippe-le-Bel, passèrent sur le trône. Le règne de Louis X, l'aîné, qui y monta à vingt-trois ans, ne dura que dix-huit mois; il est marqué par trois événements sinistres : un meurtre, un assassinat juridique, et une expédition malheureuse.

On doit se rappeler que Marguerite de Bourgogne, son épouse, prévenue d'adultère, étoit prisonnière au château Gaillard. On ignore si elle avoit été condamnée à la reclusion par sentence d'un tribunal, après les procédures commandées par la loi; ou si, jugée coupable d'après des conjectures très vraisemblables, elle avoit été renfermée sans forme de procès et sans prononcé juridique. Dans ce dernier cas, son mari avoit tout au plus le droit de la laisser languir dans sa reclusion, s'il ne vouloit pas la faire juger; mais, en montant sur le trône, il lui prit envie d'y faire asseoir une compagne. Trop et de trop fortes considérations s'opposoient à ce qu'il y rappelât Marguerite, dont il lui restoit cependant une fille nommée Jeanne. Charles-Martel, roi de Hongrie, avoit une princesse appelée Clémence : Louis la demanda en mariage, et l'obtint. La prochaine arrivée de la fiancée fut l'arrêt de mort de l'épouse. Son mari la fit étrangler dans sa prison, après deux ans d'une dure

captivité. Il alla ensuite se faire sacrer à Reims avec la nouvelle reine. 1315.

Cette cérémonie avoit été différée par des prétentions et des disputes entre les seigneurs de la cour, qu'il fallut concilier; par des troubles que les impôts excitoient dans les provinces, et qu'il fallut apaiser; enfin parcequ'il n'y avoit pas d'argent dans le trésor. Pendant tout le régne de Philippe-le-Bel, Enguerrand de Marigni en avoit eu la clef en qualité de surintendant des finances. Il jouissoit du plus grand crédit sous ce monarque, dont il avoit toute la confiance. Philippe-le Bel l'avoit fait châtelain du Louvre, lui avoit donné le comté de Longueville, et d'autres terres considérables. La puissance du surintendant étoit si grande, que les chroniques du temps l'appellent *coadjuteur au gouvernement du royaume*. Il ne se pouvoit qu'une telle élévation ne lui fît beaucoup d'envieux et d'ennemis. C'étoit à lui, comme conseiller intime du roi, que ceux qui n'obtenoient pas tout ce qu'ils desiroient du monarque attribuoient les refus qu'ils éprouvoient; sur lui, ainsi qu'il arrive à l'égard des principaux ministres, rejaillissoient tous les mécontentements.

Charles, comte de Valois, frère de Philippe-le-Bel, avoit ressenti un vif chagrin, lorsqu'ayant pris sur lui, dans la première guerre de Flandre, de promettre à Guy de Dampierre la paix s'il alloit lui-même la demander au roi, et la sûreté pour le retour s'il ne l'obtenoit pas, il vit que son frère, sans égard pour l'engagement pris par lui comte de Valois, retenoit le Flamand prisonnier. Il en conçut une haine mortelle contre Enguerrand, qu'il crut inspirateur de cette résolution, et jura de se venger.

1315. Il n'en pouvoit trouver une meilleure occasion que le commencement du régne d'un jeune prince, foible, sans expérience, sur lequel sa qualité d'oncle lui donnoit un grand empire, et il ne la manqua pas. Dans un conseil dont l'embarras des finances faisoit la matière, Louis, étonné de la pénurie d'argent où il se trouvoit, demanda : « Que sont donc devenues les décimes le-« vées sur le clergé, les richesses qu'ont dû produire « les altérations des monnoies, les subsides dont on a « surchargé le peuple? — C'est le surintendant, dit « Valois, qui en a eu le maniement, c'est à lui à en « rendre compte. — Je le ferai, répondit le surinten-« dant, quand il plaira au roi de l'ordonner. — Que ce « soit tout-à-l'heure, répliqua Valois brusquement. — « J'en suis content, dit le ministre sur le même ton : je « vous en ai donné, monsieur, une grande partie ; le « reste a été employé aux charges de l'état. — Vous en « avez menti, s'écria le prince en fureur. — C'est vous-« même, Sire, qui en avez menti, répliqua le surinten-« dant. » Charles, transporté de colère, mit l'épée à la main ; Enguerrand fit geste de se défendre ; il s'en seroit suivi un combat à outrance sous les yeux du roi, si les assistants ne se fussent jetés entre eux deux.

L'oncle du roi n'eut pas de peine à obtenir que celui qui lui avoit si outrageusement manqué de respect fût arrêté. On l'enferma d'abord dans la tour du Louvre, son gouvernement ; de là au Temple, prison funeste. Les opinions sur le compte du financier ne furent point partagées ; il avoit été tout puissant, il étoit riche, il avoit manié les deniers du royaume ; une multitude d'impôts s'étoient établis pendant son administration : donc il ne pouvoit manquer d'être coupable. Ses amis,

ses protégés, les gens enrichis de ses dons, s'éclipsèrent; il ne lui resta de défenseurs que dans sa famille; mais on imputa ses crimes à ses parents, on leur suscita des accusations pour les éloigner et les mettre hors d'état de solliciter. On lui connoissoit pour ami un célèbre avocat, nommé Raoul de Presle, qui auroit pu prendre sa défense, et plaider victorieusement sa cause; il fut mis en prison, chargé d'une accusation calomnieuse et dépouillé de ses biens, qu'on ne lui rendit pas quand il fut déclaré innocent. Comme, malgré les perquisitions que l'on faisoit pour multiplier et envenimer les griefs reprochés au surintendant, il ne se présentoit que des inculpations vagues et mal prouvées, on répandit avec profusion une proclamation qui invitoit « riches et pauvres, tous ceux auxquels Enguerrand « auroit méfait, de venir à la cour du roi y faire leurs « complaintes, et qu'on leur feroit très bon droit. » Personne ne comparut; mais à force d'entasser reproches sur reproches, sans preuves ni vraisemblance, on vint à bout de former un acte d'accusation. 1315

Enguerrand est amené au château de Vincennes, devant une assemblée que le roi présidoit, accompagné d'un grand nombre de seigneurs et de prélats. Un avocat, nommé Jean Banière, par ordre du comte de Valois, prend la parole. Selon la coutume du temps, il commence par un texte tiré de l'écriture sainte. Après des citations de l'ancien Testament, qu'il tâche d'approprier à sa cause, « il allègue les exemples des ser« pents qui desgatoient la terre en Poitou, au temps de « monseigneur saint Hilaire, et comparage les serpents « à Enguerrand et à ses parents, amis et affidés, des« cend de la aux cas et forfaits » : altération des mon-

1315. noies, surcharge du peuple, séditions qui en ont résulté; dons immenses obtenus du feu roi par lâches artifices; vols de deniers destinés au pape et à ses parents; lettres en blanc, scellées et surprises au chancelier, qu'on doit présumer remplies de faux comptes, à moins que l'accusé ne justifie de l'emploi de l'argent dont il est fait mention; dégradation des forêts; plusieurs affaires faites à son profit avec des particuliers; des ordres donnés sans mandement exprès du roi; correspondance entretenue avec les Flamands, argent tiré d'eux afin de rendre la dernière expédition inutile; enfin, pour ne rien omettre, l'insolence de faire placer sa statue sur l'escalier du palais, qu'il avoit fait rebâtir par ordre de son maître (1).

Marigni demanda à répondre, et certainement il auroit pu le faire victorieusement à l'égard de bien des chefs. Il insista sur la communication des griefs. Tout cela fut refusé, et après cette scène humiliante, à laquelle il paroissoit n'avoir été appelé que pour boire la coupe d'amertume présentée par ses ennemis, « il fut « ramené au Temple, enferré en bons liens et anneaux « de fer, et gardé très diligemment. »

Le jeune monarque trouvoit les demandes de l'accusé justes. S'apercevant même que les accusations étoient vagues et destituées de fondement, il auroit voulu le mettre en liberté et le renvoyer absous; mais il craignoit son oncle. Il le pria du moins de trouver

(1) Cette statue étoit placée sous celle du roi : elle fut arrachée et renversée. On croit qu'elle existe encore debout, appuyée contre le mur dans une des cours de la conciergerie. Elle est d'une assez bonne attitude, et peut faire connoître le style de la sculpture et l'habillement de la fin du XIIIe siècle.

bon que le surintendant fût exilé et gardé dans l'île de Chypre, d'où on le rappelleroit quand on voudroit traiter son affaire avec plus de calme. Ce n'étoit pas ce que prétendoit l'ennemi de Marigni; il vouloit sa mort, et cette réponse ferme du surintendant, lorsque le comte lui demanda ce qu'il avoit fait du trésor de l'état, « Je vous en ai donné une partie », fait présumer que Valois craignoit les éclaircissements qu'un procès en régle pouvoit faire naître. Le penchant de son neveu à l'indulgence l'inquiétoit. Cependant, comme il connoissoit la foiblesse et l'inexpérience du jeune prince, il ne désespéra pas, en l'attaquant par la superstition, de faire brusquer le jugement. 1315.

On croyoit alors qu'il existoit des sorciers, lesquels, par art magique, pouvoient établir, entre des figures de cire qu'ils faisoient et les personnes que ces figures représentoient, une telle correspondance, que ces personnes souffroient dans leurs corps les tourments que le magicien paroissoit vouloir exercer sur les figures; de sorte que, quand il piquoit telle ou telle partie de l'image, la personne représentée en éprouvoit la douleur dans cette même partie; et enfin un coup d'aiguille donné dans le cœur de la figure tuoit le patient, après beaucoup de douleurs. On appeloit cette opération magique *envouter*. Il se répandit donc tout-à-coup un bruit que la femme d'Enguerrand et sa sœur recouroient aux sortiléges pour le sauver, et qu'elles avoient « envouté « le roi, messire Charles et autres barons, de manière « que si on n'y apportoit au plus tôt remède, lesdits roi et « comte ne feroient chacun jour que amenuiser, sécher « et déchirer, et en brief moureroient de male mort. »

Pour donner à ces rumeurs populaires un air de vé-

1315. rité aux yeux du jeune monarque et du public, on arrêta un sorcier, sa femme et son valet ; on montra au roi des figures percées et sanglantes trouvées chez lui, disoit-on. Le malheureux se pendit dans la prison, ou fut étranglé secrétement. Cet acte de désespoir, présenté au roi comme un aveu du crime, ainsi que le procès fait à la femme et au valet, dont l'une fut brûlée, l'autre pendu, opérèrent chez le monarque une pleine conviction. Il déclara qu'il *ôtoit sa main de Marigni*, et il l'abandonna au comte de Valois.

Alors le prince convoque au château de Vincennes quelques barons et quelques chevaliers, fait lire devant eux et devant l'accusé les mêmes reproches contenus dans le premier plaidoyer. On y ajoute l'imputation de maléfice et de sortilége. Marigni se récrie avec horreur contre cette accusation ; il demande à être entendu sur les autres : on ne l'écoute pas, et sans aucune des formes judiciaires employées dans les procès criminels, malgré sa qualité de chevalier, comte de Longueville, et les grandes dignités dont il avoit été décoré, il est condamné au supplice infame de la potence, exécuté et son corps suspendu au gibet de Montfaucon, qu'il avoit fait construire. Il alla à la mort avec calme et constance, et disoit au peuple : « Bonnes gens, priez pour moi. » Ce peuple que sa grandeur avoit offusqué se montra touché de son malheur : la rage même de ses ennemis expira avec lui. Ils laissèrent déclarer innocentes sa femme et sa sœur, accusées de sorcellerie ; et ses frères, l'un archevêque de Sens, l'autre évêque de Beauvais, furent déchargés du crime d'avoir empoisonné Philippe-le-Bel, crime qu'on leur avoit imputé afin de les mettre hors d'état de solliciter pour

leur frère. Plusieurs même des amis du surintendant recouvrèrent le crédit qu'ils avoient en cour, mais point les biens: ils restèrent entre les mains de ceux qui en avoient obtenu la confiscation. 1315.

Si le supplice de l'infortuné Marigni fut accompagné de toutes les circonstances humiliantes propres à flétrir sa mémoire, jamais aussi réparation ne fut plus éclatante. D'abord le roi, qui s'étoit laissé aller par foiblesse aux insinuations perfides de ses ennemis, en marqua souvent du regret, et dans son testament il légua une somme considérable à la famille de Marigni, « en considération, dit-il, de la grande infortune qui leur « étoit arrivée »; mais il n'y a point d'exemple dans l'histoire de l'éclat que le comte de Valois donna à son repentir. Attaqué d'une maladie douloureuse, dont les médecins ignoroient la cause, il reconnut humblement qu'il étoit frappé de la main de Dieu, en punition du procès fait au seigneur Enguerrand. Il fit conduire son corps avec pompe dans l'église d'Ecouis, où le surintendant avoit établi un chapitre. Valois y fit des fondations, et la maladie augmentant avec des douleurs très aiguës, il fit distribuer une aumône générale dans Paris, avec ordre à ses officiers de dire à chaque pauvre: « Priez Dieu pour monseigneur Enguerrand de Mari-« gni et pour monseigneur Charles de Valois. »

Nous ne regardons pas le surintendant comme absolument innocent. Quel est l'homme qui, avec un pouvoir absolu, et dans une grande administration, ne commette pas des fautes? Mais son véritable crime, celui que la postérité lui a reproché de concert avec ses contemporains, c'est d'avoir favorisé la passion de Philippe-le-Bel pour le luxe et la dépense, en inventant et

1315. employant toutes sortes de moyens à la charge du peuple. Sans ces ministres bassement flatteurs et lâchement complaisants, rarement il y auroit des monarques exacteurs.

La mort de Marigni ne délivra pas la France des taxes. Il paroît que ceux qui lui succédèrent dans le maniement des finances furent aussi inventifs que lui. Les Flamands crurent le commencement d'un régne un moment favorable pour se dispenser de payer les sommes auxquelles ils s'étoient engagés sous Philippe-le-Bel. Louis se détermina à les contraindre par les armes; mais il n'y avoit pas d'argent dans le trésor; on employa pour le remplir une formule pour ainsi dire déprécatoire, un moyen d'insinuation, au lieu du ton absolu des édits bursaux, usités jusqu'alors. Le roi convoqua la noblesse et le peuple, chacun dans le chef-lieu des sénéchaussées. Il les fit exhorter, par des commissaires qu'il y envoya, de lui fournir des subsides extraordinaires, avec promesse de les rembourser des revenus du domaine. Il rendit le droit de bourgeoisie aux marchands italiens, et en tira de l'argent pour la liberté de commercer. Le clergé, engagé à payer une décime, y consentit. Louis prit les deniers qui avoient été levés pour le passage à la Terre-Sainte, qui étoient en dépôt à Lyon, à condition de les rendre; ce que son successeur exécuta. Les Juifs, dans ce mouvement de finance, ne furent pas oubliés. Louis les rappela, et leur fit bien payer leur retour. Il envoya dans les provinces des commissaires chargés d'examiner la conduite des juges, et tira des prévaricateurs des amendes proportionnées aux délits et à leurs facultés. Il vendit aussi des offices de judicature, et proposa des lettres d'affranchissement

aux serfs des domaines royaux; mais, comme ceux qui étoient chargés de ces marchés mettoient le privilége à trop haut prix, peu de serfs se soucièrent de l'acquérir. Ce n'étoit d'abord qu'une offre; mais, quand les traitants virent que la marchandise ne tentoit pas, ils obtinrent la permission de forcer à l'acheter; et une partie du mobilier des serfs, seule espèce de propriété qu'il leur fût permis de posséder jusqu'alors, devint le prix de leur liberté. Ainsi, pendant le cours du régne de Louis-le-Hutin, voilà trois innovations qui ont eu dans la suite une grande influence sur la constitution du royaume : l'assemblée de la noblesse et du peuple par sénéchaussées, commencement des états-généraux; la vénalité des charges, et la diminution de la servitude. 1315.

Des poursuites sévères faites contre d'autres financiers, les amendes et confiscations, formèrent une somme qui mit Louis en état de lever une belle armée. Il la mena contre les Flamands; mais le ciel combattit pour eux. Les pluies continuelles de l'automne et de l'hiver avoient imbibé la terre et fait de la Flandre un marais fangeux. Les François avancèrent jusqu'à Courtray et mirent le siége devant cette ville; mais outre que l'eau *sourceloit* de tous côtés dans les travaux, on ne pouvoit même pas trouver un terrain solide pour les tentes. Les hommes étoient dans la boue jusqu'aux genoux, les chevaux y enfonçoient jusqu'aux sangles. Plus on avançoit, plus il devenoit impossible de faire arriver des vivres au camp. Ils manquèrent totalement, ainsi que les munitions. Louis fut contraint de lever le siége, laissant dans la boue chars, harnois, équipages, et de regagner la France avec des bataillons délabrés, restes

1316. infortunés d'une armée deux mois auparavant si florissante.

Louis survécut peu à ce désastre. Il mourut dans le mois de juin, pour s'être, dit-on, trop échauffé à la paume dans la plus grande chaleur du jour, et s'être ensuite retiré dans une grotte, dont la fraîcheur le saisit, et lui causa une fiévre qui le conduisit au tombeau. D'autres croient qu'il fut empoisonné, sans qu'on sache pourquoi, ni par qui. Des chroniques du temps disent « qu'il étoit volentif, mais non bien ententif en ce qu'au « royaume falloit. » C'est-à-dire qu'il desiroit plus le bien qu'il ne le faisoit. Cependant on doit observer que, mort à vingt-trois ou vingt-quatre ans, il fit, en dix-huit mois, des réglements qui assuroient la liberté des églises, les prérogatives de la noblesse, et le bonheur des peuples; qu'il donna de la stabilité aux monnoies par de sages ordonnances qui fixoient le titre et le coin des espéces seigneuriales, sous peine à ceux qui s'en écarteroient de perdre leur droit de monnoyage. On a aussi de lui un édit très remarquable, par lequel il étoit défendu, sous quelque prétexte que ce fût, de troubler les laboureurs dans leurs travaux, de s'emparer de leurs biens, de leurs personnes, de leurs instruments, des bœufs et de tout ce qui sert à l'agriculture. Par cette loi, par celle des affranchissements, par le commencement de la vénalité des charges, et par le germe pour ainsi dire des états-généraux, son régne, comme celui de son père, fait époque dans l'histoire de France.

Il a été surnommé Hutin, comme qui diroit mutin, batailleur (1). Ainsi que son père et ses frères, il étoit

(1) Velly, t. VII, p. 48.

très bel homme, gai jusqu'à être folâtre, affable, caressant. Avec ces qualités, comment n'obtint-il pas la préférence dans le cœur de Marguerite? Il auroit sans doute coulé des jours plus heureux avec Clémence, qu'il laissa enceinte de trois mois. 1316.

INTERRÈGNE.

Philippe, comte de Poitiers, frère du défunt roi, prit la régence en attendant la naissance de l'enfant dont Clémence accoucheroit. Son premier soin fut de convoquer au Louvre tous les grands seigneurs et les pairs. On donna encore à cette assemblée la dénomination de parlement. Elle décida que, si la reine accouchoit d'un prince, Philippe auroit la régence et la tutèle pendant dix-huit ans, et qu'il seroit roi s'il naissoit une fille. L'assemblée accorda au régent les droits régaliens dans toute leur plénitude, et il en usa souverainement.

Pendant sa régence il se présenta une affaire importante par elle-même, et encore plus par ses suites, puisqu'elle fut une des principales causes de la guerre qui s'éleva entre la France et l'Angleterre, et qui dura cent vingt ans.

Le comté d'Artois étoit passé dans la maison de France par le mariage d'Isabelle de Hainaut avec Philippe-Auguste. S. Louis l'avoit donné en apanage à Robert son frère, tué à la bataille de la Massoure en Egypte. Son fils, Robert II, eut deux enfants, Philippe et Mahaud, épouse d'Othon, comte de Bourgogne; Philippe mourut quatre ans avant Robert II, son père, et laissa un fils, nommé Robert III, en très bas âge. Quand Robert II mourut, Mahault, sa fille, s'empara du comté d'Artois.

1316. comme directe et seule héritière, et en vertu de la coutume d'Artois, où la représentation n'avoit pas lieu, et où par conséquent le petit-fils ne pouvoit représenter son père qui étoit mort avant l'ouverture de la succession. Cependant le neveu de Mahaud le revendiqua contre sa tante. Le procès s'intenta par-devant la cour des pairs de France. Ils décidèrent, conformément à la coutume, que le comté appartiendroit à la tante. Ceci se passa sous Louis-le-Hutin. Pendant la régence, le neveu reprit ses prétentions, et commença des hostilités qui causèrent des troubles dans le pays, divisé d'inclinations entre la tante et le neveu. Le régent y porta ses armes, et força le jeune Robert à céder et à se constituer prisonnier, pendant que le procès s'instruisoit de nouveau devant le parlement. Après un examen de deux ans, ce tribunal prononça un arrêt conforme à celui des pairs, et débouta le jeune prince. Cependant, pour le dédommager, on obligea Mahaud de créer des pensions sur le comté, tant à lui qu'à sa mère, et à une sœur qu'il avoit; et pour le consoler on lui fit épouser la princesse Jeanne, fille puînée du comte de Valois, l'ennemi de Marigni, et on érigea en pairie le comté de Beaumont-le-Rocher, que Louis-le-Hutin lui avoit déja donné, comme un dédommagement, lorsqu'il avoit perdu son procès en première instance. La seconde sentence fut ratifiée par la signature ou le sceau non seulement des parties intéressées, mais encore de tous les princes, parents et amis, le régent à leur tête, et l'affaire fut regardée comme consommée; mais elle n'étoit qu'assoupie.

1316.

JEAN I, POSTHUME.

La reine accoucha d'un fils qui fut nommé Jean, et qui ne vécut que huit jours. « C'est sans raison, dit le « P. Daniel, que quelques uns ne le mettent pas au « nombre des rois de France. Il acquit ce titre en nais- « sant, et il le porte en quelques piéces du trésor des « chartes » Le comte de Poitiers, régent, lui fit faire des funérailles royales, et prit le sceptre.

PHILIPPE V, DIT LE LONG,

AGÉ DE 23 ANS.

Philippe-le-Long, ainsi appelé à cause de sa taille haute et déliée, n'avoit que vingt-trois ans quand il parvint au trône. C'étoit celui des trois frères qui avoit repris son épouse, confondue avec ses belles-sœurs dans une accusation d'adultère. Il vécut bien avec elle.

Il est difficile de donner de l'intérêt à un régne sans guerres et sans intrigues : néanmoins celui de Philippe-le-Long, quoique dénué de ces soutiens de l'histoire, peut encore attacher le lecteur.

Depuis plus de huit siècles que la monarchie existoit, la couronne, à trois exceptions près (1), qui n'avoient pas été assez remarquées, avoit toujours passé de mâle en mâle, et il ne s'étoit pas présenté une occasion de discuter solennellement si elle pouvoit être posée sur la tête des femmes. L'opinion contraire à la prétention que celles-ci auroient pu avoir prévaloit dans les esprits,

(1) En 5?7, en 566, et en 873.

1316. fondée sur une ancienne loi, nommée *loi salique*, dont on ignore la date et le motif. Il est permis de supposer que les capitaines conquérants sous Clovis s'étant formé de grandes seigneuries, il passa chez eux en coutume qu'elles seroient possédées exclusivement par le sexe guerrier, capable de défendre leur intégrité; donc le sceptre, type de la principale seigneurie, ne devoit être porté que par une main ferme et propre aux armes.

1317. Ce point de droit venoit d'être décidé, comme nous l'avons dit, dans une assemblée des grands du royaume, tenue au moment de la mort de Louis-le-Hutin. Il sembloit que l'exécution ne dût éprouver aucune difficulté: mais quelques seigneurs des plus qualifiés, le frère même de Philippe, Charles, comte de la Marche, et d'autres princes du sang, parurent vouloir revenir contre la décision. Ils défendirent aux évêques convoqués à Reims pour le sacre d'y procéder, et protestèrent contre tout ce qui s'y feroit. Cependant il eut lieu, mais avec des précautions qui marquoient qu'on craignoit un coup de main et quelque surprise de la part de la faction des mécontents. Philippe fit entourer la ville de troupes, et les portes de l'église furent fermées pendant la cérémonie. Tout se passa avec ordre et tranquillité. Ceux des pairs qui étoient absents furent suppléés par des seigneurs qu'on nomma. Tous, selon l'ancien usage, tinrent la couronne, sur la tête du monarque et sur celle de Jeanne de Bourgogne, son épouse, qui fut sacrée avec lui.

A son retour de Reims à Paris, Philippe convoqua dans cette dernière ville une assemblée de prelats, de nobles et de bourgeois de la capitale. Outre qu'il s'y fit reconnoître roi et prêter serment de fidélité, il provo-

qua une loi positive qui exclut les princesses du trône, 1317.
et il y fut prononcé « qu'au royaume de France les « femmes ne succèdent point. » Dans cette assemblée, où se trouvèrent convoqués légalement et dans le même lieu le clergé, la noblesse et la bourgeoisie, on doit reconnoître les premiers états-généraux.

Le plus dangereux des mécontents et le chef de la 1318.
faction étoit Eudes IV, duc de Bourgogne, frère de Marguerite, l'épouse infidèle de Louis-le-Hutin, et mère de la petite princesse Jeanne, encore presqu'au berceau. Malgré la mauvaise conduite de sa femme, Louis avoit reconnu leur fille légitime. A elle par conséquent appartenoient sinon la couronne de France, puisque les filles en étoient privées, du moins celle de Navarre, et le comté de Champagne, dont son père avoit hérité de Jeanne, femme de Philippe-le-Bel, grand'mère de la petite Jeanne. Eudes, son oncle, réclamoit le royaume de Navarre pour sa nièce, et n'avoit intention, disoit-il, que de faire régler ce point lorsqu'il s'opposa au sacre de Philippe. Mais on pénétra son vrai motif quand on vit paroître un traité entre le roi et le Bourguignon, par lequel celui-ci, comme tuteur de Jeanne, cédoit à Philippe les plus beaux droits de sa pupille; savoir : le royaume de Navarre avec les comtés de Champagne et de Brie, « qui devoient cependant revenir à la prin« cesse, si le roi mouroit sans postérité masculine (1). » En dédommagement de ces états, Eudes accepta, au nom de sa nièce, des rentes à prendre sur les comtés d'Angoulême et de Mortain, et une somme considérable pour acheter des terres. Quoique la princesse n'eût que

(1) Velly, t. VIII, p. 71.

1318. six ans, on conclut son mariage avec Philippe, fils de Louis, comte d'Évreux, fils lui-même de Philippe-le-Hardi, prince peu riche, auquel on fit promettre qu'avenant la consommation de son mariage il n'exigeroit rien pour son épouse que ce qui étoit porté par ce traité; et, en attendant l'âge, la jeune princesse fut remise entre les mains d'Agnès, fille de S. Louis, veuve de Robert II, duc de Bourgogne, et aïeule maternelle de la petite princesse. Dès ce moment le monarque joignit au titre de roi de France celui de roi de Navarre.

Quant au genre de tendresse d'Eudes pour sa nièce, et au dévouement qui lui avoit fait presque prendre les armes pour elle, on put les apprécier lorsqu'on le vit recevoir la main de Jeanne, fille de Philippe, et pour dot le comté de Bourgogne, dont il avoit déja le duché. Ces deux parties réunies formèrent ce puissant état qui rendit ses successeurs formidables à la France. Pour Charles, comte de la Marche, l'idée qu'il avoit eue de se faire augmenter son apanage, et qui l'avoit jeté dans le parti des mécontents, il la perdit quand la mort du jeune fils de Philippe, lui donna l'espérance de la couronne de France, que la foible santé de son frère lui assuroit comme prochaine. Le roi satisfit les autres mécontents par des sacrifices de terres et de dignités qu'il fit à leur cupidité ou à leur ambition.

1319. Cependant Robert, qu'il ne faut pas perdre de vue, se disant toujours comte d'Artois, malgré l'arrêt qui le destituoit, continuoit ses tentatives contre la possession de Mahaud, sa tante (1). Ses efforts promettoient d'autant moins de succès, que c'étoit contre le roi de France lui-

(1) Velly, t. VIII, p. 62.

même qu'il falloit les diriger, parceque ce prince avoit épousé la fille de Mahaud, et qu'il étoit naturel qu'il soutînt sa belle-mère, puisque ses filles, nées de Jeanne de Bourgogne, sa femme, devoient en hériter. De plus, les Artésiens étoient peu disposés en faveur du prétendant. Des députés qu'il envoya aux habitants de Saint-Omer pour les engager à lui ouvrir leurs portes n'eurent que cette réponse en forme de question : « Le roi l'a-t-il « reçu à comte? — Nous ne savons, répondirent les en- « voyés. — Adonc, répliquèrent les bourgeois, nous ne « sommes mie faiseurs de comtes d'Artois; mais si le roi « l'eût reçu à comte, nous l'aimissions autant qu'un « autre. » Ce fut à Robert, après cette déclaration, à cesser ses poursuites. 1319.

Philippe obtint des Flamands pareille condescendance à ses desirs dans un différent qu'il eut avec leur duc. Le prince disoit n'entreprendre la guerre que pour exempter ses sujets d'arrérages de contributions que le roi exigeoit; mais ils aimèrent mieux payer une dette à laquelle ils s'étoient engagés par leur dernier traité avec Philippe-le-Bel, et ils contraignirent leur duc à faire la paix. Elle fut signée en 1320, et mit un terme à des hostilités qui duroient depuis près de vingt ans. Il semble que la complaisance, quoiqu'un peu forcée, qu'avoit eue Philippe-le-Long d'assembler les états, et d'admettre en quelque manière au gouvernement le peuple, qui jusque-là n'avoit été compté pour rien, lui avoit concilié la confiance des indociles Flamands, ses voisins.

Son régne se seroit écoulé dans les douceurs d'une tranquillité parfaite, si elle n'avoit été troublée par les ravages de fanatiques ignorants, et aussi cruels que

1319. dissolus. Les François n'étoient pas encore guéris de la manie des croisades ; les confesseurs les prescrivoient à leurs pénitents, les juges aux criminels ; les princes, les grands seigneurs, les prélats, les abbés et les abbesses même se les imposoient, soit par excès de dévotion, soit pour le rachat de leurs péchés. Louis-le-Hutin avoit voué le *saint voyage;* surpris par la mort, il légua une somme d'argent pour y être employée. Philippe-le-Long se croisa avec Jeanne sa femme, et beaucoup de seigneurs qu'il assembla à ce sujet. Il ne fut détourné de partir que par les remontrances du pape Jean XXII, qui lui fit sentir le danger de quitter son royaume dans un temps où l'esprit de cabale rendoit sa présence si nécessaire. Mais le roi mit du moins en réserve une somme destinée à la pieuse expédition, quand les circonstances le permettroient. Avec de pareils exemples, comment le peuple n'auroit-il pas cru cet acte de religion très utile pour le salut? et comment n'auroit-il pas cherché à s'en appliquer le mérite?

Les gens de campagne sur-tout, s'entretenant de ces matières, se séduisoient les uns les autres, et se croyoient de bonne foi appelés à délivrer la Terre-Sainte. Ils quittèrent leurs terres, formèrent des attroupements, et furent nommés *pastoureaux*, comme ceux qui avoient ravagé la France sous saint Louis. Ils alloient, disoient-ils, à Jérusalem. D'abord ils marchoient armés, et mendioient ; mais la charité chrétienne ne leur fournissant pas suffisamment, ils volèrent et pillèrent par-tout sur le passage. Dignes émules de leurs devanciers, ils avoient aussi à leur tête un proscrit du clergé et un moine apostat.

Leur fureur se portoit principalement contre les

juifs, auxquels ils ne laissoient que le choix entre le baptême et la mort. Les malheureux fuyoient en troupes à l'approche des pastoureaux. Quatre ou cinq cents, dit-on, s'étoient réfugiés dans une tour. Les pastoureaux les y attaquent : ils se défendent à coups de pierres et de bâtons, et de tout ce qu'ils peuvent trouver sous leur main ; et ces choses leur manquant, dans leur rage, ils jettent leurs enfants à la tête des asssiégeants. Enfin, pour ne pas tomber vifs entre les mains de ces furieux qui faisoient souvent précéder la mort par des supplices, ils choisissent un d'entre eux, jeune et vigoureux, qu'ils chargent de les égorger tous. Lorsqu'il se trouva seul vivant, avec quelques enfants qu'il avoit conservés, il se présenta aux assiégeants, qui eurent tant d'horreur de son action qu'ils le mirent en pièces ; mais ils sauvèrent les enfants. 1319.

Ils n'étoient pas toujours si compatissants. Ordinairement ils n'avoient d'égards ni pour l'âge, ni pour le sexe, et ils portèrent si loin leurs excès contre les juifs, que le gouvernement fut obligé de les prendre sous sa protection. On défendit, sous peine de la vie, de leur faire aucune violence. Plusieurs zélés se scandalisèrent de cette prohibition. Ne seroit-il pas odieux, disoient-ils, de maltraiter des chrétiens pour sauver des infidèles? Mais ces chrétiens étoient des fanatiques très redoutables par leur fureur et leur nombre. Ils se portèrent sur Paris, prirent de vive force le petit Châtelet, qui leur en fermoit l'entrée, traversèrent cependant la ville sans désordre, et allèrent se ranger en bataille dans le pré aux Clercs, comme pour défier les troupes qu'on préparoit contre eux. Il paroît qu'imitant la conduite de Blanche à l'égard des pastoureaux

1319. de son temps, Philippe-le-Long laissa ceux-ci se dissiper d'eux-mêmes, comme un torrent qui se perd sans ravages quand on ne lui oppose pas d'obstacles. Une troupe qui s'approcha d'Avignon, frappée des foudres de l'église, auxquelles se joignirent les armes temporelles, s'évanouit, disent les historiens, comme la fumee.

1320 Ces mouvements des pastoureaux donnèrent des inquiétudes aux Mahométans. Le roi de Grenade, craignant que ce zéle enthousiaste ne pénétrât en Espagne, imagina, dit-on, pour diminuer le nombre des ennemis qui pourroient lui tomber sur les bras, de dépeupler la France en empoisonnant les eaux. Cette commission fut confiée aux juifs, comme devant saisir avec empressement le moyen de nuire aux chrétiens, dont ils étoient fort mal traités. Le roi maure leur envoya des poisons qui, jetés dans les puits, les fontaines et même les eaux courantes, devoient les infecter; mais, comme les juifs savoient qu'ils étoient fort observés, ils n'osèrent prendre ce soin eux-mêmes, et le remirent aux lépreux, qui étoient très nombreux en France depuis les croisades. Dans la crainte de la contagion que la communication avec eux pourroit répandre, ils étoient séquestrés dans des espéces d'ermitages de campagne, éloignés de la compagnie de leurs parents et de leurs amis. On leur persuada que l'action de ces poisons sur les eaux rendroit lépreux comme eux tous ceux qui en boiroient, et que le nombre en deviendroit si grand qu'il faudroit bien qu'on les rendît à la société. Ces poisons étoient des têtes de couleuvre, des pattes de crapaud, des cheveux de femme, du sang humain,

de l'urine infusée dans une liqueur noire et fétide; *almogeste* bien dégoûtant, sans doute, mais peu propre à corrompre des eaux courantes, en y joignant même, comme faisoient quelques uns, les pratiques les plus sacriléges. Cette composition paroît avoir été bien plutôt l'ouvrage de la superstition que de la chimie. 1320.

Précisément dans le temps que ces imputations odieuses se répandirent, il se manifesta dans le midi de la France une maladie contagieuse qui enlevoit beaucoup de monde. Peut-être même fut-ce la maladie dont les médecins ignoroient la cause qui donna lieu à l'accusation. Mais, comme le peuple est bien plus susceptible d'erreur subite que de réflexion, il se jeta sur les juifs avec un acharnement forcené, et en peu de temps il en massacra un grand nombre. Le gouvernement vint encore au secours de ces infortunés; il les prit sous sa sauvegarde, et défendit, sous des peines capitales, de leur faire aucun mal. Mais il est à remarquer que les mieux protégés furent ceux qui étoient les plus riches, et les historiens du temps indiquent naïvement le motif de cette préférence : c'est qu'on vouloit savoir d'eux la nature et la quantité de leurs biens. Les inquisiteurs tirèrent de leurs recherches cent cinquante mille livres, somme alors très considérable.

Une autre manie, mais qui n'étoit pernicieuse qu'aux fous, tourmenta les amoureux de ce siècle. Il se forma une société d'hommes et de femmes, sous le nom de *galois* et de *galoises*, dont l'objet étoit de se prouver l'excès de leur amour par une opiniâtreté invincible à braver

1320. la rigueur des saisons (1). Les chevaliers et les dames devoient se couvrir très légèrement dans les plus grands froids, et très pesamment dans les plus ardentes chaleurs. Alors ils allumoient de grands feux dans leurs appartements, et s'en approchoient jusqu'à se brûler. L'hiver ils ajoutoient des glaçons au froid le plus cuisant. « Si dura cette vie et cette amourette grand-« pièce (long-temps) jusques à tant que le plus de ceux « en furent morts et péris de froid. Car plusieurs tran-« sissoient de pur froid, et mouroient tous roides de « lèz leurs amies, et aussi leurs amies de lèz eux, en « parlant de leurs amourettes, et en eux moquant et « bourdant de ceux qui étoient bien vêtus. Et aux autres « il convenoit desserrer les dents de couteaux, et les « chauffer et les frotter au feu comme roides et en-« gelés... Si ne doute que ceux et celles qui moururent « en cet état ne soient martyrs d'amour. » Si on pouvoit prononcer sur l'origine d'une folie, on croiroit que celle-ci étoit montée sur celle des dévots exagérés qui s'imaginoient ne gagner le ciel qu'à force de mortifications les plus douloureuses et les plus pénibles : de même, des amants passionnés auront pensé qu'ils ne devoient obtenir les faveurs de l'amour, qui étoit leur paradis, que par ces tourments. Ils y donnèrent cependant du relâche, et la communauté des souffrances entre les deux sexes amena insensiblement la communauté des dédommagements. Selon la coutume, dans ces sociétés mélangées, *on commençoit par l'esprit et on finissoit par la chair*. Il semble qu'à toutes les pages de l'histoire soit inscrite cette maxime : *Fuyez l'exagéra-*

(1) Velly, t. VIII, p. 404.

tion; mais le François lit, approuve, et son caractère l'emporte. 1320.

Il fut commis dans ce temps un crime affreux. Le prévôt de Paris, Henri Capetal ou Chapperel, nom que l'histoire doit dévouer à l'exécration, fit pendre un innocent pauvre, qu'il tenoit en prison, à la place d'un riche coupable, qu'il sauva de la potence pour de l'argent. Le juge inique, condamné à la même peine, expia son crime sur le même gibet, et ses biens furent donnés à la famille du malheureux. L'horrible prévarication du premier magistrat redoubla le zéle du prince pour le bien public, et lui fit rendre un grand nombre de sages ordonnances, utiles pour faire connoître les mœurs du temps.

Les juges se rendront au palais à l'heure qu'on 1320-21. chante la première messe dans la chapelle basse, et y demeureront jusqu'à midi sonné. Ils se garderont bien d'interrompre la séance par des nouvelles et autres *esbattements*. Le nombre et les fonctions des conseillers sont déterminés. Les prélats n'assisteront pas aux audiences, afin qu'ils ne soient point distraits du gouvernement de leurs *spiritualités*. Les magistrats n'entendront les plaideurs qu'au tribunal, et jamais chez eux; n'en recevront ni lettres ni messages, crainte de séduction. D'autres réglements sur des points de détail moins importants marquent l'attention scrupuleuse de Philippe sur tout ce qui concerne la justice. La conviction intime de la sainteté de ce devoir brille dans le préambule d'une de ses ordonnances, conçu en ces termes : « Messire Dieu, qui tient sous sa main tous les « rois, ne les a établis en terre qu'afin qu'ordonnés « premièrement en leurs personnes, ils gouvernent

1320-21. « ensuite duement, et ordonnent leur royaume et leurs « sujets. » Philippe met ici l'exemple avant la loi. Il veut que « l'ordonnance soit gardée *en nous*, dit-il, et « *ès-gens qui nous entourent.* Nous déclarons, continue-« t-il, que tous les jours, avant de commencer à beso-« gner à choses temporelles, nous voulons entendre la « messe, défendant à toutes personnes de nous pré-« senter des requêtes pendant le saint sacrifice, ou de « nous adresser la parole. »

Et, pour prévenir toute surprise, le sage monarque défend de *passer* ou *conseiller* aucunes lettres contraires aux anciens réglements. Le chancelier devient prévaricateur s'il entreprend de sceller celles où se trouve cette clause, *nonobstant anciennes ordonnances.* Philippe fit le premier des lois sur les rentes perpétuelles et à vie, proscrivit les graces dispendieuses qui sous les rois précédents avoient si *fort appetissé* le domaine de la couronne, déclara ennemi de l'état quiconque solliciteroit un de ces dons *à héritages*, révoqua beaucoup de ces aliénations. De ces lois s'est formé le code qui a rendu le domaine de nos rois inaliénable. Ce prince fit dans sa maison de grandes réformes, toutes tendantes à l'économie sans diminuer l'éclat. Il tenta d'établir l'égalité des poids et mesures dans tout le royaume; mais la multiplicité et la puissance des seigneurs étoient trop grandes pour qu'il réussît : il trouva un bon moyen de borner cette autorité, sur-tout dans les villes dépendantes de la juridiction ecclésiastique, en y établissant un capitaine d'armes dont il laissa le choix aux bourgeois. Il pouvoit avoir *armures* et gens de pied et de cheval, pour repousser la violence à la réquisition de la bourgeoisie. On conçoit que les villes

dotées de ce privilége y trouvèrent un abri toujours subsistant contre les vexations de leurs seigneurs. Ces choix ne se pouvoient faire sans des assemblées, et ces assemblées enhardirent le peuple, comme nous l'avons déja dit, à traiter en commun ses intérêts. 1320-21.

Philippe V mourut vers l'âge de trente ans, après six mois de maladie.

On ne manqua pas de dire, comme à l'ordinaire, qu'il avoit été empoisonné; mais il ne reste ni probabilité, ni preuve même indirecte de ce crime. Quatre filles et un fils qui mourut au berceau sont une preuve de la bonne intelligence qui régna entre lui et Jeanne de Bourgogne son épouse, quand elle fut rentrée en grace auprès de lui. Trois de ces princesses ont été mariées; la dernière prit le voile dans l'abbaye de Longchamp. Jeanne survécut huit ans à son mari, estimée et considérée. 1322.

Il nomma pour exécuteur testamentaire le pape Jean XXII, en qui il avoit beaucoup de confiance. Ce pontife étoit grand politique, dur, sévère, absolu, louable cependant d'avoir donné l'exemple de la rétractation dans une explication qu'il eut avec l'Université de Paris, touchant *la vision béatifique*; c'est-à-dire touchant la manière dont les bienheureux verroient Dieu en paradis. Seroit-ce *intuitivement*, comme qui diroit dans sa propre substance? et cette félicité devoit-elle commencer immédiatement après le jugement particulier qui suit la mort, ou seulement après le jugement général? Il est étonnant qu'un homme du génie de Jean XXII ait donné dans de pareilles spiritualités, sur-tout après ce qui venoit de lui arriver avec une espèce de secte née chez les franciscains ou frères mineurs.

Ces enthousiastes, regardant comme le sublime et la

1322. perfection du vœu de pauvreté de ne conserver aucun genre de propriété, conféroient généreusement celle même de leurs aliments au souverain pontife. Un des prédécesseurs de Jean XXII avoit bien voulu, pour décharger ces consciences scrupuleuses, accepter la propriété des biens-fonds qu'on leur donnoit; mais Jean rejeta la propriété alimentaire, et refusa leur présent. Ils s'obstinèrent à l'en gratifier; leur généreuse désappropriation fut qualifiée d'hérésie; et croiroit-on, si les historiens contemporains n'en donnoient la certitude, qu'il y eut de ces opiniâtres condamnés au feu, et exécutés comme hérétiques relaps? On observera cependant que la plupart de ces obstinés étoient attachés à un antipape, soutenu par l'empereur, et que le crime de schisme peut bien avoir été la principale cause de la barbarie de leur supplice.

Jean XXII érigea Toulouse en archevêché en 1317; mais il enleva une partie du territoire ou des revenus de cette église, pour fonder quatre nouveaux évêchés qu'il établit à Montauban, à Saint-Papoul, à Rieux et à Lombès. Il partagea encore plusieurs autres diocèses. Dans celui de Narbonne il érigea deux évêchés, Aleth et Saint-Pons; Castres dans celui d'Alby; dans la province de Bordeaux, Condom, Sarlat, Saint-Flour, Luçon et Maillezais, depuis la Rochelle. On prit des abbayes de l'ordre de saint Benoit pour doter la plupart de ces établissements.

Velly porte de Philippe-le-Long ce jugement qui paroit conforme à la vérité. « Ce fut un prince d'un grand « mérite, dévot sans foiblesse, religieux observateur de « sa parole, vigilant, habile, prudent, hardi, de mœurs « douces, sans aigreur, sans caprices, d'un esprit orné,

« délicat et solide (1). » Il aima les savants, les attira dans son palais, et leur donna auprès de lui des distinctions honorables et utiles. 1322.

CHARLES IV, LE BEL,

AGÉ DE 28 ANS.

Charles, dit le Bel, comte de la Marche, avoit été, comme on l'a vu, associé à la faction qui paroissoit vouloir exclure du trône Philippe-le-Long, après la mort de Louis-le-Hutin, son frère, pour y placer Jeanne de Navarre, fille de ce dernier. Il dut s'estimer heureux de ce que le projet de la cabale ne réussit pas, puisqu'après la mort de Philippe-le-Long, son frère, il monta pour ainsi dire de plein saut sur le trône de France, et fut couronné à Reims avec beaucoup d'éclat, sans aucune contradiction. Il conserva le titre de roi de Navarre, comme tuteur de sa niéce, disent quelques historiens. Cependant il ne le fit point porter à la jeune princesse; ce qui laisse du doute sur sa prétention.

Son régne de six ans ne présente pas plus d'événements que le précédent, de la même longueur. Quand Charles prit le sceptre, Blanche de Bourgogne-Comté, son épouse, étoit renfermée dans ce même château Gaillard où Louis-le-Hutin avoit fait périr Marguerite d'une mort si tragique. Pareil sort pouvoit être appréhendé par Blanche, dans un moment où son mari se proposoit un mariage dont il espéroit de la postérité; mais il se rencontra un moyen de les débarrasser l'un 1322-25.

(1) Velly, t. VIII, p. 122.

1322-25. de l'autre, moins cruel que celui de Louis. A force de recherches, on trouva des nullités dans le mariage. On découvrit de la parenté, des alliances, des affinités dont on n'avoit pas obtenu dans le temps les dispenses nécessaires. Ces empêchements n'étoient pas bien prouvés; mais on les prit pour bons. Il n'y avoit donc point eu de mariage, par conséquent point d'adultère. Blanche sortit de sa prison et prit le voile dans l'abbaye de Maubuisson, où elle vécut pieusement. Charles épousa Marie de Luxembourg, fille de l'empereur Henri VII. Dès la première année de son mariage, elle mourut à Montargis, d'une fausse-couche, et y fut inhumée. Le roi se remaria à Jeanne, fille de Louis, comte d'Évreux, fils de Philippe-le-Hardi.

Un des premiers soins du nouveau roi fut de remplir ses coffres, toujours épuisés. Il prit les mêmes moyens que ses deux prédécesseurs; examen sévère de la conduite des juges dans les provinces, et amendes contre les prévaricateurs, non au dédommagement des mal-jugés, mais au profit du fisc; recherches rigoureuses sur la gestion des financiers et des maltôtiers. Ils étoient presque tous Italiens et Lombards. Leurs biens furent confisqués, et la plupart renvoyés dans leur pays aussi pauvres qu'ils en étoient venus. La recette générale des revenus de la couronne avoit été confiée, sous Philippe-le-Long, à Gerard Laguette, homme de basse naissance, par conséquent sans appui. On ne dit pas quel genre de procédure fut employé contre lui; il est seulement clair qu'on en vouloit à son argent. Ses bureaux furent dévastés, ses commis dispersés; on l'appliqua à la question pour savoir où il avoit caché ses trésors. Il persista à nier qu'il eût au-

cune réserve, et mourut dans les tourments. Son corps, comme celui de Marigni, fut attaché aux fourches patibulaires de Montfaucon, qu'il avoit aussi fait réparer. Ces violences contre les gens chargés du maniement des deniers publics, sans qu'il en revienne aucun avantage à l'état, marquent plus de cupidité dans l'administration que de zéle pour la justice. 1322-25.

Charles-le-Bel donna, dans un autre genre, un exemple de sévérité, rare pour le temps, et qui dut être applaudi, excepté par les grands seigneurs que la punition de leur semblable humilioit. Un gentilhomme de Gascogne, nommé Jourdain de l'Isle, exerçoit un brigandage affreux dans tout le canton. Son château étoit le refuge de tous les vagabonds, pillards et scélérats échappés à la justice, qui ravageoient les campagnes sous ses ordres, rançonnoient les passants, massacroient, incendioient et portoient par-tout la désolation. Le roi l'avoit déja averti et menacé; mais fier de ses forces, et sur-tout de la protection du pape Jean XXII, dont il étoit parent par sa femme, il continuoit ses violences. Le monarque à la fin envoya un huissier le sommer de comparoître à la cour du parlement. Jourdain eut l'audace de maltraiter le porteur d'ordre du roi, et même de le massacrer, disent quelques uns. Cependant il se présenta, se sentant apparemment hors d'état de désobéir, ou comptant sur le crédit des plus grands seigneurs du pays, ses parents ou ses alliés, qu'il amena avec lui. Mais Charles ne se laissa ni ébranler, ni séduire. Il voulut que le procès fût fait au coupable dans toutes les régles; et, inexorable après la sentence qui le condamnoit à la potence, il ordonna qu'elle fût exécutée, au grand étonnement de tous ces

1325-27. petits tyrans, moins surpris de la mort violente d'un seigneur châtelain, leur compagnon d'armes, que de l'ignominie du supplice. Cet acte de justice a valu à Charles-le-Bel le titre de *sévère justicier, gardant le droit à chacun.*

Les seuls mouvements hostiles de ce règne furent dirigés contre la Guienne, à l'occasion des empiétements des commandants anglois sur les terres de France. Cette Guienne, depuis cent soixante et dix ans qu'Éléonore divorçant avec Louis-le-Jeune l'avoit portée à Henri II, son nouveau mari, étoit devenue une pomme de discorde jetée entre la France et l'Angleterre. L'hommage exigé d'un vassal aussi puissant que le suzerain étoit une cause habituelle de division qui se méloit encore à toutes les autres. Il fut demandé par Charles-le-Bel, montant sur le trône de France, à Édouard II, établi sur celui d'Angleterre, et époux d'Isabelle, sœur du monarque françois.

Édouard II et sa femme sont également diffamés dans l'histoire, l'un pour avoir montré à ses favoris un attachement coupable; l'autre pour avoir usé à l'égard de son époux des représailles les plus criminelles. Elle fit plus; elle le détrôna, et porta même la fureur jusqu'à le faire périr par une mort barbare.

Le malheureux Édouard II se trouvoit dans la détresse de la guerre civile, lorsque son beau-frère exigea qu'il vînt rendre son hommage de la Guienne et du Ponthieu. Il y avoit du risque à ce prince de quitter son royaume : cependant Charles pressoit et demandoit l'hommage en personne comme plus solennel : le roi d'Angleterre prit le parti d'abandonner ses états de France à son fils aîné, âgé de treize ans,

qui a depuis été célèbre sous le nom d'Édouard III. 1325-27.
Ce prince vint en France avec sa mère, qui ménagea un traité entre les deux rois; il rendit son hommage et se mit en possession de la Guienne et du Ponthieu. Ainsi, lorsqu'il monta sur le trône d'Angleterre, après la mort cruelle de son père, il serroit la France par ses flancs maritimes, et étoit maître d'une grande longueur de côtes qui lui ouvroient l'entrée du royaume à volonté.

On a blâmé Charles-le-Bel de n'avoir pas profité des troubles d'Angleterre pour réunir ces provinces angloises à sa couronne; ce qui auroit prévenu les guerres funestes dont la France a été le théâtre pendant plus d'un siécle. Cette politique auroit été avantageuse; mais seroit-elle fondée en justice? Il paroit que Charles-le-Bel, représenté par le président Hénault comme un prince foible, étoit un monarque vertueux, plein de bonne foi, ami de l'équité, punissant le vice sans acception de personnes, rigide observateur de tous les devoirs; aussi ne voulut-il donner aucun secours à sa sœur contre son mari, quoiqu'il lui eût été utile d'animer et d'entretenir ces querelles domestiques. Encore dans l'âge des plaisirs, puisqu'il mourut à l'âge de trente-quatre ans, il méprisoit le faste et étoit peu dépensier. Aussi ses courtisans disoient-ils qu'il tenoit plus du philosophe que du roi.

Jusqu'à ce siécle on n'avoit su en France que ce qui s'enseignoit dans les Universités; la théologie, une scolastique hérissée de subtilités, une dialectique embrouillée et pédantesque : non que quelques personnes ne s'appliquassent en particulier à des sciences moins sombres; mais il n'y avoit pas de corps littéraires

1325-27. qui fissent leur occupation de connoissances agréables. Sept Toulousains, ennuyés de cette grave monotonie, se rassembloient quelquefois pour donner l'essor à leur enjouement. Leurs séances se tenoient dans un jardin, aux portes de Toulouse, sous de frais ombrages. Il leur vint en tête d'y inviter leurs compatriotes, voisins et éloignés, par une lettre circulaire écrite en vers provençaux ; ils signèrent, *La gaie société des sept troubadours*, et promettoient une violette d'or au poëte dont la piéce de vers seroit jugée la meilleure dans la séance qu'ils indiquoient. La première fut tenue le 3 mai 1324. Arnaud Vidal, natif de Castelnaudari, remporta le prix, et reçut le titre de *docteur en la gaie science.*

A mesure que la société s'accrut, on fit des statuts qui s'appelèrent *lois d'amour.* La société reçut le nom de *jeu d'amour.* On y établit pour les récipiendaires des degrés comme dans les Universités. Celui qui obtenoit un prix étoit déclaré *bachelier*, mais après un examen. Il en falloit subir un second pour être *docteur et maître dans le gai savoir.* On devoit aussi s'engager à assister tous les ans à l'assemblée où s'adjugeoit *la principale joie.* Des jardins que la guerre détruisit, *le jeu d'amour* passa dans l'hôtel-de-ville de Toulouse, et prit le nom de *Collége de Rhétorique.* Les prix se multiplièrent ; à la violette on joignit la rose, l'églantine et d'autres fleurs. Clémence Isaure, dame toulousaine, s'est rendue célèbre en assignant, par son testament, des fonds pour les frais des prix et des séances. On n'admettoit au concours que des pièces latines, odes, élégies, hymnes et poésies semblables, qui devoient être en l'honneur de Dieu, de la bienheureuse Vierge et

des Saints ; singuliers sujets pour des docteurs *en gaie science*. Ainsi la chevalerie chez nos bons aïeux, prescrivoit l'*amour de Dieu et des Dames*. Pareils établissements se sont formés dans d'autres grandes villes, et ont subsisté jusqu'à nos jours. Les *jeux floraux* de Toulouse doivent être regardés comme l'origine des sociétés littéraires, qui, à l'exemple des Universités, mais distinctes d'elles, se sont occupées des sciences et ont été connues sous le nom d'*Académies*. Ainsi, en prenant pour époque les *jeux floraux*, nos réunions académiques se trouvent séparées de cinq cents ans de celles de *Charlemagne*. 1325-27.

Philippe-le-Bel avoit eu trois princes, les plus beaux hommes de leur cour. Ils promettoient une nombreuse lignée : tous trois disparurent en moins de quinze ans. Charles-le-Bel, le dernier, laissa Jeanne d'Évreux, sa troisième femme, enceinte. Attaqué de la maladie qui le conduisit au tombeau à l'âge de trente-quatre ans, il appela près de son lit les seigneurs qui se trouvoient à la cour, et leur dit : « Si la reine accouche d'un fils, « je ne doute pas que vous ne le reconnoissiez pour « votre roi ; si elle n'a qu'une fille, ce sera aux grands « de France à adjuger la couronne à qui il appartien- « dra. En attendant, je déclare Philippe-de-Valois ré- « gent du royaume. » 1328.

Pendant que la race directe s'éclipsoit, la branche de Bourbon commençoit à poindre sur l'horizon de France ; car sous Charles-le-Bel, et en 1327, la baronnie de Bourbon fut érigée en duché-pairie en faveur de Louis I, fils aîné de Robert, comte de Clermont en Beauvoisis, sixième fils de S. Louis. Pour apprécier cet honneur, il faut observer qu'il n'y avoit alors d'autres

1328. ducs que ceux de Bourgogne, de Guienne et de Bretagne; que ce dernier ne l'étoit que depuis trente ans, et qu'il n'y avoit d'autres pairs laïcs de nouvelle création que ces mêmes ducs de Bretagne et les comtes d'Artois et d'Évreux. On trouve dans les lettres d'érection ces termes, qui, selon le président Hénault, semblent présager la fortune de la lignée de Robert : « J'es-« père que les descendants du nouveau duc contribue-« ront, par leur valeur, à maintenir la dignité de la « couronne. »

BRANCHE DES VALOIS.

PHILIPPE VI, DE VALOIS,

AGÉ DE 34 ANS.

« La monarchie, dit Mézeray, agrandie sous le régne « de Charlemagne, possédoit les deux tiers de l'Europe. 1328. « Sous Lothaire et Louis-le-Fainéant, elle n'avoit plus « que la ville de Laon et quelques châteaux. Depuis « Philippe-Auguste jusqu'à ce régne, elle s'étoit puis- « samment relevée; mais ensuite elle commença à tom- « ber. Les batailles de Crécy et de Poitiers, les dange- « reuses intrigues du Navarrois, le peu de conduite de « Charles VI, et les discordes sanglantes des maisons « de Bourgogne et d'Orléans, la poussèrent jusqu'à son « déclin, et firent que l'Angleterre jouit des beaux jours « pour un temps. »

Voilà donc ce que nous avons à décrire pendant cinq régnes qui composent cent trente-trois années. Des trahisons, des assassinats, des guerres sanglantes, des défaites honteuses, un roi captif, un autre frappé de démence, le royaume en proie à toute la fureur des factions, une marâtre, contente de perdre le sceptre et la couronne, pourvu qu'elle les arrache à son fils; l'église

1328. troublée comme l'état; et, au milieu de cette horrible confusion, des actions héroïques, des prodiges de fidélité et de valeur qui tiennent du miracle; des lois sages nées du sein du désordre, et dans le gouvernement une révolution favorable aux peuples. Tel est l'aperçu des événements qui lient les régnes de Philippe de Valois, de Jean II, de Charles V, de Charles VI, et de Charles VII, et qui pourroient faire la matière d'un drame dont les passions des princes seroient le nœud.

Pendant la grossesse de la reine Jeanne, Philippe, fils de Charles de Valois, oncle des trois derniers rois, et lui-même cousin de ces princes, prit la régence, comme il avoit été réglé par Charles-le-Bel mourant. Isabelle, reine d'Angleterre, sœur des trois derniers monarques, se présenta pour l'obtenir; elle disoit que son sexe ne devoit pas la priver de cet honneur, puisque l'histoire fournissoit beaucoup d'exemples en France de régences déférées à des princesses. Mais les dernières dispositions de Charles-le-Bel, son frère, prévalurent, et Valois fut reconnu régent dans une assemblée des principaux seigneurs du royaume.

Il gouverna, pendant l'intervalle de la grossesse de sa cousine, avec la circonspection d'un homme qui n'est pas encore le maître. Plusieurs affaires importantes se présentèrent, entre autres le procès de Robert, réclamant toujours le comté d'Artois contre Mahaud, comtesse de Bourgogne, sa tante. Au lieu d'une décision, Philippe négocia entre les parties une transaction qui laissoit des espérances au prince, dont l'amitié et les talents lui avoient déja été utiles, et alloient encore lui être nécessaires. Ce moment arriva quand la reine

Jeanne, dont le régent attendoit l'accouchement avec anxiété, mit au monde une fille. 1328.

Alors parurent de nouvelles prétentions, non pas d'Isabelle, mais d'Édouard III, son fils, roi d'Angleterre. Il envoya des ambassadeurs pour réclamer la couronne de France. Ils furent entendus à Paris, dans une grande assemblée, qui prit le titre d'*états-généraux*. Les députés anglois reconnoissoient qu'en vertu de la loi Salique, Isabelle étoit exclue du trône; mais ils soutenoient que l'exclusion des femmes, portée par cette loi, ne s'étendoit pas à leur postérité masculine; qu'à la vérité la mère d'Édouard n'avoit personnellement aucun droit à la couronne, mais qu'elle donnoit à son fils le droit de proximité qui le rendoit habile à succéder, en qualité de mâle, et comme neveu des trois derniers rois, dont Philippe de Valois n'étoit que cousin; qu'ainsi la couronne lui appartenoit comme au plus prochain hoir mâle. Leur plaidoyer fut long, savant pour le temps, très adroit, comme on peut en juger par cette phrase qui le termine: « Faites élection d'un prince « qui vous sera obligé de la dignité que vous lui confé« rerez, et prenez bien garde de le choisir généreux, « libéral, qui se ressouvienne que vous l'avez fait et non « reçu, et qui partage avec vous, sans ingratitude et « sans orgueil, la puissance que vous lui donnerez. »

Ces flatteries et ces promesses firent en effet de l'impression sur quelques esprits; mais Robert d'Artois, qui s'étoit déja distingué dans cette lice quand Isabelle demanda la régence, repoussa avec fierté ces insinuations adulatrices. Il étoit bon François alors. « Il ne faut pas, « dit-il aux ambassadeurs qui prodiguoient l'or et l'ar-

1328. « gent, il ne faut pas de récompenses pour nous amener « à notre devoir. Vos présents et vos offres ne servent « qu'à faire connoître vos mauvais droits. Les François « n'ont pas l'ame mercenaire, et si, comme on le leur « conseille, ils se vendoient eux-mêmes ils deviendroient esclaves. C'est pourquoi, sans espérer autre « chose de Philippe qu'une sage et bonne administration, nous le reconnoissons tous pour le roi de France, « vrai et légitime héritier du feu roi Charles, d'heureuse mémoire; nous lui prêtons serment de fidélité et « d'obéissance; nous vouons notre sang et nos biens à « son service, et nous sommes prêts, quand il lui plaira, « de l'accompagner dans l'église de Reims, où nos rois « reçoivent l'onction de l'huile céleste, et d'y porter nos « vœux et nos prières pour le bonheur et la prospérité « de son régne. »

Robert traita aussi à fond le point de droit. Il observa qu'Édouard, ne représentant qu'une femme, ne pouvoit tirer d'elle un droit qu'elle n'avoit, ni ne pouvoit avoir; et que cette proximité, qu'il faisoit tant valoir, étant fondée sur celle de sa mère, *ne pouvoit assavourer ni sentir que chose féminine*, par conséquent exclusive du trône. Cette harangue emporta tous les suffrages. Philippe fut reconnu par une acclamation générale. Il partit quelques jours après pour Reims, où le sacre se fit avec beaucoup de solennité. La fête dura quinze jours. Le monarque y reçut le nom de Fortuné, parceque, né du second fils de Philippe-le-Hardi, il parvint au trône par le défaut de postérité mâle des trois rois issus de l'aîné. Édouard, invité au couronnement comme duc et pair de Guienne, ne s'y rendit pas. Ce prince, quoique jeune, sentit vivement le refus qu'il

éprouvoit, et en conserva profondément le souvenir. On apercevoit déja en lui le développement des talents militaires et politiques qui l'ont rendu si funeste à la France. 1328.

Philippe de Valois étoit âgé de trente-quatre ans, et avoit un fils nommé Jean, qui en comptoit dix-huit. Ses trois prédécesseurs portoient le titre de rois de Navarre: Louis-le-Hutin, parcequ'il étoit fils de Jeanne, femme de Philippe-le-Bel, héritière de ce royaume avant son mariage. Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, resta en bas âge sous ses deux oncles, Philippe-le-Long et Charles-le-Bel. Ils portèrent tous deux le titre de rois de Navarre, comme héritiers masculins de leur mère, et autorisés d'ailleurs par les conventions qu'ils firent avec le tuteur de la jeune princesse, au sujet des dédommagements qu'ils lui accordèrent pour les droits qu'elle pouvoit avoir à l'héritage de son père. Le nouveau monarque n'avoit pas les mêmes titres à cet héritage. Il rendit le sceptre à sa jeune cousine, et l'envoya avec Philippe, comte d'Évreux, son époux, petit-fils comme lui de Philippe-le-Hardi, se faire reconnoître par les états de Béarn assemblés à Pau. Édouard y présenta des protestations généalogiques; mais elles n'eurent pas plus de succès que celles de Paris. Le roi de France retint, de la succession des aïeux de Jeanne, les comtés de Champagne et de Brie, comme fiefs masculins, qui, faute d'hoirs mâles, revenoient de droit à sa couronne. Cependant il donna aux deux époux en présent, ou comme dédommagement, les comtés d'Angoulême et de Mortain, une somme une fois payée, et des rentes à prendre sur son domaine.

Les Flamands se remontrèrent au commencement de

1328. ce régne, travaillés comme à l'ordinaire par des dissentions qui attirèrent chez eux les armes de la France. Ils n'aimoient point Louis, dit de Nevers et de Crécy, leur comte, et s'étoient, en grand nombre, déclarés contre lui dans un procès avec ses oncles, qui lui contestoient ses états. Ils l'avoient même mis en prison. Le roi lui fit rendre la liberté, et appela la cause de son vassal au parlement de Paris. Cette cour adjugea le duché au neveu. Il restoit dans le cœur des Flamands un levain d'animosité. Elle éclata à l'occasion des impôts qu'ils prétendirent excessifs, et levés avec trop de rigueur. Ils se révoltèrent. Le duc implora le secours du roi. Les chevaliers françois, ducs, comtes, barons, les hommes d'armes, tous en qualité de gentilshommes, répugnoient à cette guerre. Ils réputoient au-dessous d'eux d'aller combattre un *ramassis* d'artisans, de petits marchands, de pêcheurs, la populace des villes et les vagabonds des campagnes. Ils ne voyoient ni gloire, ni profit à acquérir par la victoire. Philippe, au contraire, regardoit comme fort important de punir la révolte, de crainte que ses propres sujets, enhardis par l'exemple, n'en prissent aussi l'habitude. Dans un grand conseil, qu'il présida lui-même, il fit résoudre la guerre et donna un grand éclat aux préparatifs. Il alla prendre avec pompe l'oriflamme à Saint-Denys, et partit à la fin d'août, malgré les représentations de ses meilleurs généraux, qui croyoient la saison trop avancée pour aller porter la guerre dans un pays que la fraîcheur de la fin de l'été et les pluies de l'automne alloient rendre impraticable, sur-tout à la cavalerie, qui faisoit alors la force des armées.

Loin que l'arrivée des François inspirât de la crainte

aux Flamands, une espèce d'enthousiasme les saisit. Ils allèrent en foule se ranger sous les drapeaux populaires, qu'ils croyoient ceux de la liberté. Il paroît que la noblesse de Flandre prit peu de part à cette guerre. Les impôts ne tomboient pas sur elle. Son orgueil laissa ces troupes bourgeoises se défendre comme elles pourroient contre les François. Le peuple, incapable de se modérer, bravoit par des chansons et des épigrammes insultantes l'armée brillante de Philippe. Quand il arriva auprès de Cassel, il vit sur les tours un étendard où étoit peint un coq, et ce distique en gros caractères : 1328.

Quand ce coq chanté aura,
Le roi Cassel conquérera.

Le corps des Flamands, tout d'infanterie, étoit retranché sur une hauteur près de la ville, et, malgré le premier enthousiasme populaire, il étoit bien inférieur en nombre et en forces aux François. Outre de gros bataillons d'infanterie tirés des communes de Picardie, de Normandie et de Champagne, le monarque comptoit sous ses drapeaux dix-sept mille gens d'armes, et on croit qu'en totalité l'armée de France étoit de deux tiers plus forte que celle des Flamands. Nonobstant cette disproportion, ceux-ci renonçant à l'avantage de leur position, demandent la bataille en plaine. C'étoit de leur part une ruse pour surprendre les François. La bataille fut accordée et fixée à deux jours de là. L'usage étoit que pendant ces intervalles convenus on cessât toute hostilité, et on vivoit réciproquement dans une espèce de sécurité, qui rendoit peu sévère sur la discipline. Un des chefs des Flamands, nommé Zennequin, marchand de poissons, avoit remarqué cette négligence en

1328. allant vendre lui-même sa denrée dans le camp des François. Il avoit observé qu'on y faisoit de longs repas, que la soirée sur-tout et une partie de la nuit se passoient en danses et en concerts; mais aussi qu'on se dédommageoit le jour, et que le sommeil saisissoit presque toute l'armée vers l'heure de midi. Zennequin juge que la sécurité occasionée par la tréve ne fera qu'augmenter cette négligence. En conséquence, il conçoit le hardi projet d'enlever le roi et tout son quartier.

Le jour de S. Barthelemi, il partage son armée en trois corps, ordonne à l'un de marcher paisiblement, *sans point de noise*, droit au quartier du roi de Bohême, qui tenoit l'avant-garde; à l'autre, de s'avancer avec le méme silence contre la bataille, qui étoit aux ordres du comte de Hainaut; Zennequin lui-même, à la tête du troisième, entre dans le camp à deux heures après midi sans faire le cri de guerre, perce jusqu'au quartier du roi. Ceux qui le voient passer le prennent pour un renfort des communes voisines. Une chevalier nommé Renaud de Lard, dans cette persuasion, les gronde amicalement de ce qu'ils viennent troubler le sommeil de leurs amis: un coup de javelot qui le renverse mort à terre est toute la réponse. Aussitôt commence le massacre dans les tentes, et sur tous ceux qui en sortent. De grands cris s'élèvent, et parviennent jusqu'au pavillon du roi. Un dominicain, son confesseur, est le premier qui l'avertit du danger. Le monarque croit que la peur trouble l'imagination du bon moine, et plaisante de sa frayeur; mais les avertissements se multiplient, l'ennemi force, renverse tout, et est à la vue. Le roi veut se faire armer; il ne se trouve personne assez adroit pour lui rendre ce service. Les clercs de la

chapelle y suppléent comme ils peuvent. Le voilà à cheval. Il veut fondre sur l'ennemi ; Miles de Noyers, garde de l'oriflamme, le retient au moment où il alloit être enveloppé s'il se fût avancé, et sans doute tué ou pris. Ce chevalier léve l'étendard royal, l'agite en signe de détresse ; il est aperçu ; la cavalerie arrive autour du prince ; les Flamands sont cernés, enfoncés, taillés en piéces et foulés aux pieds des chevaux. « Aucun ne re- « cula, dit Froissard, tous furent tués et morts l'un sur « l'autre, sans yssir de la place dans laquelle la bataille « commença. » On fait monter leur nombre à treize ou quatorze mille hommes restés sur le champ de bataille. 1328.

Cassel fut pris, rasé et réduit en cendres. Les autres grandes villes se rendirent; on en enleva des otages pour la sûreté des amendes, et le plat pays fut ravagé. Par-tout on abattit les fortifications dont les mécontents pouvoient se prévaloir pour une autre rebellion. Plus de dix mille des mutins furent condamnés à mort par ordre du comte, et exécutés dans l'espace de trois mois, la plupart tourmentés par d'affreux supplices. Ensuite Philippe, en présence des principaux seigneurs, dit au duc : « Beau cousin, je suis venu ici sur la prière « que vous m'en avez faite. Peut-être avez-vous occa- « sioné la révolte par votre négligence à rendre la « justice que vous devez à vos peuples : c'est ce que je « ne veux point examiner pour le présent. Vous m'avez « occasioné de grandes dépenses, j'aurois droit de » prétendre à des dédommagements, mais je vous tiens « quitte de tout. Je vous rends vos états soumis et pa- « cifiés; gardez-vous bien de nous faire retourner une « seconde fois pour pareil sujet : si votre mauvaise ad-

1328. « ministration m'obligeoit de revenir, ce seroit moins « pour vos intérêts que pour les miens. »

Valois rentra en France couvert de gloire, disent les historiens. « Il fut moult prisé à honneur de cette entre- « prise, dit Froissard, et demoura en grant prospérité, « et accrut l'état royal, et n'avoit eu oncques mais roi « en France, si, comme l'on disoit, qui eust tenu l'état « pareil au sien. » De si heureux commencements rehaussèrent la fierté naturelle du roi. Alors commença entre lui et Edouard le combat d'orgueil qui a causé tant de maux à la France.

1329. Édouard n'avoit ni assisté au sacre de Philippe, quoiqu'il y fût invité, ni rendu son hommage pour la Guienne. Il différoit cette cérémonie, qui lui coûtoit d'autant plus qu'elle l'obligeoit de s'humilier devant un trône qu'il avoit prétendu occuper. Cependant les délais qu'il faisoit succéder les uns aux autres, sous des prétextes sans cesse renaissants, expirèrent enfin. Valois menaça de saisir toutes les terres que l'Anglois possédoit en France, s'il ne se déterminoit à remplir ce devoir, et fixa le temps, ainsi que le lieu, qui devoit être la ville d'Amiens. Édouard s'y rendit. A son arrivée, il s'engagea une contestation sur la qualité de l'hommage : seroit-il simple ou lige? Celui-ci lioit personnellement le vassal au souverain, et le soumettoit à toutes les peines de *foi mentie*, qui étoient la confiscation et la mort, s'il se permettoit quelque acte de rebellion contre son seigneur. Il est étonnant que cette question si importante n'eût pas été résolue avant la cérémonie.

Le roi d'Angleterre comparut dans la cathédrale ; le roi de France l'y attendoit assis sur son trône, super-

bement vêtu, la couronne en tête, entouré d'une cour magnifique, dans laquelle se trouvoient trois rois, ceux de Bohême, de Navarre et de Majorque; les ducs de Bourbon, de Bourgogne, de Lorraine, les autres princes du sang, les deux reines, veuves de Philippe-le-Long et de Charles-le-Bel, avec les princesses et leur brillante suite, les ministres et les plus grands seigneurs, tous debout autour du monarque. Quand celui d'Angleterre s'approcha, le grand chambellan lui commanda d'ôter sa couronne, son épée, ses éperons, et de se mettre à genoux sur un carreau qu'on lui avoit préparé. Cet ordre parut l'étonner : il s'étoit trop avancé pour reculer, il obéit; mais on remarqua sur son visage le dépit intérieur qu'il ressentoit d'une pareille humiliation devant tant d'illustres témoins. Quand il fut à genoux, le chancelier lui prononça la formule suivante : « Syre, « vous devenez, comme duc de Guienne, homme-lige « du roi, mon seigneur, et lui promettez foi et loyauté « porter. » Édouard refusa de répondre *voire,* selon l'usage, et prétendit qu'il ne devoit pas l'hommage-lige (1). On disputa; et enfin, sur la promesse que fit l'Anglois de consulter ses archives quand il seroit retourné dans ses états, pour savoir précisément à quoi il étoit obligé, et d'envoyer lettres scellées de son grand sceau, qui expliqueroient quelle sorte d'hommage il devoit; sur cette promesse, on consentit qu'il le rendît en termes généraux. A la formule rejetée, le chancelier substitua celle-ci, peut-être préparée d'avance en cas de difficultés : « Syre, vous devenez homme du roi 1329.

(1) Le vassal-lige étoit lié à son suzerain d'une obligation plus étroite que le vassal ordinaire : entre autres obligations, il lui devoit le service, envers et contre tous, en personne, et à ses dépens.

« de France, mon seigneur; vous reconnoissez tenir
1329. « de lui la Guienne et ses appartenances comme pair « de France, selon la forme des paix faites entre ses « prédécesseurs et les vôtres, selon ce que vous et « vos ancêtres avez fait pour le même duché à ses de- « vanciers rois de France. » Édouard répondit : *Voire.* « S'il est ainsi, reprit le chancelier, le roi notre syre « vous reçoit sauf ses protestations et retenues. » Le monarque françois dit *voire*, et baisa à la bouche le roi d'Angleterre, dont il tenoit les mains entre les siennes.

Ainsi finit cette superbe cérémonie; elle mit la rage dans le cœur de l'Anglois, et lui fit jurer une haine immortelle au prince qui le traitoit avec tant de hauteur. Retourné dans ses états, il donna les lettres scellées de son grand sceau qu'il avoit promises en confirmation de son hommage, qui étoit effectivement l'hommage-lige. Les deux princes ne montrèrent pas encore leur secréte antipathie; au contraire, Édouard desirant terminer quelques différents avec Philippe, au sujet de la Guienne, passa en France avec confiance, et y fut reçu avec les démonstrations d'une franche cordialité. Les deux monarques convinrent même d'un mariage entre le prince de Galles, encore au berceau, et une princesse de France qui n'étoit pas encore née. Vains simulacres d'amitié entre des princes dont l'un ne pouvoit s'empêcher d'envier la couronne qu'il croyoit lui être injustement ravie, et l'autre ne manquoit pas l'occasion de triompher de ses avantages sur son rival.

1330. Après la guerre de Flandre, Valois s'appliqua au gouvernement : attentif à tout ce qu'il croyoit pouvoir contribuer au bonheur du peuple, établissant l'ordre dans

les tribunaux, prévenant les crimes par de bonnes lois, donnant lui-même l'exemple des vertus, en les encourageant. Il lui étoit né un second fils; son éducation devint pour le père un objet important; il résolut d'en charger Bernard de Mareuil, maréchal de France, d'autant plus digne de cet emploi, qu'il l'ambitionnoit moins. Pour s'en exempter, il allégua l'obligation où il se trouveroit, s'il acceptoit, de quitter la charge de maréchal de France, dont les fonctions étoient alors jugées incompatibles avec les devoirs à remplir auprès du prince. « Si vous y pensez bien, lui dit le roi dans la « lettre qu'il lui écrivit à ce sujet, vous trouverez que « nous faisons trop plus grand honneur de vous y met- « tre, que nous ne ferions de vous laisser maréchal...... « car il n'est oncques maréchal en France qui n'en lais- « sât volontiers l'office, pour être li premier au frein de « l'aîné fils du roi. » Il paroît que, pour remplir les fonctions de gouverneur du prince, Bernard fut obligé de quitter sa charge de maréchal de France. 1330.

Les monnoies, depuis qu'on avoit commencé à y toucher, étoient toujours une cause de dissention entre le souverain et les sujets; Philippe fixa le titre et le poids, de manière à faire espérer plus de solidité par la suite. Il y avoit des conflits perpétuels de juridiction, et souvent des contestations fort aigres entre le clergé et la noblesse; le roi entreprit de les terminer. Il indiqua une assemblée dans son palais, où se trouvèrent vingt-cinq archevêques ou évêques, beaucoup d'abbés et un grand nombre de seigneurs laïcs, avertis d'apporter leurs titres.

Le monarque parut sur son trône, entouré des princes du sang, des pairs et barons du royaume et de ses mi-

1330. nistres. Pierre de Cugnières, écuyer, conseiller du roi, fit les fonctions d'avocat-général, et porta la parole. Sa harangue roula tout entière sur les prétentions du clergé : il l'accusa d'appeler toutes les affaires à sa juridiction, sous prétexte, dit-il, que, n'y ayant pas d'acte juridique sans serment, il n'y en a par conséquent aucun qui ne tienne à la religion, et dont les juridictions ecclésiastiques ne doivent connoître. C'étoit là en effet la doctrine du clergé, émanée des principes de la cour de Rome. Comme celle-ci se disoit juge des rois, il n'y avoit pas, à son exemple, de tribunal ecclésiastique qui ne se crût supérieur à celui des seigneurs, et qui n'attirât à soi toutes les affaires.

Pierre Roger, archevêque de Sens, qui avoit été garde des sceaux, et qui depuis fut pape sous le nom de Clément VI, et Pierre Bertrandi, évêque d'Autun, orateurs du clergé, ne nièrent pas que telle ne fût la doctrine du clergé. Ils tinrent que ce qui faisoit la solidité des contrats de mariage, des testaments et de beaucoup d'actes pour des intérêts particuliers, étoit le serment fait sous l'autorité de l'église ; que l'exécution de ces actes n'étoit que l'accessoire de l'engagement religieux, et que l'accessoire devant suivre le principal, c'étoit non aux tribunaux laïcs, mais aux tribunaux ecclésiastiques qu'appartenoient la discussion et le jugement de ces causes. En effet, c'étoit là le fond de la querelle. Les avocats, selon leur coutume, y mêlèrent beaucoup de choses étrangères. Le plaidoyer de Cugnières fut aigre et virulent ; la partie de son discours qu'on pouvoit appeler dogmatique étoit en latin ; mais quand il en vint aux griefs, pour être mieux entendu des seigneurs laïcs, il poursuivit sa harangue en françois, et n'y omit rien de ce

qui pouvoit piquer et mortifier le clergé. Peut-être le fit-il repentir d'avoir laissé donner tant de publicité à cette affaire; peut-être aussi un peu d'humiliation lui fut-elle utile; car il paroît que le monarque crut devoir s'abstenir de prononcer, dans la crainte que les sarcasmes de Cugnières contre les ministres de la religion ne fissent tort à la religion même. Ainsi trop d'ardeur dans les défenseurs d'une bonne cause lui est quelquefois nuisible. Philippe fit dire aux prélats : « Si vous corrigez « ce qui en a besoin, le roi veut bien attendre jusqu'à « Noël prochain; si vous ne le faites pas dans ce terme, « il y apportera le remède qui sera agréable à Dieu et « au peuple. » Mais ce grand éclat se dissipa en fumée, et il ne fut plus parlé de cette affaire. Il résulta seulement de cet appareil que *l'appel comme d'abus*, qui étoit déja exercé, devint une partie essentielle de notre jurisprudence. 1330.

Une autre séance royale aussi solennelle, mais qui intéressoit moins le peuple, attira par d'odieuses circonstances l'attention du public. Les historiens s'étendent sur le procès de Robert d'Artois, parceque son résultat se lie aux malheurs de la France. Ce prince, quoique le comté eût été adjugé à sa tante Mahaud, en portoit toujours le titre, et ne cessoit de jeter des regards de regret sur ce riche héritage, qu'il prétendoit lui être injustement enlevé. Robert avoit un grand mérite; il étoit distingué par son habileté à la guerre et dans le conseil. On a vu qu'il avoit beaucoup contribué à faire obtenir à Philippe de Valois la préférence sur Édouard pour la couronne de France. Aussi le roi, dont il avoit épousé la sœur, l'estimoit singulièrement, se conduisoit par ses avis, de sorte qu'il étoit regardé 1331.

comme son principal ministre. Mais toutes ces faveurs,
1331. le comté de Beaumont et d'autres belles terres qu'il avoit eues en échange de l'Artois, n'effaçoient pas en lui le desir de se le faire restituer. Il en parloit au roi jusqu'à l'importunité, et le pressoit sans cesse de faire revoir le procès. Philippe lui remontroit la difficulté et l'indécence même de faire encore retentir les tribunaux d'une affaire déja jugée deux fois contradictoirement. Encore, lui disoit-il, si vous aviez de nouveaux titres à produire, peut-être pourroit-on revenir sur la procédure. Ce moyen, que le roi ne proposoit sans doute que comme un échappatoire, frappe Robert; il le saisit, et se met à la recherche de titres auxquels il ne songeoit pas auparavant.

De quoi manque-t-on quand on a du crédit, de l'argent et de la mauvaise foi? Cependant il n'est pas certain que le comte d'Artois ait conçu dès le commencement de son affaire, le projet déshonorant qui l'a perdu. Souvent on réalise dans son esprit ce qu'on desire ardemment, et on soutient ensuite comme vérité un mensonge utile. C'est ce qui arriva à Robert.

Son grand père, Robert, comte d'Artois, tué à la bataille de Courtray, avoit eu pour ministre de confiance Henri d'Irechon, évêque d'Arras. Une demoiselle de Béthune, nommée Jeanne de Divion, qui vivoit près du prélat, avoit reçu, dit-elle, de lui, au lit de la mort, un écrit concernant la succession du comté, qu'elle devoit remettre au petit-fils sitôt que le grand-père auroit fermé les yeux. L'intrigante Divion offre d'abord à la comtesse Mahaud de lui rendre cet écrit, comme pièce qui pouvoit lui nuire dans son procès, si elle étoit connue. Repoussée par Mahaud, elle le propose

à la comtesse d'Artois, épouse de Robert, comme piéce utile. La princesse refuse; mais le mari, poursuivi par sa chimère, se laisse tenter. Il veut voir l'écrit. C'étoit une lettre de l'évêque d'Arras, adressée à lui Robert, petit-fils du vieux comte Robert. Elle commençoit par des excuses du prélat d'avoir celé pendant sa vie les droits du prince sur le comté d'Artois. Il lui demandoit pardon de sa négligence, et s'avouoit dépositaire d'actes qui furent faits alors, « dont les doubles, disoit-il, en-« registrés par-devers la cour, furent, par un de nos « grands seigneurs, jetés au feu, et après ce fut plané « le registre de la cour. » Or ces actes, dont la Divion disoit avoir été instruite de vive voix par l'évêque, étoient, selon elle, 1° le contrat de mariage de Philippe, père de notre Robert, par lequel le vieux Robert donnoit à son fils et à ses hoirs la propriété du comté d'Artois, au préjudice de Mahaud, sa fille; 2° la ratification de ce don après le mariage; 3° les lettres-patentes de Philippe-le-Hardi, confirmatives des actes précédents. 1331.

On sent combien cette fable étoit mal tissue : la confidence d'un évêque à une demoiselle assez mal famée; ces titres enlevés par un grand seigneur qu'on ne nomme pas; les registres mutilés, ou biffés sans qu'il reste trace de ces violences. Il n'y avoit que la représentation des actes qui pût couvrir l'invraisemblance. C'est à ce moment que le comte commence à se rendre coupable. Il engage, ou la Divion s'offre d'elle-même à fabriquer des pièces. Elle s'adjoint un ouvrier adroit, s'aide de sa servante et d'autres intrigants de tous états, que l'appât du gain lui associe. Ils réussissent assez à imiter l'écriture et les formes de la chancellerie; mais 1331-32.

1331-32. ils sont arrêtés par les sceaux. Dans l'impossibilité de les contrefaire, ils en détachent d'autres diplômes et les appliquent à ceux-ci. Robert, triomphant, annonce au roi qu'il a des titres. Le monarque, se défiant de la fourberie, fait comparoître la Divion. Après avoir bien tergiversé, elle avoue toute la manœuvre. Le comte dit que cet aveu lui a été arraché par la crainte, qu'il soutiendra ses titres, les armes à la main, contre quiconque les attaquera. Le roi, prenant ce défi comme adressé à lui-même, réplique plus fermement, et en fixant son beau-frère, que les titres sont faux, et qu'il fera punir les faussaires; et voilà, par cette menace, deux amis brouillés à la mort.

Robert, honteux de reculer, demande que l'affaire soit suivie. La cour des pairs est convoquée, et, afin qu'elle soit complète, le roi émancipe et déclare pair Jean, son fils aîné, duc de Normandie. Les pièces sont présentées; elles sont scrupuleusement examinées, et le résultat de leur examen fut que, le roi séant avec les pairs et les grands du royaume, il intervint arrêt qui déclare que les lettres produites par Robert d'Artois, comte de Beaumont, sont fausses, et qui ordonne qu'elles seront cancelées et dépiécées. Le procureur-général demande alors au comte, qui étoit présent, s'il prétend encore user de ces lettres. Il se retire, consulte son conseil, rentre et déclare qu'il renonce à ses titres. Aussitôt l'arrêt est exécuté sous ses yeux.

C'est tout ce qu'il y eut de mortifiant pour lui; car, pour ne pas compromettre le prince, on ne parla ni de la Divion ni de ses complices: mais ces ménagements ne furent pas assez efficaces pour purger le cœur du malheureux comte du fiel dont il étoit gonflé. Il

éclata en plaintes amères contre l'ingratitude de son beau-frère. Il paroît même qu'il tâcha de former une cabale à la cour, puisque le roi se crut dans la nécessité d'exiger de plusieurs seigneurs un nouveau serment de fidélité. Philippe, dans l'espoir de le faire rentrer insensiblement en lui-même, et par égard pour leur ancienne amitié, dissimula cinq mois les procédés du comte : à ce terme, il crut qu'il étoit temps de venger la majesté du souverain et l'autorité des lois, également outragées. Il cessa en conséquence d'arrêter le cours de la justice et fit reprendre le procès de la Divion et de ses complices. 1331-32.

Interrogés, ils ne manquèrent pas de charger le comte, comme auteur et instigateur du crime. Après une procédure sévère, l'intrigante et sa servante furent condamnées à être brûlées vives et exécutées; l'ouvrier qui les avoit aidées fut trouvé étranglé en prison. Sans doute on crut devoir proportionner le supplice des femmes plutôt à l'importance qu'à la nature du délit. Il y eut beaucoup de personnes compromises, faux témoins, porteurs de paroles, donneurs d'avis, intrigants de tout état, empressés soit par intérêt, soit par vanité, à se mêler des affaires des grands : tous subirent différentes peines; les laïcs, des flétrissures infamantes et des punitions corporelles; les clercs, privation de leurs bénéfices et prison perpétuelle; mais ces châtiments n'eurent lieu qu'après celui de Robert d'Artois. 1332-34.

Quand il sut ses complices mis en justice, il se cacha, erra de province en province, et de château en château, et passa enfin à Bruxelles. Cité à comparoître à la cour des pairs, il demanda des délais; mais, mal-

1332-34. gré les passeports de sûreté qu'on lui fit parvenir, ces délais expirés, il ne comparut pas. Après un plaidoyer du procureur-général, qui rappeloit tous les incidents du procès, ce magistrat conclut à ce que « Robert « d'Artois, comte de Beaumont, fût condamné en corps « et en biens, c'est à savoir le corps mis et livré à la « mort, et les biens confisqués et acquis au roi; et « qu'attendu son absence, il fût banni du royaume de « France. » Conformément à ces conclusions, le roi prononça l'arrêt de bannissement et de confiscation.

Le dépit, la rage d'être proclamé criminel et infame à la face de la nation troublèrent la raison du proscrit, et lui inspirèrent les résolutions les plus désespérées. Il essaya d'attenter à la vie du roi, et soudoya des assassins, qui se mirent en route pour effectuer leur crime, mais qui, effrayés de son énormité, revinrent d'eux-mêmes sur leurs pas. Au défaut des hommes, Robert invoqua les enfers: il voulut ensorceler le roi, l'envouter, comme on disoit alors, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons déja expliqué, piquer avec une aiguille une figure de cire représentant le roi, qui ressentiroit les blessures qu'on feroit à son image, et la mort même, si on la perçoit au cœur. Philippe employoit des moyens plus sûrs pour punir cet obstiné criminel. Il le poursuivoit d'asile en asile, empêchoit les princes voisins de le recevoir, en menaçant de la guerre ceux qui l'accueilleroient. Le duc de Brabant chez qui le comte s'étoit retiré, vouloit le retenir, nonobstant la colère du roi, qu'il brava jusqu'à s'exposer à la guerre. « Ah! lui dit Robert, à Dieu ne plaise que j'entraîne mon hôte dans « ma disgrace! Vous avez donné généreuse preuve à « l'amitié et à l'hospitalité plus que vous ne deviez. Il

« est temps que vous rendiez à vos sujets la sûreté et le 1332-34.
« repos que mon malheur leur a ôté. Plût à Dieu que « vous m'eussiez fermé votre pays! vous l'auriez fermé « à la guerre et à la désolation qui me suivent. Vous le « savez : pour me chercher dans les antres et cavernes « où je me cachois, ils ont mis le feu par tout le Hai- « naut et le Brabant. Il faut donc que je fuie la France « et toutes les terres amies de ma patrie ; que je cher- « che un prince assez puissant pour me protéger : et « puisque c'est mon destin d'attirer après moi les incen- « dies, les meurtres et les saccagements, je veux quel- « que jour retourner vers Philippe et lui rendre la pa- « reille des pertes qu'il vous a fait souffrir pour l'amour « de moi. » Après ces adieux, mêlés de tendresse et de menaces, il gagne un petit port, s'embarque et se jette entre les bras du roi d'Angleterre.

Édouard, qui avoit éprouvé ce que valoit d'Artois 1334.
lorsque l'éloquence de ce prince lui fit manquer la couronne de France, et lorsque depuis, à la tête des troupes françoises, Robert chassa de la Navarre les Anglois qui avoient voulu l'envahir, Édouard vit avec plaisir Philippe se priver d'un pareil appui. Il le reçut affectueusement, et lui donna le comté de Richmond, en échange des possessions qu'il quittoit. C'étoit une revanche de l'accueil obligeant que Philippe faisoit en France à David Bruce, que l'Anglois venoit de précipiter du trône d'Écosse. Ainsi ces deux monarques ne laissoient point perdre l'occasion de se montrer leur mutuelle malveillance. Personne n'ignoroit ces dispositions, et il n'y avoit pas de petit prince, point de seigneur voisin des deux états qui ne se mît à prix, et qui ne cherchât à se faire arrher pour le moment où les

1334. deux rivaux ne manqueroient pas de se choquer. Le pape seul, Jean XXII, politique habile, avoit tâché d'amortir cette ardeur guerrière, qui s'enflammoit dans le secret, ou de diriger sur d'autres contrées le feu qui menaçoit d'embraser l'Europe. Il proposa une croisade; Philippe l'accepta, et fit des préparatifs. Édouard ne s'y refusa pas, et leva aussi des troupes. Le prince françois offrit de partir si l'Anglois vouloit l'accompagner; mais il savoit qu'occupé à rendre l'Écosse tributaire, son adversaire n'abandonneroit pas cet avantage prochain pour des exploits incertains et éloignés. L'insulaire à son tour proposa de mettre en mer et de cingler vers l'Asie, lorsqu'il voyoit clairement que l'état de la France, où le comte d'Artois et ses partisans entretenoient des troubles, ne permettoit pas à Philippe de s'éloigner. Mais les deux monarques levèrent exactement les décimes accordées pour la croisade, dont ils ne s'occupèrent plus quand ils eurent l'argent dans leurs coffres. Cet argent leur servit, ainsi que les troupes, pour les entreprises qu'ils méditoient.

Le roi d'Angleterre commença l'assaut; ce mot convient à la lutte de ces deux princes qui se conduisirent quelquefois en spadassins, se provoquant et se défiant l'un l'autre. Édouard prétendit qu'en recevant son hommage pour la Guienne et le Ponthieu on avoit promis de lui rendre quelques parties distraites, de temps en temps, de ces provinces. Il fit encore d'autres demandes de villes et châteaux isolés. « Demandez tout d'un coup « la couronne, lui dit, à ce qu'on croit, Robert d'Artois. « C'est le moyen d'engager les princes dont vous vous « êtes procuré l'alliance de ne pas s'épargner dans les « efforts que vous leur prescrirez; la cause qu'ils auront

« embrassée si ouvertement, il faudra qu'ils la soutien- 1334.
« nent. Et moi, qui ai donné la couronne à Philippe,
« j'en serai bien plus propre, en vous saluant roi de
« France, à la faire tomber de sa tête pour la placer
« sur la vôtre. »

Édouard recevoit avidement ces espérances flat- 1335-37.
teuses; cependant il craignoit de trop hasarder en servant plus précipitamment qu'il ne convenoit la passion du comte. Il laissoit mûrir ses anciennes alliances et travailloit à de nouvelles : sur-tout il desiroit de s'attacher les Flamands, dont le pays lui ouvriroit des entrées en France, et lui présentoit un passage pour la retraite en Angleterre, en cas d'événements fâcheux. Le duc de Flandre, peu docile aux avertissements du roi de France, lorsque Philippe lui remit ses sujets soumis, les exaspéra par de nouvelles exactions. La ville de Gand, sa capitale, se révolta à l'instigation d'un brasseur, nommé Jacques Artevelle ou d'Artevelle. Le comte, au lieu de tenir tête à cet adversaire peu redoutable d'abord, s'enfuit en France. Le brasseur devint le maître de cette ville et des autres par la terreur qu'il sut inspirer. Il les parcouroit, escorté d'une troupe de scélérats déterminés. S'il rencontroit quelqu'un dont l'opinion lui étoit contraire, sur un signal convenu, trois ou quatre de ses gens se détachoient de la troupe, alloient faire querelle à cet homme, et le tuoient sur-le-champ, ou il ameutoit le peuple, qui massacroit le suspect; c'étoit assez d'avoir dit un mot contre lui pour être assassiné. Tous les gens fidèles au duc fuyoient, sans savoir où trouver d'asile. Un rebelle est peu difficile à gagner quand on lui montre des forces prêtes à le soutenir; aussi Artevelle prêta-t-il volontiers l'oreille

1335-37. à la proposition que lui fit Édouard de le secourir. Il se dévoua entièrement au roi d'Angleterre, et s'engagea à lui ouvrir la Flandre, quand il lui plairoit de passer en France.

1338. Cette alliance, par laquelle la Normandie étoit menacée d'une guerre voisine, qui pouvoit porter ses ravages bien avant dans le duché, émut les seigneurs normands. Ils prirent la résolution de prévenir ce fléau par la diversion d'une descente en Angleterre. Leurs ancêtres, disoient-ils, avoient bien pu conquérir le royaume sous le duc Guillaume; pourquoi ne se promettroient-ils pas le même succès sous Jean, fils aîné de Philippe, nommé à leur duché par son père? Ils s'engageoient à fournir et soudoyer pendant douze semaines quatre mille hommes d'armes, qui continueroient même au-delà leur service, moyennant que le roi s'engageroit de les payer. Les Normands firent ces propositions par une députation qui fut solennellement reçue à Vincennes. Peut-être avoit-elle été secrètement sollicitée par le duc Jean, qui n'auroit pas sans doute été fâché de se trouver à la tête d'une expédition aussi brillante; mais elle n'aboutit qu'à quelques descentes partielles que les Normands firent sur les côtes d'Angleterre.

1339. Mais Édouard ne s'en tint pas à de légères hostilités, toujours plus fâcheuses pour les peuples que décisives. Dans le grand différent qu'il avoit avec Philippe, ses mesures étant bien prises de loin, il éclata enfin et envoya l'évêque de Lincoln demander la restitution de la couronne de France, et déclarer la guerre; ses généraux en même temps attaquèrent et prirent des places en Guienne et en Saintonge, et lui-même traversa la Flandre et le Hainaut, et vint assiéger Cambray. Son armée,

grossie des troupes d'une multitude d'alliés, sur-tout d'Allemands, présentoit cent vingt mille combattants. 1339.
La ville étoit bien fortifiée, munie de vivres et d'une bonne garnison; elle donna le temps au roi de France de ramasser ses troupes. Elles n'étoient pas tout-à-fait si nombreuses que celles de l'Anglois : les François ne comptoient que soixante mille fantassins, mais quarante-cinq mille gens d'armes tous bien équipés et aguerris. Édouard menoit avec lui Robert d'Artois. Ce prince entra en Picardie, le fer et le flambeau à la main, ravagea la Thiérache, le Laonois et jusqu'aux frontières de la Champagne, tant pour rassasier sa haine du spectacle des atrocités qu'il s'étoit promises en faisant ses adieux au duc de Brabant, que pour tâcher d'attirer son beau-frère à une bataille, dans laquelle il trouveroit peut-être l'occasion de le combattre corps à corps et de l'abattre à ses pieds.

Peu s'en fallut, en effet, que la bataille n'eût lieu. Édouard, désespérant de prendre Cambray, si bien défendu, avoit levé le siége. Il s'avança au-devant de Philippe. Les deux armées se rencontrèrent près de la Capelle, dans un lieu nommé Vironfosse. Elles n'étoient séparées que par un petit défilé. Voilà donc les deux rivaux en présence, dans la position qu'ils sembloient tous deux ardemment desirer. Édouard envoie demander la bataille; Philippe en fixe le jour au vendredi suivant. Mais convient-il de répandre le sang des chrétiens le jour que le Sauveur du monde a répandu le sien pour le salut des hommes? Ce scrupule affecte également les deux rois, et fait resserrer les épées et les lances prêtes à être ensanglantées. Il est possible que cette raison, qui certainement de nos jours ne suspen-

1339. droit pas le choc de deux armées, ait été déterminante dans ce siécle. Les historiens anglois disent que Philippe n'osa attaquer Édouard, et rejettent sur le premier le blâme de la bataille manquée. Mais pourquoi l'Anglois ne passa-t-il pas lui-même le défilé? On croit qu'il craignit de s'y engager avec des troupes, à la vérité plus nombreuses, mais ramassées de tous pays, et dont il n'étoit pas sûr. Quant au monarque françois, on peut penser que dans cette occasion il suivit, comme il auroit dû toujours faire, l'avis de son conseil, qui lui représenta qu'une défaite livreroit ses états à son ennemi, pendant que celui-ci ne risquoit d'autre désavantage, s'il étoit battu, que de se retirer dans son île. Au reste, quelle qu'ait été la cause de cette inaction, il est certain que jamais deux armées ne se trouvèrent plus voisines, plus prêtes à se charger, et que jamais elles ne s'éloignèrent plus tranquillement. Édouard décampa le premier, Philippe ne le poursuivit pas; il eut cependant les honneurs de la campagnè, parceque ses généraux battirent les Anglois en Guienne, et qu'une flotte qu'il avoit mise en mer remporta sur celle d'Angleterre des avantages dont les François n'eurent pas long-temps le plaisir de se glorifier.

1340. Édouard se retira en Brabant, et congédia une grande partie de son armée, sur-tout les Allemands, dont l'entretien lui étoit fort onéreux. Cette depense lui donna l'idée de se faire une recrue de Flamands, qu'il pouvoit avoir à meilleur marché. Artevelle lui avoit procuré un traité de commerce avec les principales villes. Quelques bandes peu nombreuses, à la vérité, de soldats de ce pays marchoient déja sous ses étendards: le gros de la nation gardoit encore une exacte neutralité, mais con-

servoit toujours du ressentiment contre le roi de France, parcequ'il tenoit les places de Lille, de Douay et de Béthune, en nantissement de sommes qu'ils s'étoient engagés de payer après la défaite de Cassel. Ce prince eut la maladresse de demander dans ce moment le paiement de ces sommes. « Vous ne les devez, dit Artevelle « à ses compatriotes, vous ne les devez qu'au roi de « France : reconnoissez pour tel Édouard ; non seule- « ment il vous en donnera quittance, mais encore il « s'engagera à vous remettre les villes qu'on vous re- « tient. » Le traité fut fait sur ce plan, et les Flamands prêtèrent serment de fidélité au roi d'Angleterre comme roi de France. On assigne à cette circonstance l'époque où les rois d'Angleterre ont pris le titre et les armes des rois de France.

1340.

Cette défection causa un grand embarras au monarque françois ; non seulement elle fournissoit à son rival des troupes de terre, mais encore elle le privoit lui-même d'une marine considérable, le seul moyen de fermer la France à Édouard, au moment où ce prince, qui étoit passé en Angleterre, en rameneroit son armée. Cependant Philippe, en achetant des vaisseaux de tous côtés, sur-tout à Gênes, parvint à se composer aussi une flotte, qu'il opposa à celle d'Angleterre. Elles se rencontrèrent à la vue du port de l'Écluse, et s'y livrèrent un combat qui en a pris le nom. C'est un des plus terribles qu'il y ait jamais eu entre les deux nations. Édouard y combattit en héros. Blessé d'une flèche à la cuisse, il ne cessa de donner ses ordres. Cependant, malgré la bravoure de ses chevaliers, l'habileté de ses marins, l'agilité de ses vaisseaux, plus faciles à gouverner que les lourdes caraques soudoyées par Philippe, il auroit

1340. été battu, si les Flamands, qui restèrent d'abord spectateurs sur leurs barques, ne fussent venus à son secours. L'impétuosité de leur attaque décida la victoire pour les Anglois : elle fut complète. Les historiens les plus modérés font monter la perte des François de vingt-cinq à trente mille hommes, et celle des vaisseaux à quatre-vingt-dix, pris, coulés ou brûlés. Le monarque anglois entra triomphant dans le port de l'Écluse, et alla mettre le siége devant Tournay. Robert d'Artois, qui dans l'occasion de faire du mal aux François ne pouvoit rester inactif, alla assiéger Saint-Omer.

Rien n'égale les horreurs qui se commirent par les corps détachés de la grande armée pendant ces deux siéges. Au reste, les excès d'atrocité étoient semblables de part et d'autre. Quoique les Anglois tinssent la mer en vainqueurs, les François, profitant de la faveur des brouillards et des vents, portoient le ravage et la désolation sur les rivages de leurs ennemis, qui de leur côté parcouroient les côtes de la Normandie la flamme à la main. Dans une descente ils réduisirent en cendres la ville de Tréport. Le duc Jean, dans la campagne précédente, en avoit donné ou suivi le funeste exemple. Il avoit désolé le Hainaut, et « volèrent les flammèches, dit « Froissard, jusqu'à Valenciennes. » Il avoit mis ensuite le siége devant une forteresse nommée Thin-l'Évêque, château sur la Sambre, près de Cambray, où il employa, dit-on, des canons et des bombardes. C'est la première fois qu'il en est parlé dans l'histoire. Pour la première fois aussi, il se servit d'un moyen bien étrange, plus efficace que ces nouvelles machines, dont l'effet ne pouvoit être encore fort dangereux. Il fit lancer par des *engins* dans la place les corps des chevaux et autres

animaux qui mouroient dans son camp; et l'infection causée par les cadavres força la garnison de capituler. 1340.
Celles de Tournay et de Saint-Omer se défendirent si bien, qu'Édouard et d'Artois levèrent le siége, mais non sans une grande perte que leur fit éprouver le duc de Bourgogne à Montcassel. Ils étoient d'ailleurs forcés de réunir leurs troupes pour résister au roi, qui venoit les attaquer. Ces deux monarques se trouvèrent encore presque aussi près l'un de l'autre qu'à Vironfosse. Ils se défièrent, non à une bataille, mais à un combat singulier, dont le prix seroit la couronne de France : mais Philippe demandoit qu'Édouard mît en équivalent celle d'Angleterre. Cette réciprocité n'accommodoit ni l'un ni l'autre, et le défi en resta là. La proximité des deux princes donna lieu à une négociation dont s'entremêlèrent les légats du pape et les princesses mères, sœurs, ou parentes des deux rois. Les conférences aboutirent à une tréve d'un an, que chacun signa dédaigneusement, comme s'il faisoit grace à son ennemi; mais au fond ils en avoient chacun besoin : Édouard pour retourner dans son île, où les affaires d'Écosse le rappeloient; et Philippe pour apaiser dans son royaume le mécontentement du peuple, que l'excès des impôts avoit porté en plusieurs lieux à la révolte. Les désordres que la guerre propage par-tout exigeoient aussi des réglements de police, auxquels le roi s'appliqua avec zéle et succès. Il ne négligea pas non plus la partie politique du gouvernement : ses négociations enlevèrent au roi d'Angleterre des alliés importants, tels que l'empereur et les princes d'Allemagne, dont les états étoient comme une pépinière d'hommes où l'Anglois alloit chercher ses renforts. Il rassura aussi et gagna le comte de

1340. Hainaut, que la crainte avoit engagé sous les drapeaux d'Edouard. Enfin il pratiqua en Flandre des intelligences qui commencèrent à y diminuer le crédit et la puissance du brasseur Artevelle.

1341. Au moment de la signature de la trêve, mourut sans enfants Jean-le-Bon, duc de Bretagne. D'un de ses frères décédé avant lui, nommé Guy de Penthièvre, il avoit une nièce appelée Jeanne-la-Boiteuse, qu'il maria à Charles de Blois, neveu par sa mère du roi de France, et le fit reconnoître par les états son successeur au duché. Cette inauguration se fit malgré les remontrances et les réclamations de Jean, comte de Montfort, autre frère de Jean-le-Bon, mais d'un second lit. Sa mère, Yolande de Dreux, fille de Béatrix, héritière de Montfort, avoit porté ce comté dans la maison de Bretagne. Montfort avoit épousé Jeanne de Flandre, fille du comte Louis de Nevers.

N'ayant pu, malgré ses importunités auprès de son frère, au lit de la mort, lui faire changer ses dispositions en faveur de sa nièce, Montfort s'empare des trésors du duc, gagne avec cet argent les principaux seigneurs, se rend maître des places fortes, et se proclame hautement duc de Bretagne. Persuadé que le roi de France ne manquera pas d'embrasser la cause de son neveu, il se pourvoit auprès du roi d'Angleterre pour en obtenir des secours en cas de besoin. On croit même qu'il lui fit secrètement hommage de son duché, et se reconnut son vassal. La cour des pairs, réclamée par le comte de Blois et son épouse, se saisit de l'affaire. Montfort fut sommé de comparoître : il se présenta avec une suite de quatre cents gentilhommes;

mais il disparut avant le jugement qui adjugea le duché à Jeanne-la-Boiteuse et à son époux. 1342.

Pendant les procédures, la guerre était déja commencée en Bretagne entre les partisans des deux compétiteurs. Le roi de France envoya le duc de Normandie soutenir la cause de son neveu, et le roi d'Angleterre fit passer des troupes au comte de Montfort. Ce seroit une histoire qui tiendroit du roman que de rapporter les prouesses des chevaliers bretons et françois pendant cette guerre : rencontres, surprises, défis d'un contre un, de trente contre trente, et davantage ; tous combats à outrance ; la terre jonchée de débris de casques et de cuirasses, de lances et d'épées, de morts et de mourants ; des actes de férocité et des traits de générosité, tels qu'en présentent les annales de la chevalerie. Mais, quelque éclatants qu'aient été les hauts faits des hommes, la palme de la gloire est restée à deux femmes, Jeanne-la-Boiteuse, et Jeanne-la-Flamande.

La première, patiente dans l'adversité, ferme et courageuse dans les revers, gagnoit les cœurs par son affabilité et sa douceur ; elle ne manquoit pas non plus des talents politiques et militaires qui commandent l'estime ; mais elle eut moins d'occasions de les mettre en évidence que la princesse de Flandre, son antagoniste, dont les faits d'armes pourroient illustrer des guerriers même célèbres. Montfort, son mari, fut fait prisonnier dès la première campagne, et envoyé dans la tour du Louvre. Alors tout le faix de la guerre tomba sur elle. Elle se retira dans la ville d'Hennebond. Le comte de Blois y mit le siége, persuadé que son mari

1342 étant dans les fers, si elle y tomboit elle-même, la guerre seroit bientôt terminée. Ce but et cette espérance donnoient une grande activité à ses efforts ; la comtesse les repoussoit avec la même ardeur. Elle avoit accoutumé les femmes et les filles à être intrépides comme elle, à panser les blessés et à porter des rafraîchissements aux combattants jusque sur la brèche.

A la bravoure du soldat, l'héroïne joignoit le coup-d'œil du capitaine. Un jour, pendant un assaut, elle remarque qu'une partie de ceux qui étoient préposés à la garde du camp ennemi l'ont abandonné, ou par curiosité, ou pour se joindre aux assaillants. Elle prend trois cents cavaliers, se met à leur tête, sort par une porte opposée à l'attaque, fond sur le camp, renverse tout, et y met le feu. Les clameurs de ceux qui sont surpris, leur fuite, et les flammes qui s'élévent, rappellent les troupes de l'assaut, et le font cesser. Après ce succès, elle reprend le chemin de la ville; mais elle est coupée par un corps supérieur. Sans se déconcerter, elle ordonne à sa troupe de se débander, et marque la réunion dans une ville voisine : quelques jours après, avec ses compagnons d'armes et d'autres qui s'y joignent, elle se présente devant les retranchements des assiégeants, les force, et est reçue en triomphe dans Hennebond.

Le renfort qu'elle amène et sa présence renouvellent le courage des assiégés; mais aussi ils sont attaqués avec plus d'ardeur. Des machines plus fortes que celles qu'on avoit employées jusqu'alors ébranlent les murailles : elles menacent ruine, les brèches s'élargissent, les habitants s'intimident. Cédant à la crainte d'être emportés d'assaut, ils demandent à capituler. La comtesse de Montfort remontre en vain qu'elle attend à

chaque instant du secours; le peuple ne voit que le danger présent. Les assiégeants accordoient des conditions avantageuses ; elles alloient être signées. Jeanne, livrée à la plus vive inquiétude, craignoit, espéroit, comptoit tous les moments. Dans son impatience, elle monte sur la tour la plus élevée, regarde, aperçoit des vaisseaux dans le lointain. Elle descend précipitamment, s'écriant : « Voilà le secours, enfants, nous sommes « sauvés. » Elle court au port, reçoit les Anglois, fait une sortie avec eux, renverse les travaux, brûle les machines ; les assiégeants se retirent en désordre, et Hennebond est délivré. 1342.

Mais le courage et l'habileté de la comtesse n'empêchoient pas le dépérissement de ses affaires. Le comte de Blois, son concurrent, étoit soutenu par toutes les forces de la France, tandis qu'Edouard, occupé de l'Ecosse, ne lui envoyoit que de foibles renforts. Elle va le trouver elle-même, se compose, avec sa permission, une petite armée de chevaliers d'élite, charmés de combattre sous ses ordres ; et pour général, elle obtient le comte d'Artois, dont la haine pour le roi de France ne laissoit pas douter qu'il n'employât à lui nuire tout ce que la nature et l'expérience lui avoient donné de bravoure et de capacité.

La comtesse se met sur la flotte qui portoit ce renfort: 1343.
elle étoit attendue sur les côtes de France par une escadre moins nombreuse, mais composée de vaisseaux plus forts. Il y eut un rude combat. Jeanne y paya de sa personne comme les plus braves chevaliers. Une tempête sépara les deux flottes, et rendit la victoire incertaine. Il paroît cependant que l'avantage fut pour les Anglois, puisqu'ils débarquèrent. Le comte d'Artois ne fut pas

1343. long-temps sans entrer en action. Il alla assiéger Vannes, et l'emporta d'assaut. Quatre chevaliers de la garnison, échappés au carnage, rassemblèrent un petit corps d'armée, et vinrent attaquer la ville, dont les brèches n'étoient pas encore réparées. Ils y pénétrèrent malgré les efforts du comte, qui défendit courageusement sa conquête. Blessé dangereusement, et n'ayant pas de confiance aux chirurgiens françois, il se fit transporter en Angleterre, et y mourut. On dit qu'il exhorta Edouard à ne se pas désister de ses prétentions sur la couronne de France, et qu'il lui marqua les moyens de les faire valoir. C'étoit pousser le dépit, la haine et le desir de la vengeance au-delà du terme que la nature marque à toutes les passions. Le roi d'Angleterre lui donna des larmes; il perdoit un prince qu'il pouvoit ne pas estimer, à cause de son crime de faux, mais qui lui étoit utile. Les Anglois, qui le regardoient comme un innocent persécuté, lui marquoient les égards dus au malheur. Aussi se plaisoit-il au milieu d'eux. Sans doute il y a quelque consolation pour un coupable de vivre avec des personnes dont l'hommage d'admiration qu'elles rendent à ses qualités d'éclat le distrait des remords qu'excite en lui le cri de sa conscience.

La comtesse de Montfort ne perdit point à la mort de Robert d'Artois. Edouard prit sa place, et amena de puissants secours: la guerre se fit avec une nouvelle ardeur entre lui et Jean, duc de Normandie, que Philippe, son père, avoit mis à la tête de ses troupes. Ainsi la malheureuse Bretagne continua d'être ravagée par les deux partis. Leurs fureurs furent enfin suspendues par une trève que ménagèrent encore les légats du pape. Elle devoit aboutir à une paix qui seroit

traitée sous les yeux du souverain pontife, dans un temps déterminé. Selon les conditions de la tréve, le comte de Montfort devoit être relâché et rendu à son épouse, en renonçant à ses droits sur la Bretagne; sur son refus de consentir à cette clause, il continua à être détenu. Deux ans après, il trouva moyen de s'évader déguisé en marchand, mais il mourut la même année, laissant un fils nommé Jean, que sa mère envoya en Angleterre sous la protection du roi. 1343.

Celui de France, quelque temps avant la tréve, avoit fait une acquisition qui ne coûta pas de sang comme beaucoup d'autres, et fit une augmentation très précieuse au royaume. Humbert II, possesseur du Dauphiné, n'avoit qu'un fils qui périt par accident. L'état affreux auquel la Bretagne étoit réduite par les prétentions des héritiers collatéraux lui fit craindre le même sort pour le Dauphiné. Il crut que la meilleure manière de préserver son peuple de ces malheurs étoit de l'unir à un état puissant, dans lequel il n'y avoit point de variations à redouter, et choisit la France sa voisine. Avec quelques pensions et d'autres stipulations utiles sa vie durant, Humbert exigea seulement que le fils du roi, successeur immédiat de la couronne, portât dans la suite le titre de dauphin. En 1349, Philippe de Valois acquit aussi, par achat, le comté de Montpellier sur don Jayme II, roi de Majorque, petit-neveu de Pierre III, roi d'Aragon, que les vêpres siciliennes avoient rendu maître de la Sicile. Don Jayme, dépouillé par Pierre IV, son beau-frère, arrière-petit-fils de Pierre III, destina les fonds qu'il reçut à la recouvrance de son royaume: mais son expédition fut malheureuse, et lui-même y trouva la 1344.

1344. mort. La réunion du comté de Montpellier à la France acheva celle du Languedoc.

Dans ce temps fut établie la gabelle, mot saxon qui signifie tribut. Il avoit déja été perçu, à différentes époques, quelques deniers sur le sel; mais Philippe de Valois est le premier de nos rois qui ait rendu cet impôt régulier, en forçant le peuple d'aller prendre le sel dans des greniers, et en donnant par conséquent à ce présent de la nature le prix qu'il jugeoit à propos d'y mettre. Pour cela le roi d'Angleterre l'appeloit l'auteur de la loi salique. C'étoit une allusion assez plaisante à l'avantage que Valois avoit tiré de la vraie loi salique, par laquelle il régnoit. Philippe fut sans doute excité à ce monopole par la nécessité de la guerre, et peut-être par les acquisitions du Dauphiné, du comté de Montpellier, et quelques autres, qui coûtèrent beaucoup d'argent. Ces acquisitions, quoique utiles, n'auroient-elles pas pu être renvoyées à des temps moins fâcheux? Il paroît que Valois eut le système, trop suivi depuis, non pas de proportionner la dépense à la recette, mais d'élever la recette à la dépense, système qui n'est raisonnable que lorsque la dépense est nécessaire. Mais son règne, malgré les malheurs dont il fut rempli, guerres perpétuelles, pestes, famines, fléaux de toute espèce, fut un règne de luxe et de magnificence. Le mariage de Philippe de France, second fils du roi, est célèbre par les fêtes qui se donnèrent, et par leur catastrophe.

Les princes et les grands seigneurs de France et des pays étrangers appelés au tournoi y vinrent en grand nombre. Les chevaliers bretons les plus renommés par leur naissance et leur bravoure s'y rendirent. Edouard,

contre la teneur expresse d'une des conditions de la tréve, avoit débauché une partie d'entre eux et notamment Olivier de Clisson, père de celui qui fut dans la suite connétable de France, et les avoit attirés secrétement du parti de Charles de Blois à celui de la comtesse de Montfort. Le roi en fut prévenu, et même il lui fut indiqué des moyens de s'assurer de leur correspondance. Sur ces documents, Philippe les fit arrêter avec quelques seigneurs normands du même parti; et, sans que leur procès ait été fait, du moins publiquement, puisqu'il n'en reste aucune trace, ils furent, au nombre de douze, conduits aux halles, exposés au pilori, décapités, leurs corps attachés au gibet, et leurs têtes envoyées en Bretagne, pour être attachées aux portes des principales villes. 1344.

Les historiens ont recherché les motifs d'une exécution si brusque et privée de toutes les formalités que les lois réclament en faveur des citoyens; quelques uns croient les avoir trouvés dans le secret dû à la délatrice des complots de ces seigneurs. Ils disent que Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, assez proche parente de Philippe de Valois, piquée de la préférence qu'Édouard, son époux, donnoit à la célébre comtesse de Salisbury, envoya, pour le mortifier et se venger, révéler au roi de France, les complots vrais ou supposés de ces seigneurs, et que Philippe, ne voulant pas compromettre la reine, mais certain des crimes de ces infortunés, se crut en droit de brusquer leur châtiment, sans garder aucune formalité de justice: d'autres attribuent les informations qui parvinrent au roi au comte de Salisbury même, et en vengeance des galanteries d'Édouard. Quoi qu'il en soit, Philippe gagna à cette conduite la 1345.

réputation d'un despote ombrageux et cruel. Édouard
1345 regarda ce massacre comme une injure personnelle qui
lui étoit faite en haine de l'amitié que ces seigneurs lui portoient, et il en garda un profond ressentiment. Dans le premier mouvement de sa colère, il s'étoit cru autorisé à user de représailles sur les prisonniers françois qu'il avoit entre les mains, et il se seroit porté contre eux à cette injuste barbarie, sans les vives et pressantes sollicitations de Henri de Lancastre, son cousin. Il se satisfit du moins en rompant la trêve.

On remarque qu'à cette époque Philippe de Valois devint triste, sombre, rêveur : soit que le changement de son caractère, jusqu'alors gai et ouvert, ait été une suite des remords que lui causa cette exécution ; soit que les aveux obtenus des condamnés lui aient fait connoître qu'il y avoit dans une grande partie du royaume, et même à sa cour, des mécontents dont il devoit se défier ; soit enfin que l'opiniâtreté d'Édouard à prendre le titre de roi de France fût comme un fantôme menaçant attaché à ses pas, qui l'épouvantoit sans cesse.

Il auroit été fort avantageux pour l'Anglois d'avoir en Flandre encore plus de pouvoir que les intrigues d'Artevelle ne lui en avoient procuré. Le duc, chassé par le brasseur de Gand, étoit toujours réfugié en France. Édouard conçut le projet de lui substituer le prince de Galles, son fils aîné ; Artevelle s'apprêta à le seconder. Il se flattoit d'avoir assez d'empire sur l'esprit des Flamands pour les amener au dernier période de rebellion contre leur souverain. Sous prétexte de saluer le monarque arrivant d'Angleterre, il obtint des principales villes des députés, qu'il mena à l'Écluse, où ce prince avoit débarqué. Édouard les reçut avec les dé-

monstrations les plus affectueuses, auxquelles ils parurent très sensibles. Le brasseur crut le moment favorable pour leur proposer le changement de souverain; mais les sollicitations et les menaces de leur perfide compatriote furent inutiles. Ils répondirent constamment: « Ce n'est pas à nous à déshériter notre duc. » Ils se retirèrent et allèrent porter chacun dans leur ville leur indignation contre l'auteur et l'instigateur de leur révolte. Son crédit commença à diminuer par-tout. Le traître resta près d'Édouard, pour prendre avec lui des mesures rigoureuses, au défaut des moyens conciliatoires qui lui avoient si mal réussi. Il crut devoir commencer par Gand, où étoit le siége de sa puissance. Il y introduisit cinq cents Anglois, et les suivit. 1345.

Mais son crédit y étoit déja bien diminué. Il dut s'apercevoir aussi, aux regards de ses concitoyens, quand il retourna à Bruges, qu'ils étoient bien revenus de leurs préventions en sa faveur. Le peuple, assemblé sur son passage, murmuroit tout haut. Ce ne fut qu'avec peine qu'il parvint à sa maison, à travers la multitude, dont la contenance et les discours n'annonçoient rien que de sinistre. En entrant, il fait barricader portes et fenêtres; mais sa demeure est en un moment investie par la populace en fureur. Il paroît sur le balcon, et commence à haranguer. « Descendez, lui crie-t-on, ne « nous sermonez pas de si haut. » Il cherche pour lors à s'échapper; mais toutes les issues étoient gardées. Il est arrêté, cruellement percé et déchiré par ce même peuple dont il étoit deux jours auparavant l'idole. « Le- « çon terrible, dit un historien, pour tout sujet rebelle « et séditieux. » Ajoutons, leçon inutile. Les Flamands ne rompirent pas cependant leurs liaisons avec le roi

1345. d'Angleterre. Ils lui promirent de continuer à l'aider dans la guerre, et de ne point faire la paix avec leur comte que son fils ne prît alliance avec quelqu'une des princesses d'Angleterre.

Cette guerre, dont on s'occupoit comme inévitable, dans le temps même qu'on faisoit des trêves, qui devoient, disoit-on, conduire à la paix; cette guerre éclata bientôt, mais plus générale, plus atroce qu'elle n'avoit été. Elle ne se borna plus à la Bretagne, qui en fut cependant le prétexte. Edouard publia qu'il ne l'entreprenoit que pour venger les seigneurs bretons décapités à Paris, où ils avoient été attirés par trahison, et mis à mort contre la teneur du traité de la trêve, qui stipuloit une sûreté générale tant que la suspension d'armes dureroit. A ce motif il joignit hautement la prétention à la couronne de France, usurpée par son injuste compétiteur, qu'il n'appeloit plus que Philippe de Valois. C'est le seul titre qu'il lui donna dans le défi envoyé pour déclarer la guerre.

Le principal théâtre des hostilités fut d'abord en Guienne. Jean, fils aîné du roi, et duc de Normandie, y commandoit avec des forces supérieures à celles des Anglois. Il attaquoit Angoulême, défendu par un brave capitaine, nommé Norwich, qu'il avoit réduit à l'extrémité. Ce commandant se présente seul sur les créneaux, la veille de la fête de la purification, et demande à parler au général françois. Le duc arrive au bas du rempart. « Vous voulez apparemment vous « rendre, dit-il à Norwich? Point du tout, répond celui-« ci; mais sachant que vous avez, aussi bien que moi, « grande dévotion à la Sainte-Vierge, j'ai pensé à vous « prier de m'accorder une suspension d'armes, seule-

« ment pour la fête de demain, et qu'il ne soit permis, 1345.
« ni à vos soldats, ni aux miens, de tirer l'épée l'un « contre l'autre pendant ce saint jour. » Volontiers, répond le prince, et on se retira. Le lendemain, de grand matin, Norwich sort de la ville à la tête de sa garnison avec armes et bagage; mais, arrêté aux avant-postes, il demande à parler au commandant du quartier. « Je ne suis pas venu, lui dit-il, pour me battre; mais, « pendant ce jour de fête que mon seigneur le duc de « Normandie m'a accordé, je suis bien aise de me pro- « mener hors de la place, où mes soldats et moi sommes « enfermés depuis si long-temps. » On va rapporter ce propos au duc. Il sourit et répond : « Laissez-les passer « et contentons-nous d'avoir la ville. » C'est le seul trait d'humanité qu'on puisse raconter de cette guerre, qui se faisoit de part et d'autre avec la plus grande férocité. Outre les ravages et l'incendie des campagnes, les malheureux habitants des villes, qui avoient quelquefois, malgré eux, défendu leurs murailles, étoient passés au fil de l'épée, et ruinés de fond en comble par l'incendie de leurs maisons.

Les progrès du prince Jean en Guienne alarmèrent 1346.
Edouard. Il leva une nouvelle armée, dans le dessein d'aller secourir cette province; mais, au lieu de descendre à Baïonne comme il comptoit, la contrariété des vents et les retards qu'ils apportèrent à son expédition lui firent changer de dessein, et, sur les conseils de Geoffroy d'Harcourt, il débarqua en Normandie, qu'il se mit aussitôt à ravager. Philippe, qui auroit dû se tenir prêt de tous côtés contre un ennemi aussi actif, n'avoit auprès de lui que quelque cavalerie, qu'il envoya à la défense de Caen, sous le commandement du comte

1346. d'Eu, connétable de France. Il espéroit que cette ville tiendroit assez long-temps pour qu'il pût rassembler une armée; mais elle fut prise à la première attaque par la mauvaise conduite ou par la trahison du connétable. Le pillage se fit méthodiquement pendant trois jours, et on chargea du butin plusieurs vaisseaux, qui portèrent ces dépouilles à Londres.

Edouard ayant partagé son armée en deux corps pour une plus facile exécution, l'un continua de ravager la Normandie, et poussa jusqu'au pays Chartrain; l'autre, à la tête duquel il se trouvoit en partant de Caen, ruina tout le pays entre l'Orne et la Seine, brûla Louviers et le Pont-de-l'Arche, et aboutit à Poissy. Il y fut rejoint par les pillards du pays Chartrain, qui, chemin faisant, mirent le feu à Saint-Germain, Nanterre, Ruel, Saint-Cloud, Neuilly, dont les flamméches voloient jusque dans Paris. Cependant Philippe en appelant auprès de lui la noblesse de Picardie, de Champagne et de Bourgogne, et rassemblant les communes de ces provinces, s'étoit enfin procuré une armée. Son premier soin fut de garantir la ville de Rouen des attaques qu'Edouard méditoit. Privé de ce passage, l'Anglois, malgré ses succès et la réunion de toutes ses forces, se trouvoit au milieu du royaume dans un état qui devenoit chaque jour plus critique. A l'effet d'en sortir, il cherche le long de la Seine quelqu'autre passage par lequel il puisse s'ouvrir ensuite un chemin dans le Ponthieu et la Flandre, pour de là regagner son île, s'il y étoit contraint : mais Philippe avoit fait rompre tous les ponts, et le peu de gués qu'il y avoit étoient bien gardés. Il observoit d'ailleurs l'ennemi sur la rive droite, et suivoit toutes ses marches. Ainsi pressé, le

rusé Edouard fait parvenir à Philippe le faux avis qu'il est déterminé à tenter le passage près de Paris. Philippe repasse alors sur la gauche et s'établit à Antony; mais, pendant que bien retranché dans ce poste il y attendoit le roi d'Angleterre, celui-ci s'avance rapidement sur Poissy, refait le pont, culbute les troupes tirées de la Picardie, qui résistoient, gagne le Beauvoisis, toujours pillant et brûlant, et se voit deux jours d'avance lorsque le roi se trouve en état de le poursuivre. 1346.

Mais ce n'étoit pas assez que d'avoir passé la Seine, il falloit traverser la Somme, dont les bords étoient garnis de soldats, et tous les ponts en puissance du roi. Edouard tenta successivement d'en forcer deux, mais ce fut en vain, et il se trouva alors dans un danger imminent, entre une rivière profonde et fangeuse où l'on ne connoissoit pas de gué, et une armée plus forte que la sienne, dont il alloit être forcé de soutenir les attaques avec des troupes fatiguées d'une longue marche, et embarrassées de butin et de prisonniers.

On soupçonnoit cependant l'existence d'un gué. Edouard fait proclamer dans son camp une forte récompense pour celui qui le fera connoître. Un homme du pays l'indique au-dessous d'Abbeville, dans un lieu nommé Blanquetaque. Il étoit peu fréquenté, parceque la mer le couvroit pendant le flux. L'Anglois s'y présente à la mer descendante, et passe la rivière à la vue de dix mille hommes qui l'attendoient de l'autre côté. Selon quelques historiens, Godemard de Foi, qui les commandoit, fit de la résistance; mais, abandonné par des soldats qui étoient des milices nouvellement levées, il se retira. Selon d'autres, Godemard étoit un traître qui livra lâchement le passage. Philippe arriva

1346. lorsque les derniers Anglois passoient ; il fit même des prisonniers ; mais il ne put s'engager dans le gué, parceque la mer revenoit et le rendoit impraticable. Il retourna donc à Abbeville, où étoit le gros de son armée.

Il s'en falloit néanmoins de beaucoup qu'Edouard fût en sûreté. Le passage de Blanquetaque lui avoit procuré l'avantage de n'être pas noyé dans les eaux de la Somme en cas de défaite, au lieu qu'à présent, n'ayant plus de rivière derrière lui, il pouvoit espérer, s'il étoit battu, de se sauver avec quelques débris de son armée ; mais le combat paroissoit inévitable, parceque les François n'étoient qu'à trois lieues de distance, et qu'il n'y avoit pas de composition à attendre d'un ennemi plus fort et irrité : aussi l'Anglois n'en demanda-t-il pas, et ne songea-t-il qu'à vendre chèrement sa vie, en choisissant un poste avantageux. Il plaça son camp sur une éminence qui dominoit le village de Créci, d'où cette bataille a pris son nom.

Il est à remarquer que les deux rois se préparèrent à la bataille par les actes les plus sacrés de la religion, Edouard dans son camp, et Philippe dans Abbeville. Le monarque françois en fit sortir ses troupes à la pointe du jour le samedi 25 août. Elles avoient trois lieues à faire pour atteindre l'ennemi. Des chevaliers expérimentés, que le roi envoya examiner la position des ennemis, la trouvèrent formidable, et ne purent s'en taire. Quoiqu'ils vissent au roi le desir pressant de livrer bataille, ils lui conseillèrent d'attendre au lendemain. « N'exposez pas, lui dirent-ils, vos troupes, fa-« tiguées de trois lieues de marche, sous un soleil déja « brulant, à des soldats frais, reposés, et parfaitement « retranchés. — Mais, répondit Philippe, ils m'échappe-

« ront. — Non », répliquèrent-ils, et ils lui montrèrent le moyen de les retenir dans leur camp, en les inquiétant par de fortes escarmouches. Convaincu par leurs raisons, il ordonna de faire arrêter l'avant-garde qui marchoit déja. 1346.

La plaïne au bas de Créci étoit couverte de soldats novices, ramassés de toutes les communes. Ils arrivoient persuadés que les Anglois ne pouvoient se défendre, et qu'ils n'avoient plus eux-mêmes qu'à tuer et à piller le camp. Ils brandissoient leurs armes d'un air de triomphe et remplissoient l'air des cris : « A la mort, « point de quartier ! » Tous les seigneurs vouloient commander, aucun n'entendoit obéir. Chacun à part se promettoit à soi seul l'honneur et les profits de la victoire. La première bataille, ainsi appeloit-on l'avant-garde, sur l'ordre de s'arrêter, fit halte. Le comte d'Alençon, frère du roi, qui commandoit la seconde, veut profiter de l'immobilité de l'avant-garde pour prendre la tête et avoir l'honneur de la première attaque. Il fait avancer ses bataillons. Un corps d'arbalétriers génois qui couvroit son front, soit crainte, soit lassitude, refuse de marcher : « Tuez cette ribaudaille « qui vous embarrasse le chemin », s'écrie d'Alençon. Sa cavalerie, lancée au milieu de ces fantassins, les rompt et les écrase. Les Génois, ainsi foulés, se prennent aux jambes des chevaux, renversent les cavaliers, et les égorgent avec les petits couteaux qu'ils portoient à leur ceinture.

C'est dans ce désordre que les François, se poussant les uns sur les autres, parvinrent, sans pouvoir s'arrêter, jusqu'auprès du prince de Galles, jeune homme de quinze ans, qui venoit d'être armé chevalier. Il n'y

1346. eut de vrai combat qu'autour de lui. Il se trouva en danger, et les seigneurs qui l'environnoient envoyèrent prier son père de venir à son secours : « Est-il à terre « ou blessé, dit le roi ? — Non. — Retournez donc. « Laissez à l'enfant gagner ses éperons. Qu'on ne me re« quiert tant qu'il sera en vie, pour aventure qui lui ad« vienne. Je veux que la journée soit sienne, et que « l'honneur lui en advienne, et à ceux à qui je l'ai baillé « en garde. »

Le roi de France, au lieu de se tenir ferme dans la troisième bataille ou l'arrière-garde, pour recevoir du moins les fuyards et assurer la retraite, se laissa emporter à son ardeur, et se jeta dans le fort de la mêlée. Son cheval y fut tué. Le comte de Hainaut le remonta. Quoique blessé à la gorge et à la cuisse, il ne vouloit pas quitter le combat. Le comte saisit alors la bride de son cheval, et l'entraîne malgré lui hors du champ de bataille. Il n'avoit plus auprès de lui que cinq chevaliers. Vers minuit ils arrivent à Broie, château situé près d'Abbeville. « Qui vive ! crie la sentinelle. — « Ouvrez, répond le roi, c'est la fortune de la France. » Il se repose quelques moments, se rafraîchit et part pour Amiens, ne se croyant en sûreté que quand il y fut arrivé. Il y eut le lendemain un grand brouillard. Des communes qui venoient joindre l'armée françoise, ignorant l'échec de la veille, donnèrent dans des bataillons anglois et furent massacrées. Un écrivain contemporain dit qu'il périt, tant dans la bataille que dans la surprise du lendemain, trente mille François, entre lesquels se trouvoient douze cent seize, tant seigneurs que chevaliers, et onze princes. De ce nombre furent le comte d'Alençon, frère du roi, le principal auteur du

désastre ; le comte de Flandre, le duc de Lorraine, et Jean de Luxembourg, roi de Bohême, qui étoit uni à Philippe par une double alliance ; Charles, son fils, depuis empereur, ayant épousé la sœur du roi de France ; et Bonne, sa fille, Jean, duc de Normandie, fils du même prince. Le roi de Bohême étoit aveugle : il voulut, malgré son infirmité, être mis au rang des combattants ; cinq chevaliers cédèrent à ses instances impérieuses, attachèrent les brides de leurs chevaux à celle du sien, et le menèrent au fort de la mêlée où combattoit son fils : il frappoit, comme on dit, à tort et à travers. Le lendemain on le trouva couché mort sur le champ de bataille, avec ses chevaliers, et leurs chevaux encore liés par le frein les uns aux autres. « Je « veux, avoit-il dit à ses chevaliers, faire encore un « coup d'épée : il ne sera pas dit que je serai venu ici « pour rien. Me refuserez-vous l'amitié de m'accompa« gner ? » Quelle idée le vieillard obstiné et ses complaisants avoient-ils de la bravoure ? Le roi d'Angleterre accorda trois jours pour reconnoître et ensevelir les morts, et il assista en grand deuil avec son fils au service solennel qu'il fit faire pour les principaux. Beaucoup d'entre eux étoient ses parents. On dit que les retranchements des Anglois étoient défendus par des canons, et que l'explosion et le feu de ces nouvelles machines contribua beaucoup à la défaite des François. 1346.

Après une si belle victoire, Edouard ne tenta pas de pénétrer en France. On en donne deux raisons : la première, qu'ignorant les succès de Philippe de Hainaut, sa femme, qui faisoit la guerre en Ecosse, il ne voulut pas hasarder de voir dépérir en France, par ses exploits mêmes, une armée qui bientôt pouvoit lui être 1347.

1347. nécessaire dans sa propre île. La seconde est que le duc Jean accouroit de Guienne au secours de son père, et que les débris de Créci, joints à l'armée victorieuse du fils de Philippe, pouvoient le rejeter dans le même embarras dont il venoit de se tirer si heureusement. Dans la circonstance où il se trouvoit, il crut plus prudent de se procurer une entrée libre en France que d'y tenter de vaines conquêtes. La possession de Calais étoit très propre à remplir ses vues: située sur un des plus courts trajets de France en Angleterre, cette ville avoit souvent donné des inquiétudes aux Anglois par la facilité qu'elle offroit pour un prompt passage. Le vainqueur y mena ses troupes. Comme elle étoit défendue par un brave chevalier, nommé Jean de Vienne, à la tête d'une bonne garnison, Edouard, après avoir inutilement sommé le commandant, se détermina, plutôt que de risquer des attaques qui lui coûteroient beaucoup, et peut-être sans succès, à prendre la ville par famine. Ce blocus pouvoit être long. Afin de fermer l'entrée à tous les secours, il fit ceindre le côté de la ville par où il eût pu en arriver, d'une autre ville bâtie en charpente, et couverte de chaume, pour loger ses troupes pendant l'hiver.

Valois, après sa défaite, avoit eu intention, avec les débris encore formidables d'une armée si nombreuse, de tenter une nouvelle action; mais, quand il le proposa, il ne trouva que froideur et découragement: il fut contraint, comme Edouard l'avoit prévu, de faire revenir de la Guienne Jean, son fils, qui faisoit la guerre avec succès dans cette province. Ce prince n'en fut pas plutôt parti que les Anglois reprirent toutes les villes et les châteaux dont il s'étoit emparé. Pareille

compensation alternative de succès et de revers avoit lieu en Bretagne; les deux partis y triomphoient successivement: celui de la comtesse de Montfort, l'héroïne d'Hennebond, après quelques avantages, surprit un poste important nommé la Roche-de-Rien. Charles de Blois accourut pour le reprendre. Il y eut un combat sanglant. Charles y fut blessé, pris et mené en Angleterre. La place n'en revint pas moins ensuite entre les mains de Jeanne-la-Boiteuse, son épouse, qui ne fuyoit pas plus les combats que Jeanne-la-Flamande, son émule. Ainsi, par la mort de Montfort et la captivité du comte de Blois, la guerre se trouva reposer sur deux femmes; pendant qu'une troisième, Philippe de Hainaut, reine d'Angleterre, jouant un rôle encore plus brillant que les deux autres, amenoit aux pieds de son époux le roi d'Écosse, David Bruce, fait prisonnier dans une bataille où elle commandoit. 1347.

Elle venoit d'arriver dans le camp, lorsque les habitants de Calais, pressés par une horrible famine, demandèrent à capituler. Il y avoit lieu d'espérer un traitement humain, parceque Édouard, au commencement du siége, avoit laissé sortir les bouches inutiles, femmes, enfants, vieillards, au nombre de dix-sept cents, et leur avoit même fait donner de l'argent pour se conduire; mais l'opiniâtreté des assiégés avoit changé son caractère; depuis peu il avoit refusé cinq cents malheureux qui avoient sollicité la même faveur que les premiers, et que les assiégés et les assiégeants laissèrent également périr de faim et de misère entre le camp et la ville. Édouard alors ne vouloit entendre à aucune proposition. Le gouverneur n'étoit pas fâché de ce refus, parcequ'il attendoit journellement du secours. En effet, Philippe

1347. avoit rassemblé une armée, que l'on dit de soixante mille hommes. Il vint jusqu'aux retranchements des Anglois, les fit visiter : ils furent jugés inexpugnables. Selon l'usage, il envoya offrir la bataille au roi d'Angleterre. Édouard répondit : « Je suis ici pour prendre « Calais ; si Philippe de Valois veut combattre, c'est à « lui de voir comment il pourra m'y contraindre. » Malgré les avis de ses généraux, Philippe s'obstinoit à vouloir risquer la bataille. Il fallut deux jours de remontrances et de prières pour l'engager à se retirer. Il céda, frémissant de dépit : et les habitants, du haut de leurs murailles, virent, avec les convulsions du désespoir, s'éloigner et disparoître le secours qu'ils avoient si long-temps attendu.

A leur prière, Jean de Vienne monte sur les créneaux, et fait signe de la main : Gautier de Mauny, nommé par le roi d'Angleterre pour conférer, approche. « Je « ne demande autre chose, dit le gouverneur, sinon « qu'on nous veuille laisser aller tous ainsi que nous « sommes. — Jean, répond Mauny, nous savons une « partie de l'intention de notre seigneur le roi. Ce n'est « pas son entente que vous en puissiez aller ainsi ; mais « que vous vous mettiez tous à sa pure volonté, ou « pour rançonner ceux qu'il lui plaira, ou pour faire « mourir. — De Vienne répond qu'il se défendra « jusqu'à la dernière goutte de son sang, plutôt que de « se rendre à discrétion. » Mauny va rapporter ces paroles au roi, le supplie de se relâcher ; mais le trouve inexorable. « Vous pourriez avoir tort, lui dit hardi- « ment Mauny, car vous donnez un mauvais exemple. » Il entendoit par-là le droit de représailles, que l'inflexibilité du roi pouvoit autoriser en d'autres rencontres.

Les seigneurs présents le comprirent, et joignirent leurs supplications aux instances de Mauny. « Hé bien, dit « le monarque, que de la ville partent six des plus « notables bourgeois, les chiefs nus, tous déchaux, la « hart au col, les clés du château et de la ville en leurs « mains. D'iceux je ferai à ma volonté, et le remanent « je prendrai à merci; c'est toute la grace que je peux « faire. » 1347.

Les Calaisiens attendoient leur arrêt dans la grande place. Six victimes à choisir entre leurs pères, leurs frères, leurs parents, leurs amis; quelle grace affreuse! A un morne silence de stupeur succédèrent des cris aigus, mêlés de sanglots et de gémissements. Eustache de Saint-Pierre, un des principaux bourgeois, fait faire silence, et dit : « Grand méchef seroit de laisser mourir « un tel peuple par famine ou autrement; auroit grande « grace devant notre seigneur, qui le pourroit garder. « J'ai si grande espérance d'avoir pardon devant notre « seigneur, si je meurs pour ce peuple sauver, que je « veux être le premier. » Ce noble dévouement est imité par Jean d'Aire, son cousin. Deux de leurs parents, Jacques et Pierre Wisants, se joignent à eux; et deux autres, dont malheureusement l'histoire n'a pas retenu le nom, complètent le nombre de six.

Le gouverneur les remet entre les mains de Mauny, le priant de les recommander à la miséricorde du roi. Ils sont admis, et présentent les clefs. Un silence de terreur régnoit dans l'assemblée : il n'étoit suspendu que par un murmure d'admiration pour la magnanimité de ces infortunés. Édouard promène sur eux un regard farouche : « Soit fait venir le coupe-tête, s'écrie« t-il. » Les instances de ses généraux pour les sauver,

1347. les supplications même de son fils demeuroient infructueuses, lorsque la reine, qui venoit d'être avertie, entre, se précipite aux pieds de son mari. Pendant qu'elle demande grace, il se recueille, et, après un instant de silence : « Ah! madame, dit-il, j'aimasse mieux « que vous fussiez autre part que cy. Vous me priez « si acortes, que je ne puis vous éconduire. Si les vous « donne à votre plaisir. » Elle les emméne aussitôt, les fait habiller, ordonne qu'on leur serve à dîner, et les renvoie sous escorte avec chacun un présent. Les Calaisiens durent ainsi la vie au dévouement de leurs compatriotes; mais ils perdirent tout le reste. Édouard les chassa de leur ville, et la fit repeupler par des Anglois. Ces malheureux furent reçus charitablement dans les villes voisines, et Philippe leur fit personnellement tout le bien que les circonstances où il se trouvoit lui permirent. Entre autres dispositions, il ordonna que tous les offices qui viendroient à vaquer dans ses terres leur fussent donnés exclusivement à tous autres, jusqu'à ce qu'ils fussent tous pourvus. On remarquera qu'entre les six dévoués, il n'est pas dit qu'il y eût aucun soldat de la garnison, elle fut seulement faite prisonnière de guerre : ce qui confirme ce que nous avons déja remarqué, que souvent les habitants, forcés par leur garnison de se défendre, étoient punis d'une résistance involontaire.

Les deux dernières années de Philippe de Valois furent les plus malheureuses de sa vie. A la sollicitation du pape, et après plusieurs courtes tréves avec l'Angleterre, il en obtint une plus longue, qui se prolongea jusqu'en 1355, et qui le laissa respirer, mais qui abandonna à son vassal tous les honneurs et tous les

avantages de la victoire. Calais resta à l'Anglois, avec un territoire bien arrondi, dont les coupures et les fortifications naturelles rendoient la ville inaccessible, et propre, par son port, à la destination qu'Édouard s'étoit proposée, de se préparer par-là en tout temps une entrée facile en France. 1347.

La honte de la défaite de Créci, l'abattement de la nation, qui sembloit porter sur son front l'humiliation de son souverain, le poids des impôts d'autant plus accablant qu'ils n'avoient servi qu'à des malheurs, les cabales à la cour, et les troubles intestins, donnoient à Philippe un maintien soupçonneux, effet des inquiétudes qui le tourmentoient. Alors la France éprouvoit encore les horreurs de la peste affreuse qui parcourut l'univers au milieu du quatorzième siécle. De la seule ville de Paris, encore fort rétrécie, puisqu'elle s'étendoit peu au-delà de ce qu'on appelle la Cité, des historiens contemporains disent qu'on porta en terre, pendant plusieurs semaines, cinq cents cadavres par jour. Les campagnes étoient dépeuplées; de la disette de cultivateurs naquit la famine. On accusa les juifs de cette mortalité; ils avoient, dit-on, empoisonné les fontaines pour faire périr les chrétiens : ils furent massacrés en plusieurs endroits. 1348-49.

On remarque que ces fléaux n'empêchoient pas le faste, le luxe, l'amour effréné du jeu, et toutes les habitudes perverses qu'amène la licence des mœurs, favorisée par un gouvernement affoibli. A ces désordres on peut joindre la secte des flagellants, troupes d'hommes et de femmes qui se disciplinoient et se flagelloient publiquement en expiation de leurs péchés. Ils parcouroient, nus jusqu'à la ceinture, les villes et les campa-

1348-49. gnes, modulant les coups de fouet dont ils se déchiroient, sur les cantiques qu'ils chantoient. La débauche se mit facilement entre des personnes dont la nudité excitoit les passions, plus que la douleur ne les amortissoit. Comme cette espéce de pénitence publique tenoit à la religion, le roi ne voulut pas la proscrire sans avoir consulté la faculté de théologie : de son avis, il défendit, sous des peines sévères, ces pratiques superstitieuses, qui se sont quelquefois renouvelées depuis.

Peu s'en fallut que le roi d'Angleterre ne perdît sa conquête quelques mois après l'avoir faite. Il avoit mis dans Calais un gouverneur italien, Aimery, de Pavie, qui se laissa gagner par Geofroi de Charni, commandant pour le roi à Saint-Omer. A jour et signal convenus, et pour une somme stipulée, Aimery devoit recevoir dans la place un fort détachement de François. Edouard découvre le complot, promet à l'Italien sa grace, à condition que, par une double trahison, paroissant fidéle à ses conditions, il attirera Geofroi dans le piége. Avec cette certitude, le monarque part secrétement, accompagné du prince de Galles, son fils, et d'une troupe d'élite, et débarque à Calais avec la même précaution. Geofroi, à l'heure marquée, envoie son argent par cent hommes d'armes. Le traître commandant les reçoit dans le château comme pour le livrer, et ils sont faits prisonniers. Aussitôt Édouard sort sur Charni, qui s'avançoit avec le reste de sa troupe; quoique surpris, il se défend vaillamment, Le roi, combattant comme un simple chevalier sous la bannière de Mauny, son général, s'attache, dans la mêlée, à un chevalier françois nommé Eustache de Ribaumont, et le défie. Celui-ci, ignorant par qui il étoit provoqué, frappe sans ména-

gement. Ce combat se faisoit à pied : deux fois le monarque tombe sur ses genoux. Il auroit été assommé sans la bonté de ses armes. Ce duel se soutint longtemps. Pendant sa durée, les François furent défaits et dispersés. Ribaumont, se voyant presque seul, recule de quelques pas, présente son épée à son adversaire, et se rend prisonnier du roi, qu'il reconnoît alors. 1348-49.

Après avoir fait l'aventurier dans le combat, Édouard reprit le personnage de roi et de brave chevalier. Il admit les prisonniers à sa table, s'entretint familièrement avec eux, ne fit à Charni qu'un léger reproche, qui tenoit plus de la raillerie que de la réprimande, et loua le courage de tous les autres. *Le gentil prince de Galles les servit du premier mets.* Au second service, les convives françois se retirèrent par discrétion, et allèrent achever le repas sur une autre table dans la même salle. Quand il fut fini, le roi, s'adressant à Ribaumont : « Messire Eustache, lui dit-il, vous êtes le chevalier au « monde que je visse oncques plus vaillamment assail- « lir ses ennemis, ne son corps défendre ; ne trouvai « oncques en bataille où je fusse, qui tant me donnât « à faire, corps à corps, que vous avez aujourd'hui fait. « Si vous en donne le prix et aussi sur tous les cheva- « liers de ma cour, par droite sentence. Adonc print le « roi son chapelet (ornement de tête en forme de cou- « ronne), qui étoit bon et riche, et le mit, continue « Froissard, sur le chef de monseigneur Eustache, et « dit : Monseigneur Eustache, je vous donne ce cha- « pelet pour le mieux combattant de la journée de ceux « de dedans et de dehors, et vous prie que vous le por- « tiez cette année pour l'amour de moi. Je sais bien que « vous êtes gai et amoureux, et que volontiers vous

1348-49. « vous trouvez entre dames et demoiselles ; si dites par-« tout où vous irez que je le vous ai donné. Si vous « quitte votre prison, et vous en pouvez partir demain, « s'il vous plaît. » Qui croiroit que cet acte aussi généreux qu'aimable fût du même homme qui, insensible à l'héroïque dévouement des six bourgeois de Calais, avoit donné l'ordre de les conduire à la mort, et qui, sous prétexte de venger les seigneurs bretons, avoit si cruellement incendié tous les pays qu'il avoit parcourus dans la campagne que termina la funeste bataille de Créci. Philippe désavoua le gouverneur de St.-Omer, et cette entreprise, qui pouvoit renouveler la guerre, n'eut pas de suite.

1349 La reine Jeanne de Bourgogne, recommandable par toutes les vertus civiles et chrétiennes, mourut de la peste qui la surprit dans ses exercices de piété auprès des pauvres frappés de la contagion. La duchesse de Normandie, sa belle-fille, lui survécut peu. Philippe voulut remarier son fils ; il lui destina Blanche de Navarre, princesse de dix-huit ans, d'une beauté accomplie ; mais en la voyant il en devint amoureux, et l'épousa à l'âge de cinquante-six ans. Il donna à Jean son fils, Jeanne, comtesse de Boulogne, jeune veuve, mère de Philippe de Rouvres, dernier duc de la première branche de Bourgogne ; et Jeanne de Bourbon, à Charles, dauphin, son petit-fils.

1350. Philippe de Valois mourut de maladie dans l'année de son mariage, âgé de cinquante-sept ans, laissant Blanche, sa jeune épouse, enceinte. Près d'expirer, il appela quelques grands auprès de lui, et leur répéta les raisons qui avoient déterminé dans le temps les suffrages en sa faveur. Il enjoignit à ses deux fils, Jean et Phi-

lippe, duc d'Orléans, de ne jamais rien relâcher au roi d'Angleterre, qui paroissoit toujours disposé à soutenir sa prétention. Valois avoit desiré la couronne; il en sentit toutes les épines; mais il lui resta, en mourant, l'espérance que son trône s'affermiroit sous un successeur de quarante ans, célèbre par ses exploits militaires, qui avoit lui-même un fils en âge d'homme, et dont la prudence, vertu moins estimée alors que la fougue du courage, a été cependant plus utile au royaume. 1350.

Les historiens ne sont pas d'accord sur le caractère de Philippe de Valois: à juger par le châtiment des complices du comte d'Artois, par sa sévérité à l'égard du comte lui-même, par la punition des Flamands partisans d'Angleterre, et le massacre des seigneurs bretons attachés au comte de Montfort, on seroit porté à penser qu'il fut dur, inflexible, vindicatif, inexorable. Cependant quelques traits font croire qu'il n'étoit pas absolument dépourvu de la vertu d'indulgence; mais il n'avoit ni la douceur ni l'affabilité des rois ses prédécesseurs. Les acquisitions dont il augmenta la France font honneur à sa politique. Il lutta à forces assez égales avec son rival dans l'art de faire des tréves et des traités de paix quand ils en avoient besoin, et de les rompre quand ils leur devenoient inutiles. On l'accuse d'imprévoyance, de s'être laissé souvent surprendre par son ennemi; mais il est clair que l'état habituel de ses finances lui laissoit rarement les moyens de faire des préparatifs. La perte de la bataille de Créci ne doit pas lui être imputée, ce fut l'effet de la présomption chevaleresque, préférée alors à la discipline; mais, s'il avoit eu le mérite d'un général, il auroit pourvu à la retraite. Il n'étoit pas, dans ce siècle, au-

1350. dessous de la dignité royale d'aller visiter les hôpitaux, de tendre de sa propre main l'aumône aux pauvres; Philippe joignoit ces actes de bienfaisance aux exercices de la religion. S'il n'exprima point par des fondations son zèle pour la propagation des sciences, il honora de son estime et de sa protection ceux qui les professoient. Ayant été mal élevé, il voulut que ses fils ne fussent pas privés de l'éducation qui lui avoit manqué, et il leur choisit de bons maîtres. Ce prince a fait preuve d'éloquence dans plusieurs assemblées; et, s'il paroît avoir trop aimé la représentation, peut-être la crut-il nécessaire dans un changement de dynastie, qui exige une démonstration de dignité pour attirer le respect et l'attachement des peuples.

Mézeray termine le tableau de ce règne par quelques traits dont le lecteur pourra faire l'application. Le luxe des habits, la danse lascive, la multiplication des procès étoient des vices communs à la cour, à la ville et dans les campagnes. On ne voyoit que jongleurs et farceurs, ce qui signifie un goût effréné pour les spectacles, tels qu'on pouvoit les avoir dans ce temps. Les sexes et les âges étoient également dissolus et sans pudeur, passionnés pour les changements de mode. La bigarrure des habits les déguisoit chaque jour: de sorte qu'on auroit pris la nation pour une troupe de bateleurs et de fous. Nous omettons d'autres reproches non moins graves, et nous finirons par celui-ci, dans les termes mêmes de l'historien. « Les malheurs de la nation ne « la corrigèrent pas; les pompes, les jeux et les tournois « continuoient toujours. Les François dansoient pour « ainsi dire sur les corps de leurs parents. Ils sembloient « se réjouir de l'embrasement de leurs châteaux et

« maisons, et de la mort de leurs amis. Durant que les « uns étoient égorgés à la campagne, les autres jouoient « dans les villes. Le son des violons n'étoit point inter- « rompu par celui des trompettes, et l'on entendoit en « même temps les voix de ceux qui chantoient dans « le bal, et les pitoyables cris de ceux qui tomboient « dans les feux ou sous le tranchant du glaive. » 1350.

JEAN II,

AGÉ DE 40 ANS.

Jean est appelé le *premier*, si l'on ne compte pas au nombre des rois de France, Jean, fils posthume de Louis Hutin, qui ne vécut que huit jours. Il est nommé Jean II si on compte ce petit prince; mais comme il n'y a eu depuis lui aucun de nos rois qui ait porté le nom de Jean, nous ne lui donnerons pas un titre de rang, mais celui de *Bon*, qu'une certaine bonhomie, remarquable surtout dans ses adversités, lui a mérité.

Un prince qui prenoit le sceptre à quarante ans avec une réputation méritée d'habileté dans la guerre et d'expérience dans les conseils permettoit de grandes espérances à ses sujets: malheureusement elles furent trompées, et le régne de Jean est un des plus désastreux que l'histoire présente.

La tréve entre les François et les Anglois ne suspendoit pas les hostilités en Bretagne. Les deux nations, sous le titre d'auxiliaires, continuoient à y déployer les fureurs de leur animosité dans des combats sanglants. Tel fut celui qu'on a nommé *le combat des trente*, parcequ'ils étoient trente de chaque côté. Au moment de l'action, et sur le champ de bataille, le chef anglois

1350. Bembro demanda, sous quelque prétexte, à remettre la partie à un autre jour. Beaumanoir, chef des Bretons, répondit: « Nous ne nous en retournerons pas sans me-« ner les mains, et savoir qui a plus belle amie. » C'étoit le langage de la chevalerie; mais on combattit à pied, coutume qui commençoit à s'introduire, comme on l'a vu à la contre-surprise de Calais. Au fort de la mêlée, Beaumanoir, blessé et pressé par la soif, cria qu'on lui apportât à boire. « Bois ton sang lui dit un de ses ca-« marades, et ta soif se passera. »

Presque tous les Anglois restèrent sur le champ de bataille; ceux qui respiroient encore furent égorgés ou assommés par les vainqueurs.

En général, on remarque dans les guerres de cette époque, même entre les chevaliers, une férocité bien éloignée de la courtoisie de leurs devanciers. Alors il y avoit comme une convention entre les ennemis les plus acharnés, d'épargner les femmes, les enfants, les vieillards, et tous les gens sans défense; mais depuis la rivalité de Philippe de Valois et d'Édouard III, il semble que les sujets se fussent pénétrés de l'animosité de leurs princes. Ils n'eurent plus rien de sacré, ne connurent plus ni pitié, ni ménagements dans les exécutions militaires; ce qui fit de la France un champ de carnage et un vaste incendie.

On doit se souvenir que Philippe de Valois déshonora la fin de son règne par le supplice de plusieurs seigneurs bretons, sans forme de justice: Jean, son fils, commença le sien par une exécution aussi répréhensible dans sa forme. Le comte d'Eu, Raoul de Nesle, connétable de France, et en même temps comte de Guines, commandant à Caen lorsque le roi d'Angleterre prit

cette ville en 1346, avoit été soupçonné de trahison et de collusion avec l'Anglois, qui l'emmena cependant prisonnier; mais la manière dont il étoit traité à Londres aggrava les préventions contre lui. Il y vivoit avec une grande liberté, admis à la cour, et traité plus en courtisan favorisé qu'en prisonnier. La permission d'aller en France ne lui étoit jamais refusée; il y venoit souvent sous le régne de Philippe de Valois, tant, disoit-il, pour amasser l'argent de sa rançon, que pour régler ses autres affaires. Au premier voyage qu'il se permit sous le roi Jean, il fut arrêté, et, en quatre jours, interrogé, condamné, et exécuté devant son hôtel de Nesle, où il eut la tête tranchée. Il ne parut en public aucune des procédures usitées en pareilles circonstances. On se contenta de répandre qu'il venoit en France en qualité d'émissaire du roi d'Angleterre, pour former des intrigues contre la tranquillité du royaume, et qu'il avoit lui-même avoué ses crimes. Ce fut sans doute pour donner un air de certitude à l'imputation, que les ducs de Bourgogne, d'Armagnac, de Montfort, d'Athènes, et plusieurs autres seigneurs, assistèrent à l'exécution. Ce qui paroît probable, sans être prouvé, c'est que de Nesle étoit en marché avec Édouard pour lui céder comme rançon son comté de Guines, qui auroit fort augmenté les possessions d'Édouard auprès de Calais, au grand préjudice de la France. Le roi donna la charge de connétable à Charles d'Espagne, un des La Cerda réfugiés en France, et petit-fils de ce Ferdinand de La Cerda, gendre de S. Louis, dont les enfants réclamèrent en vain le royaume de Castille. Il gratifia du comté d'Eu Jean-sans-Terre, fils du fameux Robert d'Artois, et réunit le comté de Guines à la couronne; 1350.

mais il ne le garda pas long-temps. Deux ans après, 1350. l'Italien Aimery, qui avoit vendu Calais à Charni, et qui l'avoit conservé par une double trahison, s'empara de Guines par surprise, et porta ses vues sur Saint-Omer, où commandoit Charni, délivré de sa prison d'Angleterre. L'Italien fut pris dans son piége, et Charni, gratifié d'un pardon si généreux à Calais, fit inhumainement tirer à quatre chevaux son ancien complice en trahison. Le roi envoya demander raison à Édouard de la surprise de Guines pendant la tréve. Ce prince répondit ironiquement que les surprises de places n'étoient point défendues par les traités, témoin ce qui étoit arrivé à Calais, avec la seule différence que l'une avoit réussi, et l'autre non. Il se croyoit d'ailleurs bien autorisé à garder le comté de Guines en dédommagement de la rançon du connétable, dont le roi l'avoit privé par la mort du seigneur de Nesle.

1351. Dans ces dispositions, il n'est pas étonnant que le roi d'Angleterre ne se soit pas rendu à Reims pour le sacre de Jean, auquel il devoit assister, comme pair de France par son duché de Guienne. La cérémonie fut magnifique dans cette ville, et le retour à Paris accompagné de fêtes qui durèrent huit jours. Le nouveau roi tint un parlement, et arma ses deux fils chevaliers. Il créa ensuite et célébra dans le château de Saint-Ouen, près de Paris, la chevalerie de Notre-Dame de la noble maison, qui s'est appelée l'*Ordre de l'Étoile* parceque le signe honorifique étoit une étoile dorée portée au fermail du manteau. La première nomination fut de cinq cents chevaliers. Ce grand nombre ôta à l'ordre, dès le commencement, le prix que donne la distinction du choix. Il succéda, mais non pas immédiatement, à

l'ordre de la Genette que Charles-Martel avoit fondé dans le milieu du huitième siècle. Le défaut d'usage pendant les guerres civiles des deux premières races l'avoit aboli. La multitude des chevaliers et l'empressement à se parer de l'Étoile firent que cet ordre cessa d'être une distinction honorable, et fut à la fin abandonné aux chevaliers du guet de Paris. Ainsi la Genette finit parcequ'on la négligea, et l'Étoile se ternit parceque trop de gens l'obtinrent. 1351.

Robert d'Artois, homme de génie, brave, éloquent, le conseil et l'ami de Philippe de Valois, dont il avoit épousé la sœur, après des services essentiels rendus à ce monarque, devint, comme on l'a vu, son plus mortel ennemi, et fut une des principales causes des malheurs de la France. De même, Charles d'Évreux, fils de Philippe d'Évreux, cousin-germain du dernier roi et de Jeanne de France, fille de Louis-le-Hutin, monté sur le trône de Navarre à dix-huit ans, lors de la mort de sa mère, en 1349, avec des talents qui auroient pu être très utiles au royaume, en devint le fléau. Mézeray trace en trois lignes son caractère. « Il avoit, dit-il, « toutes les bonnes qualités qu'une méchante ame « rend pernicieuse: l'esprit, l'éloquence, l'adresse, la « hardiesse, et la libéralité. » Il étoit encore fourbe, perfide, cruel, vindicatif, ce qui lui a mérité le surnom de Mauvais, sous lequel il est connu dans l'histoire. Le roi lui donna Jeanne, sa fille aînée, en mariage, et le combla de caresses et de présents, mais pas assez pour rassasier son avidité et son ambition, et pour éteindre sa jalousie contre Charles d'Espagne de La Cerda, qu'il croyoit l'emporter sur lui dans la faveur de son beau-père, et auquel il envioit la charge de 1352-53.

1352-53. connétable, dépouille du malheureux Raoul de Nesle. « En effet, dit Villani, historien comtemporain, le roi « avoit pour ce seigneur un amour si singulier, qu'il « préféroit ses conseils à ceux de tous les autres. »

1354. Mais une autre cause nourrissoit encore l'antipathie du connétable et du roi de Navarre. Lorsque Philippe de Valois rendit à la mère de ce dernier l'héritage de Jeanne de Navarre, son aïeule, il retint le comté de Champagne, comme fief masculin dévolu à la couronne; et, soit à titre de dédommagement, soit comme acte de pure bienveillance, il donna à cette princesse divers domaines en Normandie et le comté d'Angoulême. Celle-ci, vers la fin de sa vie, avoit fait un échange de ce comté avec Philippe, moyennant les terres de Pontoise, d'Asnières et de Beaumont-sur-Oise. Mais le traité n'avoit pas encore reçu son exécution lorsque Jean, monté sur le trône, sans trop se mettre en peine de livrer l'équivalent, s'étoit mis provisoirement en possession du comté, et l'avoit donné en dot à son favori, à qui il fit épouser Marguerite de Blois, dame de l'Aigle, sa nièce à la mode de Bretagne.

Les deux Charles, de Navarre et d'Espagne, à-peu-près de même âge et également doués des avantages de l'esprit et du corps, étoient ainsi rivaux de faveur et de prétention. Ils eurent des altercations assez vives, dans lesquelles ils ne ménagèrent pas leurs termes: elles dégénérèrent en haine ouverte. L'Espagnol, qui connoissoit sans doute de quoi le Navarrois étoit capable, prit des précautions contre sa mauvaise volonté; elles réussirent à Paris: le Navarrois n'y put effectuer le dessein qu'il tenta de faire assassiner son ennemi. Il

ne cachoit pas cette intention. Un de ses affidés auquel il s'en ouvrit lui demanda : *L'avez-vous défié ?* 1354.
C'étoit, dès ce temps, la manière de terminer une querelle entre les braves. Il répondit brusquement : *Il est tout défié;* et en effet il ne s'arrêta pas à cette formalité : mais sachant que l'Espagnol alloit à l'Aigle, sans escorte, voir sa jeune épouse, il le fit investir, et des scélérats apostés l'assassinèrent, dans son lit, avec des circonstances barbares qui arrachèrent des larmes au Navarrois lui-même quand il s'en fit faire le récit.

C'étoit son premier crime ; mais, bientôt raffermi, il fit paroître devant lui ses complices, les loua, les remercia, leur promit qu'il les soutiendroit, et que jamais il n'accepteroit de lettres de pardon, qu'ils n'y fussent compris. Il eut même l'audace d'écrire à plusieurs villes du royaume, et à la plupart des seigneurs et princes, pour justifier sa conduite, prétendant qu'il n'avoit fait que prévenir les mauvais desseins du connétable, et qu'il y avoit été forcé pour sa sûreté. Le duc de Lancastre, qui étoit alors en Flandre, ne manqua pas, à la nouvelle de cet événement, d'offrir au meurtrier le secours du roi d'Angleterre, si celui de France le poursuivoit. Il y eut même un traité dans lequel étoit stipulé le nombre d'Anglois qui seroient reçus dans les places de Normandie appartenantes au Navarrois, et qu'il se mit à fortifier.

Quand le roi connut l'assassinat commis en la personne du premier officier de la couronne, son allié et son favori, il s'abandonna à une douleur si peu mesurée, qu'il passa quatre jours sans vouloir parler à personne. Beaucoup de courtisans, ceux sur-tout qui tendoient à la faveur, n'en furent pas si affligés. Après les

1354. premières démonstrations de tristesse, on commença à donner le tort à celui qui étoit mort. Il s'étoit, disoit-on, attiré son malheur par son orgueil et par des provocations insolentes. Le roi de Navarre, en apprenant ces dispositions, encouragea ses parents et ses amis, qui assiégèrent le roi, le poursuivirent, l'importunèrent de sollicitations. De ce nombre étoient trois princesses: Jeanne d'Évreux, tante du coupable, veuve de Charles-le-Bel; Blanche d'Évreux, sa sœur, veuve de Philippe de Valois, et Jeanne de France, son épouse, fille du roi. Le pape même envoya un cardinal intercéder pour un prince si jeune, qui promettoit de se corriger. En même temps un négociateur que le Navarrois fit partir pour la cour joignit aux instances des considérations politiques. Il remontra le danger qu'il y auroit de réduire au désespoir un prince qui possédoit en Normandie, et principalement sur les côtes, des villes et des forteresses dans lesquelles il pouvoit recevoir les Anglois. L'affaire du comte d'Artois n'étoit pas si éloignée qu'on ne dût encore s'en souvenir. Combien Philippe de Valois n'avoit-il pas attiré de maux sur la France en livrant à toute la rigueur de la justice un criminel qu'un peu d'indulgence auroit pu ramener à son devoir! Prières et raisons, ces moyens déterminèrent le monarque à accorder la grace que dans les circonstances il ne pouvoit guère refuser, et il nomma le cardinal de Boulogne et le duc de Bourbon pour en régler les conditions avec le coupable. Elles furent telles qu'on les crut suffisantes pour sauver en apparence la honte d'un pardon forcé.

Sur l'assurance de l'obtenir, Charles se rend à Paris, et se présente au roi, séant dans son lit de justice: mais il s'étoit fait donner en otage le second fils de France

pour sûreté de sa personne. Non seulement il s'avoue l'auteur du meurtre du connétable; mais il a eu, dit-il, pour l'ordonner, de bonnes raisons qu'il dira au roi, si sa majesté veut bien l'entendre; et au reste, ajouta-t-il, il n'a pas cru par cette action violer le respect qu'il lui porte. Après cette froide excuse « le nouveau connétable « Jacques de Bourbon met la main au roi de Navarre du « commandement du roi », c'est-à-dire qu'il l'arréta et le mena dans une chambre voisine. Les princesses se jettent alors aux pieds du roi, et implorent sa clémence. Après quelque résistance simulée, le monarque ordonne qu'on fasse entrer le coupable. Les deux reines vont le chercher. Il paroît ramené par elles. Il n'est pas dit qu'il ait fait aucun acte d'humiliation, ou de simple supplication. Il fut seulement obligé d'entendre une harangue du cardinal de Boulogne, faisant les fonctions de chancelier, qui fit à peine mention du crime, l'exhorta à se mieux conduire désormais, et finit par une de ces menaces dont un homme méchant et puissant, et qui dans ce moment obtenoit une grace non méritée, dut être peu épouvanté. « Qu'aucun du lignage du roi, « ou autres, dit le chancelier, ne s'aventure d'ors-en-« avant de faire tels faits, comme le roi de Navarre a « fait; car voirement s'il advient, quand ce seroit fils du « roi qui le fasse au plus petit officier que le roi eût, si « en sera-t-il fait justice, et a donc la cour départit. » Première impunité accordée au Navarrois, qui l'enhardit à d'autres crimes; car à peine avoit-il obtenu le pardon de celui-ci qu'il se rendit coupable d'un autre. 1354.

Sur la nouvelle que les Anglois avoient eu des succès en Bretagne, il se mit à remuer dans toutes ses provinces, sans qu'on sût précisément son but. De Norman- 1355.

1355. die il alloit en Béarn, de là en Navarre, ensuite il revenoit en Normandie. Il donna tant d'inquiétudes que le roi fit saisir ses fiefs dans cette province ; on fut près d'en venir à des hostilités. Apparemment le moment n'étoit pas encore favorable au roi de Navarre pour faire éclater ses projets : il négocia, demanda pardon, ce qui lui coûtoit peu, rentra en grace, et revint à la cour.

Il profita de cette faveur pour arranger une entreprise, dont le succès étoit capable de bouleverser le royaume. Charles, fils aîne du roi, n'avoit que seize ou dix-sept ans. A l'occasion de quelques mécontentements ou refus qu'il éprouva, il fut aisé à son beau-frère, le plus adroit des hommes, de l'aigrir et de le pousser à des imprudences. Il lui remontra que son père ne l'aimoit pas, qu'il préféroit ses cadets, qu'il se défioit de lui, et que jamais il n'en obtiendroit autorité ni grace, s'il ne se mettoit en posture de se faire craindre. Il lui conseilla en conséquence de se retirer chez l'empereur Charles IV, son oncle, et lui offrit cent hommes d'armes pour le conduire dans cet asile. L'escorte étoit prête et attendoit le jeune prince à Saint-Cloud. En même temps une troupe placée sur le chemin de l'abbaye de Grand-Pré, en Normandie, épioit le roi, qui devoit y aller pour tenir sur les fonts de baptême un enfant du comte d'Eu. On présume mieux qu'on ne sait ce qui pouvoit arriver quand le Navarrois auroit eu entre ses mains les deux premiers personnages de l'état. Le projet fut découvert, et par conséquent manqua. Le roi se contenta de remontrer à son fils l'excès de son imprudence de se livrer aveuglément au plus grand ennemi de l'état, et, pour lui ôter tout prétexte de mécontentement, il lui donna le duché de Normandie, et lui per-

mit de s'y retirer, et de fixer son séjour à Rouen. On trouve des lettres de grace, dans lesquelles cette intention du dauphin de sortir du royaume et d'aller chez l'empereur est exprimée. Le roi y dit « qu'il tient sondit « fils, et chacun de ceux qui devoient l'accompagner « pour excusés pleinement de tout ce qu'on lui a rap- « porté contre eux. » On prétend que ce fut le dauphin lui-même qui voulut être nommé dans ces lettres : mais le Navarrois crut qu'il suffisoit pour sa sûreté de n'être pas nommément inculpé, et Jean ne crut pas devoir aigrir son gendre dans les circonstances embarrassantes où lui-même se trouvoit. 1355.

Cependant la tréve avec l'Angleterre alloit expirer, et il étoit clair qu'Édouard méditoit une grande entreprise pour ce moment. Pour proportionner la défense à l'attaque, il falloit de l'argent. A cet effet, le roi Jean convoqua les états du royaume. Les historiens observent que ce sont les premiers qu'on doit appeler *états-généraux*, parceque ce sont les premiers dans lesquels les *trois-ordres* sont dénommés : ce qui paroît par cette clause du premier article convenu dans l'assemblée, « que ce qui seroit proposé n'auroit de validité qu'autant « que les trois ordres réunis y concourroient unanime- « ment, et que la voix de deux des ordres ne pourroit « lier ni obliger le troisième, qui auroit refusé son con- « sentement. » Les mêmes historiens remarquent que le pouvoir reconnu au *tiers-état* par les deux autres, savoir, le clergé et la noblesse, jusqu'alors les seuls consultés dans les affaires du gouvernement, vient de ce que le principal but de ces assemblées depuis plus d'un siécle étant de trouver des fonds pour soutenir la guerre, il devenoit nécessaire, pour assurer la levée des impositions,

1355. d'avoir le consentement du tiers-état, qui en portoit le plus grand poids. Enfin, comme ce sont ces états tenus à Paris qui ont tiré le peuple de l'espéce de néant où il étoit retenu, il convient de faire connoître, par les réglements qui en sont émanés, le système d'économie politique qui y présida, et qui a été souvent dans les états suivants, quand le peuple a pu le faire observer, un rempart contre l'avidité fiscale et les déprédations ministérielles.

Les états décident qu'on opposera aux ennemis une armée de trente mille hommes d'armes, ce qui devoit former au moins un corps de quatre-vingt-dix mille combattants, auxquels se joindront les communes du royaume, toutes composées d'infanterie, qui sera beaucoup plus nombreuse que la cavalerie. Pour les fonds nécessaires à la levée et à l'entretien de ces troupes, évalués à cinquante mille livres par jour, à raison de trente sous environ par homme d'armes (1), on établira une gabelle sur le sel et une imposition générale de huit deniers pour livre sur toutes les choses comestibles et autres qui seront vendues, excepté les fonds d'héritage. C'est là l'origine de l'impôt indirect. Personne, roi, reine, enfants de France, princes du sang, n'en sera exempt. Les états se réservent le choix de ceux qui seront commis à la levée de cet impôt. Le roi, nonobstant la réclamation des courtisans et ministres, approuva cette réserve des états sur le choix des employés à la levée de l'impôt, et fit droit aux remontrances qui lui furent présentées sur plusieurs parties de l'administration. On doit remarquer les précautions sévères prises

(1) La valeur du marc d'argent étoit alors le septième environ de ce qu'elle est aujourd'hui.

à l'égard des percepteurs et de l'emploi de l'impôt. Ces deniers sont uniquement consacrés aux dépenses de la guerre. Le roi, ni ses gens, ne pourront les toucher. Le monarque s'engagera à ne point employer ces sommes à d'autres usages, et, dans le cas où il donneroit mandement contraire, les préposés sont obligés, sous la foi de leur serment, de désobéir et de résister à toutes violences, et les procédures sur cet objet sont attribuées au parlement, exclusivement au conseil du roi, qui n'aura d'inspection que sur l'exactitude des comptes. Si l'impôt ne suffit pas à la dépense de l'armée, on se rassemblera dans un an pour y suppléer. 1355.

La déclaration que rendit le roi, le 28 décembre 1355, en conséquence des *plaintes et doléances* présentées par les états, fait connoître les vices qui régnoient dans les finances et dans les tribunaux de justice, et les vexations auxquelles le peuple étoit assujetti. Le taux, le titre des monnoies d'or et d'argent, leur refonte, les droits de monnoyage, les fonctions de ceux qui y seront employés, et les peines des prévaricateurs sont invariablement fixés : la moindre qu'ils pourront subir sera la destitution et l'incapacité prononcée de posséder jamais aucune charge à l'avenir. Ce qu'on appeloit autrefois *droit de gite*, si onéreux au peuple, est absolument aboli. Personne, ni le roi même, ne pourra exiger blés, vins, vivres, chevaux, charrettes, lits, tables, siéges, ni meubles d'aucune espéce, qu'en payant le jour même, et au plus tard le lendemain ; et les préposés à ces fournitures, qui ne satisferoient pas à cette obligation, seront punis comme voleurs et perturbateurs du repos public. D'ailleurs il sera permis de leur résister à main armée ; et jamais le roi ne pourra revenir contre

l'affranchissement de ces servitudes. Il s'engage aussi à
1355. ne jamais contraindre personne de lui prêter de l'argent; par conséquent point d'*emprunt forcé.*

Il ne sera pas permis de transférer sa dette à une personne plus puissante. Sans doute il y avoit déja des gens coupables de l'infame trafic de transiger sur la fortune des opprimés, espéce d'usure attribuée aux Lombards; ainsi appeloit-on les traitants. Toute affaire sera laissée à ses juges ordinaires ; il n'y a que les officiers de la maison du roi qui pourront porter leurs causes au tribunal des requêtes de l'hôtel, mais seulement leurs causes personnelles. Les maîtres des eaux et forêts ne connoîtront pas des matières de pêche et de chasse dans les terres des seigneurs et prélats. C'est que, comme la juridiction de ces officiers renfermoit les garennes, ils les multiplioient pour étendre leur autorité aux dépens de l'agriculture : aussi la même ordonnance prescrit la destruction des nouvelles garennes. Mais l'existence des maîtres des eaux et forêts prouve que, quoique la France fût encore couverte de forêts, on sentoit déja la nécessité de pourvoir à leur emménagement. D'autres réglements concernant la police des tribunaux font voir que de tout temps la justice a été entravée par la cupidité de ces suppôts subalternes, et que la chicane est un Prothée qui revêt toutes sortes de formes, et que les lois les plus sévères comme les plus adroites ne peuvent saisir. Enfin le commerce et toute espéce de trafic sont défendus à tous juges, depuis le président au parlement jusqu'au dernier huissier, et à tous les officiers attachés à la cour par des fonctions honorables, pour assurer, dit la loi, la liberté du commerce. Mais étoit-ce pourvoir à ses avantages

que de le priver de l'activité des plus opulents et principaux capitalistes? C'est peut-être ce réglement qui ajoutoit la honte d'une proscription législative au dédain que la nation, toute militaire, avoit déja pour le commerce, qui l'a avili dans l'opinion des François, et qui en a empêché les progrès. 1355.

En acceptant l'impôt, le roi avoit prévu qu'il ne suffiroit pas pour les charges. Les états, qui se rassemblèrent au commencement de l'année suivante, le reconnurent et suppléèrent au *déficit* par une capitation générale, à laquelle furent astreints les princes du sang, le clergé et la noblesse. L'impôt fut fixé à quatre livres par cent livres de revenu, quarante sous au-dessous de cent livres, et vingt au-dessous de quarante. Comme la noblesse y étoit comprise, le roi s'engagea à ne plus convoquer que dans un cas extrême l'arrière-ban, qui obligeoit les nobles à de grandes dépenses, et qui devoit cesser, puisqu'ils payoient le service personnel. La solde introduisit alors dans les troupes, touchant le complet, les fausses montres, d'autres fraudes et des abus auxquels le roi Jean tâcha de remédier par des lois sages; il s'engagea à supprimer les impôts nouveaux, sitôt que la paix seroit faite, et à terminer la guerre le plus tôt qu'il pourroit. 1356.

C'étoit beaucoup au roi de s'être assuré une armée permanente, absolument dépendante de lui, au lieu des anciens corps éphémères, dont la durée et l'obéissance étoient mesurées sur la bonne volonté souvent bien incertaine des seigneurs qui les fournissoient. Mais il lui restoit à se débarrasser d'un ennemi intérieur, dont les intrigues pouvoient lui causer des inquiétudes très alarmantes, pendant qu'il combattroit l'étranger. Ce Charles,

1356. roi de Navarre, ce parent, ce gendre, cet assassin, cet artisan de complots, n'y avoit pas renoncé, malgré ses promesses; il s'en occupoit toujours en Normandie, où il avoit fixé son séjour auprès du dauphin, duc de Normandie. On ne sait quelles nouvelles entreprises il projetoit, il n'est pas même prouvé qu'il en formoit quelqu'une; mais il tenoit une grande cour à Evreux, y attiroit les seigneurs normands, les gagnoit par des caresses. Les audacieux qui professoient une haine ouverte contre le roi et son gouvernement étoient ceux qu'il honoroit de sa confiance la plus intime. La facilité qu'il avoit déja trouvée a s'insinuer dans l'esprit de son jeune beau-frère lui faisoit espérer le même succès quand il en auroit besoin. Dans cette intention, il le cultivoit assidument. Les deux cours voisines se donnoient mutuellement des fêtes : on ne peut guère douter que le roi n'autorisât cette réciprocité, et n'y ait même excité son fils, pour y trouver un moyen de s'assurer contre la perfidie de son gendre.

Dans une de ces fêtes données à Rouen par le dauphin, au moment de la plus grande joie du festin, la porte s'ouvre; le roi, qui avoit été secrètement introduit dans le château, paroît, accompagné de son second fils, de son frère, des principaux seigneurs de sa cour, et d'une force armée imposante. *Que personne ne remue sous peine de mort,* s'écrie-t-il, et il va droit au roi de Navarre, qu'il saisit lui-même. Le comte d'Harcourt et trois autres seigneurs, ses principaux confidents, sont aussitôt arrêtés et chargés de chaînes. Le roi se met tranquillement à table. Après son repas, il monte à cheval. Les prisonniers, le roi de Navarre excepté, sont

placés dans un chariot. Le monarque les escorte lui-même à travers la ville avec toute sa suite, à laquelle le dauphin se joignit, et, arrivé hors des murs, il leur fait trancher la tête en sa présence. Le Navarrois fut transporté dans un château-fort de Picardie. On commença contre lui et contre ceux qu'on disoit ses complices des informations, qu'interrompirent les affaires plus importantes dont le roi fut alors occupé. 1356.

L'année précédente, au moment de l'expiration de la trève, Edouard, roi d'Angleterre, avoit débarqué à Calais à la tête d'une armée, tandis qu'Edouard son fils, prince de Galles, débarquoit lui-même à Bordeaux; il avoit ravagé le Boulonnois et l'Artois, et s'étoit avancé jusqu'aux frontières de Picardie; mais il ne pénétra pas plus avant, parceque les succès des Ecossois, avec lesquels il étoit en guerre, le rappelèrent dans son île. Cette année, il envoya à sa place le duc de Lancastre, prince de son sang, pour seconder les partisans du roi de Navarre, ces seigneurs que Jean avoit laissé échapper à Rouen. Ils levèrent en Normandie l'étendard pour le prisonnier, et, s'ils n'eurent pas des avantages bien marqués, ils tinrent en échec les troupes qu'on y envoya. De son côté, le prince de Galles, qu'on appeloit aussi le Prince Noir, à cause de la couleur de ses armes, ce jeune chevalier qui avoit gagné ses éperons à la journée de Créci, n'avoit pas démenti la gloire qu'il s'y étoit acquise. L'armée françoise qui lui étoit opposée avoit constamment reculé devant lui. Il avoit ravagé tout le Languedoc, le Limousin, l'Auvergne, le Berry, et il donnoit presque la main à l'armée angloise qui étoit descendue en Normandie. Pour s'opposer à ses progrès

1356. alarmants, le roi de France marcha en personne contre lui avec cette armée florissante que les états venoient de lui donner.

Il s'en falloit bien que le prince de Galles fût en état de lutter contre lui. Son armée étoit composée, comme l'ont toujours été les armées angloises sur le continent, d'un noyau d'Anglois, et de soldats que la séduction et l'argent leur procuroient dans le pays où ils fixoient le théâtre de la guerre. Ici leurs auxiliaires étoient des Gascons ramassés dans la Guienne, lesquels, avec les insulaires, faisoient à peine, selon les historiens les mieux instruits, huit mille combattants, dont trois mille seulement étoient Anglois. Le prince, instruit que le roi avançoit contre lui, hésite entre deux partis, ou de regagner Bordeaux et la Garonne par la Tourraine et le Poitou, et de se rembarquer s'il étoit pressé, ou de hâter sa marche pour joindre les Normands à travers l'Anjou et le Maine. Peut-être auroit-il pris ce dernier parti; mais Jean ne lui en laissa pas le temps. Il l'enveloppa de son armée comme d'un grand filet, et, de poste en poste, le poussa jusqu'à un endroit nommé Maupertuis, à deux lieues de Poitiers; harrassé, sans vivres et sans autre ressource qu'une position assez avantageuse, sur un monticule dans des vignes, où il pouvoit espérer de soutenir un premier choc, pour se rendre à des conditions moins désavantageuses.

Lorsque les armées se touchoient, au moment que les François n'attendoient plus que le signal pour l'assaut, arrive de Poitiers le cardinal de Périgord, négociateur célèbre, chargé de propositions par l'Anglois. Jean ne voulut pas d'abord l'entendre; mais le cardinal, à force de prières et de supplications, parvint à se faire

écouter. Il lui remontra qu'il y auroit de l'inhumanité 1356.
à contraindre tant de braves gens à s'égorger, pendant que, sans livrer bataille, il pouvoit obtenir tous les avantages d'une victoire complète. Le prince offre de rendre les villes et les châteaux qu'il a conquis, la liberté aux prisonniers, et de ne point porter les armes contre la France pendant sept ans : mais Jean exigeoit que le prince de Galles et cent de ses principaux officiers se rendissent prisonniers. « On ne me prendra que sur le « champ de bataille, répondit le prince. J'ai juré, dit « le roi, de le combattre et de le faire repentir des hor« reurs qu'il vient de commettre contre mes sujets. » Cette altercation donna un jour et une nuit de répit aux Anglois ; mais ce n'étoit pas un avantage pour eux : encore un pareil délai, et ils auroient été contraints, faute de vivres, de mettre bas les armes et de se rendre à discrétion. La fougue imprudente de Jean les tira en un moment de cette fâcheuse extrémité.

Le lundi 17 septembre, à la tête de ses hommes d'armes, il s'engage dans un chemin étroit entre des vignes bordées de haies. Son corps de six mille cavaliers étoit suivi de deux pareils placés en échelle. Les archers anglois, postés derrière des haies, ajustent, à coup sûr, cette troupe serrée dans le chemin, et qui ne peut s'élargir dans les vignes pleines de fossés et hérissées d'échalas. Les chevaux et les hommes blessés se renversent les uns sur les autres. Le second corps, qui vient au secours du premier, lui bouche la retraite. Le désordre se met par-tout. Jean Chandos, capitaine anglois, dont le nom est devenu célèbre, examinoit d'une petite éminence, à côté du prince de Galles, la forme que prenoit le combat. Il voyoit le roi, aisé à reconnoître par sa

1356. cotte d'armes semée de fleurs de lis d'or, et, le montrant engagé dans le défilé, il dit au prince : « Allons, sei-« gneur, la victoire est à nous, adressons-nous au ba-« taillon que le roi commande. Par vaillance il ne fuira « pas. Ainsi, moyennant l'aide de Dieu et de saint « George, il demeurera en notre pouvoir. » Il fond à l'instant sur ce bataillon. Le roi se défend en désespéré. Une hache à la main, il effrayoit tous ceux qui osoient l'approcher. Philippe, son troisième fils, presque encore enfant, combattoit avec la même ardeur. Il se jetoit au devant des coups qu'on portoit à son père, et fut blessé à ses côtés. Cette occasion lui a valu le nom de Philippe-le-Hardi. Le roi reçut aussi deux blessures au visage, parceque son casque étoit tombé dans la chaleur de l'action.

Cependant le gouverneur des enfants du roi et Philippe, duc d'Orléans, son frère, jugeant convenable de tirer les jeunes princes d'un combat qu'ils crurent trop tôt désespéré, le rendirent tel en effet, en entraînant avec eux la majeure partie des troupes. Le roi, que sa valeur avoit imprudemment engagé, mais que peut-être on auroit pu sauver encore, se trouva ainsi abandonné, sans espérance d'aucun secours. De tous côtés on lui crioit de se rendre; mais il craignoit de tomber entre les mains de soldats brutaux qui l'auroient maltraité. Il demandoit le prince de Galles. La fluctuation des combattants l'avoit entraîné d'un autre côté. Un gentilhomme françois, nommé Denys de Morbec, qu'un meurtre en combat singulier avoit forcé de quitter sa patrie, et que le besoin avoit mis à la solde des Anglois, s'approcha alors très respectueusement, et se fit reconnoître. Le roi lui tendit son gantelet et se

rendit prisonnier. Morbec eut beaucoup de peine à le protéger contre les soldats, qui se disputoient l'honneur de sa prise, et se l'arrachoient pour avoir part à la rançon. Deux seigneurs anglois qui survinrent le délivrèrent des mains de ces furieux, ainsi que son fils et d'autres capitaines pris avec eux, et le menèrent à leur prince. 1356.

Le jeune Edouard reçut le monarque et son fils avec le plus grand respect, sans air de triomphe, et réprimant le rayon de joie que la victoire répandoit sur son visage. Le soir il se défendit avec politesse et modestie de s'asseoir à la table de « si grand prince et de si vaillant « homme. » Il le consola, lui fit espérer un traitement modéré de la part de son père, employa, en lui parlant de sa disgrace, les ménagements délicats qui pouvoient en adoucir l'amertume. « Chier sire, lui disoit-il, quoi-« que la journée ne soit pas vôtre, vous avez acquis la « plus haute réputation de prouesse, et avez passé au-« jourd'hui tous les miens combattants. Je ne le dis « pas, chier sire, pour vous louer, car tous ceux de « notre parti, qui ont vu les uns et les autres, se sont, « par pleine conscience, à ce accordés, et vous don-« nent le prix de la vaillance. » Les vainqueurs ne firent guère que des prisonniers de distinction; et, comme ils étoient les uns et les autres du même rang, « ils leur « firent tant d'amour qu'ils purent chacun au sien. » Le prince amena le roi à Bordeaux. La fuite des François avoit été si précipitée, et les Anglois étoient en si petit nombre, qu'il n'y eut pas un grand carnage; de sorte que le deuil ne s'étendit que sur les grandes familles. La prison du roi jeta la consternation dans tout le royaume: mais une trève de deux ans, obtenue par

1356. la médiation du pape, retint heureusement les Anglois dans l'inaction, et sauva la France.

Sitôt que le désordre avoit commencé dans l'armée françoise, ceux qui étoient chargés de la garde de Charles, dauphin, et de Louis, son frère, avoient eu soin, ainsi qu'on l'a vu, de les tirer de la mélée, et les avoient conduits à Paris à grandes journées. Eloigné comme on l'étoit de prévoir un pareil malheur, aucune mesure n'avoit pu être prise pour y pourvoir, et un jeune homme de dix-neuf ans se trouva à la tête du royaume sans aucune connoissance des affaires, ni certitude de la capacité et de la fidélité de ceux que leurs dignités ou leurs emplois appeloient au gouvernement. De lui-même, ou par leur conseil, le jeune prince convoqua les états-généraux pour le mois d'octobre : mauvaise résolution dont il eut tout lieu de se repentir. Par la nécessité des circonstances, il y eut des états dans le nord et dans le midi du royaume. Ceux de la partie méridionale de la France, nommée *Langue-d'Oc*, parceque *oui* s'y prononçoit *oc*, s'assemblèrent à Toulouse, sous la présidence du comte d'Armagnac, gouverneur de la province ; et, le plus promptement possible, sans prétendre se faire valoir, ils votèrent une levée d'hommes et de deniers proportionnée à leurs moyens. En même temps ils défendirent les danses, les spectacles, les concerts, les fourrures précieuses, l'or, les perles et les diamants, jusqu'à ce que le roi fût délivré.

Il n'en fut pas de même des députés de la partie septentrionale de la France, nommée *Langue-d'Oil*, parceque *oui* s'y prononçoit *oil*. Ils vinrent à Paris au

nombre de huit cents. Etienne Marcel, prévôt des marchands, qui s'étoit rendu fameux dans les états du mois de mars, comme président du tiers, n'acquit pas moins d'autorité dans ceux-ci sous le même titre. Il se trouva d'abord investi de la confiance de la plus grande partie des députés du tiers, pour la résistance qu'il avoit souvent opposée au gouvernement quand il avoit été question d'établir des impôts. Son grand crédit lui attacha Robert-le-Coq, évêque de Laon, homme d'esprit, parvenu à la prélature par l'intrigue, et servile adorateur de la fortune. Ceux qui lui ressembloient, toujours en assez grand nombre dans ces sortes d'assemblées, se dévouèrent à ces deux hommes, et formèrent un groupe d'ambitieux prêts à tout faire, et dont les chefs espérèrent, non sans raison, pouvoir disposer dans le besoin. 1356.

On ne peut douter que, se voyant une grande autorité dans l'assemblée dépositaire de la destinée du royaume, les chefs et leurs principaux adhérents n'aient eu l'intention de s'emparer des places les plus éminentes du gouvernement. Il auroit été difficile de parvenir à ce but en gardant la forme de délibérer ordinaire, où les trois états étoient séparés, et où l'opposition d'un seul des deux premiers ordres auroit annullé les efforts des factieux qui dirigeoient le troisième. Il falloit donc, par quelque voie détournée, détruire l'effet de cette séparation qui, par la difficulté d'obtenir l'unanimité des suffrages, maintenoit les lois dans un état de stabilité aussi favorable à la chose publique qu'il étoit contraire aux vues et aux intérêts particuliers de ceux qui comptoient faire leur profit des

1356. changements qu'ils cherchoient à introduire. C'est à quoi Marcel, Le Coq et leurs adhérents travaillèrent avec beaucoup d'adresse.

Le prévôt des marchands représenta que, dans une si nombreuse assemblée, il étoit presque impossible de traiter les grandes affaires qui devoient l'occuper, si elles n'étoient classées auparavant de manière à préserver les délibérations de confusion. Il seroit important, dit-il, que les états obtinssent du dauphin la permission de nommer une commission qui feroit ce travail, et qu'elle fût prise dans les trois ordres. Le piége tendu aux états consistoit en ce que les matières, étant discutées d'avance, n'offriroient plus que des résultats à soumettre, non plus à la délibération, désormais inutile, de chacun des ordres, puisque leurs commissaires auroient coopéré au travail, mais à l'acceptation pure et simple ou au rejet de l'assemblée générale des états; assemblée où les factieux espéroient prévaloir à l'aide de la séduction, de la terreur et du nombre. Dupe de cet artifice, l'assemblée approuva cette demande. Elle fut présentée, et le dauphin consentit à l'élection des commissaires au nombre de cinquante. Un parti formé dans une assemblée, quoiqu'en minorité d'abord, l'emporte ordinairement sur la majorité, parceque celle-ci, insouciante, dissémine ses suffrages; au lieu que l'autre, entraînée par un intérêt commun, réunit les siens. Selon cette tactique, les cinquante commissaires, quoique tirés des trois ordres, se trouvèrent presque tous du parti de Marcel. Le dauphin sentit pourtant le danger de ce comité, puisqu'il ne le permit qu'à condition que des gens du conseil assisteroient à ses séances.

Trouver de l'argent, prendre des mesures pour la liberté du roi, c'étoit là le but de la convocation des états; mais Marcel insinua qu'on devoit aussi s'occuper de la réforme du royaume, et fit commencer par cet objet. Les gens du conseil voulurent s'opposer à cette marche de la délibération; on les en exclut, et les chefs de l'intrigue, n'ayant plus dans leur comité que des hommes séduits ou trompés, firent statuer que vingt-deux personnes qu'on nommeroit, qui avoient eu la confiance du roi dans la magistrature et les finances, seroient dépouillées de leurs emplois; que le procès seroit fait à quelques uns d'entre eux, comme prévaricateurs, monopoleurs, causes des désordres suites de leurs mauvais conseils; que les biens des condamnés, quelle que fût leur peine, l'exil, la proscription ou la mort, seroient confisqués et vendus, pour la valeur en être employée à la délivrance du roi; et qu'enfin vingt-huit membres tirés du corps des états composeroient le conseil du prince. 1356.

Robert-le-Coq, comme organe de la commission, porta ces propositions à l'assemblée générale. Le dauphin en fut très étonné, d'autant plus que beaucoup de députés, flattés de l'espérance vague de remplacer les proscrits, paroissoient disposés à sanctionner par leurs suffrages la proposition du comité. « Et que donnerez-vous en récompense de ce sacrifice? dit le jeune « prince d'un ton ému. — Une armée de trente mille « hommes d'armes, répondit le prélat, et l'argent suffisant pour l'entretenir. » Mais, pour fixer et asseoir la quantité et le genre de l'imposition, il demanda que, du mois d'octobre, où l'on se trouvoit, l'assemblée des états fût continuée jusqu'à Pâques prochain; per-

1356. suadé que, dans cet intervalle, lui et ses complices ne manqueroient pas de prétextes pour prolonger les états au-delà de ce terme, et peut-être, par succession de délais, parviendroient à les rendre permanents.

Le dauphin se retira sans rien décider, disant qu'il en communiqueroit à son conseil. Il y eut partage d'opinions. Ceux qui savoient qu'ils n'étoient point notés consentoient à la destitution des autres. Les proscrits s'en défendoient. Il paroît qu'on dut à la sagacité prématurée du jeune prince la résolution qu'il prit. Il manda à l'hôtel de Saint-Paul, où il demeuroit, une députation des états, déclara qu'il avoit écrit à son père, qu'il attendoit ses ordres, sans lesquels il ne pouvoit rien décider, et ordonna que, pendant cette attente, on s'abstînt de toute espèce de délibération. Plusieurs membres se retirèrent; leur exemple en entraîna d'autres; et, quand le prince vit le nombre des députés assez diminué, il commanda au reste de retourner dans leurs provinces, et les états finirent au grand chagrin de Marcel et de ses conjurés.

C'étoit beaucoup d'avoir si adroitement éludé les premiers efforts de la faction; mais il auroit fallu aussi soutenir cette démarche par une conduite ferme et indulgente en même temps, qui eût flatté les Parisiens et leur eut imposé. Le dauphin, au lieu de rester au milieu d'eux, s'en alla à Metz consulter, disoit-il, l'empereur Charles IV, son oncle; le prévôt des marchands, au contraire, demeura à Paris, où il continua d'entretenir les bourgeois dans la persuasion où ils étoient qu'ils avoient en lui une protection assurée contre le monopole des impôts.

Avant son départ, le dauphin, qui avoit pris le titre de lieutenant-général, ordonna une refonte des monnoies. Cette opération pouvoit être avantageuse au point de tenir lieu de tout autre subside, et dispenser peut-être le prince de la nécessité de convoquer de nouveau les états-généraux; mais elle étoit préjudiciable aux vues de Marcel, qui n'aspiroit qu'à se trouver au milieu d'une grande assemblée, dans laquelle, moyennant l'habitude qu'il avoit de manier les esprits de la multitude, il espéroit de parvenir plus aisément à ses fins, qui étoient d'envahir le gouvernement pour lui et les siens. Il sema des préventions contre la monnoie qu'on commençoit à substituer à l'ancienne; des gens apostés refusèrent de la recevoir, comme péchant par le poids et le titre. Ces refus occasionèrent quelque tumulte. Sous prétexte de prévenir l'augmentation du désordre, le magistrat du peuple défendit le cours des nouvelles espèces, et il alla, à la tête d'une troupe séditieuse, à l'hôtel de Saint-Paul, faire confirmer sa défense par le prince Louis, second fils de France, que l'aîné avoit chargé du gouvernement en son absence. 1356.

A son retour de Metz, le lieutenant-général du royaume envoya Simon de Bussi, premier président, et d'autres personnes de marque, négocier avec le prévôt des marchands, et l'engager à ne point mettre d'obstacle à la circulation des nouvelles espèces. Marcel les reçut au milieu de son conseil, composé des membres de la commune de Paris. Pendant la conférence, il y avoit à la porte de la salle une troupe de forcenés de la basse populace, qui faisoient retentir l'air de cris et d'imprécations contre les négociateurs du dauphin. Leurs propositions ne plurent pas à ce chef audacieux.

1356. Se sentant en force, au sortir de la conférence, il fit cesser les travaux, ordonna de fermer les boutiques et de prendre les armes. C'étoit se donner en un moment une armée d'enthousiastes furieux, prêts à tout faire. Tout menaçoit d'un bouleversement général. Le conseil du dauphin s'assemble à la hâte, et est d'avis de céder aux circonstances. Le prince supprime la nouvelle monnoie, et accorde aux séditieux ce qui avoit été la matière de la discussion orageuse de la commune, la destitution et la saisie des biens des officiers et des magistrats que Marcel indiqua. Les uns se sauvèrent précipitamment; les autres, frappés de terreur, se dispersèrent de jour en jour, et laissèrent enfin le jeune prince privé de la meilleure partie de son conseil, comme Marcel le desiroit. Alors le dauphin ne put se dispenser de convoquer de nouveau les états, ou de les rappeler par forme de continuation.

1357. La faction, qui vouloit dominer les états et s'en servir pour l'exécution de ses desseins, songea d'abord à deux expédients; se procurer de l'argent et se donner une force militaire. La force militaire se fit en autorisant chaque député à avoir pour sa sûreté quatre hommes armés. Cette distinction, qui flattoit la vanité des membres, produisit un corps d'environ quatre mille hommes, que leur réunion, sous des officiers que la faction nomma, rendoient propres à tout exécuter à la première réquisition. Quant à l'argent, il se présenta un moyen d'en avoir suffisamment pour le paiement journalier des affidés; ce fut d'établir un impôt destiné à la délivrance du roi. Les états le décrétèrent, et Marcel eut soin que la levée, la régie, la distribution, se fissent par des gens dépendants de lui, de sorte qu'il avoit toujours

entre les mains le gouvernail et la clef des événements. 1357.
Pour achever de paralyser l'autorité du prince, il lui fit refuser le titre de régent, jusqu'à ce qu'il eût atteint vingt-un ans, et obtint que son conseil fût formé de trente-six personnes, tirées par égale portion des trois ordres des états, et que l'évêque de Laon fût placé à la tête. Enfin, pour que ses plans ne pussent être contrariés par le parlement, par la chambre des comptes ou par quelque autre corps ayant droit de traverser ses opérations, il obtint que leurs pouvoirs seroient suspendus pendant la durée des états. Cependant, comme il falloit une police et une apparence de gouvernement, la cabale dominante fit créer des tribunaux qu'elle remplit de ses créatures. Ceux qui furent pourvus de ces charges, s'ils n'avoient pas été d'abord entièrement dévoués à la cause de leurs bienfaiteurs, en devinrent les partisans zélés, afin de se perpétuer dans ces emplois, qu'on eut soin de rendre lucratifs.

Sur ces entrefaites un incident inattendu sembla devoir déjouer toutes les manœuvres de la faction. Il arriva de Bordeaux une lettre du monarque captif, qui défendoit de lever l'impôt, parcequ'il étoit près de terminer un traité qui lui rendroit la liberté. Mais, sans se déconcerter : « Cet argent, dit Marcel, ne sera point pour le roi, « puisqu'il n'en a plus besoin ; mais comme je suis averti « que le dauphin rassemble des troupes qu'il veut faire « entrer dans Paris, afin de se rendre maître des biens « et de la vie des bourgeois, et les traiter à sa volonté, « il nous vient fort à propos pour prévenir ses dange- « reux projets. » Sur ce simple avis, les Parisiens s'obstinent à payer la taxe, s'imposent le service militaire, font poser des chaînes aux coins des rues et des carre-

1357. fours, voient de sang-froid abattre leurs maisons dans les faubourgs, pour en employer le terrain en fortifications, et prêtent eux-mêmes les mains à ce genre de démolition, qui, dix ans auparavant, et lorsque le roi d'Angleterre campoit à Poissy, avoit pensé occasioner une révolte.

La prospérité des factieux les éblouit. Ils ne mirent plus de bornes à leurs prétentions, ni de mesures dans leurs actions : le prévôt des marchands et ses principaux complices commandoient avec une autorité insolente. Point de police dans la ville; nul égard que pour le bas peuple. Ses excès étoient ou tolérés, ou inspirés. La multitude des commis à la recette de l'impôt en absorboit la plus grande partie, le reste s'engouffroit dans le trésor de la faction et servoit à la soutenir. Marcel s'étoit adjoint dix ou douze bourgeois nommés échevins, qui formoient une espèce de conseil indépendant des états. Il n'y avoit pas un de ces séditieux qui ne se crût bien au-dessus des députés. Les états, en effet, étoient comme captifs au milieu d'eux. Il n'y avoit de membres considérés que ceux du tiers. Ceux du clergé et de la noblesse s'étoient fait un système de circonspection; ils se contentoient de ne pas se laisser entraîner par le torrent, sans s'y opposer, persuadés que cette puissance usurpée s'anéantiroit d'elle-même par ses excès, et que pour la détruire il n'y avoit qu'à la laisser insolemment triompher.

En effet, cette sorte d'inertie servit mieux le dauphin que n'auroit pu le faire une opposition violente. Le peuple, cessant d'être mis en action parcequ'il n'y avoit plus de grands coups à frapper, cessa de s'intéresser à la faction. Le crédit de la cabale déclina au point qu'a-

près avoir laissé ses agents dominer deux ou trois mois, le dauphin se vit en état de leur parler en maître. Il manda au Louvre Marcel et ses échevins, leur reprocha leurs intrigues, leurs complots, leur hardiesse à s'ingérer dans les affaires d'état, leur défendit de s'en mêler désormais, les renvoya confus, et sortit aussitôt de Paris, comme l'abandonnant à son mauvais sort. 1357.

Si en effet le lieutenant-général du royaume s'étoit établi dans une autre ville, qu'il y eût appelé le parlement, les autres tribunaux, et tous les officiers attachés à l'administration et à la cour, que seroit devenu Paris privé de tous ces avantages de capitale? Les Parisiens sentirent les suites de cet abandon; ils députèrent au dauphin, le prièrent de revenir, lui promirent une soumission entière et de l'argent autant que ses besoins l'exigeroient, et que leurs facultés le permettroient. Le dauphin se laissa gagner, et revint imprudemment pour se retrouver encore entre les mains des factieux. Cependant les états, contrariés par l'échevinage, sans autorité ni considération, s'étoient dissous d'eux-mêmes: le jeune prince jugea à propos de les convoquer de nouveau pour le mois de novembre. Marcel, au lieu d'états-généraux, auroit desiré pour cette fois qu'on lui adjoignît des représentants de trente ou quarante des principales villes du royaume, dont sans doute il auroit dirigé le choix, et qui feroient en faveur du dauphin, avec moins d'embarras, tout ce qu'il pouvoit attendre des états: mais le prince, averti du danger qu'il y auroit de remettre le sort de la France entre les mains d'une troupe de factieux, ne donna pas dans le piège. Il fit partir les lettres de convocation. Le conseil municipal, déterminé à être encore, du moins pour quelque

1357. chose, dans les affaires de l'état, aux lettres de convocation du prince en joignit d'invitation aux villes les plus considérables : c'étoit se préparer des correspondances dont une faction habile sauroit profiter.

L'assemblée des états-généraux étoit d'autant plus nécessaire, que l'espérance de la délivrance du roi paroissoit s'éloigner. Soit que le traité dont Jean avoit donné avis au dauphin son fils n'eût été minuté que pour distraire le monarque dans sa prison; soit que le roi d'Angleterre voulût le consommer lui-même, ou peut-être donner à sa nation le spectacle d'un roi de France dans ses fers; par ces motifs, ou par d'autres, il ordonna qu'on lui amenât le prisonnier.

Le prince Noir étoit comme certain que les chevaliers gascons, qui avoient le plus contribué au gain de la bataille de Poitiers, ne souffriroient pas sans opposition qu'on leur enlevât le gage de leur victoire. Il les trompa sur le temps et le lieu du départ, et conduisit lui-même son prisonnier à Londres. La distance des lieux, qui ne permettoit pas au dauphin de recevoir journellement les ordres de son père, comme lorsqu'il étoit à Bordeaux, lui fit prendre le titre de régent, qui lui donnoit plus d'autorité que celui de lieutenant-général.

Pendant que le roi de France voyoit river ses chaînes, le roi de Navarre brisoit les siennes. Il étoit enfermé depuis vingt mois dans un château sur la frontière de Picardie. Marcel demanda sa liberté aux états. Il n'est pas douteux qu'un courtisan aussi assidu, tel que devoit être le prévôt des marchands quand la cour étoit le chemin des graces, ne s'y soit présenté au Navarrois, et n'en ait été remarqué; deux hommes de leur carac-

tère ne s'envisagent pas inutilement. Dans ce qui s'étoit passé jusqu'alors, Marcel avoit eu souvent occasion de reconnoître qu'il auroit eu besoin d'un homme audacieux, fort de ses possessions, de son rang et de ses alliances, pour l'opposer au dauphin. Or, personne ne convenoit mieux que le roi de Navarre, gendre du roi, doué des qualités les plus brillantes, possesseur de plusieurs provinces, propre à donner l'appui des armes au parti, forcené d'ailleurs dans le crime, et inaccessible aux scrupules. Sans doute une intelligence étoit établie entre eux par des voies secrètes lorsque le prévôt des marchands fit la démarche de vouloir intéresser les états à sa liberté. Mais cette requête ne fut pas même nécessaire, parceque des seigneurs de Normandie, parents ou amis de ceux qui avoient été suppliciés à Rouen, attaquèrent le château où le prince étoit retenu, en rompirent les portes, et l'enlevèrent. 1357.

Cette évasion n'étoit pas une absolution telle qu'elle lui auroit été nécessaire pour se montrer et agir librement. Il demanda un sauf-conduit au régent pour venir, disoit-il, se justifier. Le prince hésita long-temps de le donner, et parut ne l'accorder qu'aux pressantes sollicitations des mêmes princesses qui lui avoient obtenu sa grace après l'assassinat du connétable ; mais il lui fut véritablement extorqué par les vœux des Parisiens, énergiquement prononcés et présentés par Marcel et Le Coq, qui avoient repris le timon du gouvernement, et par Pecquigny, qui avoit mis le prince en liberté. Sitôt que Charles-le-Mauvais en eut la jouissance, il ne tarda pas à justifier de plus en plus le surnom qu'il avoit déja si bien mérité.

Dans toutes les villes par lesquelles il passa, il fit

1357. élargir les prisonniers, et les bénédictions de ces honnêtes détenus précédèrent leur libérateur à Paris, où il arriva entouré de cette noble escorte, qu'il renforça dans la capitale. A peine y fut-il entré qu'il indiqua pour le lendemain une assemblée dans le Pré-aux-Clercs, qui étoit le lieu de la promenade favorite des bourgeois; ils s'y rendirent en grand nombre.

Placé sur le trône d'où les rois avoient coutume de regarder les joutes et les divertissements du peuple, il adressa à la multitude un discours commençant par un éloge flatteur de la ville de Paris, qu'il appela la métropole du monde, invincible, inépuisable, capable de donner la loi à tout l'univers et de ne la recevoir de personne. Je vous remercie, dit-il aux Parisiens, qu'il appela ses sauveurs, du zéle que vous avez montré pour ma délivrance: et à cette occasion il peignit sa détention des couleurs les plus noires. Que n'y avoit-il pas éprouvé? Chaînes, cachots, menaces perpétuelles de la mort, et cela, parceque seul de tous les princes il avoit résisté à la mauvaise administration du roi Jean et de son conseil et à leurs exactions sans cesse renaissantes. Et quelles exactions! des impôts exorbitants, qui réduisoient le peuple à la plus extrême misère, remplissoient les prisons de pauvres gens honorables, pères et mères de famille, veuves, orphelins, dont les lamentations montoient jusqu'au ciel. A ce récit le bon prince s'attendrit et laisse échapper des larmes; les sanglots, étouffent sa voix; mais tout d'un coup il se ranime et lance des imprécations contre les perfides conseillers du roi. Puis, devenu plus calme, il insinue que, s'il s'agissoit de revendiquer la couronne, il lui seroit aisé, comme petit-fils de Louis Hutin, de prouver que *ses droits étoient*

plus incontestables que ceux de qui que ce fût; qu'il ne la réclamoit pas cependant, parceque la tranquillité du peuple lui étoit plus chère et plus précieuse qu'un trône. « Mais du moins, ajouta-t-il, je vous aiderai de « toutes mes forces à exterminer le monstre dévorant « de la maltôte. Opposez vos généreux efforts à la ser- « vitude qui menace de vous opprimer; soyez les libé- « rateurs, les sauveurs de la patrie; je n'épargnerai ni « mes biens, ni mes amis, ni mon royaume, ni ma per- « sonne, pour vous assister dans une si noble entre- « prise. Jamais, s'écria-t-il en renforçant sa voix, non « jamais je ne vous abandonnerai, je me lie irrévocable- « ment à votre fortune, et les tourments de la prison « que j'ai déja soufferts pour votre défense n'ont fait « qu'augmenter la résolution de mourir, s'il le faut, « pour votre service. » 1357.

Ce discours, auquel le dauphin étoit présent, fut couvert d'applaudissements; l'air de persuasion que le roi de Navarre remarqua dans le peuple lui donna la hardiesse de faire au régent ses propositions. Indépendamment de l'absolution la plus honorable, il demanda qu'on lui restituât ses villes et fiefs de Normandie, qu'on lui payât les frais de la guerre, et que la mémoire des seigneurs exécutés à Rouen fût réhabilitée. Le régent répondit que ce seroit insulter le roi son père et son conseil que de rejeter, par une rétractation solennelle, un blame déshonorant sur ce qu'ils avoient fait. Quant à la restitution des villes et fiefs de Normandie, il dit que par la confiscation ces possessions avoient été réunies à la couronne dont elles faisoient partie; que les rendre, ce seroit violer l'intégrité du royaume, et qu'il ne devoit ni ne pouvoit s'y résoudre. Il refusa donc :

1357. mais le prévôt des marchands vint lui dire: « Monsei-« gneur, contentez-le d'amitié, car il le faut ainsi » : telle étoit la conclusion ordinaire des discours de Marcel. Tout fut donc accordé; et pour qu'il ne manquât rien à l'opprobre du traité et à l'évidence palpable de la contrainte qui l'avoit souscrit, il fallut encore, à la recommandation du roi de Navarre, intimer l'ordre au prévôt de Paris de relâcher tous les prisonniers, larrons, voleurs de grands chemins, faux monnoyeurs, faussaires, ravisseurs de femmes, perturbateurs du repos public, assassins, sorciers, sorcières, empoisonneurs et autres coupables de crimes de semblable nature, dont le Navarrois ne rougit pas de dresser lui-même la liste infame.

A peine a-t-il arraché le consentement, qu'il part pour Rouen. Il va lui-même détacher en cérémonie les corps des suppliciés qui étoient restés au gibet, leur fait faire des obsèques magnifiques, et prononce devant une assemblée nombreuse leur oraison funèbre. La qualification de Martyrs, pour leur attachement au peuple, et la protection qu'ils lui donnoient contre un tyran, ne furent pas oubliées. A l'égard des places de Normandie, où il comptoit entrer sans difficulté, quand il s'y présenta, les gouverneurs lui refusèrent les portes. Divers corps de troupes qu'avoit levés Geoffroy d'Harcourt, son zélé partisan, furent défaits, et lui-même resta sur le champ de bataille.

Ce Geoffroy d'Harcourt avoit figuré dès long-temps parmi les rebelles: contraint de quitter la France pour cause de duel, il s'étoit réfugié vers Édouard, auprès duquel il avoit acquis le funeste honneur de remplacer Robert d'Artois. Ce fut sur ses conseils, et à l'aide des domaines qu'il possédoit dans le Cotentin, que le prince anglois

pénétra en France avant la journée de Créci. Mais, saisi de remords à la vue du champ de bataille et du corps de Jean IV, comte d'Harcourt, son frère, il abandonna le parti du vainqueur pour aller se jeter aux pieds du vaincu et en implorer sa grace, qui lui fut accordée. Rentré dans tous ses droits, il vivoit paisible dans sa patrie, lorsque Jean V, son neveu, s'étant laissé circonvenir par Charles-le-Mauvais, fut arrêté avec lui à Rouen, et décapité sans forme de procès. A la nouvelle de la mort tragique du chef de sa maison, fils d'un père tué à Créci pour le service du roi, et qui y avoit été blessé lui-même, Geoffroy se crut dégagé de ses serments. Libre désormais de tous remords, il associa son ressentiment à celui d'Édouard, rappela la guerre sur sa patrie, et prépara les nouveaux malheurs auxquels la France devoit être encore en proie et dont lui-même fut la victime. 1357.

Mal accueilli en Normandie, le roi de Navarre revint auprès de Paris, et logea ses troupes dans les villages circonvoisins. On ne peut guère douter qu'il n'eût dessein de s'emparer du gouvernement au préjudice du régent, et peut-être ensuite de la couronne, si les circonstances tournoient à souhait. Marcel n'avoit d'autre parti à prendre que de le seconder, parceque, soit que le roi Jean revînt, soit que Charles, dauphin, son fils, régnât, s'il échappoit à leur vengeance, il ne pouvoit pour le moins se promettre aucune autorité; au lieu qu'il lui étoit permis de tout espérer d'un prince qui lui auroit obligation d'une fortune qui pouvoit aller jusqu'au trône. Le Navarrois avoit laissé percer ce desir, lorsque dans son discours au Pré-aux-Clercs il glissa quelques mots sur son droit à la couronne, qu'il s'abs- 1358.

1358. tenoit de faire valoir, pour ne pas exciter des troubles; mais il comptoit bien que ses partisans, et sur-tout le prévôt des marchands, ne seroient pas si modérés, et il ne se trompa pas. Marcel pensa qu'il falloit tout oser pour acquérir à son protégé le suffrage de la capitale, persuadé que son exemple seroit suivi par le reste du royaume.

Il y avoit deux partis dans Paris, celui du régent, le plus fort en honnêtes gens, et celui du Navarrois, le plus redoutable en nombre. Ne pouvant gagner le premier, Marcel résolut de le rendre perclus par la terreur. Il donna à ses partisans un signe ostensible pour se reconnoître entre eux. Par son ordre ils *mi-partirent leurs chaperons*, qui étoit la coiffure ordinaire, *de blanc couleur de France, et de rouge couleur de Navarre.* Ceux qui ne portoient pas ce chaperon furent d'abord insultés, et bientôt coururent risque de la vie. La première victime de la populace fut Jean Baillet, trésorier de France, qui fut tué, soupçonné d'être inventeur d'impôts. Le régent eut encore assez de force pour faire arrêter et pendre le meurtrier; mais ce châtiment ne fit que rendre la sédition plus vive. Pierre d'Arcy, avocat-général, tâchant de l'apaiser, est massacré dans la cour du palais; et Marcel, s'érigeant en vengeur de l'infortuné patriote attaché à la potence, prend avec lui une troupe des plus forcenés, se présente à la demeure du régent, pénètre dans sa chambre, fait saisir Jean de Conflans, maréchal de Champagne, et Robert de Clermont, maréchal de Normandie, qui avoient arrêté et livré au supplice l'assassin de Jean Baillet, et les fait percer de coups auprès du régent. Leur sang rejaillit sur le jeune prince. *En voulez-vous donc à ma vie?* leur dit-il. *Non*, lui répond Marcel, et pour le rassurer, il

lui met sur la tête son chaperon mi-parti, et se pare de celui du régent, comme d'un trophée, pendant toute cette journée. Pour en combler l'horreur, on oblige le prince et les états à reconnoître que tout ce qui avoit été fait l'avoit été pour le bien du royaume. 1358.

Le prince, sans ressources dans une ville dont les bons habitants, en assez grand nombre, mais frappés de consternation, ne montroient aucune énergie, se sauve à Compiégne et y appelle les états. Quelques membres intégres l'y suivirent; les autres restèrent, sans crédit ni considération, sous la hache des séditieux, auxquels quelques uns d'entre eux n'étoient pas absolument étrangers. Charles-le-Mauvais s'étoit tenu à Mantes pendant ces massacres, pour n'en point paroître complice; mais, comme il lui importoit de paroître toujours partisan de la révolte et mécontent du régent, il lui envoya faire une provocation à Compiégne. Le chevalier Jean de Pecquigny vint avec appareil demander au dauphin, de la part de son beau-frère, ses places et fiefs de Normandie, et quarante mille écus pour les bagues et joyaux qu'on lui avoit saisis en le faisant prisonnier à Rouen. Si quelqu'un, ajouta en face l'envoyé, dit que le roi de Navarre n'a pas de son côté accompli toutes les promesses qu'il vous a faites, je lui en donnerai le démenti. Le régent méprisa cette bravade.

Il ne désespéroit pas encore de reconquérir la capitale par la douceur et des conditions équitables. D'ailleurs il lui étoit très important de ne point l'abandonner sans retour au Navarrois. Il y revint donc, rappelé sans doute par les habitants les plus raisonnables, et écouta des propositions; mais Marcel y étoit;

1358. le prince continua à être obsédé par un conseil tyrannique, et tous ses pas à être observés. Dès-lors il ne pensa plus qu'à saisir l'occasion de se soustraire sans retour à l'esclavage, et il eut le bonheur de la rencontrer. Il en profita pour quitter encore une fois Paris, mais avec le dessein de n'y plus revenir qu'en maître. Charles-le-Mauvais, qui trouva la place libre, y rentra après son départ. Il avoit fait un traité avec le roi d'Angleterre. Quoique celui-ci fût mécontent de la prétention que le Navarrois avoit laissé apercevoir dans son discours du Pré-aux-Clercs, prétention qui croisoit les siennes, il crut cependant ne devoir pas négliger l'occasion de nourrir les troubles en France. Il donna des troupes à ce rival, qui les plaça dans Paris comme une garnison de confiance, tant pour contenir l'intérieur, que pour repousser les attaques pendant le siége dont Paris étoit menacé.

Marcel avoit aussi sa garnison, consistant en quatre mille hommes à-peu-près, qu'il employoit à remuer la terre autour de la ville, et qu'il payoit bien, moins pour l'ouvrage qu'ils faisoient que pour les avoir toujours sous sa main en cas de besoin. Comme ils étoient en grand nombre, et qu'ils travaillèrent à-peu-près un an, quoiqu'ils ne se fatiguassent pas beaucoup, ils creusèrent un fossé profond, et élevèrent un rempart depuis la rivière au-dessous de l'endroit où a été bâtie la Bastille, jusqu'à celui où la Seine atteint le lieu où a été construite la porte Saint-Honoré, de sorte que le Temple et le Louvre, deux forteresses qui menaçoient la ville, s'y trouvèrent renfermés. Ces mesures étoient prises contre le régent, qui avoit trouvé dans les états particuliers des provinces les secours qu'il sol-

licitoit en vain des états-généraux, et qui, avec les troupes qu'il en avoit tirées, s'avançoit effectivement sur Paris. 1358.

La première expédition du régent fut la prise de Charenton, qui empêcha les denrées d'arriver par eau. Des corps, placés sur les chemins et battant la campagne, arrêtoient aussi les vivres. Le roi de Navarre fit des sorties, se porta même un peu au loin pour dégager les chemins; mais il fut toujours battu. Les Parisiens commencèrent à craindre la famine; et leur protecteur à appréhender les brusques attaques d'un peuple mécontent. Il laissa ses Anglois à Paris, comme plus propres que les bourgeois à soutenir les fatigues d'un siége, et se retira à Saint-Denys. De là il soutenoit le courage des Parisiens par l'espérance d'un prompt secours qui devoit lui arriver des provinces. Comme leur plus grande crainte étoit pour le pillage, il proposa aux plus riches de lui envoyer à Saint-Denys leur argent et leurs meubles les plus précieux, sur sa parole d'honneur de les rendre quand le danger seroit passé; et ils s'y fièrent.

Pendant qu'il se nantissoit ainsi aux dépens des bourgeois, il négocioit lui-même avec le régent, pour lui et ses adhérents, et la levée du siége. On ne sait quelles conditions il obtint en faveur du prévôt des marchands, de son échevinage et consorts; mais certainement il ne les abandonna pas, puisqu'ils lui restèrent attachés. Quant au siége, le régent consentit à le lever moyennant trois cent mille écus que les Parisiens donneroient pour la délivrance du roi. Cette capitulation ne leur plut pas. Ils trouvèrent mauvais que leur prétendu protecteur disposât si libéralement de

1358. leur argent. « Pour être heureux avec le peuple, dit « Mézeray, il ne faut toucher à sa bourse que pour la « remplir. » Cette intention est bien rare : certainement personne ne l'eut jamais moins que le Navarrois. Cependant il se fâcha de ce que les Parisiens murmuroient et marquoient si peu de reconnoissance de ce qu'il appeloit son bienfait. Il retira aux ingrats sa protection et la garnison angloise. C'étoit livrer la ville sans défense à la discrétion du régent. La populace insulta les Anglois qui sortoient, et en massacra plusieurs. Marcel en fit mettre quelques uns en prison pour les sauver, et les relâcha quelques heures après.

Une fois échappés de la ville, ces étrangers coururent la campagne, et se vengèrent sur les Parisiens hors des murs des mauvais traitements de ceux du dedans. Les plus braves des Parisiens, outrés de voir tuer leurs campatriotes, ravager leurs champs, voler et incendier leurs maisons de campagne, demandèrent à sortir contre ces pillards assassins. Le prévôt des marchands, qui étoit encore maître du gouvernement, y consentit. Ils formèrent un corps de douze cents hommes bien armés. Dans cette troupe se trouvoient presque tous ceux dont Marcel redoutoit la haine contre ses machinations et sa personne, et l'attachement au régent. Il fait ses dispositions pour n'en avoir plus rien à craindre, partage ce corps en deux, prend le commandement de la moitié, bat tout le jour la campagne, et cherche les Anglois, qui étoient avertis, dans les endroits où on ne doit pas les trouver. L'autre corps, au contraire, trompé par de faux avis et croyant surprendre, est surpris lui-même, tombe dans une embuscade près du bois de Boulogne, et est entièrement

défait. Le premier rentre le soir harassé. A peine le quart du second regagne ses foyers, comptant plus de blessés que de sains, et le lendemain les débris de la troupe, allant enlever les corps de leurs parents et de leurs amis, rencontrent des ennemis frais, et laissent encore cent cinquante morts avec les autres. 1358.

Cette affreuse journée mit les principales familles en deuil. Le prévôt des marchands, au contraire, s'applaudissoit du succès de son exécrable trahison, qui ne lui laisseroit que peu d'ennemis à combattre quand il joueroit le dernier acte de la tragédie qu'il méditoit. Le roi de Navarre avoit quitté la capitale, parcequ'il ne se croyoit pas en état de l'emporter sur le parti opposé; mais il rôdoit autour de la ville, ne quittant pas de vue la proie qu'il vouloit dévorer. Averti par Marcel de la diminution des forces de ce parti par la perte qu'il venoit d'essuyer, il se rapprocha avec une troupe de quelques Anglois, mais sur-tout de ces bandits déterminés qu'il avoit dès le commencement attachés à son service.

Le dessein du prévôt des marchands n'est pas connu dans toutes ses parties. Il est certain qu'il s'apprêtoit à recevoir dans Paris le roi de Navarre la nuit du 31 juillet; et que n'avoit-on pas à craindre de ces scélérats autorisés à toutes sortes d'excès? Aussi, dit-on qu'il devoit faire main-basse sur tous ceux du parti contraire; hommes, femmes, enfants, personne n'auroit été épargné; et, au milieu des horreurs du carnage, des cris, des hurlements des malheureux frappés et expirants, proclamer le Navarrois roi de France. Les ordres étoient donnés, les portes garnies d'hommes du complot destinés à recevoir les soldats du dehors; à la

1358. fenêtre des maisons qu'on vouloit épargner devoit paroître un linge blanc, et les conjurés étoient avertis de porter le même signe sur eux afin de se reconnoître.

Mais il y avoit une contre-batterie, ou ignorée de Marcel, ou dont la connoissance, lui faisant juger qu'il étoit perdu sans ressource, le détermina à tenter les moyens extrêmes que nous venons de développer. Il n'auroit pas été prudent de recevoir le régent irrité, avec toute son armée, sans avoir auparavant assuré le sort des moins coupables. Le légat du pape, l'archevêque de Paris, et la reine Jeanne se mêlèrent de cette négociation. Le régent consentit d'accorder une amnistie générale; il n'en excepta que douze hommes, dont les noms restèrent dans le secret.

A minuit du 30 au 31 juillet, Marcel sort de chez lui; il étoit observé. Simon Maillard et Pepin des Essarts, chevalier, le suivent sur le rempart, d'où il alloit ouvrir la porte St.-Antoine au Navarrois. Ils l'attaquent de paroles; la conversation s'anime; et Maillard, qui étoit son parent, lui fend la tête d'un coup de hache. Aussitôt lui et son compagnon déployant la bannière royale, crient aux armes. Les bourgeois, réveillés par le tumulte, accourent en foule. Maillard ordonne aux premiers arrivés de s'assurer des complices du prévôt, déja parvenus à la porte, et en envoie d'autres arrêter ceux qui s'avançoient vers elle pour introduire les Anglois. La terreur saisit les conjurés; ils fuient sans se défendre. Ceux qu'on rencontre sont renfermés dans les prisons, ou dans des maisons, sous bonne garde. Dans la matinée, Maillard assemble le peuple aux halles. Il raconte les forfaits de Marcel, montre le danger qu'il y auroit eu à ne s'en pas défaire sur-le-champ:

mais, pour ses complices, il fait adopter une espèce de forme judiciaire, et compose un tribunal de bourgeois irréprochables; de leur avis il condamne les prisonniers à la mort, et les fait exécuter sur-le-champ. Une députation part aussitôt pour Charenton, où étoit le régent, et le prie de rentrer dans la ville. Avant le soir, tout y étoit tranquille, et la cour, à quelques jours de là, s'établit paisiblement au Louvre. 1358.

Les provinces se sentoient peu des anxiétés de la capitale; cependant quelques unes eurent aussi leurs fléaux. Dans un petit village, près de Beauvais, se manifesta une fureur maniaque, qui, semblable à une maladie contagieuse, infecta rapidement la Picardie, la Champagne et l'Ile-de-France, et dont on ne put arrêter les fureurs qu'en détruisant les frénétiques. Des paysans, en sortant de vêpres, s'entretenoient dans le cimetière des malheurs du temps, de la captivité du roi, qui occupoit alors les esprits et affligeoit toute la France. C'est, s'écria l'un d'entre eux, c'est la faute de ces grands seigneurs, de ces nobles, de ces chevaliers qui auroient dû le défendre jusqu'à la mort, et qui l'ont laissé prendre! Et quels efforts font-ils pour le délivrer? A quoi sont-ils bons? qu'à tourmenter les pauvres paysans, accabler leurs vassaux de corvées, les ruiner, abuser insolemment de leurs femmes et de leurs filles. Pourquoi souffririons-nous davantage ces excès? Armons-nous. Nous sommes plus nombreux qu'eux; tuons, massacrons, anéantissons cette race maudite. Les fléaux, les faux, les fourches, tous les instruments de leur état servent d'armes à ces furieux. Ils attaquent un château du voisinage, embrochent le maître tout vif, le font rôtir, et forcent sa femme et sa fille

1358. de goûter de sa chair. On dit qu'ils se trouvèrent, en peu de temps, cent mille hommes rassemblés. Ils s'étoient donné un chef qui prit le nom de Jacques Bonhomme, nom de dérision, par lequel la noblesse désignoit le paysan et d'où est venu le nom de la Jacquerie. Tantôt réunis en corps d'armée, tantôt divisés en troupes, ils couroient le pays, saccageoient et brûloient. On compte dans l'arrondissement de ces trois provinces plus de cent châteaux détruits. Ils fouillèrent les bois où auroient pu se réfugier les gentilshommes, et les poursuivoient comme des bêtes fauves. Ceux-ci parvenoient quelquefois à se joindre, et, couverts de leurs armures de fer, montés sur leurs grands chevaux de bataille, se précipitoient dans les bataillons de ces rustres, presque nus, les écrasoient et en faisoient un grand carnage. Tous ceux qu'ils rencontroient séparés de leurs troupes étoient, sans miséricorde, pendus au premier arbre.

Une bande s'avança jusqu'à Meaux. La populace de Paris, mendiants, porte-faix, gens sans aveu, dont les capitales abondent, apprenant qu'il s'agissoit de piller, coururent se joindre à eux. La ville de Meaux renfermoit une partie de la cour des princes, les femmes et les filles des plus grands seigneurs, au nombre, dit-on, d'environ quatre cents, effrayées et tremblantes, ainsi qu'on le peut croire, à l'approche de ces brigands. Heureusement Jean de Grailli, captal de Buch, et le comte de Foix passoient près de Meaux, revenant d'une expédition lointaine. En braves chevaliers, ils offrirent leurs services aux dames; on juge qu'ils furent volontiers acceptés. Leur escadron, admis par une porte, sortit aussitôt par l'autre. « Le seul éclat de leurs armes

» éblouit et effraye cette canaille, dit Mézeray ; ils re- 1358.
« culent, tombent les uns sur les autres. On les abat
« par monceaux, on les écrase, on les égorge comme
« des bêtes, si bien qu'il en périt ce jour-là plus de
« sept mille, tant tués que noyés. En une autre
« occasion, le régent, qui s'étoit mis à leur poursuite,
« en tua plus de vingt mille, et le seigneur de Couci en
« fit une telle boucherie dans ses terres, situées en Pi-
« cardie et en Artois, qu'en peu de temps la France fut
« purgée de ces furieux. » Il n'y eut pas jusqu'au roi de Navarre qui ne contribuât à leur destruction, malgré tout le profit qu'il sembloit devoir en retirer pour sa cause : mais, dans leurs massacres, ils avoient eu la maladresse de ne pas discerner quelques nobles qui étoient ses plus fidèles agents et qu'il voulut venger. Quand on demandoit à ces malheureux pourquoi ils se permettoient ces ravages, ils répondoient que c'étoit comme un desir surnaturel qui les poussoit à détruire les nobles. Mais il n'y a rien de moins surnaturel au peuple que d'aimer à abattre tout ce qui est au-dessus de lui. Ceux qui le mènent connoissent bien ce principe, et le succès ne dépend que du bonheur de trouver un prétexte ; quelquefois un seul mot donne l'impulsion.

Telle avoit été l'adresse de Marcel, dont la mort laissa 1359.
au régent le temps et la liberté de s'occuper plus assidument des autres affaires de l'état. Le roi, transféré en Angleterre, fut reçu très honorablement. Edouard alla au-devant de lui. Tous les grands lui rendirent leurs hommages. On lui fit une entrée publique à Londres. Il étoit monté sur un cheval blanc. Son jeune vainqueur l'accompagnoit sur un simple coursier noir. La suite ne répondit point aux marques d'affection données d'abord.

1359. Quand on se mit à traiter d'affaires, Edouard proposa, pour première condition de la délivrance du monarque, que le prisonnier lui feroit hommage de son royaume. Comme il l'avoit déja obtenu du roi d'Ecosse, il se flattoit que celui de France ne le refuseroit pas; mais Jean indigné s'écria: « Plutôt mourir que de rentrer dans « mon royaume déshonoré! » La négociation continua cependant, mais avec des alternatives de concession et de refus, dont Jean écrivoit les détails à son fils. Celui-ci étoit souvent obligé de garder pour lui seul les propositions que l'on débattoit, et sur lesquelles il auroit eu besoin de consulter. Son conseil n'étoit pas encore entièrement purgé des membres mauvais ou suspects que la faction lui avoit donnés. On ne remarque de disgracié que Le Coq, ce perfide évêque de Laon, qui encore n'éprouva pour toute punition que l'ordre de se retirer dans son diocése.

Outre cette gêne dans l'exercice de l'autorité, le régent étoit toujours tourmenté par le Navarrois, son beau-frère. Il conservoit à la cour des partisans qui l'excusoient et le soutenoient. Après avoir manqué son coup sur Paris, au lieu de se prêter aux avances officieuses du régent, qui, dans la circonstance de la tréve qui alloit finir avec l'Angleterre, auroit desiré gagner ce prince dangereux, il conclut un traité avec Edouard, et, avec les secours clandestins de cet ennemi acharné, il se mit à ravager tous les pays limitrophes aux provinces qu'il possédoit. L'état où se trouvoit la France présente un tableau des plus affligeants. Guillaume de Nangis, auteur contemporain, pour en donner une idée, fait cette peinture de la détresse du clergé, le corps le plus riche et le plus puissant du royaume. « On ne voyoit

« plus dans Paris et dans les autres grandes villes qu'ab- 1359.
« bés et abbesses, clercs et religieuses, occupés à cher-
« cher les moyens de subsister. Les prélats et autres
« grands bénéficiers, qui auroient rougi de marcher en
« public sans un fastueux cortége d'écuyers, de chevaux
« et de domestiques, étoient alors dans l'humiliante né-
« cessité d'aller à pied, suivis seulement d'un moine ou
« d'un valet, et de se contenter de la nourriture la plus
« frugale. »

Dans le reste du royaume, ce n'étoit que factions dans les villes, divisions dans les familles, brigandage dans les campagnes. Les chefs des différents partis arrachoient les villageois de leurs charrues, enrôloient les paisibles citadins, les forçoient de marcher sous leurs drapeaux ou de se rédimer du service par argent; les chefs de ces bandes passoient alternativement du parti du régent à celui du roi de Navarre, selon la somme plus ou moins forte qu'on leur promettoit. Il se rencontroit aussi entre ces pillards des Anglois qui sembloient préluder à la guerre qui alloit recommencer.

Le malheureux Jean voyoit de sa prison les préparatifs immenses qu'Edouard faisoit pour attaquer la France. Il crut prudent, dans cette extrémité, d'abandonner une partie pour sauver le tout. Il conclut donc, sauf le consentement des états, un traité par lequel il cédoit au roi d'Angleterre, en pleine souveraineté, la Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Guienne, la Saintonge, Calais avec un territoire, les comtés de Montreuil, de Ponthieu, de Boulogne, de Guines, et la vicomté de Nanteuil. Dans ce traité le monarque anglois n'appeloit Jean que *Rex Francus*, Roi François, et s'intituloit lui-même *Rex Francorum*, Roi des François:

1359. distinction bizarre, dont il comptoit apparemment se faire un titre pour s'approprier la couronne.

Le régent convoqua à Paris les états, qui se composèrent des principaux de la noblesse, du clergé et des députés des grandes villes. Le traité y fut lu, discuté et rejeté tout d'une voix. On dit que Jean, dans sa prison, en fut surpris, et qu'il crut que ce refus venoit de l'ascendant que le roi de Navarre reprenoit sur son fils. Ce qui lui donnoit lieu à ce soupçon, c'est qu'en effet les deux beaux-frères commençoient à vivre en assez bonne intelligence. Le roi d'Angleterre conservoit un vif ressentiment de ce que le Navarrois, dans son discours du Pré-aux-Clercs, avoit donné à son droit, comme petit-fils de Louis-le-Hutin, la préférence sur celui de l'Anglois, qui étoit plus éloigné d'un degré de la couronne, comme petit-fils de Philippe-le-Bel, et neveu seulement de Louis-le-Hutin, son fils. En conséquence, il donnoit à ce concurrent ce qu'il falloit de secours pour n'être pas abattu, mais point assez pour qu'il triomphât. Le Navarrois sentit cette politique, et il ne crut pas que la sienne lui permît de contribuer à donner la moitié du royaume à un prince qui, avant de l'avoir, lui montroit déja plus de malveillance que de bonne volonté. Ce motif l'avoit porté depuis quelques mois à conclure la paix avec le régent, paix d'ailleurs qui ne rendit point le calme à la France, parceque les pillards qui suivoient ses drapeaux continuèrent à la tourmenter sous les enseignes de Philippe, son frère, et des Anglois; et parceque, artisan lui-même de troubles sans cesse renaissants, il ne fit que se choisir, pour ainsi dire, un poste plus commode pour consommer plus aisément ses noirceurs. D'accord alors avec tous les bons François, il rejeta le traité, et

exhorta les députés à le renvoyer avec des marques 1359.
d'indignation. Il offrit tous ses moyens de secours, ses troupes, son argent, et engagea le clergé, la noblesse et les villes à se cotiser, selon leurs moyens, et à accepter la guerre plutôt qu'une paix si honteuse.

Edouard marqua beaucoup de chagrin de voir ainsi ses espérances trompées : soit dépit, soit, comme il le publia, crainte de se voir enlever son prisonnier par quelque coup de main, ainsi que cela fut tenté depuis par quelques chevaliers françois qui s'emparèrent même de Winchelsea, et qui brûlèrent cette ville, il le renferma dans la tour de Londres, pendant qu'il débarquoit en France avec une armée qu'on fait monter à cent mille hommes. Alors commença, de la part des François, un genre de guerre que la fausse idée qu'ils avoient de la bravoure leur avoit fait dédaigner jusqu'à ce temps. Le dauphin mit dans les principales villes de fortes garnisons et abondance de provisions de toute espèce ; ordonna que les habitants des pays menacés se retirassent dans les châteaux et dans les forteresses avec ce qu'ils pourroient emporter ; défendit sur-tout à ses généraux de risquer une bataille, ou toute action qui pourroit être décisive, et abandonna la campagne à l'ennemi.

Edouard se promena en France sans trouver d'obstacles ; seulement son armée étoit observée dans sa marche, côtoyée et resserrée par des partis répandus sur ses ailes, qui la harceloient, et se retiroient quand elle faisoit mine de les attaquer. Il entra par l'Artois, prit quelques bourgades, de petites villes et des châteaux, leva des contributions sur le plat pays, et vint mettre le siége devant Reims. Son dessein, à ce qu'on croit, étoit de s'y faire sacrer, persuadé que cette cé-

rémonie aplaniroit les difficultés qu'il pourroit trou-
1359. ver à se faire déclarer roi de France. Afin de ne pas avoir les habitants trop contraires, il ménageoit la ville, et se contenta de la bloquer. Mais l'hiver arriva. Il fut contraint de lever le siége. Il s'enfonça en Champagne, rançonna la frontière de la Bourgogne, arriva par la Brie devant Paris, et campa au Bourg-la-Reine; de là il envoya offrir la bataille au régent, qui étoit à Longjumeau. Le prince répondit, comme l'Anglois avoit fait devant Calais, qu'il étoit là pour défendre Paris; qu'il le prît, s'il pouvoit.

Cependant le dauphin Charles étoit dans un moment de crise alarmante. Son beau-frère, réconcilié jusqu'à l'occasion de mal faire, ne voyoit pas sans un malin desir la situation de la France, qui lui offroit la possibilité, ou de saisir la couronne, ou d'en détacher à son profit quelques parties considérables. La vie du régent étoit un obstacle à son mauvais dessein. Depuis que le Navarrois s'étoit si hautement déclaré contre le démembrement du royaume, le dauphin l'avoit admis dans ses conseils, le consultoit, vivoit avec lui dans une espèce d'intimité, jusqu'à se traiter réciproquement. On dit que ce fut dans un de ces repas qu'il empoisonna son beau-frère. La dose ne fut pas assez forte pour tuer sur-le-champ le convive, mais elle lui causa une maladie qui lui fit tomber tout le poil du corps et les ongles, et l'affligea d'une langueur qui abrégea ses jours. Quelques uns font remonter cette tentative à l'époque où Charles-le-Mauvais fut tiré de sa prison.

Le crime du poison n'est pas tout-à-fait prouvé; mais il est probable par un autre semblable, arrivé quelques-

années après, et sur lequel les historiens n'élévent point de doute. Le roi de Navarre étoit en marché pour des troupes avec un aventurier gascon, nommé Seguin de Baderol, qu'il desiroit attirer à son service. Il lui offroit des terres en Normandie, Seguin les vouloit en Gascogne et en plus grande quantité que le prince n'en prétendoit donner; il s'obstinoit. « Le Gascon est trop cher, dit « Charles à ses entremetteurs; puisqu'il veut tant se « faire valoir, qu'on s'en défasse. » Il l'invite à dîner. Baderol, après avoir goûté quelques mets, tombe, tourmenté d'horribles convulsions. Charles le regarde sans la moindre émotion, le fait transporter dans sa maison, où il meurt presque aussitôt, et le Navarrois continue tranquillement son repas. 1359.

S'il est incertain qu'il ait attenté à la vie de son beau-frère par le poison, il est presque assuré qu'il tenta le même crime par l'assassinat. Les meurtriers devoient être trois amis de Marcel. Deux d'entre eux révélèrent le complot, et eurent ordre du régent de continuer à communiquer avec le Navarrois, afin de pouvoir mieux saisir et déjouer ses intrigues. Ses agents furent saisis, et, dès leur première confession, ils chargèrent le roi de Navarre. Lui-même s'avoua criminel, en fuyant aussitôt qu'il sut ses complices arrêtés; mais quand ils eurent subi le dernier supplice, et qu'il ne craignit plus leur témoignage, il reprit courage, et envoya insolemment défier le régent, comme lui ayant, par inimitié, imputé un crime dont il étoit innocent. Il joignit à son défi une déclaration de guerre, la recommença en Normandie, et effaça par cette action tout le mérite de la conduite qu'il avoit tenue, lorsqu'il fit rejeter le traité honteux proposé par le roi d'Angleterre.

1360. Ce monarque resta une partie de l'hiver 1359 et tout le printemps 1360 autour de Paris ; il s'y occupoit à piller et brûler les maisons de campagne des bourgeois, et à leur couper les vivres, afin de les forcer à se révolter contre le régent. En effet, il fallut à ce prince, tout jeune qu'il étoit, toute la sagesse et la fermeté qui a depuis caractérisé son régne pour affermir les habitants contre les promesses et les menaces de l'Anglois, contre l'impatience des maux qu'ils souffroient, et contre les insinuations perfides des émissaires de son beau-frère, qui l'accusoient d'indifférence pour leurs intérêts, et de ne pas vouloir les délivrer, lorsqu'il le pouvoit, par une bataille. Les murmures augmentoient. Le régent fut obligé de se justifier, et il le fit victorieusement dans un discours qu'il prononça, monté sur les degrés de la croix plantée dans la place de Gréve, où le peuple étoit assemblé.

Edouard ne pouvant attirer le régent à une action, ni subsister plus long-temps dans un pays ruiné, gagna la Beauce, d'où il comptoit passer en Bretagne, y refaire son armée pendant l'été, et revenir devant Paris. Il se flattoit que les mesures défensives que le régent avoit prises seroient précisément ce qui causeroit sa perte. Ces grandes villes qu'il a si bien munies, disoit-il, ne peuvent subsister sans de fortes garnisons. Il n'a pas de quoi les payer ; je les gagnerai en leur donnant les soldes arriérées, et leur en promettant encore davantage. La bourgeoisie, réduite par la famine, se mutinera, et la campagne se soumettra, par la crainte du pillage. Il concluoit que la France, déchirée en lambeaux, ne pourroit se dispenser de le placer sur le trône, pour en réunir les pièces. Ce raisonnement n'étoit pas destitué

de fortes probabilités. « La France, dit Mézeray, étoit « à l'agonie, et, pour si peu que son mal augmentât, « elle alloit périr. » 1360.

Le monarque anglois avoit bien jugé la maladie par ses symptômes, et cette connoissance l'empêchoit de répondre aux propositions que le pape lui faisoit passer par ses légats. Il espéroit toujours que le retard feroit empirer le mal; mais plusieurs de ses conseillers, moins enthousiasmés que lui de son projet de régner en France, et de ses espérances, desiroient vivement qu'il se prêtât à un accommodement; entre autres le duc de Lancastre, son cousin, dont il estimoit la sagesse et les lumières, ne lui épargnoit pas les remontrances. « Quelquefois, « lui disoit-il, en s'obstinant à tout avoir, on perd tout. « Vous avez appris devant Reims que votre entreprise « n'étoit pas si facile que vous pensiez. La France n'est « pas si épuisée que quelque événement imprévu ne « puisse la rétablir. Les fatigues des marches, de petits « revers multipliés, une maladie contagieuse peuvent « ruiner votre armée; les François alors, reprenant cœur, « (car de force, ajoutoit Lancastre, ils n'en manqueront « jamais), vous enfermeront, vous et vos enfants, et, « de victorieux, vous rendront captifs. Et quand la for-« tune même vous assureroit la victoire, quels en seront « les fruits? Vous avez quatre fils. La concorde est si « rare entre les frères! Pouvez-vous vous flatter qu'ils « resteront toujours d'accord. Il ne faut qu'une guerre « entre eux pour que la couronne, qui vous aura coûté « tant d'inquiétudes et de peines, retourne à ses premiers « possesseurs, sans qu'il reste rien à votre postérité de « votre brillante conquête. Croyez-moi, Monseigneur, « il y a plus de vertu à en affermir une médiocre, que

1360. « de toujours battre un grand pays, sans songer aux « moyens de le conserver. »

Ce que Lancastre disoit à Édouard des accidents qui pouvoient en un instant détruire son armée lui fut démontré par un des phénomènes les plus effrayants de la nature. Pendant qu'il étoit devant Chartres, un orage épouvantable creva sur son camp. La pluie tomboit par torrents. La grêle, d'une grosseur prodigieuse, écrasoit les hommes et les chevaux. Les tentes, arrachées par des tourbillons de vent, étoient entraînées dans les ravines que formoit cet affreux déluge. Mille hommes d'armes et six mille chevaux périrent roulés et engloutis dans les eaux. On dit qu'Édouard se tourna vers l'église de Chartres, et fit vœu à la Vierge d'accorder la paix.

« Rarement, dit Voltaire avec son ton ironique, ra-« rement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs, « et du sort des états. » Mais quelle pluie! Froissard, auteur contemporain, souvent admis à la familiarité du roi d'Angleterre, a écrit que ce prince, depuis le traité, convenoit de l'impression que l'orage avoit faite sur lui. Il ne seroit point étonnant qu'un pareil bouleversement, l'ouvrage de quelques minutes, ne lui eût tout-à-coup représenté la situation terrible où il se trouveroit au milieu de la France, si d'autres fléaux, montrés par Lancastre, venoient le frapper. Voltaire ne nie pas qu'il soit possible qu'Édouard n'ait été entraîné par ces réflexions. Ce n'est que l'acte religieux, dont on dit que la frayeur du prince fut accompagnée, qui le blesse, et qui fait convertir par l'écrivain moderne un orage épouvantable en une pluie ordinaire.

Quoi qu'il en soit du motif, le roi d'Angleterre nomma sur-le-champ des commissaires qui se réunirent à

Bretigny, village à une lieue de Chartres, avec ceux que le régent envoya. Comme ils étoient sincères et de bonne volonté, le traité fut conclu en huit jours. On le rédigea au nom des deux fils des deux rois, le régent et le prince de Galles. Les historiens anglois qui veulent couvrir les évasions dont Édouard se rendit ensuite coupable, et qui donnèrent lieu à de nouvelles guerres, disent qu'avant la signature chaque article étoit envoyé au régent, afin de l'examiner avec son conseil, mesure prudente et convenable; mais ils ajoutent que ce « prince « s'étudioit à les mettre en des termes qui les rendissent « susceptibles d'explications favorables, quand la for- « tune auroit changé. » Sans doute ces précautions ainsi que les intentions furent réciproques, et on peut croire que si le dauphin prit des mesures pour être obligé de céder le moins possible, le roi en prit de son côté pour se donner le plus de droits qu'il pourroit. 1360.

Le traité de Bretigny fut signé le 8 mai. Il est composé de quarante articles sous quatre titres principaux; les concessions, les restitutions réciproques, les renonciations respectives, et la rançon du roi; 1° on accorde au roi d'Angleterre tout ce que le roi de France possédoit en souveraineté et en domaine dans le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Quercy, le Limousin, l'Angoumois, le Rouergue et le Bigorre; plus Calais, la terre d'Oye, le comté de Guines et des terres adjacentes, ainsi que les droits de suzeraineté sur les comtés de Foix, d'Armagnac et autres dont les terres étoient enclavées dans les provinces cédées; 2° le roi d'Angleterre et le prince son fils restitueront tout ce qu'ils ont ou pourroient prétendre dans la Normandie, la Touraine, le Maine, l'Anjou, la Bretagne et la Flan-

1360. dre; 3° ces deux mêmes princes renonceront aux droits qu'ils prétendent sur la couronne de France, et sur les parties du royaume, autres que celles qui sont concédées par le premier article; 4° on paiera pour la rançon du roi trois millions d'écus, savoir six cent mille à Calais dans quatre mois, et le reste d'année en année, par six cent mille écus rendus à Londres, et pour sûreté du paiement on donnera quarante otages.

Les autres articles regardent des intérêts particuliers, comme ceux des ducs de Bretagne et de Flandre. Le roi d'Angleterre renoncera à l'alliance de ces deux princes, et le roi de France à celle du roi d'Écosse. Ils ne se mêleront en rien à la querelle de Charles de Blois et de Jean de Montfort, relativement à la possession de la Bretagne, que par voie amiable, et, s'ils ne peuvent réussir à les concilier, ils abandonneront les prétendants à leurs propres forces; l'hommage de la Bretagne, quel que soit l'événement, demeurant toujours au roi de France. Enfin, si quelques princes, seigneurs ou autres non nommés, se permettent quelque chose contre la teneur de ce traité, les rois pour cela ne leur feront point la guerre, « mais, avec leur pouvoir et celui de « leurs amis, ils contraindront les rebelles de s'y sou- « mettre au plus tôt »; article, comme on voit, qui pouvoit devenir un germe de guerre, et qui le fut. La forme dans laquelle devoient se faire les renonciations et cessions fut remise à une convention qui auroit lieu entre les deux rois, lorsque celui d'Angleterre rameneroit celui de France à Calais. Leurs fils aînés signèrent le traité, et le confirmèrent par serment, avec beaucoup de solemnité, le régent à Paris, en présence des commissaires anglois, et le prince de Galles à Louviers, en pré-

sence des commissaires françois. Il ne fut pas question dans le traité du roi de Navarre, mais seulement du prince Philippe, son frère, qui s'étoit laissé entraîner par lui à la guerre. Ses terres et celles de sa femme lui furent rendues avec pleine amnistie. La même grace fut ensuite accordée au Navarrois, à la sollicitation du roi d'Angleterre, quand il ramena celui de France dans ses états. 1360.

Ils descendirent l'un et l'autre en octobre à Calais. Jean, après quatre ans de prison en Angleterre, resta encore quatre mois détenu dans cette ville, pendant qu'on expliquoit, changeoit ou réformoit quelques articles du traité de Bretigny. Le régent y venoit voir son père pour conférer. Dans ces occasions, on lui donnoit pour otages et garants de son retour deux fils du roi d'Angleterre. Il paroît qu'on ne s'accorda pas sur l'article des renonciations, ou du moins sur la rédaction de cette clause importante. Après des débats assez vifs, on convint que « dans dix mois, qui tomberont « à la Saint-André 1361, les deux rois feront expédier « leurs lettres de déclarations, et les enverront à Bru-« ges; que cependant le roi de France surseoira d'user « de son droit de souveraineté sur les terres qu'il céde. » On conjecture que cette forme dilatoire fut adoptée parcequ'on ne put convenir de la formule de la renonciation d'Édouard à la couronne de France. Ce prince tenoit toujours à sa prétention. On ne voit pas qu'il ait jamais accompli cette condition si solennellement stipulée; au lieu que Jean envoya de bonne foi à Bruges, dans le temps indiqué, la déclaration des cessions qu'il faisoit, à condition toutefois que le roi d'Angleterre en feroit autant, relativement aux prétentions dont il de-

1360. voit se désister. Du reste, les deux monarques, dans leur dernière entrevue, se traitèrent fort honorablement. Ils jurèrent la paix sur les saints évangiles et sur une hostie consacrée, et s'embrassèrent avec les marques d'une véritable amitié. En relâchant son prisonnier, Édouard reçut pour garantie de la rançon quarante otages pris entre les princes du sang et les seigneurs des familles les plus illustres, et parmi lesquels se trouvèrent trois fils du roi et son frère, et de plus quarante-deux bourgeois des principales villes de France. Au moment de la séparation des deux princes, et suivant des conventions antérieures, dix de ces otages furent remis au roi Jean, et entre eux Philippe, le plus jeune de ses fils, qui avoit été fait prisonnier avec lui à Poitiers, et auquel, pour cette raison, il ne cessa de témoigner une prédilection particulière.

Jean, rentrant dans son royaume, alla jusqu'à Boulogne à pied, pour accomplir un pèlerinage qu'il avoit promis à Notre-Dame de cette ville. Pour premier acte de son autorité, il régla sa maison, en distribua les charges, ordonna la rentrée du parlement, que les troubles avoient dispersé, et reçut en grace le roi de Navarre. Ce prince, qui avoit été compris au traité de Bretigny, vint se prosterner aux pieds de son beau-père, et promit, avec sa sincérité ordinaire, « qu'il lui « seroit dorénavant bon, loyal et fidèle sujet et fils. » Les Parisiens reçurent le roi avec une magnificence et des démonstrations de joie qui touchèrent le cœur sensible de ce prince. A ces marques d'attachement ils joignirent des présents en meubles et bijoux, et mille marcs d'argent. Les prélats et les seigneurs se cotisèrent aussi. Ces sommes servirent au premier paiement

de la rançon. On prit, pour effectuer les autres, deux moyens qui marquent que la détresse fait taire le cri de l'honneur; 1° le retour des juifs, qui fut bien payé, mais qu'on regarda comme honteux, parcequ'il paroissoit rappeler avec eux la mauvaise foi dans le commerce, la fraude et l'usure qui les avoient fait chasser; 2° le mariage d'Isabelle, dernière fille du roi, avec Jean Galéas-Visconti, premier duc de Milan. On ignore la dot que donna l'Italien, enrichi de pillages, pour s'allier à la maison de France, mais on soupçonne que la somme fut très considérable. Cet expédient, quoique nécessaire, déplut, parcequ'on n'avoit pas encore vu les souches nobles se revivifier par l'engrais des finances. Il faut observer au reste qu'il n'existe aucune preuve que cette alliance ait été un marché. 1360.

Édouard ne tarda pas à envoyer des commissaires demander les provinces, villes et châteaux qui lui étoient cédés par le traité. Jean n'hésita pas de se mettre en devoir d'accomplir ses promesses; mais il trouva des obstacles auxquels il ne s'attendoit pas, et qui auroient dû lui plaire, s'il n'avoit pas préféré à ses avantages la fidélité à sa parole. Presque tous les possesseurs de fiefs, ainsi que les gouverneurs et les bourgeois des villes, indignés de ce qu'on disposoit d'eux et de leurs biens sans les avoir consultés, et de ce qu'on les démembroit de la France, à laquelle ils étoient attachés, s'étoient fortifiés, munis de bonnes garnisons, et refusèrent de recevoir les Anglois. Le roi employa auprès d'eux les exhortations et les prières. Il leur fit remontrer que de leur soumission dépendoit le repos du royaume, et que par leur opiniâtreté ils alloient le replonger dans une guerre qui achèveroit de le ruiner. Ils obéirent, dit 1361.

Froissard, historien tout anglois, ils obéirent; mais ce
1361. fut bien *ennuys* (malgré eux). On cite aussi la réponse des députés que les Rochelois envoyèrent au roi pour le prier de les dispenser de recevoir les Anglois : « Eh « bien donc, sire, puisque, pour témoigner que nous « sommes bons François, vous voulez nous contraindre « à ne le plus être, nous reconnoîtrons l'Anglois des « lèvres seulement; mais soyez assuré que nos cœurs « demeureront fermes en votre obéissance. »

Le dauphin et le conseil auroient desiré que le roi eût profité de cette répugnance, presque générale, pour se soustraire aux conditions les plus onéreuses du traité de Bretigny. Ils remontrèrent, ce qui étoit vrai, qu'Edouard, moins délicat, envahissoit sans scrupule tout ce qui étoit à sa bienséance, et qu'il se mettoit fort peu en peine d'être fidèle à sa parole quand il la trouvoit contraire à ses intérêts. C'est à cette occasion que Jean prononça cette parole, devenue maxime, trop rarement pratiquée : « Si la justice et la bonne foi étoient bannies « du reste du monde, elles devroient se retrouver dans « la bouche et le cœur des rois. »

Les garnisons qui sortoient mécontentes et mal payées des forteresses livrées aux Anglois, les étrangers, les Allemands sur-tout, qu'Edouard avoit appelés sous ses drapeaux et qu'il congédioit, n'ayant pas besoin d'eux, formèrent ce qu'on appela les *grandes compagnies*, tous bandits et voleurs, qui se mirent à ravager la France, sous des capitaines hardis et expérimentés qu'ils se choisissoient eux-mêmes. Quelques uns prirent le nom de *Tard-venus*, voulant dire que ceux qui les avoient précédés avoient moissonné; que pour eux ils ne faisoient que glaner. Le roi envoya contre une

de ces bandes des troupes réglées sous le commandement de Jacques de Bourbon, comte de la Marche, et connétable de France, deuxième fils de Louis, premier duc de Bourbon. Il essuya une déroute complète à Brignais, près de Lyon, et mourut dans cette ville de ses blessures. 1361.

Le chef de ces vainqueurs se faisoit appeler *ami de Dieu et ennemi de tout le monde :* accouplement bizarre de deux qualités incompatibles. Ils tournèrent vers Avignon, où le pape résidoit. Il publia contre eux une croisade. Loin de leur être nuisible, elle augmenta leurs forces, parceque les gens de guerre appelés par le pontife pour le servir, voyant qu'il ne les payoit qu'en indulgences, se jetoient dans les bandes, et encore plus *tard-venus* que les autres, ils se hâtoient de se dédommager. « Nous aurons, disoient-ils au rapport de « Froissard, l'argent des prélats, ou ils seront haryés « de la bonne manière. » Ces menaces étoient fort alarmantes pour la cour d'Avignon. Le pape appela à son secours le marquis de Montferrat, capitaine très renommé en Italie. Il vint et jugea qu'il seroit fort peu sage de se mesurer avec des audacieux qui n'avoient rien à perdre ; qu'il valoit beaucoup mieux tâcher de les gagner. Il y travailla. A force de grossir à leurs yeux le butin qu'ils feroient en Italie, le marquis les détermina à le suivre dans ce pays, après avoir touché une bonne somme d'argent qu'apparemment le sacré collége fournit. Ils aidèrent le marquis à remporter des victoires lucratives sur les Milanois.

Une autre bande gagna la Bretagne, où la guerre n'avoit jamais cessé. Ils y furent attirés par la réputation du célèbre du Guesclin, gentilhomme breton, hardi,

1361. entreprenant, tel qu'il le falloit pour commander de pareils aventuriers. Le courage étoit l'apanage de cette famille, sans distinction de sexe ni d'état. Une religieuse nommée Julienne, sœur de du Guesclin, que sans doute les ravages de la guerre avoient forcée de quitter son couvent, s'étoit retirée à Pontorson, auprès de la femme de son frère. Les Anglois entreprennent de surprendre cette forteresse; ils appliquent les échelles: déja plusieurs étoient dressées; la religieuse saute du lit où elle étoit couchée auprès de sa belle-sœur, endosse la cotte de maille de son frère, qui étoit attachée a la muraille, court sur le rempart, renverse les échelles et les hommes tout près d'atteindre le parapet, rassemble la garnison, fait ouvrir les portes et poursuit les fuyards: ils se trouvent surpris entre elle et son frère, qui revenoit d'une expédition dont les Anglois avoient eu avis; ce qui leur avoit fait tenter la surprise de Pontorson, dont ils savoient que du Guesclin seroit absent. Mais Julienne le suppléa et battit avec lui les échappés de l'escalade, dont le commandant fut fait prisonnier. La valeur, l'intelligence, la confiance du soldat, l'estime du roi, bon juge du mérite, élevèrent dans la suite Bertrand du Guesclin, simple gentilhomme, à la dignité de connétable de France.

Le roi ne manifestoit pas dans le gouvernement l'activité qu'on lui avoit connue avant sa prison: il ne portoit le sceptre que d'une main indolente. Le dauphin conserva toujours beaucoup de puissance, et on peut dire, à la louange du père et du fils, qu'on ne remarqua pas même de germe de mésintelligence entre le prince qui avoit véritablement régné, et le monarque qui auroit pu montrer quelque jalousie de l'autorité qui res-

toit à l'ancien régent. Il jouit toujours du duché de Normandie, que son père lui avoit donné. Jean recueillit cette année le duché de Bourgogne, par la mort de Philippe de Rouvres, qui mourut âgé de seize ans, sans laisser de postérité, et qui fut le douzième et dernier duc de la première maison de Bourgogne, issue du roi Robert. Ce retour à la couronne fut-il bien légitime? C'est peut-être un problême à résoudre. Il fallut du moins faire taire, et les lois sur les apanages, en ce qu'il existoit encore deux rameaux de la maison de Bourgogne du nom de Sombernon et de Couches, et le droit de représentation, qui auroit porté l'héritage au roi de Navarre, Charles-le-Mauvais, petit-fils de l'infortunée Marguerite de Bourgogne, et petit-neveu de l'avant-dernier duc Eudes IV, aïeul de Philippe de Rouvres. Le roi allégua le titre de proximité, le seul qui pût lui être favorable, et qu'il possédoit effectivement, comme fils de Jeanne, sœur cadette de Marguerite, et comme neveu propre d'Eudes IV. Quoi qu'il soit de son droit au duché, il en gratifia Philippe, son quatrième fils, qui, blessé à la bataille de Poitiers à côté de lui, fut le compagnon de sa captivité, et qui a été la tige de la seconde maison de Bourgogne; il fut de plus déclaré premier pair de France. Le second fils du roi, Louis, étoit déja pourvu du duché d'Anjou. De lui est sorti la seconde maison des rois de Naples, du nom d'Anjou. Jean, troisième fils du roi, étoit duc de Berry. Dans ce même temps furent réunis juridiquement à la couronne, et à l'effet de n'en être plus séparés, les comtés de Toulouse et de Champagne. Les duchés de Bourgogne et de Normandie avoient été jugés d'une importance digne de leur faire partager une inaliénabilité aussi 1361.

1361. importante à la tranquillité du royaume; mais la tendresse paternelle en décida autrement, et poussa le législateur à enfreindre lui-même la loi qu'il avoit portée.

1362. Ces soins pour l'établissement des fils de France précédèrent un voyage que le roi fit à Avignon, et dont on ignora pour lors le motif. Le pape Innocent VI, pressé par le roi d'Angleterre, lui avoit accordé une dispense générale, par laquelle il lui étoit permis de marier Edmond, comte de Cambridge, puis duc d'Yorck, son quatrième fils, à telle de ses parentes, qu'il voudroit, sans en désigner aucune. L'Anglois avoit eu un but très important dans cette demande mystérieuse; c'étoit de faire épouser à ce prince la princesse Marguerite, veuve de Philippe de Rouvres, et fille de Louis de Male, comte de Flandre et son héritière, qui lui apporteroit des droits, non seulement sur son pays, mais encore sur l'Artois et sur le comté de Bourgogne, ce qui l'auroit mis dans la position de serrer la France au nord, ainsi qu'il le faisoit au midi. A Innocent VI venoit de succéder Urbain V. Le roi obtint de lui la révocation de cette dispense générale, et nommément une défense à Edmond d'épouser Marguerite, sa parente au troisième degré. Evincé de ce côté, Edouard, pour procurer au moins une alliance utile au prince de Galles, qu'il venoit de déclarer souverain de la Guienne, marie Edmond à Isabelle, seconde fille de don Pèdre, roi de Castille, connu sous le nom de Pierre-le-Cruel; Jean fait aussitôt un traité avec Henri de Transtamare, frère naturel de don Pèdre, et qui lui disputoit la couronne. Henri s'engageoit à tirer de France et à prendre à son service les grandes compagnies, si onéreuses au royaume. En récompense, le roi promettoit au pre-

tendant de Castille des terres rapportant dix mille livres de rente, si son entreprise tournoit mal, et si le mauvais état de ses affaires l'obligeoit de chercher un asile en France. 1362.

Pendant que Jean étoit à Avignon, arriva Pierre de Lusignan, roi de Chypre, qui étoit en guerre perpétuelle avec les Sarrasins d'Egypte. Il venoit demander des secours contre eux. Urbain s'enflamme d'un beau zéle, et exhorte le roi de France à prendre la croix. Jean se souvient à propos que Philippe de Valois, son père, avoit promis le saint voyage. Comme, surpris par la mort, il n'a pas pu accomplir son vœu, le fils s'engage à l'acquitter, prend la croix, et la fait prendre aux seigneurs qui l'accompagnoient. Des historiens insinuent que ce n'étoit pas tant en lui zéle de religion qu'espérance d'effacer, par de brillants exploits, la honte de la défaite de Poitiers.

Mais ce fâcheux événement lui laissoit bien d'autres peines d'esprit qui se renouveloient sans cesse. Les otages emmenés en Angleterre commençoient à se lasser de leur exil; les ducs d'Anjou et de Berry, fils du roi, les ducs d'Orléans et de Bourbon, et tous les autres, nobles et bourgeois, ne dissimuloient pas leur ennui et l'impatience qu'ils avoient de revoir leur patrie. Edouard profitoit de ces dispositions pour arracher, à l'un une terre, à l'autre des châteaux; aux non possessionnés en fonds, des sommes à compte de leur rançon. Tout cela devoit être livré avant l'élargissement; de plus, tous ces rançonnés devoient faire en sorte d'obtenir du roi de France une décharge de tous les dédommagements que devoit celui d'Angleterre, en vertu des diverses conventions auxquelles il différoit toujours de satisfaire.

1362. Or ces dédommagements étoient immenses. Par le traité de Bretigny, il s'étoit obligé à retirer ses troupes des villes qu'il évacueroit, et de les payer, ce qu'il n'avoit pas fait. Ces troupes non soldées s'étoient répandues par toute la France, y avoient commis des désordres et fait des dégâts énormes, dont l'évaluation devoit servir de compensation pour le reste de la rançon du roi, si elle ne le surpassoit pas. On entra en négociation sur cet objet. Il y eut un traité. On n'en connoît point les clauses; mais vraisemblablement Edouard ne voulut pas qu'on y parlât de dédommagements, quoique l'obligation qu'il vouloit imposer aux prisonniers d'en solliciter la décharge prouvât qu'il reconnoissoit la dette. Nanti enfin des terres que quelques uns des otages lui avoient accordées provisoirement pour leurs rançons, il exigea que, si les restitutions qui devoient lui être faites n'avoient pas lieu aux temps prescrits, ils reviendroient se constituer prisonniers, et que les terres et seigneuries qui lui auroient été accordées dans les transactions entre eux lui resteroient néanmoins en propriété. Pour rendre ces détenus plus pressants, le rusé monarque leur donna un avant-goût de la liberté, en les transférant à Calais; d'où il leur étoit permis de s'éloigner par promenade à quelque distance.

1363. Ce traité fait à Londres fut porté à Avignon, d'où le roi le renvoya au dauphin, pour le présenter au conseil. Il fut rejeté tout d'une voix. Comment le roi d'Angleterre pouvoit-il exiger de pareilles conditions, lui qui n'avoit fait aucune des renonciations stipulées à Bretigny, pendant que le roi de France avoit, selon ses conventions, fait porter toutes les siennes à Bruges, où il ne s'étoit trouvé personne de la part de l'Anglois?

Et ces terres dont il s'emparoit, pendant qu'il devoit
des sommes énormes, pouvoit-on ne point exiger qu'elles 1363.
passassent en compensation? Le roi Jean, malgré son
penchant à beaucoup accorder pour prévenir une rupture, ne put disconvenir que ces demandes méritoient un refus absolu. Le duc d'Anjou, qui le prévoyoit, s'échappa de Calais, vint à Paris, et, quelques instances que lui fissent son père et son frère, il ne voulut jamais retourner en otage. Jean, se flattant apparemment de négocier plus utilement en personne, retourna en Angleterre.

C'étoit, dit-on, pour revoir une femme qu'il avoit 1364.
aimée; c'est du moins l'explication ridicule qu'on donne à ces deux mots du moine continuateur de Nangis, *causâ joci*. Des historiens ont ajouté que cette sirène étoit la célèbre comtesse de Salisbury. Ainsi, c'eût été pour l'amour d'une femme surannée, la maîtresse de son rival, que Jean, dans son onzième lustre, auroit quitté ses enfants, sa cour et son royaume? On a comparé la passion d'un homme à cheveux blancs à un volcan brûlant sous la neige: à la honte de la vieillesse, ces feux s'allument quelquefois: mais il arrive souvent aussi que la malignité les suppose où ils ne sont pas. Tout lecteur sensé trouvera plus probable que ce furent l'honneur, la générosité, la franchise, qui ont fait entreprendre à Jean ce voyage. Il craignoit que l'évasion de son fils, le duc d'Anjou, ne lui fût imputée, et qu'on ne l'accusât d'avoir manqué aux conditions du traité de Bretigny, et violé sa foi. Il partit. Edouard le reçut avec de grands honneurs; on ne sait s'ils entamèrent des conférences sur leurs affaires. Jean tomba malade presque en arrivant, et mourut quatre mois après, regretté

1364. des Anglois, qui n'avoient cessé d'admirer sa douceur, son affabilité, sa courtoisie, et la patience avec laquelle il souffroit ses malheurs. Edouard donna des regrets, des larmes même, dit-on, au rival qu'il n'avoit pu s'empêcher d'estimer dans la chaleur de leurs plus grandes querelles. Il assista au service somptueux qui lui fut fait dans la cathédrale de Londres, ordonna qu'on en fît de pareils dans toutes les églises de son royaume, et accompagna le corps jusqu'au vaisseau qui le transporta en France. On le déposa à Saint-Denys. Ses obsèques furent magnifiques. Les quatre princes ses fils y assistèrent. On peut lui reprocher la mort des seigneurs exécutés à Rouen, et son effervescence imprudente à Poitiers. L'adversité lui donna de la douceur et de la circonspection, fruits trop tardifs de son malheur. Jean fit donner une bonne éducation à ses fils. Ils naquirent tous quatre de Bonne de Luxembourg, sœur de l'empereur Charles IV, et avant qu'il fût monté sur le trône. Il y resta quatorze ans, et en vécut cinquante-six.

CHARLES V,

ÂGÉ DE 27 ANS.

Un royaume gouverné par un sage est un spectacle rare dans l'histoire. Le régne de Charles V nous le présente. Il connoissoit le poids du sceptre, puisqu'il l'avoit porté presque seul depuis la prison de son père. Il étoit âgé de vingt-sept ans quand il monta sur le trône. Son sacre, fait à Reims avec beaucoup de solennité, est marqué par un événement qui fut de bon augure.

La paix entre les François et les Anglois n'étoit pas

rompue; mais les deux nations profitoient de l'ambiguité du traité de Bretigny, touchant la conduite à tenir à l'égard des alliés, pour se battre sous leurs drapeaux. Le roi de Navarre, malgré les promesses de loyauté faites au roi de France, entretenoit toujours des liaisons avec le roi d'Angleterre, et avoit même profité de la dernière absence du roi Jean pour commencer les hostilités. On doit se rappeler qu'il possédoit plusieurs places importantes en Normandie. Mantes, Meulan, le château de Roulboise étoient de ce nombre. Situées entre Paris et Rouen, elles interceptoient le commerce des deux villes. Les habitants de cette dernière, secondés secrétement par le roi, firent un effort, et s'en rendirent maîtres. Le prince Louis de Navarre, frère de Charles-le-Mauvais, avoit été laissé en Normandie pour défendre ses possessions. Se sentant trop foible, il appela les Anglois. Ils vinrent sous la conduite de Jean de Grailli, captal de Buch, capitaine renommé. Il se trouva en tête Bertrand du Guesclin, non moins célèbre.

1364.

On remarque que les François commencèrent dans cette occasion à ne pas compter uniquement sur leur bravoure. Leur général usa d'adresse et de ruse pour faire quitter aux Anglois le poste avantageux d'une montagne près de Cocherel, village à trois lieues d'Evreux, et pour les attirer dans la plaine. Quand il les y tint, il dit, en se gaudissant, à un chevalier près de lui: « Le filet est bien tendu, nous aurons les oiseaux. » Puis, s'adressant aux soldats: « Souvenez-vous, leur dit-il, « que nous avons un nouveau roi, que sa couronne soit « aujourd'hui étrennée par vous. » En effet, la nouvelle de la victoire arriva à Reims le lendemain du sacre. Elle fut complète, et d'autant plus avantageuse qu'elle

ranima la confiance des François, découragés depuis
1364. long-temps par leurs défaites. Le captal fut fait prisonnier avec beaucoup de seigneurs anglois : le roi ordonna qu'ils fussent traités avec honneur; mais, dans un voyage qu'il fit quelque temps après en Normandie, il mit entre les mains de la justice plusieurs François pris dans cette occasion. Ils furent condamnés à mort comme traîtres et rebelles, et exécutés à Rouen. Le monarque donna à du Guesclin le comté de Longueville; présent mortifiant pour le roi de Navarre, parceque ce comté avoit appartenu à Philippe, un autre de ses frères qui venoit de mourir, et qu'il comptoit en hériter.

Il se trouva aussi déçu dans les prétentions qu'il avoit formées sur le duché de Bourgogne. Quand le roi Jean le donna à Philippe-le-Hardi, son fils, le Navarrois se présenta comme héritier du dernier comte : mais Philippe fut mis en possession, et l'affaire renvoyée à l'arbitrage du pape. Comme le Navarrois ne parut pas acquiescer à cet expédient, il y avoit toujours eu depuis des hostilités entre les deux prétendants. Les courses que dans cette occasion fit le nouveau duc de Bourgogne en Normandie aidèrent du Guesclin à soumettre la plus grande partie des villes qu'y possédoit Charles-le-Mauvais. Il les auroit même toutes conquises, si l'urgence des affaires ne l'eût fait partir pour la Bretagne.

Charles de Blois, et Jean V de Montfort, les deux prétendants au duché, y combattoient à armes assez égales; mais l'équilibre fut rompu par quelques Anglois échappés à Cocherel, qui se hâtèrent de se retirer en Bretagne sous le commandement de Jean Chandos. Du Guesclin s'empressa de les suivre. Les deux armées,

commandées par deux grands capitaines, sous les yeux des princes pour lesquels ils combattoient, se rencontrèrent sur les landes de Beaumont, près de Bécherel. Rangées en bataille, elles n'attendoient plus que le signal lorsqu'à force d'instances de la part des légats du pape et d'autres prélats qui suivoient les deux rivaux dans le dessein de les porter à la paix, il s'ouvrit des conférences dont le résultat fut un accord connu sous le nom de *Traité des Landes*. Rien de plus simple que les conditions. Le duché étoit partagé en deux; chacun devoit porter le titre de duc et avoir sa capitale, Rennes pour l'un, Nantes pour l'autre. On se sépara avec promesse de se rejoindre dans un lieu indiqué, pour convenir des arrangements que le partage exigeoit, et recevoir la ratification de la duchesse Jeanne-la-Boiteuse, épouse de Charles de Blois. 1364.

C'est d'elle qu'il tenoit le duché de Bretagne. Sa ratification étoit nécessaire, mais difficile à obtenir. Quand elle eut lu le traité que son mari lui envoya, elle dit à celui qui l'apportoit: « Il fait trop bon marché de ce qui « n'est pas à lui; il ne devoit pas mettre mon patri- « moine en arbitrage. » Et dans sa lettre en réponse, elle lui mandoit: « Vous ferez ce qu'il vous plaira, je ne « suis qu'une femme et ne puis mieux; mais plutôt je « perdrois la vie, ou deux si je les avois, avant que de « consentir à chose si reprochable à la honte des miens. » Sa lettre étoit mouillée de larmes. L'époux en fut ému, et encore plus, lorsqu'en quittant sa femme, qu'il étoit allé voir, elle lui dit: « Conservez-moi votre cœur; mais « conservez mon duché, et, quelque chose qui arrive, « faites que la souveraineté me reste tout entière. » Il le promit, baisa sa dame et partit.

1364. Il trouva Montfort devant la ville d'Aurai, dont il faisoit le siége en attendant son rival : il fallut s'expliquer. Charles ne dissimula pas la peine qu'il ressentoit à ne pas confirmer le traité ; mais, mari trop foible, il tint parole à sa femme. Quand les armées furent rangées en bataille en présence l'une de l'autre, Montfort fit lire à haute voix le traité dans la sienne, pria les seigneurs qui l'environnoient de prononcer sur ses prétentions, et offrit de renoncer à tout s'ils le condamnoient. Une acclamation générale confirma ses droits et l'assurance de la bonne volonté de ses soldats. Il les remercia, se mit à genoux, leva les mains au ciel, l'attesta de la pureté de ses intentions, et chargea Charles de Blois du crime de tout le sang qui alloit être versé. Il voulut même tenter encore un accommodement, mais Chandos s'y opposa.

Au moment où il alloit donner le signal, arrive un courrier du roi de France. Le monarque mandoit à Montfort de lever le siége d'Aurai ; à Charles, de remettre la ville entre les mains d'Olivier de Clisson et de Charles de Beaumanoir, chevaliers du parti opposé, et de partir tous deux pour Paris, qu'ils trouveroient justice et contentement. Montfort consentoit ; Charles refuse, et, emporté par une impétuosité que du Guesclin ne put contenir, il se porte en avant, jette d'abord le désordre dans l'armée ennemie, mais tarde peu, par l'imprudence de cette mesure, à se voir enveloppé. On se battit de part et d'autre avec le plus terrible acharnement. Charles de Blois tombe enfin sous le fer d'un Anglois, et son dernier mot en mourant fut : « J'ai « guerroyé long-temps contre mon escient (contre ma « conscience). » Malgré ce funeste accident, du Guesclin

soutenoit le combat. Couvert de blessures, et épuisé 1364.
par la perte de son sang, il effrayoit encore les ennemis qui l'entouroient, et faisoit mordre la poussière aux plus avancés. Chandos arrive, se nomme, et lui remontre l'impossibilité d'échapper. Le héros breton céde alors à la fortune. Cependant Montfort s'étant fait conduire au lieu où gisoit le malheureux Charles, au milieu de ses braves défenseurs couchés autour de lui. « Ah! « beau cousin, s'écria-t-il en versant des larmes, votre « opiniâtreté a été cause de beaucoup de maux en Bre- « tagne. Dieu vous le pardonne, je regrette bien que « vous êtes venu à cette male fin. » Chandos l'arrache de ce triste lieu, et lui dit : « Monseigneur, vous ne « pouviez avoir votre cousin en vie et le duché tout « ensemble. Remerciez Dieu et vos amis. » Il n'est pas inutile d'observer qu'à cette bataille Olivier de Clisson perdit un œil au service de Montfort.

L'opiniâtreté de Jeanne lui fit perdre en un moment 1365.
son mari et ses états. Elle avoit deux fils, mais ils étoient prisonniers en Angleterre. Il ne lui restoit de ressource que dans le duc d'Anjou, son gendre. Ce prince fit tous ses efforts pour engager le roi, son frère, à se déclarer hautement protecteur de la veuve, et à faire la guerre en son nom, comme seigneur suzerain, au nouveau duc. L'affaire fut examinée dans plusieurs conseils. On y observa que la France étoit épuisée, qu'il n'y avoit pas de partie qui ne fût attaquée de quelque vice, surcharge d'impôts, mauvaise administration des finances, excès dans le nombre des gens de guerre, dont toutes les provinces étoient inondées. Ce n'étoit pas comme autrefois de simples rassemblements de vagabonds et de brigands, errant sans chefs et sans discipline, mais

1365. de bons soldats réunis en troupes, qu'on nommoit les *grandes compagnies*, sous des capitaines expérimentés, lesquels, ayant tout perdu dans les guerres précédentes, se donneroient au prince qui pourroit les solder. Le roi n'étoit pas en état de les acheter, et celui d'Angleterre, de Douvres où il étoit, paroissoit épier l'occasion de les attacher à ses drapeaux, pour renouveler ses ravages en France. Par la conduite que s'imposa le nouveau duc de Bretagne, après sa victoire, on pouvoit juger que la rupture ne seroit pas une expédition passagère, mais une guerre longue et sanglante; il gagnoit les seigneurs par un accueil obligeant, les villes par des promesses; presque toutes lui ouvroient les portes; il faudroit donc les conquérir l'une après l'autre. D'ailleurs peu importoit à la France lequel seroit duc de Bretagne, un descendant de Blois ou un Montfort, pourvu qu'il se soumît aux devoirs de l'hommage rendu par ses prédécesseurs: ainsi, concluoit-on, il n'y avoit d'autre parti à prendre que de négocier et de procurer à la veuve, en cédant le duché, tous les avantages qu'on pourroit.

C'est dans cette intention que fut ménagé et conclu le traité de Guérande entre les deux maisons contendantes, sous la médiation du roi de France, comme seigneur suzerain. La veuve du comte de Blois y renonce à ses droits sur le duché, qui est abandonné au comte de Montfort et à ses descendants en ligne masculine; elle en conserve néanmoins le titre, qui ne passera pas à ses enfants. On lui assure des rentes viagères montant à dix mille livres, le comté de Limoges et le duché de Penthièvre, qui a été depuis le nom de sa famille. Au défaut de la ligne masculine dans la maison de Montfort, celle de Penthièvre saisira de droit le duché de

Bretagne. Le nouveau duc procurera la liberté des fils du comte de Blois, donnera cent mille écus pour la rançon de Jean l'aîné, et de plus sa sœur en mariage. Mais ce qui concernoit ce prince ne fut pas exécuté, quoique le roi d'Angleterre se fût rendu garant du traité. Ainsi finit une guerre de vingt-trois ans, guerre de famille, par les alliances et la proche parenté des seigneurs bretons qui y prirent part, et en cette qualité guerre opiniâtre et cruelle. Montfort fit hommage du duché au roi de France, mais sans renoncer à ses liaisons avec l'Angleterre; elles devinrent même plus étroites par deux mariages successifs qu'il contracta avec des princesses angloises, la première fille d'Edouard. Le monarque françois et le duc se donnèrent réciproquement les marques les plus démonstratives de bonne intelligence et d'amitié. « Mais, dit l'historien de Bretagne, toutes ces « contenances ne trompoient ni l'un ni l'autre. Le roi « étoit fin et accort; le duc ne l'étoit pas moins. » 1365.

Cette observation sur la réconciliation défiante de Charles V avec Montfort peut s'appliquer aussi à celle du monarque anglois avec le roi de France. Le caractère perfide de ce prince exigeoit toujours des précautions contre lui. Le roi de France, outre la guerre qu'il lui faisoit en Normandie, contractoit encore dans le midi avec les seigneurs gascons, tels que le comte de Foix, le sire d'Albret et autres, diverses alliances dont Charles-le-Mauvais s'inquiétoit pour son Béarn et sa Navarre. Il fit des démarches tendantes à la paix, et l'obtint par les sollicitations de Jeanne et de Blanche; la première, veuve de Charles-le-Bel; la seconde, de Philippe de Valois, ses médiatrices ordinaires. Au lieu des villes de Mantes, de Meulan et du comté de Longueville, on

1365. lui donna la seigneurie de Montpellier. Ses autres villes de Normandie lui furent rendues. Il renouvela ses renonciations et celles de son père et de sa mère à la possession de la Champagne et de la Brie, et ses prétentions sur la Bourgogne furent, comme auparavant, laissées à l'arbitrage du pape. D'ailleurs il fit tous les hommages, toutes les soumissions, tous les serments de fidélité qu'on voulut, et obtint une amnistie générale pour les complices de ses rebellions.

Il fut beaucoup aidé dans sa négociation par le captal de Buch, Jean de Grailli, pris à Cocherel. Le roi de France ne le traitoit pas en prisonnier; non seulement il lui accorda sa liberté sans rançon, mais encore il lui donna la seigneurie de Nemours, pour se l'attacher. Le captal en fit hommage, et devint par-là vassal de la France; ainsi ses liens avec le Prince Noir, duc de Guienne, dont il dépendoit auparavant, furent rompus. Charles V s'attacha aussi, après la paix de Bretagne, par dons et par promesses, beaucoup de seigneurs de ce pays. Entre eux, outre Bertrand du Guesclin, déja dévoué au monarque françois, on remarque Olivier de Clisson et Tannegui du Châtel, deux guerriers justement célèbres dans nos annales.

Le royaume commençoit à se reposer dans la paix; mais deux choses manquoient encore à sa tranquillité, une administration plus ferme et plus éclairée dans des parties essentielles du gouvernement; et l'éloignement des grandes compagnies qui désoloient la France. L'attention de Charles V ne put, dans ces deux premières années de son règne, se porter que sur les finances. Elles étoient dans le plus grand désordre; les percepteurs, commis, contrôleurs, s'étoient multipliés à l'in-

fini. On sait que plus il y a de gens qui s'occupent des fonds publics, moins il en reste : le roi commença par retrancher un grand nombre de ces officieux collaborateurs. La diversité des monnoies, occasionée par des refontes très fréquentes sous les derniers rois, et par l'introduction des piéces étrangères que la guerre avoit apportées, causoit des embarras et des méprises continuelles dans le commerce. Le roi fit une refonte générale, par laquelle le prix de l'or et de l'argent fut rapproché, le plus qu'il fut possible, de la valeur que ces métaux avoient avant Philippe de Valois (1). Non seulement Charles V diminua les impôts, mais ce qui 1365.

(1) Le marc d'or fin fut fixé à 64 liv., et le marc d'argent à 5 liv. 5 sous.

De Louis VII à Charles-le-Bel, la valeur du marc d'argent avoit été de 46 à 59 s. Il en faut excepter le règne de Philippe-le-Bel, où les diverses opérations monétaires de ce prince le portèrent à 4 liv. 12 s.; et celui de Charles-le-Bel, son troisième fils, où il retourna à cette valeur.

Le taux moyen, sous Philippe de Valois, fut à-peu-près de 6 liv. 10 s. Il monta, sous Jean son fils, jusqu'à 12 liv. 10 s. Cette dernière valeur étant la moyenne de quatre-vingt-six fixations, l'une desquelles porta le marc d'argent à 102 liv., il retomba à 5 liv. 10 s. sous Charles V; à 10 liv. 10 s. sous Charles VI; à 8 liv. 10 s. sous Charles VII; à 9 fr. sous Louis XI; et à 11 fr. sous Charles VIII.

Sous Louis XII, le même taux moyen alla à 12 fr.; à 13 fr. sous François I; à 14 liv. 10 s. sous Henri II; à 16 liv. 10 s. sous Charles IX; et à 18 liv. 10 s. sous Henri III.

Il monta enfin sous les Bourbons, savoir : à 20 fr. sous Henri IV; à 25 sous Louis XIII; à 35 sous Louis XIV; à 45 sous Louis XV; et à 53 liv. 9 s. sous Louis XVI.

Ce dernier fixa de plus la valeur de l'or à l'argent dans le rapport de 15 et demi à 1. Jusqu'à Louis XIII, on l'avoit assez constamment estimée dans le rapport de 12 à 1. Ce prince porta la valeur de l'or à 14; et ses deux successeurs la fixèrent à 15. (Voyez Encycl. Méth., Dict. des Finances.)

1365. n'est pas le plus aisé, il les rendit moins onéreux, par une meilleure régie et une distribution plus équitable. Les domaines royaux, qui faisoient alors une grande partie des richesses du souverain, étoient fort négligés; il les remit en valeur. Ses soins s'étendirent sur l'agriculture en général; il la fit refleurir, en rendant le plus léger possible, par des lois sages, le joug oppressif des seigneurs sur leurs vassaux de campagne. Le travail paisible des cultivateurs fit renaître l'abondance, et avec l'abondance la gaieté naturelle à la nation; car, remarque à cette occasion un historien, « nul autre « peuple n'oublie plus aisément les malheurs passés; il « ne faut qu'une année d'abondance pour effacer plu- « sieurs années de stérilité. »

1366. Il restoit cependant encore un fléau redoutable, les grandes compagnies, espèces de nuées orageuses suspendues sur la France, et dont chaque province craignoit les foudres aussi subites qu'exterminatrices. Le roi eut le bonheur d'en diriger l'explosion sur d'autres contrées, et de se faire une ressource de ce qui pouvoit être une cause de ruine, en tirant d'ailleurs une juste satisfaction de Pierre-le-Cruel, qui avoit fait empoisonner la vertueuse Blanche de Bourbon, sa femme, sœur de Jeanne de Bourbon, épouse de Charles V. La manière de se délivrer des grandes compagnies avoit déja été agitée sous le roi Jean. Henri de Transtamare, disputant la couronne de Castille à son frère Pierre-le-Cruel, avoit jugé que les grandes compagnies dont on se trouvoit très embarrassé en France après la paix de Bretigny, lui seroient très utiles en Espagne, s'il pouvoit les y emmener: mais il n'étoit pas aisé de les tirer de la France. Chefs et soldats y étoient nés; ils y avoient leur famille,

leurs habitudes, la connoissance des lieux, et, plus que tout cela, le doux espoir du pillage, qu'ils croyoient, malgré leurs ravages, ne devoir pas être encore infructueux. En vain d'autres princes les avoient demandées pour les employer dans leurs guerres, les compagnies avoient refusé. Dans cette occasion où le roi desiroit aider un prince dont il se feroit un allié utile, il reprit le projet de la Castille. En conférant sur les mesures à prendre pour déterminer ces phalanges incommodes à s'expatrier, on convint qu'il n'y avoit que du Guesclin qui pût y réussir. Il avoit combattu sous les mêmes étendards en Bretagne, et s'en étoit fait singulièrement estimer; mais, depuis la bataille d'Aurai, il étoit prisonnier de Jean Chandos. L'Anglois le relâcha pour cent mille francs. Le roi donna quarante mille livres; le pape et le Castillan firent le reste. 1366.

Il alla trouver les compagnies près de Châlons-sur-Saône, où elles s'étoient réunies, après avoir parcouru et dévasté la Champagne, le Barrois, la Lorraine, et pénétré par l'Alsace jusqu'aux frontières d'Allemagne. Elles campoient au nombre de trente mille combattants, soldats intrépides, pillards déterminés, sous des chefs expérimentés et avides, ruinés par les guerres ou par leurs profusions, soupirant tous après un nouveau butin. « Camarades, leur dit du Guesclin en les abor-
« dant, nous en avons fait assez vous et moi pour damner
« nos ames, et vous pouvez même vous vanter d'avoir
« fait pis que moi. Faisons honneur à Dieu, et le diable
« laissons. » A cette harangue succèdent les motifs qu'il n'y a plus rien à faire en France, pays absolument ruiné; que les trésors de la Castille, enrichie par le repos et le commerce, vont être à leur discrétion; plus

1366. deux cent mille francs tout prêts que le roi de France leur offre ; enfin, ajoute malignement celui qui devoit en grande partie sa liberté au pape, le passage par Avignon. Quel délicieux appât! Il est nécessaire d'observer, pour la justification de du Gueschn, que l'on est tenté d'accuser ici d'ingratitude, que le pape avoit contracté pour cette expédition des engagements pécuniaires qu'il ne se pressoit pas de remplir, et que le général pensa que le passage par Avignon seroit un moyen aussi infaillible que légitime, bien qu'un peu forcé, d'obtenir les fonds qui avoient été promis. Et, en effet, il crut si peu avoir essentiellement désobligé le pape, que lors de sa seconde captivité il comptoit encore sur lui pour sa rançon.

L'armée part, et prend en effet la route de Provence, qui n'étoit pas la plus naturelle. Le souverain pontife, aussi effrayé que surpris, envoie des indulgences et des pardons; on les reçoit. Il léve les anciennes excommunications prononcées contre les *malandrins*, ainsi nommoit-on les soldats des grandes compagnies. On le remercie de sa complaisance, et on avance. Il menace de nouveaux anathèmes, et les lance; on ne s'en effraie pas. Les compagnons arrivent devant Avignon : un cardinal se présente aux avant-postes pour négocier. Un capitaine anglois, qui y commandoit, lui dit : « Soyez le bien venu : apportez-vous de l'argent? » Mot caractéristique; il fallut bien en donner. Le pape le prit sur le peuple. « Non, disent les insolents *malandrins*, « ce sera de la bourse des prélats. » Ils font rendre l'argent aux bourgeois d'Avignon, et c'est le sacré collége qui se cottise et qui paye.

1367-68. L'orage, chassé de la France, fond sur la Castille.

Pierre-le-Cruel est détrôné, et se réfugie à Bordeaux, auprès d'Édouard, prince de Galles, dont il étoit l'allié par le mariage d'une de ses filles avec Edmond, duc d'Yorck, frère du Prince Noir. Il lui demande instamment du secours contre Transtamare, protégé par la France. Édouard l'écoute, le raméne lui-même en Castille à la téte d'une armée florissante. Il y trouve le reste des compagnies qui avoient arraché la couronne à Pierre, les prend à sa solde, les fait combattre contre Transtamare qu'ils avoient élevé sur le trône; elles l'en précipitent, et y remettent Pierre. Du Guesclin, qui, après le brillant succès de son expédition, étoit retourné en France, revole en Castille avec un renfort considérable. Les armées des deux frères se rencontrent près de Navarette; celle de Pierre avoit besoin d'un combat, parceque les vivres commençoient à lui manquer; celle de Henri pouvoit attendre: c'étoit l'avis de du Guesclin; mais la morgue et l'ardeur castillane l'emportèrent. « C'est merveille, lui dit don Teillo, frère de Transta-« mare, vous n'êtes ici qu'une douzaine de François « qui pensez mieux valoir que tant de milliers d'Espa-« gnols, et nous voulez faire la loi pour prolonger la « guerre et ruiner notre pays. Vous defiez-vous de notre « courage? Sachez que nous vous valons bien; et si « vous avez peur, ne prenez pas votre excuse sur nous. » Du Guesclin n'étoit pas homme à souffrir ces bravades. Il y répondit en paroles encore plus piquantes, et auroit reparti de la main si le roi n'eût imposé silence; mais, voyant le plus grand nombre des voix contre lui, le François consentit à la bataille. 1367-68.

La mélée fut sanglante. Le brave Teillo s'enfuit des premiers avec son escadron, de sorte que le fort des

1367-68. gendarmes ennemis tomba sur la troupe où étoient du Guesclin et Transtamare. Trois fois ce prince rallia ses gens ; à la quatrième fois, l'effroi fut si grand qu'il ne put les retenir. Ils se mirent en pleine déroute. Du Guesclin le prit par le bras et lui dit : « Sire, ôtez-vous « d'ici, votre honneur est sauf : sauvez votre fortune, « nous combattrons une autre fois plus heureusement. » Le prince sauta sur un cheval et se sauva pendant que du Guesclin soutenoit le combat. Il céda à la fin, mais ne voulut se rendre qu'au prince de Galles lui-même. Pierre fut rétabli sur le trône ; mais son protecteur n'eut pas à se louer de sa reconnoissance.

1368. Le prince de Galles avoit fait des emprunts considérables sur la foi de don Pédre, qui se disoit, quand il alla implorer sa protection, possesseur de trésors immenses, cachés dans une forteresse de son pays. Quand il fallut payer les troupes, sur-tout les mercenaires *malandrins*, il dit qu'il n'avoit pas d'argent. Que cela fût vrai ou non, il n'en donna pas, et se permit aussi à l'égard du prince, sinon des affronts, du moins des traits d'ingratitude qui le mortifièrent : de sorte qu'il revint en Guienne, chagrin, mécontent, et avec les symptômes déja inquiétants d'une maladie causée par les fatigues de cette expédition. De retour dans ses états, tant afin de satisfaire aux obligations contractées pour le paiement des gens de guerre, qu'afin de fournir aux dépenses de la cour splendide qu'il tenoit à Bordeaux, il mit un impôt sur toutes les terres dépendantes de sa souveraineté. Le Poitou, le Limousin, la Saintonge, le Rouergue, s'y soumirent après une foible résistance : mais les seigneurs d'Armagnac, d'Albret, de Comminges, de Périgord, et toute la noblesse de Gascogne, refusèrent.

Jamais, disoient-ils, tant qu'ils étoient restés sous la domination du roi de France, ils n'avoient payé de pareilles impositions. Ils portèrent à Charles V leurs plaintes, comme au seigneur suzerain. Le sage monarque répondit qu'il étoit très déterminé à garder la juridiction de la couronne de France; « mais, ajouta-t-il, nous « avons juré quelques articles que nous visiterons. » Du reste, il accueillit les seigneurs avec la plus grande courtoisie, leur promit d'employer sa médiation auprès du prince de Galles, et traita avec les égards les plus séduisants ceux qui restèrent auprès de lui, pour cultiver sa bonne volonté, et hâter la conclusion de leur affaire: premier germe des troubles qui facilitèrent la réunion de la Guienne à la France. 1368.

Une troisième révolution se préparoit en Castille. Transtamare, après la déroute de son armée, s'étoit retiré en France. Il s'y fit des amis, sur-tout entre les chevaliers *bannerets*, c'est-à-dire qui avoient sous leurs bannières des troupes composées, soit de leurs vassaux, soit d'aventuriers. Ils les louoient, et ceux-ci s'engageoient eux-mêmes aux princes qui les payoient le mieux. Le midi de la France étoit couvert de leurs châteaux, autant de repaires d'hommes féroces, uniquement occupés des armes. Le roi détrôné s'en fit des partisans, avec lesquels il tenta contre son ancien royaume quelques expéditions qui lui réussirent. Ces succès, la réputation de ses vertus, l'horreur pour la cruauté et les vices de Pierre, son frère, lui attirèrent des chefs et des soldats, dont il se forma une armée. Il auroit bien desiré de la faire commander par du Guesclin; mais ce guerrier, depuis la bataille de Navarette, étoit resté prisonnier. Le prince de Galles, pressé plusieurs

1368. fois par les seigneurs de sa cour, et même par la duchesse son épouse, de le mettre à rançon, refusoit toujours; le bruit couroit que c'étoit parcequ'il le craignoit. Ce soupçon parvint au prince. Il fit appeler du Guesclin. « Messire Bertrand, lui dit-il, on prétend que je ne vous « ose mettre à délivrance, de la peur que j'ai de vous. — « Il y en a qui le disent, répond le prisonnier, et de cela « me trouve fort honoré. » Le prince rougit. « Eh bien, re« prend-il, taxez-vous-même votre rançon. — Cent mille « écus, repart du Guesclin. — Et où les prendrez-vous, « demande le prince? — Le pape, répond du Guesclin, « le roi de France, le duc d'Anjou et le roi de Castille me « les prêteront, et les femmes de mon pays vendront « plutôt leurs quenouilles que de me laisser prisonnier. »

Il eut permission d'aller ramasser la somme qui lui étoit nécessaire. Chandos et la plupart des seigneurs lui offrirent leur bourse pour son voyage. La princesse de Galles promit vingt mille francs en déduction de sa rançon. Quoique le prince sût que du Guesclin desiroit être libre principalement pour aller chasser du trône celui qu'il y avoit placé lui-même, il étoit si mécontent de l'ingrat, qu'il approuva publiquement la générosité de son épouse. En la remerciant, du Guesclin lui dit gaiement : « Madame, je pensois être le plus laid chevalier « du monde, mais vois-je bien que je ne dois plus tant « déplaire. »

Arrivé dans son château en Bretagne, il demande à son épouse cent mille francs qu'il lui avoit laissés en dépôt. Il ne lui en restoit plus rien. Elle avoit tout dépensé en équipages et libéralités pour tous les gens de guerre dans le besoin qui s'étoient adressés à elle. L'époux loua cet emploi de ses deniers, fait selon son cœur, et lui-

même renchérit sur cette générosité. il lui vint de l'argent du duc d'Anjou, de plusieurs seigneurs et prélats; 1368.
mais, à mesure qu'il cheminoit vers Bordeaux, il le distribuoit aux écuyers et chevaliers qu'il rencontroit, de sorte qu'il n'avoit plus rien quand il arriva. « Qu'ap-« portez-vous, lui dit le prince? — Pas un double, répon-« dit-il. — Vous faites le magnifique, reprend Édouard, « moitié sérieux, moitié plaisantant, vous donnez à « tout le monde, et vous n'avez pas de quoi subvenir à « vous-même; il faut donc que vous teniez prison. » Du Guesclin se retiroit assez confus, lorsqu'un gentilhomme arriva, chargé par le roi de France de payer la rançon, à la réserve des vingt mille francs que la princesse de Galles avoit généreusement payés de sa bourse.

Avec la même rapidité que don Pédre avoit été rétabli sur le trône, il en fut renversé. Une seule bataille, livrée près de Montiel, décida de son sort. Il la perdit et se sauva dans la citadelle. Henri l'entoura d'un mur afin qu'il ne pût lui échapper. Don Pédre tente d'escalader la muraille; mais il est pris et mené dans le camp ennemi. Les deux frères s'y rencontrent, se précipitent l'un sur l'autre, se roulent dans la poussière. Transtamare saisit sa dague, il l'enfonce dans le cœur de son frère, qui expire, et il est proclamé roi de Castille. Tous les capitaines qui avoient concouru à son succès furent généreusement récompensés. Du Guesclin eut la dignité de connétable de Castille, cinq seigneuries considérables, et cent mille florins d'or. Le nouveau roi resta fidélement attaché à Charles V, et lui rendit de grands services. Des trente mille hommes qui composoient les grandes compagnies dans la première expédition, il

1368. n'en resta après celle-ci que six mille, qui se fondirent dans les armées d'Angleterre et de France.

Celles-ci sur-tout ouvroient leurs rangs pour y recevoir les braves qui se présentoient. Le roi les y attiroit, et recrutoit avec empressement, dans le dessein où il étoit de profiter du mécontentement des seigneurs gascons pour faire revivre les droits de la couronne sur la Guienne et sur les autres pays cédés à l'Anglois. Ces seigneurs étoient toujours à la cour, sollicitant vivement le roi de réprimer les vexations du prince de Galles. Le monarque, quoiqu'il ne demandât pas mieux que d'entreprendre cette affaire, se faisoit prier. A la fin il se laissa arracher la permission que sollicitoient les suppliants de présenter au parlement une requête contre le prince. Elle fut admise, et les griefs furent jugés d'une importance à être discutés devant la cour des pairs. Le roi envoya sommer le prince d'y comparoître. « J'irai, « répondit-il, mais le bassinet en tête, et soixante mille « hommes en compagnie. » Tel pouvoit être son projet, mais il étoit consumé d'une maladie de langueur depuis son retour de Castille. Le dépit qu'il éprouva de cette sommation et qui alla jusqu'à lui faire retenir captifs, pendant un an, les envoyés du roi, augmenta son mal. Cependant il assembla ses troupes; mais ce ne fut pas avec son activité ordinaire. Il laissa commencer les hostilités par les seigneurs mécontents, et les repoussa à peine.

1369. Charles V avoit non seulement dans le midi de la France, mais encore dans les autres pays soumis aux Anglois, des agents secrets qui fomentoient les mécontentements. Les habitants du Ponthieu montroient entre autres beaucoup d'ardeur à secouer le joug de l'Angle-

terre. On leur fit passer de ces compagnies isolées qui sembloient n'être attirées que par le butin, et n'obéir à aucun maître. En peu de temps elles conquirent tout le Ponthieu, et le soumirent au roi de France, sans qu'il parût presque s'en mêler. 1369.

Cette brusque expédition, et les plaintes que le prince de Galles fit parvenir à son père au sujet de la sommation, piquèrent vivement le monarque anglois. Il avoit auprès de lui des ambassadeurs françois, que Charles V y entretenoit pour discuter les difficultés que présentoient de temps en temps quelques articles du traité de Bretigny. Édouard les fait paroître en sa présence, les traite durement, et leur commande d'écrire à leur roi de rentrer au plus tôt dans les bornes du traité qu'il a violé par la protection qu'il accorde aux révoltés de Gascogne et du Ponthieu; d'envoyer ses lettres de renonciation à la souveraineté des provinces cédées par le traité de Bretigny, et qu'alors il pourroit faire de son côté les renonciations auxquelles il s'étoit obligé.

C'est ce qu'attendoit le roi de France. Il assemble le parlement. On y lit la semonce impérieuse d'Édouard aux ambassadeurs françois. On repasse le traité de Bretigny, article par article, on examine de nouveau les griefs des seigneurs gascons. Il est prouvé, comme il ne pouvoit pas manquer d'arriver, que c'est Édouard et son fils qui se sont écartés de la justice dans tous les points, et la guerre est résolue. Le roi l'envoie déclarer par un simple valet de chambre, à cause de la détention qu'avoient éprouvée les hérauts porteurs de la sommation au prince de Galles. Les ambassadeurs heureusement repassoient en France au moment où le valet arrivoit, et le trouvèrent sur la grève. Charles envoya

1369. aussi la déclaration de guerre et ses motifs au pape, à l'empereur, aux autres princes alliés ou indifférents, et aux principales villes d'Angleterre.

Édouard fut surpris, mais non déconcerté, quoique la défection subite du Ponthieu lui en fît craindre de pareilles dans d'autres provinces où il apprit qu'éclatoient des mouvements séditieux. Il commença par s'assurer du côté de l'Écosse, par une tréve qui suspendoit sa guerre habituelle avec ce royaume, et leva promptement deux corps d'armée; il envoya l'un au prince de Galles, et fit entrer l'autre en France par Calais, sous le commandement du duc de Lancastre, son second fils (1). Charles leur opposa ses frères: au premier, les ducs d'Anjou et de Berry, auxquels il joignit du Guesclin, qu'il rappela de Castille, et dont les jeunes princes devoient suivre les avis; au second, son dernier frère, sous sa propre surveillance. Pour l'exercer plus aisément, il établit son séjour à Rouen. Ce jeune général étoit Philippe-le-Hardi, déja apanagé du duché de Bourgogne. Le roi le rendit le plus riche et le plus puissant des princes non couronnés, en lui faisant épouser l'héritière de Flandre, cette princesse qu'Édouard avoit ambitionnée pour le duc d'Yorck, un de ses fils, jusqu'à

(1) Le second fils d'Édouard étoit Lionel, duc de Clarence; mais il étoit mort. Anne, son arrière-petite-fille, porta ses droits dans la maison d'Yorck, cadette de celle de Lancastre, et lui donna le droit d'ainesse qu'avoit d'abord celle-ci. Après des flots de sang répandus dans la guerre des deux roses, ce ne fut ni la branche de Lancastre ni celle d'Yorck qui recueillit l'héritage d'Édouard; mais la maison galloise de Tudor, en la personne de Henri VII, fils de Marguerite, héritière d'une branche légitimée de Lancastre, et époux d'Isabelle, héritière de celle d'Yorck.

obtenir d'avance une dispense ecclésiastique que la politique du roi Jean rendit inutile. 1369.

Cette première campagne se passa en marches, contremarches, prises de châteaux, petits combats sanglants et ravages, ruine du pauvre peuple, sans aucune décision. Le roi la termina par une assemblée des états-généraux. Son but étoit d'en obtenir des subsides. On étoit si persuadé de ses bonnes intentions, de la justesse de ses vues et de son économie, qu'on lui accorda volontiers ce qu'il demanda, savoir, la gabelle du sel pour l'entretien de sa maison; quatre livres par feu dans les villes pour la guerre, et trente sous dans les campagnes; un droit d'aides sur les vins, proportionné à leur qualité, et douze deniers pour livre sur tous les impôts.

Nous ne nous arrêterons pas à discuter les motifs allégués par les écrivains françois et anglois pour rejeter le blâme de la guerre sur celui des princes qu'ils veulent en rendre responsable. Tous s'autorisent du traité de Bretigny, et accusent réciproquement les deux monarques de l'avoir violé par des actes contraires aux conditions, ou du moins de les avoir éludées, et de n'y avoir pas satisfait contre les paroles données. Il y a une solution toute simple pour terminer cette controverse. Édouard, au lieu d'en agir noblement avec Jean, son prisonnier, par exemple de lui rendre la liberté sans condition, ce qui auroit été le procédé le plus généreux, ou du moins de lui imposer des conditions tolérables, abusa durement de son droit, le retint quatre ans captif, ne le relâcha qu'en se faisant donner de riches domaines et des provinces entières. Il marchanda ensuite bassement avec les otages, pour tirer de l'un des terres,

1369. de l'autre de l'argent. Quand, après cela, lui et le prince de Galles, son fils, qu'il avoit déclaré souverain de la Guienne, se crurent bien assurés dans leurs nouvelles possessions, ils ne se mirent plus en peine de ménager ceux qui leur avoient procuré une si grande puissance, tels que les seigneurs gascons, qui avoient tant contribué au gain de la bataille de Poitiers. Il étoit naturel de penser que le régent, sachant par lui-même que les sacrifices consentis à Bretigny étoient le fruit de la violence, s'en rédimeroit, s'il pouvoit, quand il seroit monté sur le trône. L'Anglois auroit dû le prévoir. Ainsi on peut dire que si Charles V a été l'agresseur à main armée, Édouard a été le provocateur par sa constance à ne se jamais relâcher d'aucun de ses avantages, par son affectation à donner toujours aux clauses douteuses l'interprétation la plus convenable à ses intérets, et par son opiniâtreté à ne pas accomplir celles qui lui déplaisoient, comme la renonciation à la couronne de France, qu'il avoit promise et qu'il ne fit jamais.

Dans ces circonstances, Charles-le-Mauvais se conduisit comme à l'ordinaire, en brouillon maladroit. Pendant les expéditions de Castille, il s'attira la disgrace du roi de France et du prince de Galles, en gênant la marche de leurs troupes, qu'ils faisoient passer amicalement sur son territoire et dans les environs. Pour le punir, Charles V saisit sa seigneurie de Montpellier. Aussitôt le Navarrois se transporte en Angleterre, y signe avec Édouard un traité par lequel il s'engage à attaquer la France en même temps que l'Anglois. Il revient en Bretagne auprès de Montfort, et l'engage à entrer dans ce traité; mais ni l'un ni l'autre n'ose l'exécuter; au contraire, dans la crainte d'une punition

encore plus sévère que n'avoit été la saisie de Montpellier, le Navarrois demande grace, et obtient, sinon l'oubli, du moins le pardon de ses mauvaises manœuvres. 1369.

Ce qui détermina le roi de Navarre à cette prompte soumission fut peut-être l'invasion subite de la Guienne. Charles V, pendant qu'il en prononçoit la confiscation dans son lit de justice, avoit des troupes prêtes qui se répandirent aussitôt dans la province. L'attaque fut si brusque que le prince de Galles se trouva obligé de se retirer de ville en ville à mesure que les François avançoient: mais revenu de son premier étourdissement, il réunit tout ce qu'il put rassembler de soldats, et se mit à leur tête. Sa maladie de langueur, qui étoit tournée en hydropisie, ne lui permettoit pas de monter à cheval. Il se faisoit conduire dans un chariot. C'est dans cet état, qu'il alla assiéger la ville de Limoges, coupable de s'être rendue trop volontairement aux troupes du roi. Il multiplia les assauts, les commanda lui-même, et y entra par la brèche. Il faut le dire, afin que l'on connoisse à quelles horribles actions, poussés par le dépit et la vengeance, les hommes les plus modérés sont capables de se laisser entraîner; le modeste vainqueur de Créci et de Poitiers, le sauveur d'Eustache de St.-Pierre et de ses compagnons à Calais, si compatissant alors, fit massacrer tous les habitants sans distinction d'âge ni de sexe, et brûler la ville sous ses yeux. C'est le seul excès qu'on puisse reprocher au prince de Galles; le seul: mais qu'il est flétrissant!

Édouard ne laissa pas long-temps son fils chéri dans l'embarras. Il lui prépara une puissante diversion en faisant passer en France une armée redoutable par le 1370.

1370. nombre et le choix des troupes, sous le commandement de Robert Knolles, son meilleur général. Il descendit à Calais, traversa l'Artois, le Vermandois, passa devant Soissons, Reims et Troyes, qu'il n'osa attaquer; mais il brûloit les bourgs et les petites villes. Enfin il campa devant Paris, et envoya offrir la bataille au roi, qui y étoit renfermé. Ce prince avoit pris le même système de guerre que dans la campagne qui précéda le traité de Bretigny: bien munir les villes principales, retirer les gens de la campagne avec leurs meubles et leurs bestiaux dans des forteresses capables de résister à un coup de main, faire observer les ennemis par des corps séparés répandus autour d'eux, leur couper les vivres, rendre les marches fatigantes et les campements difficiles: par cette tactique il réduisit les Anglois à chercher des quartiers d'hiver, sans avoir rien fait d'important.

Ils les choisirent dans le Maine et l'Anjou, provinces voisines de la Bretagne, où Knolles comptoit retirer ses troupes en cas d'événement fâcheux: mais du Guesclin ne lui en laissa pas le loisir. Il venoit de recevoir l'épée de connétable à la vue de toute la cour, qui applaudit au choix du roi. Tout ce qu'il y avoit de braves s'empressa de prendre du service sous le chef des armées françoises. Il forme une troupe de guerriers ardents, se précipite à leur tête sur les quartiers ennemis, les surprend l'un après l'autre, les disperse. Cette armée formidable disparoît, et Knolles, presque seul, va cacher sa honte en Bretagne, l'asile qu'il s'étoit préparé.

Ces revers mortifièrent le roi d'Angleterre, qui n'y étoit pas accoutumé. La prospérité, l'amie de la jeunesse, l'abandonnoit. Il perdit Philippe de Hainaut,

son épouse, princesse estimable, dont la tendresse et les vertus avoient fait le bonheur de sa vie. Père affligé, il alla recevoir sur la plage le prince de Galles, son fils chéri, forcé par sa maladie de quitter l'Aquitaine, où sa bravoure et ses talents étoient si nécessaires. Le prince de Lancastre, son frère, fut envoyé à sa place. 1370.

Il avoit besoin de secours. Édouard fit partir une flotte chargée de troupes et de munitions, sous les ordres de Jean Hastings, comte de Pembroke, son gendre. Elle devoit aborder à la Rochelle. Les habitants, quoique sous la main d'une garnison angloise, fermèrent leur port. Il leur étoit revenu qu'Édouard, peu sûr d'eux, devoit les chasser et peupler leur ville d'Anglois. Ainsi en avoit-il agi à Calais. La politique ancienne et constante de ces insulaires, de se ménager des points d'appui sur les rivages du continent, soit pour la domination des mers, soit pour le commerce, est à remarquer. Pembroke fut d'autant plus fâché du refus des Rochellois, qu'il étoit surveillé de près par une flotte de vaisseaux plus forts que les siens, qu'Henri de Transtamare, roi de Castille, reconnoissant des services que la France lui avoit rendus, envoyoit à son secours. Les Castillans avoient sur leurs navires des machines inconnues aux Anglois. Elles lançoient des pierres, des masses de plomb et de gros traits, écrasoient et perçoient les frêles embarcations angloises, qui n'étoient que des vaisseaux de transport. On ne dit pas qu'entre ces machines il y eût des canons : ils n'étoient pas encore appliqués à la marine. Pembroke, très maltraité, prit la fuite, et les Castillans remportèrent une victoire complète. 1371.

Ce n'étoit pas seulement dans la conduite de la

1371. guerre que Charles-le-Sage se montroit supérieur à Édouard, il l'emportoit encore dans les opérations du cabinet. L'Anglois reconnoissoit cette supériorité : « Il « n'y eut onc roi, disoit-il, qui si peu s'armât et qui me « donnât tant à faire. » On vient de voir que sa bonne intelligence soutenue avec le roi de Castille lui mérita de ce prince un secours maritime décisif. Édouard fit des efforts pour détacher le Castillan du François ; il cumula promesses et présents, sans pouvoir parvenir à diminuer l'affection qui unissoit les deux princes. Au contraire, Charles V, politique adroit, vint à bout d'engager le roi d'Écosse à rompre la tréve avec celui d'Angleterre, quoiqu'elle fût avantageuse au premier. Enfin il ôta pour ce moment à Édouard la ressource des perfidies ordinaires du roi de Navarre.

Ce n'est pas que l'habile monarque se flattât de fixer ce caractère inquiet, toujours balançant entre les partis opposés ; mais il croyoit qu'en paroissant ignorer ses intrigues secrétes il l'empêcheroit de se déclarer trop ouvertement pour son ennemi. Il consentit donc à ratifier le pardon que son beau-frère n'avoit osé venir chercher en personne, et il l'admit à sa présence; mais il fallut, tant les reproches de sa conscience le tourmentoient, lui envoyer des otages, prélats, chevaliers, bourgeois, au nombre de dix-neuf.

L'entrevue eut lieu à Vernon. Le Navarrois s'y rendit des terres qu'il possédoit en Normandie. Il se prosterna. Charles le releva, mais on remarqua qu'il ne l'embrassoit pas comme de coutume. Les deux beaux-frères eurent une longue conversation, qu'on n'entendit pas ; mais les spectateurs éloignés observèrent qu'il arriva souvent au roi de Navarre, dans des moments un peu

animés, d'interrompre le monarque en se jetant à ses pieds, comme s'il lui eût demandé pardon. Le lendemain il rendit hommage de ses vassalités, ce qu'il n'avoit pas encore fait. Il vécut ensuite à la cour, fêté, honoré, ayant un air libre et dégagé. Cependant, dans ce temps même, il envoyoit au roi d'Angleterre un agent secret chargé de lui faire des excuses de sa soumission au roi de France, et de renouveler ses traités avec l'Anglois. 1371.

De Paris, où s'étoit rendu l'hommage, il retourna en Normandie et alla en Bretagne. En se rendant près du duc, il fut très bien reçu par Olivier de Clisson, seigneur breton, dont le château se trouvoit sur son chemin, et qui l'accompagna à la cour. Pour récompense de sa bonne réception, Charles-le-Mauvais le brouilla avec le duc, auquel il inspira une jalousie furieuse contre Clisson, qu'il accusa de faire la cour à la duchesse, de sorte que celui-ci n'échappa que de quelques minutes au danger d'être assassiné par ordre du duc; mais le Navarrois eut du moins la satisfaction de rendre ces deux hommes ennemis irréconciliables : plaisir délicieux! et qui l'auroit été encore davantage s'il avoit pu prévoir les effets funestes de cette inimitié pour la France.

Dans ce temps, à quelques mois l'un de l'autre, naquirent deux princes destinés à une triste célébrité; Jean, fils de Philippe duc de Bourgogne, et Louis, duc d'Orléans, second fils du roi.

Après la dispersion des Anglois qui avoient pris leurs quartiers dans le Maine et l'Anjou, le connétable continua ses exploits dans le Poitou, et prit la capitale. Un de ses capitaines fit une capture non moins impor- 1372.

1372. tante en la personne de Jean de Grailli, captal de Buch. On est étonné de voir ce seigneur gascon, que le roi de France avoit honoré de ses bonnes graces, auquel il avoit donné gratuitement la liberté et la seigneurie de Nemours, dont il avoit fait hommage, et qui par-là étoit devenu vassal de la couronne; on est étonné de le rencontrer sous les drapeaux anglois. Mais, dans un moment pacifique, il avoit été revoir le prince de Galles, son premier général. Celui-ci lui fit des reproches de sa défection, le flatta, et le rattacha à lui. Le captal renvoya au roi les titres de sa seigneurie de Nemours, rétracta son hommage, et combattit avec assurance pour l'Anglois; mais il eut le malheur d'être fait prisonnier. En vain il offrit une forte rançon; le roi d'Angleterre eut beau le redemander avec instance; inutilement aussi plusieurs François prièrent pour lui, le roi ne voulut jamais lui rendre la liberté. On débita alors que son inflexibilité venoit de la crainte qu'inspiroient au monarque la bravoure et l'habileté du prisonnier; mais il est à présumer que le sage monarque voulut, par un exemple frappant de sévérité, intimider les chefs de bande, qui ne se faisoient aucun scrupule de changer de parti. Le captal mourut d'ennui dans la tour du Temple, après cinq ans de captivité.

Une ruse assez bien imaginée rendit la Rochelle à la France. Cette ville avoit pour maire un bourgeois nommé Jean Condorier. Il vivoit familièrement avec Philippe Mancel, commandant de la citadelle pour les Anglois, *qui n'étoit pas trop malicieux*. Le maire invite le commandant à un festin. Pendant le repas il fait arriver un prétendu messager du roi d'Angleterre,

chargé d'une lettre pour Mancel. On avoit eu grand soin de bien contrefaire les sceaux et les autres signes extérieurs qui pouvoient donner à la missive un air d'authenticité. Le commandant ne savoit pas lire, ni apparemment aucun des siens. Il examine les sceaux, les trouve en bonne forme, et donne la lettre à Condorier pour lui en faire lecture. Le maire lit un ordre du roi au commandant, de sortir le lendemain de la citadelle avec toute la garnison, pour être passée en revue par des officiers qu'il enverra. Dès le matin Mancel baisse le pont-levis et fait défiler ses gens. Pendant qu'ils sortent, des soldats de Condorier, cachés par un mur, s'avancent et se placent entre les Anglois et la forteresse, d'autres se présentent en face. La garnison ainsi environnée est obligée de mettre les armes bas, et les Rochellois, sans coup férir, se rendent maîtres de la citadelle. 1372.

Un Anglois nommé David Olegrane, gouverneur d'un château peu éloigné, appelé Benon, apprenant cette nouvelle, fait couper le nez et les oreilles à des Rochellois qui se trouvoient dans sa place. De leur côté les Rochellois font pendre les Anglois qu'ils rencontrent. Mais ce ne fut pas tout : Benon fut attaqué, et la garnison forcée de se rendre à discrétion. Olivier de Clisson étoit un des chefs des assaillants : « Laissez-« moi, dit-il aux autres, disposer de ces ribauds à ma « volonté. » Il se met à la porte du fort, et à mesure que les soldats anglois en sortent, il leur fend la tête avec sa hache. Il en tua quinze de suite de cette manière, et en acquit le surnom de *boucher*.

Il paroit que du Guesclin s'étoit fait un plan de campagne mieux conçu que ses prédécesseurs. Ils entroient

1372. dans une province le fer et le flambeau à la main, la ravageoient, prenoient quelques villes, et croyoient l'avoir soumise, quand ils l'avoient ruinée; au lieu que le connétable avançoit méthodiquement, ne laissoit rien derrière lui, et poussoit en avant, comme dans une battue bien ordonnée, si on peut se servir de cette comparaison, tous ceux qui résistoient. C'est ainsi qu'il réunit les seigneurs du Poitou, de l'Aunis, de la Saintonge, et autres attachés aux Anglois, et qu'il les força de se renfermer dans Thouars. Le siége de cette ville est fameux, tant par la qualité et le nombre de ses défenseurs, que par la vivacité des attaques. Du Guesclin fit fondre *de grands engins* à la Rochelle et à Poitiers; avec ces *bombardes*, il foudroya les remparts, les ouvrit et contraignit les assiégés à capituler, dans la crainte d'être emportés d'assaut. Ils promirent de se remettre, eux et leurs seigneuries, sous l'obéissance du roi de France, s'ils n'étoient pas secourus dans un temps déterminé.

Le roi d'Angleterre, instruit de ces conditions, se mit en mer avec trois mille hommes d'armes et deux mille archers. S'il fût arrivé à temps, il y auroit eu une bataille sanglante; car le connétable l'attendoit sous les murs de sa future conquête, avec une armée journellement grossie par la noblesse françoise qui y accouroit de toutes parts, dans l'espérance d'un combat. Les vents repoussèrent constamment la flotte angloise des côtes de France, et Édouard, voyant que le terme fixé par la capitulation seroit expiré avant qu'il se présentât, rentra dans ses ports. Thouars se rendit, et des provinces entières se réunirent à la France avec cette ville. Il restoit encore quelques troupes angloises dans ces cantons. Le connétable les poursuivit opiniâtrément et les

force à une bataille. Elle se donna près de Chivrai, château du Poitou. Les Anglois la perdirent. « Nul n'échap- 1372.
« pa, dit la chronique, tous furent tués ou faits pri-
« sonniers. » La ville de Niort devint le prix de la victoire.

La défaite de la flotte angloise par les Castillans, auprès de la Rochelle, fit de nouveau sentir à Édouard combien il lui seroit avantageux d'attirer à son parti le roi de Castille, ou du moins de le déterminer à la neutralité. Il avoit fait épouser au duc de Lancastre, son fils, Constance, fille aînée de don Pèdre-le-Cruel. Quand celui-ci fut mort, il fit prendre au duc de Lancastre le titre de roi de Castille. Il étoit alors en pleine prospérité, et dédaignoit Transtamare. Après le revers près de la Rochelle, il le rechercha et lui fit offrir la renonciation du duc au titre de roi et à toutes ses prétentions sur la Castille, s'il vouloit renoncer à l'alliance de la France. L'intermédiaire de cette négociation étoit le roi de Navarre, qui fit exprès un voyage à Burgos. Transtamare rejeta avec indignation cette proposition. Il ne put s'empêcher de reprocher au négociateur, prince du sang de France, et beau-frère du roi, sa démarche plus qu'indécente. Charles-le-Mauvais essuya la remontrance sans remords, mais non sans quelque honte, qu'il alla cacher en Navarre.

Si le roi d'Angleterre échoua du côté de la Castille, 1373.
il fut plus heureux en Bretagne. Montfort lui devoit en grande partie son duché : il montroit en conséquence pour l'Anglois une inclination qui contrarioit les sentiments de la principale noblesse bretonne, gagnée depuis la paix de Guérande par les manières affectueuses de Charles-le-Sage. Le vicomte de Rohan et le sire de

1373. Laval, sans doute interprètes des sentiments d'un plus grand nombre, eurent la hardiesse de tenir à leur duc ce propos en face: « Chier syre, sitôt que nous pourrons « apercevoir que vous ferez partie pour le roi d'Angle-« terre, nous vous relinquerons et mettrons hors de « Bretagne. » L'effet suivit de près la menace. Édouard exigea de son ancien protégé qu'il se déclarât et armât contre la France. Le penchant de Montfort l'engageoit à cette démarche, mais l'hommage qui le lioit à la France l'en détournoit. Il hésita quelque temps. Enfin le devoir de la reconnoissance l'emporta sur celui de la vassalité; il se décida pour l'Angleterre. Un grand nombre de seigneurs se liguèrent contre lui; du Guesclin entra en Bretagne, prit de force les villes qui ne voulurent pas se rendre, accueillit au contraire en compatriote, et combla de faveurs et de priviléges, au nom du roi de France, les bourgeois de celles qui se soumirent.

Charles V avoit fait précéder ces hostilités par une sommation au duc de Bretagne de ne pas recevoir les Anglois dans son duché, et au contraire de se joindre à lui pour repousser l'ennemi commun. Montfort répondit qu'il éloigneroit les Anglois de ses villes et de ses forteresses le plus qu'il pourroit; que, quant à l'injonction de se joindre aux François pour leur faire la guerre, il s'en rapportoit au traité de Bretigny, qui lui laissoit le droit de rester neutre. Ce traité, si souvent négligé ou violé, n'étoit plus au fond qu'une pièce évasive où chacun trouvoit ce qu'il vouloit. Charles V, ou ne le consulta pas, ou y vit qu'il étoit permis au plus fort de contraindre les neutres à embrasser sa cause, et le connétable, par ses ordres, continua ses exploits.

L'air et le ton d'assurance en guerre servent souvent

autant que la valeur. Du Guesclin les employa avec succès devant Hennebond. Il se transporta au pied des murs, appela les habitants, et, quand il les vit rassemblés sur les remparts, il leur cria : « Bourgeois ! il est « certain que nous vous conquérerons tous, et souperons enhui (aujourd'hui) dans cette ville ; mais s'il y a « nul des vôtres qui jette pierre ni carrel, tant soit hardi, par quoi le plus petit de nous et de nos garçons « soit blessé, à Dieu je voue, que vous ferai à tous tollir « la vie » Les bourgeois effrayés se retirèrent, et la garnison angloise, abandonnée à ses seules forces, ne put se maintenir et fut passée au fil de l'épée. 1373

Point de grace dans cette guerre, accompagnée de toutes les horreurs d'une guerre civile. Le capitaine Knolles, chef, deux ans auparavant, de cette armée, vaincue dans le Maine, et réfugié lui-même en Bretagne, s'y trouvoit pressé dans le château de Derval qui lui appartenoit, et où il venoit de se rendre. Avant qu'il n'arrivât, un officier subalterne avoit promis de se rendre à jour dit s'il n'étoit pas secouru, et avoit donné des otages. Le jour arrivé, Knolles refuse de remettre la place, sous prétexte que ses gens n'ont pu traiter sans son aveu. On répond que, s'il ne se rend sur-le-champ, on fera mourir les otages. Knolles menace d'user de représailles sur les chevaliers qu'il tenoit prisonniers. « Laissez-moi le soin de cette affaire, » dit au duc d'Anjou, qui commandoit l'armée françoise, Clisson, l'ennemi irréconciliable des Anglois et du duc de Bretagne. « Messire Olivier, répond le duc, faites ce que bon vous « semble. » Sans autre pourparler, le boucher de Benon fait mener les otages sur le fossé de la place, et les fait décapiter. Aussitôt il sort d'une fenêtre du château un

1373. échafaud sur lequel étoient liés trois chevaliers, dont on fait sauter les têtes dans les fossés. Clisson, dans l'assaut qui suivit, fut dangereusement blessé, et la place ne fut pas prise.

Le roi d'Angleterre avoit auprès du duc de Bretagne un agent nommé Milleborne. Pour décharger son maître des sommes qu'il avoit promises au duc, afin de le faire déclarer contre la France, et sans s'embarrasser de ce qui pourroit arriver à Montfort de son conseil, Milleborne l'engage à mettre un impôt extraordinaire. Les seigneurs bretons appellent de cette vexation au roi, et présentent requête au parlement. Le peuple refuse de payer; le duc s'obstine, et condamne au dernier supplice quelques opiniâtres. La révolte alors devient dangereuse; Montfort s'embarque pour l'Angleterre, pressé par le double motif de se soustraire à la fureur des révoltés, et de hâter, par sa présence, les secours qu'on lui avoit promis et qui ne venoient pas.

A la vérité, le roi d'Angleterre préparoit une armée. Il la fit descendre à Calais, sous les ordres du duc de Lancastre. Le duc de Bretagne comptoit la commander en commun; mais il éprouva ce que doit prévoir un prince qui se met dans le besoin de demander. Le duc de Lancastre le refusa durement. Son armée traversa une partie de la France, comme les précédentes, dans l'intention non de se porter en Bretagne, comme Montfort l'avoit espéré, mais d'aller reconquérir la Guienne, dont il ne restoit plus aux Anglois que la capitale. Charles V ordonna à du Guesclin qu'on les laissât passer sans prétendre retarder leur marche par une bataille; qu'il prît soin seulement qu'ils fussent continuellement harcelés, qu'ils manquassent de vivres, et que l'armée

fût insensiblement diminuée par de petits combats. Les pluies et les froids rigoureux de l'arrière-saison firent le reste. De sorte que cette armée de trente mille hommes en débarquant n'en comptoit plus que six mille en arrivant à Bordeaux. C'est le même déchet que celui des grandes compagnies après les victoires en Castille, et c'est à-peu-près le calcul applicable aux expéditions lointaines. 1373.

Le duc de Lancastre, en déposant le reste de ses troupes en Guienne, convint d'une suspension d'armes avec le duc d'Anjou : Charles V refusa de la ratifier, parcequ'il découvrit que l'Anglois ne vouloit suspendre les efforts de sa nation contre la France que pour les tourner contre la Castille, dont il ambitionnoit toujours la couronne comme gendre de don Pédre. Pour cette raison, le roi de France ne voulut pas d'une tréve qui exposeroit son fidéle allié. Il consentit seulement que des ambassadeurs qu'il nomma se transportassent à Bruges, pour traiter de la paix.

Le duc de Lancastre, de retour à Londres, y fut assez mal reçu, tant à cause du mauvais succès de son expédition, que pour sa conduite hautaine et insultante à l'égard du duc de Bretagne. Édouard s'empressa de réparer les torts de son fils à l'égard de son allié, qui étoit devenu son gendre. « Beau fils, lui dit-il, je sais bien « que pour l'amour de moi vous avez mis en balance et « hors de votre seigneurie grand et bel héritage; mais « soyez bien assuré que je vous le recouvrerai. Je ne « ferai paix à François que vous ne soyez dedans, et « raurez votre héritage. » Pour arrhes de sa promesse il lui donna deux mille hommes d'armes et trois mille archers. Avec cette troupe, quelques Anglois encore 1374

1374. errants en Bretagne et dans les pays adjacents, et les Bretons qui lui étoient restés attachés, Montfort, guerrier exercé et capitaine habile, prit rapidement des villes importantes, et eut la satisfaction de voir fuir devant lui plusieurs des seigneurs qui, selon leur expression, l'avoient *relinqué.* De ce nombre étoit Olivier de Clisson. On sait la haine que Montfort lui portoit. Il le força, après l'avoir battu, de se renfermer dans Quimperlé, et l'investit de manière qu'il ne pouvoit ni se sauver, ni se défendre d'être bientôt emporté par les troupes qui le bloquoient. Vainement demanda-t-il à capituler. Le duc vouloit l'avoir à discrétion, et il n'y a point de doute que celui qui avoit eu dessein de le faire assassiner ne lui préparât une mort cruelle. L'assiégé étoit dans cette perplexité, lorsque Montfort vit arriver dans son camp deux seigneurs envoyés par le roi de France, qui lui signifièrent une tréve conclue à Bruges. Comme la Bretagne y étoit comprise, ce fut une obligation au duc de lever le siége, et Clisson fut sauvé.

1375. Les négociateurs de Bruges, malgré leur bonne volonté, n'avoient pu convenir que d'une suspension d'armes pour neuf mois : mais ils se donnèrent parole de se rassembler avant ce terme. En effet, ils revinrent dans l'intervalle de six mois, très disposés à conclure la paix; mais les intérêts étoient trop compliqués, et les prétentions trop directement opposées. Il ne restoit aux Anglois de leurs conquêtes sous les rois Philippe de Valois et Jean, que la ville de Calais. Sans vouloir la rendre, ils demandoient la restitution de la Guienne et de sa dépendance, patrimoine d'Édouard, comme descendant de la célèbre Éléonore. Charles exigeoit Calais, ou du moins que les fortifications en fussent démolies; plus

une somme de quatorze cent mille livres donnée pour la rançon de son père, et donnée indûment, puisque ce prince étoit mort en prison. Il abandonnoit pour cela la Guienne; mais à condition que l'Anglois ne la posséderoit que comme fief, et en feroit hommage. Édouard et son fils, qui y avoient possédé tous les droits de souveraineté, sans aucune dépendance, refusoient de se soumettre à cette condition. On laissa donc les choses dans l'état où elles étoient, chacun avec ses possessions et ses prétentions, et on se contenta d'une tréve de deux ans. 1375.

Cette tréve, acceptée par Charles V, étonna, dans l'état prospère où étoient ses affaires; mais elle fut le fruit d'une profonde sagesse. La France avoit besoin de repos, et le roi de loisir, pour remettre l'ordre dans l'administration, dont presque toutes les parties avoient besoin de réforme. Il y en eut peu qu'il ne soumît à son examen et à des lois meilleures. Il fixa la majorité des rois à quatorze ans. On croit que cette précaution lui fut suggérée par le dépérissement de sa santé, effet du poison du Navarrois, qui lui faisoit prévoir la minorité prochaine de son fils. Le père, attentif, créa pour ce prince un conseil de régence. Il le sépara de la tutéle, qu'il confia à Jeanne de Bourbon son épouse, princesse d'un grand mérite. Apanage des fils, dot des filles, charges et dignités de la maison royale, fonctions, appointements, tout fut réglé avec noblesse et économie. Il se fit rendre compte des querelles sans cesse renaissantes entre les juridictions ecclésiastiques et laïques. A cette occasion il proclama, pour les suppôts inférieurs des tribunaux, huissiers, procureurs et autres, des réglements répressifs de la chicane, et de l'accroissement 1375-76.

1375-76. des frais de procédures. Quant aux justices elles-mêmes, il posa pour chacune les bornes que les circonstances permettoient. Il ne fit pas non plus tout ce qu'il auroit desiré pour la discipline des gens de guerre; mais du moins il rendit les levées plus faciles, moins onéreuses au peuple, et assura la solde et l'existence d'une armée permanente. Chose étonnante! malgré la guerre il diminua les impôts. A la vérité, il opéra en partie cette décharge par une mesure peu généreuse et blâmable peut-être, celle de faire payer aux malheureux juifs le droit d'être ses sujets, et de prolonger en France un séjour qui n'y avoit jamais été permis que d'une manière précaire et limitée. Charles, au reste, en peut être justifié au besoin, par les mœurs et par les préjugés du temps; genre de tribut qu'il est rare de ne pas payer à son siècle, et qu'il est injuste de reprocher à un prince, lorsqu'il n'est pas toujours donné, même aux meilleurs esprits, de s'en pouvoir affranchir entièrement.

Charles V donna aux bourgeois de Paris le privilége d'acheter des fiefs, et leur accorda des franchises qui rendoient ces acquisitions plus avantageuses. Il commença la Bastille, rempart contre les ennemis du dehors, frein pour les séditieux du dedans, objet de terreur pour le crime, et malheureusement quelquefois l'instrument de l'injustice et de la vengeance. Outre cette masse énorme, détruite de nos jours, il bâtit le château de Montargis et celui de Creil, augmenta le Louvre, et se fit sur le bord de la Seine un séjour agréable près de la Bastille, appelé l'Hôtel Saint-Paul. Sa destination est marquée par cet autre nom, l'Hôtel solennel des grands ébattements. Ses jardins étoient plantés plus pour l'utilité que pour le luxe, et il eut, de plus, grand soin d'améliorer

ses domaines, qui étoient alors le plus sûr et le principal revenu de nos monarques. Ils avoient été fort négligés sous les régnes précédents; Charles V ne dédaigna pas d'entrer dans la connoissance des obligations des fermiers, des accroissements que ses possessions pouvoient recevoir de la culture. Enfin il ne négligea pas le commerce. Il y avoit à Paris, dès avant l'invasion des Francs, dit-on, une société de commerçants par eau, appelés les marchands de l'eau, parcequ'ils faisoient leur principal commerce par la Seine; le roi continua de les protéger. Leur police intérieure avoit été maintenue longtemps par un prévôt et par des échevins qui, par suite de l'agrégation de divers autres corps de commerçants à celui des marchands de l'eau, devinrent peu-à-peu les officiers municipaux de la capitale. Charles encouragea toutes les différentes espèces d'artisans et de négociants par le renouvellement et l'augmentation de leurs priviléges. Les Castillans, les Portugais, les Italiens surtout, en possession alors du commerce maritime le plus étendu, furent invités à fréquenter nos ports, par les exemptions et la liberté que le roi leur accorda. 1375-76.

Telles furent les occupations du roi pendant cette tréve, et pendant d'autres moments de repos. Un répit de deux ans lui faisoit aussi prévoir des événements dont il pouvoit tirer avantage. La maladie du prince de Galles augmentoit. Elle le conduisit au tombeau, en 1376, âgé de quarante-six ans. Le roi de France, qui avoit toujours estimé sa bravoure et sa loyauté, lui fit faire un service solennel à Paris. Il semble que l'énergie du père s'ensevelit avec son fils. Édouard, outre la caducité de l'age, en montra les foiblesses. Il devint paresseux dans les affaires, s'abandonna honteusement à

1375-76. une jeune maîtresse, dépensière plus que galante, et qui profita insolemment de l'ascendant que l'amour du vieillard lui donnoit sur cette ame flétrie. On lui remarquoit, non du goût, mais de la passion pour les plaisirs, pour les fêtes, pour tout ce qui étoit éclatant et qu'il pensoit pouvoir cacher son déclin à ses propres yeux. Le peuple anglois, dont il avoit été l'idole, non seulement cessa de l'adorer, mais ne put même quelquefois se défendre d'un sentiment de pitié, si ce ne fut pas de l'indignation et du mépris. Avec sa gloire tomba son autorité et son crédit, dont il éprouva la décadence, sur-tout quand il demandoit de l'argent; au lieu que l'estime qui environnoit Charles V rendit toujours les François prompts à l'aider dans le besoin: éloge du peuple et du monarque.

Il auroit passé ces deux années tranquille, rafraîchi pour ainsi dire par les douces influences de la paix, si son perfide beau-frère ne l'eût encore troublé. Jeanne de France, épouse de Charles-le-Mauvais, étoit morte subitement. On soupçonna qu'il l'avoit empoisonnée. Le même soupçon se répandit à l'occasion de la mort de Guy d'Auvergne, dit le cardinal de Boulogne, qui étoit le conseil de ce prince. Il s'en disculpa auprès du pape Grégoire XI; mais, en pareille circonstance, c'est déja une tache infamante que le besoin de justification. A ces forfaits commis dans sa famille le Navarrois joignit des tentatives pour donner à son beau-frère des inquiétudes, tant dans sa cour que de la part de l'ennemi. Il s'étoit élevé une discussion d'intérêt entre la branche cadette de Valois et l'aînée, dont le roi étoit chef. Aussitôt le Navarrois s'intrigue, se jette dans la contestation, brouille les droits, aigrit les esprits. Sans quelques

sacrifices que le monarque fit à propos, il auroit mis la discorde dans la famille royale. Il s'efforça aussi de rompre la tréve, envoya pour cela un agent en Angleterre, et conclut un traité d'alliance offensive et défensive. On ne put à la vérité rien prouver contre ce prince, parceque le vaisseau qui rapportoit l'agent et les papiers périt dans la traversée. 1375-76.

Pendant la tréve, la paix se négocioit toujours. Les pouvoirs donnés par Charles V à ses plénipotentiaires portoient, dit-on, l'abandon de quatorze cents villes fermées, et de trois mille forteresses dans la seule Aquitaine, si les Anglois vouloient terminer. Ce nombre n'est pas croyable, quand même, dans l'état qui fut présenté, on auroit mis comme villes des bourgs qui portent encore ce nom, et comme forteresses les villages, qui étoient alors tous entourés de murs. Ce sacrifice, qui nous paroît énorme, le fut si peu aux yeux des ambassadeurs anglois, venus de nouveau à Bruges, qu'ils dirent ne pouvoir conclure sans avoir auparavant consulté. Ils repartirent; mais, en arrivant à Londres, ils trouvèrent Edouard mort, et au même moment la tréve expiroit.

Charles épioit ces deux circonstances. Aussitôt des ports de Normandie partent des vaisseaux chargés de troupes. Elles abordent en Angleterre, ravagent les campagnes, pillent et brûlent les villes. Le roi avoit eu soin, pendant la tréve, de faire bâtir des vaisseaux, à rames et à voiles, nommés *galères*, propres à la guerre. Ses prédécesseurs ne se servoient ordinairement que d'embarcations marchandes. Ils les ramassoient au moment de la guerre, et les faisoient quelquefois accompagner par des navires plus forts de bois et plus hauts de 1377.

1377. bord, qu'ils louoient des Génois, réputés alors les meilleurs marins. Dans cette expédition ce furent les Castillans qui aidèrent les François. Transtamare envoya une flotte. Ses troupes, jointes aux nôtres, firent trembler l'Angleterre; Londres même s'effraya. Charles attaqua en même temps en Guienne, en Bretagne, dans l'Artois, et par-tout il eut des succès. On remarque qu'au siége d'Ardres il y eut quarante *bombardes* employées. Ce nombre marque un accroissement rapide dans cette arme.

1378. Pendant que des généraux de Charles prenoient des villes et soumettoient des provinces, il recevoit à Paris l'empereur Charles IV, son oncle, et Venceslas, son cousin, élu roi des Romains. Le père venoit accomplir un pélerinage à St.-Maur-des-Fossés. « Mais combien « qu'il eut sa dévotion, il venoit aussi, disoit-il, pour voir « le roi, la reine et leurs enfants, et leur présenter son « fils. » Les honneurs qu'on lui fit nous apprennent quel étoit le cérémonial du temps, semblable au nôtre, aux nuances près qu'apporte l'accroissement du luxe. Entrée solennelle, harangues, festins, grandes parures, belles livrées. L'Université le complimenta, et l'invita à une thèse de théologie; c'étoit ce qu'a été depuis, pour d'autres souverains, une séance académique. On eut cependant soin qu'il ne fît pas son entrée à Paris sur un cheval blanc; distinction qui n'appartenoit qu'au roi, et dont on craignoit que l'empereur ne se prévalût. On eut soin aussi de compasser sa marche depuis les frontières jusqu'à Paris, afin qu'il n'y arrivât qu'après les fêtes de Noël, de peur qu'il ne lui prît envie d'assister à l'office de la nuit, revêtu des habits impériaux, et de chanter la dernière leçon des matines; ce

qui étoit un droit des empereurs d'Occident dans l'empire; droit dont l'exercice pourroit faire croire qu'il regardoit la France comme en faisant partie. Le roi l'invita à une séance de son conseil. Il se plut à lui expliquer lui-même les motifs de sa rupture avec l'Angleterre, comme jaloux d'obtenir son suffrage. 1378.

A la joie qu'eut le roi de voir un oncle qu'il aimoit, succéda une douleur profonde, causée par la mort de Jeanne de Bourbon, son épouse. Une imprudence, commise peu de jours après avoir mis une princesse au monde, la conduisit au tombeau. Elle y emporta les regrets de son époux et de toute la France.

Dans ce temps se tramoit une conspiration, dont l'auteur, quand il est question de trahison et de perfidie, est connu sans qu'on le nomme. Les succès du roi causoient au roi de Navarre une jalousie qui tenoit de la rage. « Je n'aime pas le roi de France, disoit-il à « ses confidents : quelques belles paroles qu'il m'ait « dites, j'ai toujours entendu, par toutes les manières « que j'ai pu, lui faire grief et dommage, et si je pou« vois, je mettrois volontiers peine à sa destruction. » Ces dispositions préparent à n'être pas étonné des crimes dont les pièces du procès qui fut fait alors, et dont les monuments, qui existent encore, donnent la certitude.

Le poison, comme on l'a déja vu, étoit son arme favorite. Il avoit attiré à sa cour un médecin juif, nommé Angel. Il le choisit pour exécuteur de son affreux projet, « Votre profession, lui disoit-il, vous facilitera « le moyen de vous introduire auprès du roi de France, « dont les savants sont sûrs d'être bien accueillis. Il « vous verra d'autant plus volontiers que vous parlez

1378. « bien latin, et êtes *moult argumentatif*. » Angel n'accepta pas la commission, et, sentant le danger auquel l'exposoit une pareille confidence, il s'échappa de la cour du Navarrois ; mais il ne porta pas loin le funeste secret du prince. Quelque temps après, Charles-le-Mauvais dit à un de ses confidents, « que le physicien « de Chypre avoit été noyé dans la mer. »

La tentative auprès du médecin n'ayant pas réussi, le Navarrois eut recours à un de ses valets de chambre, qui avoit un parent officier dans les cuisines du roi. Il lui dit de se rendre à Paris, de s'introduire par l'entremise de son parent dans la cuisine, et de jeter sur les plats à sa portée un poison, qu'il fit préparer par une juive sous ses yeux. Il y avoit à la cour un agent du Navarrois nommé Duruc, dont on se méfioit : le roi le fit arrêter et fit saisir ses papiers. On y trouva les preuves de cet odieux projet, et Duruc en convint. Un autre homme, secrétaire du roi de Navarre, nommé Pierre Dutertre, fut surpris dans une des villes que ce prince possédoit en Normandie. Ses papiers n'indiquoient rien sur le poison, mais on y trouva le motif et le plan de la conspiration. Après la mort du roi, qui seroit très subite, on devoit profiter du trouble que cet événement imprévu occasioneroit pour se saisir du dauphin et s'emparer du gouvernement. Le roi de Navarre comptoit sur quelques mécontents et sur les Anglois, avec lesquels il avoit un traité. Il s'engageoit, en échange des troupes qu'ils lui feroient passer, à leur livrer ses villes de Normandie, et l'alliance devoit être confirmée par le mariage d'une de ses filles avec le jeune roi Richard.

Le comte de Beaumont, un des fils du roi de Na-

varre, avoit été envoyé à la cour de France, sous prétexte de solliciter quelques affaires, mais réellement afin d'écarter les soupçons, pendant que son père machinoit ces noirceurs. Le jeune prince ignoroit ces infames manœuvres, il n'étoit point du tout dans la confidence. Il faisoit un petit voyage en Normandie lorsqu'on arrêta les agents de son père, et il étoit de si bonne foi qu'il vint demander au roi leur élargissement. Il avoit avec lui plusieurs gouverneurs des principales places, qui l'escortoient par honneur. Le roi lui découvrit toute la trame. Il en fut si consterné, qu'il se prêta de lui-même à tout ce que le roi exigea. 1378.

Pour suspendre les effets de la conspiration, Charles s'abstint des ménagements qu'il avoit eus autrefois, et n'hésita pas à rendre public le crime et la honte de son beau-frère. Il fit comparoître Duruc et Dutertre devant le parlement, où se rendirent les princes, pairs, prélats et seigneurs les plus distingués du royaume. On lut leurs dépositions, qu'ils confirmèrent par leur aveu. Ils furent condamnés à mort, traînés sur-le-champ aux halles, et exécutés. On ne voit pas qu'il ait été rien prononcé personnellement contre le roi de Navarre, peut-être en considération de ses enfants. Les gouverneurs des villes de Normandie reçurent ordre, en présence du comte de Beaumont, de remettre leurs places aux troupes que le roi enverroit.

Le comte accompagna lui-même l'armée destinée à cette expédition, qui ne fut ni longue ni périlleuse. Dans une de ces villes on rencontra Jean de Mortain, fils puîné du roi de Navarre, et la princesse sa sœur. Le roi les traita avec toute la bienveillance possible, comme son cher neveu et sa chère nièce. Dans une for-

1378. teresse se trouvèrent les trésors du coupable, dont la perte fut sans doute plus sensible pour lui que celle de ses enfants. Le duc d'Anjou s'empara de Montpellier et de toutes les terres que le Navarrois possédoit en Languedoc. Sur le seul bruit de la conspiration, et sans en être prié, Transtamare se jeta sur la Navarre, afin de faire une diversion en faveur de Charles V, son ami, s'il en avoit besoin. Ainsi dépouillé, Charles-le-Mauvais se sauva en Angleterre. Ses alliés le voyant inutile n'en tinrent pas grand compte. Ils lui promirent cependant des secours; mais par nantissement ils se firent livrer la ville de Cherbourg, où ils mirent garnison. Le duc de Bretagne, dans le même temps, leur ayant livré Brest, pour payer les secours qu'il en sollicitoit, ils se trouvèrent ainsi maîtres de quatre des principaux ports de France : Bordeaux, Brest, Calais et Cherbourg.

Une autre affaire importante attira l'attention du roi. Clément V, redevable de la tiare à la France, avoit fixé son séjour à Avignon. La cour papale et le sacré collége y demeuroient depuis plus de cinquante ans, lorsque des raisons politiques et religieuses firent prendre à Urbain V la résolution de reporter le saint-siége à Rome. Il apprit que les Romains, ennuyés de l'absence des papes successeurs de Clément, paroissoient disposés, si Urbain ne revenoit pas, à en élire un autre. D'ailleurs ce pontife savant et pieux se faisoit un scrupule de ne pas résider dans son diocèse. Ainsi, malgré les sollicitations de Charles V, il se rendit à Rome; mais il y eut des désagréments de la part d'un peuple indocile, accoutumé à l'anarchie, et il revint au bout de trois ans à Avignon. La mort le surprit dans le louable dessein de travailler lui-même à la paix entre la France

et l'Angleterre. Son successeur, Grégoire XI, élu à Avignon, s'imposa pour ainsi dire l'obligation de retourner à Rome, en publiant une bulle qui recommandoit la résidence aux évêques sous des peines sévères. Comment auroit-il pu, lui le premier des évêques, se dispenser de donner l'exemple aux autres? De plus, le même motif qui avoit déterminé son prédécesseur, savoir, la crainte que les Romains n'élussent un autre pape, le pressoit lui-même. La menace lui en fut signifiée par une députation solennelle du peuple de Rome. Il partit donc, et emmena avec lui le sacré collége, à six cardinaux près, qu'il laissa à Avignon. 1378.

A sa mort, les cardinaux se trouvèrent à Rome au nombre de seize, dont onze François, non compris les six restés à Avignon. Quand ils entrèrent au conclave, la populace les environna en criant: « Nous le voulons « romain; avisez-vous, seigneurs, disoient-ils, et baillez-nous un pape romain, autrement nous vous fe« rons les têtes aussi rouges que vos chapeaux. » Cette menace les embarrassa. Après avoir hésité quelques jours, harcelés par le peuple, ils prirent un parti mitoyen, qui fut d'élire Bartolomeo Prignano, archevêque de Bari, Italien, qui n'étoit pas cardinal. Ils ont dit depuis qu'ils lui avoient fait faire serment de se démettre quand ils seroient en sûreté, et qu'ils s'etoient réservé le droit de revenir contre cette élection comme contrainte, et d'en faire une nouvelle; mais il ne parut rien alors de cette convention. Les Romains se montrèrent contents d'avoir du moins un pape italien. Il prit le nom d'Urbain VI. Il étoit impérieux, emporté, dur, vindicatif, et sa sévérité approchoit souvent de la cruauté.

1378. Ces qualités repoussantes ne tardèrent pas à se montrer. Les cardinaux, effrayés par les mauvais traitements faits à quelques uns d'entre eux, désertèrent sa cour l'un après l'autre, et se retirèrent à Anagni, petite ville de la campagne de Rome. Là ils protestèrent pour la première fois contre l'élection, comme arrachée par la violence. Urbain leva des troupes : ils en levèrent aussi : mais, se voyant près d'être enfermés dans cette petite ville, ils se réfugièrent à Fondi, près de Naples, où la reine Jeanne leur donna un asile. Ils y procédèrent à une nouvelle élection, et choisirent le cardinal Robert, fils du comte de Genève, dont ils espéroient protection et secours. Le nouvel élu prit le nom de Clément VII.

Les électeurs envoyèrent dans toutes les cours une proclamation dans laquelle ils ne parloient que de la violence qui leur avoit été faite par le peuple, violence qu'ils prétendoient suffisante pour rendre l'élection d'Urbain illégitime, et par conséquent nulle; mais ils ne parloient ni du serment supposé fait par Prignano, de se démettre quand il en seroit requis, ni de leur intention secrète de ne faire qu'une élection feinte. Si la chose étoit vraie, apparemment ils eurent honte d'avouer une dissimulation interdite à toute sorte de traités, à plus forte raison dans un engagement qui touchoit à la religion, et qui pouvoit intéresser la paix de l'église. De son côté, Urbain envoya dans toutes les cours des députés chargés de faire reconnoître la validité de son élection. Pour remplacer les cardinaux qui l'avoient abandonné, il en créa vingt-six. Alors les deux papes commencèrent à se lancer des excommunications,

à se charger d'anathèmes, et leurs partisans prirent les noms d'*Urbanistes* et de *Clémentins*. 1378.

Charles V vit avec inquiétude les annonces d'un schisme, et en prévit les conséquences. Dans un royaume comme la France, où la religion et ses ministres avoient un grand empire, où se trouvoient des ordres religieux très nombreux, déja divisés sur des systèmes théologiques, et discordants de sentiments sur d'autres articles; des universités, des corps savants, ardents à la dispute, il auroit été dangereux de laisser à chacun la liberté de proclamer publiquement son opinion particulière. Il fit donc examiner dans une assemblée composée de six archevêques, trente évêques, plusieurs abbés et docteurs, la question qui commençoit à agiter le monde chrétien, auquel des deux papes on devoit obéissance; quoique l'affaire occupât plusieurs séances, on ne put se décider. Le roi envoya en Italie faire de nouvelles informations. Le résultat en fut lu dans une seconde assemblée, à laquelle assistèrent, avec un choix de docteurs, les principaux du clergé et de la noblesse. Le monarque les exhorta à ne suivre que la voix de leur conscience dans l'avis qu'ils alloient donner. Il en fit faire serment et le jura lui-même. La pluralité fut pour Clément. Quand ce jugement fut signifié à l'Université, comme à la société dont l'exemple devoit entraîner les autres, elle demanda à délibérer encore. Enfin elle se décida pour Clément, non pas à l'unanimité. Plusieurs membres opinèrent à ne reconnoître ni l'un ni l'autre pontife, et à attendre que leur droit eût été discuté et établi dans un concile général. Cependant les corps enseignants, prédicateurs et tribunaux, se soumirent, pour la police extérieure, à l'ordre qui fut

1378. donné de ne reconnoître pour pape que Clément VII. Mais l'Angleterre et d'autres états en plus grand nombre se déclarèrent pour Urbain. Il paroît que le motif déterminant du roi de France fut la violence, assez bien prouvée, qui avoit été faite au conclave.

Pendant cette dissension, la guerre se faisoit entre les deux nations avec des succès assez variés. Leurs champs de bataille étoient les deux extrémités de la France, la Navarre et la Bretagne. On se rappelle que, pour faire diversion à la conspiration de Charles-le-Mauvais, Transtamare s'étoit jeté sur la Navarre et y avoit fait des progrès rapides. Les Anglois de la Guienne y entrèrent à leur tour, et, malgré les troupes que Charles V y envoya, ils chassèrent le Castillan de sa conquête et le poursuivirent jusque dans son royaume. Il y a apparence qu'ils entreprirent cette expédition moins pour obliger le Navarrois, que pour favoriser le projet que le duc de Lancastre conservoit de regagner la couronne de Castille, enlevée à Pierre-le-Cruel, dont il avoit épousé la fille, et dont il convoitoit toujours l'héritage. C'est dans ce dessein qu'il avoit obtenu du conseil de régence de Richard, son neveu, de porter les forces d'Angleterre de ce côté. Ce fut une excursion brillante, à la vérité, mais qui n'eut pas de suite. Quant à la Bretagne, dont les principales villes étoient occupées par des garnisons françoises, elle fut d'abord attaquée. Une flotte parut sur ses côtes et débarqua des troupes angloises. Fier de ce secours, le duc osa envoyer défier le roi de France, son seigneur suzerain. Cette audace détermina le roi à porter à Montfort un coup qui seroit devenu mortel, si Charles V avoit trouvé dans les seigneurs bretons la correspondance qu'il espéroit.

Il vint tenir un lit de justice au parlement, y énuméra ses griefs contre le duc, demanda qu'il fût procédé contre lui. On le somma de comparoître. Il ne répondit pas à la citation ; alors le monarque lui-même, du haut de son trône, prononça « la confiscation de la « personne et des biens de Jean de Montfort, chevalier, « naguères duc de Bretagne. » Il manda à Paris quatre des principaux seigneurs bretons qu'il savoit les plus attachés à la France ; savoir : le connétable du Guesclin, Olivier de Clisson, et les seigneurs de Rohan et de Laval ; leur fit connoître la sentence, s'efforça de leur en prouver la justice, et leur dit que, ne doutant pas de leur affection, il espéroit qu'ils ne feroient nulle difficulté de recevoir ses troupes dans leurs places, pour les défendre contre les Anglois. 1378.

Cette proposition décela l'intention secréte du roi ; 1379.
ils ne doutèrent pas qu'il n'eût l'intention de réunir la Bretagne à la couronne, et d'en faire une province de France. Si, en dépouillant Montfort de son duché, le roi en eût investi un autre, par exemple, un des fils de Jeanne-la-Boiteuse, duchesse de Penthiévre, peut-être auroit-il réussi à se débarrasser de Montfort pour toujours ; mais le dessein d'anéantir la souveraineté, dont les seigneurs bretons se regardoient comme participants, glaça leur zéle pour la France. Ils répondirent froidement au roi qu'ils feroient toujours ce qu'ils pourroient pour son service ; que quant à leurs forteresses, il n'en fût pas inquiet, qu'ils sauroient les défendre euxmêmes contre les Anglois ; et ils repartirent promptement.

Les pairs mêmes furent mécontents de la procédure ; le duc d'Anjou, frère du roi, lui en fit des plaintes.

1379. Ils remontrèrent que, selon l'ancien code féodal, le seigneur, fût-il monarque, plaidant contre son vassal, ne pouvoit assister à la délibération avec les pairs du vassal, qui seuls avoient droit de le juger; que si l'innovation dont ils venoient d'être témoins se confirmoit, ils courroient risque au moindre mécontentement de perdre leurs pairies et leurs autres priviléges, par l'influence que la présence du roi et son opinion manifestée pouvoient avoir sur les jugements. La duchesse de Penthièvre, de son côté, revendiqua pour ses enfants le bénéfice de la confiscation, d'après la clause du traité de Guérande, que, survenant l'extinction de la famille de Montfort, la sienne de droit saisiroit le duché. Or, disoit-elle, si le crime de félonie, sur lequel la confiscation est fondée, rend Montfort et sa postérité inhabiles à posséder le duché, c'est comme si la sentence les anéantissoit. En ce cas, la Bretagne doit revenir aux miens et non à la couronne. Le duc d'Anjou, son gendre, appuyoit sa prétention, dans l'espérance de voir peut-être un jour ce beau duché possédé par ses enfants.

Les seigneurs bretons, retournés chez eux, racontèrent à leurs parents et à leurs amis ce qui s'étoit passé à Paris. Ils s'assemblèrent secrétement, pesèrent les avantages et les inconvénients de ce qu'on leur demandoit. Le résultat de leurs délibérations fut qu'il valoit mieux avoir affaire à un duc qu'à un roi, « parcequ'un « roi commande toujours, et qu'un duc prie souvent. » De ce principe naquit une confédération de la noblesse, et une résolution de rappeler Montfort; la députation partit pour Londres; le duc fut très étonné et très joyeux. Cependant sur la proposition qu'ils lui firent de retourner avec eux, n'osant pas se fier sans examen à

cette bonne fortune, il leur dit de repartir, et leur promit de les rejoindre sitôt que le secours que la régence d'Angleterre lui promettoit seroit prêt. 1379.

Comme si le roi eût travaillé pour son ennemi, il hasarda de mettre un impôt sur la Bretagne. L'idée de vouloir se rendre leur maître avoit révolté les grands; l'impôt souleva le peuple. Une nouvelle députation partit; le duc ne fit point difficulté de revenir avec elle, d'autant plus que les Anglois lui donnèrent des troupes et des munitions. Quand son retour fut annoncé, il se fit un concours prodigieux vers la place de Saint-Malo, où il devoit débarquer. Lorsqu'on aperçut ses vaisseaux, ce peuple qui l'avoit chassé, devenu ivre de joie, tendoit vers lui des mains suppliantes, avec des acclamations de repentir et de tendresse. Ils avançoient jusque dans la mer pour le voir plus tôt. Ils se prosternoient, ceux mêmes qui s'étoient jetés dans l'eau, dit l'historien de Bretagne. Ils versoient des torrents de larmes, le suppliant de leur pardonner, reconnoissant qu'ils avoient été séduits, et maudissant l'auteur de leur révolte.

En peu de temps Montfort se vit une armée considérable. Il n'eut pas de peine à reconquérir son duché. Les seigneurs s'empressoient de se rendre auprès de lui, et les villes de lui ouvrir leurs portes. Les François se renfermèrent dans les plus importantes de celles qu'ils tenoient. Charles V ne fit pas de ce côté de grands efforts. On auroit dit que cette guerre pesoit sur sa conscience. Montfort, après avoir soustrait en grande partie la Bretagne au joug du roi de France, la dégagea ainsi de la guerre. Il la porta en Normandie. Le duc d'Anjou, envoyé pour couvrir cette province, vint audevant de lui. Quand les armées furent en présence,

1379. les deux ducs, sans grands préliminaires, convinrent d'une suspension d'armes, dont les conditions paroîtront singulières. La trêve étoit pour un mois. Pendant ce temps l'affaire du duc de Bretagne, c'est-à-dire la confiscation de sa personne et de son duché, devoit être remise à l'arbitrage du duc d'Anjou lui-même, du comte de Flandre, et de quatre seigneurs bretons des deux partis. La duchesse de Penthièvre même intervint dans cette espèce de compromis. Le duc d'Anjou promit de faire agréer au roi ce que les arbitres décideroient, et fit garantir sa promesse par Charles, prince de Navarre, qui se trouvoit dans son armée, par le duc de Bourbon et par le connétable.

Du Guesclin, appelé par le roi lui-même dans cette affaire, ne pouvoit, comme Breton, y être indifférent. A la proposition faite par le roi aux seigneurs de remettre leurs places, il n'avoit dit mot, et s'étoit retiré en Bretagne comme les autres; mais il ne prit aucune part, du moins apparente, aux démarches faites pour le retour de Montfort. Il étoit à Saint-Malo lorsque le duc débarqua. Il vit du haut des remparts la belle manœuvre d'un capitaine anglois nommé Kalverli, qui, avec un seul vaisseau, tint en échec toute la flotte castillane, envoyée pour fermer le retour au duc, et sauva toutes ses munitions et son trésor. Le connétable, témoin de cette belle action, ne put s'empêcher d'y applaudir, et le fit dans des termes capables de déplaire au roi, s'ils lui revinrent.

1380. Le silence seul que du Guesclin garda dans l'audience des quatre Bretons étoit une improbation, une censure indirecte, auxquelles le monarque fut sensible. Il survint entre eux une froideur qui pesoit sans doute à tous deux. Elle alla jusqu'à déterminer le général, pour

quelques mots de reproche glissés dans la lettre du roi, à lui renvoyer l'épée de connétable. Il avoit, à ce qu'on croit, dessein de se retirer en Castille, où Transtamare l'auroit certainement bien reçu. Mais le cœur du monarque parla en faveur de son ancien ami, du plus fidèle et du plus utile de ses sujets. Il lui dépêcha les ducs d'Anjou et de Bourbon. Ils lui dirent qu'ils venoient de la part du roi; qu'à la vérité il s'étoit laissé persuader que le connétable l'abandonnoit, et embrassoit le parti de Montfort, mais qu'il étoit détrompé. « Véez ci l'épée d'honneur de votre service, ajoutèrent-« ils, reprenez-la, le roi le veut, et vous en venez avec « nous. » Il fit quelques difficultés, mais enfin il se laissa entraîner. En arrivant, le roi lui donna la commission d'aller retirer les parties méridionales de la France des mains des Anglois, qui les ravageoient. Du Guesclin fut sensible à l'attention du roi, qui, par ce commandement, le dispensoit de porter les armes contre les Bretons, ses compatriotes. Il fit au monarque un adieu tendre, lui dit qu'il le trouveroit toujours prêt à marcher contre les Anglois, et appuya sur ce mot: « Je « ne sais, ajouta-t-il, si je retournerai du lieu où je vais; » je suis vieilli, et non pas las. Je vous supplie très hum-« blement que vous fassiez la paix avec le duc de Bre-« tagne, et aussi que vous le laissiez en paix, se sou-« mettant à son devoir; car les gens de guerre du pays « vous ont très bien secouru à toutes vos conquetes, et « pourront encore faire, s'il vous plaît de vous en servir. » 1380.

Le pressentiment du connétable sur sa prochaine fin ne se vérifia que trop tôt. Après plusieurs exploits il tomba malade devant une place du Gévaudan, nommée Randon. La garnison avoit promis de se rendre à jour dit, si elle n'étoit pas secourue. Le jour arriva, mais le

1380. vainqueur n'étoit plus. Il mourut sous la tente, environné des compagnons de ses victoires. Outre les avis qu'il leur donna à chacun en particulier, il les exhorta tous en général d'épargner dans la guerre les laboureurs, les femmes, les enfants, les vieillards, et tous ceux que leur foiblesse expose sans défense. Dans son testament, il recommanda au roi sa femme et son frère Olivier, brave guerrier, dont le nom figureroit avec éclat dans les annales, s'il n'étoit obscurci par celui de Bertrand. Sans doute sa sœur la religieuse, l'héroïne de Hennebond, n'existoit plus. Il remit l'épée de connétable à Clisson, son compagnon d'armes, pour la rendre au roi. « Il saura bien, dit-il en le regardant fixement, « la donner au plus digne. » Au jour marqué les Anglois de Randon vinrent apporter les clefs de leur forteresse, et les posèrent sur son cercueil, mêlant leurs larmes à celles des François.

Il avoit marqué sa sépulture dans l'église des Dominicains de Dinan. Le convoi se mit en marche. Par-tout, sur la route, le peuple accouroit pour rendre les devoirs de la reconnoissance au guerrier, l'ange tutélaire de la France. Le roi fit détourner la pompe funèbre, et apporter le corps à Saint-Denys. Il fut placé au pied du tombeau que le monarque se préparoit, avec cette simple épitaphe : *Ci-gît le connétable du Guesclin.* Après les honneurs funèbres, après avoir déposé leur maître dans la tombe, ses officiers et domestiques vinrent prendre congé du roi. Il les accueillit avec bonté, assura aux derniers leurs gages. Quand ils sortirent de sa présence, il détourna la tête pour cacher ses larmes, et on l'entendit soupirer. Il avoit promis au connétable, lorsqu'il lui fit ses adieux, de faire la paix avec le duc de Bretagne, s'il survenoit une honnête occasion ;

mais elle ne se présenta pas, et la guerre continua. 1380.

Les Anglois firent un effort, et débarquèrent à Calais une armée formidable. Manquant de vaisseaux, ils furent obligés de transporter leurs troupes par parties. Cette disette les empêcha de les diriger vers la Bretagne, où ils auroient trouvé la flotte de Castille, qu'ils n'étoient pas en état de combattre. Au fond, on ignore quel étoit le but et la destination de ce grand armement. Le duc de Buckingham, oncle du jeune Richard, le commandoit. Il s'enfonça dans la France comme le duc de Lancastre, son frère. Il parcourut la Picardie, entra en Champagne, et, arrivé devant Troyes, il envoya sommer le duc d'Anjou, qui y avoit rassemblé un corps d'armée, de lui marquer un jour pour la bataille. Si le roi avoit jugé à propos, dans l'irruption du duc de Lancastre, d'enchaîner la valeur de du Guesclin, dont il connoissoit la prudence, à plus forte raison, dans celle-ci, crut-il devoir mettre un frein à l'ardeur des généraux qui commandoient les corps d'observation dont il avoit environné ses ennemis. « Laissez les Anglois faire leur chemin, leur « écrivoit-il sans cesse, ils se gâteront d'eux-mêmes. »

Quand le duc de Buckingham eut fait assez de dégât en Champagne pour tâcher d'attirer les François à une bataille, il passa les rivières de Seine et d'Yonne, désola le Gâtinois, traversa les plaines de Beauce, le Vendomois, et arriva sur les bords de la Sarthe, qui traverse le Maine, toujours suivi par le duc d'Anjou, dont l'armée, renforcée des noblesses d'Anjou, de Normandie, du Maine et du Vendômois, demandoit à grands cris la bataille. Les Anglois se trouvèrent engagés dans des défilés et des marais dont il leur étoit difficile de se tirer sans combattre. On s'y préparoit de part et d'autre, lorsqu'un courrier, venu de la cour, annonça la maladie

1380. du roi. On savoit qu'elle ne pouvoit être longue, parce-qu'il étoit connu que le médecin qui lui fit un cautère après qu'il eut pris le poison du roi de Navarre, l'avoit averti que quand l'effet de la plaie cesseroit, il n'auroit pas quinze jours à vivre; or la chose étoit arrivée. Cette nouvelle mit un grand désordre dans le camp. Princes, chevaliers, gentilshommes, chacun ne songea plus qu'à ses affaires particulières; l'armée se débanda en grande partie; les Anglois se dégagèrent et se retirèrent furtivement en Bretagne.

Certain de sa mort, Charles V en auroit presque pu marquer le moment. Il la vit avancer avec le calme d'un chrétien résigné, et fit ses dispositions avec l'attention d'un sage. Il paroît qu'il auroit desiré ne pas confier la régence, la destinée de ses enfants et de la France à son frère le duc d'Anjou. Le ton qu'il avoit pris dans l'affaire de Bretagne, ses remontrances hautaines, sur-tout les singulières conditions de la suspension d'armes, comme s'il eût prétendu faire la loi à son frère, ses vues ambitieuses qu'il connoissoit, lui inspiroient des soupçons et des craintes; mais le duc d'Anjou étoit l'aîné. Il auroit sans doute été imprudent de lui fournir un sujet de plainte, d'où auroient pu naître des troubles. Charles lui laissa donc la régence. Il se contenta de donner à ses deux autres frères, au duc de Bourbon, son beau-frère, et à d'autres seigneurs qu'il admit à sa confidence, des avis propres à faire échouer les projets dangereux du duc, s'il en avoit. Comme c'étoit d'Allemagne que les Anglois tiroient une grande partie de leurs forces de terre, quand ils avoient la guerre sur le continent, le roi recommanda qu'on donnât à son fils pour épouse, quand il seroit en âge, une Allemande, afin de contre-balancer du moins les al-

liances que l'Angleterre entretenoit dans ce pays, et qu'elle cherchoit à augmenter par le même moyen, d'un mariage pour son jeune roi Richard. Vanité de la prévoyance humaine! C'est cette précaution qui a placé sur le trône une princesse dont les Anglois se sont servis pour acquérir en France la puissance la plus vaste qu'ils y aient jamais eue. Le duc d'Anjou eut ordre de rester dans son duché, pour surveiller de plus près les Anglois réfugiés en Bretagne; mais, instruit des conférences du moribond avec ses frères, et craignant qu'il n'y fût pris des résolutions contraires à ses intérêts, il partit précipitamment quand il sut l'extrémité du monarque, et arriva presque au moment qu'il rendoit le dernier soupir. 1380.

Charles V disoit « qu'il ne trouvoit les rois heureux « qu'en ce qu'ils avoient le pouvoir de faire du bien. » Ce sentiment pourroit suffire à son éloge comme monarque. Il étoit bon, affable, tendre ami, comme il paroît par ses regrets à la mort de du Guesclin. Il n'y a pas d'exemple qu'aucun seigneur de sa cour se soit jamais plaint de procédé désobligeant; mais il étoit sévère pour la bienséance et les mœurs. Il chassa de sa présence un homme de qualité qui s'étoit permis devant lui des paroles un peu trop libres. Sur-tout il croyoit que les enfants des princes méritoient à cet égard plus d'attention que les autres. « On doit premier, « disoit-il, les nourrir en vertu, si qu'ils surmontent en « mœurs ceux qu'ils doivent surmonter en honneur. » Par une suite de ce principe, que plus on est en spectacle, plus on doit donner l'exemple des vertus, il desiroit que les ecclésiastiques se distinguassent par leur bonne conduite, dont il faisoit même dépendre la prospérité de la France. « Les clercs ou la sapience,

1380. « disoit-il, l'on ne peut trop honorer, et tant que sa-« pience sera honorée en ce royaume, il continuera à « prospérité; mais quand déboutée y sera, il déchéera. » Quelques personnes entendent par sapience, la science, que l'on confondoit alors avec la sagesse, et qui ne devroit jamais en être séparée.

Charles V aimoit à s'instruire, comme on le peut induire de la remarque du roi de Navarre, que son beau-frère étoit *moult argumentatif.* Il avoit eu un bon précepteur, nommé Oresme, qu'il fit évêque, et dont il tira, ainsi que de plusieurs personnages habiles, des traductions de bons auteurs païens et chrétiens, comme des ouvrages de Cicéron et de saint Augustin. La bibliothéque de Jean, son père, n'étoit que de vingt volumes, il la porta à neuf cents; augmentation étonnante pour le temps, où il n'y avoit que des manuscrits qui se vendoient, pour ainsi dire, au poids de l'or. Cette bibliothéque a été l'origine de l'immense collection dont la France s'enorgueillit. Ces dépenses, celles d'une guerre continuelle, la diminution des impôts, ne l'empêchèrent pas de laisser en mourant, dans son trésor, dix-sept millions, somme prodigieuse pour le temps, et qui l'a fait surnommer le *Riche:* on est toujours riche quand on est économe. Cette dénomination est moins connue que celle de *Sage,* qu'il a bien méritée. Cependant, il faut le dire, il paroît qu'il s'écarta de sa prudence ordinaire dans l'affaire de Bretagne, qu'il écouta trop le desir d'humilier un prince qui lui résistoit, et sans doute aussi les conseils de l'ambition. Il mourut à quarante-deux ans, et laissa deux fils et une fille.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

987 — 1793.

Troisième race, dite des Capétiens.

987 — 1328.

CAPÉTIENS DIRECTS.

BRANCHE DES VALOIS.

FIN DE LA TABLE.

